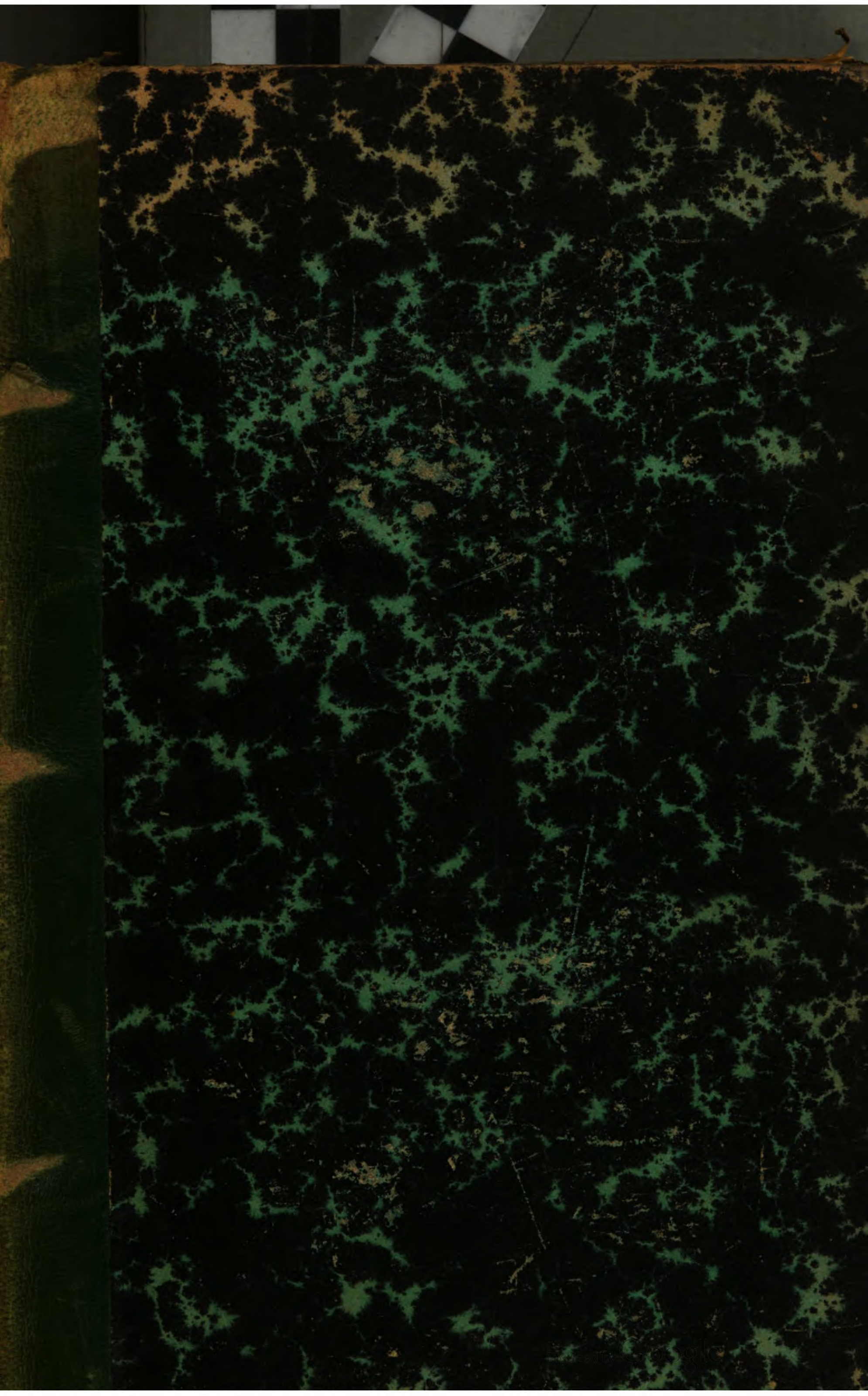
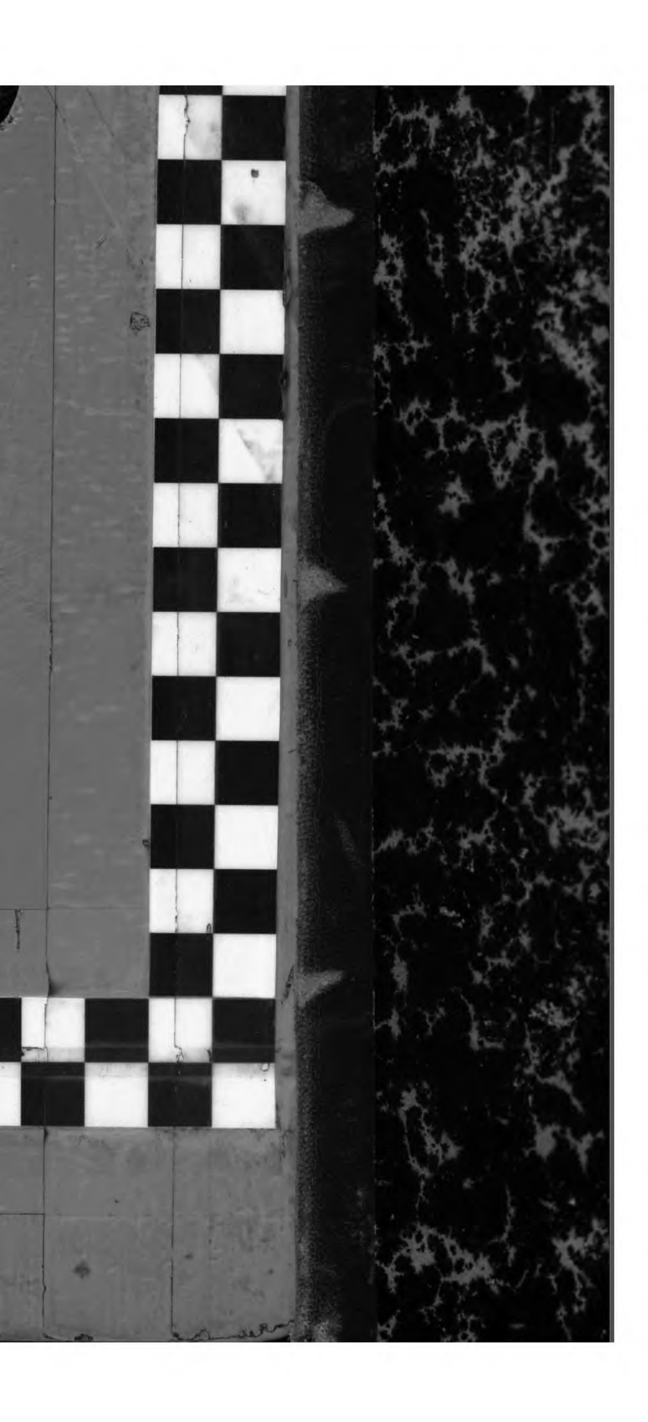
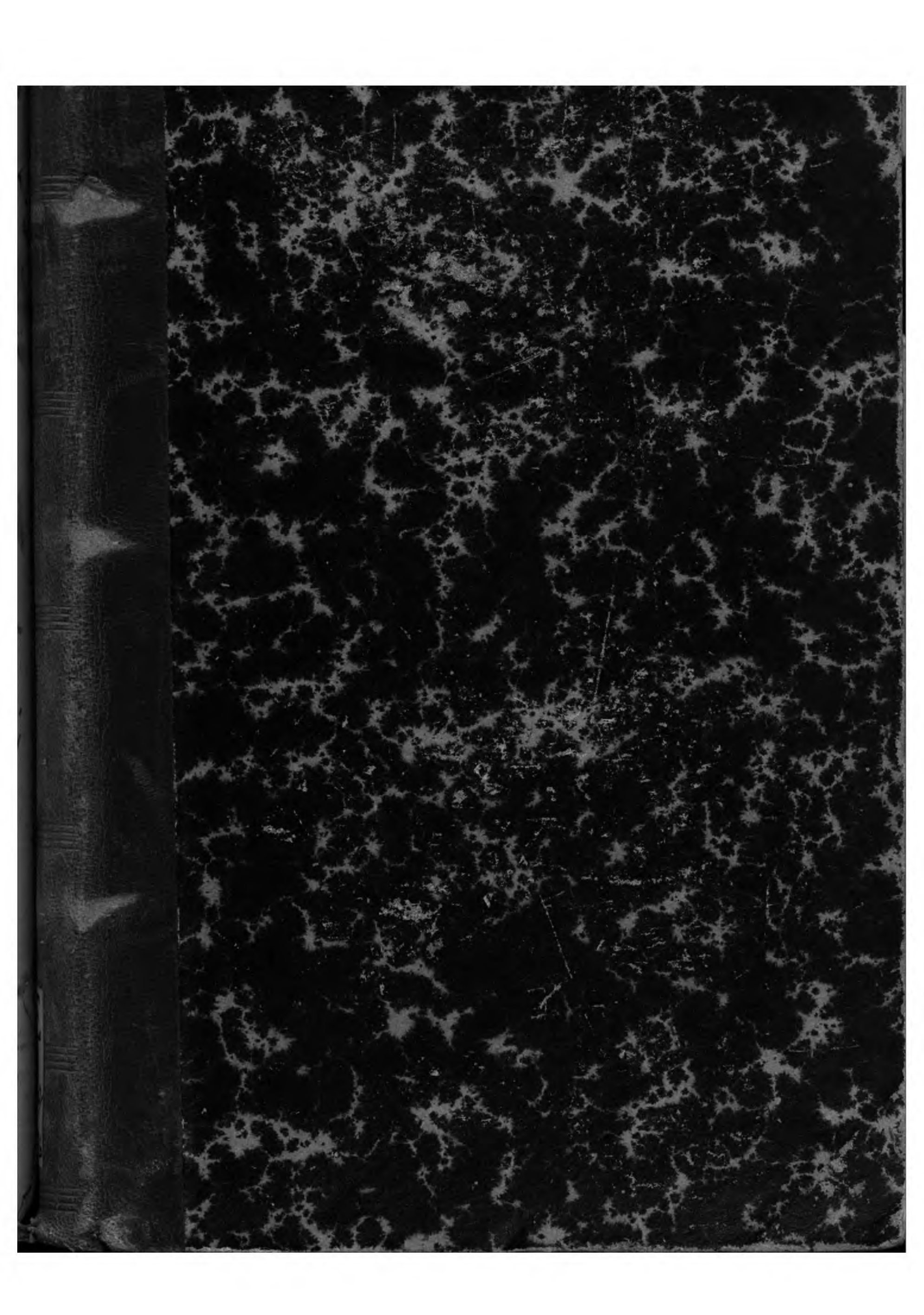
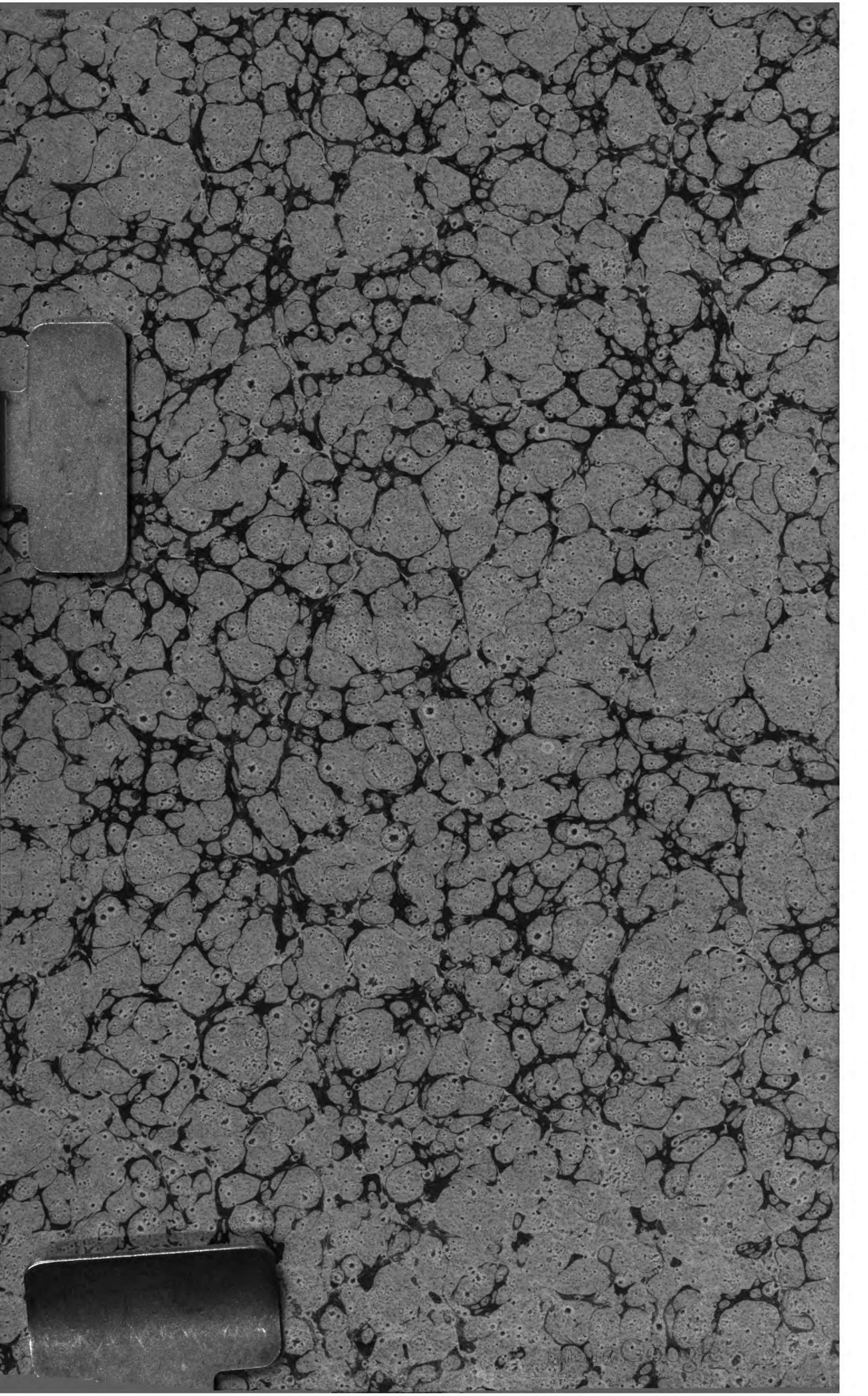
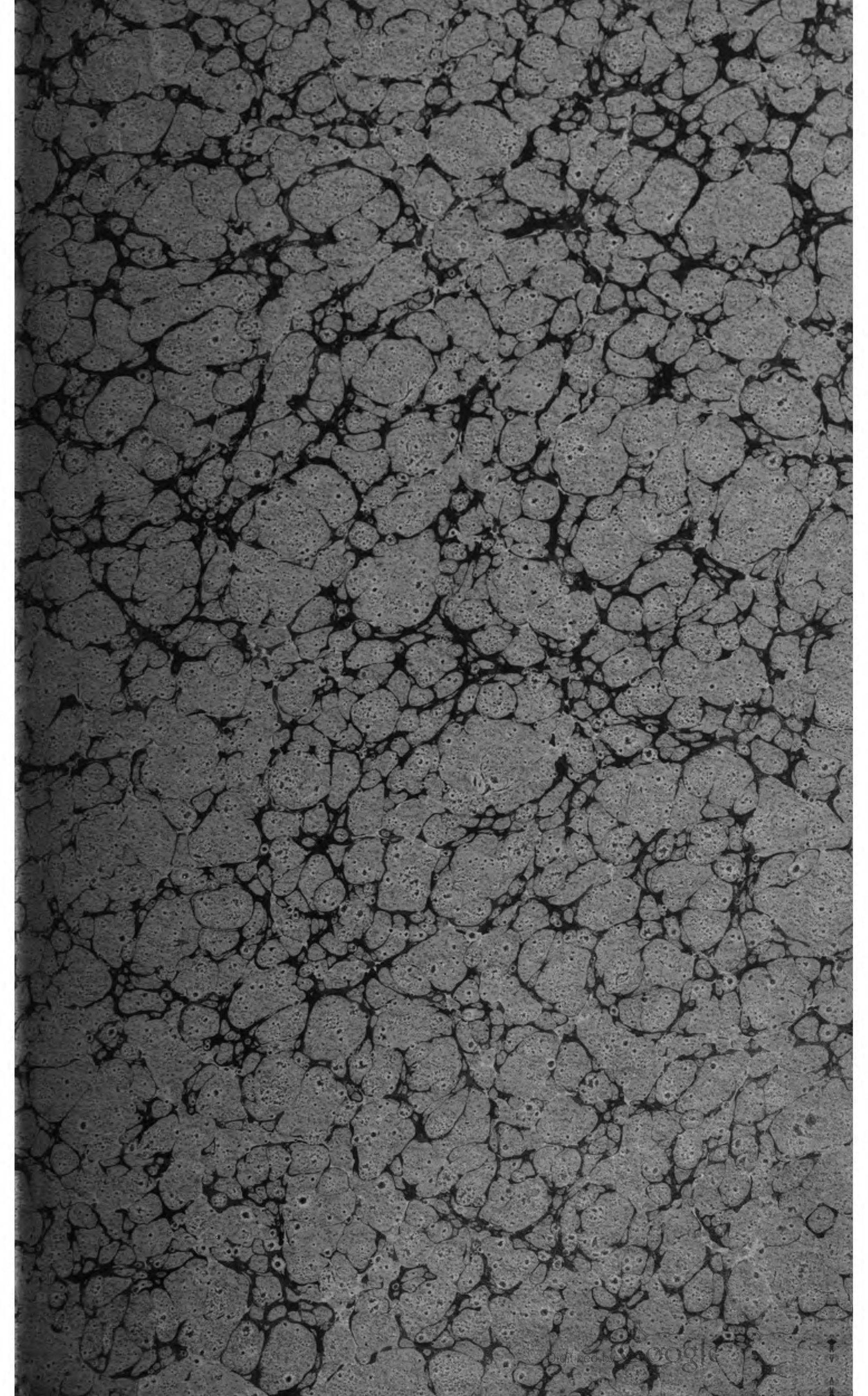










GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE

GRAMMAIRE

HÉBRAÏQUE

par

S. PREISWERK

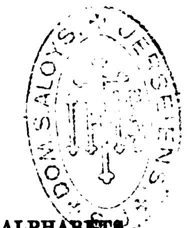
DOCTEUR EN THÉOLOGIE

QUATRIÈME ÉDITION, REFONDUE

par

S. PREISWERK

PASTEUR



AVEC UN TABLEAU COMPARATIF DES ALPHABETS

BALE, GENÈVE, LYON

H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1884

Imprimerie de la Maison des Missions à Chrischona près Bâle.

PRÉFACE

En publiant une nouvelle édition de cette grammaire, il me paraît juste et naturel de la commencer en donnant au lecteur quelques brefs renseignements sur son auteur, mon père, qui n'est plus de ce monde.

Samuel Preiswerk, de Bâle, naquit le 19 septembre 1799. Après avoir fait ses études en théologie il se voua au saint ministère dans sa patrie, comme pasteur de la Maison des orphelins à Bâle, en 1824; de 1828 à 1830 il enseigna l'hébreu et l'exégèse de l'Ancien Testament à la Maison des Missions, comme successeur de R. Stier; il quitta cette charge en suite de son élection comme pasteur de Muttenz (près Bâle), pastorat qui fut brusquement interrompu par la révolution (1833); en 1834 il fut appelé à Genève comme professeur d'hébreu et d'exégèse à l'École de théologie fondée par la Société évangélique. C'est là qu'il composa sa *Grammaire hébraïque*, qui parut en 1838 (2e éd. 1864, 3e 1871). De retour à Bâle il rédigea une revue mensuelle, *Das Morgenland, Altes und Neues für Freunde der heiligen Schrift* (1838-43, 6 volumes), dont plusieurs parties furent traduites en français (*L'Orient ancien et moderne, pour servir à l'explication des Saintes Écritures*, Paris, 1841-42, 2 vol.; *Explication des douze derniers livres prophétiques*, Neuchâtel, 1841), et il rentra dans la carrière pastorale, d'abord à l'église de St-Léonard, puis à la cathédrale (1859) comme *Antistès* ou premier pasteur de l'église bâloise. En même temps il donnait des cours d'hébreu et d'exégèse à l'université, qui l'honora du titre de Docteur en théologie. Il mourut le 13 janvier 1871.

L'auteur de cette grammaire touchait au terme de sa carrière lorsque, dans l'été de 1870, la seconde édition se trouva

être épuisée. C'eût bien été le moment de remanier les diverses parties de l'ouvrage, en tenant compte des progrès que la science grammaticale avait faits depuis une génération. Mais les forces de l'auteur ne correspondaient plus aux efforts que réclamait un tel travail; il fallut donc se borner à une révision restreinte à des corrections de détail, sans apporter de changement essentiel à l'ouvrage. La nécessité d'une refonte complète en était d'autant plus urgente quand, onze ans plus tard, je me vis appelé à préparer une quatrième édition.

Mais la tâche se compliquait encore d'un autre côté. Mon père, en rédigeant sa grammaire, s'était imposé pour règle de la maintenir dans les bornes d'une grammaire scolaire, qui n'a d'autre but que de familiariser l'élève avec les lois principales de la langue, et il évitait à dessein toutes les explications et digressions qui auraient pu faire entrave à l'unité et à la simplicité de son ouvrage, explications qu'il réservait à l'enseignement du professeur. Il avait ses bonnes raisons pour en agir ainsi, raisons confirmées par le succès qu'a eu son livre pendant près d'un demi-siècle. Cependant ce même espace de temps a amené des progrès très sensibles dans l'état des études hébraïques en pays français, particulièrement dans la Suisse romande, contrée où cette grammaire a vu le jour et pour laquelle elle fut d'abord composée. En conséquence il est devenu nécessaire que ce manuel réponde à des questions qu'il devait auparavant laisser à dessein de côté, qu'il initie l'étudiant plus avancé à l'organisme raisonné de la langue et qu'il lui fasse entrevoir, sommairement du moins, les principes de son développement. On sait combien il est difficile d'entrer dans des raisonnements sommaires sans porter plus de confusion que de clarté dans l'esprit de l'élève; cependant j'ai cru devoir essayer de répondre à ce désir, formulé de plus d'un côté. Pour cela il a fallu me résoudre à abandonner le système de mon père quant à l'unité du texte et des caractères typographiques, et j'ai dû me décider à établir deux genres de texte, dont l'un, contenant la suite des règles principales, forme les paragraphes proprement dits et doit servir de base au premier cours élémentaire, tandis que l'autre, renvoyé dans les annotations imprimées en petits caractères, est destiné

à un second cours avec des élèves plus avancés et à l'étude privée.

Un tel accroissement de matière amène forcément une augmentation sensible du volume, mais les répertoires alphabétiques qui le terminent (composés par mon fils, Sam. Preiswerk, pasteur à Frenkendorf, Bâle-Campagne), permettront de s'en servir avec beaucoup de facilité.

Quant à la disposition des matières à traiter, il m'a paru préférable, toute réflexion faite, de m'en tenir au plan suivi dans les premières éditions, bien qu'il ne soit pas sans inconvénients, et de n'y apporter que les changements devenus inévitables par la révision du texte. Les personnes qui se sont servies jusqu'ici de cette grammaire pourront donc s'orienter sans trop de difficulté dans les cadres de la nouvelle édition.

Le texte refondu diffère considérablement, il est vrai, du texte original, et cette divergence embrasse la grande majorité des paragraphes, sans cependant abandonner ni les principes ni la méthode de mon père en général. Il me paraît inutile d'entrer ici dans une énumération détaillée de ces changements; le lecteur les contrôlera et les jugera lui-même en se servant du livre. Tout ce que je voudrais dire sur ce point, c'est que j'ai eu sérieusement en vue de formuler les règles d'une manière pratique et facile à saisir, et que j'ai fait de mon mieux pour conserver à cette grammaire son cachet particulier, qui lui a gagné tant d'amis, le cachet d'un enseignement solide, clair et précis. Je ne saurais mieux exposer les vues et les motifs qui ont dirigé mon travail qu'en reproduisant un passage de la préface de la première édition, où mon père s'explique à ce sujet en ces termes: « Le but que je me suis proposé dans ce travail, j'ose le dire, n'a rien eu d'égoïste. Je n'ai pas voulu m'engager dans des détails qui n'eussent fait qu'éblouir inutilement les yeux du lecteur par un appareil d'érudition. Je me suis abstenu de nouvelles hypothèses plus ou moins ambitieuses qui n'eussent point avancé la connaissance de la langue chez ceux qui l'étudient. Je voulais être utile. »

Je ne puis terminer sans dire un mot de sincère gratitude à l'égard de mon cher collègue de l'église française de Bâle,

M. Aug. Bernus, dont le nom d'ailleurs n'est pas inconnu aux hébraïsants. Il a bien voulu se charger du soin de revoir ce travail au point de vue de la forme et du style dans tous les paragraphes qui ont été changés ou refondus, c'est à dire dans le livre entier à peu de chose près. C'est à lui aussi que l'Introduction doit plusieurs renseignements instructifs, en particulier dans le chapitre des grammairiens juifs du moyen âge, ainsi que l'aperçu historique des travaux relatifs à la grammaire hébraïque en France; cette esquisse est plus développée que celle qui résume les travaux de ce genre en terre germanique, malgré la supériorité de ces derniers en nombre et en importance, mais je pense que les lecteurs en vue desquels cet ouvrage-ci est composé ne se plaindront pas de ce manque de proportion.

Enfin je répète de tout mon cœur, en me les appropriant, les paroles par lesquelles mon père a terminé sa préface: « Veuille ce Dieu qui nous a transmis ses divins oracles dans la langue à la connaissance de laquelle ce livre est consacré, multiplier et bénir le zèle qui se manifeste aujourd'hui pour l'étude immédiate de sa Parole. Et puisse ce livre, en servant à ce but sacré, contribuer à l'avancement du règne de notre Seigneur Jésus-Christ! » J'ajoute le vœu que cette nouvelle édition, pour sa part aussi, puisse être un moyen efficace pour entretenir et augmenter l'amour des études hébraïques dans les académies et les facultés de théologie de langue française, et pour répandre parmi les théologiens de cette langue une connaissance approfondie de l'idiome de l'Ancien Testament, base indispensable de toute exégèse consciencieuse et féconde.

Bâle, en janvier 1884.

Sam. Preiswerk,
pasteur de l'église de St-Alban.

TABLE ANALYTIQUE

SECONDE PARTIE.

DES FORMES.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER.

DES LANGUES SÉMITIQUES EN GÉNÉRAL.

(Voy. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*; 4e éd., Paris, 1864.)

1. La langue *hébraïque* est dans une étroite affinité avec plusieurs autres langues et dialectes qui forment avec elle un groupe commun ou une famille de langues. Le territoire où ces langues étaient ou sont encore parlées s'étend du Tigre à la Mer Méditerranée, et des montagnes de l'Arménie jusqu'au sud de l'Arabie, c'est à dire sur la Syrie, la Mésopotamie avec l'Assyrie et la Babylonie, l'Arabie, la Palestine avec la Phénicie, enfin l'Afrique septentrionale. On les désignait jadis sous le nom de langues *orientales*, dénomination qui, déjà en usage du temps des Pères de l'Eglise, et employée notamment par St-Jérôme, est trop élastique et trop vague de nos jours, où nous connaissons beaucoup de langues qui se parlent en Orient sans appartenir à cette famille. Aussi a-t-on pris l'habitude depuis environ un siècle de leur donner le nom de langues *sémitiques*, parce que la plupart des peuples qui les parlaient sont désignés dans la Genèse (10, 21 et suiv.) comme descendants de *Sem*. Toutefois il faut remarquer que les Cananéens et les Phéniciens ne sont pas de ce nombre, leur généalogie étant rattachée à *Ham* (Gen. 10, 6. 15 etc.), tandis que leur langue était en intime affinité avec l'hébreu.

2. Voici les points essentiels par lesquels les langues sémitiques dans leur ensemble diffèrent de nos langues occidentales au point de vue *grammatical*: *a)* Ce sont les *consonnes* qui constituent la partie essentielle des mots, tandis que les voyelles sont susceptibles de modifications très variées, tant pour la dérivation que pour la flexion. *b)* Les consonnes renferment une grande variété de sons *gutturaux*, difficiles à reproduire pour nos organes. *c)* La *racine* est composée généralement de *trois consonnes*. *d)* Le *verbe* n'a que deux formes de *temps*, qui d'ailleurs ne correspondent pas exactement aux nôtres. *e)* Il n'y a, pour le verbe comme pour le nom, que les deux *genres* du masculin et du féminin. *f)* Ni le verbe ni le nom ne se prêtent à la *composition* avec d'autres mots. *g)* Le nom n'a pas en général ce qu'on appelle les *cas obliques*. Le rapport du *génitif* s'exprime d'une manière toute spéciale. *h)* Le *pronom personnel*, quand il exprime le régime direct et quand il sert de pronom possessif, s'abrége en un *suffixe*, lequel s'attache au verbe et au nom. *i)* La *syntaxe* est d'une grande simplicité et se contente ordinairement de coordonner une phrase à l'autre.

Pour ce qui regarde la signification des racines, au point de vue *lexicographique*, les langues sémitiques ne diffèrent pas moins essentiellement des langues dites indo-germaniques, quoiqu'il y ait un certain nombre de mots, surtout des onomatopées, qui paraissent remonter à une source commune, sans compter les expressions empruntées directement d'un peuple par l'autre.

L'*écriture* enfin de la plupart des langues sémitiques a de même des particularités caractéristiques. Elle n'exprime originairement que les consonnes, tandis que les signes des voyelles n'y ont été ajoutés que plus tard, en forme de points et de petits traits. Les lettres s'écrivent, à l'exception de l'éthiopien (voy. nº 5), de droite à gauche. — L'alphabet des différents genres d'écritures sémitiques tire son origine d'un alphabet *sémitique primitif*, sur lequel voy. II, 6. (Les anciens caractères *phéniciens* en ont conservé une image très exacte. C'est d'eux que dérive

l'ancien alphabet grec, et de là toutes nos écritures européennes. — Nous laissons entièrement de côté les caractères cunéiformes employés pour l'assyrien, qui rentrent dans un tout autre système d'écriture.)

3. Ces langues se divisent en trois groupes principaux: le groupe du nord, qui comprend les dialectes *araméens*; le groupe du sud, soit l'idiome *arabe*; et le groupe du milieu, formé par les dialectes de *Canaan*, l'hébreu, le phénicien etc. — De nos jours on a pu y ajouter un quatrième groupe, dont le territoire est à l'orient de la Palestine: le dialecte *assyrien* et *babylonien*, qui se rattache aux dialectes araméens. L'étude de cette langue n'a pu être entamée que depuis qu'on est parvenu à déchiffrer, en partie du moins, les inscriptions cunéiformes, déterrées dans les collines qui renferment les ruines de Ninive et de Babylone.

4. **L'araméen** tire son nom de *Aram* (אֲרָם, Gen. 10, 22. 23), nom qui, en sens géographique, désigne ce que nous appelons la *Syrie*. C'est de toutes les langues sémitiques la plus rude et la plus pauvre. On en distingue deux branches principales:

a. L'*araméen* du nord-est, qu'on désigne ordinairement par le nom de *syriaque*, n'est connu de nous qu'à dater de l'ère chrétienne, où une littérature ecclésiastique commença à se former par des versions du Nouveau Testament, dont la plus célèbre est connue sous le nom de *Peshito*[1]). Elle fut faite vers la fin du 2e siècle, et fut bientôt suivie d'une version de l'Ancien Testament. — Cette littérature prit un certain essor, principalement depuis *Ephrem*, célèbre Père de l'église syrienne et théologien du 4e siècle. Après l'invasion des Arabes mahométans, depuis le 7e siècle, le *syriaque* commença à faire place à l'*arabe*, et déjà

---

[1]) פשיטא, c'est à dire *la simple*, parce qu'elle rend le sens littéral, en opposition aux traductions paraphrastiques et aux commentaires allégoriques de cette époque. La racine פשט a le même sens dans le *Talmud* et chez les rabbins.

au 13ᵉ siècle il avait presque entièrement cessé d'être une langue vivante ; quelques dialectes ont persisté cependant jusqu'à nos jours dans des régions isolées. Mais il s'est conservé comme langue ecclésiastique presque dans toutes les sectes chrétiennes de l'Orient. C'est en particulier la langue des livres sacrés des *Mandéens* (ou *Nazoréens*), qui est un syriaque considérablement altéré. (Comparez les articles sur les *Mandéens* dans les *Encyclopédies* de Herzog et de Lichtenberger.) De même, la *Guemara de Babylone* présente un dialecte syriaque dégénéré. (Voy. plus bas, nº 6, b.) Les *Maronites* du Liban se servent encore du syriaque pour leur liturgie et s'occupent de son étude comme langue savante.

b. L'*araméen* du sud-ouest est le dialecte des contrées au nord et au nord-est de la Palestine. C'est ce dialecte que parlait la famille parente d'Abraham en Mésopotamie (pays nommé en hébreu אֲרַם נַהֲרַיִם ; פַּדַּן אֲרָם). Il s'en trouve un spécimen déjà dans la Genèse (31, 47), savoir le nom que Laban donne au monument érigé par Jacob: יְגַר שָׂהֲדוּתָא, et que Jacob lui-même traduit par גַּלְעֵד. En outre il se rencontre dans l'Ancien Testament dans un verset de Jérémie (10, 11) et dans quelques parties de Daniel (2, 4 à 7, 28) et d'Esdras (4, 8 à 6, 18 et 7, 12-26). C'est dans cet idiome aussi que sont composées les traductions et paraphrases juives, dites *Targums* (תַּרְגּוּמִין, *traductions*). (Comp. III, 2.) — Un dialecte qui en descend est le *Samaritain*, dans lequel une traduction du Pentateuque nous a été conservée. — La *Guemara de Jérusalem* (qu'on devrait appeler de Tibériade) présente un dialecte araméen (chaldéen) dégénéré, image fidèle de la langue parlée alors en Galilée. (Comp. III, 3).

On a donné à cette branche de l'*araméen* le nom de *chaldéen*, parce que c'étaient les Chaldéens qui avaient le pouvoir à Babylone, la dynastie de Nébucadnétsar étant une dynastie chaldéenne, et que dans le livre de Daniel (2, 4) il est dit que les sages chaldéens parlaient au roi en אֲרָמִית. Mais ce nom est inexact, car le chaldéen proprement dit, c'est à dire la langue

propre des Chaldéens, était tout à fait étrangère à la souche sémitique, comme on peut aisément le voir par les noms propres chaldéo-babyloniens (נבכדנצר, בלטשאצר etc.). Il est fait mention de l'araméen Dan. 1, 4 sous le nom de לשון כשדים (*langue des Chaldéens*; en araméen on dit aussi כלדאין). Ailleurs les auteurs bibliques se servent du nom de ארמית; comp. 2 Rois 18, 26 (Es. 36, 11), où les officiers d'Ezéchias prétendent savoir l'*araméen*.

Il est difficile de déterminer à quel point l'hébreu peut avoir influé sur le dialecte dit chaldéen, et jusqu'à quel point le dialecte de Babylone s'est conservé pur dans les passages dont nous venons de parler. C'est l'araméen de la Bible qui se rapproche le plus de l'hébreu[1]). Aussi s'écrit-il avec les caractères ordinaires de l'hébreu, tandis que le *syriaque* a une écriture à lui propre.

5. Au sud de la Palestine florissait et fleurit encore la langue **arabe**. Elle forme le contrepied de l'araméen en ce qu'elle est douce, riche en voyelles et en formes.

---

[1]) Pour l'étude des chapitres araméens de la Bible, nous nommons la grammaire de Winer, dont une traduction en français a paru sous le titre de *Grammaire chaldaïque etc. par* G. B. Winer, traduite par A. Fallet, Genève, 1836. En 1881 il a paru une *Grammaire de la langue araméenne selon les deux dialectes, syriaque et chaldaïque, comparée avec l'arabe, l'hébreu et le babylonien*, par Mgnr. David, Paris (imprimée à Mosul). Mais voir p. LXV. note 1).

Ajoutons que le fascicule de l'édition de la Bible hébraïque publiée par Bær et Delitzsch qui contient les livres de Daniel, d'Esdras et de Néhémie (1882) est précédé d'un petit manuel grammatical intitulé *Chaldaismi biblici adumbratio*, contenant des paradigmes avec des annotations. Pour ceux de nos lecteurs qui savent l'allemand nous mentionnons la grammaire de Luzzato (trad. p. Krüger 1873); mais tout particulièrement nous leur recommandons la *grammaire de l'araméen biblique* par E. Kautzsch qui est sur le point de paraître et qui présentera certainement le travail le plus complet et le plus exact de ce genre.

Sa branche la plus antique, le dialecte nommé *himyarite* qui se parlait dans les contrées méridionales de l'Arabie, ne s'est conservée que dans des inscriptions. — C'est à elle que se rattache la langue *éthiopienne* ou *ghez*, dont il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une traduction de la Bible, qui date du 4e ou 5e siècle de notre ère, et un certain nombre d'écrits chrétiens. Depuis le 14e siècle elle a été remplacée en Habesh (Abyssinie) par le dialecte *amharique*, qui se parle encore de nos jours, et qui, du reste, est aussi affilié aux dialectes sémitiques.

La littérature de l'*arabe classique*, qui plus tard fut si féconde, prit naissance au commencement du 7e siècle, avec Mahomet et la composition du *Coran* (*al-qoran*: *la lecture*). Elle se maintint dans son éclat, ainsi que les sciences des Arabes, en Espagne jusqu'au 14e siècle, tandis que, presque en même temps, l'ancien arabe écrit fut remplacé en Arabie, en Syrie et en Egypte par l'*arabe* moderne, nommé *vulgaire*, qui est encore langue vivante. Aujourd'hui encore l'arabe a un vaste territoire; non seulement il règne dans son pays natal, de même qu'en Syrie et dans le nord de l'Afrique, mais il est aussi répandu en Turquie, en Perse et en général partout où le mahométisme existe.

6. Entre la branche sémitique du nord, l'araméen, et celle du sud, l'arabe, se trouve celle du milieu: l'idiome de **Canaan**. Nous en connaissons deux rameaux principaux qui sont d'une grande affinité entre eux: le *phénicien* et l'*hébreu*. Les autres dialectes cananéens nous sont à peu près inconnus; cependant on peut présumer qu'ils ne renfermaient pas non plus de différences essentielles; il ne se trouve au moins dans toute l'histoire des Israélites aucun indice faisant supposer que ceux-ci et les Cananéens aient eu quelque difficulté à se comprendre. Cette présomption est confirmée par les traces peu nombreuses qui nous restent dans les noms propres indigènes (comme אֲבִימֶלֶךְ, קִרְיַת־סֵפֶר, אֲדֹנִי־צֶדֶק) et dans l'inscription *moabite* de la stèle du roi *Mésha* (voy. II, 2).

a. Le dialecte des *Phéniciens*, qui, sur leurs monnaies, se désignent eux-mêmes par le nom de כנען, s'est conservé dans un assez grand nombre d'inscriptions, parmi lesquelles se distinguent par leur étendue l'inscription funéraire du sarcophage d'*Eshmounazar*, roi de Sidon, trouvée en 1855 (maintenant au Louvre), et la grande inscription (tarif des sacrifices) déterrée à Marseille en 1845 [1]). Ce dialecte régnait dans la Phénicie et ses colonies, par ex. à Carthage, où il se modifia en dialecte néo-punique [2]).

b. L'*hébreu*, la langue de l'Ancien Testament, est le plus important des dialectes cananéens, et il différait si peu des dialectes voisins que, dans le passage Es. 19, 18, il est même appelé שְׂפַת כְּנַעַן (*langue de Canaan*). Nous traitons de cette langue en particulier dans le chapitre suivant.

Un dialecte plus jeune, qui en est issu, est l'hébreu de la *Mishna*, la partie la plus ancienne du *Talmud* (voy. III, 3), qui est de l'hébreu encore, mais fortement aramaïsé, tandis que la *Guemara* a pour fondement l'araméen même, mais tellement dégénéré que, principalement dans la *Guemara de Babylone*, il est devenu un dialecte à part, le *talmudique* (comp. I, 4).

---

[1]) Voy. sur la langue phénicienne et ses inscriptions : Berger, les articles *Inscriptions* et *Phénicie* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; et Schrœder, *die phönizische Sprache* (Halle, 1869), pag. 223 et suiv., où l'on trouve la littérature respective, comme de Luynes, Bargès etc.

[2]) Des spécimens de ce dialecte sont conservés dans des inscriptions et dans quelques scènes de la comédie de *Plaute* intitulée *Pœnulus*. (Comp. l'appendice de Schrœder, *die phönizische Sprache*, et Movers, *die punischen Texte im Pœnulus* etc., 1845.) — L'ancien dialecte punique doit avoir eu encore beaucoup d'affinité avec l'hébreu. Le mot *suffètes* (premiers magistrats), par exemple, répond à l'hébreu שֹׁפְטִים (*juges*); le nom de *Hannibal* est égal à חַנִּיבַּעַל : *grâce de Baal* (comp. חַנִּיאֵל Nomb. 34, 23); *Hasdrubal* est עַזְרוּבַּעַל : *secours de Baal* (comp. עַזְרִיאֵל 1 Chron. 5, 24); *Barcas* est בָּרָק : *éclair* (Juges 4, 6). Le nom de *Carthage* lui-même est קֶרֶת חֲדָשָׁה : *nouvelle ville*.

7. Quant à l'*âge* des langues sémitiques et à la priorité de l'une d'entre elles sur les autres, les données que peut fournir la connaissance de leur littérature et de leur grammaire ne suffisent pas, à l'heure qu'il est, pour décider cette question d'une manière absolue. Il y a deux points de vue fort différents à distinguer à ce sujet. D'un côté il importe de savoir l'époque historique où une langue a commencé à être écrite et à produire une littérature; d'autre part il faut constater l'état de développement grammatical où cette langue se trouve à ce moment. Car il faut bien remarquer que ces deux ordres de recherches n'aboutissent pas nécessairement à des résultats identiques. En effet, dans certaines circonstances favorables, un peuple ou une tribu, qui se trouve par exemple dans une position isolée avec des mœurs très simples, a pu conserver pendant des siècles sa langue dans un état relativement intact et primitif, jusqu'au moment où elle devient langue littéraire; par contre, sous l'influence de rapports avec d'autres nations ou d'une manière de vivre plus compliquée, la langue d'un peuple peut avoir déjà subi un procès d'altération plus ou moins rapide et sensible avant qu'elle ait été fixée par l'écriture.

Sous le rapport de l'ancienneté littéraire c'est l'*hébreu* qui occupe la première place. Les livres les plus anciens de sa littérature dépassent en âge de bien loin ceux de toute autre langue sémitique. On peut ajouter, comme un autre indice de sa haute antiquité, que les noms propres qui se rencontrent dans ses premiers produits littéraires, et qui remontent évidemment à un temps encore plus reculé, portent sans contredit le type hébreu[1]). Les écrits *araméens* sont d'une date beaucoup plus récente;

---

[1]) Il est vrai que cet argument, intimement lié à la question des archaïsmes (II, 4), est sujet à discussion. (Comp. au sujet de ces derniers le 3me article de Mr. VUILLEUMIER sur *la critique du Pentateuque dans sa phase actuelle*, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, juillet 1882, pages 307 et suiv.)

leur idiome porte la date de l'exil de Babylone. La littérature *arabe* enfin est encore plus jeune, puisqu'elle ne date que de plusieurs siècles après J.-C.

D'autre part, pour ce qui regarde l'état de développement de la langue dans la période de ses premiers produits littéraires, c'est l'*arabe* qui offre les formes les plus primitives. L'ancien arabe présente un caractère antique et une fraîcheur originale, conservés plus ou moins intacts dans la vie solitaire des tribus du désert. Il a les formes non émoussées, les voyelles et les diphthongues encore pures et claires etc. L'*hébreu* au contraire, tel qu'il se présente dans les livres saints, est décidément à l'état d'une langue qui a déjà passé par plus d'une phase de développement ou, si l'on veut, de décomposition, ce qui se montre par exemple dans la contraction des diphthongues, l'amollissement de certaines formes rudes, la diminution de certaines terminaisons etc. Les dialectes *araméens* enfin, dans leurs plus anciens monuments littéraires, se trouvent avoir déjà fait des progrès très considérables en fait de décomposition et d'appauvrissement grammatical.

Toutefois ces données fournissent une base insuffisante pour préciser davantage; aussi un des plus profonds connaisseurs des langues sémitiques ne croit-il pouvoir affirmer sur cette question que les faits résumés dans les thèses suivantes :

1) La langue de l'Ancien Testament a des formes déjà sensiblement plus décomposées que l'arabe, dont cependant la littérature est beaucoup plus jeune.

2) Néanmoins on ne peut pas constater d'une manière absolue la priorité de l'arabe à tous égards.

3) La rudesse de l'araméen ne représente pas un état de simplicité originaire, mais bien plutôt la dureté d'un état de décrépitude, de sorte qu'on aurait grand tort de le regarder comme le type primitif des langues sémitiques. (KAUTZSCH, *Grammaire de Gesenius*, § 1 fin.)

CHAPITRE SECOND.

HISTOIRE DE LA LANGUE HÉBRAÏQUE.

(Voy. Gesenius, *Geschichte d. hebr. Sprache u. Schrift* Leipzig, 1815; et les articles: *Hebr. Sprache* de Bertheau dans la *Realencyklopädie* de Herzog et *Sprache hebr.* de Nœldeke dans le *Bibellexikon* de Schenkel.)

1. Le *nom* de *langue hébraïque* ne se rencontre pas dans l'Ancien Testament. Il n'y a d'ailleurs que trois cas où il en soit question. Le premier passage est celui que nous avons déjà mentionné, Es. 19, 18, où elle est nommée שְׂפַת כְּנַעַן (*langue de Canaan*); dans les deux autres cas, savoir 2 Rois 18, 26 (Es. 36, 11. 13) et Néh. 13, 24, elle est nommée יְהוּדִית (*judaïque*).

Les Juifs, dans leurs écrits (déjà dans les *Targums*), ont aimé à lui donner la désignation (chaldéenne) de לִשָּׁן קוּדְשָׁא (*langue sainte*) ou bien aussi celle de לְשׁוֹן עִבְרִית (*langue hébraïque*). Ce dernier nom se rencontre dans le Nouveau Testament dans l'expression ἑβραϊστὶ ou ἡ ἑβραῒς διάλεκτος, tant par rapport à l'hébreu proprement dit (Apoc. 9, 11), que pour désigner le dialecte araméen qui se parlait en Palestine au temps de Jésus et des apôtres (Jean 5, 2; Actes 21, 40 etc.). Comp. Lightfoot, *horæ hebr.* ad Jo. 5, 2.

Elle fut appelée ainsi comme étant la langue parlée par les *Hébreux* (עִבְרִים), nom qui dans l'Ancien Testament est donné aux Israélites lorsque ceux qui s'en servent, dans la narration, sont des gens d'un autre peuple (par ex. Gen. 39, 14; 1 Sam. 4, 6), ou en parlant à des étrangers (par ex. Ex. 10, 3; Jon. 1, 9), ou bien lorsque l'auteur les envisage au point de vue civil par rapport à d'autres nations (par ex. Gen. 43, 32; 1 Sam. 14, 21). Car c'étaient les autres peuples qui les appelaient *Hébreux*, tandis

qu'eux-mêmes, se regardant comme peuple de Dieu, rattachaient leur nom à celui que leur patriarche Jacob reçut de Dieu comme titre d'honneur et gage de bénédiction (Gen. 32, 29), et se nommaient בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (*fils d'Israël*). — Plus tard, principalement après la division du royaume de Salomon en royaumes d'Israël et de Juda, le nom d'Israël perdit sa signification théocratique et prit un sens politique. Après la destruction du royaume d'Israël le nom de Juda subsista seul (יְהוּדִי), et il est resté jusqu'à nos jours aux descendants de Jacob dans toutes nos langues, quoique parfois bien défiguré [1]).

Quant à l'étymologie du mot עִבְרִי, il est clair qu'il dérive de עֵבֶר. Mais qu'est-ce que עֵבֶר? Comme nom appellatif ce mot signifie: *ce qui est au-delà*, par rapport à un fleuve: *le rivage opposé* (à l'endroit de celui qui parle); עִבְרִים peut donc signifier: *les habitants du rivage au-delà* (de l'Euphrate), et l'on peut supposer que ce nom fut donné par les peuplades cananéennes à la tribu mésopotamienne dont Abraham faisait partie, et que, une fois fixé, il resta attaché à Abraham même après son immigration en Canaan et se transmit à ses descendants. Cette étymologie se trouve déjà mentionnée dans la version des LXX, qui traduit לְאַבְרָם הָעִבְרִי par Ἄβραμ τῷ περάτῃ (Gen. 14, 13); elle fut soutenue par plusieurs rabbins, plus tard entre autres par le célèbre Walton (dans ses *prolégomènes* de la Bible polyglotte de Londres), et elle est reçue par la plupart des savants de nos jours. Néanmoins il faut convenir qu'elle n'est pas exempte de difficultés assez sérieuses, dont le détail nous mènerait trop loin. — Le texte sacré de son côté nous engage à rattacher, du moins en première instance, le terme de עִבְרִים au nom propre עֵבֶר, par lequel la généalogie sacrée désigne l'arrière-petit-fils de *Sem*.

---

[1]) Le mot *Juif*, de même que l'anglais *Jew*, remonte à la prononciation turque *yefoud* pour *yehoud*.

Car s'il est dit (Gen. 10, 21) de *Sem* qu'il est אֲבִי כָּל־בְּנֵי־עֵבֶר (*le père de tous les fils d'Héber*), il faut en conclure que dans ces temps le terme de *descendants d'Héber* était une désignation connue et que *Héber* était regardé et nommé comme le patriarche de plusieurs tribus. Une conclusion pareille découle du passage Nomb. 24, 24, où עֵבֶר est employé dans le sens collectif de בְּנֵי־עֵבֶר, de même qu'on disait יִשְׂרָאֵל pour בְּנֵי יִשְׂרָאֵל. On se demande sans doute pourquoi c'est précisément *Héber* qui est pris du milieu de la ligne généalogique. En effet, cela ne se comprend que lorsqu'on se rappelle que selon les dates de la Genèse *Héber* est le dernier représentant de la longévité patriarcale, de sorte que selon cette généalogie il survécut à cinq, presque à six générations qui le suivirent jusqu'à Abraham, de même que dans ce récit il se trouve placé au point précis de la grande époque de la dispersion des nations (Gen. 10, 25) comme dernier patriarche de la maison de Noé. Il faut supposer alors que les descendants d'Abraham, dans la ligne de Jacob, ont maintenu leur descendance d'*Héber*, dernier des grands patriarches auxquels se rattachaient leurs traditions sacrées, tandis que les autres tribus prirent plus tard d'autres noms, par ex. les *Yoktanides* celui d'*Arabes*, les descendants d'*Edom* celui d'*Iduméens*.

2. La littérature de la langue hébraïque est contenue exclusivement dans les écrits de l'Ancien Testament [1]). Il est évident

---

[1]) On connaît en outre un petit nombre de pierres gravées (cachets), qui datent en partie du temps antérieur à l'exil, et de monnaies datant du 2e siècle avant l'ère chrétienne. (Voy. DE VOGÜÉ, *Mélanges d'archéologie orientale*, Paris, 1868, pag. 131 et suiv.; DE SAULCY, *Recherches sur la numismatique judaïque*, Paris, 1854, et *Numismatique de la terre sainte*, Paris, 1874.) Et dans ces derniers temps on a fait la découverte de deux inscriptions très intéressantes. La première, trouvée en août 1868 dans l'ancien territoire de la tribu de Ruben à *Dhîbân* (דִּיבוֹן, Jos. 13, 9 etc., à environ vingt kilomètres à l'est de la Mer Morte), est connue sous le nom de l'inscription de la *stèle de Dhîbân*; elle était

que tout le trésor de la langue ne peut pas être renfermé dans ce petit nombre de livres, et qu'un assez grand nombre de mots doit être perdu pour nous, surtout des termes techniques et des mots servant à désigner des choses de la vie ordinaire. Cependant on a lieu de supposer que, quant aux racines verbales les plus significatives, il ne nous en manque que fort peu. D'ailleurs un assez grand nombre de mots perdus paraissent s'être conservés dans les noms propres (par ex. נוּן, en araméen le mot usité pour *poisson*), et plus tard dans le *Talmud*, surtout dans sa première partie, la *Mishna* (par ex. גִּבְעֹל, *bouton de fleur* [mot qui se trouve une seule fois dans le texte sacré, Ex. 9, 31]; אַגָּסִים, *poires*; חַרְדָּל, *moutarde*; דְּלַעַת, *citrouille*).

L'hébreu est une langue plutôt pauvre, quant au nombre des mots [1]). Mais il est vrai aussi qu'elle déploie une grande richesse d'expressions soit par le développement ingénieux de son organisme grammatical, par exemple dans ce qu'on appelle les *conjugaisons*, soit parce qu'elle possède un grand nombre de

---

gravée sur une pierre monumentale (dont les fragments se trouvent maintenant au Louvre). Son texte, qui d'ailleurs n'est plus complet, contient un récit de *Mésha*, roi de Moab (2 Rois 3, 4), sur ses exploits contre les Israélites etc., et date donc du commencement du 9e siècle (voy. CLERMONT-GANNEAU, *La stèle de Dhîbân*, Paris, 1870). — La seconde fut découverte en juin 1880; elle est taillée dans le roc du petit tunnel qui conduit l'eau de la source de la Vierge au réservoir de Siloé (au sud-est de Jérusalem), et, quoiqu'elle soit imcomplète aussi, on est parvenu à y déchiffrer un récit du percement du tunnel. (Voy. E. KAUTZSCH, *Die Siloahinschrift*, dans *Zeitschr. d. deutschen Palästina-Vereins*, vol. IV, pag. 260.) — Le langage de ces inscriptions ne diffère en aucun point essentiel de celui de l'Ancien Testament. — Quant à l'écriture de ces inscriptions, voy. plus bas, II, 6.

[1]) On a calculé que le nombre des racines verbales s'élève à peu près à 500. Le célèbre hébraïsant hollandais *Leusden* évaluait à 5642 le nombre de tous les mots hébreux et chaldéens qui se présentent dans l'Ancien Testament.

nuances synonymiques, principalement pour des idées abstraites, morales et religieuses, par exemple celles de *péché*, *espérer*, *attendre*, *se confier* etc., de même pour les expressions qui concernent le rituel des sacrifices et du culte, et autres.

3. Il y a une chose qui frappe, si l'on considère la langue hébraïque telle qu'elle se présente dans les livres saints sous le point de vue de son *unité intérieure.* Bien qu'un espace de mille ans à peu près sépare la composition des plus anciens écrits, qui remontent jusqu'au temps de Moïse, des livres qui datent du temps de l'exil, et quoique ces livres soient composés par les auteurs les plus différents, en divers lieux du pays et sur les sujets les plus variés, on voit cependant qu'en général, et abstraction faite de la diversité du style personnel de chaque auteur, la langue est *une* et *la même* pour tous les écrivains de l'Ancien Testament, tant par rapport au matériel des racines et des mots que par rapport aux formes et à la construction. — Nous parlerons plus bas de l'influence qu'a exercée la captivité de Babylone.

Le phénomène d'une telle unité dans la langue ne s'explique qu'en partie par le caractère conservateur de l'Orient en général; mais on a lieu de constater que les livres saints les plus anciens devinrent le type classique pour toute la littérature hébraïque, et ceci d'autant plus facilement, qu'en général toute instruction intellectuelle des Israëlites venait de la religion, que toute leur vie, même politique, se rattachait à leur existence religieuse, et que la classe sacerdotale et prophétique monopolisait tous les avantages de l'esprit et de la science [1]).

---

[1]) Il faut avouer cependant que ce dernier raisonnement n'est pas suffisant non plus pour expliquer entièrement le phénomène d'une telle unité. C'est pourquoi on a été porté à supposer une retouche générale du texte hébreu qui aurait eu lieu vers le temps de la clôture du canon de l'Ancien Testament. C'est une des grandes questions de la critique, que nous ne pouvons que signaler ici.

4. Cependant cette unité ne s'étend pas tellement loin qu'il ne se trouve dans la langue des traces d'une transformation successive, de même que quelques indices isolés d'une différence de dialectes.

D'abord on ne saurait nier que le texte actuel est le produit d'un développement qui remonte à une période antérieure, dans laquelle l'hébreu doit avoir eu une structure sensiblement plus archaïque et plus conforme en particulier à l'ancien arabe. On trouve certains mots dans la Genèse qui paraissent avoir déjà été hors d'usage au temps de la rédaction du texte, puisqu'ils se trouvent immédiatement suivis d'une tournure synonyme explicative (comme בֶּן־מֶשֶׁק בֵּיתִי, *le fils de la possession* [=*le possesseur futur*] *de ma maison*, Gen. 15, 2; בֵּית־הַסֹּהַר, *prison*, 39, 20). De même il se rencontre des formes archaïques, qui sont particulières au Pentateuque, comme les mots הוא, נַעַר qui désignent soit le masculin, soit le féminin (*lui* et *elle*, *jeune homme* et *jeune fille*), ou bien le pronom démonstratif הָאֵל pour הָאֵלֶּה (Gen. 19, 25; Deut. 4, 42). La même observation se rapporte aussi à un bon nombre de formes grammaticales, qui ne sont évidemment pas dans leur état primitif, et dont les formes antiques reparaissent, en partie du moins, sous certaines conditions. (Comparez par exemple l'ancienne terminaison féminine en ַת, les formes dites *segolées* etc.)

La science grammaticale est appelée à se rendre compte de cet état primitif de la langue, au moins dans ses traits principaux et caractéristiques. Elle a trois moyens à sa disposition pour s'acquitter de cette tâche, savoir: 1) les archaïsmes et les noms propres d'ancienne date, de même que certaines formes antiques conservées dans le langage poétique; 2) les conclusions auxquelles nous engagent certaines formes du texte actuel, en tant qu'elles portent en elles-mêmes le caractère de transformation, selon les lois que nous voyons présider en général au développement de la langue; 3) la comparaison des autres langues

sémitiques, surtout de l'arabe, qui, sous beaucoup de rapports, a conservé plus fidèlement les formations primitives. — Souvent on arrive au même résultat en poursuivant indépendamment ces voies, de sorte qu'elles servent à se contrôler et à se confirmer mutuellement.

Même la grammaire élémentaire ne saurait se passer entièrement de recourir à cette restitution des formes antiques, pour bien faire saisir les lois des formations qu'elle doit exposer.

5. Quant à l'état de la langue tel qu'il se présente dans le texte actuel, on y distingue naturellement deux périodes bien marquées. La première est la période *classique*, qui s'étend jusqu'au temps de la captivité de Babylone; celle qui la suit, à partir de l'exil, porte le caractère du *déclin*.

a. La période *classique* en elle-même ne saurait du reste présenter une uniformité complète. On y remarque au contraire des différences de langage qui proviennent de deux causes principales. D'un côté il est impossible que l'individualité de l'auteur, de même que les circonstances du temps et de l'endroit où il écrivait, ne se fasse pas sentir dans sa manière de parler; en effet, le pâtre Amos de Tekoa, par exemple, qui prêchait dans le royaume d'Israël, écrit dans un style sensiblement différent de celui d'Esaïe, qui, peu de temps plus tard, occupait une position distinguée dans la capitale de Juda. D'un autre côté la diction poétique se distingue nécessairement du langage de la prose, non seulement par le rhythme et par les expressions et tournures propres au style élevé, mais aussi par le choix des mots et de certaines formes particulières. Ainsi il y a des mots usités en araméen qui en hébreu ne se rencontrent que dans les morceaux poétiques, comme מִלָּה pour דָּבָר (*parole*), אָתָה pour בּוֹא (*venir*), חָזָה pour רָאָה (*voir*) etc.

Quant aux différences de dialecte, il n'y en a qu'une qui soit positivement mentionnée, c'est la manière dont les Ephraïmites prononçaient le שׁ: סִבֹּלֶת pour שִׁבֹּלֶת (Juges 12, 6). Mais



il est probable que les habitants des contrées supérieures de la Palestine, voisins de l'araméen et du phénicien, se distinguaient par leur langage sous plus d'un rapport de ceux de la Judée; et l'on est porté à penser que les traces de pareilles nuances peuvent se trouver dans certaines particularités linguistiques, par exemple l'emploi du שׁ *préfixe* pour אֲשֶׁר, qui ne se rencontrent pas seulement dans les livres d'une date plus ou moins récente.

b. La période du *déclin* se caractérise par l'influence du dialecte *araméen* (dit chaldéen, voy. I, 4, b). L'époque de l'empire chaldéo-babylonien ne pouvait manquer d'exercer un effet marqué sur la langue hébraïque, tant par son influence intellectuelle et politique en général que par la catastrophe de la chute de Jérusalem et de la transplantation de la plus grande partie des Juifs en Babylonie, et, n'oublions pas de l'ajouter, par le fait que dans les temps du retour du peuple juif en Judée, l'araméen était la langue dominante depuis le Tigre et l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée. Peu à peu l'araméen envahit le territoire de la langue hébraïque, qui cessa finalement d'être une langue vivante. Il n'est guère possible de poursuivre en détail les phases de ce changement [1]. Toutefois on ne peut pas admettre que les livres hébreux de cette période n'aient été que des produits littéraires, composés dans un idiome devenu inintelligible pour le peuple; mais il semble que l'hébreu était la langue du culte et de la culture, des discours publics et des gens de lettres, langue sinon usitée, du moins comprise encore assez longtemps au sein de la population de Jérusalem et de ses alentours, tandis que l'araméen

[1] Tous les savants ne sont pas d'accord par exemple sur la question de savoir si les Juifs rentrés en Judée savaient et parlaient encore l'hébreu ou non; et le passage Néh. 8, 8, souvent cité dans cette controverse, ne fournit pas de base sûre, parce que le mot décisif מְפֹרָשׁ est d'une interprétation contestée (à savoir si la lecture de la loi fut *expliquée* ou si elle fut *traduite* au peuple de la nouvelle colonie juive).

l'emportait dans la vie ordinaire et familière et prédominait de plus en plus.

La littérature de cette époque a dû nécessairement se ressentir de cette influence babylonienne. Cela se voit entre autres par l'emploi de mots araméens (par ex. זְמָן, *temps*; יַחַשׂ, *famille*; בִּירָה, *forteresse*), qui se rencontrent déjà chez Jérémie et Ezéchiel; Jérémie a tout un verset (10, 11), Daniel et Esdras des morceaux entiers (Dan. 2, 4 à 7, 28; Esdr. 4, 8 à 6, 18; 7, 12-26) en araméen; on remarque aussi dans ces livres, de même que dans Néhémie, Esther et les Chroniques, d'autres particularités caractéristiques d'une certaine décadence de la langue, comme par exemple l'emploi fréquent de l'orthographe *pleine* (דָּוִיד pour דָּוִד etc.), la permutation du א et du ה final etc. D'autre part il faut remarquer combien les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie ont eu à cœur de maintenir le langage de leurs prédécesseurs; leurs écrits présentent en effet un hébreu pur et une diction noble, dignes de leurs modèles classiques.

6. A cette même époque de réorganisation se rattache aussi l'*écriture hébraïque*, telle qu'elle est maintenant en usage; car dans les anciens temps les Hébreux écrivaient avec d'autres caractères. L'alphabet antique (*ancien sémitique*) dont ils se servaient a beaucoup de ressemblance avec celui des *Phéniciens*, lequel en effet paraît en représenter une modification un peu plus jeune [1]). C'est de ce même alphabet que se développèrent

---

[1]) L'origine de cet ancien alphabet sémitique n'est pas encore hors de doute. — L'opinion acceptée par la plupart des savants modernes se trouve exposée dans le *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* de E. de Rougé, publié par J. de Rougé, Paris, 1874), selon lequel il remonte à l'alphabet hiératique des Egyptiens, lequel de son côté s'est développé des hiéroglyphes, abrégés en une espèce d'écriture cursive. — Les premiers monuments des anciens caractères hébreux que nous possédions sont les inscriptions de la stèle

plus tard, probablement au temps de Néhémie, les caractères que présente le code sacré des *Samaritains*, qui d'ailleurs ne contient que le Pentateuque.

Le Talmud et les rabbins appellent l'ancienne écriture כְּתָב עִבְרִי (*écriture hébraique*). Selon la tradition c'est *Esdras* qui mit en usage un nouveau genre de caractères, emprunté de l'écriture *araméenne* (qui était une autre branche de l'écriture sémitique), avec laquelle il s'était familiarisé en Babylonie. Elle est désignée par le nom de כְּתָב מְרֻבָּע (*écriture carrée*) ou כְּתָב אַשּׁוּרִי (*écriture assyrienne*), épithètes dont l'une se rapporte à ses figures, l'autre à son origine [1]. C'est elle qui, avec très peu

---

de Dhîbân et de Siloé (voy. II, 2, note). La première date du 9e siècle; quant à la seconde, les savants (Kautzsch et autres) jugent qu'elle ne peut remonter au delà du 8e siècle, et qu'il est assez probable qu'elle correspond au renseignement sur les constructions du roi Ezéchias qui se trouve 2 Rois 20, 20. — Nous reproduisons l'alphabet, presque identique, de ces deux inscriptions au ***tableau des alphabets*** à la fin de ce volume. On remarquera que celle de Dhîbân ne présente pas la lettre ט; dans celle de Siloé ne se trouve ni le ט ni le ס. — Quant à l'alphabet ***phénicien***, le monument le plus important qu'on en possède est l'inscription du sarcophage d'***Eshmounazar***, roi de Sidon (probablement du 4e siècle av. J.-C.). Voy. P. Shrœder, ***Die phönizische Sprache***, Halle, 1869. — Sur la transformation de l'alphabet phénicien dans l'ancien alphabet ***grec***, voy. F. Lenormant, ***Etudes sur l'origine et la formation de l'alphabet grec***, dans la ***Revue archéologique***, vol. XVI, 1867, pages 273 et suiv. — L'ouvrage le plus complet en fait d'inscriptions sémitiques sera le Corpus inscriptionum semiticarum ***ab Academia Inscriptionum digestum***, dont les deux premières livraisons (Paris, 1881-83) présentent le commencement du relevé complet des inscriptions phéniciennes. — Comparez Lenormant, ***Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*** etc. I, 2e éd. 1875, et surtout Berger, ***L'écriture et les inscriptions sémitiques***, 1880. (Extrait de l'***Encyclopédie des sciences religieuses***.).

[1]) Le nom d'***Assyrie*** s'employait aussi en général pour les pays qu'embrassait jadis l'empire de Ninive, y compris la Babylonie et même la Perse; comp. 2 Rois 23, 29; Esdr. 6, 22. — D'après une autre

de modifications, s'est conservée jusqu'à nos jours [1]). Selon le précepte talmudique, ce n'est que l'écriture carrée qui devait être employée dans un but religieux; l'autre, quoique d'un âge plus vénérable, était regardée comme vulgaire, profane (חוֹל).

La science moderne regarde comme douteuse la tradition juive sur l'initiative d'Esdras pour établir un nouveau système graphique. On pense plutôt qu'il y a eu un travail de transition assez lent et n'avançant que pas à pas, produit d'une manière générale par l'influence de l'araméen à cette époque et en particulier par le fait que les nouveaux caractères offraient une écriture, qui n'était pas seulement mieux alignée et plus agréable à l'œil que les anciennes lettres raides et inégales, mais aussi qui se recommandait par des traits plus faciles à écrire. Comparez cependant l'article de Schlottmann, *Schrift und Schriftzeichen* dans Riehm, *Handwörterb. d. bibl. Altert.* (pag. 1419).

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'ancienne écriture ne cessa d'être employée pour certains buts aussi longtemps que l'état juif exista; elle se trouve, par exemple, sur des monnaies du prince *hasmonéen (maccabée) Jean Hyrcan* (fin du 2e siècle avant J.-C.). — De même il est certain que l'écriture carrée doit avoir été adoptée définitivement pour les copies du texte sacré bien avant l'ère chrétienne. Car il serait impossible que Jésus

---

opinion le mot אַשּׁוּרִי dériverait du verbe אָשַׁר (*marcher droit*) et désignerait les caractères en question comme écriture *droite*, bien alignée, par opposition à l'ancienne écriture *brisée*. — Au moyen âge l'écriture carrée fut transformée en écriture *rabbinique*, dite כְּתָב עָגוֹל (*écriture ronde*). Voy. le tableau à la fin du volume.

[1]) L'histoire et le développement de l'écriture hébraïque carrée est donnée avec des détails minutieux par Chwolson dans son *Corpus inscriptionum hebraicarum*, Petersb., 1882, gr. 4o, ouvrage auquel Euting a joint une *Tabula scripturæ hebraicæ* qui permet de suivre à l'œil les évolutions de l'écriture hébraïque depuis 890 av. J.-C. jusqu'en 1515 après J.-C.

(Matth. 5, 18) eût mentionné par une locution proverbiale le *yod* comme la plus petite des lettres, si l'on n'eût été habitué, déjà depuis un assez grand espace de temps, à écrire et à lire les livres saints en caractères carrés, puisque ce n'est que dans cet alphabet que cette épithète convient au *yod* [1]). Le manuscrit le plus ancien en écriture carrée qu'on connaisse remonte au commencement du 10e siècle de notre ère [2]).

Ajoutons un mot sur les *noms* des lettres. Ils paraissent être d'une haute antiquité et désignent les objets représentés par les formes primitives des lettres; cependant la traduction de quelques-uns d'entre eux n'est pas certaine. Voici la signification de ces noms: אָלֶף [*tête de*] *bœuf*; בֵּית *maison*; גִּימֶל *chameau*; דָּלֶת *porte*; הֵא *treillis* [?]; וָו *pieu*; זַיִן *ornement* ou *arme*; חֵית *haie* [?]; טֵית *outre* [?] (*serpent* [?]); יוֹד *main*; כַּף *creux de la main*; לָמֶד *aiguillon*; מֵים *eau*; נוּן *poisson*; סָמֶךְ *soutien*; עַיִן *œil*; פֵּא *bouche*; צָדֵי *harpon* [?]; קוֹף *anse*, *trou d'aiguille*, *de hache* ou *partie postérieure de la tête* (lat. *occiput*); רֵישׁ *tête*; שִׁין *dent*; תָּו *marque*, *croix*. — En comparant les figures du tableau des alphabets on s'apercevra que plusieurs de ces termes n'ont de sens que par rapport à l'ancien alphabet, comme *yod*, *aïn*; tandis que le nom de *vav*, par exemple, ne convient guère qu'à l'écriture carrée.

---

1) Dans l'ancien alphabet au contraire cette lettre a la forme *digitée* qui lui a fait donner le nom de *main*. — On a même cru reconnaître dans l'expression *κεραία* (au même passage) une allusion aux petits traits verticaux dont les Juifs se plaisent à surmonter les petites lignes horizontales des lettres ג, ז, ט, נ, ע, צ, ש, et qu'ils appellent תָּגִין (*couronnes*), enjolivements auxquels déjà le Talmud attache une grande importance.

2) *Prophetæ posteriores ad fidem Codicis Babylonici Petropolitani, ed.* H. Strack, Pétersb., 1876, dont une partie a été publiée à part: *Hosea et Joel prophetæ ad fidem Codicis Babylonici, ed.* H. Strack, Pétersb., 1875.

CHAPITRE TROISIÈME.

HISTOIRE DES TRAVAUX LITTÉRAIRES CONCERNANT LE TEXTE HÉBREU.

(Voy. Delitzsch, *Jesurun*, Grimmæ, 1838; Oehler, article *Hebräische Sprache* dans *Schmid's Encyclopädie des ges. Erziehungs- und Unterrichtswesens*; l'*Introduction* de Bœttcher, *Lehrb. d. hebr. Spr.*, I, Leipzig, 1866; Luzzato, *Prolegomeni ad una grammatica ragionata della lingua ebraica*, Padova, 1836.)

1. Dans les siècles qui suivirent le rétablissement des Juifs en Palestine la langue hébraïque se retira de plus en plus de la vie ordinaire pour n'être plus employée que comme langue de la religion et de la littérature. Dans cette période, entre Esdras et la destruction de l'état juif, le canon des livres saints fut définitivement constitué [1]). Il s'ouvrit alors des écoles publi-

---

[1]) La tradition attribue la clôture définitive du canon à une assemblée de savants désignés comme אַנְשֵׁי כְּנֶסֶת הַגְּדוֹלָה (*les membres de la Grande Synagogue*). — Quoique l'existence officielle d'une telle *Grande Synagogue* soit bien douteuse, il n'en est pas moins vrai que dans ces temps les docteurs de la Loi durent nécessairement sentir le besoin croissant de fixer la collection de leurs livres saints et d'en garantir l'intégrité. En effet, nous voyons que déjà la version des LXX comprend exactement les livres *canoniques de notre texte.* (Comp. Strack, article *Kanon des A. T.* dans Herzog, *Realencyklopädie.*) C'est aussi de cette période déjà que date la *disposition* définitive des livres de l'Ancien Testament, différente de la nôtre, telle qu'elle est usitée parmi les rabbins et qu'elle se présente dans nos éditions imprimées. On les a répartis dans les trois classes suivantes: 1) תּוֹרָה (*loi*), le Pentateuque; 2) נְבִיאִים (*prophètes*), subdivisés en *a)* נְבִיאִים רִאשׁוֹנִים (*prophètes antérieurs*) les livres de Josué, des Juges, de Samuel et des



ques [1]), dans lesquelles les livres saints étaient expliqués. C'est dans cette période aussi que doivent avoir été fondées les *synagogues*, dans lesquelles se faisait la lecture publique de l'Ecriture pour le culte, institution dont l'origine remonte probablement jusqu'à l'exil.

Les premiers travaux littéraires auxquels on se trouva engagé devaient répondre d'une part à la nécessité de conserver avec exactitude le texte sacré, tant par rapport aux copies, que par rapport à la lecture correcte (chose d'autant plus importante qu'il n'y avait pas encore de points-voyelles); d'autre part, au besoin de traductions. En effet, il se fit à Alexandrie en Egypte une traduction en grec connue sous le nom de la version des *Septante*. Elle fut probablement commencée sous le règne de Ptolémée Philadelphe, dans la première moitié du 3e siècle, et achevée dans le cours du 2e ; il semble que plusieurs de ses auteurs savaient encore parler l'hébreu. Mais il y eut un événement qui traça une ligne de démarcation nettement tranchée, savoir la prise de Jérusalem et la dispersion des Juifs, qui en résulta. C'est l'inauguration lugubre, mais décisive, de l'ère scientifique. Dès lors, l'hébreu étant devenu bien définitivement une langue morte, et le canon sacré gardé avec une scrupuleuse vénération, il ne peut être question que des travaux scientifiques et des ouvrages littéraires dont le texte hébreu devint l'objet, et dont nous allons donner un aperçu sommaire. Nous y distinguons trois

---

Rois, et *b)* נְבִיאִים אַחֲרוֹנִים (*prophètes postérieurs*), nos livres des Prophètes à l'exception des Lamentations et de Daniel, lesquels sont réunis avec tout le reste des écrits canoniques dans la troisième classe: 3) כְּתוּבִים (*écrits*, *ἁγιόγραφα*). Les lettres initiales des trois classes, réunies dans un mot fictif, servent à désigner le code entier comme ספר תנך (סֵפֶר תְּנַךְ).

[1]) Appelées בָּתֵּי הַמִּדְרָשׁ (*maisons d'étude*) ou simplement יְשִׁיבוֹת (*établissements*) ou bien aussi בָּתֵּי רַבָּנָן (*maisons des rabbins*). — Les synagogues sont appelées בָּתֵּי כְנֵסִיּוֹת (*maisons d'assemblées*).

périodes : la période *talmudique*, qui va jusqu'au 7e siècle ; la période *massorétique*, jusqu'au 10e siècle; et la période *grammaticale* qui se poursuit encore de nos jours.

A. Période talmudique.

(Voy. *Encyclopédie des sciences religieuses* et HERZOG, article *Talmud*; BERLINER, *Beiträge zur hebräischen Grammatik in Talmud und Midrasch*, Berlin, 1879.)

2. Après la ruine de l'état juif les scribes et les docteurs de la loi s'efforcèrent de conserver à leur nation ses trésors de littérature sacrée, seul centre national et religieux qui leur restât. Plus de culte extérieur, plus de sacrifice ni de fête solennelle qui réunît le peuple; les sacrificateurs avaient perdu leur influence avec leurs fonctions. Alors commença l'époque du *rabbinisme*.

Dans plusieurs villes de la Palestine, surtout à *Tibériade* (טְבֶרְיָה), et plus tard dans la Babylonie, dans les villes de *Nehardéa* (נְהַרְדֵּעַ), *Sora* (סוּרָא) et *Poumbedita* (פּוּמְבְּדִיתָא), fleurirent des écoles semblables à celles dont nous avons parlé plus haut (nº 1). Il se développa une langue littéraire et ecclésiastique, le dialecte *talmudique* ou *rabbinique*, dans lequel se fait sentir l'influence de l'araméen et qui a même emprunté des mots aux langues étrangères [1]).

Déjà dans les écoles qui précédèrent l'ère chrétienne on avait senti le besoin de donner une traduction et des explications des livres saints pour le peuple, qui ne connaissait plus l'hébreu pur comme langue usitée. Cet enseignement était exclusivement oral et le resta encore dans les premiers temps de l'ère chrétienne. Mais après la destruction de Jérusalem on sentit de plus

---

[1]) Par ex. פּוֹלְמוֹס (*πόλεμος*); פּוּנְדָּק (*πανδόχειον*); פְּרַקְלִיט (*παράκλητος*); פָּמִלְיָא (*familia*); קֵיסָר (*Cæsar*); de ce dernier mot on a formé le verbe נִתְקַסַּר (*il est devenu empereur*).



en plus la nécessité d'en fixer par écrit au moins les parties les plus importantes. C'est ainsi que prirent naissance les *Targums* (תַּרְגּוּמִין), traductions et paraphrases araméennes (chaldaïques) du texte biblique (comp. I, 4, b). Le premier de ces Targums est celui de *Onkelos* (אונקלוס), sur le Pentateuque, qui date des premiers, sinon du premier siècle de l'ère chrétienne, et qui fut bientôt suivi de celui de *Jonatan* [1]), sur les livres dits *Prophètes antérieurs* et *postérieurs* (voy. pag. XXXVI, note).

3. Mais la science des écoles rabbiniques ne se bornait pas aux traductions et aux paraphrases. Elle embrassait aussi l'enseignement sur la forme extérieure du texte, ce que nous appelons la critique du texte; et le sujet dont elle s'occupait de préférence et tout particulièrement, c'était l'interprétation et l'application de la loi jusque dans les moindres détails.

Toute cette doctrine, transmise d'abord par enseignement oral, fut rédigée par écrit vers l'an 200 dans un ouvrage qui, comme appendice ou commentaire de la loi de Moïse (תּוֹרָה), reçut le nom de *Mishna* (מִשְׁנָה, *répétition*), et dont la composition est attribuée par la tradition juive au célèbre rabbin *Juda*, honoré par ses compatriotes du surnom de *saint* (יְהוּדָה הַקָּדוֹשׁ).

Cette *Mishna* devint elle-même l'objet de nouvelles interprétations, explications et additions, qui formèrent deux ouvrages parallèles, qu'on peut désigner comme commentaires de la *Mishna*, et qui portent chacun le nom de *Guemara* (גְּמָרָא, *supplément*, *complément*) [2]). L'une, plus courte, fut recueillie vers le

---

[1]) Selon le Talmud *Onkelos* était un disciple de *Gamaliel*, *Jonatan* un disciple de *Hillel*, le célèbre grand-père de *Gamaliel*. Néanmoins les savants assignent au Targum de *Jonatan* la seconde place quant au temps de sa composition. Plusieurs érudits modernes mettent ces deux Targums au 3e et au 4e siècle.

[2]) Les *Guemara* sont écrites dans un style beaucoup moins concis que celui de la *Mishna*, et entremélées d'histoires et d'anecdotes des-

milieu du 4e siècle par les rabbins de la Palestine et est appelée la *Guemara de Jérusalem.* L'autre, beaucoup plus longue, la *Guemara de Babylone* fut rédigée dans le cours des 6e et 7e siècles dans les écoles rabbiniques de la Babylonie, qui fleurirent après la mort de rabbi *Juda le saint*, et qui en autorité éclipsèrent même les écoles de Tibériade.

L'idiome de la *Mishna* est le *nouvel-hébreu* ou *hébreu rabbinique*, qui se rattache encore essentiellement à l'hébreu canonique [1]) ; dans la *Guemara* au contraire c'est l'élément *araméen* qui prévaut décidément; cela s'applique au plus haut degré à la *Guemara de Jérusalem*, dont l'idiome est le plus dégénéré, et le dont style est plus obscur et plus difficile (?) que dans celle de Babylone; aussi cette dernière est-elle plus estimée parmi les Juifs. (Comp. I. 4).

La *Mishna* et les deux *Guemara* réunies composent le grand ouvrage connu sous le nom de **Talmud** (תַּלְמוּד, *doctrine*) [2]), qu'on pourrait désigner comme le *corpus juris judaici* [3]).

---

tinées à l'illustration de tel ou tel propos, de même que de digressions fréquentes dans le domaine des sciences et de la fable.

[1]) Le traité le plus célèbre de la *Mishna* est intitulé פִּרְקֵי אָבוֹת (*sentences des pères*), et son idiome se rapproche le plus de l'hébreu pur. (Réimprimé à part par Strack, Karlsruhe et Leipzig, 1882.)

[2]) Le *Talmud* est divisé en six livres (סְדָרִים, *ordres, chefs*), dont chacun contient plusieurs *traités* (מַסֶּכְתּוֹת); ceux-ci sont subdivisés en *chapitres* (פְּרָקִים), qui se décomposent en un certain nombre d'*articles d'enseignement*, (מִשְׁנָיוֹת). Dans chaque chapitre les *articles* de la *Mishna* sont accompagnés de la *Guemara* qui s'y rapporte, si toutefois il en existe une, ce qui n'est pas toujours le cas. (Voy. l'excellent article *Talmud* de J. Derenbourg dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, tome XII.)

[3]) Il y a bien aussi des idées théologiques, contenues dans les parties qui portent le nom de קַבָּלָה (*tradition*), mais elles y sont recouvertes d'une enveloppe mystique, de sorte que l'étude des pièces cabbalistiques est très pénible, et le profit à peu près nul.



4. La question de savoir si, dans la période talmudique, il n'existait du texte hébreu canonique que les consonnes, ou s'il était déjà pourvu de points-voyelles, est assez difficile à résoudre [1]). Les auteurs du Talmud paraissent n'avoir connu aucun signe de vocalisation du texte sacré. Le texte qu'ils avaient devant les yeux présentait les mots séparés par intervalles (tandis que dans le texte plus ancien une telle distinction n'avait pas lieu), et ils donnent même des préceptes sur la mesure de ces intervalles; mais ils ne mentionnent ni ne reproduisent nulle part aucun signe de prononciation en voyelles, même dans des cas où tout dépend des voyelles [2]). Nous avons cependant, pour la connaissance du texte dans cette période, encore un autre témoin dans la personne du Père de l'Eglise *St-Jérôme* (mort en 420 à l'âge de 90 ans). Dans un grand nombre de passages de ses commentaires et de ses lettres il parle de l'état du texte sacré; et c'est précisément dans les cas où il importait de connaître les vraies voyelles qu'il devient évident que le texte était dépourvu de tout signe de ce genre [3]).

---

[1]) Comparez sur ce sujet l'article de DILLMANN, *Bibeltext des A. T.*, II, *c*, dans la *Realencyklopädie* de HERZOG. — STRACK examine avec un soin minutieux la question de l'état du texte de l'Ancien Testament au temps des docteurs talmudistes dans ses *Prolegomena critica in Vet. Test. hebr.*, Lips., 1873.

[2]) Comparez GESENIUS, *Gesch. d. hebr. Spr.*, § 51, 2, *a*.

[3]) Par exemple dans le passage Exode 13, 18 il est dit que les enfants d'Israël montèrent du pays d'Egypte חֲמֻשִׁים (*armés*, partic. pass. de חָמַשׁ), mot rare, qui pourrait aussi être lu חֲמִשִּׁים (de חָמֵשׁ, *cinq*). St-Jérôme (epist. ad Damas. 125, quæst. 2) parle de la différence de traduction entre les LXX, qui traduisent: *πέμπτῃ γενεᾷ* (*dans la cinquième génération*), et *Aquila* (écrivain du 2e siècle et auteur d'une traduction grecque de l'Ancien Testament, distinguée par son littéralisme, mais dont nous n'avons plus que des fragments), lequel traduit: *ἐνωπλισμένοι* (*armés*). Il continue en ces termes: « volumen hebraïcum replico... et ipsos characteres sollicitus attendens scriptum

5. Mais si, dans cette période encore, le texte hébreu était dépourvu de signes de vocalisation, ce défaut était contrebalancé par l'enseignement d'une ancienne tradition orale sur la prononciation correcte du texte. C'est cette leçon reçue qui fut fixée, dans la période suivante, par le système de points-voyelles que présentent nos éditions.

Ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est d'abord le fait que les plus vieux *Targums* (voy. nº 2) et tout le *Talmud*

---

reperio *vahamisim*. Omnis pugna de verbo *hamisim*, quod his literis scribitur Heth, Mem, Sin, Jod, Mem: utrumnam *quinque* an *munitos* sonet... Aquilam, ut in ceteris, in hoc maxime loco proprie transtulisse omnis Judæa conclamat, et synagogarum consonant omnia subsellia... » Il résulte de ce passage de St-Jérôme que le texte ne lui présentait que les cinq consonnes, et que pour les voyelles il devait avoir recours à l'interprétation des rabbins.

Il est vrai que dans quelques passages du Talmud on trouve les termes טְעָמִים (mot dont les massorètes se sont servis plus tard pour désigner les accents) ou פִּיסוּקֵי טְעָמִים et סִימָנִים, et plusieurs savants ont cru reconnaître dans ces expressions des termes désignant des signes de vocalisation. Mais dans le langage du Talmud les טְעָמִים sont plutôt des *sentences* ou *phrases*, les פִּיסוּקֵי טְעָמִים des *sections de phrases*, et סִימָנִים (*signes*, *marques*, de *σημεῖον*) se rapporte plutôt à des mots qu'on peut comparer aux mots mnémotechniques des grammairiens. — De même *St-Jérôme* se sert quelquefois de l'expression *accentus*; mais il entend par là l'intonation ou le mode de prononciation qui convient à tel mot hébreu. Il dit par exemple (*quæst. in Genes.* II, 23) que la différence entre אִשָּׁה (*femme*) et יִשָּׂא (*il prend*, de נָשָׂא) se trouve dans la manière différente d'appliquer le *accentus*. « Theodotio, dit-il, aliam etymologiam suspicatus est, dicens: hæc vocabitur *assumptio*, quia ex viro sumpta est (יִשָּׂא); potest quippe *issa* secundum varietatem accentus et *assumptio* intelligi. » — Tout au plus pourrait-on se demander si, dans quelques cas, ces expressions peuvent se rapporter à des marques qui auraient été appliquées déjà alors çà et là pour diriger la lecture dans des cas particulièrement importants.

reconnaissent la manière de lire le texte telle que nous la présente la ponctuation des massorètes; cela se voit dans beaucoup de cas par le sens de la traduction, dans d'autres par la discussion de passages où l'interprétation dépend des voyelles qu'on prête aux consonnes du texte. De même, *St-Jérôme* se trouve souvent dans le cas de rendre un mot hébreu en caractères latins, et l'on y reconnaît presque toujours notre vocalisation [1]).

---

[1]) Comparez par exemple la remarque qu'il fait sur le mot חֲמִשִּׁים et sur le zèle avec lequel les docteurs juifs se prononçaient pour la vocalisation inusitée de ce mot. — Il en est autrement des LXX; ceux-ci suivent quelquefois, en transcrivant des noms propres, une prononciation qui se rapproche de la prononciation araméenne, et quelquefois on croirait reconnaître une certaine influence du dialecte égypto-judaïque; ou bien ils adaptent les sons hébreux à la manière de prononcer des Grecs; souvent enfin la raison de leur déviation de notre texte massorétique ne peut pas être discernée. Cette divergence s'étend même parfois sur les consonnes, et il faut remarquer qu'en cela ils sont très inconséquents. Ce qu'il y a de plus régulier chez eux c'est qu'ils expriment le *sheva simple* au commencement des mots par *α*, ou bien ils l'assimilent à la première voyelle du mot; par ex. שְׁמוּאֵל devient chez eux *Σαμουήλ*; צְבָאוֹת, *Σαβαώθ*; זְבוּלוּן, *Ζαβουλών*; ou bien סְדֹם, *Σόδομα*; עֲמֹרָה, *Γόμοῤῥα*. Cependant פְּלִשְׁתִּים est devenu *Φυλιστιείμ*. Le *sheva* qui précède *sheva*, et qui s'est par conséquent changé en *ḥireq*, est rendu ou par *α*, ou par *ε* et même par *υ*. Par ex. בִּלְעָם, *Βαλαάμ*; גִּדְעוֹן, *Γεδεών*; שִׁמְעוֹן, *Συμεών*. On rencontre de même quelquefois des formes bizarres comme *Σοφονίας* pour צְפַנְיָה; *'Αμβακούμ* pour חֲבַקּוּק; יַרְדֵּן est changé en *'Ιορδάνης*, forme grécisée. De même יְהוֹשֻׁעַ (pour lequel on trouve plus tard יֵשׁוּעַ, Néh. 8, 17) devient chez eux *'Ιησοῦς*. Le ע est exprimé ou par *γ* (*Γόμοῤῥα* pour עֲמֹרָה), ou par l'*esprit rude* (*'Εβραῖος* pour עִבְרִי), ou bien pas du tout (*'Ενάκ* pour עֲנָק). Le ח est rendu par *χ* (*Χαῤῥάν* pour חָרָן) ou omis (*'Ισαάκ* pour יִצְחָק; *'Ιεζεκιήλ* pour יְחֶזְקֵאל).

Comme cette prononciation a passé des LXX dans le Nouveau Testament et dans nos traductions occidentales de la Bible, il s'est établi pour une quantité de noms propres de l'Ancien Testament une prononciation qui diffère de la vraie, non seulement quant aux voyelles, mais même quant aux consonnes.

Dans quelques passages le *Talmud* paraît vouloir recommander une autre manière de lire à côté ou à la place de la leçon reçue, mais ce n'est pas qu'il regarde cette dernière comme douteuse; il veut seulement rattacher au mot dont il change les voyelles un certain enseignement rabbinique. La première de ces deux leçons, celle qui est sanctionnée et reconnue des écoles et dont aussi le *Talmud* n'entend pas contester l'authenticité, est appelée מִקְרָא (*lecture*); la seconde n'est pas une variante historique et critique, mais arbitraire, inventée et transmise par les rabbins pour y rattacher une certaine tradition à l'égard de leur explication de la Loi [1]). Cette leçon est nommée מָסֹרֶת (*tradition*); il ne faut cependant pas confondre cette acception du mot *tradition* avec l'emploi qu'on en fit dans la période suivante.

La naissance et le développement d'un tel enseignement, fixé et soutenu par l'autorité des écoles, se comprend assez facilement si l'on se rappelle que déjà dans les temps après Esdras les savants scribes (סוֹפְרִים) avaient à cœur de réunir les livres saints en un code bien fixé, dont il leur importait de garantir l'intégrité. Sans doute ces hommes doivent avoir été portés naturellement à en constater aussi la prononciation exacte et à transmettre à leurs disciples les normes d'une lecture bien assurée. De plus le profond respect des Juifs envers leur texte, disons la vénération scrupuleuse et superstitieuse qu'ils eurent, surtout après la ruine de Jérusalem, pour la lettre écrite, ne peut avoir manqué d'exercer son influence aussi sur la tradition de la lecture, particulièrement par rapport à la récitation publique dans les synagogues. Nous avons encore aujourd'hui dans les rouleaux des synagogues un échantillon de cet ancien état du texte écrit sans aucuns points-voyelles; et d'un autre côté, en

---

[1]) Car ils disent: la Loi a soixante-dix faces (שִׁבְעִים פָּנִים); c'est à dire qu'elle permet un nombre infini d'explications; et c'est précisément cela qu'ils font valoir comme une preuve de son inspiration et comme un effet de la sagesse divine.

voyant encore de nos jours comment les chantres juifs savent réciter et chanter ce texte par le seul exercice, sans pécher contre le moindre des accents, dont aucun n'est marqué, nous pouvons nous faire une idée de la manière dont le texte sacré a pu être lu dans la période talmudique.

B. Période massorétique.

(Voy. l'article *Masorah* de ARNOLD dans la *Realencyklopädie* de HERZOG, 1re éd., et celui de STRACK dans la 2e éd.; de même celui de LE SAVOUREUX, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, tome VIII; DILLMANN, article *Bibeltext des A. T.* dans HERZOG.)

6. Après que le *Talmud*, ou du moins la *Guemara de Jérusalem*, fut achevé, et dans le temps où prospéraient les écoles rabbiniques de la Babylonie, les écoles de la Palestine prirent un nouvel élan, en particulier celles de Tibériade (depuis le 6e siècle). Cependant les docteurs qui dirigeaient ces écoles ne s'occupèrent pas de travaux scientifiques dans le sens que nous donnons ordinairement à ce mot; c'étaient de savants et consciencieux compilateurs, qui s'appliquèrent à mettre en ordre ce qui avait été fait jusque là et à le transmettre à la postérité. Le but de leurs travaux était de mettre en sûreté de toute manière le texte sacré.

Pour atteindre ce but ils fixèrent d'abord la vraie leçon du texte quant à ses lettres, en comparant à cet effet les meilleurs manuscrits qui étaient à leur disposition. Cependant, dans les cas où une correction leur paraissait nécessaire, leur respect pour la lettre écrite ne leur permettait pas d'y appliquer directement le changement voulu; ils laissèrent intact l'ancien texte écrit (כְּתִיב) et se contentèrent d'ajouter à la marge leur leçon (comme קְרִי, voy. § 48).

Un autre travail, reconnu comme devenant toujours plus nécessaire, fut celui d'appliquer au texte des signes pour la prononciation, afin de constater la prononciation et la récitation

exactes (et ceci selon l'accent pur de la prononciation palestinienne), et, dans beaucoup de cas, de garantir en même temps la vraie signification des mots. A ce dessein le texte des consonnes fut revêtu de ce qu'on appelle la *ponctuation*, c'est à dire de tout un système de points, de petits traits et signes, dont les uns représentent les voyelles (§ 6 et suiv.), d'autres servent à marquer certaines qualifications des consonnes (consonnes redoublées, prononcées avec aspiration ou non etc.; § 23 et suiv.), d'autres enfin sont des accents (§ 34 et suiv.). C'est la ponctuation de nos éditions. Dans ce travail ces savants furent en partie dirigés par des principes grammaticaux et linguistiques; mais le plus souvent ils ne firent que consigner la tradition orale, enseignée jusqu'alors dans les écoles.

Comme le manuscrit le plus ancien qui porte cette ponctuation ne remonte probablement qu'au commencement du 12e siècle, on ne peut pas suivre le développement successif de ce système [1]). Il est cependant probable que la vocalisation *syriaque*, qui s'est formée la première parmi les écritures sémitiques, et qui fut bientôt suivie par la vocalisation *arabe*, a contribué à la formation et à l'introduction de la ponctuation hébraïque. Tou-

[1]) Cette ponctuation (נִקּוּד) est appelée celle *de Tibériade* (טַבְרָנִי) en opposition à un autre système, nommé *babylonien* (אַשּׁוּרִי ou בַּבְלִי); ce dernier se retrouve dans un manuscrit qui date du commencement du 10e siècle (916-917: *Codex Babylonicus*, publié par H. Strack). Voyez sur la ponctuation babylonienne Stade, *Lehrb. d. hebr. Gr.*, § 33 et 37, et le facsimile à la fin du volume; comp. Pinsker, *Einl. in d. babyl.-hebr. Punkt. Syst.*, Wien 1863; un facsimile est aussi ajouté au livre de *Job* dans l'édition de Bær et Delitzsch. Il est difficile de décider si ce système est plus ancien que celui de Tibériade; en tous cas il n'a pas pu l'emporter sur celui-ci vu que notre ponctuation est beaucoup plus simple, plus claire et plus conséquente. — J. Derenbourg, dans la *Revue critique* (21 juin 1879, pag. 454 et suiv.), émet une hypothèse ingénieuse, par laquelle il essaie d'expliquer l'invention, le nom et la forme des voyelles hébraïques, dont il voudrait faire remonter l'origine aux écoles de lecture.



jours faut-il admettre qu'un système aussi ingénieux que celui de la vocalisation et de l'accentuation hébraïque a dû être le résultat d'un travail assidu et soutenu, auquel beaucoup de savants ont dû prendre part. C'est avec vraisemblance qu'on place son origine, son développement et son achèvement entre le 7e et le 10e siècle [1]). Peut-être la fin de ce travail doit-elle être placée plus tôt; il faut du moins que cette ponctuation ait déjà eu une durée assez considérable au 10e siècle, car c'est dans ce temps qu'eurent lieu les révisions du texte sacré faites par Rabbi *Ben-Asher* et Rabbi *Ben-Naphtali* [2]). La différence entre les deux concerne principalement les voyelles et les accents.

7. On s'est habitué à désigner les auteurs de ce travail par le nom de *massorètes* (בַּעֲלֵי מַסֹּרֶת ou בַּעֲלֵי מָסֹרָה, *magistri masoræ*), et le texte revêtu de leurs signes comme le texte *massorétique*. Cependant cette terminologie n'est pas très exacte. Les *massorètes* proprement dits sont les auteurs de la *massore* (מַסֹּרֶת, מָסֹרֶת, מָסֹרָה, *tradition*), à distinguer des auteurs de la ponctuation. La *massore* est le résultat d'un autre travail; on appelle ainsi l'ensemble des remarques critiques et des notes diverses qui se rapportent au texte ponctué, et dont sans doute les plus

---

[1]) Les plus anciens manuscrits qu'on ait ne remontent pas au delà de ce terme; la raison pour laquelle il n'en existe point de plus vieux, paraît être que les manuscrits anciens, après l'adoption de la ponctuation, cessèrent d'être en usage, et furent peut-être même mis de côté à dessein par les rabbins, parce que, dépourvus de points, ils pouvaient donner lieu à des méprises.

[2]) Chacun de ces deux savants contemporains entreprit le travail d'accompagner une copie du texte sacré de sa ponctuation. C'est la recension de *Ben-Asher* qui, en définitive, a servi de norme pour le texte reproduit par les éditions imprimées. Ce même rabbin est l'auteur ou le compilateur principal de règles et de fragments massorétiques importants. (Voy. *Dikduke hateamim des Ahron ben Moscheh ben Ascher* etc., *herausg. von* S. BÆR *u.* H. L. STRACK, Leipz., 1879.)

anciennes remontent aux auteurs de la ponctuation eux-mêmes, tandis que les autres sont un peu plus jeunes. Les dernières parties de la *massore* paraissent descendre jusqu'au 10e siècle.

Ces remarques concernent en premier lieu les variantes critiques du texte (*qeri* et *ketib*) ou l'élimination de certains archaïsmes (comme נַעֲרָה pour נַעַר, Gen. 24, 14. 16 etc.); ou bien elles constatent la présence d'une voyelle, d'un point ou d'un accent, dont la position a quelque chose de plus ou moins exceptionnel (par ex. le *daguesh* après un *shoureq* dans עֲרוּמִּים Gen. 2, 25); parfois elles ont pour but de conserver une certaine régularité grammaticale dans les formes ou dans l'orthographe [1]; une autre classe de ces remarques renferme toutes sortes de notes sur une forme particulière ou sur l'orthographe de tel mot, sur diverses observations statistiques etc.; on avait compté, par ex., pour mieux conserver le texte et le garantir de toute falsification, non seulement les mots, mais même toutes les lettres de chaque livre, et la massore ne manque pas d'indiquer ces chiffres, de noter le nombre des versets d'un livre et d'observer lequel d'entre eux en marque le milieu; elle relève les particularités de certains versets, par ex. qu'il y en a quatorze qui ne se composent que de trois mots et seulement deux qui commencent

---

[1]) Par ex. 1 Sam. 26, 22, le *qeri* veut que le mot חֲנִית soit lu sans l'article, parce que ce mot, se trouvant à l'*état construit*, ne doit pas l'avoir selon la règle générale de la grammaire (comp. § 529, *b*). — 2 Sam. 2, 23, le *ketib* veut qu'on lise תַּחְתּוֹ, sans avoir égard à ce que cette préposition prend les suffixes sous la forme du pluriel (comp. § 450). En effet, dans un petit nombre de passages, תַּחַת prend les suffixes sous la forme du singulier (par ex. Deut. 2, 12); mais les massorètes ajoutent régulièrement le *qeri* תַּחְתָּיו toutes les fois que le *ketib* présente תחתו [תַּחְתּוֹ] (2 Sam. 2, 23; 3, 12; 16, 8; Job 9, 13). — Dans le passage Exode 4, 2, les massorètes prescrivent dans le *qeri* l'orthographe complète מַה־זֶּה (voy. § 426, b, 1), au lieu de la forme contractée מַזֶּה du *ketib*.

par ס dans tout le Pentateuque, mais vingt-six dont chacun renferme l'alphabet entier, parmi lesquels Soph. 3, 8 contient même aussi les lettres *finales* etc. En outre il y a certains signes et quelques particularités du texte massorétique sur lesquels il faut dire encore quelques mots.

a) Ce sont d'abord des *points* qu'on trouve çà et là sur des lettres ou sur des mots entiers, et qui ne sont ni des points-voyelles ni des accents. Par ex. Ps. 27, 13: לוּלֵא; Nomb. 21, 30: אֲשֶׁר. La *massore* compte quinze mots ponctués ainsi. Ces points sont antérieurs au *Talmud*, et paraissent désigner des lettres ou des mots sur lesquels il existe quelque doute *critique*. Ainsi, dans le dernier passage cité, le texte samaritain ne porte que אש.

b) Il en est autrement des lettres trop grandes ou trop petites, renversées ou au dessus de l'alignement[1]), qui paraissent dans le texte de l'Ancien Testament. Elles sont de nature *massorétique*, quoiqu'elles existassent déjà dans la période *talmudique*. C'est une nouvelle preuve que les *massorètes* n'ont fait que continuer à bâtir sur un fondement déjà posé. Par ex. Lév. 11, 42, le ו du mot גָּחוֹן est plus grand dans les bonnes éditions, afin de rappeler que c'est la lettre du milieu de tout le Pentateuque. D'un autre côté le ע du mot מִיַּעַר, Ps. 80, 14, qui, selon les talmudistes, est la lettre du milieu du livre des Psaumes, se trouve au dessus de l'alignement. Les talmudistes aimaient en outre à rattacher toutes sortes de puérilités à ces lettres extraordinaires.

c) Déjà dans les temps antérieurs à l'ère chrétienne il existait la coutume de lire la loi dans les synagogues tous les sabbats (comp. Act. 15, 21). A cet effet tout le Pentateuque fut partagé en cinquante-quatre sections, appelées *parashah* (פָּרָשָׁה, *division*). Le *Talmud* en fait mention et indique que les unes étaient *ouvertes* (פְּתוּחָה, [section] *ouverte*) et les autres *fermées* (סְתוּמָה,

---

[1]) Les critiques les appellent *literæ majusculæ*, *minusculæ*, *inversæ* et *suspensæ*.



[section] *fermée*), c'est à dire que pour les unes il fallait commencer une nouvelle ligne, en sorte que la ligne précédente restait inachevée et ouverte, tandis que pour les autres un petit espace entre la fin de la section précédente et le commencement de la nouvelle était suffisant; il recommande aussi d'observer soigneusement ces espaces en copiant le texte; c'est pourquoi ils se trouvent reproduits dans les rouleaux des synagogues.

Ces sections étaient de nouveau divisées en coupures plus *petites*, qui pouvaient être elles aussi *ouvertes* ou *fermées*. Dans nos éditions on trouve les *grandes* sections ouvertes désignées par פ פ פ (par ex. Exode 30, 11) et les fermées par ס ס ס (par ex. Exode 38, 21); les *petites* sections le sont par פ ou ס. (Gen. 1, 6; 3, 16 etc.)

d) Dans vingt-huit passages le texte est interrompu par un petit cercle [o], nommé *pisqa* (פִּסְקָא, *section*). Il paraît que dans ces cas la *parashah* des massorètes ne s'accordait pas avec la disposition des anciennes sections, et qu'alors les massorètes, scrupuleux comme ils l'étaient, ne voulurent pas établir leur nouvelle division sans indiquer la divergence avec l'ancienne, dont ils laissaient subsister le signe [1]).

e) Plus tard, on ne saurait dire à quelle époque, on ajouta à la portion de la *Torah* qu'on lisait, une portion d'un prophète. Cette dernière s'appelle *haphtarah* (הַפְטָרָה, litt.: *licenciement*, de פטר, en hébreu et chaldéen *congédier*), parce qu'après sa lecture on congédiait l'assemblée. Ces sections ne sont pas marquées dans le texte comme les *parashes*, mais seulement indiquées *sous* le texte par des notes massorétiques.

---

[1]) Selon une autre opinion ils employèrent ce signe dans l'intention d'avertir le lecteur de ne pas lire sur le même ton des choses qui ne vont pas ensemble; par ex. dans le passage 2 Sam. 17, 14, pour séparer la malice d'Ahitophel du nom du Seigneur, dont la grâce est racontée.

f) Une dernière division du texte sacré est celle en versets (פָּסוּק, [morceau] *coupé*). Déjà dans la *Mishna* il en est fait mention. Le signe en est un double point (׃), appelé סוֹף פָּסוּק (*fin du verset*) [1]; il est probable qu'on commença à placer ce signe dans le texte déjà avant que la vocalisation massorétique eût pris pied; mais il n'a jamais été admis dans les rouleaux des synagogues.

Toutes ces remarques et notes furent écrites d'abord sur des feuilles détachées, dont on composa plus tard des manuscrits entiers en les recueillant; et bientôt on en vint à les ajouter au texte lui-même. Celles qui sont plus détaillées furent écrites à la marge supérieure et inférieure des manuscrits (probablement d'abord seulement dans les manuscrits destinés à l'usage privé), et ce qui ne pouvait y entrer était renvoyé à la fin des livres (*massore finale*). Ces notes marginales forment ce qu'on appelle la *grande massore*. D'autres, plus courtes, furent écrites entre les colonnes; ce sont elles qui forment la *petite massore*. Cette dernière contient les remarques qui ont pour nous le plus d'intérêt, en particulier celles du *qeri*; et c'est elle principalement dont les indications les plus importantes sont reproduites à la marge de nos éditions. Ce qu'il y a d'essentiel dans la *grande massore* a été imprimé dans les grandes éditions de la bible hébraïque [2]).

---

[1]) La répartition en *chapitres* date du 13e siècle de notre ère. On l'attribue avec assez de probabilité au cardinal *Hugues de St-Cher* († 1262). Les Juifs l'adoptèrent, en appelant les chapitres פֶּרֶק (*morceau*) ou סִימָן (*marque*) ou bien קַפִּיטוּלִי. C'est Rabbi *Isaac Nathan* qui le premier s'en est servi dans sa Concordance, vers l'an 1440. Avant cette époque, pour les citations, on désignait en général la section qu'on avait en vue. Comp. Marc. 2, 26; 12, 26; Rom. 11, 2 etc.

[2]) Ces notes massorétiques n'étaient pas toujours copiées avec la même exactitude que le texte lui-même; en outre la *petite massore* était écrite avec beaucoup d'abréviations et dans des expressions souvent obscures par leur brièveté; et, pour comble de confusion, les copistes se plaisaient parfois à donner à leurs lignes, en les écrivant

C. **Période grammaticale.**

(Voy. Steinschneider, *Bibliographisches Handbuch über die Literatur für hebräische Sprachkunde.* Leipz., 1859; Ewald *und* Dukes, *Beiträge zur Geschichte der ältesten Spracherklärung des Alten Testaments*, Suttgart, 1844; Munk, *Notice sur Abou'l Walid* etc., 1851; Wogue, *Histoire de la Bible* etc., 1881; Hupfeld, *De rei gramm. apud Judæos initiis*, 1846; et les préfaces des dictionnaires hébr.-allem. de Gesenius et de Fürst.)

8. Après la décadence des écoles rabbiniques dans l'Orient, principalement de celles de la Babylonie, les rabbins étaient restés en possession des éléments d'un enseignement grammatical traditionnel, dont la plupart des termes techniques, conservés dans la suite et qui sont hébréo-chaldéens, subsistèrent comme témoins. Mais ce premier germe resta sans développement pour tous ceux de leurs écrivains qui ne furent pas en

---

en marge, des formes bizarres (de fleurs, d'animaux etc.). Il s'en suivit que la *massore*, surtout la *petite*, ne fut presque plus intelligible aux rabbins eux-mêmes, qui commencèrent pour cette cause à la négliger. Ce fut le mérite du rabbin tunisien *Jacob ben 'Hayim* d'en déchiffrer et restituer les parties principales, et d'en donner une reproduction pratique dans la 2e édition de la grande *Bible rabbinique* de Bomberg, Venise, 1524-1525. (Voy. C. D. Ginsburg, *Jacob ben Chajim's Introduction to the Rabbin. Bible, hebr. and engl., with notes*, 2e éd., Lond., 1867.) Son travail fut complété dans beaucoup de passages par J. Buxtorf dans sa *Bible rabbinique* (Bâle, 1618). — J. Buxtorf a aussi fourni un recueil et une explication des abréviations et des termes rabbiniques de la *massore*, dans son ouvrage intitulé *Tiberias* (dern. éd., 1665); de même on trouve une très bonne instruction sur ce sujet dans la *Real-Encyklopädie* de *Herzog*, 1re éd., art. *Masorah* par Arnold (*Anleitung zum Gebrauche der Masorah*). D'ailleurs les bonnes éditions modernes du texte hébreu ajoutent à la fin du volume une *clef* explicative du même genre. — Dans ces derniers temps l'étude de la *massore* a pris un tout nouvel élan, spécialement grâce aux beaux travaux de Frensdorff (*Massoretisches Wörterbuch*, Hannover und Leipzig, 1876), de Ginsburg (*The Massorah compiled from manuscripts, alphabetically and lexically arranged*, vol. I, London, 1880, in-fol.), de Strack et de Bær.



rapport intime avec le mouvement scientifique des Arabes. C'est à cette classe qu'appartient le Juif espagnol MENAHEM BEN SAROUK, de Tortose (vers 950), qui le premier composa en hébreu un lexique des racines hébraïques (publié par *H. Filipowski*, 1854), ainsi que son contemporain et son critique acerbe DOUNASH IBN LABRAT (ou pour les Juifs: *Adonim ha-Levi*), de Fez, dont on possède en hébreu deux écrits grammaticaux polémiques, l'un contre *Ben Sarouk* (publié par *Filipowski*, 1855), l'autre contre *Saadia* [voy. pag. LIV] (publié par *R. Schrœter*, 1866). Les connaissances grammaticales de ces deux auteurs sont encore bien imparfaites, ainsi que le montre surtout leur ignorance de la loi fondamentale du trilittéralisme des racines hébraïques. Ce sont ces deux grammairiens qui ont servi de guides presque uniques aux représentants les plus importants de la grande école exégétique qui fleurissait au Nord de la France au 11e et au 12e siècle; leurs commentaires bibliques ont conservé une légitime réputation grâce à leur attachement au sens littéral, et leurs commentaires talmudiques ont joui chez les Juifs d'une grande autorité, mais la connaissance scientifique de la grammaire hébraïque ne leur doit que des progrès de détail. Nous voulons parler spécialement, soit du célèbre Rabbi SALOMON BEN ISAAC (appelé par abréviation *Rashi* [1]) par les Juifs, et souvent cité sous le nom erroné de *Jarchi*), de Troyes en Champagne (mort en 1105), qui n'a point écrit d'ouvrage grammatical, mais qui montre dans ses écrits beaucoup de tact philologique, soit de ses deux petits-fils, Rabbi SAMUEL BEN MÉÏR (abrégé en *Rashbam*, mort vers 1150), qui fait preuve d'une grande connaissance pratique de la langue dans ses nombreux commentaires bibliques, et Rabbi JACOB BEN MÉÏR (surnommé Rabbi *Tam*, mort en 1171), qui, disciple de son frère aîné, devint un talmudiste renommé. Leur ignorance de la langue arabe ne permit pas à ces hommes

---

1) Abréviation formée par la réunion des lettres initiales du nom complet רבי שלמה יצחקי.

distingués de tirer parti des grands progrès que les Juifs espagnols et maugrabins avaient fait faire, déjà plus d'un siècle auparavant, à la grammaire hébraïque.

C'est dans la seconde moitié du 10e siècle en effet que commence pour cette science une ère toute nouvelle. Les Juifs d'Espagne et du Nord de l'Afrique profitèrent du grand épanouissement de la culture et des sciences chez les Arabes, avec lesquels ils vivaient en contact journalier; ils appliquèrent tout naturellement à leur langue sacrée, sœur de l'arabe, les méthodes grammaticales perfectionnées que les Musulmans avaient formées pour leur propre idiome.

Mais avant de rappeler les principaux chefs de cette école nous devons nommer Saadia, appelé Gaon, c'est à dire *le vénérable*, parce qu'il était recteur de l'école de Sora en Babylonie (voy. pag. xxxviii), nommé chez les Arabes *Saïd ibn Jakoub al Fayoumi*. Juif originaire d'Egypte (de *Fayoum*), qui mourut en 942, il avait eu une activité littéraire considérable; entre autres il traduisit et commenta presque tout l'Ancien Testament en arabe; on cite de lui plusieurs ouvrages de grammaire hébraïque, qui sont perdus, sauf un petit traité arabe sur 90 mots rares de la Bible (publié plusieurs fois dans notre siècle, entre autres par *Derenbourg* et *Geiger*, 1844). Vers le même temps probablement vécut Juda ibn Koreish, médecin africain dont il reste une intéressante épître en arabe aux Juifs de Fez sur l'utilité de l'étude des *Targums* et sur les rapports du chaldéen et de l'arabe avec l'hébreu (publiée par *Bargès* et *Goldberg*, Paris, 1857).

Un demi-siècle plus tard, Juda 'Hayoug, (chez les Arabes *Abou Zakaria Jaḥia ibn Daud*; mort vers 1010), médecin de Fez dans le royaume de Maroc mais établi à Cordoue, acquit par ses écrits le surnom de père et chef des grammairiens (רֹאשׁ הַמְדַקְדְּקִים). En se rendant le premier un compte exact de la nature des racines défectives, de la permutation des lettres faibles et des principes de la ponctuation, il posa la base de la saine philologie hébraïque. (Trois de ses traités ont été publiés d'après les traductions

en hébreu d'*Abenezra* [par *Dukes*, 1844] et de *Moïse Gikatilia* [par *Nutt*, 1870].) — Un contemporain un peu plus jeune, Rabbi Jona ben Ganna'h, appelé aussi Rabbi *Merinos*, et par les Arabes *Abou'l Walid Merwan ibn Djannaḥ*, surnommé אַבִּיר הַמְדַקְדְּקִים (*le plus fort des grammairiens*), médecin de Cordoue, né vers 990, se basant sur les vues nouvelles de *'Hayoug* en les amendant et les développant, produisit le chef-d'œuvre de cette école dans un grand ouvrage arabe en deux parties, soit la grammaire et le dictionnaire, et ne fut dépassé, si ce n'est pour la forme du moins pour le fond, que par les travaux modernes. (Sa grammaire fut publiée, d'après la traduction hébraïque de *Juda ben Tibbon*, par *B. Goldberg*, 1856; son dictionnaire en arabe par *A. Neubauer*, 1873-75, et ses opuscules en arabe avec traduction française par *J.* et *H. Derenbourg*, 1880.)

Avec Rabbi *Jona* la grammaire hébraïque a atteint son apogée au moyen âge; l'arabe cessant d'être l'organe des Juifs, leurs écrivains perdirent ce puissant moyen de développement, et les travaux postérieurs, écrits en hébreu, ne furent plus guère que des emprunts faits à l'école espagnole, et souvent des reculs. Vers le milieu du 12e siècle Salomon ben Abraham ben Par'hon, Juif arragonais, tira des ouvrages arabes de *'Hayoug* et de Rabbi *Jona* un dictionnaire en hébreu, précédé d'une grammaire (publié par *S. G. Stern*, 1844). A la même époque Abraham ben Méïr aben Ezra, appelé ordinairement *Abenezra*, de Tolède (mort en 1167 ou 1168), honoré parmi les Juifs du titre de הֶחָכָם (*le sage*), génie universel et d'une vaste science, connu surtout par ses commentaires bibliques, a écrit une grammaire en hébreu (publiée en 1546 etc., en dernier lieu par *W. Heidenheim* en 1791) et plusieurs traités grammaticaux (publiés par *Lippmann*, 1827, 1839, 1843, et *Halberstamm*, 1874). Disciple de *'Hayoug* et de Rabbi *Jona*, non seulement il traduisit plusieurs traités du premier, mais il se donna pour tâche de révéler à ses coreligionnaires par ses propres ouvrages, tous en hébreu, le système grammatical de ses maîtres, auquel il n'a rien ajouté. Un de ses

traités est surtout intéressant par la liste des grammairiens antérieurs (presque tous arabes) qu'il y donne, et par la définition des termes techniques employés par ces derniers et par lui-même.

Au 12e et au 13e siècle la famille des *Kimḥi*, émigrée d'Espagne et sachant par conséquent l'arabe, répandit dans le Sud de la France de solides connaissances grammaticales et lexicographiques. Les ouvrages de JOSEPH KIM'HI, qui vivait à Narbonne vers 1160, n'existent qu'en manuscrit, entre autres un ouvrage critique sur les écrits grammaticaux de *Ben Sarouk*, *Ibn Labrat* et Rabbi *Tam*. Son fils aîné, MOÏSE KIM'HI, appelé par les Juifs *Ramak* (mort vers 1190), a écrit une grammaire qui se rapproche déjà beaucoup des nôtres, et qui a été souvent imprimée aux 16e et 17e siècles, avec des notes d'*Elie Levita* (meilleure édition, par *Const. L'Empereur*, Leyde, 1631), et traduite en latin par *Seb. Münster*. C'est dans cette grammaire que nous trouvons déjà פקד substitué comme paradigme à פעל (comp. § 112), ce qu'*Abenezra*, tout en relevant les inconvénients de ce dernier, n'avait pas osé faire. Le frère cadet de Moïse est le célèbre DAVID KIM'HI, appelé par les Juifs *Radak* (1160-1235), qui occupe une des premières places parmi les savants juifs du moyen âge, comme grammairien, lexicographe et commentateur. Il a écrit un ouvrage considérable, qui, sous le titre de מִכְלוֹל (*perfection*, *achèvement*), devait contenir une grammaire et un lexique. Dans les éditions imprimées on ne trouve sous ce titre que la grammaire. (Constantinople, 1534, et souvent depuis; en dernier lieu avec des annotations de *Rittenberg*, Lyck, 1862; elle fut traduite en latin par *Guidacerio*, 1540.) Le dictionnaire porte le titre de סֵפֶר הַשָּׁרָשִׁים (*livre des racines*). (Imprimé pour la première fois avant 1480, et souvent depuis; reproduit et annoté par *Biesenthal et Lebrecht*, Berlin, 1847.) L'ouvrage de *David Kimḥi* fut regardé durant tout le moyen âge comme le chef-d'œuvre de la philologie juive, et devint tellement populaire qu'il fit complétement oublier les ouvrages de ses devanciers, et même la grammaire postérieure, cependant remarquable, du Juif

arragonais PROFIAT (ou à tort *Peripot*) DURAN, appelé aussi *Isaak ben Moses ha-Levi*, surnommé *Efodi* (vers 1400), travail où *Kimḥi* est souvent combattu. (Il ne fut publié qu'en 1865.) Ce ne fut qu'au 16e siècle, au moment où la science de l'hébreu allait passer dans les mains des chrétiens, qu'on vit la renommée des *Kimḥi* effacée par celle de leur disciple, leur éditeur et commentateur, ELIE LEVITA (*Eliah ben Asher ha-Levi*, surnommé *Ashkenasi*, c'est à dire l'Allemand), qui porta la science grammaticale rabbinique au dernier degré de perfection dont elle était susceptible, et qui fut le maître direct ou indirect de la plupart des hébraïsants chrétiens du 16e siècle. *Levita* était né à Neustadt s/Aisch, près Nuremberg, en 1472, et mourut à Venise en 1549; il passa la plus grande partie de sa vie en Italie, mais aussi quelques années auprès de son fidèle disciple *Paul Fagius*, alors pasteur en Souabe. Parmi ses nombreux ouvrages et traités relatifs à la langue hébraïque, dont plusieurs furent traduits en latin par *Seb. Münster* et par *Fagius*, on apprécie surtout son dictionnaire chaldaïque (מְתֻרְגְּמָן, *Lexicon chaldaicum*, *Isnæ*, 1541, in-folio), et le lexique intitulé *Tishbi*, dans lequel il explique 712 mots difficiles employés par les rabbins (*Opusculum recens hebraicum*... תִּשְׁבִּי *id est Thisbites* etc., *Isnæ*, 1541, in-4°); en outre il a rendu de grands services par son ouvrage capital sur la *massore* (republié par *Ginsburg*: *The Massoreth ha-Massoreth, with english translation and notes*, London, 1867).

9. A ce moment, la culture de la langue hébraïque passa des mains des Juifs dans celles des chrétiens et de la science moderne. Ce ne fut pas seulement l'intérêt pour toutes les branches du savoir humain en général, se manifestant à l'époque de la réformation et dans les années qui la précédèrent, qui fit aussi pénétrer plus avant dans les trésors si longtemps cachés de la littérature d'Israël; l'étude de cette dernière fut provoquée encore par un ressort tout particulier. Le mouvement du protestantisme ayant arboré le principe de ne reconnaître comme

suprême autorité que l'Ecriture, les hommes de la réformation se trouvèrent dans la nécessité de faire une étude approfondie de la Bible dans les langues originales; ils durent par conséquent chercher dans la Synagogue les écrits et l'intelligence de ces écrits, qui avaient été mis de côté par l'Eglise [1]).

Parmi les hommes qui, immédiatement avant la réformation, préparèrent le réveil des études de l'Ancien Testament, il faut nommer surtout Jean Reuchlin (né en 1455 à Pforzheim, † 1522) et Santes Pagninus (dominicain de Lucques en Italie, né en 1471, † à Lyon en 1541). Ces hommes, nourris de l'étude des rabbins, posèrent d'après eux les bases sur lesquelles, après la réformation, d'autres continuèrent avec ardeur d'élever l'édifice [2]). Parmi ces derniers il nous suffit de mentionner les *Buxtorf*. Jean Buxtorf *le père* mourut à Bâle en 1629. On connaît sa grammaire et ses lexiques, ses travaux sur la littérature hébraïque et rabbinique, ceux sur les antiquités juives; on sait aussi combien par leurs travaux les *Buxtorf* ont contribué au progrès des études hébraïques. (Voy. E. Kautzsck, *J. Buxtorf d. ält.*, Bâle, 1879.)

Mais *Buxtorf* lui-même marchait encore dans les ornières traditionnelles des grammairiens juifs. Ce n'est qu'au 18e siècle que les savants de ce qu'on appelle l'école hollandaise commencèrent à frayer des voies nouvelles. Albert Schultens (né en 1686 à *Groningue*, mort en 1750), professeur à *Leyde*, s'appliqua à mettre à profit sa profonde connaissance de l'arabe pour l'étude de l'hébreu, principe juste que d'ailleurs il exagéra, et à traiter la grammaire de manière à mieux pénétrer dans l'organisme de la langue. Il fut secondé par N. W. Schrœder, originaire de Marbourg (1721-1798).

---

[1]) Voy. sur les premiers hébraïsants chrétiens au 15e et 16e siècles, L. Geiger, *Das Studium der hebr. Sprache in Deutschland*, Breslau, 1870.

[2]) C'est à *Reuchlin* que nous devons les termes scientifiques latins de la grammaire hébraïque: *conjugatio*, *status absolutus*, *status constructus*, *suffixum*, etc.



Ces efforts ne manquèrent pas d'exercer un influence stimulante en Allemagne, surtout aux chaires académiques de Gœttingue et de Halle, où les études hébraïques furent cultivées par Ch. B. Michaelis (1680-1764), J. D. Michaelis (1717-91), Simonis (1698-1768) et d'autres; des travaux grammaticaux en particulier furent entrepris par J. Sev. Vater (*Hebr. Sprachlehre*, Leipzig, 1797), C. C. F. Weckherlin (*Hebr. Gram.*, Stuttgart, 1797) etc.

Mais c'est principalement avec le commencement de notre siècle que l'étude scientifique de la grammaire hébraïque prit un nouvel essor, resté intensif et fécond jusqu'à nos jours.

Wilhelm Gesenius (professeur à Halle, mort en 1842) partit de l'observation soigneuse des formes que présentent les mots hébreux dans leur formation, leur flexion etc., pour résumer ses observations dans une théorie donnant des règles claires et facilement saisissables. (*Hebr. Gram.* 1re éd., Halle, 1813; *Lehrgebäude d. hebr. Spr.*, Leipz., 1817.) C'est à ce système, en général, que se sont associés entre autres Stier (*Lehrgeb. d. hebr. Spr.*, Leipz., 1833), Bœttcher (*Ausführliches Lehrb. d. hebr. Spr.*, publié par F. Muehlau [professeur à Dorpat], Leipzig, vol. I, 1866, vol. II, 1868, et dernièrement F. E. Kœnig (*Hist.-krit. Lehrgeb. d. hebr. Spr.*, I, Leipz., 1881).

Heinr. Ewald (professeur à Gœttingue, † 1875) établit une méthode essentiellement différente. Il se proposa de réduire le matériel grammatical hébreu sous des principes philosophiques, puisés dans les lois générales du développement linguistique. (*Krit. Gram. d. hebr. Spr.*, Leipz., 1827; *Ausf. Lehrb.*, Leipz., 1844; 8e éd., Gœtt., 1870.) Just. Olshausen (professeur à Königsberg, mort à Berlin en décembre 1882), en partant de cette base, a entrepris de reconstruire les formes d'un idiome *sémitique primitif*, sœur jumelle de l'ancien arabe, idiome archaïque qu'il suppose avoir été la souche de l'hébreu actuel (*Lehrb. d. hebr. Spr.*, Braunschweig, 1861.) B. Stade (professeur à Giessen) a poursuivi les conséquences de cette théorie en combinant les idées d'*Ewald* avec celles d'*Olshausen*. (*Lehrb. d. hebr. Spr.*, I, Leipz., 1879.)

La grammaire de *Gesenius* a survécu à son auteur, après la mort duquel les éditions subséquentes furent rédigées par E. Rœdiger (professeur à Halle et à Berlin, mort en 1874), puis par E. Kautzsch (professeur à Bâle dès 1872, depuis 1880 à Tubingue; 23e éd., Leipz., 1881). Ces savants ont travaillé sur la base de la méthode analytique et pratique de *Gesenius*, en la combinant avec la méthode historique et comparative d'*Olshausen*, et avec les résultats de *Stade* et les conséquences théoriques que ce dernier en a tirées.

En France, les études hébraïques, fort négligées à la fin du moyen âge, reçurent une vive impulsion du roi François Ier, qui, même avant de monter sur le trône, appela et entretint à Paris des maîtres d'hébreu, auxquels on doit les premières grammaires: Franç. Tissard, d'Amboise (Paris, 1508) et le dominicain Aug. Giustiniani, de Gènes, évêque de Nebio (Paris, 1520). Cet enseignement fut rendu plus stable en 1530 par la création du Collége Royal de France, où professèrent entre autres François Vatable, de Picardie, hébraïsant consommé, le protestant Jean Mercier, d'Usez (Grammaire chald., Paris, 1560) et Jean de Cinqarbres, d'Aurillac (Paris, 1546, souvent réimpr.). En même temps l'étude de l'araméen était dignement représentée à Paris par Angelo Canini, d'Anghiari en Toscane (Paris, 1554), comme celle de l'hébreu l'avait été à Lyon par le dominicain Santes Pagnini, de Lucques (Lyon, 1520, souvent réimpr.).

Les noms de *Vatable* et de *Mercier* marquent l'apogée des études hébraïques en France. Cependant quelques-uns de leurs disciples protestants se firent encore connaître par de fort bons travaux, entre autres Pierre Martinez, de Navarre, professeur à La Rochelle (Paris, 1567, souvent réimpr. en Hollande et trad. en anglais); Ant. Rod. Chevallier, de Normandie, professeur à Genève (Genève, 1560, souvent réimpr. à Genève et en Allemagne); Bonav. Corn. Bertram, du Poitou, professeur à Genève et à Lausanne (*Comparatio gram. hebr. et aram.*, Genève, 1574). Em. Tremellius, de Ferrare, professeur à Heidelberg et à Sedan,



a laissé une grammaire chaldaïque et syriaque (Genève, 1569); Franç. du Jon, en latin *Junius*, de Bourges, professeur à Heidelberg et à Leyde, une grammaire hébraïque (Francfort, 1580, plusieurs fois réimpr.).

Dans le cours du 17e siècle les travaux de ce genre deviennent plus rares; nous nommons: Phil. d'Aquin (Paris, 1620 etc.), le bénédictin Ls. Thom. Du Four, de Fécamp (Paris, 1642), le protestant Josué Le Vasseur, professeur à Sedan (Sedan, 1649), et le vaudois Abr. Ruchat (Leyde, 1707).

Le 18e siècle enfin, à part la volumineuse grammaire du bénédictin normand Pierre Guarin (Paris, 1724-26, 2 vol. in-4°), n'offre que des ouvrages élémentaires de peu de valeur, ou des grammaires suivant le système arbitraire de Franç. Masclef (Paris, 1716, souvent réimpr.), d'après lequel on ne tient aucun compte des points-voyelles, système modifié mais non amélioré par le jésuite Bonav. Giraudeau, du Poitou, professeur à La Rochelle (*Rupellæ*, 1757, in-4°), et dont le succès prouve l'état de déclin des études hébraïques; on s'étonne de le voir préconisé même par l'oratorien Ch. Franç. Houbigant (Paris, 1732). L'abbé J. Bapt. Ladvocat (Paris, 1755, souvent réimpr. jusqu'en 1822) ne donna pas dans ce travers dans l'unique chaire de la faculté de théologie de Paris où le texte de l'Ancien Testament fût expliqué, chaire créée seulement en 1751.

Quant aux grammaires hébraïques rédigées en français dans le courant de ce siècle, nous ne pouvons mentionner que les principales: la *Grammaire hébraïque raisonnée et comparée*, par Phil. Sarchi, Paris, 1828, qui se rattache aux *Principes de grammaire générale* et à la *Grammaire arabe* de de Sacy; la *Nouvelle Grammaire hébraïque raisonnée*, par J. Du Verdier, Paris, 1841, et la *Grammaire hébraïque raisonnée et comparée*, par Sal. Klein, Mulhouse, 1846; les autres ont pour base en général les principes de la grammaire de *Gesenius*: d'abord J. E. Cellérier, *Elémens de la grammaire hébraïque traduits librement de Gesenius*, Genève, 1820; 2e éd., 1824. Cet ouvrage fut remplacé chez les protestants

de langue française par la première édition de cette grammaire-ci, 1838; chez les catholiques par J. B. Glaire, *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque*, Paris, 1832; 3e éd., 1843, et par Du Verdier, *Double grammaire* etc., Paris, *Migne*, 1848. Dès lors ont paru: *Nouvelle grammaire hébraïque analytique et raisonnée* par C. Bonifas-Guizot, Montauban (1856); I. M. Rabbinowicz, *Grammaire hébraïque, traduite de l'allemand par Clément-Mullet*, Paris, 1862-64; en outre plusieurs manuels pour les commençants.

* * *

10. Nous ajoutons ici quelques indications sur les éditions les plus importantes du texte de l'Ancien Testament et sur les lexiques.

Bientôt après l'invention de l'imprimerie, déjà dès 1477, il se fit en Italie des impressions de plusieurs parties de la Bible hébraïque; mais ce n'est qu'en 1488 que l'Ancien Testament en entier parut imprimé à *Soncino*. L'entreprise fut faite par des Juifs.

De 1514 à 1517 parut l'édition *polyglotte* dite *Complutensis* (de *Complutum*, ville de la Nouvelle-Castille, nommée aujourd'hui *Alcalà de Henarez*) en six volumes in-folio. Elle avait été entreprise et dirigée par le cardinal Ximenes. Elle doit être considérée comme la seconde édition principale. Le texte hébreu y est réimprimé sur de bons manuscrits et par les soins de savants prosélytes; il est muni des voyelles, mais sans les accents.

Bientôt après (en 1524 et 1525) parut à *Venise*, dans l'imprimerie du célèbre Hollandais Bomberg, d'*Anvers*, une *Bible rabbinique*, contenant, outre le texte, les *Targums*, des commentaires des plus célèbres rabbins et la *massore*. L'ouvrage fut soigné par le savant Rabbi Jacob ben 'Hayim, de Tunis. Elle est connue sous le nom de *seconde édition de* Bomberg, parce qu'elle avait été précédée, en 1516 et 1517, d'une autre édition rabbinique moins parfaite, due aux soins de Felix Pratensis, Juif devenu moine. Cette seconde édition est devenue la mère de la plupart des éditions subséquentes.

La *Polyglotte d'Anvers* parut de 1569 à 1572, en huit volumes in-folio, dans l'imprimerie de PLANTIN, sous les auspices et aux frais de Philippe II, roi d'Espagne, et par les soins d'ARIAS MONTANUS, Espagnol de naissance. Elle contient le texte de l'édition de *Complute* comparé avec celui de l'édition de *Bomberg*. C'est à ces deux polyglottes et à des manuscrits que l'on s'est conformé pour le texte de la *Polyglotte de Paris*, qui vit le jour de 1628 à 1645, en dix volumes in-folio, chez ANT. VITRÉ, par les soins de plusieurs savants et aux frais de MICHEL LE JAY, avocat au parlement. Il en est de même de la *Polyglotte de Londres*, 1653-1657, en six volumes in-folio, due aux soins du célèbre WALTON.

J. BUXTORF (père) prit pour base de sa grande *Bible rabbinique* le texte des éditions de *Bomberg* de 1548 et de 1568, revues sur la *massore*. Elle parut à Bâle (1618-1619) en quatre volumes in-folio, et contient, outre le texte sacré, les *Targums*, la *grande* et la *petite massore*, ainsi que les commentaires des plus célèbres rabbins (*Rashi*, *Aben Ezra*, *David Kimḥi* etc.). Cet ouvrage a un grand mérite en ce que l'auteur y a admis la *massore* d'après une comparaison de bons manuscrits, et qu'il a donné la ponctuation des paraphrases chaldaïques (*Targums*) plus correctement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il contient comme appendice l'ouvrage de *Buxtorf* sur la *massore*, intitulé *Tiberias*, *sive commentarius masorethicus triplex* etc.

C'est avec un soin tout particulier que l'édition de JOSEPH ATHIAS fut publiée à *Amsterdam*, 1661, en quatres parties in-8°, et, après elle, l'édition d'EVERARD VAN DER HOOGHT, *Amsterdam et Utrecht*, 1705, en deux volumes in-8°. La plupart des éditions modernes sont des copies de ces deux dernières, corrigées dans un certain nombre de passages d'après les résultats de nouvelles recherches.

Pour l'usage de nos lecteurs nous recommandons les suivantes :

Biblia hebraica ad optimarum editionum fidem recusa typis Guil. Haas, *Basileæ*, 1827, deux volumes in-8°. Cette édition,

imprimée en très beaux caractères, mais moins exacte que les suivantes, est épuisée et ne se trouve plus que chez les libraires antiquaires.

Biblia hebraica secundum editiones Jos. Athiæ, Jo. Leusden, Jo. Simonis aliorumque inprimis Everardi van der Hooght, *recensuit* Aug. Hahn, *Lipsiæ, sumptibus et typis Car. Tauchnitz*, 1831, un volume in-8°. *Editio stereotypa quarta*, 1879.

Biblia hebraica, ad optimas editiones, imprimis Everardi van der Hooght, etc. *Curavit* Guil. Theile, *Lipsiæ*, 1849, un vol. in-8°. *Editio stereotypa quinta*, 1873.

L'édition *polyglotte* (de la Bible entière) par R. Stier et K. G. W. Theile, Bielefeld, 1846-1855, qui présente, à côté de l'original, les versions des LXX, de la *Vulgate* et de *Luther*. Nouv. éd. 1875.

L'édition la plus exacte, revue et rédigée sur des études particulières, selon la *massore*, est celle de S. Bær, avec des préfaces instructives de F. Delitzsch; elle n'est pas encore achevée. Elle se publie à Leipzig (*B. Tauchnitz*); jusqu'à présent il en a paru: *Liber Genesis*, 1869; *L. Jesaiæ*, 1872; *L. duodec. Prophetarum*, 1878; *L. Psalmorum*, 1880; *L. Proverbiorum*, 1880; *L. Iobi*, 1875; *L. Danielis, Ezræ et Nehemiæ*, 1882.

Quant aux lexiques, il faut mentionner d'abord les deux grands ouvrages suivants de *J. Buxtorf*, qui ont encore aujourd'hui leur valeur:

Joannis Buxtorfii [*Patris*] *Lexicon chaldaicum talmudicum et rabbinicum*, *Basileæ*, 1639 (et 1640), in-folio. Cet ouvrage a été longtemps indispensable pour l'étude des *Targums*, du *Talmud* et des commentaires juifs. Il en existe une nouvelle édition: Joannis Buxtorfii P. *Lexicon* etc., *denuo edidit et annotatis auxit* B. Fischerus, Lipsiæ, 1869-75, grand in-4°. — En outre il se publie depuis 1875 à Leipzig (grand in-8°): *Neuhebräisches und chaldäisches Wörterbuch über die Talmudim und Midraschim, von Rabb. Prof. Dr* J. Levy, *nebst Beiträgen von Prof. Dr* Fleischer, ouvrage dont il manque encore le 4e volume. — Le même auteur

a déjà publié: *Chaldäisches Wörterbuch über die Targumim und einen grossen Theil des rabbinischen Schriftthums*, Leipzig, 1866-1868) 2 vol. in-4°.

JOANNIS BUXTORFII *Concordantiæ Bibliorum hebraicæ. Accesserunt novæ Concordantiæ chaldaicæ cum præfat.* JOANNIS BUXTORFII, *filii*, *Basileæ*, 1632, in-folio. Nouvelle édition, revue par B. BÆR, Berlin, 1862, in-4°. — Cette Concordance est préférable aux travaux du même genre de Rabbi ISAAC NATHAN (Venise, 1524, in-fol.) et de MARIUS DE CALASIO (*Conc. hebr.*, *Romæ*, 1621, 4 vol. in-fol.), qui lui ont servi de base. De son côté la Concordance de *Buxtorf* a servi de base à l'excellent travail de *Fürst*: *Librorum sacrorum Veteris Testamenti Concordantiæ hebraicæ atque chaldaicæ... auctore* J. FUERSTIO, *Lipsiæ*, 1840, in-folio. Cet ouvrage a été revu et en quelques points abrégé par *B. Davidson*: *A Concordance of the hebrew and chaldee Scriptures*, 1876, in-4°.

Pour les *particules*, que les grandes concordances laissent de côté, on a CHRISTIANI NOLDII *Concordantiae particularum* etc. *Hafniæ*, 1679, petit in-4°; autre édition, qui est disposée d'une manière plus pratique, par *I. G. Tympius*, *Jenæ*, 1734, grand in-4°.

Tous les lexiques hébreux, ainsi que l'indiquent leurs titres, ne comprennent pas seulement le relevé de tous les mots hébreux proprement dits, mais aussi ceux de l'idiome araméen biblique, dit chaldéen. (Pour les grammaires de ce dernier dialecte nous renvoyons à la note de la page XIX [1]). En fait de dictionnaires

[1]) Il faut ajouter cependant que la grammaire de Mgr. DAVID n'a de français que le titre; l'ouvrage est en syriaque. Par contre nous aimons à attirer l'attention des lecteurs, pour des études plus avancées, sur le *Traité de grammaire syriaque* par RUB. DUVAL, Paris, 1881, dans lequel la grammaire comparée des langues sémitiques occupe une grande place.

hébreux modernes, parmi lesquels ceux de GESENIUS occupent sans contredit le premier rang, nous nommons:

JULIUS FUERST, *Hebräisches und chaldäisches Handwörterbuch*, Leipzig, 1857-61; 3e éd. 1876.

W. GESENIUS, *Hebräisches und chaldäisches Handwörterbuch*, 9. *Auflage, neu bearbeitet von* F. MUEHLAU *und* W. VOLCK, Leipzig, 1883.

Editions en latin:

G. B. WINER, *Lexicon manuale hebraicum* etc., *Lipsiæ*, 1828. Dans ce dictionnaire les mots sont rangés d'après les racines.

GUIL. GESENIUS, *Lexicon manuale hebraicum* etc., ed. 2, Lipsiæ, 1847.

Pour des études plus approfondies: GUIL. GESENII *Thesaurus linguæ hebraicæ* etc., *Lipsiæ*, 1829-58; 3 vol. in-4°, le dernier achevé par RŒDIGER. Rangé, de même, d'après les racines.

C'est à peu près uniquement d'après *Gesenius* qu'ont été composés les dictionnaires publiés en France dans ce siècle:

J. B. GLAIRE, *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, Paris, 1830; 2e éd., 1843.

Catholicum Lexicon hebraicum et chaldaicum, *hoc est* GESENII *Lexicon manuale... expurgavit* DRACH, Paris, *Migne*, 1848.

N. PH. SANDER *et* J. TRENEL, *Dictionnaire hébreu-français*, Paris, 1859.



GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE

PREMIERE PARTIE.

DES ÉLÉMENTS DU MOT.

CHAPITRE PREMIER.

DES LETTRES ET DES POINTS - VOYELLES.

ARTICLE PREMIER.

Des consonnes.

§ **1.** Les lettres de l'alphabet hébreu sont au nombre de vingt-deux. On les regarde toutes comme des consonnes, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui par leur nature se rapprochent des voyelles. Elles se lisent de droite à gauche.

§ 2. Tableau des consonnes.

Forme hébraïque.	Valeur en français.	Noms.		Valeur numérique.
א	voy. § 3	aleph	אָלֶף	1.
ב	b	bet	בֵּית	2.
ג	g	guimel	גִּימֶל	3.
ד	d	dalet	דָּלֶת	4.
ה	h	hè	הֵא	5.
ו	v	vav	וָו	6.
ז	z	zaïn	זַיִן	7.
ח	voy. § 3	‘het	חֵית	8.
ט	t	tet	טֵית	9.
י	y	yod	יוֹד	10.
כ	k	kaph	כַּף	20.
ל	l	lamed	לָמֶד	30.
מ	m	mem	מֵים	40.
נ	n	noun	נוּן	50.
ס	s	samek	סָמֶךְ	60.
ע	voy § 3.	aïn	עַיִן	70.
פ	p (ph)	pè	פֵּא	80.
צ	voy. § 3	çadé	צָדֵי	90.
ק	q	qoph	קוֹף	100.
ר	r	resh	רֵישׁ	200.
ש	voy. § 3	shin	שִׁין	300.
ת	t	tav	תָּו	400.

§ 3. **א** n'est qu'une aspiration légère, qui peut être comparée à la valeur de la lettre *h* dans le mot *hibou*.

ג se prononce comme *g* dans *garde, guide.*

ח est le *ch* des Suisses allemands; c'est un *h* fortement guttural. Nous l'exprimons par 'h.

ט est un *t* prononcé fortement et avec pression de la langue contre le palais. Nous le marquons dans les transcriptions par un point placé sous la lettre: ṭ.

י se prononce comme *y* dans les mots *York, yeux.*

כ se prononce comme *c* dans *car, cour.*

ע, aspiration fortement *gutturale,* tient à la fois du *g* et du *r*. Le son nasal *(gn),* par lequel plusieurs l'expriment, est emprunté des Juifs espagnols, mais il n'est nullement la prononciation ancienne ou véritable. Celle-ci ne pouvant guère être décrite, et notre organe d'ailleurs ne pouvant s'y prêter, on fera mieux de suivre la manière des Juifs orientaux et de ne point prononcer le ע, non plus que le א. Dans les transcriptions nous indiquerons sa présence par le signe '.

צ se prononce chez les Juifs actuels comme le *z* des Allemands: *ts*. Mais sa véritable prononciation est celle d'un *s* très fort et formé plutôt au palais qu'entre les dents. Comme notre langue n'a pas de son, et par conséquent pas de caractère équivalent, nous le rendons par ç.

ק représente le son *k* prononcé avec force et avec contraction du palais pour le distinguer du כ; on peut d'autant plus le rendre par q, que cette lettre lui doit en effet son origine.

ש, originairement une seule lettre, en représente maintenant deux, selon qu'il porte le *point diacritique* à droite ou à gauche. Si ce point est à droite, la lettre (שׁ) se prononce comme *ch* dans le mot *chose.* Nous avons emprunté pour l'exprimer l'orthographe anglaise **sh**.

Si le point est à gauche (שׂ), elle se prononce comme un *s* fort.

§ 4. Les cinq lettres suivantes changent de figure lorsqu'elles se trouvent à la fin d'un mot: כ devient ך; מ devient



ם; נ devient ן; פ devient ף; צ devient ץ. C'est ce que les grammairiens ont appelé *lettres finales* [1]).

§ 5. Comme en hébreu les mots ne se partagent pas à la fin d'une ligne, on évite les lacunes qui pourraient résulter de ce fait par l'allongement des cinq lettres א, ה, ל, ם, ת, qui deviennent ﬡ, ﬣ, ﬥ, ﬦ, ﬨ, et que les grammairiens nomment *lettres dilatables.*

Art. II.

Des voyelles.

§ 6. Les voyelles s'expriment en hébreu par des lignes et des points placés au-dessus, au-dessous ou au-dedans des consonnes.

Aucune voyelle ne peut être écrite sans une consonne qui la porte.

§ 7. Les cinq voyelles *a, e, i, o, ou* peuvent être *longues* ou *brèves.* Il y a donc en quelque sorte en hébreu dix voyelles, qui ont pour la plupart leur signe particulier, sans compter les demi-voyelles, dont nous parlons au § 19.

§ 8. Mais en hébreu, comme dans toutes nos langues, les voyelles se réduisent originairement à trois sons primitifs: ***a, i, ou.***

1. Le ***e*** se produit par une prononciation moins claire du ***i***, ou par un mélange du ***a*** avec le ***i***; le ***o*** remonte au son ***ou***, soit comme prononciation plus sonore, soit par le mélange de ***a*** et de ***ou*** [2]).

2. Pour indiquer l'un ou l'autre de ces sons, l'ancienne écriture, qui manquait de signes pour les voyelles, a pris à son aide les consonnes homogènes qui primitivement se faisaient plus ou moins entendre avec la voyelle. (Une consonne ainsi employée est appelée en terme de grammaire: *mater lectionis.*)

---

1) Pour qu'on puisse mieux les retenir, on a imaginé de les réunir dans un mot mnémotechnique: כַּמְנֶפֶּץ *kamnèpheç.* De même pour les lettres dont parle le paragraphe suivant: אֲהַלְתֶּם *ahaltèm.*

2) Comparez la prononciation française des diphthongues *ai* et *au.*

α) Le son *a*, étant le plus fréquent et celui qui, pour ainsi dire, s'entendait de lui-même, n'était ordinairement pas indiqué du tout. La consonne qui lui est le plus analogue, est א [1]): mais ce n'est que dans des cas exceptionnels que, dans un mot, on a inséré un א parmi les consonnes pour marquer un *a* long, par exemple רָאמוֹת *(hautes)* pour רָמוֹת Prov. 24, 7.

β) Quant au son *i* (et *e*), c'était la consonne *yod* (י) qui s'offrait naturellement pour en marquer la prononciation dans toute sa plénitude.

γ) Pour le son *ou* (et *o*), on ne pouvait même guère le prononcer d'une manière complète et sonore sans l'appui du *vav* (ו), qui en devint ainsi tout naturellement le représentant.

Nous aurons donc à nous occuper de trois classes de voyelles, dont chacune se rapporte à l'une des trois lettres א, י, ו.

§ 9. Tableau des voyelles.

Voyelles longues				**Voyelles brèves**			
I. du son **a**:							
◌ָ	*â*	qameç	קָמֶץ	◌ַ	*a*	pata'h	פַּתַח
II. du son **i** et **e**:							
◌ִי	*î*	'hireq long	חִירֶק	◌ִ	*i*	'hireq bref	
◌ֵ	*é*	çéré	צֵרֵי	◌ֶ	*è*	segol	סֶגוֹל
III. du son **ou** et **o**:							
וּ	*ou*	shoureq	שׁוּרֶק	◌ֻ	*u*	qibbouç	קִבּוּץ
◌ֹ / וֹ	*ô*	'holem	חוֹלֶם	◌ָ	*o*	qameç-'hatouph קָמֶץ חָטוּף	

On prononce donc: רָם *râm*, קַל *qal;* לֵב *léb*, מֶלַח *mèlaẖ;* מִי *mî*, אִם *im;* זוּ *zou*, חֻקִּי *ẖuqqî;* רֹב *rôb*, מוֹת *môt*, רָנִּי *ronnî*.

---

1) Car la consonne dont l'articulation se rapproche le plus du son *a* (disons: qui en porte déjà un léger souffle en elle-même), c'est l'aspiration (légère): א. Ce n'est

Remarques.

1. Le *qameç*, que nous lisons tout simplement comme *a* long, se prononçait, et se prononce encore en Orient, comme un *a* large et sourd, se rapprochant du son *o*, comme le *aa* ou *å* des langues scandinaves. Cela explique comment il pouvait se faire qu'on se servît du même caractère pour exprimer un *o* bref. (Voy. § 52 et suiv.)

2. Le *segol* peut être prononcé d'une manière plus accentuée et aiguë (*è*) ou plus rapide et sourde (*e*). Cela fait qu'il peut même, par exception, acquérir la valeur d'une voyelle longue (*ê*), lorsqu'il est suivi d'une lettre *quiescente* (יָדֶ֫יךָ, רֹעֶה), ou qu'il est muni d'un grand *accent distinctif* (יָדֶ֑ךָ).

3. Le *qibbouç*, que nous avons rendu, faute d'un caractère parfaitement équivalent, par *u*, se prononce plutôt comme un *ou* extrêmement bref que comme un *u* français.

4. Le *ḥireq long* et le *ḥolem*, qui dans le tableau se trouvent accompagnés d'un י et d'un ו, ne se présentent pas toujours avec l'appui de ces lettres. (Voyez ce que nous disons sur l'orthographe *pleine* ou *défective* des lettres *quiescentes*, § 78, Rem.)

§ **10.** Les voyelles du même son ne sont pas toutes de la même qualité. Il y a d'abord la différence entre voyelles *longues* et voyelles *brèves*; mais il faut, de plus, distinguer deux genres de voyelles *longues:* elles peuvent être longues *primitivement,* c'est à dire par nature, et alors elles sont *invariables;* ou bien elles sont seulement *devenues* longues, de brèves qu'elles étaient originairement, par suite des changements produits par la *formation* des mots. Dans ce cas elles sont *variables.*

---

qu'à la fin des mots qu'on s'est assez souvent servi du signe de l'aspiration pour indiquer un *a* long, mais dans cette position on a employé de préférence le ה, signe de l'aspiration forte.

Voici comment ces différences se présentent et quels rapports elles ont entre elles, dans les trois classes de sons que nous venons d'établir.

I^e classe: son **a**.

1. Le **qameç** long par sa *nature* n'est que rarement distingué par un א (ce qui se fait régulièrement en arabe). — Ex. כְּתָב *(écriture);* קָם *(se levant);* רָאשׁ *(pauvre).* Le *â* primitivement long n'est pas fréquent, parce que, dans la plupart des cas, il a passé en *ô.* (Voy. III, 1, *β*.)

2. Le *â* devenu long par la *formation* provient du *pata'h* (*a* bref). Il ne se trouve que dans la syllabe qui a le ton ou qui le précède; dans ce dernier cas, il faut que la syllabe (non accentuée) soit ouverte. — Ex. כּוֹכָב *(étoile),* פָּקַד *(il a visité),* דָּבָר *(parole).*

3. La voyelle brève du son *a* est naturellement le *pata'h*, mais celui-ci est souvent remplacé par un *segol*, ce qui s'explique facilement par la grande affinité du son *è* avec le son *a* prononcé d'une manière aiguë. — Ex. יֶדְכֶם *(votre main)* pour יַדְכֶם, Gen. 9, 2.

Ce changement se rencontre particulièrement dans les formes dites segolées: רֶ֫גֶל *(pied)* pour רַגְל etc.

Quant à l'atténuation du ◌ַ en ◌ִ, voy. § 87, I, 2.

IIe classe: son **i** et **e**.

1. Le **'hireq** long est ordinairement caractérisé par *yod quiescent* ◌ִי. Ex. שִׁיר *(cantique).*

Le **çéré** long par sa *nature* est une contraction de la diphthongue ◌ַי *(ay)* fondue en voyelle simple; aussi s'écrit-il presque toujours avec *yod quiescent*: ◌ֵי. Ex. בֵּית *(maison de)* de בַּ֫יִת ; יֵיטִיב *(il fera bien)* pour יַיְטִיב; הֵיכָל *(temple)*, de *haykâl* (en arabe et en syriaque). Il en est de même pour le *segol* avec *yod* (voy. § 9, Rem. 2): יָדֶ֫יךָ *(tes mains)*, primitivement יָדַ֫יךָ.

2. Le *é* devenu long par la *formation* doit son origine à un *i* bref. Il ne se trouve que dans la syllabe qui a le ton ou qui le précède; dans ce dernier cas, il faut que la syllabe (non accentuée) soit ouverte. — Ex. סֵ֫פֶר *(livre)* pour סִפְר; בֵּרֵךְ *(il a béni)* pour *bir-rék;* שֵׁנָה *(sommeil)* (en arabe *sinat*).

3. Le **segol** est le représentant naturel du son *e* en prononciation brève; aussi remplace-t-il très souvent le *i* primitif. (Car le *segol*, par la nature de sa prononciation, tient le milieu entre *e* et *i* aussi bien qu'entre *a* et *e.*) — Ex. בֶּן־הָרָן *(fils de Haran)* Gen. 11, 31; בִּן־נוּן *(fils de Noun)* Exode 33, 11; חֶפְצִי *(mon plaisir)*, de חֵפֶץ, Ps. 16, 3; דַּבֶּרְכֶם *(votre parler)*, de דַּבֵּר, Jér. 5, 14.

IIIe classe: son **ou** et **o**.

1. Le **shoureq** est long par sa *nature* lors même qu'il est exprimé par *qibbouç* (orthographe *défective*, § 78, Rem.), ce qui se fait souvent pour éviter le concours de plusieurs ו. — Ex. הָרְכֻשׁ *(les biens)* et רְכֻשׁוֹ *(ses biens)* Gen. 14, 16; שְׁבֻעָתִי *(mon serment)* Gen. 24, 8; נָשֻׁבָה *(retournons)* Jér. 46, 16; תְּמֻתוּן *(vous mourrez)* Gen. 3, 3; תָּשֻׁבוּ *(vous retournerez)* Lév. 25, 10.

Le **'holem** long par sa *nature* provient:

α) de la prononciation contractée de ַו ou ַו (devenu diphthongue: *aou*; comp. § 81, 2, *β*); il s'écrit presque toujours avec ו *quiescent*: וֹ. — Ex. הוֹשִׁיב *pour* הַוְשִׁיב; מוֹת *(mort de)* de מָוֶת pour מַוְתְּ; עוֹלָה *(injustice)* Es. 61, 8 pour עַוְלָה 2 Sam. 3, 34; שׁוֹר *(bœuf)* (en arabe *tavr*);

β) de la prononciation sourde d'un *qameç* primitif; il s'écrit alors ordinairement avec ו *quiescent* s'il a le ton, sans ו (orthographe *défective*) dans les syllabes qui n'ont pas le ton. — Ex. שָׁלוֹם (*paix*) (en chaldéen שְׁלָם); כֹּתֵב (*écrivant*) (en chaldéen כָּתֵב, en arabe *kâtib*).

2. Le **ô** devenu long par la *formation* représente la prononciation sonore du *o* bref (*qameç 'hatouph*) ou du *ou* bref (*qibbouç*). On l'écrit, à peu d'exceptions près, sans ו. — Ex. יִפְקֹד (*il visitera*) (en chaldéen יִפְקֻד); כֹּל (*somme*) avec *maqqeph* כָּל־ *kol*, avec *suffixe* כֻּלָּם *kullâm*.

3. Les voyelles brèves de cette classe, *qibbouç* [1]) et *qameç 'hatouph* ont tant de ressemblance entre elles, quant au son, qu'elles peu-

1) On trouve quelquefois, dans les livres postérieurs, *shoureq* au lieu de *qibbouç*; dans ces cas, la voyelle est *brève*, et il ne s'agit que d'une orthographe incorrecte. — Ex. מָעוּזֵי (*les forteresses de*) Dan. 11, 19.



vent se rapporter l'une comme l'autre soit au *shoureq* soit au *'holem*. — Ex. גְּבֻלְכֶם (*votre territoire*) Am. 6, 2, de גְּבוּל ; וַיָּקָם *vay-yâqom* (*et il se leva*) de יָקֻם et ceci de יָקוּם.

Remarque. Il y a un cas où la voyelle —ִי, par suite d'une prononciation rapide et sourde, paraît avoir été remplacée par —ֶ ; c'est dans les terminaisons —הֶם, —הֶן ; —כֶם, —כֶן ; —תֶם, —תֶן. Ex. אַתֶּם (*vous*) (en chaldéen אַנְתּוּן, en arabe *antum*).

Ces observations se résument dans le tableau suivant:

	son **a**	son **i** et **e**	son **ou** et **o**
Voyelle *longue* par sa *nature*.	(א) —ָ	—ִי —ֵי	—וּ —וֹ
Voyelle *longue* par la *formation*.	—ָ	—ֵ	—ֹ
Voyelle *brève*.	—ַ (—ֶ)	—ִ (—ֶ)	—ֻ —ָ 1)

§ **11**. Le *qameç 'hatouph* tire son nom de חָטוּף qui signifie *enlevé*, *arraché : qameç rapide*. Il se prononce comme *o* bref. Par la forme il ne se distingue nullement du *qameç* ou *â* long; ce qui sert à le distinguer, ce sont certaines circonstances grammaticales, sur lesquelles voy. § 52 et suiv.

§ **12**. Un point sur le ו indique toujours la présence de la voyelle *'holem* (—ֹ), mais le ו qui le porte est tantôt *quiescent* (non prononcé), tantôt *mobile* (prononcé).

a. Il est quiescent s'il n'est ni précédé ni suivi d'une autre voyelle, par ex. לוֹט *lôṭ (Lot)*; en ce cas le ו n'est là que comme porteur ou comme antique expression *(mater lectionis)* du son *o*.

b. Il est mobile s'il est précédé ou suivi d'une autre voyelle, et alors il se prononcera ou avant ou après le —ֹ, savoir :

1) *Qameç-'haṭouph.*



a) après, si la consonne précédente n'a pas d'autre point-voyelle, car il lui en faut une (voy. § 15): קֹוֶה *qôvêh (attendant);*

b) avant, si elle en a déjà une, car c'est alors le ו qui a besoin d'une voyelle et qui effectivement n'en a pas d'autre: עָוֹן *'âvôn (iniquité).*

Les textes exacts ont, du reste, soin de distinguer entre וֹ et וֹ pour *ôv* et *vô*.

§ **13**. Si ce *ḥolem*, sans être accompagné du ו, rencontre la lettre שׁ, il se confond souvent avec le point diacritique de cette lettre. Lisez donc שֹׂנֵא *sônê (haïssant)*, מֹשֶׁה *môshêh (Moïse).*

Quand le שׁ porte deux points, il faut lire *shô* au commencement du mot, par ex. שֹׁמֵר *shômér (gardien)*, שֹׁד *shôd (destruction)*; de même, si la lettre qui précède est munie d'un point-voyelle, par ex. יָשֹׁב *yâshôb (qu'il retourne)*, וְשֹׁרֶשׁ *veshôresh (et une racine)*. Mais on lira *ôs* si la lettre qui précède n'a pas de point-voyelle, car alors le premier point (שׁ) est évidemment un *ḥolem*: יִרְפֹּשׂ *yirpôs (il foulera aux pieds)*, נֹשֵׂא *nôsé (portant).*

§ **14**. Le point dans le ו (וּ) peut être un *shoureq* ou un *daguesh fort* (§ 24). C'est un *daguesh fort* lorsque la lettre qui précède est munie d'une voyelle, par ex. עַוָּה *'av-vâh (destruction);* צִוָּה *çiv-vâh (il a ordonné).*

Art. III.

Du sheva.

§ **15**. Toute consonne, excepté la dernière du mot, doit porter quelque point-voyelle, à moins qu'elle ne soit *quiescente* (§ 78). S'il n'y a pas de voyelle qui s'y attache, elle reçoit un **sheva** (שְׁוָא, mot qui signifie probablement *vain, vide*). Ce *sheva,*

ou *sheva simple*, consiste en un double point placé sous la lettre: ◌ְ, comme signe de l'absence d'une voyelle.

§ **16.** Le *sheva* ne se place sous la dernière lettre du mot que:

a) dans le cas rare où le mot finit par deux consonnes (§ 31): נֵרְדְּ *nérd (nard)*, פָּקַדְתְּ *pâqadt (tu as visité)*; ce qui s'applique aussi aux formes comme שָׁמַעַתְּ pour שָׁמַעַתְּ *(tu as entendu)*, voy. § 173;

b) dans le pronom féminin de la 2e personne du singulier: אַתְּ *(toi)*, voy. § 402.

Remarque. Le *kaph final* (ךְ) est aussi toujours muni d'un *sheva;* ceci a probablement pour but de le mieux distinguer du *dalet* (ד) et du *noun final* (ן).

§ **17.** Le *sheva simple* se présente, pour la prononciation, de deux manières différentes; dans l'une, sa présence se fait sentir à l'oreille, et il est alors appelé *mobile;* dans l'autre, sa présence est insensible, et il porte le nom de *quiescent.*

a. Le *sheva* est *mobile* au commencement d'une syllabe; il s'y fait entendre comme notre *e muet*; par ex. דְמוּת *demout (ressemblance)*, פְּקֹד *peqôd (visiter).*

Il est à regarder comme la dernière vibration d'une voyelle (ordinairement d'un *a*) dont la prononciation s'est éteinte.

b. Il est *quiescent* à la fin des syllabes; là il ne se fait jamais entendre; par ex. אַבְנֵר *ab-nér (Abner)*, יִפְקֹד *yip-qôd (il visitera).*

§ **18.** Il faut donc faire entendre le *sheva* non seulement au commencement des mots, par ex. שְׁבוּ *shebou (demeurez)*, mais aussi au commencement d'une syllabe placée au milieu du mot; et cela dans les trois cas suivants:

a) après une voyelle longue: פָּקְדוּ *pâ-qedou (ils ont visité)*, comparez § 46;

b) après un autre *sheva*: יִפְקְדוּ *yip-qedou* (*ils visiteront*), רַגְלְךָ *rag-lekâ* (*ton pied*);

c) sous une lettre qui est redoublée au moyen d'un *daguesh fort* (§ 24) לִמְּדוּ *lim-medou* (*ils ont enseigné*).

1. Dans certains cas le *sheva* semble servir en double emploi. C'est lorsqu'il devrait proprement fermer une syllabe brève, fonction du *sheva quiescent*, en même temps qu'il doit former le commencement d'une nouvelle syllabe, position propre au *sheva mobile.* Ce *sheva moyen*, comme on l'a appelé, est prononcé comme *mobile* (comp. § 72). Voici les conditions qui constituent une telle position du *sheva:*

α) si dans la flexion du verbe ou du nom, une lettre בְּגַדְכְּפַת ne prend pas le *daguesh léger* selon § 72, 1 et 2. — Ex. עָזְבָם (*leur quitter*) Jér. 9, 12; בִּגְדֵי (*vêtements de*) Exode 35, 19; דִּמְכֶם (*votre sang*) Gen. 9, 5;

β) si le *sheva* se trouve sous une lettre qui, tout en n'étant pas gutturale, n'a pourtant pas le *daguesh fort* qu'elle devrait porter (§ 66): הַמְסִלָּה (*la route*) 2 Sam. 20, 12;

γ) s'il est précédé d'une *lettre préfixe* (בּ, כּ, rarement לְ) portant *ḥireq bref* (§ 445): בִּכְתָב (*dans un écrit*) 1 Chron. 28, 19; כִּדְבַר (*selon la parole de*) Gen. 44, 2. (Voy. § 72, 3.)

2. L'omission du *daguesh* (*léger* ou *fort*) par laquelle le –ְ– devient *sheva moyen* (voy. *α* et *β*) a presque toujours lieu dans les lettres qui se répètent: רִבְבוֹת pour רִבְּבוֹת (*myriades de*) Deut. 33, 2; הִנְנִי pour הִנְּנִי (*me voici*) Gen. 6, 17.

§ 19. Quelques lettres dont la prononciation avec un *sheva simple* serait trop malaisée ou trop dure, se prononcent avec un son intercalaire qu'on appelle *sheva composé* (ou *sheva ḥateph*, de חָטֵף, *rapide*). C'est un *sheva* qui, en se joignant à une voyelle brève, devient une demi-voyelle. Il prend une voyelle brève de



chacune des trois classes dont nous avons parlé au § 8, et il en résulte les sons *a, e, o* prononcés très rapidement. En voici le tableau :

ֲ **'hateph-pata'h** un demi *a*: אֲשֶׁר *ăshèr* (*qui*);

ֱ **'hateph-segol** un *e* faible: אֱנוֹשׁ *ĕnôsh* (*homme*);

ֳ **'hateph-qameç** un demi *o*: חֳלִי *ḥŏlî* (*maladie*).

§ **20.** Le *ḥateph-pataḥ* est celui des *ḥateph* qui se rencontre le plus souvent. C'est lui qui remplace ordinairement le *sheva simple* sous les *gutturales* (voy. § 75). Mais on le trouve aussi sous des lettres *non gutturales* dans les occasions où la nature de la syllabe fait désirer une prononciation plus soutenue du *sheva*, principalement dans les cas suivants :

a) lorsque la lettre doit porter un *daguesh fort* (§ 24), que ce *daguesh* soit exprimé ou qu'il soit omis[1]), surtout lorsque la même lettre se répète immédiatement (comp. § 18, 2). — Ex. שִׁבֲּלֵי (*rameaux de*) Zach. 4, 12, pour שִׁבְּלֵי; בְּעַנְנִי pour בְּעַנְנִי (*quand je fais paraître les nuées*) Gen. 9, 14; וַיְהַלֲלוּ (*et ils louèrent*) Gen. 12, 15; וַתְּאַלֲצֵהוּ (*et elle le tourmentait*) Juges 16, 16;

b) lorsque le וּ *copulatif* (§ 96) précède une lettre, surtout une *sibilante*, avec *sheva*. — Ex. וּזֲהַב pour וּזְהַב (*et l'or de*) Gen. 2, 12; וּשֲׁמָע (*et entends*) Nomb. 23, 18.

§ **21. a.** Le *ḥateph-segol* ne se trouve que sous les gutturales pour remplacer le *sheva simple;* il se met de préférence sous א.

1) Dans ce dernier cas le *'hateph* est même de rigueur d'après les normes strictes de la masore, qui sont appliquées dans l'édition critique de *Baer et Delitzsch.* Les autres éditions ne présentent qu'un *sheva simple* dans un grand nombre des exemples allégués, d'après cette édition-là, par les grammairiens modernes, pour l'usage du *'hateph.*

b. Le *ħateph-qameç* se présente moins souvent. Il se trouve sous les non-gutturales aussi bien que sous les gutturales, aux mêmes conditions que le *ħateph-pataħ* (§ 20), surtout dans les cas où le son *o* se rattache originairement à la syllabe. — Ex. צִפֳּרִים pluriel de צִפּוֹר (*oiseau*) Ps. 104, 17; יִרְדְּפֳךָ (*il te poursuivra*) de יִרְדֹּף, Ezéch. 35, 6; לֻקֳחָה (*elle a été prise*) pour לֻקְחָה, Gen. 2, 23; 1 Rois 13, 7; Jér, 22, 20.

§ **22**. Une lettre portant un *sheva simple* (*mobile*) ou un *sheva composé* n'est pas censée former une syllabe à part, mais faire partie de la syllabe suivante. On lit donc comme monosyllabes des mots commme דְּמוּת (*similitude*), אֱנוֹשׁ (*homme*); comme dissyllabes דְּבָרִי *debâ-rî* (*ma parole*), אֲנַחְנוּ *ănaħ-nou* (*nous*); comme trissyllabe הָאֹהֱלָה *hâ-ô-hĕlâh* (*vers la tente*) Exode 33, 8.

Art. IV.

Du daguesh.

§ **23**. Le **daguesh** (דָּגֵשׁ, de la racine araméenne דגשׁ *piquer, percer*) est un point placé *dans* la lettre. Il marque que la lettre qui le porte doit être prononcée d'une manière plus aiguë, renforcée.

§ **24**. Il y a deux *daguesh*, dont l'un est plus fort que l'autre.

Le premier, qu'on appelle *daguesh fort* (דָּגֵשׁ חָזָק), indique un *redoublement* de la lettre; par ex. לִמֵּד pour לִמְ־מֵד. On peut le comparer au trait employé quelquefois chez nous dans l'écriture: *hoṁe* pour *homme*.

§ **25**. L'autre *daguesh* est appelé *léger* (דָּגֵשׁ קַל). Il se place dans les six consonnes suivantes: בּ, גּ, דּ, כּ, פּ, תּ (appelées

mnémotechniquement lettres בְּגַדְכְּפַת *begadkephat*), pour indiquer que leur prononciation ne doit pas être aspirée, mais *dure*.

§ **26.** Les Juifs de l'Occident font entendre l'absence du *daguesh léger*, par une prononciation aspirée, dans les lettres ב, כ, פ, ת; dans les deux autres, ג et ד, on ne l'aperçoit pas. Il en résulte le tableau suivant:

ב *v* ou *f*, ג *g*, ד *d*, כ *kh* [1]), פ *ph* (*f*), ת *s* [2]).
בּ *b* , גּ *g*, דּ *d*, כּ *k* , פּ *p* , תּ *t* ou *th*.

Ils prononcent donc: אָב *âf* (*père*), כּוֹכָב *kôkhâf* (*étoile*), פֶּה לָפֶה *pêh lâfêh* (*bouche à bouche*), תּוֹלְדוֹת *thôledôs* (*générations*).

Les Juifs orientaux donnent à ces consonnes la valeur que nous leur avons assignée dans le tableau du § 2, et ne font presque pas sentir de différence. En adoptant leur système on prononcera donc les mots que nous venons de citer: *âb*, *kôkâb*, *pêh lâpêh*, *tôledôt*.

Comme nos organes, pas plus que notre alphabet, ne se prêtent à reproduire ces nuances avec exactitude, nous nous en tiendrons à ce dernier système [3]).

§ **27.** Le *daguesh fort*, placé dans une lettre בְּגַדְכְּפַת demande que sa prononciation soit non-aspirée, en même temps qu'il redouble la lettre.

Quoique les deux *daguesh* ne se distinguent point par la forme, il ne peuvent cependant pas être confondus, puisque le *daguesh fort* ne saurait se faire entendre qu'immédiatement après

---

1) Ou comme le *χ* des Grecs.

2) Ou un son sifflant comme le *th* des Anglais et le *ϑ* des Grecs modernes.

3) On peut cependant trouver bon de faire une exception pour le פ, parce que sa prononciation aspirée *ph* (*f*) nous est familière. Nous suivons cette manière de le prononcer, non pas pour la transcription, mais bien pour les noms et termes reçus, comme *raphêh* (רָפֶה), *niphal* (נִפְעַל), etc.

une voyelle (הַדָּבָר), condition qui précisément exclut le *daguesh léger* (לֹא דָבָר, mais כָּל־דָּבָר; voy. § 67). Par la même raison le *daguesh fort* ne peut pas se trouver dans la première consonne d'une syllabe (excepté le cas particulier du § 63), ce qui est précisément la place du *daguesh léger*.

Art. V.

Du mappiq.

§ 28. Le **mappiq** (מַפִּיק, *qui fait ressortir*) est un point qui ne se distingue du *daguesh* que par son emploi. A peu d'exceptions près il ne se rencontre que dans le ה final, et indique alors que cette lettre, ordinairement quiescente, ne l'est pas dans ce cas particulier, et qu'elle doit se prononcer comme *h* aspiré. — Ex. נָגַהּ *nâgahh* (*il a brillé*); מַלְכָּהּ *mal-kâhh* (*son roi*, fém.); אַרְצָהּ *ar-çâhh* (*sa terre*), tandis que מַלְכָּה *malkâh*, sans *mappiq*, signifie *reine*, et אַרְצָה *ar-çâh*: *par terre*.

Pour le *raphêh*, qui indique l'absence du *daguesh* ou du *mappiq*, voy. § 73.

Art. VI.

Des syllabes.

§ 29. On appelle *ouvertes* ou *pures* les syllabes qui finissent par une voyelle; par ex. זוֹ (*celui-ci*), לְךָ (*à toi*). On appelle *fermées* ou *mixtes* celles qui finissent par une consonne: לֵב (*cœur*), טַל (*rosée*). Ainsi, dans פָּקַד la syllabe פָּ est *ouverte* ou *pure*, la syllabe קַד *fermée* ou *mixte*.

§ 30. **a.** Une syllabe ne peut pas *commencer* par trois consonnes, comme c'est le cas dans les mots grecs *σπλάγχνα*, *στρέφω*, ou dans le mot français *scribe*.

Si elle commence par deux consonnes, la première prend *sheva simple* (*mobile*) ou *sheva composé*. (Comp. § 22.)

b. Elle ne commence jamais non plus par une voyelle. Les mots commençant par א, comme אָמַר, ne font pas exception à cette règle, car leur א n'est pas *quiescent*; il remplit la fonction de consonne (voy. § 3).

La seule exception qu'il y ait se trouve dans le ו *préfixe* lorsqu'il devient *shoureq* (voy. § 96); par ex. וּמֶלֶךְ (*et un roi*).

§ 31. **Une syllabe ne peut pas *finir* par trois consonnes. Ordinairement il n'y en a qu'une; rarement il s'en trouve deux, et cela seulement à la fin du mot.**

Dans ce cas les deux dernières lettres portent un *sheva* (§ 16). Le second de ces *sheva* est *mobile*, et la lettre qui le porte peut être regardée comme destinée proprement à former le commencement d'une nouvelle syllabe qui serait restée incomplète. Cette explication est confirmée par le fait que de pareilles terminaisons ne sont possibles que si la dernière lettre est un ט ou un ק, lettres d'une prononciation très forte, ou une des lettres בְּגַדְכְּפַת, laquelle alors a toujours un *daguesh léger*. — Ex. יֵשְׂטְ (*qu'il se détourne*) Prov. 7, 25; וַיַּשְׁקְ (*et il abreuva*) Gen. 29, 10; יֵרְדְּ (*qu'il domine*) Nomb. 24, 19; וַיִּשְׁבְּ (*et il fit des captifs*) Nomb. 21, 1; וַיֵּבְךְּ (*et il pleura*) Gen. 27, 38.

§ 32. Les *syllabes ouvertes* prennent une voyelle *longue*. Il faut excepter de cette règle trois cas, où la syllabe, quoique ouverte, n'admet qu'une voyelle brève. Savoir:

a) dans les formes *segolées* (voy. § 95; 284, A, b);

b) lorsque le *sheva simple* se change en voyelle devant un *sheva composé*, selon § 92;

c) dans la forme נִי ‑ֶ, suffixe de la 1re personne du singulier qui se joint au verbe. (Voy. § 149.)

La voyelle brève devant un *sheva moyen* n'est pas regardée comme formant une syllabe complètement ouverte; ces syllabes sont à demi fermées (voy. § 18, 1). Il en est de même pour la voyelle brève devant une consonne qui a un *daguesh fort implicite* (voy. § 66; 74, b).

§ **33.** Si les *syllabes fermées* n'ont pas l'accent tonique, elles ne peuvent prendre que des voyelles *brèves*. — Ex. חֶבְרוֹן *ḥèb-rôn* (*Hébron*).

Si elles portent l'accent, elles peuvent indifféremment avoir des voyelles longues, comme דָּבָר (*parole*), הֵמָּה (*eux*), ou des voyelles brèves, comme פָּקַד (*il a visité*).

1. Cependant si l'avant-dernière syllabe, munie du ton, est *longue* mais *fermée*, elle ne peut pas contenir une voyelle appuyée d'une lettre *quiescente*. On ne peut pas dire par exemple יִפְקֹידְנָה, mais on dit יִפְקֹדְנָה (comp. § 87, II, 1).

2. Quant aux voyelles *brèves*, il n'y a que le *pataḥ* et le *segol* qui puissent se trouver dans une syllabe portant l'accent tonique. Le *ḥireq* bref ne se rencontre avec le ton que dans des particules, comme אִם (*si*), עִם (*avec*).

Art. VII.

Des accents.

§ **34.** Les **accents**, dans le texte hébreu, remplissent trois fonctions :

a) Ils servent de *notes musicales*, pour la récitation du texte sacré dans les synagogues;

b) ils indiquent la *syllabe sur laquelle repose le ton* ;

c) ils servent de *signes de ponctuation*.

Il est clair que leur destination comme *signes pour la récitation modulée* des Juifs ne nous concerne nullement; nous n'aurons donc à nous occuper des accents que comme signes du *ton* et de la *ponctuation*.

I. *Accents considérés comme signes du ton.*

§ **35.** Sous ce point de vue les accents ont tous la même valeur: la syllabe à laquelle ils se fixent porte le ton. Cette

syllabe ne peut être que la dernière ou l'avant-dernière. Dans le premier cas les grammairiens appellent le mot accentué *milra* (מִלְּרַע, chald.: *d'en bas*). Dans le dernier cas ils l'appellent *milêl* (מִלְּעֵל, chald.: *d'en haut*). — Ex. דָּבָר (*parole*); מֶלֶךְ (*roi*).

L'accent tonique ne se trouve jamais sur l'antépénultième.

La place de l'accent sert parfois à distinguer des mots de sens divers. — Ex. שַׁבְתִּי [de שׁוּב] (*je reviens*) Zach. 8, 3, et שִׁבְתִּי [de יָשַׁב] (*mon demeurer*) Ps. 23, 6; אוֹרִי (*sois éclairée*) Es. 60, 1, et אוֹרִי (*ma lumière*) Ps. 27, 1; מָרָה [de מָרַר] (*elle fut amère*) 1 Sam. 30, 6, et מָרָה (*il a été rebelle*) 1 Rois 13, 26; רָמָה [de רוּם] (*elle est élevée*) Deut. 32, 27, et רָמָה [part. fém.] (*haute*) Ex. 14, 8, et רָמָה (*il a jeté*) Ex. 15, 1.

§ **36. a.** Les accents se placent *au-dessus* ou *au-dessous* de la consonne qui porte (ou précède) la voyelle accentuée (accents *supérieurs* et *inférieurs*): יוֹם (*jour*), מַבְדִּיל (*séparation*); חֹשֶׁךְ (*ténèbres*). L'accent inférieur, s'il rencontre une voyelle, se place à sa gauche: בָּרָא (*il créa*).

b. Une lettre qui a un *sheva* (*simple* ou *composé*), n'ayant pas de voyelle, ne peut pas porter un accent. Si donc une syllabe qui a le ton commence par une consonne avec *sheva*, l'accent se fixe à la lettre suivante (qui porte la voyelle avec le ton). — Ex. פְּרוּ וּרְבוּ (*fructifiez et multipliez*); עַל־פְּנֵי תְהוֹם (*au-dessus de l'abîme*); נַפְשֹׁתֵיכֶם (*votre ame*); אֲשֶׁר (*qui*).

§ **37.** Il y a cependant quelques accents qui se joignent à la première ou à la dernière lettre du mot, sans égard à la syllabe qui porte le ton. On a appelé les premiers *préposés* et les derniers *postposés* (voy. le tableau § 41). Par ex. Gen. 21, 14, le mot לֶחֶם (*du pain*) porte l'accent *postposé*, *telisha mineur*, joint à la dernière lettre, tandis que l'accent tonique tombe sur la première syllabe du mot; le mot הָגָר (*Hagar*), dans le même verset, porte l'accent *préposé*, *telisha majeur*, sur la syllabe

2*

הָ, tandis que l'accent tonique tombe sur la syllabe גָר. Dans ces cas il faut distinguer la syllabe tonique d'après les règles grammaticales qui seront exposées plus bas (§ 97 et suiv.).

§ **38.** Dans un cas seulement les masorètes marquent la syllabe tonique tout en appliquant un accent *postposé*; c'est quand un mot étant *milêl* (§ 35) se trouve être muni de l'accent *pashta;* alors le *pashta,* comme accent *postposé,* se fixe à la dernière lettre du mot, mais il se répète sur la première lettre de la syllabe pénultième, où il sert d'accent tonique. — Ex. Gen. 1, 2: תֹּ֙הוּ֙ (*vide*), et verset 7: הַמַּ֔יִם (*les eaux*); מַדּ֙וּעַ֙, (*pourquoi*) Jér. 14, 19; יְהוֹשֻׁ֙עַ֙ (*Josué*) Jos. 10, 15.

§ **39.** On trouve assez souvent le même mot muni de deux (et même parfois de trois) accents qui s'accordent ensemble pour régler l'intonation. C'est alors le dernier qui indique le ton principal; le premier est euphonique et destiné à contrebalancer le poids de l'accent tonique. — Ex. וּלְמ֣וֹעֲדִ֔ים (*et pour des signes*) Gen. 1, 14; מִמֹּֽעֲצ֫וֹתֵיהֶ֥ם (*par leurs dessins*) Ps. 5, 11.

Une singularité se présente au décalogue, où, dans plusieurs versets (Exode 20, 2-6. 8-10. 13-15; Deut. 5, 6-10. 12-15. 17), chaque mot est muni de deux accents qui non seulement ne s'accordent pas, mais qui s'excluent même l'un l'autre. Il s'agit là de deux systèmes différents de ponctuation et d'intonation, dont le lecteur ou le chantre doit appliquer *l'un ou l'autre.* Le passage Gen. 35, 22 présente un exemple semblable: les mots אָבִֽיו et יִשְׂרָאֵ֑ל portent chacun deux accents différents, dont l'un (אָבִֽיו et יִשְׂרָאֵ֑ל) marque la fin de la lecture, tandis que l'autre (ׄ et ׅ) engage celui qui fait la lecture à continuer jusqu'au verset suivant.

II. *Accents considérés comme signes de ponctuation.*

§ **40.** Les accents ne servent pas seulement, comme nos points et virgules, à indiquer où le discours s'arrête; mais ils servent aussi à lier les mots.



On appelle les accents de la première classe *accents distinctifs* (subdivisés en *majeurs* et *mineurs*), et ceux de la seconde *accents conjonctifs*. Les grammairiens ont aussi appelé les premiers *principaux* (*domini*), et les autres *subalternes* (*servi*).

§ **41**. Voici le tableau des accents rangés selon leur valeur comme signes de *ponctuation*. Quelques-uns ne se trouvent que dans les *Psaumes*, dans *Job* et dans les *Proverbes*[1]); d'autres ont dans ces livres une valeur qu'ils n'ont pas ordinairement; c'est pourquoi nous avons signalé les accents qui rentrent dans cette catégorie comme *poétiques*. Nous avons indiqué de même les *préposés* et les *postposés*.

A. *Distinctifs* (*principaux*).

Majeurs.

1.	◌ֽ	sillouq	סִלּוּק		הָאָֽרֶץ	Gen. 1, 1.
2.	◌֑	atna'h	אַתְנָח		אֱלֹהִ֑ים	» 1, 1.
3.	◌֫◌֥	merka mahpacatum[2])		poétique	רְשָׁעִ֫ים	Ps. 1, 1.
4.	◌֒	segolta	סְגֹלְתָּא	postposé	רָקִיעַ֒	Gen. 1, 7.
5.	◌֔	zaqeph-qaton	זָקֵף קָטוֹן		וָבֹ֔הוּ	Gen. 1, 2.
6.	◌֕	zaqeph-gadol	זָקֵף גָּדוֹל		לְהַבְדִּ֕יל	» 1, 14.
7.	◌֖	tiph'ha	טִפְחָא		בְּרֵאשִׁ֖ית	» 1, 1.
8.	◌֗	rebia	רְבִיעַ		וְהָאָ֗רֶץ	» 1, 2.

1) On a réuni les initiales des noms hébreux que portent ces livres dans le mot mnémotechnique אֱמֶת (אִיּוֹב, מִשְׁלֵי, תְּהִלִּים).

2) מֵרְכָא מְהֻפָּךְ, appelé aussi עוֹלֶה וְיוֹרֵד (*qui monte et descend*).

Mineurs.

9.	◌֮	**zarqa**	זַרְקָא postposé	אֱלֹהִים֮	Gen. 1, 7.
10.	◌֙	**pashta**	פַּשְׁטָא postposé	לָאוֹר֙	» 1, 5.
11.	◌֚	**yetib**	יְתִיב préposé	עֵ֚שֶׂב	» 1, 11.
12.	◌֛	**tebir**	תְּבִיר	אֱלֹהִ֛ים	» 1, 8.
13.	◌֓	**shalshèlet**	שַׁלְשֶׁלֶת poétique	יְשׁוּעָ֓תָה	Ps. 3, 3.
14.	◌֖	**tiph'ha initial** prép. et poét.		חַ֖טָּאִים	» 1, 1.
15.	◌֡	**pazér**	פָּזֵר	הָרֹ֡מֶשֶׂת	Gen. 1, 21.
16.	◌֟	**qarné-phara**	קַרְנֵי פָרָה	הָמָ֟ן	Esth. 7, 9.
17.	◌֠	**telisha majeur** תְּלִישָׁא גְדוֹלָה préposé		וַ֠יַּעַן	Zach. 4, 5.
18.	◌֜	**guèresh**	גֶּרֶשׁ	הַמַּ֜יִם	Gen. 1, 9.
19.	◌֞	**guèresh double**	גֵּרְשַׁיִם	פְּרִ֞י	» » 11.
20.	׀	**pesiq**	פְּסִיק [1]	אֱלֹהִים ׀	» » 5.

B. *Conjonctifs* (*subalternes*).

21.	◌֥	**merka**	מֵאַרְכָא	אֵ֥ת	Gen. 1, 1.
22.	◌֦	**merka double** מֵאַרְכָא כְפוּלָה		ל֦וֹ	» 27, 25.
23.	◌֣	**mouna'h**	מוּנָח [2]	בָּרָ֣א	» 1, 1.

1) Le *pesiq* se place *entre* les mots. Sa valeur varie selon l'accent du mot qui le précède.

2) Se rencontre aussi comme accent *supérieur* dans les livres poétiques ; par ex. בֵּאלֹהִים Ps. 3, 3.

24.	mahpak	מַהְפָּךְ		בֵּין	Gen. 1, 7.
25.	qadma	קַדְמָא		יִקָּווּ	» 1, 9.
26.	darga	דַּרְגָּא		וַיַּרְא	» 1, 4.
27.	yèra'h	יֶרַח		שָׁתוּל	Ps. 1, 3.
28.	telisha mineur	תְּלִישָׁא קְטַנָּה	postposé	הִנֵּה	Gen. 1, 29.
29.	tar'ha	טַרְחָא	poétique	וְכֹל	Ps. 1, 3.
30.	merka zarcatum [1])		poétique	נִאֵץ	» 10, 3.
31.	mahpak zarcatum [1])		poétique	קוֹמָה	» 3, 8.

§ **42**. L'accent *sillouq* (ֽ) s'attache toujours au dernier mot d'un verset et se trouve suivi d'un double point (׃), nommé סוֹף פָּסוּק (*fin du verset*).

§ **43**. **a**. Les masorètes ont divisé chaque verset (sauf quelques-uns qui sont trop petits) en deux moitiés, dont la première est close par un *atna'h* (֑). Dans les livres poétiques *l'atna'h* peut être remplacé par un *merka mahpacatum* (֫), par exemple Ps. 1, 2.

Si ces deux accents se rencontrent dans le même verset, le *merka mahpacatum* est regardé comme étant plus fort que le *atna'h*; par ex. Ps. 1, 3. Il peut s'attacher à deux mots successifs, même lorsqu'ils ne sont pas liés par un *maqqeph*; par exemple Ps. 6, 3; 28, 3.

b. Les subdivisions du verset sont marquées par les autres accents *distinctifs majeurs*, et ainsi de suite.

---

1) Dans ces cas le *zarqa* (זַרְקָא ou צִנּוֹר) est appelé *çinnorit* צִנּוֹרִית.

Du reste la place donnée à ces accents repose sur un système extrêmement ingénieux des masorètes, mais dont la connaissance approfondie n'est pas absolument nécessaire pour l'intelligence des livres saints. Il suffit que le commençant se familiarise avec les plus importants d'entre eux, savoir les *huit* premiers *distinctifs* et les *cinq* premiers *conjonctifs.*

Art. VIII.

Du maqqeph.

§ **44.** Le mot **maqqeph** (מַקֵּף) veut dire *ce qui lie,* et vient de la racine syriaque נקף, qui s'emploie dans cette acception. C'est un trait placé au haut de la ligne entre deux mots, dont on se sert pour éviter le concours de deux syllabes toniques ou celui de plusieurs accents conjonctifs. Sous le rapport du ton les mots ainsi liés ne comptent que comme formant un seul mot.

Il y a quelques prépositions, comme אֶת־ (*avec*), אֶל־ (*vers*), עַד־ (*jusqu'à*), עַל־ (*sur*), et quelques conjonctions, comme גַּם־ (*aussi*), פֶּן־ (*de peur que*), qui ne se présentent guère sans le *maqqeph.*

Non seulement on lie de cette manière deux ou trois mots, comme כָּל־אָדָם (*tous les hommes*), כָּל־בֵּית־יִשְׂרָאֵל (*toute la maison d'Israël*) Exode 40, 38, mais on en trouve même jusqu'à quatre ainsi réunis; par ex. עַל־כָּל־דְּבַר־פֶּשַׁע (*dans toute espèce de prévarication*) Exode 22, 8.

L'accent ne se place jamais que sur le dernier des mots liés par le *maqqeph*, mais le *maqqeph* n'influe cependant nullement sur le sens de la phrase.

Art. IX.

Du mèteg.

§ **45.** Le **mèteg** (מֶתֶג, *bride*) est une petite ligne verticale qui se place à la manière des accents inférieurs (§ 36, a), mais toujours auprès de voyelles qui n'ont pas l'accent tonique; par ex. הָֽיְתָה (*elle était*) Gen. 1, 2.

Il a ainsi la même forme que le *sillouq*, sans qu'on puisse cependant jamais les confondre, puisque le *sillouq* ne se place qu'à la syllabe accentuée du dernier mot d'un verset (§ 42).

Il sert à soutenir les voyelles qui précèdent la syllabe portant le ton, en empêchant une prononciation trop rapide ou trop légère de la voyelle à laquelle il s'attache, et contrebalance ainsi l'accent tonique du mot. Il a donc la valeur d'un demi-accent.

On le trouve parfois remplacé par un accent subalterne, surtout par le *mounaĥ* ou le *merka;* par ex. הָֽאֲדָמָה (*le sol*) Gen. 3, 19; עִמָּנוּאֵל (*Immanuël*) Es. 7, 14.

§ **46.** Le *mèteg* s'emploie principalement dans les cas suivants :

a. Il s'attache à la voyelle qui précède de deux places la syllabe tonique, si cette voyelle est longue (en syllabe ouverte).—Ex. הָֽאָדָם (*l'homme*) Gen. 1, 27; הַכּֽוֹכָבִים (*les étoiles*) Gen. 1, 16; de même (*segol* remplaçant *qameç*) הֶֽהָרִים (*les montagnes*) Gen. 7, 19; avec *maqqeph* לֹֽא־יָדוֹן (*il ne contestera point)* Gen. 6, 3.

1. Si cette voyelle est brève (en syllabe fermée) il recule à la troisième place, s'il y en a une. — Ex. כָּֽאַבִּירִים (*comme les puissants*) Jér. 50, 11.

2. Le ו copulatif seul fait exception et ne prend pas le *mèteg.* — Ex. וּבָנוֹת (*et des filles*) Gen. 5, 4.

b. Il s'attache toujours aux voyelles longues qui sont suivies d'un *sheva simple*, pour soutenir la prononciation longue de la voyelle. — Ex. יֵשְׁבוּ (*ils demeureront*) Os. 3, 4; שֹׁפְטִים וְשֹׁטְרִים (*des juges et des prévôts*) Deut. 16, 18; avec *maqqeph* : וּמִי־שְׁכֶם (*et qui est Sichem?*) Juges 9, 28; שְׁלֹמֹה־בְנִי (*Salomon, mon fils*) 1 Chron. 28, 9.

Dans ce cas le *mèteg* est d'un emploi essentiel pour bien distinguer les syllabes, afin que, par exemple, on ne lise par *yésh-bou*, *shop-ṭîm*, *shoṭ-rîm*, mais: *yé-shebou*, *shô-peṭîm* etc. Ainsi on écrit יִרְאוּ, 2 Rois 17, 28: *yî-reou* (de la racine יָרֵא *craindre*), mais יִרְאוּ Gen. 12, 12: *yir-ou*, sans *mèteg* (de רָאָה *voir*). De même pour distinguer le *qameç* du *qameç-ḥatouph* (§ 53): שָׁמְרָה Ps. 119, 167: *shâ-merâh* (3e pers. fém. sing. parf. *qal* de שָׁמַר *garder*), mais שָׁמְרָה Ps. 25, 20: *shom-râh* (Imp. *qal* avec ה paragogique, de la même racine).

c. Par la même raison il est employé lorsqu'une voyelle longue en syllabe fermée doit, par exception, rester longue quoique n'ayant plus le ton. — Ex. אָנָּא *ân-nâ* (*ah!*) Exode 32, 31; שָׁת־לִי *shât-lî* (*il m'a mis*) Gen. 4, 25; אֹהֵב דָּעַת (*aimant la science*) Prov. 12, 1; מְבָרֵךְ אָוֶן (*bénissant des idoles*) Es. 66, 3.

d. Il s'attache à toutes les voyelles qui précèdent un *sheva composé*, qu'elles soient longues ou non: הָאֲנָשִׁים *hâ-ănâshîm* (*les hommes*); צֹעֲקִים *çô-'ăqîm* (*criants*); יַעֲקֹב *ya-'ăqôb* (*Jacob*); אֶעֱשֶׂה *è-'ĕsêh* (*je ferai*); פָּעֳלִי *po-'ŏli* (*mon œuvre*).

1. Dans ces formes le *mèteg* reste lors même que le *sheva composé* se change en voyelle brève (§ 92): יַעַמְדוּ (*ils se tiendront*) Nomb. 1, 5.

2. Le *mèteg* ne fait pas voir si le *qameç* devant un *ḥateph-qameç* (ָ ֳ) est *a* long ou *o* bref; il n'y a que la formation du mot et le contexte qui en décident. —Ex. וָחֳלִי *vo-ḥŏlî* pour וָחֳלִי (*et une maladie*) Eccl. 6, 2; mais הָאֳנִיָּה *hâŏniyyâh* (*le navire*), et בָּאֳנִיָּה *bâŏniyyâh* (*dans le navire*) Jon. 1, 4. 5. (Comp. § 54.)



e. Il sert enfin à assurer la prononciation dûment forte de certaines voyelles *brèves* [1]), principalement dans un cas semblable à celui de lettre **a**: si une voyelle *brève* tenant la deuxième place avant la syllabe tonique est suivie d'un *sheva moyen,* de sorte qu'elle forme une syllabe demi-ouverte. Cela arrive en particulier lorsque le הֽ de l'article et le הֽ interrogatif, de même que les prépositions בּ, כּ et לֽ, portant un *pataḥ*, se placent devant une lettre qui a un *sheva simple* et ne prend pas le *daguesh fort* qu'elle devrait recevoir. (Comp. § 18, 1, *β*). — Ex. לַֽמְנַצֵּחַ (*au chef de musique*) Ps. 4, 1; הַֽלְוִיִּם (*les Lévites*) Jos. 21, 1; הַֽלְעוֹלָם (*à toujours?*) Ps. 85, 6.

Cependant le *mèteg* est ordinairement omis si la lettre qui suit est un י : הַיְלָדִים (*les enfants*) Gen. 33, 5

Remarque. Nous n'avons pas mentionné le *mèteg* purement *euphonique* (par ex. פַּדֶּֽנָה אֲרָם Gen. 28, 2), ni le *mèteg* attaché à un *sheva simple* dans les livres poétiques; par ex. שְֽׁמַע־לִי (*écoute-moi*) Job 15, 17; et sous d'autres rapports encore les règles que nous venons d'établir n'épuisent point la théorie de ce demi-accent, assez compliquée dans ses détails; mais elles suffiront pour orienter le lecteur du texte hébreu sur l'emploi du *mèteg* en général. Le service pratique que lui rendra cette étude sera de savoir bien reconnaître la partition des syllabes dans des cas plus ou moins douteux, chose essentielle pour l'analyse et le sens des mots.

Art. X.

Du qeri et du ketib.

§ 47. On rencontre dans le texte des Bibles hébraïques certains signes (◌ֹ ou ◌٭), qui correspondent à des notes masorétiques placées soit à la marge, soit au bas de la page.

---

1) On l'appelle alors aussi *gaya* (גְּעִיָה *élévation de la voix*, de גָּעָה).

Une connaissance plus complète de ces notes appartient à la *critique sacrée ;* mais il faut au moins que les commençants se soient familiarisés avec l'usage du *qeri* et du *ketib.*

§ **48**. On appelle *qeri* (קְרִי, *ce qui est lu*) la variante ou la leçon qui se trouve à la marge. La leçon qui se trouve dans le texte s'appelle *ketib* (כְּתִיב, *ce qui est écrit*).

On trouve à la marge les consonnes de la leçon *qeri*, mais les voyelles qui s'y doivent joindre sont placées sous les consonnes du *ketib*, tandis que les voyelles appartenant au *ketib* doivent être devinées.

C'est ainsi que Es. 37, 30 le texte porte וְאִכְלוּ°. Les consonnes du *ketib* ואכול devraient être lues וְאָכוֹל (inf. abs.); mais le *qeri*, dont les voyelles se trouvent fixées au *ketib*, et dont les consonnes sont à la marge, demande qu'on lise וְאִכְלוּ (impér.). — Voyez encore Es. 54, 16, où le texte porte הִןֵּ°. Les consonnes הן du *ketib* devraient être lues הֵן, mais les masorètes ayant voulu qu'on lût הִנֵּה, en ont placé les consonnes à la marge et les voyelles dans le texte.

§ **49**. Quelquefois la note masorétique a pour but de retrancher une lettre ou un mot du texte. Dans ce cas cette lettre ou ce mot ne porte pas de voyelles. Par ex. Es. 29, 11, *texte:* °הסֵּפֶר; *ketib:* הַסֵּפֶר; *qeri:* סֵפֶר. — Ezéch. 48, 16, *texte:* °חמש, sans points-voyelles, avec la note masorétique portant que חמש est כְּתִיב וְלָא קְרִי (*écrit mais non lu*).

§ **50**. D'autres fois les notes masorétiques veulent qu'on lise des lettres ou des mots qui ne se trouvent pas dans le texte. Dans ce cas les masorètes ont mis à la marge la lettre ou le mot à lire, tandis qu'ils ont placé dans le texte

les points-voyelles qui appartiennent à la leçon notée à la marge. Par exemple: Es. 28, 15, le texte nous présente עָבֻ֯ר, et les masorètes, qui ont voulu qu'on lût יַעֲבֹר, en ont placé les consonnes comme *qeri* à la marge (יעבר), et les voyelles ַ ֲ ֹ dans le texte sous les consonnes du *ketib* (עבר). — Es. 32, 15, texte: וְ֯כַרְמֶל; le *qeri* veut וְהַכַּרְמֶל. — Juges 20, 13, le texte ne porte que les voyelles ְ ֵ; la marge présente les consonnes בני, le *qeri* demandant qu'on lise le mot בְּנֵי dont le texte n'a donné que les voyelles. De même 2 Sam. 8, 3: פְּרָת.

§ **51**. Il y a quelques mots dont les masorètes ont modifié la prononciation dans tous les endroits où ils se présentent, quoiqu'ils aient négligé d'en répéter chaque fois la remarque. C'est ce qu'on appelle *qeri perpétuel*.

a) Dans tout le Pentateuque le texte a indifféremment הוא, soit que le mot signifie *lui*, ou qu'il se trouve dans l'acception de *elle*. Mais les masorètes, pour qu'on lise הִיא (*elle*) dans les endroits où le mot prend cette dernière signification, ont donné au mot הוא la voyelle de הִיא, de sorte que nous trouvons maintenant dans tous ces endroits הִוא.

b) Le nom propre *Issacar* est ponctué יִשָּׂשכָר, pour qu'on lise יִשָּׂכָר.

c) יְרוּשָׁלַםִ (*Jérusalem*), porte ַ ִ, pour qu'on lise יְרוּשָׁלַיִם *yeroushâlayim*, tandis que le *ketib* ירושלם demande la prononciation antique יְרוּשָׁלֵם *yeroushâlém*.

d) יְהוָה doit être lu אֲדֹנָי (*Seigneur*), voy. § 298, *c*, 2; et si le nom יהוה est déjà précédé du mot אֲדֹנָי, on lui a donné les points-voyelles du mot אֱלֹהִים (*Dieu*) en écrivant יֱהֹוִה; par ex. Es. 28, 16.

Art. XI.

Du qameç-'hatouph.

§ **52**. Après avoir exposé dans les paragraphes précédents la théorie de la syllabe et celle du ton, nous revenons enfin à la distinction à établir entre le *qameç* ou *a* long, et le *qameç-ħatouph* ou *o* bref (voy. § 11).

L'étymologie et la forme grammaticale du mot nous fournissent le seul moyen sûr de reconnaître les cas où ◌ָ se prononce *â* ou *o*. Car si je trouve que כֹּל s'abrège en כָּל־, et que le וּ de יָקוּם (*qu'il se lève*), lorsque ce mot se présente sous la forme abrégée וַיָּקָם, est devenu ◌ָ, il est clair que ce ◌ָ ne peut être qu'un *o* bref, c'est à dire un *qameç-ħatouph.*

Quoique ce moyen soit le plus sûr et le plus simple pour distinguer le *qameç* du *qameç-ħatouph*, on ajoute ordinairement quelques règles pratiques, qui suffisent en effet pour la plupart des cas.

§ **53**. Dans une syllabe fermée (§ 29) qui n'a pas le ton, le ◌ָ sera *qameç-ħatouph*, s'il n'est pas accompagné d'un *mèteg* (voy. § 46, c). On lira donc חָכְמָה *ħok-mâh* (*sagesse*) Prov. 1, 2; mais חָֽכְמָה *ħâ-kemâh* (*elle est sage*) Zach. 9, 2; זָכְרָה *zok-râh* (*souviens-toi*) Néh. 5, 19, mais זָֽכְרָה *zâ-kerâh* (*elle se souvient*) Lament. 1, 7; חָנֵּנִי *ħonnênî* (*aie pitié de moi*) Ps. 4, 2, mais לָ֫מָּה *lâmmâh* (*pourquoi*) 2 Sam. 2, 22, parce que ce mot porte l'accent sur la pénultième.

Quant au mot בָּתִּים (plur. de בַּיִת *maison*), on le prononce ordinairement *bottîm*, nos éditions ordinaires présentant le ◌ָ sans *mèteg;* mais les hébraïsants les plus récents demandent qu'on lise *bâttîm*,

en accord avec l’ancienne tradition (comp. *Buxtorf thes. gram.* I, 5 et l’édition de *Baer et Delitzsch*); par ex. בָּתִּים Es. 65, 21, etc.

§ **54**. Quelquefois même le *qameç-ḥatouph* se rencontre dans une syllabe ouverte. Ceci a lieu:

a) lorsque le ָ est suivi d’un *ḥateph-qameç*, selon § 46, d; par ex. מָחֳרָת *mo-ḥŏrât* (*le lendemain*); פָּעֳלוֹ *po-‘ŏlô* (*son œuvre*);

b) lorsqu’un second *qameç-ḥatouph* suit immédiatement; par ex. פָּעָלְךָ, פָּעָלְכֶם *po-‘olkâ, po-‘olkèm*, (*ton œuvre, votre œuvre*), voy. § 92, 1;

c) dans deux mots qui prennent au pluriel le *qameç-ḥatouph* (ָ) au lieu du *ḥateph-qameç* (ֳ), savoir: קָדָשִׁים *qodâ-shîm* (*choses saintes*) et שָׁרָשִׁים *shorâ-shîm*, (*racines*; שָׁרָשָׁיו *ses racines,* Job 8, 7 etc.); le premier venant de קֹדֶשׁ, et l’autre de שֹׁרֶשׁ.

Dans les cas mentionnés dans ce paragraphe le *mèteg* n’empêche pas de donner au ָ la prononciation de *o* (voy. § 46, d, 2).

CHAPITRE SECOND.

DES CHANGEMENTS ET DES MODIFICATIONS QUE SUBISSENT LES LETTRES ET LES POINTS-VOYELLES.

ARTICLE PREMIER.

Classification des consonnes.

§ **55.** Les consonnes se divisent en cinq classes, d'après les organes qui servent à les prononcer, savoir:

1. *gutturales* . . . . א, ה, ח, ע.
2. *palatales* . . . . ג, י, כ, ק.
3. *linguales* . . . . ד, ט, ל, נ, ת.
4. *dentales* (*sibilantes*) . . . . . ז, ס, צ, ש.
5. *labiales* . . . . ב, ו, מ, פ.

Les grammairiens les ont réunies dans les cinq mots mnémotechniques suivants:

1. אֲהַחַע *ahăḥa‘*, 2. גִּיכַק *guîkaq*, 3. דַּטְלֵנֶת *daṭlènet*, 4. זַסְצַשׁ *zas-çash*, 5. בּוּמַף *boumaph*.

§ **56.** La lettre *resh* (ר), qui ne se trouve pas dans cette énumération, est quelquefois rangée dans la troisième classe; mais par sa prononciation elle a souvent beaucoup de rapport avec les gutturales (voy. § 77).

Art. II.

Du changement des consonnes.

§ **57**. Les consonnes d'une même classe se substituent les unes aux autres dans un grand nombre de mots hébreux. C'est ainsi que לָאָה et לָהָה signifient *il s'est fatigué*; נָשָׁא et נָשָׁה, *il a prêté*; מָלַט et פָּלַט, *il s'est sauvé*; סָגַר et סָכַר, *il a fermé*; לָחַץ et נָחַץ, *il a opprimé*; et que עָלַז, עָלַס, et עָלַץ ont tous trois le sens de *s'égayer*.

§ **58**. La prononciation s'étant adoucie avec le temps, on s'est plu à remplacer des sons durs par d'autres qui l'étaient moins. Ce sont principalement les lettres *sibilantes* (ou *dentales*) qui ont été remplacées par des lettres du son *d* ou *t*; par ex. נְטַר au lieu de נָצַר (*il a gardé*).

C'est dans le dialecte araméen surtout que l'on observe cette particularité; par ex. זָהָב (*or*) devient en chaldéen דְּהַב.

§ **59**. Les consonnes qui ont la faculté d'être *quiescentes* (voy. § 78), savoir א, ה, ו, י, permutent assez souvent, et, lorsque nous traiterons des *verbes faibles* qui commencent par י ou qui finissent par ה, nous aurons fréquemment l'occasion de rappeler cette règle.

Art. III.

De l'assimilation.

§ **60**. L'**assimilation** a lieu lorsqu'une consonne dépourvue d'une voyelle se confond avec la lettre suivante, au moyen d'un *daguesh fort* (voy. § 61, *b*). C'est surtout la lettre נ qui aime à s'assimiler. — Ex. de l'assimilation du נ: יִפֹּל (*il tom-*

bera) pour יִנְפֹּל; du ל: יִקַּח (*il prendra*) pour יִלְקַח; du ר: שֶׁלֹּא (*qui... ne... pas...*) pour אֲשֶׁר לֹא Ps. 124, 6; du ה: אָנָּא (*ah!*) pour אָהּ נָא, Ps. 118, 25; מַתְּלָאָה (*quel ennui!*) pour מָה־תְּלָאָה, Mal. 1, 13.

1. Cependant le נ se maintient dans la plupart des cas où il est précédé d'une lettre préfixe avec *ḥireq bref* (בִּ, כִּ, surtout לִ), et lorsqu'il est troisième radicale d'un verbe[1]. — Ex. בִּנְדָבָה (*par volonté libre*) Nomb. 15, 3; כִּנְשֹׂא (*quand on élèvera*) Es. 18, 3; לִנְגֹּף (*pour frapper*) Exode 12, 23. — הֶאֱמַנְתִּי (*j'ai cru*) 1 Rois 10, 7; דִּשַּׁנְתָּ (*tu oins*) Ps. 23, 5.

2. Quelques consonnes faibles (les lettres אֶהֱוִי, ל et נ), lorsqu'elles n'ont pas de points-voyelles ou qu'elles ont seulement un *sheva* (simple ou composé), peuvent même être retranchées, sans que la compensation par un *daguesh* soit possible, principalement au commencement ou à la fin d'un mot. — Ex. נַחְנוּ (*nous*) pour אֲנַחְנוּ Nomb. 32, 32; et surtout dans la flexion des verbes faibles; voy. § 182 et suiv.

Art. IV.

Des consonnes renforcées ou du daguesh.

I. Daguesh fort.

§ 61. Nous avons dit (§ 24) que le **daguesh fort** sert à *redoubler* les consonnes. Il nous reste à signaler les cas où il remplit cette fonction. On distingue trois sortes de *daguesh fort*: le *daguesh compensatif*, le *daguesh caractéristique* et le *daguesh euphonique*.

Le *daguesh compensatif* s'emploie:

a) lorsqu'une lettre qui ferme une syllabe devrait se répéter au commencement de la syllabe suivante; par ex. שַׁתִּי

---

1) Mais pas au verbe נָתַן (§ 187).

(*je mets*) pour שַׁתְּתִי *shat-tî* Ps. 73, 28; mais הֹלְלִים *hô-lelîm* (*qui se glorifient*) Ps. 5, 6;

b) lorsqu'une lettre s'est assimilée (§ 60), par exemple après l'article (§ 415): הַדָּבָר (*la parole*).

§ **62.** **a.** Le *daguesh* est appelé *caractéristique* lorsque c'est la forme grammaticale qui demande le redoublement de la lettre à laquelle il est fixé. — Ex. לָמַד (*il a appris*), לִמֵּד (*il a fait apprendre*); צָדַק (*il a été juste*), צַדִּיק (*juste*).

b. Il arrive assez souvent que, dans des cas où un tel redoublement n'est pas exigé par la forme en question, la langue emploie cependant le *daguesh*, pour soutenir une voyelle brève au lieu de l'allonger; par ex. גְּמַלִּים plur. de גָּמָל (*chameau*); אֲדֻמָּה fém. de אָדֹם (*rouge*). (Comp. § 359, b; 366.)

§ **63.** Enfin un *daguesh fort* se trouve dans des cas où il ne peut être ni compensatif ni caractéristique, mais où il s'agit de soutenir une prononciation bien marquée. On l'appelle alors *daguesh euphonique.*

Il s'applique en particulier:

1. dans la première lettre d'un mot monosyllabe ou *milêl* qui est lié à celui qui le précède par un *maqqeph* ou par la cadence du ton, c'est à dire par l'accentuation *milél* de ce mot précédent. (C'est ce que les grammairiens appellent *dag. forte conjunctivum.*) — Ex. לֻֽקֳחָה־זֹּאת (*celle-ci a été prise*) Gen. 2, 23; מַה־יִּקְרָא (*comment il appellera*) Gen. 2, 19 (voy. § 426, *b*); הָיִיתָ לָּנוּ (*tu as été pour nous*) Ps. 90, 1; וְאָעִ֫ידָה לִּי (*et je me prendrai des témoins*) Es. 8, 2;

2. dans certaines lettres qui n'ont que le *sheva simple*, ce qui fait que ce sheva devient *mobile (dag. forte dirimens).* — Ex. מַמְּגֻרוֹת (*les greniers*) Joël 1, 17; עִנְּבֵי (*raisins de*) Deut. 32, 32; יִקְּהַת (*l'obéissance de*) Gen. 49, 10;

3. dans quelques cas où l'avant-dernière voyelle doit maintenir le ton (*milél*); cela se trouve:

a) dans les mots אֵ֫לֶּה (*ceux-là*), הֵ֫מָּה, הֵ֫נָּה (*eux, elles*), לָ֫מָּה (*pourquoi*) (*dag. forte firmativum*);

β) dans quelques formes sous l'influence de la *pause* (*dag. forte affectuosum*); נָשָׁתָּה (*elle est desséchée*) Es. 41, 17.

§ **64.** Il y a cependant des cas où le *daguesh fort* ne peut pas être appliqué. Les *gutturales* et le ר ne le prennent pas; voy. §§ 74 et 77.

§ **65.** De même, le *daguesh fort* ne s'exprime pas dans la dernière lettre d'un mot.

La seule exception qu'il y ait à cette règle se trouve dans le ת de la 2e pers. fém. sing., avec נ assimilé: אַתְּ (*toi*); נָתַתְּ (*tu as donné*) Ezéch. 16, 33. Ces mêmes mots nous présentent aussi la position exceptionnelle du *sheva* sous la dernière lettre (§ 16).

§ **66.** Le *daguesh fort* est souvent omis lorsque la lettre qui est appelée à le porter n'est munie que d'un *sheva*. Mais comme la voyelle qui précède reste brève, il faut supposer au moins un redoublement *virtuel;* c'est pourquoi ce *daguesh* omis est appelé *daguesh fort implicite.* — Ex. יִקְחוּ pour יִקְּחוּ (*ils prendront*) Gen. 14, 24; הַמְבַקְשִׁים pour הַמְּבַקְּשִׁים (*les cherchants*) Exode 4, 19. — Cette omission a toujours lieu lorsque le ו *consécutif* (§ 143) se place devant י: וַיְהִי, וַיְדַבֵּר etc. La même omission se rencontre devant certaines lettres *gutturales,* voy. § 74, b.

II. Daguesh léger.

§ **67.** Le **daguesh léger** se place dans les six lettres ב, ג, ד, כ, פ, ת[1]) pour en indiquer la prononciation dure (non aspirée, voy. § 25). Cela a lieu dans tous les cas où elles ne

---

1) Dans l'édition de *Baer et Delitzsch,* on rencontre aussi dans d'autres lettres un *daguesh,* qui ne peut pas être regardé comme *daguesh fort,* vu qu'il n'est pas précédé d'une voyelle, par ex. עַל־לְּשֹׁנוֹ (*sur sa langue*) Ps. 15, 3; רַעְמָּה (*Rahma*) Gen. 10, 7. Les grammairiens le regardent comme un emploi exceptionnel du *daguesh léger* et le nomment *daguesh orthophonique.* Comparez *Gesenius-Kautzsch* § 13, 2; *Delitzsch* préface à l'édition de la Genèse, No. 5.

sont pas précédées immédiatement par une voyelle. (C'est pourquoi ce *daguesh* ne peut pas être confondu avec le *daguesh fort,* puisque celui-ci ne saurait être prononcé qu'à la suite d'une voyelle.) Voici l'application de cette règle générale:

§ **68.** Ces lettres, au commencement d'un mot, prennent un *daguesh léger* si ce mot se trouve à la tête d'un alinéa, ou s'il est précédé d'un accent constituant la *pause* (§ 102) ou même seulement d'un des autres accents *distinctifs majeurs.* — Ex. בְּרֵאשִׁית (*au commencement*) Gen. 1, 1; וַיְהִי כַּאֲשֶׁר (*et il arriva, lorsque*) Juges 11, 5; même: וּרְדוּ בִּדְגַת הַיָּם (*et dominez sur les poissons de la mer*) Gen. 1, 28.

§ **69.** Le *daguesh léger* se place de même au commencement d'un mot, lorsque celui qui précède (sans porter un accent distinctif) se termine par une consonne sans voyelle. Les lettres א, ה, ו et י ne sont pas regardées comme des consonnes lorsqu'elles sont *quiescentes* (§ 78). — Ex. לֵב פַּרְעֹה (*le cœur de Pharaon*) Exode 7, 3; mais וַיִּקְרָא פַרְעֹה (*et Pharaon appela*) Exode 8, 4, sans daguesh dans le פ; גּוֹי־בְּגוֹי (*nation par nation*) 2 Chron. 15, 6; מַגְבִּיהַּ פִּתְחוֹ (*qui hausse son portail*) Prov. 17, 19. Dans ces deux derniers exemples, le י de גּוֹי et le הּ avec *mappiq*, n'étant pas quiescents, produisent l'effet régulier d'une consonne.

§ **70.** Dans un cas cependant il y a exception par simple raison euphonique. C'est lorsque deux lettres aspirées se suivent en tête d'un mot, la première ayant un *sheva simple;* alors celle-ci prend souvent le *daguesh léger* malgré la voyelle qui précède immédiatement. — Ex. avec כּכ: הֲלֹא כְּכַרְכְּמִישׁ כַּלְנוֹ (*n'est-il pas de Calno comme de Carkêmis?*) Es. 10, 9; avec בּפ: וְאִכָּבְדָה בְּפַרְעֹה (*et je serai glorifié en Pharaon*) Exode 14, 4.

L'exception n'est qu'apparente dans les cas suivants:

1. Après יְהוָה le *daguesh léger* est toujours appliqué, parce que le

qeri demande qu'on lise אֲדֹנָי (avec י *mobile*), voy. § 51, *d.* — Ex. וַיִּסְגֹּר יְהוָה בַּעֲדוֹ (*et l'Eternel ferma sur lui*) Gen. 7, 16.

2. On rencontre un *daguesh* immédiatement après un mot terminé par une voyelle, comme וְהָגִיתָ בּוֹ (*et tu méditeras là-dessus*) Jos. 1, 8; וְעָשִׂיתָ פֶּסַח (*et tu célébreras la pâque*) Deut. 16, 1; mais ces mots sont *milêl*, et le *daguesh* doit être regardé comme *daguesh fort euphonique*, d'après § 63, 1, puisqu'il se place tout aussi bien dans les lettres qui ne sont pas du nombre des בְּגַדְכְּפַת.

§. **71**. Enfin le *daguesh léger* se trouve au commencement d'une syllabe placée au milieu ou à la fin du mot, si cette syllabe vient à la suite d'une autre qui est fermée et dont par conséquent la dernière consonne est accompagnée d'un *sheva quiescent* (§ 17): יִשְׁכַּב (*il se couchera*); מִגְדָּל (*tour*).

Cela s'applique aussi aux formes comme שָׁכַחַתְּ (*tu as oublié*) Es. 17, 10; voy. § 173, 1.

§ **72**. Le *daguesh léger* ne s'applique pas, bien que la lettre précédente ait un *sheva simple*, lorsque celui-ci remplace une voyelle devenue muette, mais dont les dernières vibrations étaient encore sensibles dans la langue vivante. Car alors, la prononciation du *sheva* ne devant pas s'effacer entièrement en *sheva quiescent*, il était prononcé comme *mobile*, malgré sa position où il devrait fermer une syllabe; cela a pour suite naturelle l'aspiration de la consonne suivante, c'est à dire qu'elle ne peut pas prendre de *daguesh léger*. Mais la voyelle brève devant ce *sheva* ne devient pourtant pas longue, de sorte qu'il est toujours censé fermer la syllabe, du moins virtuellement. C'est dans cette position qu'on le nomme *sheva moyen* (voy. § 18, 1).

Cela se rencontre régulièrement:

1. dans les formes dérivées où, par suite de la flexion, une voyelle de la forme originaire est devenue *sheva*; par ex. רִדְפוּ (*poursuivez*) Jos. 2, 5, formé de רְדֹף (*poursuis*); מַלְכֵי (*rois de*) Ps. 2, 2, formé de מְלָכִים (*rois*), mais מַלְכִּי (*mon roi*) Ps. 2, 6, dérivé de la forme primitive מַלְךְ; בַּיְתָה (*à la maison*) Ps. 68, 7, formé de בַּיִת;



2. dans les suffixes ךָ–, כֶם–, כֶן– (§ 322, 2); par ex. אֹיִבְךָ (*ton ennemi*) Exode 23, 4; יֶדְכֶם (*votre main*) Exode 32, 29;

3. dans les cas où les préfixes בְּ et כְּ (rarement לְ) se placent devant un mot dont la première consonne porte un *sheva simple* [1]); par ex. בִּכְתָב (*en écrit*) 1 Chron. 28, 19; כִּדְבַר (*selon la parole de*) Gen. 44, 2. (Comp. § 445, 2.)

§ **73.** Le **raphêh**. L'absence du *daguesh* (*fort* ou *léger*) et du *mappiq* (§ 28) est signalée dans les manuscrits par une ligne transversale au-dessus de la lettre en question. Cette ligne s'appelle *raphêh* (רָפֶה *faible,* opposé au *daguesh*, qui indique que la lettre est *renforcée*, § 23). Ce signe ne se trouve dans les éditions imprimées que dans quelques cas, où l'absence du *daguesh* ou du *mappiq* est signalée expressément pour indiquer que l'omission n'est pas faite par erreur, mais par exception[2]); par ex. Nomb. 15, 28. 31; 32, 42.

Art. V.

Des Gutturales.

§ **74. a.** Les **lettres gutturales**, c'est à dire les lettres א, ה, ח, ע (§ 55) se refusent, par la nature de leur son, au redoublement; elles ne prennent donc pas le *daguesh fort* (§ 64); mais pour le remplacer on allonge la voyelle précédente. Par

1) Après לְ ce *sheva* devient ordinairement *quiescent*, de sorte que la syllabe (avec '*hireq bref*) est entièrement fermée et suivie du *daguesh léger*. — Ex. לִזְכֹּר Gen. 9, 16; לִשְׁפֹּט Ps. 10, 18; mais aussi לִנְדָבָה Lév. 22, 21.

2) Au décalogue, Exode 20, 13. 14, Deut. 5, 13. 17, le lecteur sera frappé de voir la même lettre (כ, ת) porter à la fois et un daguesh (*léger*) et le *raphêh*. Cela provient de l'accentuation double de ces passages; on doit prononcer la lettre *avec* daguesh en suivant l'un des deux systèmes, *sans* daguesh en appliquant l'autre. Comp. § 39.

exemple, lorsque le mot עַיִן (*œil*) doit prendre l'article (הַ), au lieu d'appliquer le *daguesh* que celui-ci exige dans la lettre qui le suit (§ 415), on change en un *qameç* le *pataḥ* de l'article, et on dit הָעַיִן (*l'œil*); ou encore au lieu de יִאָּמֵר avec un *daguesh* dans le א, on dit יֵאָמֵר (*il sera dit*, aor. niph. de אָמַר).

b. Cependant cet allongement de la voyelle précédente est ordinairement négligé devant les lettres ה et ח et quelquefois devant ע. La gutturale a dans ces cas un *daguesh fort implicite* (redoublement virtuel; voy. § 66). — Ex. הַהוּא (*ce*) Gen. 15, 18; רֻחַצְתְּ (*tu as été lavée*) Ezech. 16, 4; בִּעַרְתֶּם (*vous avez allumé*) Es. 50, 11; même devant א: שִׁאֲלוּ (*ils demandent l'aumône*) Ps. 109, 10.

§ **75.** **a.** Les *gutturales* prennent le *sheva composé* au lieu du *sheva simple*; par ex. עֲמֹד (*tiens-toi debout*) pour עְמֹד, אֱמֹר (*dis*) pour אְמֹר.

b. Cette règle ne souffre aucune exception au commencement d'une syllabe, car une gutturale ne peut jamais avoir un *sheva mobile*; et l'on peut dire en général qu'au commencement des mots א aime à prendre ֱ, les trois autres préfèrent ֲ.

c. Mais elle n'est pas toujours observée à la fin de la syllabe, lorsque le *sheva* est *quiescent*. Ce sont surtout les lettres ח et ע qui, dans ce cas, se contentent facilement d'un *sheva simple*. — Ex. יַחְשְׁבוּ (*ils méditent*) Ps. 41, 8; יָדַעְתִּי (*je sais*) Gen. 4, 9; pour א et ה: לֶאְסֹר [1] (*pour lier*) Ps. 105, 22; נֶהְפַּךְ (*il a été changé*) Exode 7, 15.

---

1) Edition *Baer et Delitzsch*: לֶאְסֹּר, avec *daguesh orthophonique* (§ 67, Note).

§ 76. **a.** Les *gutturales* aiment à être précédées du son *a*. On dit, par ex., יִשְׁמַע (*il entendra*) pour יִשְׁמֹע ; בִּלַּע (*il a englouti*) pour בִּלֵּע (§ 174).

1. Souvent l'influence de la gutturale s'étend même sur la voyelle qui suit, surtout avec ע. — Ex. שֹׁהַם (*onyx*), שֹׁחַד (*don*), נֹעַם (*suavité*), פַּחַד (*peur*), שַׁעַר (*porte*), pour שֹׁהֶם, שֹׁחֶד, נֹעֶם, etc. (§ 284. A. a.).

2. C'est par la même tendance que, dans une syllabe qui contient une gutturale, le *ḥireq* devant *sheva* se change en *segol*, voyelle qui tient le milieu entre *i* et *a*. — Ex. חֶבְרוֹן (*Hébron*); עֶגְלָה (*génisse*); חֶזְיוֹן (état construit de חִזָּיוֹן) (*vision de*) Job 20, 8.

b. Lorsque, à la fin du mot, la voyelle qui précède la gutturale ne peut pas être changée, on fait entendre entre la voyelle et la gutturale un *demi-pataḥ*, qui se prononce très-rapidement avant la gutturale, quoiqu'il soit placé au-dessous d'elle, et qui ne compte jamais comme formant une syllabe. Il n'y a que le ע, le ח et le הּ (ה avec *mappiq*) qui prennent ce *demi-pataḥ*, appelé *patâḥ furtif*. Ainsi : רָקִיעַ *râqîă'* (*firmament*); רוּחַ *rouăḥ* (*esprit*): מָשִׁיחַ *mâshîăḥ* (*oint*); אֱלוֹהַּ *ĕlôăhh* (*Dieu*).

§ 77. Le ר (voy. § 56) se rapproche des gutturales:

a) en ce qu'il se refuse [1]) comme elles à l'insertion du *daguesh* (§ 74, a); par ex. בֵּרֵךְ (*il a béni*) pour בִּרֵּךְ (§ 172);

b) en ce qu'il aime à être précédé d'un ָ ; par ex. הֵמַר (*il a rendu amer*) pour הֵמֵר (§ 202, b; 204); וַיַּרְא (*et il vit*) pour וַיִּרְא (§ 257, *γ*).

Le ר ne prend jamais de *pataḥ furtif*.

1) A peu d'exceptions près; par ex. *daguesh compensatif :* מָרַּת *morrat* (*l'amertume de*) Prov. 14, 10; *daguesh euphonique :* הַרְּעִמָה (*l'exaspérer*) 1 Sam. 1, 6.



Art. VI.

Des lettres quiescentes.

§ 78. **a.** Les trois lettres א, ו, י, dont nous avons mentionné le rapport avec les voyelles au § 8, et la lettre ה [1]) sont appelées *lettres quiescentes* dans les cas où elles perdent complètement leur valeur de consonnes. (Il va sans dire qu'alors elles ne portent jamais aucun point-voyelle; comp. § 15.)

b. Cela arrive lorsqu'elles se trouvent placées à la fin d'une syllabe et qu'elles sont précédées d'une voyelle avec laquelle elles peuvent se confondre. A cet égard il faut observer que:

א peut être quiescent avec toutes les voyelles;
ה n'est jamais quiescent en *i* et *ou*;
ו peut seulement se confondre avec *o* et *ou* (וֹ_, וּ_);
י seulement avec *e* et *i* (יֵ_, יֶ_, יִ_).

c. Si la voyelle précédente est brève, elle devient longue par la lettre quiescente; par ex. מָצָא pour מַצַא, מָצָאתָ pour מַצַאְתָ.

Remarque. Ces lettres, lorsqu'elles sont *quiescentes*, ne sont pas toujours écrites; on trouve קֹל (*voix*) aussi bien que קוֹל. Ce n'est du reste qu'une différence orthographique. Lorsque la lettre quiescente est écrite, les grammairiens disent que son orthographe est *pleine*, et dans le cas contraire, qu'elle est *défective* (§ 9, 4). On remarque que l'orthographe *défective* prévaut dans les écrits les plus anciens; le nom de *David* (דָּוִד), par ex., est écrit sans י dans les livres historiques, les Psaumes et les Prophètes, avec י dans les Chroniques, etc.

---

1) On a réuni ces quatre lettres dans le mot mnémotechnique אֱהֱוִי *ĕhĕvî*.

§ 79. La lettre א, mobile au commencement d'une syllabe, est d'une consistance si faible comme consonne, qu'elle a toujours la tendance à devenir *quiescente* dès que les circonstances s'y prêtent.

Il en résulte les changements suivants:

1. Lorsque le א, portant une voyelle (surtout une voyelle longue), est précédé d'un *sheva*, il substitue quelquefois à ce *sheva* sa propre voyelle, pour devenir quiescent en elle. — Ex. après *sheva mobile*: מָאתַיִם (*deux cents*) pour מְאָתַיִם, Gen. 11, 23; חֹטאִים (*péchants*) pour חֹטְאִים, 1 Sam. 14, 33; après *sheva moyen* ou *quiescent:* מְלָאכָה (*affaire*) pour מַלְאָכָה, Exode 12, 16; לִקְרָאת (*à la rencontre de*) pour לִקְרַאַת, Exode 4, 27; יִשְׁמָעֵאל (*Ismaël*) pour יִשְׁמְעֵאל.

2. Lorsque le א doit porter, au lieu d'un *sheva simple*, une demi-voyelle précédée de la voyelle homogène (ַאֲ, ֶאֱ), il peut arriver que ces deux sons semblables se confondent en une seule voyelle (longue), en laquelle le א est alors quiescent (voy. § 92, *c*). — Ex. נָאווּ *nâvou* (*ils sont beaux*) pour נַאֲווּ [de נאה] Es. 52, 7; toujours לֵאמֹר pour לֶאֱמֹר, בֵּאלֹהִים pour בֶּאֱלֹהִים, etc.; de même avec אָדוֹן (*seigneur*), la voyelle restant brève, toujours: וַאדֹנִי Gen. 18, 12, לַאדֹנִי Gen. 24, 36, etc.; et par conséquent avec יְהוָֹה (§ 51, *d*): לַיהוָֹה Gen. 4, 3. etc.

3. Une contraction pareille se rencontre dans des cas où le א devrait porter (aussi au lieu du *sheva*) une voyelle auxiliaire (§ 95, ֶאֶ, ַאַ). — Ex. מֹצֵאת (*trouvant*) pour מֹצֶאֶת 2 Sam. 18, 22; וַיֵּאת (*et il vint*) pour וַיֶּאֱת, [de יֶאֱתֶה] Es. 41, 25.

4. α) On voit que, dans ces cas, le א n'a au fond plus qu'une valeur orthographique: pour marquer l'étymologie du mot. Cela se montre encore plus clairement dans des cas où, comme consonne, il est absolument *oisif*. — Ex. וַיַּרְא (*et il vit*) Gen. 1, 4; שָׁוְא (*néant*) Exode 20, 7.

β) Le א ne se faisant plus sentir dans la prononciation, on a même souvent négligé de l'écrire; il en résulte des formes comme יָצָתִי (*je suis sorti*) pour יָצָאתִי, Job, 1, 21; toujours אֹמַר (*je dirai*) pour אאמַר; אֹהֵב (*j'aime*) Prov. 8, 17 (§ 207, 3); תֵּזְלִי (*tu te précipites*) pour תֵּאזְלִי (pour תֶּאֶזְלִי) Jér. 2, 36; שֵׁלָתֵךְ (*ta demande*) pour שְׁאֵלָתֵךְ et ceci pour שֶׁאֱלָתֵךְ, 1 Sam. 1, 17.



γ) Dans plusieurs cas le א quiescent se trouve même remplacé par une autre lettre *quiescente* (comp. § 80, 3), plus conforme à la voyelle qui précède. — Ex. רֵים (*buffle*) Job 39, 9, pour רְאֵם, de רְאֵם Nomb. 23, 22; בּוֹר (*citerne*) Ps. 40, 3 (même בֹּר Exode 21, 33) pour בּאר 2 Sam. 23, 15; פֶּרֶה (*onagre*) pour פֶּרֶא Jér. 2, 24.

δ) L'emploi purement orthographique du א se rencontre enfin dans quelques cas où il ne fait pas partie de la racine, mais où il est seulement ajouté pour indiquer ou appuyer la voyelle longue qui précède. — Ex. רָאשׁ (*pauvre*) pour רָשׁ, de רוּשׁ, 2 Sam. 12, 1; אָבוּא (*ils ont voulu*) pour אָבוּ, de אָבָה, Es. 28, 12.

5. Il n'y a qu'un petit nombre de cas où le א reste mobile avec un *sheva quiescent;* par ex. נֶאְדָּר (*magnifique*) Exode 15, 11 יַאְדִּימוּ (*ils sont rouges*) Es. 1, 18.

§ 80. La lettre ה n'est quiescente qu'à la fin du mot; là, elle l'est toujours, à moins qu'elle ne porte un *mappiq* (§ 28). — Remarquez que dans les formes comme יֶהְגֶּה (*il médite*) Ps. 1, 2, le ה au milieu du mot est *mobile* comme le א dans נֶאְדָּר.

Mais, lorsque le ה est *mobile*, il y a des cas où il disparaît par *syncope*, c'est à dire qu'il peut être absorbé entièrement par une consonne avec *sheva simple* qui vient à le précéder. Cela a lieu:

a) pour le ה de l'article, toutes les fois qu'une des lettres préfixes בּ, כּ, ל s'attache au mot, comme בַּיּוֹם (*au jour*) pour בְּהַיּוֹם, etc. (§ 419);

b) pour le ה du *niphal* et du *hiphil* dans des cas exceptionnels; par ex. לֵרָאוֹת (*pour se présenter*) pour לְהֵרָאוֹת, Es. 1, 12; לַשְׁמִיד (*pour détruire*) Es. 23, 11, pour לְהַשְׁמִיד Deut. 9, 8;

c) dans quelques noms propres composés avec יְהוֹ (abréviation de יְהוָֹה); par ex. יְהוֹרָם (*Joram*) 1 Rois 22, 51 et יוֹרָם 2 Rois 8, 16.

1. Ce même genre d'absorption, mais datant déjà d'une époque de la langue antérieure à celle de la fixation du texte actuel, se retrouve dans la flexion du verbe (au *niphal*, *hiphil* etc. avec des préformantes); par ex. יִפָּקֵד pour יִהְפָּקֵד, יַפְקִיד pour יְהַפְקִיד (comp. § 135).

2. Dans d'autres cas le ה a disparu entre deux voyelles qui se sont alors contractées. C'est ainsi que s'explique la formation des pronoms suffixes dérivés de הֵם, הֵן, comme שִׁירָם (*leur cantique*), de la forme primitive *shîrahèm*, et l'origine du suffixe וֹ—, qui remonte au pronom הוּא, par ex. שִׁירוֹ (*son cantique*) contracté de *shîrahou*. Comp. le suffixe ו—: שְׁלַחְתִּיו (*je l'ai envoyé*), de *shelaḥtîhv*, Es. 55, 11 (§ 150).

3. Il se rencontre aussi des permutations du ה avec d'autres lettres quiescentes. — Ex. שָׁתוֹ pour שָׁתֹה (*boire*) Es. 22, 13; שִׁלֹה (*Silo*) Jos. 18, 1 et שִׁלוֹ Ps. 78, 60; l'ancienne orthographe du suffixe וֹ—: עִירֹה (*son ânon*), סוּתֹה (*son manteau*) Gen. 49, 11; et surtout avec א, d'après l'orthographe araméenne : שֵׁנָא (*sommeil*) pour שֵׁנָה Ps. 127, 2.

§ **81.** La lettre ו est mobile au commencement du mot; le ו copulatif seul fait exception en devenant *shoureq* devant un *sheva* ou devant une des lettres בּוּמַּף (§ 96, *a*).

Au milieu ou à la fin du mot il devient presque toujours quiescent. Il va sans dire cependant qu'il ne peut pas devenir quiescent s'il a un *daguesh*, par ex. קַוֵּה (*attends-toi*) Ps. 27, 14. Quant aux cas où il reste mobile à la fin du mot, voy. § 83.

La quiescence du ו a pour conséquence des changements analogues à ceux que provoque le א.

1. a) Lorsque le ו, muni d'une voyelle, devrait être précédé d'un *sheva mobile*, il lui substitue sa propre voyelle, qui lui est homogène: בּוֹשׁ (*il a eu honte*) pour בְּוֹשׁ *bevôsh*; קוּם (*se lever*) pour קְוֻם *qevum* (inf. construit).

β) Il en est de même si c'est une voyelle longue qui devrait précéder; la consonne qui devrait la porter prend celle du ו devenu *quiescent*; ainsi on dit קוֹם pour קָוֹם *qâvôm* (inf. abs.), קוּם pour קָווּם (part. pass.; voy. § 225).

2. Lorsque le ו devrait avoir un *sheva quiescent* (étant placé à la fin d'une syllabe) et qu'il est précédé:

α) d'une voyelle homogène: il se confond avec cette voyelle, qui naturellement devient longue (§ 78, c); ainsi on dit הוּשַׁב pour הֻוְשַׁב *hovshab* (=הָוְשַׁב § 216, *b*); הוּרַד (*on le fit descendre*) Gen. 39, 1;

β) d'un *a* bref (ou d'un *sheva mobile*, qui remplace un *a* primitif devenu muet; comp. § 17, a); alors le ו s'amollit en voyelle, et la syllabe *av* devient diphthongue: *aou*, et par contraction *o* long (וֹ—); ainsi on dit יוֹשִׁיב pour יַוְשִׁיב, הוֹשִׁיב pour הַוְשִׁיב (הָוְשִׁיב; comp. § 216, *1*); de même dans la formation des substantifs dits *segolés* (284, A, c, 1) מוֹת, מוֹתִי pour מַוְתְּ, מַוְתִי (de מָוֶת, *mort*).

Il n'y a que peu d'exemples d'un ו mobile au milieu d'un mot, comme צְוָחָתֵךְ (*ta clameur*) Jér. 46, 12.

3. Lorsque le ו se trouve à la fin du mot, sans voyelle et précédé d'une consonne sans voyelle, il se dissout en *shoureq* (sans prendre le ton); תֹּהוּ (*vide*) pour *tohv* (formation dite segolée, voy. § 289, 1, b, *4*); וַיִּשְׁתַּחוּ (*et il se prosterna*) pour וַיִּשְׁתַּחְו (§ 261, *b*, 2).

4. Il y a quelques cas où le ו disparaît complètement:

α) au milieu du mot dans la flexion des verbes ע״ו, voy. § 225 I, *b* (lorsque la voyelle lui est incompatible et ne peut pourtant pas être changée, parce qu'elle sert à caractériser la forme); par par ex. קָם pour קָוַם; quant à la forme קָאם, Osée, 10, 14, voy. § 79, 4, *δ*);

β) au commencement du mot, dans la flexion des verbes פ״י qui sont primitivement פ״ו (voy. § 213).

5. Le ו se trouve remplacé par un י dans les verbes פ״ו que nous venons de nommer, et par un ה dans quelques verbes ל״ה, primitivement ל״ו (voy. § 261).

§ 82. La lettre י portant une voyelle ou un *sheva mobile*[1]), maintient sa valeur de consonne; mais elle devient presque toujours *quiescente* quand elle se trouve placée à la fin d'une syllabe, avec un *sheva quiescent* ou sans aucun point-voyelle (comme dans לֵוִי *lévî* pour *léviy*).

---

1) Il n'y a que très peu de cas où elle devient quiescente tout en portant un *'hireq* précédé d'un *sheva mobile*, comme בִּיקְּרוֹתֶיךָ (*dans tes bijoux*) pour בִּיקְרוֹתֶיךָ Ps. 45, 10. Encore les autorités masorétiques ne sont-elles pas d'accord sur ce point. Comp. *Stade*, H. Gr. § 123, *b*.



1. Lorsque le י porte un *sheva* ~~*quiescent*~~ simple précédé d'un *ḥireq*, il se confond avec celui-ci (qui devient alors long). — Ex. יִיטַב (*il sera bon*) pour יִיְטַב (§ 221); בִּירוּשָׁלַם (*à Jérusalem*) pour בִּיְרוּשָׁלַם; לִירֵאֶיךָ (*à ceux qui te craignent*) pour לִיְרֵאֶיךָ Ps. 31, 20; avec *orthographe défective:* יִרַשׁ (*il possédera*) pour יִיְרַשׁ Gen. 22, 17.

2. α) Si c'est un *a* bref qui précède, il en résulte, comme avec le ו, une diphthongue: *ay* (comp. § 10), qui se contracte en *e* long: ◌ֵי. Ex. יֵיטִיב (*il fera bien*) pour יַיְטִיב (§ 222); בֵּית, état construit de בַּיִת (*maison*); מֵישָׁרִים (*la droiture*) Ps. 17, 2.

Dans quelques cas rares la contraction n'a pas lieu; voy. § 222, 1.

β) Avec le suffixe ◌ַךְ ajouté au pluriel du nom, la contraction se fait en ◌ֵיִ: שִׁירֵיִךְ pour שִׁירַיִךְ; voy. § 324, 2, *β*.

γ) Il va sans dire que la contraction ne s'applique pas aux cas où le י est redoublé, ne fût-ce que virtuellement par un *daguesh fort implicite* (§ 66): וַיְדַבֵּר; הַיְקָבִים (*les cuves*) Joël 2, 24.

3. Lorsque le י se trouve à la fin du mot, sans voyelle et précédé d'une consonne sans voyelle, il devient *quiescent* en *ḥireq long*, qui attire en même temps le ton: פְּרִי (*fruit*) pour פִּרְי (formation dite segolée; voy. § 284, A, b, 3).

4. α) Le י est *oisif* (d'une valeur purement orthographique) dans le suffixe ◌ָיו (dont la prononciation est probablement devenue *aou*). Ici la contraction de la forme primitive ◌ַיו *ayv* n'a pas eu lieu, mais la voyelle brève est devenue longue et le י a cessé d'être prononcé (§ 324, 2, *α*); par ex. שִׁירָיו *shîrâv* (*ses cantiques*). — La forme יַחְדָּיו (*ensemble*) Jér. 46, 12 est même ordinairement écrite sans le י: יַחְדָּו Gen. 13, 6, etc., omission qui, d'ailleurs, ne se rencontre que dans un très petit nombre d'autres cas, par ex. לְחָיָו (*ses joues*) Cant. 5, 13.

β) Il y a des permutations assez fréquentes entre י et ה ou ו, principalement dans les verbes פ״י et ל״ה (§ 212 etc., 249 etc.) et dans quelques formes du nom qui en dérivent, comme בְּכֶה (*pleurs*) Esdr. 10, 1, et la forme ordinaire בְּכִי Deut. 34, 8; שָׂדַי (*champ*) Ps. 50, 11, et שָׂדֶה Gen. 25, 27.

§ 83. Dans un petit nombre de cas enfin les lettres ו et י ne peuvent pas être *quiescentes* dans la voyelle qui les précède, et néanmoins ni la lettre ni la voyelle ne peut céder, parce que le mot doit conserver les éléments essentiels et caracté-

ristiques de sa structure. Alors ces lettres demeurent *mobiles*, c'est à dire qu'on les fait entendre comme consonnes. Il en est ainsi du ו dans le suffixe יו ָ; autres ex. צַו לָצַו קַו לָקָו *çav lâçav, qav lâqâv* (*précepte sur précepte, règle sur règle*) Es. 28, 10; שָׁלֵו *shâlêv* (*tranquille*); חַי *ḥay* (*vivant*); אֲדֹנָי *ădônây* (*Seigneur*), גּוֹי *gôy* (*nation*), גָּלוּי *gâlouy* (*révélé*).

Art. VII.

Des voyelles invariables.

§ **84**. Nous aurons dans les articles suivants à nous occuper des changements que les voyelles peuvent avoir à subir. Il y a cependant des cas où elles sont *invariables* et se refusent à tout changement (comp. § 10). Une connaissance exacte et complète de ces cas ne peut provenir que d'une étude approfondie de la langue; cependant on peut donner à ce sujet quelques règles approximatives, surtout pour l'usage pratique. Les voici:

§ **85**. Les voyelles *longues* sont invariables:

a) lorsqu'elles sont suivies d'une lettre *quiescente* qui leur correspond, à l'exception du ה final; dans רָאשׁ *(pauvre)*, הֵיכָל *(palais)*, שִׁיר *(cantique)*, דּוֹר *(génération)*, les voyelles liées avec א, י, ו ne subissent jamais aucune modification;

b) lorsqu'elles remplacent un *daguesh fort* (§ 74, a).

1. Les anciens grammairiens donnaient aux voyelles *invariables* le nom de voyelles *impures* et aux voyelles *variables* celui de voyelles *pures*. Il semble qu'ils voulaient indiquer par ces expressions que la voyelle *variable* doit être regardée comme indépendante des consonnes qui l'accompagnent, tandis que la voyelle *invariable* ou *impure* est plus étroitement liée à ces consonnes.

2. La différence entre l'orthographe *pleine* et l'orthographe *défective* n'est d'aucune influence. La voyelle est invariable, qu'on

écrive קוֹל ou קֹל (*voix*), זְבוּל ou זְבֻל (*demeure*) ; comparez § 78, *rem.* Cependant on préfère l'orthographe *défective* pour les voyelles longues mais *variables* (§ 10, III, 2).

§ **86.** Les voyelles *brèves* sont invariables:

a) lorsqu'elles se trouvent dans une syllabe fermée qui n'a pas le ton (§ 33) ; par ex. אֶבְיוֹן *èb-yôn (pauvre),* מִדְבָּר *mid-bâr (désert),* קָרְבָּן *qor-bân (offrande)*;

b) par conséquent aussi dans tous les cas où la voyelle brève (non accentuée) précède une lettre qui a un *daguesh fort* (§ 24): גִּבּוֹר *gib-bôr (héros).*

Art. VIII.

Du changement des voyelles.

§ **87.** Les voyelles deviennent *brèves* par suite du changement du ton. Cela arrive dans les cas suivants:

a) lorsque le mot est à l'*état construit,* c'est à dire lorsqu'il est suivi d'un génitif (§ 307), parce que dans ce cas le ton, tout en conservant sa place, s'incline déjà sensiblement vers le mot suivant; par ex. יָד *(main),* יַד יוֹסֵף *(main de Joseph)*;

b) lorsque le ton s'avance vers la fin du mot (*descend,* § 99), ou lorsqu'il passe à un autre mot avec lequel le premier est lié par le *maqqeph* (§ 44); par ex. אֵם (*mère*), אִמִּי (*ma mère*); קֹדֶשׁ (*sainteté*), קָדְשְׁךָ *qodshekâ* (*ta sainteté*); בֵּן (*fils*), בֶּן־אָדָם (*fils de l'homme*);

c) lorsque le ton recule vers le commencement du mot (*monte*); par ex. יֵלֵךְ (*il ira*), וַיֵּלֶךְ (*et il alla*).

I. Quant à la question de savoir quelles sont les voyelles *brèves* qui doivent remplacer les voyelles *longues*, les observations et le tableau du § 10 tracent à cet égard les normes principales. Comme il ne peut s'agir ici que des voyelles *devenues longues* par

la *formation*, le procédé est très simple en principe; le ◌ָ redevient un ◌ַ (ou un ◌ֶ); le ◌ֵ, un ◌ִ ou un ◌ֶ; le וֹ, un ◌ֻ ou un *qameç hatouph*: יָד — יַד, סֵפֶר — סִפְרִי, קֹדֶשׁ — קָדְשְׁךָ etc. Il faut cependant ajouter quelques détails et modifications.

1. Qameç, suivi d'une *gutturale* portant aussi *qameç*, devient *segol*[1]); mais cette règle générale, qui concerne principalement la vocalisation de l'article (§ 417), est sujette à exception d'après les observations suivantes:

◌ָ devient ◌ֶ: toujours devant ח (avec *qameç*); par ex. אֶחָיו (*ses frères*) Gen. 9, 22; הֶחָכָם (*le sage*) Job 15, 2; יִתְנֶחָם [pour יִתְנַחָם] (*il aura compassion*) Deut. 32, 36;

◌ָ devient ◌ֶ: devant ה et ע si le *qameç* de ces lettres n'a pas le ton; ainsi: הֶהָמוֹן (*la multitude*) 1 Sam. 4, 14; לֶעָפָר (*à la poussière*) Ps. 7, 6; mais הָהָ֫רָה (*vers la montagne*) Gen. 12, 8; כָּעָ֫ב (*comme la nuée*) Es. 44, 22;

◌ָ reste devant א (et ר): הָאָדָם (*l'homme*), הָאָ֫רֶץ (*la terre*), הָרָמִים (*les hauts*) Deut. 12, 2. — On trouve cependant הֶ֫רָה (*vers la montagne*) Gen. 14, 10.

2. Pour bien se rendre compte d'une classe importante de changements de voyelles, il est essentiel d'observer les modifications que subit le *pata'h* lorsque, tout *bref* qu'il est, il doit devenir encore plus bref, l'accroissement du mot et l'avancement du ton exigeant une prononciation plus rapide.

α) Le *pata'h*, en perdant le ton, s'abrége facilement en *segol* (de prononciation rapide et sourde): יֹאמַ֫ר (*il dira*), וַיֹּ֫אמֶר (*et il dit*); cet abrégement peut se rencontrer même dans une syllabe qui n'avait pas le ton déjà à l'état absolu: מֶבָּטָהּ (*son attente*), de מַבָּט, Zach. 9, 5.

β) Mais dans la plupart des cas le ◌ַ est alors atténué au son faible d'un *i* bref. — Ex. בַּת (*fille*), בִּתִּי (*ma fille*); דָּם (*sang*), דַּם (*sang de*), דִּמְכֶם (*votre sang*) Gen. 37, 22; 9, 5 et 6. Cela se rencontre aussi dans les formes *segolées* comme קֶ֫בֶר (*tombeau*), קִבְרִי, de la forme primitive קַבְר (dont le *a* reparaît à la *pause*: קָ֫בֶר Gen. 23, 9).

---

1) Voici pourquoi: il s'agit dans ces cas primitivement d'un *pata'h* suivi d'un *daguesh*, qui est devenu *qameç* parce que la gutturale qui suit a refusé le *daguesh* (§ 74, a). Mais la prononciation de deux *qameç* avec une gutturale entre eux ne convenait pas à l'organe hébreu: le premier des deux devenait alors *segol* (au lieu de redevenir *pata'h*), et la lettre gutturale était censée être virtuellement redoublée (*daguesh fort implicite*).

Remarque. Il faut classer dans cette catégorie tous les cas où, dans la formation ou la flexion des mots, le *sheva mobile* devient *ḥireq bref* (§ 90), comme דִּבְרֵי (*paroles de*) pour דְּבָרֵי, de דָּבָר; יִפְקֹד (*il visitera*), d'une forme primitive יַפְקֹד. Comp. § 17, a; 338; 346, 2.

3. α) Le *çéré*, en devenant *bref*, ne redevient pas toujours *ḥireq;* il se change plus souvent en *segol*, et ceci est même la règle lorsqu'une syllabe finale avec *çéré* perd le ton. — Ex. וַיֵּשֶׁב (*et il demeura*) de יֵשֵׁב; תָּהֶל (*elle fait resplendir*) Job 41, 10; אִם־יִוָּלֶד גּוֹי (*une nation naît-elle?*) Es. 66, 8.

β) En syllabe accentuée le —ֵ ne s'abrège jamais en un —ֶ bref, dont le son est trop ténu pour porter l'accent. Dans ce cas il devient ordinairement —ַ. C'est la règle au *piél* (§ 126, III) et à la 2e déclinaison (§ 345). — Ex. פִּקַּדְתָּ de פִּקֵּד, זָקַן de זָקֵן.

Ce changement du —ֵ en —ַ se rencontre aussi quelquefois à la *pause:* וַיֵּלַךְ (*et il alla*), de יֵלֵךְ, Gen. 24, 61. Comp. § 103, 2; 126, III, *rem.*

II. Il y a des cas où des voyelles longues, qui d'après § 85, *a* devraient être regardées comme invariables, sont sujettes à une prononciation moins large et subissent alors, tout en restant longues, un léger changement. Ce changement se produit d'après le principe qu'une voyelle provenant d'une diphthongue est regardée comme plus longue qu'une simple voyelle longue (וֹ—, contracté de *av*, plus long que וּ—; יֵ—, contr. de *ay*, plus long que יִ—), et qu'une voyelle avec une lettre quiescente est plus longue qu'une voyelle seule (יִ— plus long que —ֵ, וֹ— plus long que —ֹ et même que וּ—).

1. Ainsi יִ— (*accentué*) en syllabe fermée devient —ֵ si la forme s'accroît d'une syllabe: יַפְקִיד, תַּפְקֵדְנָה. (Comp. § 33, 1; 135, IV, b.)

Dans le même cas וֹ— devient וּ—: נָקוֹם, נְקוּמוֹתָ; מְנוּסָה (*fuite*) Es. 52, 12 et מְנוּסִי (*mon asile*) 2 Sam. 22, 3, de מָנוֹס (dérivé de נוּס).

2. C'est ainsi que se produit aussi la forme abrégée (*jussive*, § 140) des aoristes en יִ— et en וּ—: le יִ— se change en —ֵ, le וּ— en —ֹ (orthographe défective). — Ex. יָגֵל (*qu'il tressaille*), de יָגִיל, Ps. 13, 6; יָשֹׁב (*qu'il s'en retourne*), de יָשׁוּב, Juges 7, 3.

3. Ces dernières voyelles enfin, qui portent le caractère de voyelles devenues longues par la formation (§ 10), deviennent *brèves* lorsqu'elles perdent le ton par l'influence du ו *consécutif*



(§ 142). — Ex. וַיָּשֶׁב (*et il ramena*), de יָשִׁיב, Gen. 14, 16; וַיָּשָׁב (*et il s'en retourna*), de יָשׁוּב, Gen. 22, 19.

Le même effet se rencontre aussi produit par la *pause*: וְיָקָם לָךְ (*et il se réalisera pour toi*) Job 22, 28.

§ **88.** Les voyelles deviennent *longues:*

a) lorsque, par la formation ou la flexion du mot, une syllabe *fermée* devient *ouverte*: הַר (*montagne*), plur. הָרִים;

b) lorsqu'une lettre *gutturale* ou un ר a refusé le *daguesh fort* (§ 74): הָאֵשׁ (*le feu*) pour הַאֵּשׁ avec un *daguesh* dans le א; בֵּרֵךְ pour בִּרֵּךְ;

c) lorsqu'une lettre *quiescente* se confond avec la voyelle précédente (§ 78, *c*): מָצָא pour מָצַא;

d) lorsque la syllabe vient à porter un des grands accents *distinctifs* qui constituent la *pause* (§ 103): מַיִם (*eaux*), en *pause* מָיִם Gen. 1, 6.

§ **89. a.** Dans certains cas une voyelle est complétement *retranchée* et remplacée par un *sheva*; cela peut avoir lieu: lorsqu'un *nom* est à *l'état construit*, ou bien lorsqu'un mot (*nom* ou *verbe*) s'allonge, et qu'en conséquence l'accent tonique descend vers la fin du mot (comp. § 87, *a* et *b*).

b. En général, dans la flexion du *verbe* c'est la voyelle *portant le ton* (la dernière) qui est retranchée de préférence; par ex. לָמַד (*il a appris*) — לָמְדוּ (*ils ont appris*).

Dans la flexion du *nom* au contraire c'est la voyelle qui *précède le ton* (l'avant-dernière) qui disparaît; par ex. כָּנָף (*aile*), *état construit*: כְּנַף הַכְּרוּב (*l'aile du chérubin*); דָּבָר (*parole*), allongement: דְּבָרִים (*paroles*).

c. Si le substantif *pluriel* est à *l'état construit,* ou si le ton *descend* de deux syllabes par l'adjonction d'un *suffixe grave* (§ 319, *rem.*), les deux voyelles du substantif peuvent être retran-

chées et remplacées par deux *sheva*, dont le premier cependant se change en ִ d'après la règle du § 90, a. — Ex. דְּבָרִים (*paroles*), דִּבְרֵי יְהוָה (*paroles de l'Eternel*), דִּבְרֵיכֶם (*vos paroles*).

Art. IX.

De la formation de nouvelles syllabes.

§ 90. a. Nous avons dit (§ 30, a) qu'une syllabe ne peut pas avoir trois consonnes avant la voyelle. Dans le cas où cela devrait arriver, et où deux *sheva* devraient se suivre immédiatement, le premier des deux se change en *ḥireq bref*, et ainsi il se forme une nouvelle syllabe. — Ex. דִּבְרֵי (*paroles de*) pour דְּבְרֵי *deberé* (§ 343, b); פִּקְדוּ (*visitez*) pour פְּקְדוּ (§ 130, *d*).

b. Si ce *ḥireq* vient à précéder un י avec un *sheva simple*, le י devient quiescent (§ 82, 1): בִּיהוּדָה (*en Juda*) pour בְּיְהוּדָה.

Ce *ḥireq bref* est certainement dans la plupart des cas le représentant d'un *pataḥ*, qui reparaît sous cette forme atténuée (§ 87, I, 2, *rem.*).

§ 91. Si le premier de ces deux *sheva* est un *sheva composé* (§ 19), il se change en la voyelle brève qui sert à le former. — Ex. אֶפְקֹד (*je visiterai*) pour אֱפְקֹד (§ 133, *b*); חַכְמֵי פַרְעֹה (*les sages de Pharaon*) pour חֲכְמֵי (§ 343, b).

§ 92. a. Si c'est le second de ces deux *sheva* qui est *composé*, le premier se change en la voyelle brève dont le second se compose. Cette voyelle porte toujours un *mèteg* (§ 46, *d*). — Ex. וַֽאֲנִי (*et moi*) pour וְאֲנִי.

b. Cependant les lettres gutturales renoncent dans certains cas au *sheva composé* et se contentent d'un *simple* (§ 75, c);

mais la règle que nous venons d'établir n'en exerce pas moins son influence sur le *sheva* précédent : יַחְשֹׁב (*il pensera*) pour יַחֲשֹׁב ; לֶאְסֹר (*pour lier*) pour לֶאֱסֹר, Nomb. 30, 3 ; נֶעְקַשׁ (*le pervers*) pour נֶעֱקַשׁ Prov. 28, 18. (Comp. § 164.)

1. Lorsqu'une forme pareille est augmentée, de sorte que la voyelle tonique disparaît, il y a encore lieu d'appliquer la règle du § précédent. Voici comment : Le pluriel de la forme יַעֲבֹד (*il servira*) serait, en ajoutant *l'afformante* ו et en retranchant par conséquent le *ḥolem* : יַעֲבְדוּ ; il y aurait ainsi au commencement de la deuxième syllabe un *sheva composé* suivi d'un *sheva simple* ; donc le *sheva composé* deviendra voyelle *brève*, et nous aurons la forme יַעַבְדוּ Deut. 12, 30 ; de même אֶעֶשְׂךָ (*je te ferai*) Gen. 12, 2 ; פָּעָלְךָ *po'olekâ* (*ton œuvre*) [de פָּעֳלִי-פֹּעַל] Hab. 3, 2. — Dans ces cas la première voyelle brève reste telle quelle, munie du *mèteg*, et le *sheva* est regardé comme *mobile* (§ 72 ; 165).

2. Les verbes הָיָה (*être*) et חָיָה (*vivre*) forment ainsi l'impér. avec une lettre préfixe : וֶהְיֵה, וֶחְיֵה Gen. 12, 2 ; 20, 7. Dans tous les autres cas pareils ils prennent le *sheva simple* précédé d'un *ḥireq* : בִּהְיוֹת Ex. 5, 13 ; לִחְיוֹת Ezéch. 33, 12.

c. Dans un petit nombre de cas le *sheva composé* et la voyelle brève qui le précède se confondent en une seule voyelle longue (comp. § 79, 2). — Ex. לֵאמֹר pour לֶאֱמֹר (*en disant*) ; בֵּאלֹהִים pour בֶּאֱלֹהִים (*en Dieu*).

§ 93. On ne peut pas regarder comme faisant exception aux règles que nous venons d'établir le cas où deux *sheva* se suivent immédiatement, parce qu'alors ils appartiennent à *deux syllabes différentes*, le premier des deux étant *quiescent* et l'autre *mobile*. — Ex. יִפְקְדוּ *yip-qedou* (*ils visiteront*) ; חַסְדְּךָ *ḥas-dekâ* (*ta grâce*).

§ 94. Quelquefois de nouvelles syllabes se forment par l'influence de la *pause* ; voy. § 104.

§ 95. Nous avons dit (§ 31) qu'une syllabe ne peut que rarement se terminer par deux consonnes, et cela seulement à la fin des mots. Dans la plupart des cas même, on évite cette

rencontre et l'on donne à l'avant-dernière une voyelle brève, qu'on appelle voyelle *auxilaire.* Cette voyelle est ordinairement un *segol;* avec une gutturale c'est un *pataħ;* après י c'est un *ħireq.* — Tous ces mots sont *milêl* (§ 35), c'est à dire qu'ils ont le ton sur l'avant-dernière syllabe. — Ex. רֶ֫גֶל (*pied*) pour רַגְלְ; נַ֫עַר (*jeune homme*) pour נַעְרְ; עַ֫יִן (*œil*) pour עַיְןְ.

Ce procédé ne s'applique pas seulement au nom, mais aussi au verbe (comp. § 173; 257, I, etc.); par ex. וַיִּ֫גֶל (*et il révéla*) pour וַיִּגְלְ; וַיַּ֫עַן (*et il répondit*) pour וַיַּעְןְ; שָׁמַ֫עַתְּ (*tu as entendu*, fém.) pour שָׁמַעְתְּ.

Le *segol* étant la voyelle auxiliaire employée de préférence, toutes ces formes ont été appelées *formes segolées*, terme qui s'emploie aussi pour celles dont la voyelle auxiliaire est ַ ou ִ.

§ **96.** Une nouvelle syllabe peut, enfin, être formée par le ו *copulatif* (§ 453).

a. Lorsqu'il est placé devant une lettre avec *sheva simple* ou devant une des lettres בּוּמַף (*labiales,* § 55), il devient *shoureq*; par ex. וּשְׁמוֹ (*et son nom*) pour וְשְׁמוֹ, וּבֵן (*et un fils*) pour וְבֵן.

Exceptions: Le ו copulatif prend un *ħireq*:

1) devant un י avec *sheva*, le י devenant quiescent (comp. § 90 b): וִישַׁבְתֶּם (*et vous demeurerez*) Lév. 25, 18; וִיהִי (*et qu'il soit*) Gen. 1, 6;

2) devant le ה et le ח des verbes הָיָה et חָיָה, lorsqu'ils commencent avec un *sheva simple*: וִהְיִיתֶם, וִחְיוּ Gen. 3, 5; 42, 18.

b. Lorsqu'il précède immédiatement la syllabe *tonique*, et que cette syllabe porte un *accent distinctif*, il prend ָ, particulièrement lorsque les deux mots unis par le ו expriment par leur juxtaposition une idée complète. — Ex. וָרָ֫ע (*et quant au méchant*) Ps. 10, 15; טוֹב וָרָע (*le bien et le mal*) Gen. 3, 5; לְדֹר וָדֹ֫ר (*d'âge en âge*) Ps. 10, 6.

Art. X.

Du ton.

§ **97**. L'*accent tonique* repose ordinairement en hébreu sur la *dernière* syllabe (comp. § 35).

§ **98**. Voici les cas principaux où l'accent tonique se trouve sur la *pénultième*:

a) lorsque la dernière voyelle est une voyelle *auxiliaire* (§ 95);

b) lorsque le mot est terminé par un ה *paragogique* selon § 138, b, exc., ou par un ה *local* (§ 315); par ex. נָשִׁירָה (*nous voulons chanter*); חֶבְרוֹנָה (*vers Hébron*);

c) lorsque le verbe est terminé par les syllabes *afformantes* תָ, תִי, נוּ, נָה (§ 124; 132); par ex. פָּקַדְתָּ (*tu as visité*), תִּפְקֹדְנָה (*vous visiterez*) etc.;

d) lorsque le verbe ou le substantif se termine par des *suffixes* qui forment une *syllabe ouverte* sans prendre le ton; par ex. יָדֵנוּ (*notre main*), יָדֶיךָ (*tes mains*), יַצִּילֵהוּ (*il le retirera*), יִקָּחֶהָ (*il la prendra*) (voy. les tableaux des suffixes § 149; 319, et *Appendice*, lettre O);

e) lorsque le substantif se trouve au *duel* (voy. § 304); par ex. יָד (*main*), יָדַיִם (*les deux mains*);

f) lorsqu'une voyelle est restituée par l'effet de la *pause* (§ 104); par ex. מָלֵאוּ (*ils sont pleins*).

§ **99**. Le ton peut reculer vers le commencement du mot, ce qu'on appelle en terme de grammaire: *monter*, ou s'avancer vers la fin: *descendre*.

§ **100**. Le ton *descend:*

a) lorsque le mot s'allonge (§ 124, b; 154; 292, a etc.);

b) dans certains cas où le ו *consécutif* s'attache au parfait (§ 144).

§ **101.** Le ton *monte :*

a) dans certains aoristes lorsqu'ils prennent le ו *consécutif* (§ 143, *b*); par ex. וַיֹּאמֶר (*et il dit*) de יֹאמַר; וַיֵּלֶךְ (*et il alla*) de יֵלֵךְ;

b) pour éviter le concours de deux syllabes toniques; par ex. עָמַד שָׁם (*il s'est tenu là*) Gen. 19, 27;

c) quelquefois par l'influence de la *pause* (§ 104; 105, a).

1. Pour que le ton puisse monter, il faut que la syllabe pénultième, à laquelle il doit s'attacher, soit *ouverte* et munie d'une voyelle *longue.* — Ex. עֹשֶׂה פְּרִי (*donnant du fruit*) Gen. 1, 11; שֶׁהָיָה לָנוּ (*qui est pour nous*) Ps. 124, 1.

2. Quant à la syllabe qui *perd* le ton, si elle est brève, par ex. תֹּאכַל לֶחֶם (*tu mangeras du pain*), il n'y a rien à observer, sinon que le *pataḥ* devient alors facilement *segol* (§ 87, I, 2); par ex. וַיֹּאמֶר. Mais si elle est longue il faut distinguer:

α) Dans les cas où le ton monte par l'influence du ו *consécutif* (voy. plus haut, *a*), la voyelle longue de la dernière syllabe devient brève: וַיֵּשֶׁב, וַיָּקָם.

Remarque. Il faut aussi mentionner ici les cas où la 3e fém. sing. parf. prend les suffixes ךְ‑ֵ ou ם‑ָ. Comme cette forme maintient le ton sur la syllabe pénultième, ces suffixes, se trouvant placés en syllabe fermée, sont obligés de changer leur voyelle longue en brève: שׁוֹבְבָתֶךְ (*elle t'a séduite*) Es. 47, 10; נְצָרָתַם (*elle les observe*) Ps. 119, 129 (§ 154, 1, *γ*).

β) Dans les autres cas (*b*, *c*), où le ton monte pour des motifs rhythmiques (à cause de l'accent du mot suivant ou à cause de la *pause*), la dernière syllabe ne peut être privée du ton que si elle est ouverte. La voyelle devenue atone ne subit alors aucun changement. On ne pourra donc pas accentuer אָבִין לוֹ (*je l'aperçois*, Job 9, 11), mais bien: קָרָא לָיְלָה (*il appela: nuit*) Gen. 1, 5; יֹדְעֵי דַעַת (*versés dans la science*) Dan. 1, 4; et même גֹּשׁוּ הֵנָּה (*approchez ici*) Jos. 3, 9 [pour גֹּשׁוּ, à l'instar des accents distinctifs, § 104]. —

Il y a cependant quelques exceptions pour le *çéré*, qui, même dans ces cas, devient bref sans trop de difficulté ; par ex. הִתְעָרֶב נָא (*engage-toi*) et לָתֶת לָךְ (*à te donner*) Es. 36, 8; וְתִשָּׁבֶר כַּד (*et que le seau se rompe*) Eccl. 12, 6.

Art. XI.

De la pause.

§ 102. On appelle *pause* la fin d'une phrase ou d'un membre de phrase. Les accents qui l'indiquent (tenant lieu, à cet égard, de nos signes de ponctuation) sont: le *sillouq* (ֽ), le *atnaḥ* (֑), et, dans les livres poétiques, le *merka mahpacatum* (֥֤); voy. § 42; 43.

§ 103. a. Le *ton* et les *accents* qui en indiquent la place n'influent sur les voyelles que lorsqu'il s'agit de la *pause*, c'est à dire en premier lieu lorsqu'il s'agit des grands accents de pause, que nous venons de nommer; du reste la même influence se trouve aussi être exercée par les autres accents *distinctifs majeurs* (*zaqeph-qaton*, *rebia, tiphḥa* etc.).

b. Les voyelles *brèves* auxquelles ils s'attachent sont changées par ce fait même en voyelles longues: יָצַר (*il a formé*) — יָצָֽר; מַ֫יִם (*eaux*) — מָ֑יִם.

1. Ce procédé se fait d'après les règles du § 10. — Dans les formes *segolées* en ֶ ֶ et ֵ ֶ le *segol* accentué (qui remplace un *pataḥ* primitif, § 284, I, A, b) se change presque toujours en *qameç* (§ 353, a). — Ex. שֶׁפֶר (*beauté*) — שָֽׁפֶר Gen. 49, 21; פֶּתַח (*ouverture*) — פָּֽתַח Job 31, 34.

2. Il y a cependant quelques cas où le son aigu d'une voyelle *brève* a été préféré pour la *pause.* — Ex. וַיֹּאמַ֑ר Gen. 18, 27; וַיֵּלַ֑ךְ pour וַיֵּלֶךְ Gen. 24, 61; אָ֑תָּה Ps. 40, 18; לְעוֹלָם וָעֶד (*à tout jamais*) Ps. 9, 6. (Dans cette formule le mot עֶד porte toujours *segol.*) Ps. 18, 10; Jér. 10, 25; Zach. 4, 9.

§ 104. Lorsque la syllabe de la *pause* commence par deux consonnes, dont par conséquent la première porte un *sheva mobile,* alors la voyelle supprimée, dont ce *sheva* tient la place, reparaît; si la forme du mot paraît ne pas présenter une telle voyelle, ce *sheva* se change en *segol.* C'est cette nouvelle voyelle qui prend le ton (§ 94; 98, *f*) [1]. — Ex. כָּבְדָה (*elle fut lourde*), de כָּבֵד, en *pause* כָּבֵדָה Jug. 20, 34; כְּלִי (*vase*), en *pause* כֶּלִי 2 Rois 4, 6.

1. Lorsqu'un mot, en s'allongeant par suite de la flexion, a perdu une voyelle qui avait le ton (§ 89, a), c'est cette voyelle qui est restituée dans la *pause.* — Ex. מָלֵאוּ (*ils sont pleins*) Es. 1, 15, pour מָלְאוּ, de מָלֵא; שְׁמָעוּ (*écoutez*) Es. 42, 18, pour שִׁמְעוּ, de שְׁמַע; יַעֲבֹרוּ (*ils passeront*) Jos. 3, 1, pour יַעַבְרוּ, de יַעֲבֹר.

Quand une de ces formes est augmentée de ן— (§ 134, 3), le ton descend sur la dernière syllabe, mais la pénultième conserve sa voyelle longue tout comme si elle portait encore l'accent de la *pause.* — Ex. יֵעָדֵרוּן (*elles sont bêchées*) Es. 7, 25; יְרַקֵּדוּן (*ils bondissent*) Job 21, 11.

2. Le *sheva composé* se change naturellement en la voyelle qui sert à le former, et qui, en même temps, devient longue: אָנִי (*moi*), pour אֲנִי, Zach. 7, 5; חֹלִי (*maladie*), pour חֳלִי, Es. 53, 3.

3. Le *segol* qui, dans beaucoup de cas, est la voyelle provoquée par l'accent de la *pause,* pourrait sembler choisi faute d'une voyelle indiquée par la nature du mot. Mais en réalité ce *segol* représente, en prononciation modifiée (§ 10, I, 3), un *pataḥ* primitif.

Il en est ainsi pour les formes dites *segolées* (§ 358, 1), comme שֶׁבִי (*captivité*) Ps. 68, 19, pour שְׁבִי (שַׁבְיִ); שֶׁכֶם (*épaule*) Ps. 21, 13 (§ 356, 1). — Nous retrouvons également le *a* primitif devant le *suffixe* ךָ— (ךְ—ַ, § 322, 2) dans le *segol* de sa forme en *pause*: יָדֶךָ (*ta main*) Ps. 10, 12; מְאֹדֶךָ (*ta force*) Deut. 6, 5. — De même dans les formes יֶהִי (*qu'il soit*) pour יְהִי, Ezéch. 16, 15; וַיֶּהִי Ps. 33, 9; וַיֶּחִי (*et qu'il vive*) Es. 38, 21; nous y voyons reparaître, dans le *segol*, le *pataḥ* qui se trouve atténué en *ḥireq* dans la forme non abrégée יִחְיֶה, יִהְיֶה.

---

1) Formule empirique: l'accent de la *pause* s'attache toujours à la première lettre de la syllabe tonique: si cette lettre se trouve n'avoir pas de voyelle, il faut lui en fournir une pour porter le ton.

4. Les prépositions בְּ et לְ, אֵת־ et עִם (§ 447, 2), lorsqu'elles portent le suffixe ךָ, ont la particularité que, en *pause*, elles ne prennent pas le *segol*, mais un *qameç*, en retranchant la voyelle du ךָ; il en résulte une transposition de la voyelle: pour בְּךָ, לְךָ, אִתְּךָ, עִמְּךָ, on dit en *pause*: בָּךְ, לָךְ, אִתָּךְ, עִמָּךְ.

5. Il faut encore mentionner un effet semblable de la *pause* quant au י *radical* des verbes ל״ה (§ 246) avec sa voyelle *a*. Cette lettre, retranchée dans certaines formes de la flexion, se trouve restituée par la *pause* dans la forme ־ָיוּ (ou avec ן: ־ָיוּן) et ־ָיָה; voy. § 256, b. — Ex. יֶחֱזָיוּן (*ils voient*) pour יֶחֱזוּ (qui suit immédiatement) Es. 26, 11; תִּבְעָיוּן (*vous interrogez*) pour תִּבְעוּ, בְּעָיוּ (*interrogez !*) pour בְּעוּ, אֵתָיוּ (*venez !*) pour אֵתוּ, Es. 21, 12; חָסָיוּ בוֹ (*ils se réfugiaient là*) pour חָסוּ, Deut. 32, 37; חָסָיָה נַפְשִׁי (*mon âme se réfugie*) pour חָסְתָה, Ps. 57, 2. (Dans ces derniers cas l'effet de la *pause* s'est même étendu au mot précédent.)

6. La règle de ce paragraphe a quelques exceptions, comme שְׁמוֹ (*son nom*) Ps. 23, 3.

§ 105. a. Il y a quelques cas où les Hébreux se sont plu à attacher l'accent de la *pause* à la syllabe pénultième d'un mot *milra*; par ex. כָּלוּ (*ils s'évanouissent*) pour כָּלוּ, Ps. 37, 20. — Ce sont particulièrement les mots suivants qui, lorsqu'ils se trouvent à la *pause*, font remonter le ton sur l'avant-dernière syllabe: אָנֹכִי (*moi*), אַתָּה (*toi*), עַתָּה (*maintenant*); en *pause*: אָנֹכִי, אָתָּה Gen. 3, 10. 11; עָתָּה Gen. 32, 5.

b. Parfois au contraire la *pause* fait *descendre* le ton sur la syllabe qui le portait primitivement. — Ex. וַיָּמֹת (*et il mourut*) pour וַיָּמָת, Gen. 5, 5; וַיֹּאמַר Gen. 18, 27; וַיֵּלַךְ Gen. 24, 61. Comp. § 232, b, 1.

SECONDE PARTIE.

DES FORMES.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

LA RACINE.

§ **106. a.** En hébreu le mot se compose ordinairement de trois lettres principales, qui en constituent pour ainsi dire le corps, et auxquelles d'autres lettres peuvent être ajoutées pour former les mots et pour leur flexion. Ces trois lettres essentielles sont ce qu'on appelle **la racine.** On les nomme à cause de cela *lettres radicales.*

La forme la plus nette dans laquelle elles se présentent, en se prononçant avec les deux voyelles du son *a*, est la 3e pers. masc. sing. du parf. du verbe: פָּקַד.

b. C'est donc de cette forme verbale qu'on se sert pour énoncer la racine[1]), et c'est de cette racine verbale que, pour l'usage grammatical, on fait dériver toutes les formations du

---

1) Pour les verbes dont la deuxième radicale est ו ou י c'est l'infinitif qu'on choisit comme type, parce que ce n'est que dans cette forme que leur racine se présente sans modification: שׁוּב (*retourner*). — Du reste, lorsqu'il s'agit de traduire la racine comme telle, on a adopté, pour abréger, l'usage de la rendre par notre infinitif; ainsi on dit dans ce cas: פָּקַד *visiter,* au lieu de: *il a visité.*

verbe et la plupart des autres parties du discours, notamment le nom, substantif et adjectif, duquel sortent à leur tour les adverbes, les prépositions et les conjonctions. (Les pronoms et les interjections ont une position particulière; comp. § 398, etc.)

1. Tous les verbes cependant n'ont pas formé des noms; du moins il y en a un certain nombre dont nous ne connaissons que la racine verbale, comme סָקַל *(lapider)*, חָבַט *(frapper)* etc. — D'autre part il ne se présente pas de racine verbale pour tous les noms; par ex. נֶגֶב *(sud)*, תֶּבֶן *(paille)*; on peut cependant présumer que ces verbes ont existé jadis, d'autant plus qu'on les trouve pour la plupart dans les dialectes voisins; par ex. pour נֶגֶב: en chaldéen נְגַב *(il fut desséché)*.

2. Il est certain qu'un grand nombre de racines ne se composaient originairement que de deux consonnes. Cela se voit dans les verbes qui commencent par un י ou un נ (יָשַׁב, נָגַשׁ), dans ceux dont la deuxième consonne n'est qu'une lettre *quiescente* (קוּם, שִׂים), dans ceux enfin qui redoublent la deuxième consonne (סָבַב) ou qui se terminent par un ה (גָּלָה). Tous ces verbes ne conservent leurs trois radicales que dans une partie de leur flexion, et dans beaucoup de formes ils ne présentent que les deux lettres primitives. On peut poursuivre encore plus loin cette réduction à deux consonnes; mais le développement de ces *racines primaires (bilittères)* en forme *trilittère* remonte à une époque antérieure à l'état de la langue telle qu'elle existe pour nous dans le texte sacré, et son étude nous mènerait au-delà des limites de notre tâche.

3. Le principe des trois lettres s'est tellement emparé de l'organisme de la langue, qu'il exerce son influence même sur des mots pour lesquels nous ne connaissons qu'une composition de deux lettres; par ex. אֵם *(mère)* redouble son מ en prenant des suffixes (אִמִּי *ma mère*), comme s'il dérivait d'une racine אמם.

4. Quant aux lettres dont se compose une racine, on remarque principalement trois points:

a) La même consonne ne se répète jamais au commencement, mais souvent à la fin de la racine, de sorte que, par exemple, il ne peut pas y avoir une racine בבל, mais bien בלל.



β) Les consonnes d'une même classe se remplacent parfois l'une l'autre (comp. § 57), surtout par le fait que la prononciation dure s'est amollie avec le temps (comme צָחַק et שָׂחַק *jouer, rire*); souvent ce changement s'est produit en vue d'exprimer une nuance de la signification; par ex. פָּרַח (*éclore, fleurir*) et פָּרָה (*éclore, porter des fruits*); קָצַץ (*couper*) et גָּזַז (*tondre*).

Il se trouve même des permutations d'une classe à l'autre, comme d'une lettre *dentale* (*sibilante*) en une lettre *linguale*; par ex. סָמַךְ et תָּמַךְ (*appuyer*) etc.

γ) La langue a évité, en général, de faire suivre deux consonnes différentes qui se prononcent au moyen du même organe, par ex. deux *palatales* (ג, כ, ק) ou deux *dentales* (ד, ט, ת).

Pour une théorie plus détaillée des racines, voyez, outre *Gesenius-Kautzsch*, *Stade* § 139.

5. On trouve quelques formes exceptionnelles qui présentent quatre consonnes radicales. (Voy. § 269.)

§ **107**. **La langue se sert de deux moyens pour former avec la racine des mots, savoir:**

a) **la racine est modifiée soit par le redoublement ou le retranchement d'une consonne, soit par le changement des voyelles;**

b) **une ou plusieurs lettres s'ajoutent au commencement ou à la fin de la racine.**

CHAPITRE PREMIER.

LE VERBE.

A.. LE VERBE FORT.

(PARADIGMES : A.)

ARTICLE PREMIER.

De la formation du verbe en général.

§ **108.** La plupart des verbes en hébreu sont ce qu'on appelle des verbes *primitifs,* c'est à dire qu'ils ne dérivent d'aucune autre racine.

Il y en a cependant un certain nombre qui dérivent d'un substantif (comme *chevaucher* de *cheval*, *vitrer* de *vitre*) et qu'on a appelés pour cela verbes *dénominatifs*; par ex. מָלַח (*saler*) de מֶלַח (*sel*), חָלַם (*avoir des songes*) de חֲלוֹם. Comp. § 113, 2; 115, 4, etc.

§ **109.** La langue hébraïque posséde un genre de formes analogue à ce qu'on appelle en grammaire latine *verba derivativa*, qui descendent du verbe simple et qui en expriment l'action avec un sens modifié (comme *viser* et *visiter* de *voir*, *abreuver* de *boire, pencher* de *pendre*). Mais on ne regarde pas ces formations verbales comme des verbes à part ; elles se

produisent en effet d'une manière si générale et si régulière qu'on les traite plutôt comme des dérivations de la racine parallèles au développement du verbe simple. C'est dans ce sens qu'on parle de *conjugaisons* du verbe hébreu, terme qu'on ne peut employer qu'en faisant complétement abstraction du sens qui s'attache à ce mot dans la grammaire des langues occidentales [1]).

§ 110. En hébreu la notion des *temps* et des *modes* n'est pas séparée d'une manière aussi précise que dans nos langues. Aussi les *temps* ne sont-ils pas si nettement distingués entre eux; la langue hébraïque n'a pas un passé, un présent et un futur; elle ne regarde le verbe, quant au temps, que sous le point de vue de l'action qui est accomplie et de l'action qui est en train de s'accomplir. Jadis on appelait ces deux formes du verbe: *prétérit* et *futur;* mais il vaut mieux les désigner comme *parfait* et *aoriste.*

1. La forme du verbe qui exprime l'action comme un *fait accompli* désignera naturellement le passé. Cependant on peut aussi représenter une action à venir sous le point de vue d'une action arrêtée et accomplie dans l'idée de celui qui parle; c'est alors en hébreu la même forme qu'on emploie, avec une certaine modification (§ 144) [2]).

2. La forme du verbe qui exprime l'action comme *non-accomplie*, sera la forme naturelle pour l'idée du futur. De là l'ancien nom de *futur.* Mais on peut aussi représenter une action du temps passé comme n'étant pas accomplie en elle-même, mais en train de s'accomplir, dépendant de ce qui la précède et influant sur ce qui

---

1) Aussi les grammairiens allemands de nos jours préfèrent-ils le remplacer en parlant de plusieurs *tiges* ou *troncs* qui sortent de la *racine.*

2) C'est pourquoi beaucoup de grammairiens modernes donnent à ce temps le nom de *perfectum* en visant surtout le sens étymologique de ce terme. Si nous adoptons, à leur exemple, le terme de *parfait,* nous aurons une expression que nous appliquerons sans trop d'embarras à l'hébreu dans un sens plus étendu qu'elle ne l'a en grammaire française, et qui, sans être tout à fait exacte, est pourtant bien plus conforme à l'idée du temps hébreu en question que le terme de *prétérit,* qui n'en exprime qu'une partie.

suit. C'est alors ce qu'on appelle le *temps historique*. Nos langues, dans ce cas, donnent au verbe la forme du passé; l'hébreu se sert de l'*aoriste*, forme ordinaire pour l'action future, toutefois en ayant soin de le caractériser comme *narratif* par une modification particulière (§ 143) [1].

Le verbe hébreu a en outre *l'infinitif* (en deux formes), *l'impératif* et le *participe*.

La flexion distingue, comme dans nos verbes, le singulier, le pluriel et les trois personnes; mais de plus elle a des formes à part pour le féminin de la 2e pers. et de même pour celui de la 3e (excepté au pluriel du parfait).

§ **111.** Les verbes dont les trois *radicales* sont des lettres *fortes*, c'est à dire des lettres qui n'exigent aucune modification dans la flexion, constituent la flexion normale. C'est ce qu'on appelle le **verbe fort.**

Mais dans beaucoup de verbes l'une ou l'autre des *radicales* est une lettre faible, ou bien la 3e consonne n'est que la répétition de la deuxième; la flexion de ces verbes subit nécessairement diverses modifications provoquées par la nature de ces lettres. C'est ce qu'on appelle les **verbes faibles.** Voy. § 176 et suivants.

---

1) Il faut avouer que le terme de *futur* est trop exclusif et ne convient pas bien à une forme qui, modifiée quelque peu, sert aussi de temps historique. On l'a remplacé par *imperfectum*, mot qui, dans son sens étymologique, exprime bien l'idée voulue, et qui est le pendant naturel du *perfectum*, pourvu que les commençants réussissent à faire entièrement abstraction du sens grammatical avec lequel ce mot s'est enraciné dans leur esprit dès le collége. Mais en français le mot *imparfait* n'est pas satisfaisant non plus, car il désigne, dans l'usage de la langue, ce qui n'est pas bien fait. (*Littré:* „qui n'est pas achevé; à quoi il manque quelque chose pour être parfait.") Ces difficultés sont évitées en adoptant le terme qu'a choisi *de Sacy* dans sa grammaire arabe, en le motivant ainsi (I, § 276): „je nommerai ce temps *aoriste*, mot dérivé du grec, qui signifie *indéfini*." Il est vrai que le terme d'*aoriste*, en grec, ne désigne que le temps passé et jamais le futur; néanmoins les commençants parviendront bien plus facilement avec ce terme, qu'avec celui d'*imparfait*, à se familiariser avec l'idée représentée dans la langue hébraïque par le temps que nous nommons *aoriste*. Il est bien entendu que nous ne prenons ce nom que dans son sens purement étymologique.

Art. II.

Des conjugaisons.

§ **112**. La première conjugaison est appelée *qal* (קַל *léger, simple*). Les quatre autres en dérivent en redoublant une des lettres *radicales* ou en ajoutant une ou deux lettres à la racine; deux d'entre elles ont une voix active et une voix passive; leur noms sont tirés de l'ancien paradigme ou verbe modèle פָּעַל (*faire*), savoir:

2e *niphal* נִפְעַל, 3e *piél* פִּעֵל et son passif *pual* פֻּעַל, 4e *hiphil* הִפְעִיל et son passif *hophal* הָפְעַל, 5e *hitpaél* הִתְפַּעֵל.

1. Quelques conjugaisons peu usitées seront mentionnées plus tard, § 264 etc.

2. Il n'y a du reste que peu de verbes qui forment toutes les conjugaisons; on ne rencontre par ex. que rarement à la fois le *piél* et le *hiphil* de la même racine.

3. Le paradigme פָּעַל, emprunté de la grammaire arabe, fut bientôt abandonné [1]) à cause des inconvénients que présente la gutturale ע, et remplacé par פָּקַד.

4. De même que pour les noms conventionnels des conjugaisons, on emploie encore les lettres de l'ancien paradigme pour désigner les trois *radicales* du verbe. On appelle verbes פ״א les verbes dont la première *radicale* est א (אָבַד); verbes ע״ו, ceux dont la deuxième *radicale* est ו (קוּם); verbes ל״ה, ceux dont la troisième *radicale* est ה (גָּלָה); verbes ע״ע, ceux dont la deuxième et la troisième *radicales* sont la même lettre (סָבַב).

---

1) Déjà par le grammairien juif *Moïse Kimchi* (fin du 12e siècle). Le *Thesaurus gramm.* de *J. Buxtorf* (commencement du 17e siècle) présente encore פָּקַד; bientôt après, *Danz* (encore au 17e siècle) proposa קָטַל, paradigme approuvé par *Gesenius.* — Pour les raisons de ce choix, voy. *Gesen.-Kautzsch* § 39; *Kœnig, Lehrgebæude* § 20. Les raisons pour et contre פָּקַד se contrebalancent à peu de chose près, de sorte que nous avons cru devoir garder le paradigme précédemment adopté dans cette grammaire.

I. Qal.

§ **113.** Le **qal** exprime sous la forme la plus simple l'idée fondamentale du verbe. Toutes les autres conjugaisons ajoutent quelque signe à la forme du *qal*, et quelque idée accessoire à son sens. — Quant à sa flexion, voy. § 124 et suivants.

1. Cependant tous les verbes ne se présentent pas au *qal;* il y en a qu'on ne rencontre que sous la forme des autres conjugaisons; par ex. מלט, פלא, קדם.

2. Exemples de verbes *dénominatifs* du *qal*: לָבַן (*faire des briques*), de לְבֵנָה; שָׁבַר (*acheter du froment*), de שֶׁבֶר; בָּעַר (*être sot*) de בְּעִיר; comp. § 108.

II. Niphal.

§ **114.** Le caractère du **niphal,** quant à la forme, est la syllabe הִנְ placée devant la racine. Cette syllabe cependant ne se trouve entière dans aucun temps du *niphal.*

a. Au *parfait* et au *participe* il en reste le נ seul, qui prend un ◌ִ bref. A cause de cet augment la première *radicale* perd sa voyelle et prend ◌ְ: נִפְקַד; au participe le ◌ַ s'allonge en ◌ָ: נִפְקָד.

b. Pour les autres temps, ce n'est que le הִ avec son ◌ִ qui se maintient, parce que, la syllabe הִנְ se plaçant devant la racine, le נ s'assimile à la première *radicale* par un *daguesh fort* (§ 61); la racine prend alors les voyelles ◌ָ◌ֵ. Il en résulte pour *l'infinitif* et *l'impératif* la forme הִפָּקֵד; à *l'aoriste* le הִ même disparaît aussi, absorbé qu'il est par la lettre *préformante* (§ 132): יִפָּקֵד pour יְהִפָּקֵד etc. — Voyez du reste § 135.

1. Il faut supposer que le נ au parf. et au partic. aurait pris ◌ְ (dernier reste d'un ◌ַ primitif), qui est devenu ◌ִ (restitution atténuée du ◌ַ primitif selon § 90).



2. On reconnaît donc toujours un *niphal* à la présence d'un נ devant la racine au parf. et au partic., pour l'infinitif et l'impér., au הִ suivi d'un *daguesh fort*; ce *daguesh* enfin reste comme marque du *niphal* à l'aoriste.

§ **115.** Le *niphal*, quant au sens, peut être comparé à la *voix moyenne* des Grecs.

a. Sa signification primaire est celle d'un sens *réfléchi* du *qal.* — Ex. שָׁמַר *garder*, נִשְׁמַר *il se tenait sur ses gardes*, 2 Sam. 20, 10; נָשָׂא *lever*, הִנָּשֵׂא *lève-toi*, Ps. 7, 7; נוֹקַשְׁתָּ [de יָקֹשׁ, § 216, b] *tu t'es enlacé,* Prov. 6, 2.

De même que la forme réfléchie dans nos langues, le *niphal* s'emploie souvent pour exprimer les émotions qui réagissent sur l'âme; par ex. נִחַם (avec *daguesh implicite,* § 74, b) *s'attrister, se repentir.*

b. Par une espèce de négligence qui s'observe dans toutes nos langues, la forme du sens réfléchi a été employée pour le sens *passif.* Il y a des cas qui font voir comment la signification a passé de l'un à lautre; par ex. נִלְכַּדְתָּ *tu es pris* (*tu t'es pris*), Prov. 6, 2; נִמְשַׁח *il a été oint* (*il s'est fait oindre*), 1 Chron. 14, 8; dans d'autres cas le sens est exclusivement *passif:* יִכָּרֵת [*l'arbre*] *est coupé,* Job 14, 7; יֵהָרֵג *il est tué,* Lam. 2, 20; אִם־יִמָּצֵא הַגַּנָּב *si le voleur est trouvé,* Exode 22, 6.

1. Ordinairement c'est le régime direct qu'on supplée pour la forme réfléchie (l'*accusatif* du sujet); mais quelquefois c'est le régime indirect (le *datif* du sujet) qui est exprimé ainsi; par ex. נִשְׁאַל *il a demandé* (pour lui-même, *petiit sibi*) 1 Sam. 20, 6.

2. Le sens réfléchi se transforme facilement en un sens *réciproque.* — Ex. שָׁפַט *juger,* נִשְׁפַּט *contester* (Ezéch. 20, 36); יָעַץ *conseiller,* נוֹעַץ *consulter* (Es. 40, 14); נֶאֱבַק (dénominatif de אָבָק *poussière*) *se couvrir de poussière l'un l'autre: lutter* (Gen. 32, 25).

3. Pour les verbes dont le *qal* a une signification intransitive ou ne se rencontre pas, le *niphal* peut représenter la voix réflé-

chie ou passive d'une autre conjugaison. — Ex. אִמָּלֵט (de מָלַט *sauver*, racine inusitée au *qal*) *je me sauverai*, 1 Sam. 27, 1; יִשָּׁמְעוּ לִי (de שָׁמַע *entendre*, piél: *appeler*, niph.: *se laisser appeler*) *ils m'obéiront*, Ps. 18, 45; כָּחַד au piél et au hiphil: *cacher*, au niph.: *être caché* (Ps. 139, 15), *être exterminé* (Job 4, 7).

4. Il y a très peu de verbes *dénominatifs* au *niphal*. — Ex. יִלָּבֵב, de לֵבָב (*cœur*), *il sera doué de sens*, Job 11, 12.

III. Piél et pual.

§ **116.** Le caractère du **piél**, quant à la forme, est le redoublement de la deuxième *radicale*, indiqué par un *daguesh fort* (§ 62, a). Ses voyelles sont ____ (ou ____) pour le parfait, ____ pour les autres temps. Voy. § 126, III.

§ **117.** Son caractère quant au sens est d'indiquer une *intensité* particulière de l'action dont l'idée est exprimée par la racine. Le redoublement de la deuxième *radicale* est une manière naturelle d'exprimer ce sens intensif.

Ce caractère général du *piél* s'applique de plus d'une manière:

1. Il dénote l'*empressement* ou la *répétition* d'une action. — Ex. שָׁבַר *rompre*, שִׁבֵּר *briser*, Ps. 3, 8; הָלַךְ *aller*, הִלֵּךְ *aller rapidement* (des eaux), Ps. 104, 10; *marcher d'un pas mesuré* (l'allemand *einhergehen*), Ps. 85, 14; Ps. 89, 16; *pouvoir marcher*, Ps. 115, 7; שָׁאַל *demander*, שִׁאֵל *demander l'aumône*, Ps. 109, 10; *demander conseil*, 2 Sam. 20, 18; קָבַר *ensevelir* un mort, קִבֵּר *ensevelir* plusieurs morts (les tués), 1 Rois 11, 15.

2. Il indique une *modification* ou *application* spéciale de l'action. — Ex. שָׁלַח *envoyer*, שִׁלַּח *congédier*; סָפַר *compter*, סִפֵּר *raconter*; פָּקַד *visiter*, פִּקֵּד *passer en revue*, Es. 13, 4.

3. Il empreint à l'action un sens *causatif* ou *déclaratif*. — Ex. לָמַד *apprendre*, לִמֵּד *enseigner*; שָׁלֵם *être intact*, שִׁלֵּם *restituer*, *compenser*, Exode 21, 36; *rétribuer*, Ps. 35, 12; גָּדַל *être grand*, גִּדֵּל *élever*; כָּבֵד *être pesant*, כִּבֵּד *honorer*; קָלַל *être léger*, קִלֵּל *injurier*.

4. Les verbes *dénominatifs* du *piél*, qui sont assez nombreux, expriment une action dirigée avec énergie sur l'objet du nom duquel ils sont dérivés, surtout pour produire ou pour enlever cet objet. — Ex. קִנֵּן, de קֵן, *faire le nid*; עִנֵּן, de עָנָן, *assembler des*



nuages; עִשֵּׂר, de עָשַׂר, *donner la dîme*; חִמֵּשׁ, de חָמֵשׁ, *lever le cinquième*; דִּשֵּׁן, de דֶּשֶׁן, *ôter les cendres*; שֵׁרֵשׁ, de שֹׁרֶשׁ, *déraciner*.

§ **118.** Le **pual** est le passif du *piél*. Il conserve le *daguesh fort* dans la deuxième *radicale;* ce qui le distingue, c'est la vocalisation plus sourde, que préfère la voix passive. — La première *radicale* prend *qibbouç*, par ex. שֻׁלַּם *(être rétribué)*; ou très rarement *qameç-ḥatouph*, comme מָאְדָּם *(teint en rouge)* Nah. 2, 4. — La voyelle de la seconde syllabe est toujours ַ (voy. cependant § 147, III).

On trouve aussi וּ— au lieu de ֻ; par ex. יוּלַּד (*il était né*) Juges 18, 29; ce n'est qu'une orthographe pleine moins correcte.

IV. **Hiphil et hophal.**

§ **119.** Ce qui caractérise le *hiphil,* quant à la forme, c'est un ה placé devant la racine et un י quiescent en ִ inséré entre la deuxième et la troisième *radicale*. Voy. sur le détail de la formation et de la flexion du *hiphil* § 126, IV; 129, IV etc.

§ **120.** Quant au sens, le *hiphil* est le *causatif* du *qal*, c'est à dire que l'idée qu'il exprime est: faire que l'action du *qal* soit produite.

1. Ainsi le *hiphil* change les verbes qui sont intransitifs au *qal*, en *transitifs*. — Ex. יָשַׁב *être assis*, Gen. 19, 1; hiph.: *asseoir* 1 Rois 21, 9; כָּבֵד לֵב פַּרְעֹה (*le cœur de Pharaon est pesant*), הִכְבַּדְתִּי אֶת־לִבּוֹ (*j'ai appesanti son cœur*) Exode 7, 14; 10, 1.

2. De même que le *piél*, le *hiphil* est souvent *déclaratif.* — Ex. קָדַשׁ *être saint*; קִדֵּשׁ *sanctifier*, Exode 20, 8; הִקְדִּישׁ *sanctifier*, Nomb. 20, 12; *consacrer*, 2 Sam. 8, 11; חָטָא *pécher*, הֶחֱטִיא *faire pécher*, 1 Rois 14, 16; mais aussi: *charger de péchés* (le pays), Deut. 24, 4; רָשַׁע *être méchant*, הִרְשִׁיעַ *condamner*, Exode 22, 8.

3. Le *hiphil* s'emploie assez souvent pour désigner des actions qui, pour notre manière de penser, sont intransitives; ce *hiphil*

intensif, comme on l'a nommé, exprime l'idée d'acquérir ou de montrer une certaine qualité[1]). Cette idée générale a différentes nuances, comme:

a) produire l'effet d'une qualité, d'une couleur, prêter un aspect; par ex. חָרַשׁ *être sourd*, *muet*, hiph.: se montrer comme tel, *se taire, se tenir tranquille*, Jér. 38, 27; אָמֵץ *être fort*, hiph.: *se montrer fort*, Ps. 27, 14; אָדֹם *être rouge* et לָבֵן *être blanc*, hiph.: *apparaître rouge, blanc*, Es. 1, 18, et: *blanchir*, Dan. 11, 35; הִזְהִיר, הוֹפִיעַ (de זהר, יפע, racines inusitées au *qal*) *briller*;

β) entrer ou se tenir dans un état (comme si c'était de notre propre initiative); par ex. אָמֵן *être ferme*, hiph.: devenir, se tenir ferme, *avoir confiance*; עוּר, קוּץ hiph.: *s'éveiller*; חָרָה qal et hiph.: *devenir brûlant, être zélé*;

γ) agir d'une certaine manière: שָׂכַל *être prudent*, הִשְׂכִּיל *agir prudemment*; טוֹב *être bon*, הֵטִיב *faire bien*.

4. Ce que nous venons de dire s'applique aussi aux verbes *dénominatifs* de cette conjugaison. — Ex. הִשְׁרִישׁ de שֹׁרֶשׁ, *prendre racine*; מַקְרִן מַפְרִיס, de קֶרֶן et de פַּרְסָה, *qui a* [*pousse*] *des cornes et des ongles divisés*, Ps. 69, 32; הֶאֱזִין, de אֹזֶן, *prêter l'oreille*.

§ **121.** Le **hophal** est le passif du *hiphil* et a, comme celui-ci, un הָ devant la racine. De même que le *pual*, il se distingue par une vocalisation plus sourde, son הָ prenant *qameç ḥatouph* ou, plus rarement, *qibbouç*: הָפְקַד, הֻפְקַד. La deuxième voyelle est toujours ַ (voy. cependant § 147, III).

V. Hitpaél.

§ **122.** Le **hitpaél**, quant à sa forme, se caractérise par la syllabe הִתְ placée devant la racine, qui prend la ponctuation caractéristique de l'infinitif *piél*: *daguesh fort* dans la deuxième *radicale*, avec les voyelles ַ ֵ: הִתְפַּקֵּד.

1) C'est une manière de parler analogue à des expressions comme: il fait chaud, faire bien, se faire vieux.

§ **123.** Quant au sens, la syllabe הִתְ a une valeur analogue à l'augment הִנְ du *niphal*; en général le *hitpaël* est pour le *piël* ce que le *niphal* est pour le *qal.*

1. Il exprime donc en premier lieu le sens *réfléchi* du *piël.* — Ex. קִדֵּשׁ *sanctifier,* הִתְקַדֵּשׁ *se sanctifier;* רִפֵּא *guérir,* הִתְרַפֵּא *se faire guérir,* 2 Rois 8, 29; נִחַם *consoler,* הִתְנַחֵם *se laisser consoler,* Gen. 37, 35.

2. Ce sens réfléchi prend facilement une nuance *déclarative*: se présenter soi-même dans l'action qu'exprime la racine; par ex. גָּדַל *être grand,* הִתְגַּדֵּל *se glorifier;* חָלָה *être malade,* הִתְחַלָּה *feindre d'être malade;* הִדַּבֵּר [§ 126, V, a, *b*] *se révéler en parlant,* Nomb. 7, 89;

3. ou bien un sens *réciproque*: רָאָה *voir,* הִתְרָאָה *se regarder l'un l'autre,* Gen. 42, 1;

4. et, comme au *niphal,* il a parfois la nuance du régime indirect (§ 115, 1); par ex. הָלַךְ *aller,* הִתְהַלֵּךְ marcher pour soi, devant soi: *se promener,* Gen. 3, 8; *se conduire,* Ps. 35, 14; avec l'accusatif de l'objet: וַיִּתְפַּשֵּׁט אֶת־הַמְּעִיל (*et il s'ôta la robe*) 1 Sam. 18, 4.

5. Dans peu de cas seulement le *hitpaël* a pris le sens passif; par ex. הִשְׁתַּכַּח *être oublié,* Eccl. 8, 10.

6. Le *hitpaël* a très peu de verbes *dénominatifs*; par ex. הִצְטַיַּדְנוּ, de צַיִד, *nous nous sommes approvisionnés,* Jos. 9, 12.

7. Les verbes qui forment un *hitpaël* ne se présentent pas tous au *piël*; le *hitpaël* remonte parfois, quant à sa signification, au *qal* ou à une autre conjugaison. — Ex. נִבָּא *prophétiser,* hitp.: *agir comme un prophète.*

Art. III.

Des temps et des modes.

A. Parfait.

§ **124.** Nous avons vu (§ 106) que la forme *radicale* du verbe se trouve dans la 3ᵉ pers. masc. sing. du **parfait** *qal.*

a. Les autres personnes du parfait, au singulier et au

pluriel, se forment par l'adjonction de lettres ou de syllabes, dont voici l'aperçu:

sing. 3e pers. fém.	—ָה	plur. 3e pers. comm.	—וּ
2e » masc.	—תָּ	2e » masc.	—תֶּם
2e » fém.	—תְּ	2e » fém.	—תֶּן
1e » comm.	—תִּי	1e » comm.	—נוּ

Ces lettres ou syllabes, nommées *afformantes,* sont des formes abrégées du pronon personnel (voy. § 411).

b. Les *afformantes* de la 3e fém. sing. et de la 3e plur. (—ָה et —וּ), de même que celles de la 2e plur. (—תֶּם, —תֶּן) prennent le ton (voy. cependant § 126, IV, a). Les formes de la 2e masc. sing. et de la 1e, sing. et plur., sont *milêl.*

§ **125.** I. Le parfait *qal.*

a. La 3e masc. sing. du parf. *qal* porte les voyelles *qameç* et *pataḥ*; c'est la règle pour les verbes *transitifs,* qui forment la grande majorité; par ex. פָּקַד (*visiter*).

Les verbes *intransitifs* prennent ordinairement sous la deuxième *radicale* un *çéré* (verbes en **e**); par ex. זָקֵן (*être vieux*); quelques uns ont un *ḥolem* (verbes en **o**); par ex. יָגֹר (*avoir peur*).

1. La prononciation de la racine à trois consonnes consistait primitivement en deux voyelles brèves, dont la seconde variait entre *a*, *i*, *u* (§ 8): *paqad*, *paqid*, *paqud*; en prenant le ton ou en le précédant immédiatement, ces voyelles s'allongèrent selon les règles du § 10 (I, 2; II, 2; III, 2); ainsi (prim.) *zaqin* devint זָקֵן, (prim.) *yagur* devint יָגֹר. La prononciation du verbe transitif conserva le *a* bref de la seconde syllabe: פָּקַד, en distinguant ainsi le *verbe* du *nom* verbal: דָּבָר (comp. § 289, 3). Ces voyelles devenues longues sont toutes *variables* (§ 10).

2. Les verbes qui prennent —ֵ sont surtout ceux qui expri-

ment des affections et des passions, comme אָהֵב (*aimer*), שָׂנֵא (*haïr*), חָפֵץ (*prendre plaisir*), יָרֵא (*craindre*).

3. Plusieurs verbes en **e** se rencontrent aussi avec —ַ—, mais à la *pause* ils ont toujours —ֵ—; par ex. לָבַשׁ (*il a revêtu*) Lév. 16, 23; לָבֵשׁ et לָבֵשׁ Ps. 93, 1. Parfois les deux voyelles indiquent la différence entre le sens transitif et le sens intransitif; par ex. מָלֵא (*être plein*) Jos. 3, 15, et מָלֵא (*remplir*) Esth. 7, 5; comp. אָהֵב et אָהַב Gen. 37, 3. 4 et 27, 14.

b. Quant à la flexion, nous nous en tenons, pour établir la règle, aux verbes en **a**, et nous faisons remarquer que les formes du *qal*, dans tous les temps, sont normatives pour toutes les conjugaisons.

Le *pataḥ* de la seconde syllabe est la voyelle dominante: il se maintient dans tout le parfait, excepté dans les cas où il vient à se trouver en syllabe ouverte sans avoir le ton, c'est à dire à la 3e pers. fém. sing. et à la 3e plur.

Le *qameç* de la première syllabe, variable selon § 10, subsiste tant que la syllabe suivante a le ton; il disparaît si le ton descend à la 3e, savoir avec les *afformantes* תֶּם__ et תֶּן__.

C'est ainsi que se forme, avec les terminaisons données au § 124, le paradigme suivant:

sing.	3e masc.	פָּקַד	plur.	3e comm.	פָּקְדוּ
	3e fém.	פָּקְדָה			
	2e masc.	פָּקַדְתָּ		2e masc.	פְּקַדְתֶּם
	2e fém.	פָּקַדְתְּ		2e fém.	פְּקַדְתֶּן
	1e comm.	פָּקַדְתִּי		1e comm.	פָּקַדְנוּ

1. Les verbes en **e** suivent entièrement ce paradigme (חָפֵץ, חָפֵצָה, חָפַצְתָּ etc.), à l'exception des verbes לא, où le א reste *quiescent* en —ֵ— (voy. § 241).

Dans les cas où la pause réclame la restitution de la voyelle éliminée, c'est naturellement le —ֵ— qui reparaît: on ne dit pas

כָּבְדָה (pour כָּבְדָה Gen. 18, 20), mais כָּבֵדָה (*elle fut lourde*) Juges 20, 34; קָדֵשׁוּ (*ils sont sanctifiés*) Nomb. 17, 2.

2. Le *ḥolem* des verbes en **o** se maintient dans les syllabes qui ont le ton; par ex. יָכֹלְתִּי (*j'ai été capable*) Gen. 30, 8.

En syllabe non-accentuée, si elle est fermée, il devient *qameç-ḥatouph*: וְיָכָלְתָּ Exode 18, 23;

si cette syllabe est ouverte, il disparaît (יָכְלוּ Gen. 13, 6), quitte à reparaître à la *pause*: יָכֹלוּ Exode 8, 14.

3. Formes rares:

α) Dans un petit nombre de cas l'ancienne terminaison de la 3e pers. fém. sing. s'est conservée: ַת— pour ָה— (comp. § 411, *rem.*).—Ex. אָזְלַת (*elle s'en est allée*) Deut. 32, 36; avec א quiescent חָטָאת (*elle a péché*) pour חָטְאָה Exode 5, 16; comp. הֻבָאת (*elle a été menée*), hoph. de בּוֹא, Gen. 33, 11.

β) La 2e pers. fém. sing. se trouve parfois, surtout dans Jér. et Ezéch., terminée par תי—; par ex. ירדתי, שכבתי (*tu descends, tu es couchée*) Ruth 3, 3. 4; הלכתי (*tu es allée*) Jér. 31, 21. D'après le *ketib* (§ 48) il faut lire יָרַדְתִּי, שָׁכַבְתִּי etc., forme qui se rattache au pronom אַתִּי pour אַתְּ (§ 402, 1); mais dans tous ces cas le *qeri* présente la leçon régulière יָרַדְתְּ, הָלַכְתְּ etc., pour éviter qu'on ne confonde ces formes avec la 1e pers. sing. Comp. לִמַּדְתְּי Jér. 2, 33; עָשִׂיתִי, הָיִיתִי, נָתַתְּי Ezéch. 16, 31. 36 etc.

D'autre part la 1e pers. sing. se trouve, mais très rarement, écrite sans י (orthogr. défective); par ex. יָדַעְתְּ (*je sais*) Ps. 140, 13.

γ) Le *pataḥ* sous la 2e *radicale* est parfois changé en *ḥireq* (comp. § 87, I, 2, *β*), ce qui n'arrive d'ailleurs que dans des verbes *faibles*; par ex. שְׁאִלְתִּיו (*je l'ai demandé*) 1 Sam. 1, 20; יְלִדְתִּיךָ (*je t'ai engendré*) Ps. 2, 7. Une forme présente ֶ—: שְׁאֶלְתֶּם 1 Sam. 12, 13.

§ 126. II. Le parfait *niphal* qui, comme toutes les autres conjugaisons, suit en général la flexion du *qal*, ne présente aucune particularité, puisque la première syllabe (נִפְ) est fermée et non-accentuée, par conséquent invariable (§ 86, *a*).

III. **a**. Au *piél* la vocalisation est un peu compliquée:

La première syllabe ne peut pas avoir ָ— comme au *qal*, à cause du *daguesh fort caractéristique* que porte la deuxième

radicale; elle a donc ַ ; mais au parfait ce ַ est encore atténué en ִ (§ 87, I, 2, β)[1], tandis qu'il se maintient dans tous les autres temps.

Pour la seconde syllabe, le *pataẖ* est la voyelle normale comme au *qal*; mais à la 3e pers. masc. sing. il est souvent remplacé par *çéré*. Ainsi ou trouve אִבֵּד (*il a détruit*) 2 Rois 21, 3, גִּדֵּל (*il a fait grand*) Jos. 4, 14, et בִּקֵּשׁ (*il a cherché*) Deut. 13, 11, חִמֵּשׁ (*il a levé le cinquième*) Gen. 41, 34.

Dans les formes où la *pause* occasionne la restitution de la voyelle éliminée, c'est toujours ֵ qui est employé (comme aux verbes en **e**, § 125, a): כִּתֵּבוּ (*ils prescrivent*) Es. 10, 1; יְהַלֵּכוּ (*ils marchent*) Ps. 115, 7.

1. En général on emploie de préférence le ַ au milieu du discours, avec des accents *conjonctifs* ou avec *maqqeph*, le ֵ avec des accents *distinctifs*. — Ex. וְשִׁלַּם אֹתוֹ (*et il le restituera*) Lév. 5, 24; שִׁלַּם־לִי (*il m'a rendu*) Juges 1, 7; שִׁבַּר (*il a brisé*) Ps. 76, 4 et שִׁבֵּר Exode 9, 25.

2. Trois verbes d'un usage fréquent ont la particularité qu'au milieu de la phrase leur 3e pers. masc. sing. porte toujours ֶ au lieu de ֵ: דִּבֶּר (*il a parlé*), mais à la *pause* דִּבֵּר Gen. 21, 1; כִּפֶּר (*il a expié*) toujours avec le ו *consécutif*: וְכִפֶּר Exode 30, 10 etc.; כִּבֶּס (*il a lavé*) Gen. 49, 11; avec le ו *conséc.* toujours וְכִבֶּס Lév. 13, 6 etc.

Remarque. On explique ce rapport entre ֵ et ַ, dans ces cas comme dans les cas analogues (verbes en **e**, aor. *niph.* et *piél* etc.), en supposant que dans un temps plus reculé, où le ton ne pesait pas si fort ou si exclusivement sur la dernière syllabe, le *pataẖ* a été atténué en *ẖireq*, de sorte que la forme primitive du *piél* aurait été פִּקַּד, et que plus tard, l'accent reposant avec toute sa force sur la dernière syllabe, le *ẖireq* s'allongea en *çéré*. En effet, dans l'idiome chaldéen biblique la forme régulière est פַּקִּד; par ex. שַׁכִּן (*il fait demeurer*) Esdr. 6, 12. (Comp. *Luzzato*, Gr. d. bibl·

---

1) A la seule exception de la forme נַשַּׁנִי, de נָשָׁה (*il m'a fait oublier*) Gen. 41, 51.



chald. Spr.) — D'autre part, dans les cas où une consonne afformante vient s'attacher, la syllabe, tout en gardant le ton, est pourtant réduite à une prononciation plus serrée, pour laquelle le son du ֵ est presque trop large; alors la langue a souvent recours au ַ primitif, et, à l'aor. *niph.* par ex., on dit plutôt תִּזָּכַ֫רְנָה (*vous vous souviendrez*, Es. 65, 17) que תִּזָּכֵ֫רְנָה. Un effet semblable est quelquefois produit par la *pause*. Comp. § 135, II, 1 et 3.

b. La voix passive, *pual*, se distingue du *piël* par la vocalisation plus sourde de la première syllabe: ֻ, פֻּקַּד (très rarement *o*, פָּקַּד); la seconde syllabe a ַ comme au *piël*.

IV. **a**. Le ה du *hiphil* (§ 119) porte primitivement ַ, ce qui se voit à l'infinitif etc.; mais au parf. ce *pataḥ* est atténué en *ḥireq*.

La première *radicale* perd sa voyelle à cause de l'augment, procédé parfaitement pareil à celui du *niphal*, § 114, a.

Le ַ de la seconde *radicale* est remplacé par ִי à la 3e pers. (masc. et fém., sing. et plur.); les autres personnes gardent le ַ. Il faut remarquer que ce ִי a toujours le ton, aussi devant les afformantes ָה et וּ: הִפְקִ֫ידָה, הִפְקִ֫ידוּ (voy. § 124, b).

Le *pataḥ* de la seconde *radicale* paraît avoir passé par des phases semblables à celles du *piël*: d'abord, atténuation en *ḥireq* (comme au chaldéen biblique הִפְקִד), puis, sous l'influence du ton, allongement du *ḥireq*, mais non pas en ֵ, ce qui eût été le procédé régulier (comme en araméen אַפְקֵד), mais en ִי: הִפְקִיד.

b. La voix passive, *hophal*, prend une voyelle sourde, comme le *pual*, savoir *qameç-ḥatouph* : הָפְקַד; souvent *qibbouç*, par ex. הֻשְׁכַּב (*il a été prosterné*) Ezéch. 32, 32.

V. **a**. La première syllabe du *hitpaël* est sujette pour toute la conjugaison aux modifications suivantes:

a) Lorsque la première *radicale* d'un verbe est une *sibilante* (§ 55), le ת de la syllabe caractéristique הִתְ change de place

avec la lettre *sibilante*: הִשְׁתַּמֵּר pour הִתְשַׁמֵּר. — Ex. וָאֶשְׁתַּמֵּר (*et je me gardai*) Ps. 18, 24; יִסְתַּבֵּל, [de סָבַל] (*il se rend lourd*) Eccl. 12, 5.

Si cette *sibilante* est צ, le ת se change en outre en ט (comp. § 58): הִצְטַדֵּק au lieu de הִצְתַּדֵּק pour הִתְצַדֵּק. — Ex. נִצְטַדָּק (*nous nous justifierons*) Gen. 44, 16.

b) Lorsque la première *radicale* est ד, ט ou ת, le ת de la syllabe préformante s'assimile à la première *radicale*: הִדַּבֵּר pour הִתְדַּבֵּר. — Ex. מִדַּבֵּר pour מִתְדַּבֵּר [part.] (*parlant*) Nomb. 7, 89; הִטַּהַרְנוּ (*nous nous sommes purifiés*) Jos. 22, 17; תִּתַּמָּם [aor. de תָּמַם] (*tu te montres parfait*) 2 Sam. 22, 26.

Dans un petit nombre de cas le ת s'assimile aussi au כ et au נ; par ex. תִּכּוֹנֵן [de כון] (*elle s'établira*) Nomb. 21, 27; mais יִתְכּוֹנָן Prov. 24, 3; יִתְכַּפֵּר 1 Sam. 3, 14; מִתְכַּסֶּה (*s'étant couvert*) 1 Rois 11, 29; הִנַּבְּאוּ (*ils ont prophétisé*) Jér. 23, 13; mais יִתְנַבֵּא 1 Rois 22, 8.

b. A la troisième syllabe le ַ, au lieu de se changer en ֵ, a été conservé dans plusieurs cas. (Comp. la formation du *piél*.) — Ex. הִתְחַזַּק (*il s'est montré fort*) 2 Chron. 13, 7.

A la *pause* la voyelle allongée est toujours ָ, aussi dans les autres temps. — Ex. הִתְקַדָּשׁוּ (*sanctifiez-vous*) Jos. 3, 5; אֶתְפַּלָּל (*je prierai*) Ps. 5, 3.

1. Il se trouve, mais très rarement, une voix passive du ***hitpaél***, appelée ***hotpaél***, dont la syllabe préformante prend ***qameç-hatouph*** ou ***qibbouç*** (comp. § 121). — Ce sont les formes : הֻדַּשְּׁנָה (***elle est couverte de graisse***) Es. 34, 6; הֻכַּבֵּס (***il a été lavé***) Lév. 13, 55; הָתְפָּקְדוּ (***ils ont été passés en revue***) Nomb. 1, 47; הֻטַּמָּאָה (***elle s'est souillée***) Deut. 24, 4.

2. Une forme anormale, נִכַּפֵּר (***qu'il soit expié***) Deut. 21, 8, représente une fusion du ***niphal*** avec le ***hitpaél*** (***nitpaél***).

Quant aux autres conjugaisons peu usitées, comme *poél, pilél* etc., voy. § 264 et suivants.

B. Infinitif.

§ **127.** L'**infinitif** hébreu a deux formes, dont l'une s'appelle *absolue,* l'autre *construite.*

L'infinitif *absolu* ne se présente pas souvent, et ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'énoncer l'idée ou l'action du verbe dans un sens absolu, sans liaison grammaticale avec le contexte. (Voy. là-dessus la syntaxe, § 495 et suivants.)

L'infinitif *construit* est celui dont on se sert ordinairement; il s'emploie avec beaucoup de facilité, non seulement comme forme verbale, mais aussi comme un substantif, qui se met à *l'état construit*, sert de régime, prend des suffixes, des prépositions etc. (§ 501 et suivants).

§ **128.** I. Infinitif *qal.*

a. L'infinitif *absolu* a naturellement la forme plus longue que l'inf. *construit.* Au *qal* il a deux voyelles invariables, *qameç* et *ħolem*: פָּקֹד. Ce *ħolem* caractérise l'inf. *absolu* aussi au *niphal,* au *piél* et au *pual.*

b. L'infinitif *construit* est monosyllabe, avec *ħolem* variable: פְּקֹד.

Il présente la prononciation la plus brève de la racine, et c'est cette forme, la plus simple possible, qui sert de base à la formation de l'impératif et de l'aoriste.

1. Le *ħolem* est variable parce qu'il est allongé de *qibbouç*, ce qui se voit à l'impér. et à l'aor. en araméen: פְּקֻד, יִפְקֻד.

2. Plusieurs verbes, surtout intransitifs, prennent un *pataħ* au lieu du *ħolem* (comp. § 134, 2). — Ex. שְׁכַב (*être couché*) Gen. 34, 7; חֲסַר (*manquer de*) Prov. 10, 21; רְחַב (*être large*) Prov. 21, 4; שְׁלַח (*étendre*) Es. 58, 9.

3. Parfois l'inf. *constr.* prend une terminaison féminine, en ‑ָה ou en ‑ת (§ 292, b); par ex. אַהֲבָה (*aimer*) pour אֱהֹב et דָּבְקָה *dobeqâh* (*être attaché*) pour דְּבֹק, Deut. 11, 22; שְׂנֹאת (*haïr*) Prov. 8, 13 pour שְׂנֹא, Gen. 37, 5. — C'est la règle pour certains verbes *faibles* (voy. § 184; 213; 248).



Cette forme peut se mettre à *l'état construit* comme tout substantif fém. (§ 309, a); par ex. חֶמְלַת (*le compatir de*) Gen. 19, 16.

§ **129.** II. L'infinitif *niphal* a la syllabe הִנּ placée devant la racine (§ 114), en assimilant toutefois le נ à la première *radicale*.

a. L'infinitif *absolu* est donc הִפָּקֵד.

Dans quelques passages on trouve une forme avec נ qui se rattache à la formation du parfait. — Ex. נִכְסֹף (*désirer*) Gen. 31, 30; נִלְחֹם (*faire la guerre*) Juges 11, 25; נִשְׁאֹל (*demander*) 1 Sam. 20, 6; נִדְמֹה (*être perdu*) Osée 10, 15.

b. L'infinitif *construit* se termine en ֵ, voyelle caractéristique aussi pour l'impératif et l'aoriste.

Dans tous ces temps le ֵ s'abrége en ֶ s'il vient à se trouver en syllabe fermée, non accentuée. Cela arrive:

1) lorsque le ton *monte* parce qu'une syllabe accentuée suit immédiatement; par ex. לְהִסָּתֶר שָׁם (*pour se cacher là*) Job 34, 22; לְהִנָּתֶן דָּת (*pour être donné comme décret*) Esth. 3, 14;

2) lorsque le ton *descend* à cause de l'insertion d'un *maqqeph*: אַחֲרֵי הִפָּרֶד־לוֹט (*après que Lot se fut séparé*) Gen. 13, 14.

III. L'infinitif *piél* a un ַ à la première syllabe (§ 116).

Très rarement on trouve un *ḥireq* au lieu du *pataḥ*; par ex. קִטֵּר (*encencer*) Jér. 44, 21; דִּבֶּר־ Osée 1, 2.

a. La forme normale de l'inf. *absolu* est פַּקֵּד; par ex. קַנֹּא (*se montrer jaloux*) 1 Rois 19, 10; mais dans la plupart des cas c'est celle de l'inf. *construit* qui la remplace; par ex. קַטֵּר יַקְטִירוּן (*qu'on fasse fumer*) 1 Sam. 2, 16; קַוֵּה (*s'attendre à*) Jér. 8, 15.

b. Les voyelles de l'inf. *construit* ַ ֵ sont caractéristiques pour tout le reste de la conjugaison.

Le ֵ s'abrége en ֶ devant le *maqqeph* comme au *niphal*; par ex. דַּבֶּר־עֹשֶׁק (*parler d'oppression*) Es. 59, 13. De même à l'aoriste: יְשַׁלֶּם־לוֹ (*il lui rend*) Deut. 7, 10.

IV. **a.** A l'infinitif du *hiphil* le ה préformé a son *pataḥ* primitif (§ 126, IV, a).

Il y a cependant quelques exceptions à l'infinitif *construit;* par ex. הַסְגִּיר (*enfermer*) Lév. 14, 46; הַשְׁאִיר (*laisser de reste*) Nomb. 21, 35.

L'inf. *absolu* a pour seconde voyelle ֵ, l'allongement normal du *ḥireq*: הַפְקֵד; l'inf. *construit* garde le ִי du parfait.

1. Il faut remarquer que l'orthographe pleine de l'inf. *abs.* ֵי est exceptionnelle; par ex. הַשְׂכֵּיל (*avoir du discernement*) Jér. 3, 15, pour הַשְׂכֵּל Prov. 1, 3.

2. Quant à l'absorption du ה préformé par le ל préfixe, comme לַשְׁמִיד (*pour détruire*) Es. 23, 11, voy. § 80, *b*.

b. L'inf. *absolu* du *hophal*, très rare du reste, a ֵ : הָמְלֵחַ (*être lavé avec de l'eau salée*) Ezéch. 16, 4.

V. L'infinitif *absolu* du *hitpaél*, très rare aussi, ne se distingue pas, par la forme, de l'inf. *construit*: הִתְפַּקֵּד (לְהִתְפַּלֵּל *à prier*, 1 Sam. 1, 12). — Ex. de l'inf. *abs.*: הִתְכַּבֵּד (*se rendre pesant*) Nah. 3, 15; הִשְׂתָּרֵר [voy. § 126, V, a, *a*] (*s'ériger en dominateur*) Nomb. 16, 13.

C. Impératif.

§ **130**. **a.** En hébreu l'**impératif** n'exprime que la 2e personne, sing. et plur., avec une forme à part pour le féminin.

Les voix passives *pual* et *hophal* n'ont pas d'impératif.

b. La 2e pers. masc. sing. de l'impér. est identique à l'infin. *construit*, dans toutes les conjugaisons excepté au *hiphil*.

Quant à l'allongement et à l'abrégement de l'impératif, voy. §§ 139; 141.

c. Les autres personnes ont les *afformantes* suivantes (sur l'origine desquelles voy. § 412, II, *b*):

sing. 2e fém. ־ִי

plur. 2e masc. ־וּ

« « fém. ־ְנָה

d. Les *affirmantes* ־ִי et ־וּ prennent le ton. Cela fait que la voyelle longue de la racine devient *sheva* (voy. § 89, a); et par conséquent, si la première *radicale* porte aussi un *sheva*, il faut que celui-ci se change en *ḥireq* (§ 90, a). — Exception au *hiphil*; voy. § 131, IV.

§ **131.** I. Il en résulte pour le *qal* ce paradigme:

sing. 2e masc.	פְּקֹד	plur. 2e masc.	פִּקְדוּ
2e fém.	פִּקְדִי	2e fém.	פְּקֹדְנָה

1. Il faut observer que le *sheva* des formes פִּקְדִי et פִּקְדוּ est un *sheva moyen* (§ 18), de sorte qu'on fait entendre le *sheva*, et que si la 3e *radicale* est une des lettres בְּגַדְכְּפַת, elle ne prend pas le *daguesh léger*, d'après § 72, 1.

Le *ḥolem* éliminé reparaît naturellement à la *pause*; par ex. שְׁפֹטוּ (*jugez*) Zach. 7, 9. Devant *maqqeph* il devient *qameç-ḥatouph*: זְכָר־רַחֲמֶיךָ (*souviens-toi de tes compassions*) Ps. 25, 6.

2. Les verbes en **e** et plusieurs intransitifs en **a** prennent (comme à l'aor., § 134, I, 2) ־ַ au lieu de ־ֹ. — Ex. קְרַב (*approche-toi*) Lév. 9, 7; לְבַשׁ (*revêts-toi*) 1 Rois 22, 30; חֲדַל (*cesse*) Exode 14, 12.

3. La 2e pers. fém. sing. prend quelquefois *qameç-ḥatouph* au lieu de *ḥireq* sous la 1e *radicale*: מָלְכִי (*règne*) Juges 9, 10; קָרְחִי (*rends-toi chauve*) Mich. 1, 16; עָלְזִי (*sois dans l'allégresse*) Soph. 3, 14. — Et une fois מָשְׁכוּ (*traînez*) Ezéch. 32, 20, pour מִשְׁכוּ Exode 12, 21.

4. On trouve par exception la 2e pers. fém. plur. sans son ה final: שְׁמַעַן pour שְׁמַעְנָה (*écoutez*) Gen. 4, 23.

II. *1.* Le ־ֵ de l'impér. *niphal* s'abrége en ־ֶ dans les mêmes conditions qu'à l'infinitif: הִלָּחֶם בּוֹ (*fais-lui la guerre*) Juges 9, 38. — L'impér. *niph.* de שָׁמַר est toujours *milél*, avec ־ֶ: הִשָּׁמֶר (Gen. 24, 6 etc.), à la seule exception de Es. 7, 4 הִשָּׁמֵר.

2. Le fém. plur., הָפְקַ֫דְנָה, ne se rencontre pas; le ַ que notre paradigme lui attribue est pris de l'analogie de la même pers. à l'aoriste (§ 135. II, 3).

III. 1. Le ֵ de l'impér. *piël* s'abrége comme celui du *niphal*: קַדֶּשׁ־לִי (*sanctifie-moi*) Exode 13, 2.

2. Le fém. plur. se présente une fois, avec ֵ: וְלַמֵּ֫דְנָה (*et enseignez*) Jér. 9, 19.

IV. L'impér. du *hiphil* maintient le ton sur la deuxième voyelle (comp. § 130, d). Cette voyelle est ֵ en syllabe fermée: הַפְקֵד (devant *maqqeph*, ֶ: הַסְכֶּן־נָא *attache-toi*, Job 22, 21), mais ִי dès que la syllabe est ouverte, soit par la flexion: הַפְקִ֫ידִי, soit par l'adjonction du ה *paragogique* (§ 138): הַפְקִ֫ידָה, ou d'un suffixe: הַשְׁלִיכֵ֫הוּ (*jette-le*) Exode 4, 3.

D. Aoriste.

§ **132**. La flexion de l'**aoriste** se forme par des lettres placées devant la racine (appelées *préformantes*), qui dérivent, de même que les afformantes du parfait, du pronom personnel. Mais comme leurs formes extrêmement raccourcies ne suffisaient pas toujours pour distinguer la personne, le genre etc., la langue a ajouté, dans ces cas, des *afformantes*, dont l'origine remonte également au pronom. (Voy. là-dessus § 412.) Voici l'aperçu de cette formation, en marquant les trois *radicales* par ___ ___ ___ :

singulier		pluriel	
3e masc.	___ ___ ___ י	3e masc.	וּ___ ___ ___ י
3e fém.	___ ___ ___ ת	3e fém.	נָה___ ___ ___ ת
2e masc.	___ ___ ___ ת	2e masc.	וּ___ ___ ___ ת
2e fém.	ִי___ ___ ___ ת	2e fém.	נָה___ ___ ___ ת
1e comm.	___ ___ ___ א	1e comm.	___ ___ ___ נ

§ **133**. **a**. La forme de la racine à laquelle s'attachent les *préformantes* et les *afformantes* est celle de l'*infinitif construit* (§ 128, b), et ceci pour toutes les conjugaisons.

b. Les *préformantes* ont le *sheva mobile* (primitivement un *pataḥ*, § 87, I, 2, *rem.*), qui devient *ḥireq* bref devant un autre *sheva*. Cependant le א de la 1e pers. sing. prend un *segol* (§ 91) dans ce cas.

c. Les *afformantes* qui commencent par une voyelle, ִי— et וּ—, prennent le ton (excepté au *hiphil*, § 135, IV, b), ce qui fait que le *ḥolem* de la racine devient *sheva*. (Comp. § 130, d.)

§ **134**. I. L'aoriste *qal* a donc le paradigme suivant:

singulier		pluriel	
3e masc.	יִפְקֹד	3e masc.	יִפְקְדוּ
3e fém.	תִּפְקֹד	3e fém.	תִּפְקֹדְנָה
2e masc.	תִּפְקֹד	2e masc.	תִּפְקְדוּ
2e fém.	תִּפְקְדִי	2e fém.	תִּפְקֹדְנָה
1e comm.	אֶפְקֹד	1e comm.	נִפְקֹד

1. Le *ḥolem* supprimé reparaît à la *pause*: יִמְשֹׁלוּ (*ils domineront*) Deut. 15, 6. Devant *maqqeph* il devient *qameç-ḥatouph* (comp. § 131, I, 1): יִשְׁמָר־צֵאתְךָ (*il gardera ta sortie*) Ps. 121, 8.

2. Les verbes en **e** et en **o** (§ 125, a) et plusieurs verbes intransitifs en **a**, comme שָׁכַב, רָכַב, רָגַז, צָדַק, חָכַם etc., prennent ַ— au lieu de ֹ— (comp. § 131, I, 2). — Ex. זָקֵן (*être vieux*), וַיִּזְקַן 2 Chron. 24, 15; קָטֹן (*être petit*), וַתִּקְטַן 2 Sam. 7, 19; יִגְדַּל (*il sera grand*) Gen. 48, 19; יִצְדַּק (*il sera juste*) Job 9, 2. — Ce ַ— devient ָ— à la *pause*: יִצְדָּק Job 4, 17.

Plusieurs de ces verbes ont tantôt ַ— tantôt ֹ—. — Ex. בָּגַד (*être perfide*): נִבְגַּד et יִבְגֹּד Mal. 2, 10 et 15. Parfois le choix de la

voyelle sert à distinguer le sens actif du sens neutre; par ex. תִּקְצוֹר (*tu couperas*) Lév. 25, 5; תִּקְצַר (*elle est raccourcie*) Nomb. 11, 23.

Quant aux verbes qui ont ֵ pour ֹ, voy. §§ 187, 207, 213.

3. La terminaison וּ— de la 3e pers. masc. plur. se trouve quelquefois augmentée d'un ן, qu'on a appelé *paragogique*: וּן—. Ex. יִדְרְכוּן (*ils fouleront*) Ps. 11, 2; יַהַרְגֻן (*ils tuent*) Zach. 11, 5. Cela se rencontre dans toutes les conjugaisons. Il paraît que telle était la forme primitive. Elle est employée pour appuyer le sens du mot, surtout à la *pause*. Quant à son influence sur la vocalisation dans ce dernier cas, voy. § 104, 1. — Ex. יִקְצֹרוּן (*ils moissonneront*) Ruth 2, 9; יִרְגָּזוּן (*ils trembleront*) Exode 15, 14; תִּשְׁמָעוּן (*vous écouterez*) Deut. 1, 17.

Dans quelques passages on trouve une semblable terminaison augmentée à la 2e pers. fém. sing., ִין— pour ִי—: תִּשְׁתַּכָּרִין (*...seras-tu ivre?*) 1 Sam. 1, 14; תִּדְבָּקִין (*tu t'attacheras*) Ruth 2, 21.

4. La 3e pers. fém. plur. est parfois, surtout au Pentateuque, écrite sans le ה final. — Ex. וַתֵּלַדְןָ [de יָלַד] (*et elles enfantèrent*) Gen. 30, 39; mais וְתֵלַדְנָה Jér. 29, 6; תָּבֹאןָ [de בּוֹא] (*elles venaient*) Gen. 30, 38.

135. II. Les *préformantes* du *niphal* absorbent le ה de l'infinitif provenant de la syllabe הִנְ (§ 114, *b*): יִפָּקֵד pour יְהִפָּקֵד (§ 80, 1).

1. Le ֵ devient ֶ comme à l'infinitif (§ 129, II, b): תִּכָּתֶב זֹאת (*cela sera écrit*) Ps. 102, 19; יִנָּתֶן בּוֹ et יִנָּתֶן־לוֹ Lév. 24, 20 et 2 Chron. 2, 13. — A la *pause* il devient souvent ָ (§ 103, b, 2 et 126, III, a, *rem.*). — Ex. וַיִּנָּפַשׁ (*et il prit haleine*) Exode 31, 17.

2. Le א de la 1e pers. sing. a souvent ֶ au lieu de ִ. — Ex. אִמָּלֵט (*je me sauverai*) 1 Sam. 27, 1; אִנָּעֵר (*je m'en tirerai*) Juges 16, 20. — Cela a toujours lieu avec le ה *paragogique* (§ 138): וְאִכָּבְדָה (*et je serai glorifié*) Exode 14, 4; mais אֶכָּבֵד Lév. 10, 3.

3. La forme de la 2e et de la 3e pers. fém. plur. a ַ au lieu de ֵ, d'après § 126, III, a, *rem.* — Ex. תִּשָּׂרַפְנָה (*elles seront brûlées*) Prov. 6, 27; תִּשָּׁבַרְנָה (*elles seront brisées*) Es. 27, 11.

III. *Piél* et *pual*: יְפַקֵּד, יְפֻקַּד etc.; selon § 133. Le א de la 1e pers. sing. prend un ֲ: אֲפַקֵּד, אֲפֻקַּד. — Comp. § 129, III, b.



IV. **a.** Au *hiphil* et au *hophal* les *préformantes* absorbent le ה caractéristique de la conjugaison, comme au *niphal*: יַפְקִיד pour יְהַפְקִיד; יָפְקַד.

b. La seconde syllabe garde le ton dans toute la flexion du *hiphil* (§ 133, c), et la voyelle ִי se maintient, aussi avec le ה *paragogique* (§ 138): אַזְכִּירָה (*je veux rappeler*) Ps. 45, 18; seulement à la 2e et 3e pers. fém. plur. elle s'abrége nécessairement en ֵ (§ 87, II, 1): תַּפְקֵדְנָה.

c. Pour exprimer le sens du *jussif* (§ 140) et avec le *vav consécutif* (§ 143) l'aor. du *hiphil* prend au sing. la forme abrégée en ֵ. Ex. יַפְקֵד (*qu'il établisse des commissaires*) Esth. 2, 3; יַמְטֵר (*il fait pleuvoir*) Ps. 11, 6; וַיַּמְטֵר (*et il fit pleuvoir*) Exode 6, 23; וַיַּבְדֵּל (*et il sépara*) Gen. 1, 4.

Il n'y a que la 1e pers. sing. qui conserve le ִי dans ce cas: וָאַשְׁלִיךְ (*et je jetai*) Zach. 11, 13.

Ce ֵ s'abrége en ֶ comme au *piél* et au *niphal*: יַבְעֶר־אִישׁ (*un homme fait brouter*) Exode 22, 4.

V. Quant au *hitpaël*, il suffit de rappeler les particularités concernant la troisième voyelle (§ 126, V), de même que l'absorption du ה par la préformante comme au *niph.* et au *hiph.*: יִתְפַּקֵּד; נִצְטַדָּק [en *pause*, pour נִצְטַדֵּק] (*nous nous justifierons*) Gen. 44, 16.

Allongement et abrégement de l'aoriste.

§ **136.** L'*aoriste* est susceptible de deux modifications qui servent en quelque sorte à suppléer au défaut de *modes* proprement dits. On les a appelées le mode *cohortatif* et le mode *jussif*. Le *cohortatif* s'emploie pour la première personne, le *jussif* pour la 2e et la 3e.

I. Le **cohortatif.**

§ **137.** La 1[e] pers. du sing. et du plur. peut s'augmenter en ajoutant à la fin un ָה précédé de ָ. Ce ה, nommé *paragogique*, s'emploie pour exprimer une résolution ou un encouragement; de là le nom de *cohortatif* donné a cette forme allongée de l'aoriste.

§ **138. a.** Ce ה peut s'appliquer à toutes les conjugaisons, la voix passive naturellement exceptée, et aux verbes *faibles* comme au verbe *fort.*

b. Il s'ajoute au mot avec le même effet que les *afformantes* ִי et וּ , c'est à dire qu'il prend le ton et fait disparaître la voyelle longue si elle est variable (§ 130, d; 133, c). — Ex. אֶקְבְּרָה pour אֶקְבֹּר (*que j'ensevelisse*) Gen. 23, 13; אִמָּלְטָה pour אִמָּלֵט (*puissé-je me sauver*) Gen. 19, 20; נְנַתְּקָה pour נְנַתֵּק (*rompons*) Ps. 2, 3.

Exceptions. Le mot reste *milél*:

a) sous l'influence de la *pause*, selon § 104: אֶשְׁמֹ֫רָה (*je veux regarder*) Ps. 59, 10; אֲדַבֵּ֫רָה (*je veux parler*) Ps. 40, 6;

b) au *hiphil* (§ 131, IV; 135, IV, b): אַשְׁבִּ֫יתָה (*je veux abolir*) Deut. 32, 26; אָעִ֫ירָה (*je veux éveiller*) Ps. 57, 9;

c) dans certains verbes *faibles* (§ 226): וְק֫וּמָה (*et lève-toi*) Ps. 35, 2.

§ **139.** L'*impératif* est susceptible du même allongement, avec l'effet d'un suffixe (§ 159): קָרְבָה *qorebâh* (*approche-toi*) Ps. 69, 19; שְׁבָה וְאָכְלָה [pour שֵׁב, de יָשַׁב, et אֱכֹל] (*assieds-toi et mange*) Gen. 27, 19; הוֹצִ֫יאָה (*fais sortir*) Ps. 142, 8. Mais on trouve aussi des formes *milra*, malgré la voyelle invariable qui précède: קוּמָה (*lève-toi*) Ps. 74, 22; שׁוּבָה (*retourne*) Es. 44, 22 etc.

II. Le jussif.

§ **140.** Pour employer l'*aoriste* dans le sens d'un ordre donné (comme notre futur: *vous irez*), la langue hébraïque aime à en raccourcir la prononciation et à faire monter le ton à la première syllabe, si toutefois la formation du mot le permet. C'est alors ce qu'on appelle le mode *jussif* de l'aoriste.

Le verbe fort ne se prête à ce procédé qu'au *hiphil*, où le ִי devient ֵ pour exprimer ce sens: יַכְרֵת (*qu'il extirpe*) Ps. 12, 4. — C'est surtout dans quelques classes des verbes *faibles* que cela a lieu (comp. § 232, a; 257). — Ex. יָמֹת (*qu'il meure*) de מוּת, 1 Rois 21, 10; יָקֵם (*qu'il accomplisse*) 1 Sam. 1, 23; יֶרֶב (*qu'il soit nombreux*) pour יִרְבֶּה, de רָבָה, Gen. 1, 22; תֶּרֶב (*multiplie!*) pour תַּרְבֶּה, Ps. 71, 21.

Cette forme abrégée remplace même par exception tout simplement la forme pleine; par ex. יַךְ (*il a frappé*) pour יַכֶּה, de נָכָה, Osée 6, 1.

§ **141.** A *l'impératif* un pareil abrégement est très rare et restreint aux verbes *faibles* (§ 258). — Ex. גַּל (ôte) ouvre pour גַּלֵּה, Ps. 119, 22; חַל (*implore*) pour חַלֵּה, 1 Rois 13, 6; הֶרֶב pour הַרְבֵּה, Juges 20, 38; הַךְ pour הַכֵּה, 2 Rois 13, 18.

Le vav consécutif. C'est du vav conversif que parle ici l'auteur : de 142 à 144 inclusivt.

§ **142.** Nous avons dit (§ 110) que, en hébreu, les formes du verbe qu'on appelle les *temps* ne sont pas destinées, comme dans nos langues, à distinguer nettement le passé, le présent et le futur, mais plutôt à exprimer l'action *accomplie* et l'action *en train de s'accomplir*, ce que nous indiquons par les termes de *parfait* et d'*aoriste.* C'est ce qu'il faut se rappeler pour saisir la manière toute particulière dont l'hébreu met les verbes en rapport entre eux.

La narration commence naturellement par le parfait, mais elle continue en se servant de l'aoriste. — Ex. Gen. 1, 1 et suiv.: Dieu *créa* בָּרָא (parf.)... et la terre *fut* הָיְתָה (parf.)... et Dieu *dit* וַיֹּאמֶר (aor.)... et Dieu *vit* וַיַּרְא (aor.) ...*fit*... *appela* וַיַּעַשׂ... וַיִּקְרָא, etc.; הוּא טָרָף... יַךְ (*lui, il a déchiré... il a frappé*) Osée 6, 1. — Par contre, les actions à venir s'expriment par l'aoriste; mais si d'autres verbes suivent dans ce même sens de futur, ils prennent ordinairement la forme du parfait. — Ex. תֶּאֱבַל הָאָרֶץ וְקָדְרוּ הַשָּׁמַיִם (*la terre sera en deuil et le ciel sera noir*) Jér. 4, 28.

Tous ces verbes sont mis en rapport avec celui qui précède par le ו qui signifie *et*; dans ce cas on le nomme ו *consécutif*. D'ailleurs, tout en marquant cette suite particulière des *temps*, il conserve sa signification *copulative* de *et*; mais, pour le distinguer du simple ו copulatif, il est accompagné, pour autant que les circonstances le permettent, de certains changements caractéristiques de la forme. — Comp. §§ 477, 489.

§ **143**. I. Le *vav consécutif de l'* **aoriste** a les particularités suivantes:

a. Il prend ַ suivi d'un *daguesh fort* (§ 62, a): וַיִּפְקֹד, et par conséquent ָ devant la préformante א: וָאֶפְקֹד (voy. § 88, *b*). C'est là la marque constante et indispensable qui caractérise l'aoriste employé comme mode *narratif* (*tempus historicum*), et qui distingue le ו *consécutif* du simple ו *copulatif* (§ 453).

La préformante י avec *sheva simple* a presque toujours un *dag. implicite* (§ 66): וַיְדַבֵּר etc.

b. Il a l'effet d'abréger la forme, si elle en est susceptible (comp. le *jussif*, § 140): יַכְבִּיד, וַיַּכְבֵּד (*et il rendit pesant*) Exode 8, 28;

et il fait *monter* le ton, si cela est possible, c'est à

dire si la préformante est munie d'une voyelle en syllabe ouverte: יֹאמַר, וַיֹּאמֶר (*et il dit*); יֵשֵׁב, וַיֵּשֶׁב (*et il demeura*); voy. § 207, 1; 213, c.

Cette rétraction du ton rend souvent la forme encore plus courte qu'elle ne l'était au *jussif.* — Ex. יָשׁוּב (*il s'en retournera*), *jussif:* יָשֹׁב Juges 7, 3; avec *maqqeph*: יָשָׁב־נָא 2 Sam. 19, 38; *narratif:* וַיָּשָׁב Juges 7, 3; de même: יָרִיב (*il contestera*) Juges 6, 31; יָרֵב Osée 4, 4, et יָרֶב לוֹ Juges 6, 31; וַיָּרֶב Gen. 31, 36. (Voy. § 87, II, 3.)

Ordinairement cet abrégement et la rétraction du ton n'ont pas lieu à la 1e pers.: וַיָּשָׁב (*et il retourna*) Gen. 22, 19 etc.; mais וָאָשׁוּב Zach. 5, 1. — D'ailleurs la 1e pers. avec le ו *conséc.* prend souvent le ה *paragogique*; par ex. וָאִמָּלְטָה (*et je me sauvai*) Job 1, 15; וָאֵדָעָה (*et j'ai connu*) Jér. 11, 18.

§ **144**. II. Le *vav consécutif du* **parfait** a un effet beaucoup moindre sur la forme du mot, de sorte que dans beaucoup de cas ce n'est que le contexte qui le fait reconnaître.

a. Pour les points-voyelles, il ne se distingue en rien du simple vav *copulatif;* il prend le *sheva simple* (ou bien, dans le cas, וּ ou ָ, § 96) tout comme celui-ci.

b. Son influence est réduite à l'accentuation de la forme verbale: il fait *descendre* le ton dans les formes qui sont *milêl;* encore la 1e pers. plur. fait-elle exception, de sorte qu'il n'y a que la 2e masc. et la 1e du sing. où le ו *conséc.* se fasse sentir. — Ex. וְשָׁמַעְתָּ... וְשָׁמַרְתָּ (*et tu entendras ... et tu observeras*) Deut. 6, 3; וְהַאֲכַלְתִּי (*et je donnerai à manger*) Es. 49, 26; mais: וְנָתַנּוּ... וְיָשַׁבְנוּ (*et nous donnerons ... et nous demeurerons*) Gen. 34, 16.

Exceptions. 1. A la *pause* le ton ne descend pas: וְאָכַלְתָּ וְשָׂבָעְתָּ (*et tu mangeras et tu te rassasieras*) Deut. 11, 15.

2. Dans les verbes לא et לה le ton reste ordinairement sur les formes *milêl*, malgré le ו *consécutif*: וְנָשָׂאתִי (*alors je pardonnerai*) Gen. 18, 26; וְעָלִינוּ (*alors nous monterons*) 1 Sam. 14, 10.

Voir errata p. 403.

E. Participe.

§ **145.** Le **participe** a le caractère d'un *adjectif verbal,* et se forme d'après les normes établies pour celui-ci (voy. § 283 et suivants).

§ **146.** I. Le *qal* a deux formes de *participe*, pour le sens *actif* et pour le sens *passif.*

a. La forme active porte les voyelles *ḥolem* et *çéré*: פֹּקֵד; la forme passive a *qameç* et *shoureq* (comp. § 118): פָּקוּד.

1. Les grammairiens juifs ont appelé le participe actif בֵּינוֹנִי, *forme moyenne*, c'est à dire qui exprime le milieu entre le prétérit et le futur, savoir le présent. Quant au part. passif, ils le désignaient comme פָּעוּל, nom formé de l'ancien paradigme פָּעֻל.

2. Il faut supposer que, à l'origine, le participe et la 3e pers. masc. sing. du parf. *qal* étaient identiques: *paqad* (comp. le part. des verbes ע״ו, § 225, I, *b*). Cela se voit encore dans les verbes en **e** et en **o** (voy. plus bas, *c*). Le part. des verbes en **a** serait donc, selon la règle que le *a* primitif devient ָ (§ 10, I, 2): פָּקָד (§ 289, 3). Mais cette forme fut réservée au substantif et à l'adjectif verbal (חָכָם etc.); et pour distinguer le participe, la première voyelle fut prononcée plus *largement*: *paqad* devint *pâqad*; le partic. des verbes en **a** serait donc פֹּקָד (§ 289, 13), puisque le *a* prim. devient ָ, le *â* prim. ֹ (§ 10, I, 2 et III, 1, *β*). La forme analogue en **e** est פֹּקֵד (primitivement *pâqid*, § 289, 14); or cette dernière forme fut adoptée et devint normale pour les verbes en **a**, tandis que les verbes en **e** s'en tinrent à la forme פָּקֵד (allongée de la forme prim. *paqid*). — Le *ḥolem* de פֹּקֵד est donc invariable, le *çéré* variable.

3. La forme passive paraît être le reste d'une ancienne voix passive du *qal*, dont le pendant existe encore dans la langue arabe.

b. Le féminin et le pluriel se forment d'après les règles du *nom* (§ 297 et suiv.; 360 et suiv.): פֹּקְדָה ou פֹּקֶדֶת, פְּקוּדָה; פֹּקְדִים, פֹּקְדֵי, פְּקוּדִים etc.

c. Les verbes en **e** et en **o** ont pour le participe la même

forme que la 3e pers. masc. sing. parf.: יָרֵא (*craignant*) Gen. 32, 12; יָגוֹר (*ayant peur*) Jér. 22, 25.

1. Le ָ de ces formes est variable, de même que le ֵ, puisqu'ils vienent de voyelles brèves (*paqid*, § 289, 4).

2. Par leur formation ces participes sont au fond des adjectifs verbaux proprement dits ; aussi le dictionnaire les traite-t-il d'adjectifs.

§ **147.** II. Le *niphal* forme son participe en simple adjectif verbal, avec ָ: נִפְקָד. — Ex. נִשְׁבַּר (*il s'est brisé*), נִשְׁבָּר; fém.: נִשְׁבָּרָה Ps. 51, 19, et נִשְׁבֶּרֶת Zach. 11, 16; plur. נִשְׁבָּרִים Jér. 2, 13; נִשְׁאָרוֹת (*laissées de reste*) Zach. 12, 14.

III. Toutes les autres conjugaisons, pour former le participe, placent un מ avec *sheva mobile* (voy. § 289, 42) devant la forme de l'inf. *construit*, dont la seconde voyelle devient *longue* si elle est brève. Ainsi:

piél et *pual*: מְפַקֵּד, מְפֻקָּד;

hiphil et *hophal*, où la *préformante* absorbe le ה comme à l'aoriste: מַפְקִיד; מָפְקָד, ou avec ֻ: מֻפְקָדִים (*qui ont été nommés préfets*) 2 Chron. 34, 12;

hitpaél, avec la même syncope: מִתְפַּקֵּד.

1. Au *pual* le מ est quelquefois omis; par ex. לֻקַּח (*pris*) 2 Rois 2, 10; מוֹרָט (*poli, lisse*) [de מָרַט, voy. § 171] Es. 18, 2.

2. Le fém. prend ordinairement la terminaison ◌ֶ◌ֶת: מְבַשֶּׂרֶת (*messagère*) Es. 40, 9; plur. מְבַשְּׂרוֹת Ps. 68, 12; מְקֻבֶּצֶת (*recueillie*) Ezéch. 38, 8; מַחֲזֶקֶת (*tenant*) Néh. 4, 11.

Art. IV.

Le verbe fort avec des suffixes.

(PARADIGMES: B.)

§ **148.** Lorsqu'un verbe a pour *régime direct* un *pronom personnel*, ce pronom peut s'attacher en forme de **suffixe** (§ 405 et suiv.) à la particule אֵת, qui est le signe du régime direct

(§ 437, b), et former de cette manière un mot à part: פָּקַד אֹתוֹ (*il l'a visité*); mais ordinairement il s'attache immédiatement au verbe (§ 406, *a*). Il faut remarquer cependant que cela ne se fait jamais pour le sens réfléchi; שְׁמָרוֹ signifie: *il l'a gardé*; jamais: *il s'est gardé*.

Il s'agit donc de connaître 1) la forme que revêt le pronom comme *suffixe verbal*, et 2) l'influence qu'il exerce sur la *forme du verbe*.

A. Les suffixes ajoutés au verbe.

§ **149.** Le pronom personnel comme *suffixe du verbe* prend les formes suivantes:

sing.	3e	pers.	masc.	־֫הוּ, ־ו ; ־ָ֫הוּ, ־וֹ ; ־ֵ֫הוּ
	3e	»	fém.	־֫הָ, ־ָהּ ; ־ֶ֫הָ
	2e	»	masc.	־ךָ, ־ְךָ, en pause ־ֶ֫ךָ
	2e	»	fém.	־ךְ ; ־ָךְ ; ־ֵךְ [־ֶ֫ךְ]
	1e	»	comm.	־֫נִי ; ־ַ֫נִי ; ־ֵ֫נִי
plur.	3e	»	masc.	־הֶם, ־ם ; ־ָם [־ַ֫ם] ; ־ֵם ;
				formes poét. ־֫מוֹ (־ָ֫מוֹ), ־ֵ֫מוֹ
	3e	»	fém.	־ן, ־ָן
	2e	»	masc.	־כֶם, ־ְכֶם
	2e	»	fém.	voy. nº 4.
	1e	»	comm.	־֫נוּ ; ־ָ֫נוּ ; ־ֵ֫נוּ

Remarque. Les suffixes ־הוּ, ־הָ, ־נִי, ־נוּ n'ont jamais le ton.

1. Le suffixe וֹ— est la forme contractée de ־ֵ֫הוּ (§ 80, 2). Dans quelques cas exceptionnels il est écrit ה—; par ex. פְּרָעֹה (*il l'avait lâché*) Exode 32, 25. (Comp. § 80, 3.)

2. Le *mappiq* de ־ָהּ provient d'une forme primitive ־ֶ֫הָ (analogue à ־ֵ֫הוּ) dont la seconde voyelle a été négligée et s'est perdue. Même le *mappiq* ne s'est pas toujours conservé; par ex. וַתַּחְמְרָה (*et elle l'enduisit*) Exode 2, 3; הִוָּסְדָה (*sa fondation*) Exode 9, 18. Comp. § 73.

3. *α)* Le suffixe ־ְךָ se trouve dans quelques passages augmenté d'un ה (orth. pleine, comp. § 322, 3, *α*): יַכֶּכָּה (*il te frappera*) Ps. 121, 6.

β) Pour ־ֵךְ il se trouve par exception la forme augmentée ־ֵ֫כִי: אֶזְכְּרֵכִי (*je me souviens de toi*) Ps. 137, 6; הַֽמְעַטְּרֵכִי (*qui te couronne*) Ps. 103, 5. — Quant à la forme ־ֶ֫ךְ, voy. § 154, 1, *γ*.

4. La forme ־הֶם— ne se trouve qu'une fois jointe au verbe: אַפְאֵיהֶם (*je les anéantirai*) [hiph. de פָּאָה] Deut. 32, 26; ־ָם est contracté de ־ָהֶם, ־ֵם de ־ֵהֶם. — Les formes ־הֶן — et ־ֵן, qui correspondraient à ־הֶם— et ־ֵם, ne se rencontrent pas dans le texte biblique.¹ De même, il ne se trouve pas de 2e pers. fém. plur. ־כֶן—. — Quant à la forme forme ־ֶ֫ם, voy. § 154, 1, *γ*.

¹ Voir Ruth 1, 9

5. Pour la 3e pers. masc. plur. il y a encore les suffixes מוֹ— et ־ֵ֫מוֹ (qui rappellent la forme araméenne de ce pronom: ־הֹמוֹ—); on ne s'en sert que pour la diction poétique. — Ex. וְגֵרַשְׁתָּ֫מוֹ (*et tu les chasseras*) Exode 23, 31; כִּסָּ֫מוֹ [*piél* de כָּסָה] (*il les a couverts*) Exode 15, 10; יֹאכְלֵ֫מוֹ (*il les mangera*) Exode 16, 7; וַתְּפַלְּטֵ֫מוֹ (*et tu les sauvas*) Ps. 22, 5; שִׁיתֵ֫מוֹ (*mets-les*) Ps. 83, 12.

§ 150. Comme on le voit au paradigme du paragraphe précédent, il y a, pour les mêmes personnes, des suffixes commençant par une consonne et d'autres qui sont précédés d'une voyelle. Les uns s'attachent aux formes du verbe qui se terminent en une voyelle; par ex. הוּ—, ו—, attachés à פְּקַדְתִּי: פְּקַדְתִּ֫יהוּ, פְּקַדְתִּיו. Les autres sont destinés aux formes qui se terminent en une consonne, leur *voyelle de liaison* servant à joindre la consonne du suffixe à celle de la forme verbale; par ex. ־ֵ֫הוּ, joint à יִפְקֹד: יִפְקְדֵ֫הוּ.

Il faut observer à cet égard, que les suffixes dont la voyelle de liaison est *a*, s'attachent au parfait; ceux qui sont liés par *e*, se joignent à l'aoriste et à l'impératif: פְּקְדֵנִי, יִפְקְדֵנִי.

1. Les suffixes ךָ et כֶם n'ont jamais de voyelle de liaison. Si la forme du verbe se termine en une consonne, ils sont précédés du *sheva simple*: פְּקָדְךָ, qui devient *sheva composé* sous une gutturale: נְשָׂאֲךָ (*il t'a porté*) Deut. 1, 31.

2. Ce *sheva* remplace un ◌ָ primitif, qui reparaît à la *pause* comme ◌ֶ (§ 104, 3): אֶשְׁפְּטֶךָּ (*je te jugerai*) Ez. 35, 11; שְׂנֵאֶךָ (*il te hait*) Prov. 25, 17. (Comp. § 322.)

3. Le suffixe ו— appartient au parfait, parce qu'il est contracté de ◌ָהוּ. Ce n'est que par exception rare qu'il s'attache à l'aoriste; par ex. תִּלְכְּדוֹ (*qu'elle le prenne*) Ps. 35, 8.

§ 151. Le **noun épenthétique.**

Pour renforcer le suffixe, on trouve assez souvent, surtout à la *pause*, la syllabe נ◌ָ, ou en prononciation plus aiguë נ◌ֶ, insérée entre le suffixe et la forme verbale. Ce נ, appelé *noun épenthétique*, s'assimile presque toujours à la consonne suivante, de sorte que les formes non contractées ne se trouvent qu'en style poétique.

Plusieurs grammairiens regardent cette syllabe comme le reste d'une ancienne forme augmentée de l'aoriste, qui en aurait formé le mode *énergique* comme en arabe. (Comp. *Kœnig* § 29, 2, d.)

§ 152. Le נ *épenthétique* ne s'attache qu'à l'aoriste, et ceci en évitant les formes qui ont des *afformantes* (2e fém. sing., 3e [1]) et 2e plur.). Voici les formes de suffixes qui en résultent:

---

1) Pourtant on trouve יַעַבְרֻנְהוּ (*ils le dépassent*) Jér. 5, 22.

sing. 3e masc. ֶ֫נּוּ, poét. ֶ֫נְהוּ

3e fém. ֶ֫נָּה

2e masc. ֶ֫ךָּ

1e comm. ַ֫נִּי, ֶ֫נִּי

plur. 1e comm. ֶ֫נּוּ

Ex. יְקַבְּצֶנּוּ (*il le rassemblera*) Jér. 31, 10; תִּדְּפֶנּוּ [de נָדַף] (*elle le chasse*) Ps. 1, 4; יְקַדְּמֶנָּה (*il ira au-devant d'elle*) 2 Rois 19, 32; תְּקַדְּמֶךָּ (*elle va au-devant de toi*) Ps. 88, 14; תִּשְׁמְרֶךָּ (*elle te gardera*) Prov. 4, 6; תְּבָרְכַנִּי (*elle me bénira*) Gen. 27, 19; יוֹעִדֶנִּי [hiph. de יָעַד] (*il me citera en justice*) Jér. 50, 44.

1. Le suffixe de la 3e pers. masc. ֶ֫נּוּ est contracté de ֶ֫נְהוּ par assimilation rétrograde du ה au נ (comp. § 154, 1, β); la forme pleine appartient exclusivement à la diction poétique: יְסֹבְבֶנְהוּ [de סָבַב], יִצְּרֶנְהוּ [de נָצַר] (*il l'entoura, il le garda*) Deut. 32, 10.

2. La forme non-contractée de la 2e pers. masc. ne se rencontre qu'une fois: אֶתְּקֶנְךָּ [de נָתַק] (*je t'arracherai*) Jér. 22, 24. — Orthographe pléonastique (§ 149, 2, α): תִּנְצְרֶכָּה (*elle te gardera*) Prov. 2, 11.

3. La forme non-contractée de la 1e pers. sing. se trouve une fois, allongée par la *pause*: יְכַבְּדָנְנִי (*il m'honore*) Ps. 50, 23.

4. Le suffixe de la 1e pers. plur., ֶ֫נּוּ pour ֶ֫נְנוּ, ne se trouve qu'avec l'interjection הִנֵּה: הִנֶּנּוּ (*nous voici*) Gen. 44, 16. [1]

B. Le parfait avec des suffixes.

§ 153. L'influence des suffixes sur les formes du parfait s'exerce premièrement sur les *afformantes*:

a) La 3e pers. fém. sing. change sa terminaison ָה en ַת (§ 411, *rem.*), dont le ַ devient ָ en syllabe ouverte.

---

1) Os. 12, 5 יִמְצָאֶנּוּ se traduit plutôt: *il le trouva*, que: *il nous trouva*.

b) La 2ᵉ pers. fém. sing. change sa terminaison תְ— en תִּי— (§ 402, 1), de sorte qu'elle coïncide avec la 1ᵉ pers. sing., dont on ne peut la distinguer qu'au moyen du contexte.

c) La 2ᵉ pers. masc. plur. prend תוּ— pour תֶּם— (§ 402, 2); la 2ᵉ pers. fém. plur. ne se rencontre pas.

Les formes du *hiphil*, dont les voyelles restent intactes, se prêtent le mieux à mettre en tableau ces modifications des *afformantes*:

sing.	3ᵉ fém.	הִפְקִידַת	plur. 3ᵉ comm.	הִפְקִידוּ
	2ᵉ masc.	הִפְקַדְתָּ	2ᵉ masc.	הִפְקַדְתּוּ
	2ᵉ fém.	הִפְקַדְתִּי		
	1ᵉ comm.	הִפְקַדְתִּי	1ᵉ comm.	הִפְקַדְנוּ

Ainsi avec un suff., par ex. ־ֵ֫נִי : הִפְקִידַ֫תְנִי, הִפְקִידוּ֫נִי etc.

§ **154**. Mais comme les suffixes font *descendre* le ton, leur influence s'étend aussi sur les *voyelles* de la racine en tant qu'elles sont variables, ce qui est surtout le cas au *qal* et au *piêl*:

a) le ָ— de la 1ᵉ syllabe du parf. *qal* devient *sheva*;

b) le ַ— de sa 2ᵉ syllabe, dans les formes où il avait été supprimé en syllabe ouverte (3ᵉ pers. fém. sing. et 3ᵉ pers. plur.), y est restitué et devient ָ— (§ 88, *a*);

c) le ֵ— du *piêl* devient ֶ— en syllabe fermée, et disparaît en syllabe ouverte.

Voyez l'application de ces règles aux paradigmes, lettre B.

1. La terminaison ַת— (3ᵉ pers. fém. sing.) *a toujours le ton.* Cela a les conséquences suivantes:

a) Les suffixes qui forment une syllabe entière (הוּ—, הָ—, ךָ—, נִי—, נוּ—) s'y attachent sans voyelle de liaison. — Ex. שְׁפָכַ֫תְהוּ

(*elle l'a versé*) Ezéch. 24, 7, et au même verset, en *pause*: שָׂמָתְהוּ [de שׂוּם] (*elle l'a mis*); יְלָדַתְךָ (*elle t'a enfanté*) Jér. 22, 26; en *pause*: יְלָדָתְךָ Cant. 8, 5; יְלָדַתְנִי Jér. 20, 14; en *pause*: אֲכָלָתְנִי (*elle m'a dévoré*) Ps. 69, 10; מְצָאַתְנוּ (*elle nous a trouvés*) Juges 6, 13; en *pause*: מְצָאָתְנוּ Nomb. 20, 14.

β) Les suffixes de la 3e pers. sing. assimilent souvent, au moyen d'un *daguesh fort*, leur ה au ת qui précède (comp. § 152, 1): יִסְּרַתּוּ (*elle l'instruisait*) Prov. 31, 1. — La forme féminine (תְהָ—) ne se rencontre même jamais autrement que contractée: אֲחָזַתָּה (*elle la saisit*) Jér. 49, 24.

γ) Les suffixes ךָ— et ם—, se trouvant placés en syllabe fermée sans accent, sont obligés de s'abréger en ךְ— et ם—. Ces formes ont nécessairement un — devant le ת (§ 88, *a*). — Ex. אֲכָלָתַם (*elle les mangera*) Os. 2, 14 (comp. § 101, 2, *a*, *rem.*). On trouve cependant aussi אֲהֵבַתְךְ avec — (*elle t'aime*) Ruth 4, 15.

2. La 2e pers. masc. sing., si elle prend le suffixe de la 1e pers. sing. נִי—, perd son — en faveur du — caractéristique du suffixe. — Ex. זְכַרְתַּנִי (*tu te souviens de moi*) et הִזְכַּרְתַּנִי (*tu fais mention de moi*) Gen. 40, 14; mais à la *pause*: שְׁלַחְתָּנִי (*tu m'as envoyé*) Exode 5, 22.

3. Dans quelques cas exceptionnels la 2e pers. fém. sing. prend les suffixes sans revêtir sa terminaison antique תִּי— (qui se trouve, par ex., avec orthogr. défect. dans יְלִדְתִּנִי Jér. 15, 10), mais en gardant sa forme ordinaire תְּ. — Ex. יְלִדְתָּנוּ (*tu nous as enfantés*) [*qeri*] Jér. 2, 27; הִשְׁבַּעְתָּנוּ (*tu nous a fait prêter serment*) Jos. 2, 17. 20.

4. Dans les cas mentionnés sous lettre *b*, les verbes en **e** prennent naturellement —: אֲהֵבְךָ 1 Sam. 18, 22.

C. L'aoriste avec des suffixes.

§ **155.** **a.** Lorsque le *ḥolem* de la 2e syllabe perd le ton par un suffixe,

il devient —, rarement — (§ 21, b), s'il vient à se trouver en syllabe ouverte: יִשְׁמְרֵהוּ (*il le gardera*) Ps. 41, 3; יֶהְדְּפֵם (*il les expulsera*) Jos. 23, 5; יִרְדֳּפֶךָ (*il te poursuivra*) Ez. 35, 6;

en syllabe fermée, c'est à dire devant ךָ— et כֶם— (§ 72, 2), il devient *qameç-ḥatouph*: יִשְׁמָרְךָ Ps. 121, 7.



b. De même, au *piël* le ◌ֵ disparaît en syllabe ouverte ; en syllabe fermée il devient ◌ֶ, rarement ◌ַ. — Ex. תְּלַמְּדֵנִי (*tu m'enseignes*) Ps. 119, 171 ; אֲלַמֶּדְכֶם Ps. 34, 12 ; אֲאַמִּצְכֶם (*je vous fortifierai*) Job 16, 5.

c. Dans les aoristes qui ont ◌ַ au lieu de ◌ֹ (§ 134, 2) le ◌ַ ne disparaît pas en syllabe ouverte, mais il devient ◌ָ. — Ex. תַּדְבָּקַנִי (*elle m'atteindra*) Gen. 19, 19 ; יִשְׁמָעֵנִי Exode 26, 12. (Comp. § 159, 2 ; 170 ; 174, *a* ; 214, c).

1. Au lieu de la forme תִּפְקֹדְנָה (3e et 2e pers. fém. plur.), pour ajouter des suffixes, on prend la forme masc. תִּפְקְדוּ ; par ex. תּוֹכִחֻךְ (*elles te châtieront*) Jér. 2, 19.

2. Dans quelques cas les suffixes se trouvent attachés à l'aor. avec la voyelle de liaison *a* au lieu de *e* (§ 150). — Ex. תַּדְבָּקַנִי Gen. 19, 19 ; יִרְאַנִי [de רָאָה] (*il me voit*) Exode 33, 20.

D. **L'infinitif avec des suffixes.**

§ **156.** L'infinitif *absolu* ne peut, par sa nature, jamais avoir de suffixes.

§ **157.** Comme l'infinitif *construit* peut remplir tantôt la fonction d'un substantif, tantôt celle d'une forme verbale, il peut aussi prendre les suffixes dans ce double sens, soit qu'ils expriment le *génitif* (comme pronom possessif, § 318), soit qu'ils représentent *l'accusatif* du pronom personnel. — Cette distinction peut s'exprimer par la forme même du suffixe ; par ex. עָבְרִי (*mon* [*action de*] *passer*) Exode 33, 22 ; לְבַקְשֵׁנִי (*de me chercher*) 1 Sam. 27, 1. Mais ordinairement ce n'est que le contexte qui en décide, la plupart des suffixes ayant la même forme pour le verbe que pour le nom. — Ex., suff. comme pron. poss. : בְּיוֹם שָׁמְעוֹ (*au jour de son entendre*) Nomb. 30, 6 ; עָזְבָם (*leur quitter*) Jér. 9, 12 ; suff. comme acc. : לְשָׁמְרוֹ (*pour le garder*) 1 Sam. 19, 11 ; בְּשָׁמְרָם (*à les garder*) Ps. 19, 12.

158. Lorsque l'infinitif *construit* du *qal* prend des suffixes, le *ḥolem*, obligé de céder comme à l'aoriste, ne s'efface pourtant pas entièrement: le *sheva* qui précède, au lieu de devenir ַ (§ 90, a), devient *qameç-ḥatouph,* comme si l'infin. avait la forme d'un subst. *segolé* (§ 331) פָּקְד; ainsi: לְעָבְדָהּ וּלְשָׁמְרָהּ (*pour la cultiver et pour la garder*) Gen. 2, 15.

1. Le *sheva* sous la 2e *radicale* est *moyen*, de sorte que la 3e *radicale* ne prend pas de *daguesh léger* (§ 72). Il en est de même pour l'impératif. — Ex. לְהָרְגֵנִי (*pour me tuer*) Exode 2, 14; לְהָרְגֶךָ Gen. 27, 42; impér.: הָרְגֵנִי Nomb. 11, 15. — Cependant devant ךָ ou כֶם on trouve un *daguesh léger*: בְּאָסְפְּךָ (*dans ton recueillir*) Exode 23, 16; בְּאָסְפְּכֶם Lév. 23, 39.

2. Les suffixes ךָ et כֶם s'attachent ordinairement comme les autres suff. à la forme פְּקֹד; par ex. לְעָבְרְךָ (*pour ton passer*) Deut. 29, 11; בְּשָׁמְעֲךָ 2 Rois 22, 19; בְּעָבְרְכֶם Deut. 27, 4. 12; בְּשָׁמְעֲכֶם Jos. 6, 5. Mais ils peuvent aussi s'attacher à la forme פְּקֹד, le ֹ se changeant en *qameç-ḥatouph*; par ex. לְהָרָגְךָ 1 Sam 24, 11; עָמְדְךָ Abdias 11; אֲכָלְכֶם Gen. 3, 5; אֱמָרְכֶם Mal. 1, 7.

3. Les infinitifs en **a** (§ 128, 2), en prenant des suffixes, ont ordinairement sous la 1e *radicale* ִ (atténué de ַ): שִׁכְנוֹ (*son demeurer*) Deut. 12, 5; mais aussi שָׁכְנִי Exode 29, 46. Cela se rencontre même avec des inf. en **o**: בְּבִגְדוֹ (*en son trahir*) Exode 21, 8.

4. Au *piél* le ֵ disparaît: בְּכַפְּרִי (*dans mon pardonner*) Ezéch. 16, 63; excepté devant ךָ et כֶם, où il devient ֶ: בְּכַפֶּרְךָ Exode 29, 36; דַּבֶּרְכֶם Jér. 5, 14.

E. L'impératif avec des suffixes.

§ 159. La 2e pers. masc. sing. en prenant des suffixes subit les mêmes modifications que l'infin. *construit*: זָכְרֵנִי...פָּקְדֵנִי (*souviens-toi de moi... visite-moi*) Ps. 106, 4.

1. La 2e pers. masc. plur. est invariable: דִּרְשׁוּנִי (*cherchez-moi*) Amos 5, 4; קִבְרוּהָ (*ensevelissez-la*) 2 Rois 9, 34; תִּפְשׂוּם (*saisissez-les*) 1 Rois 20, 18. — La 2e pers. fém., sing. et plur., ne se rencontre pas au *qal* avec des suffixes. — Ex. du *hiphil*: הֵינִקִהוּ [de יָנַק] (*allaite-le*) Exode 2, 9.

2. Le ַ des impératifs en **a** devient ָ en syllabe ouverte (comp. § 155, c): בְּחָנֵנִי (*sonde-moi*) Ps. 26, 2.

3. Au *hiphil* le ֵ est remplacé par ִי en syllabe ouverte: הַקְרִיבֵהוּ (*offre-le*) Mal. 1, 8. (Comp. § 131, 4.)

F. Le participe avec des suffixes.

§ **160. a.** Le *participe* prend comme l'infinitif *construit* (§ 157) les suffixes qui servent à exprimer le *génitif* et *l'accusatif*, d'après les règles établies pour le *nom* (§ 318 et suiv.).

b. Le *ḥolem* du *qal* est invariable (§ 146, a, 2). Le ֵ du *qal* et du *piël* disparaît en syllabe ouverte; en syllabe fermée il devient ְ, moins souvent ֶ. Ex. יֹשְׁבָיו (*ses habitants*) 2 Rois 22, 16; שֹׁמְרֶךָ (*qui te garde*) Ps. 121, 3; אֹיִבְךָ (*ton ennemi*) Exode 23, 4; יֹצֶרְךָ (*qui t'a formé*) Es. 43, 1; sous une gutturale il devient ֲ: אֹהַבְךָ (*qui t'aime*) 2 Chron. 20, 7.

Art. V.

Verbes gutturaux.

§ **161.** On appelle verbes *gutturaux* ceux dont une des *radicales* est une gutturale. Le caractère particulier de cette classe de lettres (§ 74 et suivants) exerce son influence sur la flexion de ces verbes, mais seulement quant aux voyelles; les lettres *radicales* restent intactes. — C'est pourquoi on peut regarder ces verbes comme une variété du verbe *fort*.

Les lettres א et ה n'entrent ici en considération que pour les cas où elles ne sont pas *quiescentes* (§ 241 et suiv.; 246 et suiv.).

La lettre ר exerce l'influence d'une gutturale en ce qu'elle refuse le *daguesh* (§ 77, *a*).

1. Verbes 1e gutturale.

(עָמַד *être debout.* PARADIGMES: C.)

§ **162.** Dans les cas où la 1e *radicale* devrait avoir un *sheva simple* elle prend un *sheva composé,* ◌ֲ ou ◌ֱ : עֲמֹד, אֱמֹר.

Pour ce qui regarde le choix à faire entre les *sheva composés* voy. § 75, b.

§ **163.** Les lettres *préformantes* placées devant ce *sheva composé* prennent la voyelle brève analogue (§ 92, a): יַעֲמֹד, הֶעֱמִיד.

1. Dans ce cas les *préformantes* préfèrent en général le ◌ֶ, particulièrement au parf. *niph.* et *hiph.* (où elles ont ◌ִ au verbe fort); par ex. יֶאֱרֹב (*il s'embusque*) Ps. 10, 9; יֶחֱטָא (*il pèche*) Lév. 4, 22; נֶעֱבַדְתֶּם (*vous êtes cultivés*) Ezéch. 36, 9; הֶעֱבִיד (*il fait servir*) Ezéch. 29, 18. Mais elles prennent ◌ַ dans tout le reste du *hiphil* (où elles ont ◌ַ au verbe fort), de même à l'aor. *qal* devant ע et ordinairement aussi devant ה; par ex. יַעֲמִיד etc.; יַהֲרֹג, יַעֲזֹב (*il tue, il s'abandonne*) Ps. 10, 8. 14.

Au *hophal* elles ont *qameç-ḥatouph*: הָעֳמַד etc.

2. Le א de la 1e pers. sing. aor. *qal* a toujours ◌ֶ : אֶעֱבֹד; de même lorsque la gutturale prend ◌ְ : אֶהְפֹּךְ (*je changerai*) Soph. 3, 9.

§ **164.** Quelquefois cependant, surtout avec ה, le *sheva,* lorsqu'il est *quiescent,* reste *simple*; mais la voyelle précédente ne s'en change pas moins en la voyelle brève dont le *sheva* aurait dû être composé (§ 92, b). — Ex. יַחְמֹד pour יַחֲמֹד (*il désirera*) Exode 34, 24; יֶהְגֶּה pour יֶהֱגֶּה (*il médite*) Ps. 1, 2.

1. Ce procédé s'explique facilement si l'on se rappelle que le *sheva* de ces préformantes est primitivement un ◌ַ (ou un ◌ֶ). Donc, dans ces cas, la gutturale, tout en se contentant du *sheva simple* pour elle-même, exige pourtant qu'elle soit précédée du son *a* (ou *è*) d'après § 76, a; ce qui cause la restitution de la voyelle primitive sous la *préformante.* — Le *sheva* de la gutturale étant *quiescent,* il en résulte une syllabe *fermée.*

2. Dans ce cas les *préformantes* de l'aor. *qal* prennent de préférence —ֶ lorsque la seconde syllabe a —ַ; par ex. תֶּאְשַׁם (*elle est coupable*) Os. 14, 1; יֶחְדַּל (*il cessera*) Deut. 15, 11; même יֶאְסֹר 1 Rois 20, 14, sous l'influence du א (§ 75, b). Mais si la seconde syllabe a —ֹ, surtout avec ח comme première *radicale*, la *préformante* prend —ַ : תַּחְגֹּר (*tu te ceins*) Ps. 76, 11. De même avec le —ִ du *hiphil*: יַחְשִׁיךְ (*il fait sombre*) Ps. 139, 12.

Le נ du *niph.* prend —ֶ: נֶהְפַּךְ (*il s'est changé*) Ps. 32, 4; נֶחְשַׁב (*il sera estimé*) Nomb. 18, 27.

3. Les voyelles —ֱ —ֶֽ peuvent, pour devenir plus brèves (si le ton *descend*), se changer en —ֲ —ַֽ; par ex. הֶֽעֱבַרְתִּי (*je fais passer*) Zach. 3, 4; avec le ו *consée.* (§ 142): וְהַֽעֲבַרְתִּי Jér. 15, 14; הֶֽאֱכַלְתִּי Exode 16, 32: וְהַֽאֲכַלְתִּים Jér. 19, 9; יֶֽאֱסֹף 2 Rois 5, 3: וַיַּֽאַסְפוּ Exode 4, 29. Rarement les voyelles —ֲ —ַֽ deviennent —ֱ —ֶֽ en pareil cas: נַֽעֲשָׂה Lév. 7, 9: נֶֽעֶשְׂתָה Nomb. 15, 24. (Comp. § 92, b, 1.)

4. Formes rares (allongement de la voyelle brève sous la *préformante*): הַֽעֲבַרְתָּ pour הֶֽעֱבַרְתָּ (*tu as fait passer*) Jos. 7, 7; הֵֽעֲלָה pour הֶֽעֱלָה (*il a fait monter*) Hab. 1, 15; הֹֽעֲלָה pour הָֽעֳלָה (*il a été posé sur*) Juges 6, 28.

§ **165.** Lorsque, par suite d'un allongement quelconque du mot, la voyelle qui suit le *sheva composé* de la 1e *radicale* se change en —ְ, ce *sheva composé* est remplacé par la simple voyelle brève qui sert à le former (§ 92, b, 1). — Ex. יַֽעֲמֹד, plur. יַֽעַמְדוּ; נַֽעֲבֹד avec le ה *paragogique* (§ 137) נַֽעַבְדָה (*servons*) Deut. 13, 14.

§ **166.** Cependant à l'impératif on ne dit pas עַמְדִי, mais la 1e *radicale* prend —ִ comme au verbe *fort*: עִמְדִי (Es. 47, 12); עִמְדוּ (Jér. 6, 16) etc.

§ **167.** Dans les cas où la 1e *radicale* devrait être redoublée, savoir à l'inf., à l'impér. et à l'aor. *niph.*, la voyelle —ִ de la lettre *préformante* s'allonge en —ֵ pour remplacer le *daguesh* refusé (§ 88, *b*): הֵעָמֵד, יֵעָמֵד etc.

§ **168.** *Remarque.* Les verbes הָיָה (*être*) et חָיָה (*vivre*)

font, dans la plupart des cas, exception à ces règles, et prennent un *sheva simple:* יִהְיֶה pour יִהְיֶה, יִחְיֶה pour יִחְיֶה.

Seulement, au commencement du mot le ה et le ח de ces verbes prennent ֱ : הֱיֵה (*sois*), חֲיֵה (*vis*); avec le ו copul. וִחְיֵה Gen. 20, 7; mais avec le ל préf. לִחְיוֹת (non pas לַחֲיוֹת) Ezéch. 33, 12. (Comp. § 453, 3, β.)

2. Verbes 2e gutturale.

(זָעַק *crier*. PARADIGMES: D.)

§ **169. a.** Dans les cas où la gutturale devrait prendre ְ elle reçoit ֲ : זָעֲקוּ pour זָעְקוּ, יִזְעֲקוּ pour יִזְעְקוּ.

b. Il s'en suit que, à l'impér. *qal*, le ְ de la première *radicale* ne devient pas ִ mais ַ (§ 92, a): צַהֲלִי (*pousse des cris de joie*) Es. 12, 6 ; בַּחֲרוּ (*choisissez*) Jos. 24, 15.

De même à la forme fém. de l'inf. (§ 128, 3): שַׁחֲטָה (*tuer*) Osée 5, 2. — Cependant אָהֵב fait אֶהֱבוּ Ps. 31, 24 (§ 75, b).

§ **170.** Le ֹ de l'aor. et de l'impér. *qal* se change en ַ (§ 134, 2); souvent aussi le parf. *piél* préfère le ַ au ֵ (§ 126, III, a). — Ex., aor. יִזְעַק, impér. זְעַק ; parf. *piél* נִהַג [av. *dag. implic.*] (*il a conduit*), נִחַם (*il a consolé*).

Remarque. L'infinitif construit *qal* garde son ֹ: זְעֹק (comp. § 175, b); de même, l'aor. *niph.* et *piél* son ֵ: יִזָּעֵק, יְצַחֵק.

1. Impératif avec suff.: בְּחָנֵנִי (*sonde-moi*) Ps. 26, 2 (comp. § 155, c).

2. Exceptions : impér. נְעֹל (*ferme au verrou*) 2 Sam. 13, 17; אֱחֹז (*saisis*) Exode 4, 4.

§ **171.** Dans les conjugaisons qui redoublent la 2e *radicale* (*piél, pual, hitpaél*), le *daguesh* refusé se remplace par l'allongement de la voyelle précédente (§ 88, *b*), savoir de

ַ en ֵ, de ֲ en ָ, de ֻ en ֹ. — Ex., *piél*: מֵאֵן (*il a refusé*) Exode 7, 14; מָאֵן יְמָאֵן Exode 22, 16; *pual*: טֹרַף (*il a été dévoré*) Gen. 37, 33; *hitpaél*: הִתְבָּרֵךְ (*il se bénit*) Deut. 29, 18.

§ **172**. Cet allongement a lieu ordinairement devant א, constamment devant ר (§ 77, *a*); mais il est le plus souvent omis devant ה, ח, ע, qui se contentent d'un *daguesh fort implicite* (§ 74, b). — Ex. נִהַג (*il a conduit*) Exode 10, 13; מְשַׂחֵק (*jouant*) Prov. 26, 19; בִּעֵר (*il extermina*) 2 Rois 23, 24; רֻחַץ (*il a été lavé*) Prov. 30, 12.

1. Les formes du *piél* et du *hitpaél*, dont la 1e voyelle est allongée par le *daguesh* refusé, retirent parfois le ton, soit par l'influence du ו *conséc.* (§ 143, b), soit pour éviter le concours de deux syllabes accentuées. Le ֵ de la seconde syllabe devient alors ֶ. Ex. וַיְבָרֶךְ (*et il bénit*) Gen. 1, 22 (mais aussi וַיְמָאֵן Gen. 37, 35); לְשָׁרֶת שָׁם (*pour faire le service là*) Deut. 17, 12; même avec un *daguesh fort implicite*: לְצַחֶק בָּנוּ (*pour se moquer de nous*) Gen. 39, 14.

2. Le verbe שָׁאַל (*demander*) prend quelquefois des formes comme un verbe en **e**; par ex. שְׁאֵלְךָ (*il t'interroge*) Gen. 32, 18.

3. Formes rares: וָאֵחַר (*et j'ai tardé*) contraction pour וָאֲאַחֵר Gen. 32, 5; אֶחֱרוּ pour אִחֲרוּ [*piél*] Juges 5, 28.

3. Verbes 3e gutturale.

(שָׁמַע *entendre*. PARADIGMES: E.)

§ **173**. La 3e *radicale*, placée à la fin d'une syllabe, se prononce avec un *sheva simple*: שָׁמַעְתָּ, שְׁמַעְתֶּם. Seulement à la 2e pers. fém. sing. du parfait, dans toutes les conjugaisons, elle prend un ַ comme *voyelle auxiliaire* (§ 95), tout en gardant la terminaison תְּ (§ 16). — Ex. יָדַעַתְּ (*tu sais*) Ruth 2, 11; הִגַּעַתְּ [*hiph.* de נָגַע] (*tu es parvenue*) Esth. 4, 14.

1. Ce —ַ auxiliaire est si faible que le ת n'en garde pas moins son *daguesh léger* (§ 71), comme s'il n'était précédé que de —ְ, cela sert à rappeler le pronom אַתְּ, dont le תְּ dérive (§ 410, b). On trouve même aussi la forme avec —ְ: וְלָקַחְתְּ (*et tu prendras*) 1 Rois 14, 3. [1])

2. La même voyelle auxiliaire est employée dans le cas rare où la 2e pers. fém. plur. de l'impér. n'a pas son ה final (§ 131, I, 4): שְׁמַעַן pour שְׁמַעְנָה, Gen. 4, 23 (§ 174, *a*).

3. La gutturale prend —ֲ au lieu de —ְ devant les suff. de la 2e pers. (ךָ—ֲ, כֶם—ֲ, כֶן—ֲ); par ex. אֶשְׁלָחֲךָ (*je t'envoie*) 1 Sam. 16, 1; et à la 1e pers. plur. avec des suffixes; par ex. נְגַעֲנוּךָ (*nous t'avons touché*) Gen. 26, 29.

§ **174.** L'affinité des gutturales avec le son *a* exerce son influence sur la voyelle qui précède la troisième *radicale* si cette voyelle est *variable.*

a) Si c'est un *ḥolem* (à l'impér. et à l'aor. *qal*), il est remplacé par un —ַ: שְׁמַע, יִשְׁמַע; voy. cependant § 175, b.

b) Si c'est un —ֵ, il devient de même —ַ, à moins qu'il ne soit essentiel pour caractériser la forme ou qu'il ne soit fortement accentué; dans ces derniers cas il reste, et la gutturale prend un *pataḥ furtif* (§ 76, b).

Voici quelques détails sur l'application de cette règle:

1. Le participe *qal* et *piél* a toujours —ֵ: שֹׁמֵעַ, מְשַׁמֵּעַ.

2. Au *niphal* et au *piél* le —ַ s'emploie de préférence dans le cours de la phrase, le —ֵ à la *pause*; par ex. פִּתַּח (*il a détendu*) Job 30, 11; פִּתֵּחַ 12, 18.

3. Au *hiphil* l'impér., le jussif et l'aor. avec ו *consée.* ont toujours —ַ.—Ex. הַצְלַח (*réussis*) 1 Rois 22, 12; תַּשְׁמַע (*tu feras entendre*) Juges 18, 25; וַיַּצְלַח (*et il prospéra*) 1 Chron. 29, 23.

§ **175. a.** Si la voyelle qui précède est *invariable*, savoir:

---

1) לָקַחַת est l'infin. (§ 189) avec לְ préfixe (§ 446), Gen. 4, 11 etc.

ִי, וּ, ֹו (au *hiph.*, à l'inf. abs. et au partic. passif *qal*), elle reste, et la gutturale ne peut faire sentir son influence qu'en prenant un *pataħ furtif*: הַשְׁמִיעַ, שָׁמוֹעַ, שָׁמוּעַ.

b. Cela s'applique aussi au ֹ de l'inf. constr. *qal*, qui, bien que variable (§ 128, 1), se maintient: שְׁמֹעַ. Cela sert à distinguer l'infinitif de l'impératif.

B. LES VERBES FAIBLES.

Art. VI.

Observations préliminaires.

§ **176.** Les différences qui se trouvent entre les verbes *gutturaux* et le verbe *modèle* (comme nous l'avons vu dans les §§ précédents) ne concernent que les *points-voyelles* modifiés par l'influence de la gutturale, tandis que leurs *consonnes* ne dévient en aucune manière du verbe modèle.

§ **177.** Mais il y a d'autres verbes dont les déviations sont plus considérables, parce qu'elles se rapportent aux *lettres radicales*, qui peuvent perdre leur valeur de consonnes en devenant *quiescentes*, ou s'assimiler, ou même être entièrement retranchées. On les nomme verbes *faibles*, par opposition au verbe *fort* dont les consonnes restent toujours intactes.

§ **178.** Du reste, il faut bien remarquer que ces verbes *faibles* n'ont aucun rapport avec ce que d'autres langues appellent verbes *irréguliers*. En effet, ce qui constitue en hébreu l'imperfection des verbes *faibles* n'est point, à proprement parler, une irrégularité, mais c'est au contraire la consé-

quence des règles que nous avons exposées dans notre 1e partie, règles qui nécessitent certains changements dans les lettres *radicales* de ces verbes.

§ **179.** Il y a *huit* classes de verbes *faibles*.

Les deux premières s'appellent verbes *contractés*, parce que l'une de leurs *radicales* disparaît dans plusieurs formes. Les six autres s'appellent verbes *quiescents*, parce que l'une de leurs *radicales* devient *quiescente* dans plusieurs de leurs formes ou même dans toutes.

§ **180.** Pour abréger on désigne la 1e *radicale* par la lettre פ (première lettre de l'ancien paradigme פָּעַל), la 2e *radicale* par ע (seconde lettre de ce même verbe), et la 3e *radicale* par ל.

Ainsi, pour désigner un verbe *contracté* dont la première *radicale* est נ, on se servira de la formule: verbe פנ (*pê-noun*). Pour désigner un verbe dont la 2e *radicale* est un ו *quiescent*, on dira: verbe עו (*aïn-vav*). Pour désigner un verbe dont la 3e *radicale* est un ה *quiescent*, on dira: verbe לה (*lamed-hê*).

§ **181.** Il en résulte le tableau suivant des *verbes faibles*:

1. Verbes *contractés de la* 1e *radicale*: verbes פ״נ [1]
   par ex. נָגַשׁ, *s'approcher*.

2. — — *de la* 2e *radicale*: verbes ע״ע [2]
   par ex. סָבַב, *entourer*.

3. — *quiescents de la* 1e *radicale*: verbes פ״א
   par ex. אָכַל, *manger*.

---

1) Les deux traits en forme de guillemets (״) indiquent que la forme sur laquelle ils se trouvent est une abréviation.

2) Par cette désignation ע״ע l'on ne veut pas dire que la 2e *radicale* soit ע comme dans le paradigme פָּעַל, mais on indique simplement la réduplication de la 2e *radicale*.

4. Verbes *quiescents de la* 1e *radicale*: verbes פ״י
par ex. יָשַׁב, *être assis.*

5. — — *de la* 2e *radicale*: verbes ע״ו
par ex. קוּם, *se lever.*

6. — — *de la* 2e *radicale*: verbes ע״י
par ex. בִּין, *comprendre.*

7. — — *de la* 3e *radicale*: verbes ל״א
par ex. מָצָא, *trouver.*

8. — — *de la* 3e *radicale*: verbes ל״ה
par ex. גָּלָה, *révéler.*

Art. VII.

Verbes contractés.

1. Verbes contractés פ״נ.

(נָגַשׁ *s'approcher.* PARADIGMES: F.)

§ **182. a.** Le נ de ces verbes se retranche facilement dans les cas où il se trouverait placé au commencement du mot sans être muni d'une voyelle, c'est à dire à l'infinitif *construit* et à l'impératif *qal.* — Ex., inf.: שׂוֹא, pour נְשׂא (*se soulever*) Ps. 89, 10; impér.: גַּשׁ, pour נְגַשׁ 2 Sam. 1, 15; avec le ה *paragogique*: גְּשָׁה Gen. 27, 21; גְּשׁוּ Jér. 46, 3; avec rétraction du ton comme à la *pause*: גֹּשׁוּ Jos. 3, 9.

La 2e pers. plur du parf. *qal* présente le seul cas où le נ subsiste régulièrement avec le ְ, ayant perdu sa voyelle par l'accroissement du mot: נְפַלְתֶּם (*vous tombez*) Nomb. 14, 43. Comp. les formes augmentées, comme נְחַלְתָּנוּ (*tu nous prends pour héritage*) Exode 34, 9; נְטַשְׁתַּנִי (*tu m'as laissé*) Gen. 31, 28; נְטוּיָה (*étendue*) Exode 6, 6 etc.

b. Cette règle s'applique de préférence aux verbes qui à l'aoriste ont un ַ au lieu du ֵ (§ 185), tandis que les verbes dont l'aoriste a un ֵ gardent ordinairement le נ; par ex. נְפֹל (*tomber*) Job 4, 13; נְטֹשׁ (*laisse*) Prov. 17, 14; de même pour les verbes qui se terminent en ה (§ 248): infin. נְטוֹת (*incliner*) Juges 19, 8; impér. נְטֵה Exode 8, 1.

§ **183**. Si le נ doit terminer une syllabe et par conséquent n'avoir qu'un *sheva simple* (ce qui a lieu à l'aoriste *qal*, au partic. *niph.*, au *hiph.* et au *hoph.*), il disparaît et est remplacé par un *daguesh* (§ 60) dans la seconde *radicale*: יִגַּשׁ pour יִנְגַּשׁ. — Ex. תִּטֹּשׁ (*tu abandonneras*) Prov. 1, 8; יֻסַּךְ (*il sera versé*) Exode 25, 29; הִצִּיל (*il a arraché*) Gen. 31, 16.

Comparez d'ailleurs § 186 et des cas isolés comme יִנְקָב־ (*on percera*) Job 40, 24.

§ **184**. Après le retranchement du נ (§ 182) l'infinitif *qal*, pour renforcer la finale et prêter au mot une forme trilittère, adopte le plus souvent la forme féminine ֶ ֶת, qui devient ַ ַת quand la dernière lettre est une gutturale. — Ex., de נָגַשׁ: גֶּשֶׁת Nomb. 8, 19; avec suff. גִּשְׁתּוֹ Gen. 33, 3; de נָטַע (*planter*): טַעַת Eccl. 3, 2.

1. Lorsque la terminaison ת— du fém. (§ 128, 3) est ajoutée à la racine abrégée, qui prend ַ (גַּשׁ, de יִגַּשׁ au lieu de יִנְגַּשׁ, § 128, 2), il en résulte la forme גַּשְׁתְּ, d'où vient enfin la forme *segolée* גֶּשֶׁת selon § 365.

2. Le ִ de גִּשְׁתּוֹ est pour un ַ, selon § 354.

§ **185**. L'impératif et l'aoriste *qal* préfèrent souvent le ַ au ֵ; cela est même la règle lorsque la 3e *radicale* est une gutturale (§ 174, *a*). — Ex. שַׁל [de נָשַׁל, § 182, b] (*déchausse-toi*) Exode 3, 5; וַיִּגַּשׁ וַיִּשַּׁק־לוֹ (*et il s'approcha et le baisa*) Gen. 27, 27; יִגַּע (*il touche*) Ps. 104, 32.

§ **186**. Les verbes פ״נ qui appartiennent en même temps à la classe des verbes 2e gutturale, comme נָאַף, נָהַג etc., se conjuguent ordinairement d'une manière toute régulière. — Ex.: *qal*, infin. נָאוֹף (*être adultère*) Jér. 23, 14; impér. נְעֹל (*ferme au verrou*) 2 Sam. 13, 17; נְחֵה (*conduis*) Exode 32, 34; avec suff. נְחֵנִי Ps. 5, 9; aor. יִנְהַג (*il fera marcher*) Es. 20, 4; *hiph.*, parf. הִנְחַלְתִּי Jér. 3, 18; aor. יַנְחִיל (*il fait hériter*) Deut. 3, 28.

REMARQUES.

§ **187**. Le verbe נָתַן, qui a deux consonnes faibles, présente naturellement plusieurs particularités:

a. En prenant des *afformantes* il leur assimile sa 3e *radicale*: נָתַתִּי pour נָתַנְתִּי, tandis qu'on dit שָׁכַנְתְּ, הֶאֱמַנְתִּי etc.

La 2e pers. masc. sing. נָתַתָּ se trouve souvent écrite avec orthographe pleine: נָתַתָּה, Gen. 3, 12 etc.; une fois en retranchant le premier נ malgré son *qameç*: תַּתָּה 2 Sam. 22, 41.

b. Il est le seul des verbes פ״נ qui prenne ֵ (allongé de *i* bref) à l'aor. et à l'impér. *qal*. — Ex., aor.: יִתֵּן, en assimilant le premier נ (§ 183); impér.: תֵּן (§ 182, a); avec *maqqeph*: תֶּן־לִי Gen. 14, 21; avec le ה *paragogique*: תְּנָה Gen. 30, 26. De même à l'infinitif *construit*, qui a deux fois *o* (נְתֹן Nomb. 20, 21), mais généralement ֵ: תֵּת Gen. 4, 12 etc.; en retirant le ton: לָתֶת לְךָ Gen. 15, 7 etc.; avec suff.: תִּתִּי Gen. 29, 19.

La forme de cet infinitif, en retranchant le premier נ et en prenant le ת de la terminaison féminine (§ 184, 1), serait primitivement (infin. en **a**) תַּנְתְּ, atténué en תִּנְתְּ; puis, en assimilant la 3e *radicale*: תִּתְּ; enfin, le *daguesh* ne pouvant rester dans le ת final et le ִ s'allongeant en compensation: תֵּת.

§ **188**. Le verbe נָשָׂא présente une formation semblable de l'inf. *constr*. On trouve נְשֹׂא (Es. 1, 14) et שׂוֹא (Ps. 89, 10),

mais plus souvent la terminaison fém. ת__ et le א *quiescent* en __: שְׂאֵת Gen. 36, 7 etc.; ou par transposition de la voyelle: שֵׂאת Gen. 4, 7 etc.

La forme שֵׂאת paraît reposer sur un allongement pareil à celui de תֵּת, si on ne la regarde pas plutôt comme contraction de שְׂאֵת (§ 184).

§ **189.** Le verbe לָקַח (*prendre*) se conjugue au *qal* et au *pual* sur le paradigme des verbes פ״נ: *qal*, impér. קַח Gen. 6, 21 etc.; aor. יִקַּח Exode 21, 10 etc.; infin. *constr.* קַחַת Jér. 5, 3 etc.; *pual*, aor. יֻקַּח Gen. 18, 4; mais *niph.* נִלְקַח 1 Sam. 4, 22 etc.

§ **190.** Un petit nombre de verbes פ״י suivent l'analogie des verbes פ״נ en assimilant le י à la lettre suivante (§ 223).

2. Verbes contractés ע״ע ou verbes géminés.

(סָבַב, *entourer*. PARADIGMES: G.)

§ **191. a.** Les verbes *géminés* ou ע״ע, c'est à dire ceux dont la 2e et la 3e *radicale* sont les mêmes, contractent ces deux lettres en une seule; par ex. תַּם (*il est complet*) pour תָּמַם.

b. Les trois *radicales* ne se maintiennent régulièrement que

a) à l'infinitif *absolu* et aux participes *qal*, à cause de la longueur des voyelles qui les séparent: סָבוֹב, סֹבֵב, סָבוּב;

b) dans le *piél* et ses dérivés, selon § 198.

§ **192.** La syllabe qui résulte de la contraction des deux dernières *radicales* prend la voyelle dominante du *temps* ou du *mode* de la forme analogue du verbe *fort*, c'est à dire la voyelle qui a disparu entre les deux *radicales* contractées. Cette voyelle a le ton (excepté dans le cas du § 196, b). — Ainsi: סֹב pour סְבֹב; סַב pour סָבַב; סַבּוּ pour סָבְבוּ [*sababou*, § 125, b]; סֹבּוּ pour סְבֹבוּ [*sebobou,* § 130, d]; *niph.* נָסַב pour נִסְבַב (§ 197) etc.

Cependant le ton *descend* à la syllabe finale par l'effet du ו *conséc.*; par ex. וְרַבָּה (*et qu'elle soit grande*) Es. 6, 12; et souvent même sans ce motif particulier, surtout à la 3e pers plur. parf.: חָ֫רוּ Es. 24, 6; שַׁ֫חוּ Prov. 14, 19; רַ֫בּוּ Ps. 3, 2; impér.: גֹּ֫זִּי (*tonds*, fém.) Jér. 7, 29; רֹ֫נּוּ Es. 44, 23.

§ **193.** **a.** Cependant l'infinitif *construit*, l'impératif et l'aoriste *niphal* prennent un ◌ַ au lieu du ◌ֵ qu'on devrait attendre d'après le § précédent: הִסַּב, יִסַּב.

b. Au *hiphil*, la 2e syllabe, au lieu d'avoir le ◌ִי du verbe *fort*, prend ◌ֵ: parf. הֵסֵב, aor. יָסֵב.

1. On trouve même, par exception, un ◌ֵ au parf. du *niph.*: נָקֵל (*il est facile*) 2 Rois 20, 10.

2. Le ◌ֵ du *hiph.*, allongement normal du ◌ִ (voy. § 126, IV, *a*), est variable et s'abrége dès qu'il perd le ton; il devient ◌ִ si le ton *descend*: הֲסִבּוֹתָ, mais ◌ֶ si le ton *monte*: וַיָּ֫גֶל (*et il roula*) Gen. 29, 10.

§ **194.** La *radicale* retranchée doit être remplacée, si cela est possible, par un *daguesh.* Mais si la forme n'a pas d'*afformante*, ce *daguesh* ne peut pas être indiqué parce qu'il se trouverait à la fin du mot (§ 65); par ex.: parf. סַב, impér. סֹב.

§ **195.** **a.** Lorsque les *afformantes* commencent par une voyelle, le *daguesh* est exprimé: סַ֫בָּה (à la *pause*: רָ֫בָּה *elle s'est accrue*, Gen. 18, 20), יָסֹ֫בּוּ etc.

b. Si la 2e *radicale* est une gutturale ou un ר, le *daguesh* se fait sentir par l'allongement de la voyelle précédente (§ 74, a): שָׁ֫חָה (*elle est abattue*) Ps. 44, 26; חָ֫רָה (*elle est brûlante*) Ezéch. 24, 11; mais on trouve aussi le *daguesh implicite* dans le ח: שַׁחֹ֫תִי Ps. 35, 14.

§ **196.** **a.** Lorsque les *afformantes* commencent par une consonne, une voyelle accessoire est insérée entre la racine

et l'*afformante* pour faire sentir le *daguesh* (§ 194), savoir וֹ aux parfaits, ֶי_ aux impératifs et aux aoristes.

b. Ces voyelles accessoires *prennent le ton* (voy. § 100, *a*), ce qui réagit sur les voyelles longues qui précèdent. — Ex.: 3ᵉ pers. fém. plur. aor. *qal*: תְּסֻבֶּינָה pour תָּסֹבְּנָה; 2ᵉ pers. masc. sing. parf. *niph.*: נְסַבּוֹתָ pour נָסַבְתָּ; 2ᵉ pers. masc. sing. parf. *hiph.*: הֲסִבּוֹתָ pour הֵסַבְתָּ. — Avec le ו *conséc.* (§ 144): וּבָרוֹתִי (*et je séparerai*) Ezéch. 20, 38.

§ **197**. Les *préformantes* à l'aor. *qal*, au parf. et au partic. *niphal* et dans tout le *hiphil* et le *hophal* prennent des voyelles *longues* au lieu de voyelles brèves, parce que la contraction des deux *radicales* les oblige à former, à elles seules, une syllabe nécessairement ouverte, qui exige donc une voyelle longue (§ 32 et 88, *a*).

La *préformante* prend, en conséquence:

ָ_ à l'aor. *qal* (יָסֹב), au parf. et au partic. *niphal* (נָסַב, נָסָב), à l'infin. et à l'aor. *hiphil* (הָסֵב, יָסֵב);

ֵ_ au parf. et au partic. *hiphil* (הֵסֵב, מֵסֵב);

וּ_ dans tout le *hophal* (הוּסַב etc.).

Ce ָ_ et ce ֵ_ sont variables (§ 10, I, 2; II, 2) et deviennent *sheva* lorsque la forme, en s'augmentant, fait *descendre* le ton: תְּסֻבֶּינָה, נְסַבּוֹתָ, הֲסִבּוֹתִי etc.

Le ֵ_ est l'allongement naturel du ִ_ bref que porte la *préformante* dans le verbe *fort*, et qui est atténué de ַ_; le ָ_ remonte à ce ַ_ primitif, qui est restitué et allongé.

§ **198**. Dans le *piél*, le *pual* et le *hitpaél* (dont le caractère est de redoubler la 2ᵉ *radicale*) plusieurs verbes ע״ע, qui devraient régulièrement présenter trois fois de suite la même lettre (סִבֵּב serait pour סִבְבֵּב), préfèrent adopter les formes *poél, poal* et *hitpoél*. Ainsi:

poël, aor.: עֹלֵל יְעוֹלְלוּ (*on grappillera entièrement*) Jér. 6, 9; partic.: מְחוֹקֵק (*législateur*) Deut. 33, 21;

poal, parf.: עוֹלַל Lam. 1, 12; partic.: מְחֹלָל (*blessé*) Es. 53, 5;

hitpoël, aor.: יִשְׁתּוֹמֵם [de שָׁמֵם, § 126, V, *a*] (*il est désolé*) Ps. 143, 4; infin. הִתְגּוֹלֵל (*se tourner*) Gen. 43, 18.

Sur la forme *pilpél*, voy. § 265.

REMARQUES.

§ **199**. Quelquefois, mais rarement, on omet le *daguesh* qui devrait se trouver dans la 2e *radicale*; par ex. יָזְמוּ pour יָזֹּמּוּ (*ils projetteront*) Gen. 11, 6; נָבְקָה [niphal] pour נָבֹקָּה (*elle s'est évanouie*) Es. 19, 3.

1. Les verbes ע״ע ont beaucoup d'affinité avec les verbes ע״ו. Ainsi תַּמְנוּ (*nous sommes achevés*) Nomb. 17, 28, ne dérive pas de תּוּם, mais est formé de תָּמַם en négligeant le *daguesh*, pour תַּמּוֹנוּ. — Dans toutes ces formes, la voyelle qui s'appuyait sur le *daguesh* tombe avec celui-ci.

2. Les formations de ce genre qui ont un נ ne doivent pas être confondues avec les formes analogues des verbes פ״נ. Ainsi נָבְלָה (*confondons*) Gen. 11, 7 n'est pas 3e pers. fém. sing. parf. de נָבַל, mais 1e pers. plur. aor. de בלל: נָבֵל avec ה *paragogique*, et en négligeant le *daguesh* que le ל aurait dû prendre (נָבֹלָּה); נֵחָמִים (*s'échauffant*) Es. 57, 5, part. *niph.* non de נָחַם, mais de חָמַם; נָפַץ (*il s'est dispersé*) 1 Sam. 13, 11, נָפְצָה Gen. 9, 19, *niph.* de פָּצַץ = פּוּץ.

§ **200**. Dans d'autres cas, plus fréquents, le *daguesh* omis dans la 2e *radicale* a été placé dans la 1re. Les *préformantes*, ne se trouvant plus alors en syllabe ouverte (§ 197), reprennent les voyelles brèves régulières. — Ex. יִתֹּם [de תָּמַם] pour יָתֹם (*il finira*) Ezéch. 47, 12; וַיִּקֹּד [de קָדַד] (*et il s'inclina*) Gen. 24, 26; plur.: וַיִּתְּמוּ Deut. 34, 8; וַיִּקְּדוּ Gen. 43, 28; יִדְּמוּ (*ils se taisaient*) Job 29, 21.

Cette manière de compléter en quelque sorte le nombre de trois *radicales* est empruntée à l'araméen, où elle est de règle. Elle se présente aussi dans d'autres conjugaisons; par ex. au *hiph.* יַתֵּם 2 Rois 22, 4; אַחֵל [avec *daguesh implicite*] Ezéch. 39, 7; וַיַּסֵּב Exode 13, 18; même וַיַּסֵּבּוּ 1 Sam. 5, 8; au *hoph.*: יֻכַּת Es. 24, 12.

§ **201**. Plusieurs verbes ע״ע, principalement ceux de signification transitive, aiment à prendre les formes régulières, surtout à la *pause,* et souvent parallèlement aux formes contractées. — Ex.: *qal*, parf.: בָּזַז (*il pille*) Ezéch. 29, 19; סָבַב Ezéch. 42, 19; סַבּוּנִי גַם־סְבָבוּנִי Ps. 118, 11; נָדְדוּ (*ils fuient*) Es. 22, 3; — infin.: לְחֶנְנָהּ [comme שָׁכְנוֹ § 158, 3, avec ֶ pour ֻ] (*à avoir pitié d'elle*) Ps. 102, 14; — impér.: שָׁדְדוּ *shodedou* (*dévastez*) Jér. 49, 28; — aor. יְשָׁדְדֵם (*il les dévastera*) Jér. 5, 6 [1]);

hiphil: toutes les formes de רָנַן; par ex. אַרְנִן (*je remplis de joie*) Job 29, 13;

piël et *pual*: וּבֹזְזוּ (*et qu'ils soient pillés*) Jér. 50, 37; surtout lorsque les deux *radicales* sont des lettres linguales (§ 55): אֲהַלֵּל (*je louerai*) Ps. 56, 5; מְהֻלָּל (*loué*) Ps. 18, 4; חֻתְּתָה (*elle a été brisée*) Jér. 51, 56; רַנְּנוּ (*poussez des cris de joie*) Ps. 33, 1; יְרַנֵּן Es. 16, 10.

§ **202**. **a**. Au *qal*, dans quelques cas très rares, le parf. a ֹ au lieu de ַ: וָרֹבּוּ, de רָבַב, (*ils lancent*) Gen. 49, 23.

b. L'infin., l'impér. et l'aor. ont quelquefois ֵ pour ֹ. La *préformante* prend alors ֵ. Ex.: infin.: רֵד (*terrasser*) Es. 45, 1; impér.: גַּל (*ôte*) Ps. 119, 22; aor.: יֵמַר (*il est amer*) Es. 24, 9 (§ 77, *b*); יֵקַלּוּ (*ils seront abaissés*) 1 Sam. 2, 30.

---

1) C'est une formation anormale: l'aor. de שָׁדַד (יָשֹׁד) a pris le suffixe ֵם: יְשָׁדֵּם, après quoi les deux *radicales*, contractées en ד, ont été restituées en דד; aussi le second ד n'a-t-il pas de *daguesh léger*; pour שָׁדְדוּ comp. מָשְׁכוּ, § 131, 1, 3.

c. Quelques verbes ע״ע peu nombreux ont à l'aor. וּ— pour ֹ—, comme s'ils étaient des verbes ע״ו. — Ex. יָרוּץ (*il faiblira*) Es. 42, 4; יָשׁוּד (*il dévaste*) Ps. 81, 6.

§ **203**. Au *niphal*, au lieu du ַ— que devrait prendre la seconde syllabe, on trouve quelquefois ֵ— ou ֹ—. — Ex.: parf.: נָמֵס pour נָמַס (*il s'est fondu*) Ps. 22, 15; נָגֹלּוּ pour נָגַלּוּ (*ils sont roulés*) Es. 34, 4; infin.: הִמֵּס Ps. 68, 3; הִבּוֹז Es. 24, 3.

§ **204**. Au *hiphil* on trouve aussi ַ— au lieu de ֵ— sous la 1e *radicale* (§ 126, IV, *a*). — Ex. הֵקַל (*il a méprisé*) Es. 8, 23; הֵדַק (*il a broyé*) 2 Rois 23, 15; הֵמַר (*il a rendu amer*) Ruth 1, 20; infin.: הָבַר (*purifier*) Jér. 4, 11; aor.: נָרַע (*nous ferons du mal*) Gen. 19, 9; partic.: מֵרַע Prov. 17, 4.

ART. VIII.

Verbes quiescents.

3. Verbes quiescents פ״א.

(אָכַל, *manger*. PARADIGMES: H.)

§ **205**. Les verbes פ״א ne rentrent dans la catégorie des verbes *quiescents* que lorsque leur 1re *radicale* א est *quiescente*. Ordinairement elle est *mobile*, et le verbe se range alors dans la classe des verbes 1re gutturale; par ex. אָזַר (*ceindre*), aor.: יֶאֱזֹר etc.

§ **206**. Mais les cinq verbes אָבַד (*périr*), אָבָה (*vouloir*), אָכַל (*manger*), אָמַר (*dire*), אָפָה (*cuire au four*) ont à l'aor. *qal* leur א *quiescent* en ֹ—: יֹאבַד.

Ce *holem* s'explique par la supposition que la vocalisation normale (§ 163) יַאְ est devenue יָא, et que le *â* a passé en *ô* par prononciation sourde (§ 10, III, 1, *β*).

§ **207.** La seconde syllabe a toujours ַ ou ֵ. Le ֵ est employé principalement à la *pause* et devant la terminaison emphatique וּן. Ex. לֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ (*tu n'en mangeras point*) Gen. 2, 17; mais תֹּאכֵל Gen. 2, 16; תֹּאבֵדוּן Deut. 4, 26.

1. Le ו *consécutif* fait reculer le ton (§ 143, b): וַיֹּאכַל Exode 10, 15, ce qui abrége le ֵ de יֹאמֵר en ֶ (§ 87, I, 2, *α*): וַיֹּאמֶר. Mais à la *pause* le ton repose sur le ֵ: וַיֹּאמַר Gen. 18, 23; וַתֹּאכַל Gen. 3, 6; mais pour la 1e pers.: וָאֹכֵל Gen. 3, 13; plur.: וַיֹּאכֵלוּ Gen. 18, 8.

2. Le verbe אָבָה fait תֹּאבֶה (Deut. 13, 9) à cause du ה (§ 247).

3. Sur la forme לֵאמֹר pour לֶאֱמֹר (littéralement: *pour dire*) voy. § 92, c.

L'aoriste de quelques autres verbes פ״א présente une contraction pareille; par ex. תֵּאתֶה pour תֶּאֱתֶה (*elle viendra*) Mich. 4, 8; même אֵהָב pour אֶאֱהַב (*j'aime*) Prov. 8, 17; וָאֵחַר [avec ו *conséc.*] (*et j'ai tardé*) Gen. 32, 5; comp. § 79, 4, *β*.

§ **208.** La 1re pers. de l'aor. serait אֹאכַל; mais le א *radical* est retranché (comp. § 79, 4, *β*), et l'on écrit אֹכַל (Job 31, 17).

Le א *quiescent*, n'ayant qu'une valeur étymologique, est aussi omis dans d'autres formes. — Ex. תֹּמְרוּ pour תֹּאמְרוּ 2 Sam. 19, 14; תֹּסֵף [de אָסַף] (*tu retires*) Ps. 104, 29; וַתֹּחֶז [de אָחַז] (*et elle saisit*) 2 Sam. 20, 9.

§ **209.** Outre les cinq verbes indiqués au § 206, dans lesquels le א est constamment *quiescent*, il y en a quelques autres qui ont la faculté de prendre à l'aoriste les deux formes, celle des verbes 1re gutturale et celle des verbes *quiescents* פ״א. — Ex. וַיֶּאֱחֹז (*et il saisit*) Juges 16, 3; et יֹאחֵז Es. 5, 29; תֶּאֱסֹף (*tu enlèveras*) Ps. 26, 9, et אֹסִפְךָ 2 Rois 22, 20, וַיֹּסֶף 2 Sam. 6, 1.

§ **210.** Dans les autres conjugaisons le א n'est *quiescent*

que dans quelques cas exceptionnels. — Ex.: aor. *hiphil*: וַיָּאצֶל (*et il mit à part*) Nomb. 11, 25 ; אָזִין (*je prête l'oreille*) Job 32, 11.

Formes irrégulières. 1. La *préformante* portant ô pour â: parf. *niph.*: נֹאחֲזוּ pour נֶאֶחֲזוּ de נָאֱחֲזוּ (*ils prendront possession*) Nomb. 32, 30; aor. *hiph.*: אוֹכִיל Os. 11, 4; אֹבִידָה, avec ה *paragogique*, Jér. 46, 8; וַיּוֹאֶל, de אָלָה, 1 Sam. 14, 24.

2. Le א *quiescent* étant supprimé: מֵזִין Prov. 17, 4; וַיָּרֶב, de אָרַב, 1 Sam. 15, 5; הֵתָיוּ, de אָתָה, Es. 21, 14.

3. *Piél*, le א étant absorbé par la *préformante*: יַהֵל pour יְאַהֵל Es. 13, 20; וַתַּזְרֵנִי pour וַתְּאַזְּרֵנִי 2 Sam. 22, 40; מַלְּפֵנוּ pour מְאַלְּפֵנוּ Job 35, 11.

4. Verbes quiescents פ״ו.

(PARADIGMES: J.)

§ **211**. Les verbes פ״י se divisent en deux classes:

a. La plupart d'entre eux avaient primitivement comme première *radicale* un ו, comme l'ont leurs correspondants en arabe; mais ce ו s'est changé en י partout où il était placé à la tête de la forme: au *qal*, au *piél* et au *pual*: יָשַׁב, יֻשַּׁב etc., tandis qu'il s'est conservé dans les conjugaisons qui ont des lettres *préformantes*: *niphal* נוֹשַׁב, *hiphil* הוֹשִׁיב, *hophal* הוּשַׁב; pour distinguer, nous désignerons ces verbes comme פ״ו.

b. Dans un petit nombre le י est *primitif*; ce sont les verbes פ״י proprement dits.

Le changement du ו en י s'explique par le fait que l'hébreu n'admet presque jamais qu'un mot commence par un ו (sauf le ו cop.) [1]), et que le י est la consonne la plus analogue au ו (§ 59).

---

1) Outre quelques noms propres d'origine étrangère il n'y a que les mots isolés וָו (*clou*) Exode 38, 28 etc., וָלָד (*enfants*) Gen. 11, 30, וָזָר (*chargé de crimes*) Prov. 21, 8.

a. *Verbes* פ״ו. (יָשַׁב, *être assis.*)

§ **212.** La flexion de ces verbes est tout-à-fait normale au parfait du *qal*; mais pour l'infinitif, l'impératif et l'aoriste, où la 1re *radicale* doit porter *sheva simple*, ils se divisent de nouveau:

§ **213.** Les uns retranchent le י (comp. § 182, *a*); il en résulte les formes suivantes:

a. A l'*infinitif construit* ils prennent la forme féminine ֶ ֶת ou, s'ils ont une gutturale, ַ ַת, comme les verbes פ״נ: שֶׁבֶת, דַּעַת; à la *pause*: שָׁבֶת Nomb. 35, 2; avec suff.: שִׁבְתִּי Ps. 27, 4; דַּעְתִּי Deut. 9, 24.

1. Le verbe יָצָא fait צֵאת, pour צֵאֵת, Gen. 24, 11 (comp. שְׂאֵת, § 188).

2. La forme féminine en ה ָ ne se rencontre que très rarement: לְדֵעָה = לָדַעַת Exode 2, 4; לֵדָה = לֶלֶדֶת Es. 37, 3; מֵרְדָה = מֵרֶדֶת Gen. 46, 3. — Forme masc. דֵּעַ, avec suff.: דֵּעִי Job. 32, 6.

b. A l'*impér.* ils ont ֵ: שֵׁב; avec ה *parag.* שְׁבָה Gen. 27, 19.

La racine יָהַב (*donner*) ne se présente qu'à l'impér.: הַב Prov. 30, 15; d'ailleurs toujours avec ה *paragogique*: הָבָה Gen. 11, 3; plur.: הָבוּ Ps. 29, 1 etc.

c. A l'*aoriste* les *préformantes* ont ֵ, la syllabe *radicale* de même: יֵשֵׁב; mais s'il y a une gutturale, le ֵ de la racine est remplacé par ַ: יֵדַע, תֵּחַד (comp. § 170; 174).

1. Le ִ bref des *préformantes*, atténué du ַ primitif, est allongé en ֵ, parce qu'il est placé en syllabe ouverte (§ 88, *a*). Ce ֵ devrait donc être variable, mais il subsiste lors même que la forme est augmentée: וְיֵדָעֵם (*et il les connaîtra*) Os. 14, 10; וְאֵדָעֲךָ Exode 33, 13.

2. Le ֵ de la syllabe *radicale* résulte d'un procédé semblable à celui de l'aor. *niph.* (§ 126, 3, *a*, *rem.*); aussi est-il variable: וַיֵּשֶׁב, יֵשְׁבוּ (§ 143, *b*), et à la 3e pers. fém. plur. il cède à ַ: וְתֵרַדְנָה Jér. 9, 17 (§ 135, II, 3). A la *pause* il devient parfois ָ: וַיֵּרַד Ps. 18, 10 (§ 103, 2).

3. Si la syllabe *radicale* a ַ, il devient ָ en prenant un suffixe (§ 155, *c*), et même le ֵ de la *préformante* se maintient: יֵדָעֵם Os. 14, 10.

4. Les verbes les plus usités de ce genre sont, outre יָשַׁב: יָלַד (*enfanter*), יָצָא (*sortir*), יָרַד (*descendre*), יָדַע (*connaître*).

§ **214.** Les autres, plus nombreux, conservent le י, quoiqu'il ne soit pas primitif (§ 220 etc.).

a. A l'*infinitif construit* ce י est *mobile*: יְרֹא (*craindre*) Jos. 22, 25.

Avec un suffixe: בְּיָסְדִי Job 38, 4; terminaison féminine: יְבֹשֶׁת (*sécher*) Gen. 8, 7. Avec une lettre préfixe il devient *quiescent*: לִיסֹד (*pour fonder*) Es. 51, 16.

b. A l'*impératif* il est *mobile* comme à l'infin.: יְרָשָׁה (*possède*) [יְרַשׁ en *pause* et avec ה *parag.*] Deut. 33, 23.

c. A l'*aoriste*, qui prend ַ dans la seconde syllabe, le י devient *quiescent*: יִירַשׁ pour יִיְרַשׁ (§ 90, b).

Avec l'orthographe défective on marque la longueur du ִ par un *mèteg* (§ 46, b): יִֽרְשׁוּ Abdias 20.

§ **215.** *Remarque.* Quelques verbes présentent les formes de ces deux catégories parallèlement. — Ex.: impér. de יָצַק (*fondre*): צַק 2 Rois 4, 41 et יְצֹק Ezéch. 24, 3; de יָרַשׁ, impér.: רֵשׁ Deut. 1, 21, et רָ֑שׁ Deut. 2, 24; mais aor.: יִירַשׁ Gen. 21, 10.

§ **216.** Tous ces verbes פ״ו conservent le ו primitif au *niphal*, au *hiphil* et au *hophal*.

a. Ce ו s'emploie comme consonne lorsqu'il a un *daguesh fort*, savoir à l'infin., à l'impér. et à l'aor. *niphal*. Ces temps se conjuguent alors sur le paradigme du verbe *fort*: infin. et impér. הִוָּשֵׁב, aor. יִוָּשֵׁב.

b. Dans les cas où la 1[re] *radicale* a un ְ, c'est à dire au parf. et au partic. *niph.* et dans tout le *hiph.* et le *hoph.*, ce ו est

quiescent; dans le *niph.* et le *hiph.* il est *quiescent* en ֹ, dans le *hoph.* en *shoureq.* — Ex.: *niph.* נוֹשַׁב, נוֹשָׁב; *hiph.* הוֹשִׁיב, יוֹשִׁיב; *hoph.* הוּשַׁב, יוּשַׁב etc.

1. Ce וֹ et ce וּ sont formés par contraction de *uv* et de *av*: הוּשַׁב pour הֻוְשַׁב (= הָוְשַׁב); נוֹשַׁב, הוֹשִׁיב, יוֹשִׁיב etc. pour נַוְשַׁב, הַוְשִׁיב יַוְשִׁיב etc., d'après § 81, 2.

2. Quelquefois le ה caractéristique du *hiphil*, qui devrait être absorbé à l'aor. (§ 235, IV, *a*), y est maintenu entre la *préformante* et la 1e *radicale*: יְהוֹדֶה pour יוֹדֶה (*il louera*) Néh. 11, 17; יְהוֹשִׁיעַ 1 Sam. 17, 47.

3. A l'aor. *niphal* la *préformante* א a toujours ִ: וָאִוָּדַע Ezéch. 20, 5.

4. L'aoriste יוּכַל de יָכֹל (*pouvoir*) porte le caractère du *hophal*, mais on l'attribue plutôt au *qal*, en le regardant comme une prononciation sourde de יוֹכַל, contracté de יַוְכַל. (Comp. *Böttcher* § 1095, 3.)

§ **217**. Le *piél* et le *pual* sont tout-à-fait réguliers. — Ex. יִשֵּׁב; יִשְּׁבוּ (*ils ont établi*) Ezéch. 25, 4; יְיַחֵל (*il attend*) Mich. 5, 6; יְיַפֵּהוּ (*il l'embellit*) Jér. 10, 4; יֻדַּע, partic.: מְיֻדָּעִי (*mon connu*) Ps. 55, 14.

A l'aor. *piél* le י *radical* est parfois absorbé par la *préformante*; par ex. וַיְּחֶל [pour וַיְיַחֵל] (*et il attendit*) Gen. 8, 10.

§ **218**. Au *hitpaél* le ו primitif s'est conservé dans quelques cas; plus souvent il s'est changé en י. — Ex. הִתְוַדַּע (*se faire connaître*) Gen. 45, 1; וַיִּתְיַלְדוּ (*et ils se firent enregistrer*) Nomb. 1, 18.

§ **219**. Le verbe הָלַךְ (*aller*) se conjugue comme un verbe פ״ו à l'*infinitif construit*, à l'*impératif* et à l'*aoriste* du *qal*, de même au *hiphil*: לֶכֶת, לֵךְ, יֵלֵךְ, הוֹלִיךְ; הָלַכְתִּי, הֹלֵךְ, הָלֹךְ etc.

1. Formations dérivées: *qal*, infin.: לֶכֶת, לֶכְתִּי 1 Rois 2, 8; impér.: לֵךְ, לֶךְ־, avec ה *parag.*: לְכָה Gen. 19, 32, même לֵךְ Juges 19, 13; fém. plur.: לֵכְןָ Ruth 1, 12; aor.: יֵלֵךְ, וַיֵּלֶךְ, וַיֵּלַךְ Gen. 24, 61; *hiph.*, aor.: יוֹלִיךְ, יוֹלֵךְ Deut. 28, 36; וַיֹּלֶךְ 2 Rois 6, 19.

2. On rencontre cependant quelquefois ces formes du *qal* avec le ה; par ex. infin.: הֲלֹךְ Nomb. 22, 14; impér.: הִלְכוּ Jér. 51, 50; aor.: יַהֲלֹךְ Ps. 58, 9.

b. *Verbes* פ״י *proprement dits.* (יָטַב, *être bon.*)

§ **220.** La classe des verbes פ״י dans laquelle le י est *primitif* est peu nombreuse, et les verbes qui lui appartiennent ne se présentent qu'au *qal* et au *hiphil.*

Les plus usités sont: יָטַב, יָקַץ (*s'éveiller*), יָלַל au *hiph.* (*lamenter*), יָשַׁר (*être droit*), יָצַר (*former*). Ce dernier cependant fait le *niphal* comme un verbe פ״ו: נוֹצַר Es. 43, 10.

§ **221.** Au *qal* le parfait est régulier, l'infinitif et l'impératif ne se rencontrent pas.

L'aoriste, qui a ַ à la seconde syllabe, conserve à côté de la *préformante* la 1re *radicale*, *quiescente* en ִ (§ 82, 1): יִיטַב pour יִיְטַב; avec le ו *conséc.*: וַיִּיטַב Gen. 41, 37.

§ **222.** Au *hiphil* le י *radical* est *quiescent* en ֵ; par ex.: parf. הֵיטִיב, aor. יֵיטִיב; avec le ו *conséc.* וַיֵּיטֶב Exode 1, 20.

1. Le ֵ de la *préformante* est contracté de *ay* (§ 82, 2). On rencontre très rarement la forme pleine, comme הַיְשַׁר [*qeri*] Ps. 5, 9; יַיְשִׁרוּ Prov. 4, 25.

2. Dans quelques cas se présente l'anomalie qu'une forme contractée d'après cette règle est de nouveau augmentée d'un י préformatif: יְיֵטִיב Job 24, 21; יְיֵלִיל Es. 15, 2. — La même chose se présente au *qal* d'un verbe פ״ו: יְיֵדַע Ps. 138, 6. (On pourrait aussi supposer dans ces cas une transposition de la voyelle par araméisme, comme dans שְׂאֵת pour שֵׂאת (§ 188); mais cela ne s'applique pas bien à יְיֵדַע de יָדַע.)

§ **223.** Il y a quelques verbes פ״י fort peu nombreux, par ex. יָצַר (*former*), dans lesquels le י n'est pas *quiescent*, mais où il s'assimile par un *daguesh* avec la lettre suivante (qui, presque dans tous les cas, est une sibilante), à l'instar des verbes פ״נ.

On trouve aussi des formes parallèles du même verbe. — Ex.: de יָצַר: אֶצָּרְךָ Jér. 1, 5; יִצְּרֶהוּ Es. 44, 12, et avec י *quiescent* וַיִּיצֶר Gen. 2, 7; de יָצַק (*verser*): וַיִּצֹק Gen. 28, 18 et וַיִּצֶק [orthogr. défect. pour יי] (en sens intrans.: *il coula*) 1 Rois 22, 35; וַיִּשַּׁרְנָה [forme anomale pour וַתִּשַּׁרְנָה] 1 Sam. 6, 12.

5. Verbes quiescents ע״ו.

(קוּם, *se lever*. PARADIGMES : K.)

§ **224.** Les verbes *quiescents* ע״ו, qu'il faut bien distinguer des verbes mentionnés § 235, ont pour deuxième *radicale* un ו qui n'est jamais *mobile*, de sorte que leur racine se présente comme ne constituant qu'une seule syllabe.

1. Plusieurs grammairiens n'accordent pas à ce ו la valeur d'une lettre *radicale*; ils regardent ces verbes comme purement bilittères et préfèrent qu'on les désigne comme verbes ע״ו. (Comp. *Stade*, § 143, b.)

2. Sur la seule exception, où le ו est *mobile*, voy. § 229, 2.

§ **225.** Quant à la voyelle de cette syllabe, la règle générale est que la racine monosyllabe prend la voyelle dominante de la forme correspondante du verbe *fort*, comme aux verbes ע״ע (§ 192); si cette voyelle est brève, elle devient du même coup longue (קָם, קָמָה), excepté le cas où elle est suivie d'une consonne *afformante* (קַמְתָּ, קַמְתְּ, § 228, *a*). — Voici l'application de cette règle dans le détail.

I. Au *qal*.

a. Si la voyelle caractéristique est analogue au ו, celui-ci se confond avec elle (§ 81, 1). Ainsi :

infin. abs.	קוֹם	pour	קָוֹם	(פָּקֹד);
partic. passif	קוּם	pour	קָווּם	(פָּקוּד);
infin. constr. et *impér.*	קוּם	pour	קְוֹם	(פְּקֹד);
aoriste	יָקוּם	pour	יִקְוֹם	(יִפְקֹד).

1. Le וּ de l'infin. *constr.* et de l'impér. correspond à la forme prim. פְּקֻד (§ 128, 1). L'allongement normal de ce ֻ serait ֹ

(פְּקֹד, avec orthogr. défect., § 10, III, 2); cette voyelle, moins longue que וֹ, reparaît au plur. fém. de l'impér.: קֹמְנָה, et au *jussif* (§ 232, a).

2. L'aor. יָקוּם, qui correspond à la forme prim. יִפְקֹד, se rattache à l'infin. *constr.* (§ 128, b), avec un ָ sous la *préformante* selon § 227.

b. Si la voyelle caractéristique ne s'accorde pas avec le ו, celui-ci est supprimé (§ 81, 4, *a*). Ainsi:

parfait קָם pour קָוַם;

partic. act. קָם avec ָ invariable (§ 10, I, 1).

1. Le ָ du partic. קָם paraît être primitivement contracté de *qavam* (comp. § 146, *a*, 2) et représenter un des cas assez rares où le *â* primitif s'est conservé sans passer en *ô*. (Comp. *Stade* § 73, 1; 615, *c*.)

D'autres, pour reconstruire cette forme, rappellent que le part. actif du verbe fort, פֹּקֵד, remonte à une forme primitive *pâqid*, ce qui correspondrait à une forme *qâvim*, ou, le ו étant supprimé, *qâim* (en chaldaïque en effet: קָאֵם); et le *â* absorbant le *i*, il en serait résulté *qâm*.

2. Très rarement on trouve l'orthogr. pleine du ָ avec א: קָאם Osée 10, 14. Comp. § 79, 4, *δ*.

II. Le *niphal* paraît présenter une exception, car le ָ du verbe *fort* y est remplacé par וֹ: נָקוֹם, יִקּוֹם.

Ce וֹ s'abrége en וּ dans les formes du parfait où le ton *descend*: נְקוּמֹתָ etc., d'après § 87, II, 1.

Si l'on ne veut pas admettre que le ָ du *niphal* ait simplement été supprimé pour conserver le ו avec sa voyelle homogène, le *niph.* étant suffisamment caractérisé par le נ, il faut supposer que le וֹ est la prononciation sourde d'un ָ, allongé du ַ normal.

III. Quant au *piël* etc. voy § 229.

IV. Au *hiphil* et au *hophal* le ו cède le pas aux voyelles caractéristiques de ces formes, et cela sans que le ֻ du *hophal* soit allongé: הֵקִים, הוּקַם.

§ **226.** Le ton se maintient sur la syllabe *radicale* (excepté

le cas du § 228, *c*), même devant les terminaisons ָה—, וּ—, ִי—, comme aux verbes ע״ו (§ 192): קָמָה, קָמוּ, קוּמִי, et parfois même avec le ה *parag.*: קוּמָה.

Seulement les terminaisons תֶּם— et תֶּן— prennent le ton comme toujours: קַמְתֶּם.

Mais le ton *descend* avec le ו *conséc.*: וְשָׁבָה Lév. 22, 13; et avec le נ dit *parag.*: תְּמֻתוּן Gen. 3, 3.

§ **227.** Les *préformantes* de toutes ces formes (aor. *qal*; parf. et partic. *niphal*; *hiphil* et *hophal*), se trouvant placées en syllabe ouverte devant la racine monosyllabe, prennent des voyelles longues, comme dans les formes analogues des verbes ע״ע (§ 197). Ainsi:

qal, aor.: יָקוּם; *niphal*, parf.: נָקוֹם; *hiphil*, parf.: הֵקִים, aor.: יָקִים, partic.: מֵקִים; *hophal* הוּקַם etc.

Ces voyelles, excepté le וּ du *hophal*, sont variables et disparaissent lorsque le ton *descend* par l'effet d'une *afformante* ou d'un suffixe: נְקוּמוֹת; הֱשִׁיבַנִי (*il me ramène*) Ruth 1, 21; par l'effet du נ *parag.*: תְּמֻתוּן pour תָּמֻתוּ (*vous mourrez*) Gen. 3, 3.

§ **228.** Les *afformantes* qui commencent par une consonne, comme ָת—, נוּ— etc., réagissent sur la syllabe *radicale*:

a) au parf. *qal* la voyelle de la racine, quoique accentuée, reste brève (§ 225);

b) à l'aor. *niph.* et *hiph.* la voyelle longue subit une prononciation moins longue (§ 87, II, 1): תִּקֹּמְנָה pour תִּקּוֹמְנָה, תָּקֵמְנָה pour תָּקִימְנָה;

c) pour conserver la voyelle longue une voyelle accessoire est insérée entre la racine et l'*afformante* (comp. § 196), savoir:

וֹ— au parfait *niphal* et *hiphil*;

ֶי— à l'aor. *qal*.



Ces voyelles intercalaires prennent le ton (toujours avec l'exception des terminaisons תֶם — et תֶן —), ce qui fait disparaître la voyelle de la *préformante* : הֲקִימוֹתִי, תְּקוּמֶינָה etc.

1. Le même effet d'une prononciation moins longue (ֵ— pour ֵי—), qui se voit à l'aor. *hiph.* (*b*), se produit au parfait par le ו *conséc.*, qui fait *descendre* le ton: וַהֲקֵמֹתָ Exode 26, 30, ou par un suffixe : הֲקֵמֹתוֹ Ps. 89, 44.

2. Parfois la voyelle intercalaire est omise, et la voyelle de la *préformante* reste longue: הֵבֵאתִי (*j'ai apporté*) Gen. 31, 39; וְהֵמַתָּה (*et tu feras mourir*) 1 Sam. 15, 3.

§ 229. On ne trouve guère de *piël* régulier des verbes עוּ, non plus que les conjugaisons dérivées *pual* et *hitpaël*. En revanche ces verbes forment un *pilêl*, un *pulal* et un *hitpalêl*, c'est à dire que, au lieu de redoubler la 2e *radicale* selon la loi de formation du *piël*, ils redoublent la *troisième*; la 2e *radicale*, ו, reste *quiescente* en ֹ—, et il en résulte un *pilêl* (ou *polêl*) קוֹמֵם au lieu de קִוֵּם (*qiv-vêm*); de même au lieu d'un *pual* un *pulal* קוֹמַם, et un *hitpalêl* הִתְקוֹמֵם, dont la flexion est toute régulière.

1. Le וֹ— du *polêl* s'explique comme étant résulté par contraction de קַוְמֵם (§ 81, 2, β).

2. Le seul exemple d'un *piël* normal est la forme עִוְּדֻנִי (*ils m'ont entouré*) Ps. 119, 61. — Dans quelques passages on trouve le ו changé en י (comme en araméen); par ex. קַיֵּם Esth. 9, 31; קַיֵּם Ruth 4, 7.

3. Quant à la forme *pilpêl*, voy. § 265.

REMARQUES.

§ 230. Les verbes intransitifs en *e* et en *o* (§ 125, a) de la classe des עוּ prennent ֵ— et ֹ— au parf. et au partic. *qal* (comp. § 225), excepté בּוֹא (*venir*), qui a ָ—: בָּא, בָּאתָ etc. — Ex.: parf.: מֵת (*il est mort*) Gen. 42, 38; מֵתוּ, Gen. 7, 22; mais en syllabe fer-

mée מַתְנוּ Nomb. 14, 2; וָמַתִּי [pour מַתְּתִּי] Gen. 19, 19; אוֹר (*il a lui*) Gen, 44, 3; אֹרוּ 1 Sam. 14, 29; זֹרוּ (*ils se sont détournés*) Ps. 58, 4 [1]); partic.: מֵת (*mort*) Gen. 20, 3; עֵר (*veillant*) Mal. 2, 12; לוֹט (*voilant*) Es. 25, 7; mais בָּא, בָּאִים Gen. 32, 14; 18, 11.

§ 231. Trois verbes prennent וֹ pour וּ à l'infin. *constr.*, à l'impér. et à l'aor. (voy. § 225, I, *a*), savoir אוֹר (*être éclairé*), בּוֹא (*venir*), בּוֹשׁ (*avoir honte*). Ce dernier verbe prend en outre ֵ sous la *préformante* de l'aor., comme les verbes פי. — Ex.: אוֹרִי Es. 60, 1; בֹּאוּ Ps. 100, 2; יֵבֹשׁוּ Ps. 6, 11.

Il se rencontre encore quelques formes isolées de ce genre, comme מוֹט (*chanceler*) Ps. 38, 17 (mais תָּמוּט Deut. 32, 35); נוֹעַ (*être ébranlé*) Es. 7, 2, pour נוּעַ Juges 9, 9.

§ **232. a.** Le mode *jussif* de l'aor. s'exprime au *qal* aussi bien qu'au *hiphil*; le וּ s'abrége en ֹ (orthogr. défect.), le י ִ en ֵ: יָשֹׁב (*qu'il s'en retourne*) Juges 7, 3; יָקֵם 1 Sam. 1, 23.

1. Cette forme abrégée se rencontre aussi, dans le style poétique, pour la forme pleine; par ex. Es. 12, 1; Ps. 107, 29.

2. Au lieu du ֹ il y a par exception un ֻ: יָקֻם Gen. 27, 31.

b. Le ו *conséc.* (§ 143) s'attache au *jussif*, avec l'effet de faire *monter* le ton, de sorte que la dernière voyelle devient encore plus brève, le *holem* se changeant en *qameç-hatouph*, le *çéré* en *segol*: וַיָּקָם, וַיָּקֶם.

1. Au *qal* la syllabe *radicale* reprend le ton à la *pause* (§ 105, b): וַיָּעֹף (*et il vola*) Ps. 18, 11, pour וַיָּעָף Es. 6, 6.

2. Si la dernière *radicale* est un א, la voyelle ne peut pas s'abréger et garde le ton; par ex.: *qal* וַיָּבֹא 2 Sam. 3, 20 etc.; *hiph.*: וַיָּבֵא Gen. 8, 9.

---

1) La même forme זֹרוּ Es. 1, 6 dérive de זָרַר.

3. Si la dernière *radicale* est ח, ע ou ר, elle préfère se faire précéder par un ַ, au *qal* et au *hiph.* (§ 76, a). — Ex. וַיָּנַח (*et il reposa*) Exode 10, 14; וַיָּנַע (*et il fut ébranlé*) Es. 7, 2; וַיָּסַר *qal* (*et il se détourna*) Ruth 4, 1, *hiph.* (*et il ôta*) Gen. 8, 13; וַיָּרַח *hiph.* (*et il sentit*) Gen. 8, 21.

§ **233.** Les verbes ע״ו ont beaucoup d'analogie avec les verbes ע״ע sous le rapport de la formation grammaticale, de sorte que les formes du *hophal* et du *polél* se trouvent être les mêmes dans les deux classes: הוּסַב et הוּקַם, סוֹבֵב et קוֹמֵם; de même l'aor. *qal* avec le ו *consée.*: וַיָּסָב et וַיָּקָם. (Comp. aussi יִסֹּב et יִקּוֹם, aor. *qal* et aor. *niph.*)

1. Il arrive même que certaines formes d'un verbe ע״ו sont empruntées au paradigme des verbes ע״ע. — Ex.: בַּז pour בָּז (*il a méprisé*) Zach. 4, 10; נָמַר pour נָמוֹר (*il s'est changé*) Jér. 48, 11.

2. Par un rapport étymologique quelques verbes ע״ו ont le même sens que certains verbes פ״נ dont les deux autres *radicales* sont les mêmes. — Ex. דּוּחַ et נָדַח (*pousser*), הוּם et נָהַם (*frémir*), פּוּחַ et נָפַח (*respirer*), קוּט et נָקַט (*avoir en dégoût*).

§ **234.** Par un procédé semblable à celui des verbes ע״ע (§ 200) il arrive parfois que la *préformante* échange sa voyelle longue contre une voyelle brève suivie de *daguesh fort*; par ex. תַּסִּיג pour תָּסִיג (*tu reculeras*) Deut. 19, 14.

Ces formes sont parfois parallèles aux formes régulières; par ex. הֵסַתָּה [§ 228, *c*, 2] (*elle a incité*) 1 Rois 21, 25, et הִסִּיתוּךָ Jér. 38, 22; וַיָּסֶת 2 Sam. 24, 1, et יַסִּית Es. 36, 18; parfois elles indiquent une différence de la signification; par ex. הָנִיחַ *donner du repos*, Jos. 22, 4 etc., et הִנִּיחַ, *déposer*, *laisser*, 2 Sam. 16, 21; impér.: הַנַּח (*dépose*) Exode 16, 33, (*laisse*) Os. 4, 17; aor. avec ו *conséc.*: וַיַּנַּח 1 Sam. 10, 25.

§ **235.** Il y a quelques verbes dont la deuxième *radicale* est bien un ו, mais un ו *non quiescent.* Tous les verbes qui sont à la fois ע״ו et ל״ה sont de ce nombre, qui d'ailleurs est fort

limité. Leur flexion est tout à fait régulière. — Ex. גָּוַע, יִגְוַע (*il expirera*); עִוֵּר, עִוֵּר (*il a aveuglé*); לָוָה, יִלְוֶה (*il empruntera*); קָוָה, קֹוֶה (*se confiant*), קִוָּה, יְקַוֶּה etc.

6. Verbes quiescents ע״י.

(בִּין, *comprendre*. PARADIGMES: K.)

§ **236**. Les verbes ע״י ont beaucoup de rapport avec les verbes ע״ו; non seulement plusieurs d'entre eux ont leurs équivalents en ע״ו (comme לוּן et לִין *loger*, חוּל et חִיל *trembler de douleur*, שׂוּם et שִׂים *mettre*), mais encore leur flexion suit les règles des verbes ע״ו: בָּן, בַּנְתָּ, בּוֹנֵן etc.

§ **237**. Ils ne diffèrent des verbes ע״ו qu'à l'infin. *constr.*, à l'impér. et à l'aor. *qal*, où le י est *quiescent* en ִ : בִּין, בִּינִי, יָבִין etc.

Jussif: יָשֵׂם (*qu'il mette*) 1 Sam. 2, 20; אַל־תָּשֶׂם 1 Sam. 9, 20; avec le ו *conséc.*: וַיָּשֶׂם Gen. 2, 8, et avec une gutturale: וַיָּעַט (*et il s'emporta*) 1 Sam. 25, 14.

§ **238**. Quelquefois le י se maintient au parf. *qal*; on insère alors une voyelle accessoire (וֹ) entre la racine et les *afformantes* ת et נ (comp. § 228, *c*). — Ex.: רִיבוֹתָ (*tu contestes*) Job 33, 13, pour רַבְתָּ Lam. 3, 58; בִּינֹתִי (*je fis attention*) Dan. 9, 2, mais בַּנְתָּה [orthogr. pleine] Ps. 139, 2.

Ces formes ont l'air d'être des *hiphil* dont on aurait retranché la *préformante*. L'aor. *qal* est même identique avec l'aor. *hiphil*; par ex. וַיָּבִינוּ (*et ils expliquèrent*) Néh. 8, 8. — En effet plusieurs grammairiens regardent les verbes ע״י comme étant au fond simplement des *hiphil* de verbes ע״ו (comp. *Stade*, § 143, c, 1).

§ **239**. Quelques verbes ע״י ont le י *mobile* et se conjuguent en conséquence. Ce sont: אָיַב (*haïr*), עָיֵף (*être fatigué*), הָיָה (*être*), חָיָה (*vivre*).

7. Verbes quiescents ל״א.

(מָצָא, *trouver*. PARADIGMES : L.)

§ **240**. Les verbes ל״א suivent en général la flexion des verbes 3e gutturale (§ 173 et suiv.), de laquelle ils ne s'écartent que dans les formes où le א, n'ayant pas de voyelle, devient *quiescent*. Les règles à donner à leur égard sont donc assez simples.

§ **241**. Lorsque le א se trouve à la fin des mots, il se confond avec la voyelle précédente, qui devient longue si elle était brève (§ 78, c) : מָצָא pour מָצַא ; מְצֹא ; מְצָא pour מְצַא (שְׁמַע); יִמְצָא, נִמְצָא, מַצֵּא etc.

Les verbes en ֵ (§ 125, a), comme מָלֵא (*être plein*), conservent le ֵ dans toutes les formes du *qal* où le א est *quiescent* : מָלֵאתִי ; יְרֵאתֶם (*vous craignez*) Nomb. 12, 8.

§ **242**. Lorsque les *afformantes* commencent par une voyelle, le א reste *mobile*, et le verbe ne présente alors aucune irrégularité ; par ex. מָצְאוּ, à la *pause* מָצָאוּ.

§ **243**. Lorsque les *afformantes* commencent par une consonne (ת ou נ), le א est *quiescent* :

en ָ au parfait *qal*, par l'allongement normal du ַ : מָצָאתָ ;

en ֵ au parfait de toutes les autres conjugaisons : נִמְצֵאתִי, מִצֵּאנוּ etc. ;

en ֶ à l'impératif et à l'aoriste de toutes les conjugaisons : תִּמְצֶאנָה, תְּמַצֶּאנָה etc.

1. Devant les suffixes ְךָ, ְכֶם, ְכֶן le א est *mobile* et prend ֲ (§ 173, 3) : תִּמְצָאֲךָ 1 Sam. 23, 17 ; בֹּרַאֲךָ (*qui t'a créé*) Es. 43, 1.

2. Le א *quiescent* est quelquefois omis (§ 79, 4, β) ; par ex. מָצָתִי Nomb. 11, 11 ; וְתִשֶּׂנָה [de נָשָׂא] Jér. 9, 17.

REMARQUES.

§ 244. a. Ces verbes emploient dans quelques cas la forme antique de la 3e pers. fém. sing. (ַ ת , § 411, *rem.*), qui permet au א de devenir *quiescent*: קָרָאת pour קָרְאַת (§ 79, 1) et ceci pour קָרְאָה (*elle appelle*) Es. 7, 14, et (dans le sens de: *elle va au-devant*) Deut. 31, 29; au *niph.* נִפְלָאת (*elle est merveilleuse*) Ps. 118, 23; au *hoph.* הֻבָאת (*elle a été menée*) Gen. 33, 11.

b. L'infinitif *qal* prend assez souvent la terminaison féminine, parfois en ָה (§ 128, 3): יִרְאָה (*craindre*) Ps. 86, 11; parfois en ־אֹת (avec le ת du féminin, § 292, b): מְלֹאת Lév. 8, 33; קְרֹאת (*appeler*) Juges 8, 1; שְׂנֹאת (*haïr*) Prov. 8, 13.

1. Quant aux formes שְׂאֵת, צֵאת, voy. § 188; 213, a. Sur לִקְרַאת, pour לִקְרָאַת, de l'infin. קְרָאָה (*rencontrer*), voy. § 79, 1.

2. Le fém. du partic. actif *qal* se présente ordinairement sous la forme מֹצֵאת, pour מֹצֵאֶת (§ 79, 3) 2 Sam. 18, 22; plur. מֹצְאוֹת Jos. 2, 23.

§ 245. Les verbes ל״א empruntent quelquefois les formes des verbes ל״ה, avec lesquels ils ont beaucoup de rapport (§ 262).

8. Verbes quiescents ל״ה.

(גָּלָה, *révéler*. PARADIGMES: M.)

§ 246. Dans la plupart des verbes ל״ה la troisième consonne ה remplace un י qui terminait primitivement le mot.

Dans quelques-uns la troisième *radicale* était primitivement un ו (voy. § 261).

§ 247. La troisième *radicale* de ces verbes est remplacée par ה dans toutes les formes où elle se trouve à la fin du mot. (Voy. cependant § 249.)

Ce ה final est *quiescent*:

en ָ dans tous les parfaits: גָּלָה, נִגְלָה, הִגְלָה etc.;

en ֹ dans tous les infinitifs *absolus*: גָּלֹה etc., à l'exception du *hiphil* et du *hophal* qui ont ֵ: הַגְלֵה, הָגְלֵה;

en ֵ dans tous les impératifs: גְּלֵה, גַּלֵּה etc.;

en ֶ dans tous les aoristes et tous les participes actifs: יִגְלֶה, יְגַלֶּה; גֹּלֶה, מְגַלֶּה etc.

1. Dans tous ces cas le י (ou le ו) *radical* s'est perdu, et la forme se termine de fait par une voyelle. Pour indiquer cette voyelle on a, en écrivant, ajouté un ה, qui ne doit donc pas être regardé comme une *radicale* proprement dite, mais plutôt comme une lettre orthographique.

2. Le ָ du parfait est l'allongement naturel du ַ, devenu nécessaire en syllabe ouverte (§ 88, a): גָּלָה pour גָּל. Même le *piél* et le *hiphil* ont cet allongement du ַ primitif (§ 126, III, IV), sans doute pour rendre leur parfait conforme à celui des autres conjugaisons.

3. Le ֵ et le ֶ sont d'une origine plus ou moins contestée. Cependant il est assez sûr que ces voyelles dépendent d'une formation de l'impératif et de l'aoriste en **a** (non en **o**, comp. § 128, 2). Le ֵ provient de la contraction du ַ avec le י primitif: גְּלַי, גְּלֵ, גְּלֵה. — Quant au ֶ, les uns admettent une influence semblable du י (§ 252, 2); les autres pensent que le י de l'aor. est simplement retranché, et le ַ modifié en ֶ comme dans מֶלֶךְ pour מַלְךְ (allongement, mais moins fort que celui du parfait en ָ). Les grammairiens ne sont pas davantage d'accord sur la formation du partic., qui a ֶ, גֹּלֶה, et qui prend ֵ à *l'état construit*: גֹּלֵה, (voy. § 350; 346, 2). (Comp. l'aperçu donné par *König*, § 41, 1, d, e, g.)

§ 248. L'infinitif *construit* de toutes les conjugaisons a la terminaison וֹת, formée en ajoutant le ת du féminin (§ 292, b): גְּלוֹת, הַגְלוֹת etc.

Le détail de cette formation donne encore lieu à discussion. On peut partir d'un infinitif normal en **o**, en comparant les infinitifs קְנֹה (*acquérir*) Prov. 16, 16 (où le même verset présente aussi la

forme קְנוֹת); הֵרָאֹה (*apparaître*) Juges 13, 21; שְׁתוֹ (*boire*) Prov. 31, 4; עֲשׂוֹ (*faire*) Gen. 31, 28 (comp. § 255). Le ת ajouté produit alors la forme גְּלוֹת, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'une forme primaire גְּלֻוְת. Ou bien on suppose un infin. en **a**, qui produirait la forme *gelayat* ou *gelavat*, contractée en *gelât* et devenant *gelôt* par prononciation sourde.

§ **249.** Le partic. passif du *qal* présente le seul cas où le י primitif se soit conservé à la fin de la forme, le ה ne pouvant être *quiescent* en *shoureq*: גָּלוּי (comp. § 83).

§ **250.** La 3e pers. fém. sing. du parfait, dans toutes les conjugaisons, se termine en ـָתָה: גָּלְתָה, נִגְלְתָה etc. (§ 251, *rem.*).

Cela provient de ce que dans tous ces cas l'antique terminaison féminine ـַת s'est conservée. Il en résulte, après le retranchement du י *radical*, primitivement la forme גָּלַת, נִגְלַת etc. C'est celle qui est toujours employée devant les suffixes (voy. § 260, *b*). Mais, sans suffixe, elle ne se rencontre que dans peu de cas (dans lesquels du reste le ـַ de la syllabe finale est allongé en ـָ; par ex. עָשָׂת, *elle fait*, Lév. 25, 21); la règle est que la terminaison ordinaire ـָה y est ajoutée, par pléonasme et sans doute sous l'influence de l'analogie des autres formes (פָּקְדָה etc.). Par suite de ce crément le ـַ est supprimé; mais il reparaît à la *pause*, allongé en ـָ: רָאָתָה (*elle a vu*) Es. 64, 3; יָאָתָה (*elle sied*) Jér. 10, 7.

§ **251.** **a.** Devant les *afformantes* ـוּ et ـִי le י *radical* est retranché sans laisser de trace: גָּלוּ pour גָּלְיוּ, תִּגְלִי pour תִּגְלְיִי. (Voy. cependant § 254; 256, b.)

b. Le pluriel et le féminin du partic. (גֹּלֶה) se forment de la même manière avec les terminaisons ـִים et ـָה: גֹּלִים, גֹּלָה. Quant au même retranchement devant les *suffixes*, voy. § 260, *a*.

Remarque. La 3e pers. fém. sing. du parf., formée d'après ce principe, serait identique avec le masc.: גָּלָה.

§ **252.** Devant les *afformantes* consonnantes (נ, ת) le י *radical* reparaît comme lettre *quiescente*, avec les voyelles (accentuées):

ִ au parfait *qal*: גָּלִ֫יתָ, גָּלִ֫ינוּ;

ֵ ou ִ au parfait des autres conjugaisons, dont les voix passives ont exclusivement ֵ: *piél* גִּלִּ֫יתָ et גִּלֵּ֫יתָ, *pual* גֻּלֵּ֫יתָ; *hiph.* הִגְלִ֫יתָ et הִגְלֵ֫יתָ; *hoph.* הָגְלֵ֫יתָ;

ֶ à l'impér. et à l'aoriste de toutes les conjugaisons: גְּלֶ֫ינָה, תִּגְלֶ֫ינָה etc.

1. Au parfait le י *radical*, d'après les normes du verbe *fort*, se trouverait placé à la fin d'une syllabe, précédé de ַ (comme le ד dans פָּקַ֫דְתָּ); il en résulte la diphthongue ַי dont la contraction normale est ֵי (§ 82, 2, *α*); mais ce *çéré* est affaibli en *ḥireq* au *qal* et parfois aussi dans les autres conjugaisons actives ou réfléchies, surtout au *piél.*

2. Le ֶ remonte en tous cas à une formation en **a** pour l'aor. et l'impér.; et il paraît que dans ces verbes le ַי s'est contracté, pour quelques formes, en ֶי au lieu de ֵי, exception qui a une analogie dans la forme ֶ֫יךָ. (Comp. § 324, 2, *β*; *Stade*, § 99, 2.)

Si l'on regarde le ֶ comme étant purement une prononciation plus longue et en même temps plus aiguë du ַ (§ 247, 3), il faut supposer que le י n'a été ajouté que pour rappeler la formation primitive. (Comp. *Gesenius-Kautzsch*, § 75, 2.)

§ 253. a. Pour exprimer les modes *jussif* et *narratif* (§ 140; 143), toutes les conjugaisons peuvent prendre une forme *apocopée* de l'aoriste en retranchant la terminaison ֶה; par ex. יִגֶל pour יִגְלֶה (§ 257, II).. — Quant à l'effet qu'a ce retranchement sur les voyelles précédentes, voy. § 257.

b. On trouve également une forme *apocopée* de l'impératif dans quelques conjugaisons; voy. § 258.

REMARQUES.

1. Sur le parfait.

§ 254. a. Le י *radical* est conservé dans quelques formes devant ָה et וּ: חָסָ֫יָה (*elle se réfugie*) Ps. 57, 2; חָס֫יוּ Deut.

32, 37; נָטָיוּ [*qeri*] (*ils ont glissé*) Ps. 73, 2; *niph.*: נִטָּיוּ Nomb. 24, 6. (Comp. § 104, 5.)

b. La *préformante* ה du parf. *hiphil* prend quelquefois ◌ֶ au lieu de ◌ִ, surtout au verbe רָאָה; par ex. הֶרְאָה Gen. 41, 28.

2. **Sur l'infinitif.**

§ 255. L'infinitif *absolu* du *qal* s'écrit parfois avec וֹ: בָּכוֹ (*pleurer*) Es. 30, 19, pour בָּכֹה 1 Sam. 1, 10. (Comp. § 80, 3.)

Celui du *piél* n'a presque jamais sa forme normale, qui serait קַוֺּה (*s'attendre*) Ps. 40, 2; mais il prend ordinairement celle de l'infinitif *construit* du verbe *fort*: קַוֵּה Jér. 8, 15.

1. L'infinitif *absolu qal* se présente par exception avec le ת de la terminaison fém.: שָׁתוֹת pour שָׁתֹה (*boire*) Es. 22, 13 (comp. § 248).

2. L'infinitif *absolu hiphil* de רָבָה (*être nombreux*) présente la forme avec le ה du fém. (§ 128, 3): הַרְבָּה Gen. 3, 16, la forme ordinaire הַרְבֵּה étant devenue adverbe par l'usage (= *en quantité*).

3. **Sur l'aoriste.**

§ 256. a. La terminaison ◌ֶה est quelquefois remplacée par ◌ֵה, surtout à la *pause* et dans un sens impératif. — Ex.: יְנַקֵּה (*il déclare innocent*) Nah. 1, 3; אַל־תְּהִיֵה Jér. 17, 17.

b. Le י *radical* se maintient dans plusieurs cas devant les *afformantes* à voyelles, particulièrement à la *pause* et avec le ן dit *paragogique* (§ 134, 3). — Ex.: יִרְבְּיֻן (*ils se multiplieront*) Deut. 8, 13; יֶהֱמָיוּן (*ils bruient*) Es. 17, 12; devant le ה *parag.*: (§ 137): אֶהֱמָיָה (*je frémis*) Ps. 77, 4. (Comp. § 104, 5.)

§ 257. Au *jussif* et au *narratif* le retranchement de la terminaison ◌ֶה (§ 253, *a*) occasionne les modifications suivantes:

I. Au *qal*.

a) La forme *apocopée* reste rarement telle quelle, avec les

deux *radicales* dépourvues de voyelles: וַיִּשְׁבְּ (*et il fit prisonnier*) Nomb. 21, 1; וַיִּפְתְּ (*et il fut séduit*) Job 31, 27.

b) Ordinairement la première *radicale* prend une voyelle auxiliaire, savoir ◌ֶ, ou, si la *radicale* suivante est une gutturale, ◌ַ (§ 95; 98, *a*): וַיִּ֫בֶן (*et il bâtit*) Gen. 2, 22; וַיִּ֫פֶן (*et il se tourna*) Exode 2, 12; וַיִּ֫שַׁע (*et il regarda*) Gen. 4, 4.

c) Dans les deux cas précédents la *préformante*, surtout ת, allonge souvent son ◌ִ en ◌ֵ: וַיֵּ֫בְךְּ (*et il pleura*) Gen. 27, 38; וָאֵ֫שְׁתְּ (*et je bus*) Gen. 24, 46; תֵּ֫פֶן (*tourne-toi*) Nomb. 16, 15; וַתֵּ֫תַע (*et elle erra*) Gen. 21, 14; יֵ֫רֶא (*qu'il voie*) Exode 5, 21; mais toujours וַיַּ֫רְא (◌ַ à cause du ר, comp. § 77, *b*) Gen. 1, 4 etc.

d) Si la première *radicale* est une gutturale, le mot prend deux *pataḥ*: וַיַּ֫עַן (*et il répondit*) Gen. 18, 27 etc.; וַיַּ֫עַשׂ (*et il fit*) Gen. 1, 7 etc.; cependant le ח permet aussi le ◌ִ (*b*): par ex. וַיִּ֫חַר (*et il fut irrité*) Gen. 4, 5.

e) L'aoriste *apocopé* des verbes הָיָה et חָיָה est יְהִי et יְחִי, תְּהִי etc., pour יִהְיְ, יִחְיְ etc.; la première *radicale* prend ◌ִ, afin que le י puisse être *quiescent*, après quoi la *préformante* reprend le *sheva mobile* qui lui est propre. A la *pause*: יֶ֫הִי, יֶ֫חִי (§ 104, 3).

f) Exceptions. Il y a des cas où le *jussif* s'exprime par la forme pleine; par ex. תֵּרָאֶה (*qu'elle soit vue*) Gen. 1, 9. De même le ו *conséc.* n'exige pas toujours l'aoriste *apocopé*, surtout avec la 1re pers.; par ex. וַיִּבְנֶה Jos. 19, 50; וָאֶרְאֶה Juges 12, 3.

II. III. Au *niphal* le retranchement de la term. ◌ֶה abrége seulement le ◌ָ en ◌ַ; au *piél* et au *hitpaël* il fait tomber le *daguesh* caractéristique, selon § 65: יְקַוֶּה (*il s'attendra*), forme *jussive*: יְקַו Job 3, 9; ו *conséc.*: וַיִּתְגַּל (*et il se découvrit*) Gen. 9, 21.

IV. Au *hiphil* la forme *apocopée* peut rester telle quelle: יַפְתְּ (*qu'il mette au large*) Gen. 9, 27;
ou bien elle prend la forme segolée ֶ ֶ, avec une gutturale ַ ַ: וַיֶּפֶר (*et il fit fructifier*) Ps. 105, 24; וַתַּעַל (*et tu fis monter*) Jonas 2, 7.

Dans les verbes 1e gutturale qui sont en même temps לה, l'aor. *hiphil* ne peut pas se distinguer, par la forme, du *qal*; par ex. וַיַּעַל Gen. 8, 20 et 13, 1; וַיַּעֲלֶה 1 Rois 16, 17 et Jér. 10, 13.

4. Sur l'impératif.

§ **258**. La forme *apocopée* de l'impératif se rencontre au *piél*: צַו (*ordonne*) Lév. 6, 2, pour צַוֵּה Jos. 4, 16; גַּל Ps. 119, 18; et au *hiphil*, où elle prend toujours la forme segolée: הֶרֶב [pour הַרְבְּ, de הַרְבֵּה, comme מֶלֶךְ pour מַלְךְ] (*multiplie*) Juges 20, 38; הֶרֶף (*laisse*) Deut. 9, 14; הַעַל (*fais monter*) Exode 33, 12.

5. Sur le participe.

§ **259**. **a**. Le fém. du partic. act. *qal*, qui est ordinairement גֹּלָה (§ 251, b), peut aussi se former de manière à conserver le י *radical*, en le renforçant par un *daguesh*: פֹּרִיָּה (*féconde*) Ps. 128, 3.

b. Au partic. passif *qal* le י final passe quelquefois en ו et se confond avec le *shoureq* en un seul signe. — Ex. עָשׂוּ pour עָשׂוּי (*fait*), צָפוּ (*destiné*) Job 41, 25 et 15, 22.

Comp. נְטוּוֹת (*tendues*) Es. 3, 16; de même עֲשׂוּוֹת 1 Sam. 25, 18, où le *ketib* demande les voyelles נְטֻוּוֹת, עֲשֻׂוּוֹת: *netouvôt* etc.

6. Sur l'application des suffixes.

§ **260**. Lorsque des *suffixes* s'ajoutent au mot,

a) les formes qui se terminent en ה retranchent ce ה avec sa voyelle, et le *suffixe* prend une *voyelle de liaison* d'après § 150: עָנַנִי (*il m'a répondu*), à la *pause* עָנָנִי 1 Rois 2, 30; עָנְךָ,

à la *pause* עָנָךְ Es. 30, 19 (comp. 404, 4); עָנָם Ps. 18, 42; יַעֲנֶנּוּ Exode 19, 19; עָנֵהוּ 1 Sam. 14, 39;

b) la 3e pers. fém. sing. du parfait prend toujours sa forme antique en ת__ (§ 250): עָשָׂתְנִי Job 33, 4; avec assimilation du ה au ת (§ 154, 1, β): יְלָדַתּוּ Ruth 4, 15; וְכִלַּתּוּ (*et elle le consume*) Zach. 5, 4.

7. Sur les verbes primitivement ל״ו.

§ **261. a.** Quelques verbes ל״ה ont primitivement pour 3 *radicale* un ו, et non pas un י.

Ce ו n'apparaît du reste au *qal* que dans la forme שָׁלַוְתִּי (*je suis tranquille*) Job 3, 26; dans toutes les autres formes de la conjugaison ces verbes suivent la flexion des autres verbes ל״ה; par ex. שָׁלוּ Jér. 12, 1; יִשְׁלָיוּ [§ 254, a] Job 12, 6.

b. Trois de ces verbes forment un *pilél* avec sa conjugaison réfléchie *hitpalél*: נאה, *pilél* נַאֲוָה (*il sied*) Ps. 93, 5; טחה, part. *pilél* מְטַחֲוֵי קֶשֶׁת (*les tireurs d'arc*) Gen. 21, 16; שׁחה, *hitpalél*: הִשְׁתַּחֲוָה [§ 126, V, a] (*il se prosterne*) Ezéch. 46, 2.

1. Voici le détail de cette formation. Le *piél* de נָאָה, en redoublant la 3e *radicale*, c'est à dire le ו primitif, est נַאֲוַו, forme qui se change en נַאֲוָה d'après § 247, 1 et 2. Et de même pour les deux autres verbes.

2. Le plur. נָאווּ, Es. 52, 7, remonte au sing. נָאוָה, contracté de נַאֲוָה (§ 79, 2). — L'aor. de הִשְׁתַּחֲוָה est יִשְׁתַּחֲוֶה 2 Sam. 15, 32; avec le ו *conséc.*: וַיִּשְׁתַּחוּ Gen. 18, 2 (§ 81, 3). Plur.: יִשְׁתַּחֲווּ Ps. 66, 4.

8. Sur l'affinité entre les verbes ל״א et ל״ה.

§ **262. a.** Les verbes ל״א se conforment souvent à la flexion des verbes ל״ה, et cela sous plusieurs rapports.

En voici le détail:

1. Ils adoptent parfois les voyelles des verbes ל״ה: כָּלִאתִי, pour כָּלָאתִי (*je me suis abstenu*) Ps. 119, 101; רִפֵּאתִי, pour רִפֵּאתִי (*j'assainis*) 2 Rois 2, 21; מוֹצֶא, pour מֹצֵא (*trouvant*) Eccl. 7, 26.

2. Dans d'autres cas ils gardent leurs voyelles, mais ils changent leur א en ה: רַפָּה (*répare*) Ps. 60, 4; יְמַלֶּה (*il remplira*) Job 8, 21.

3. Quelques formes sont entièrement empruntées aux verbes ל״ה: כָּלוּ pour כָּלְאוּ (*ils enfermèrent*) 1 Sam. 6, 10; מָלוּ pour מָלְאוּ Ezéch. 28, 16; הִתְנַבִּיתָ (*tu prophétiseras*) 1 Sam. 10, 6; נְשׂוּי־פֶּשַׁע (*pardonné, quant à la transgression*) Ps. 32, 1, pour נְשֻׂא עָוֺן Es. 33, 24.

b. Plus rarement les verbes ל״ה se conforment à la flexion des ל״א. C'est surtout קָרָה (*rencontrer*) qui est aussi ל״א: קָרָא.

Parfois les ל״ה prennent les voyelles des ל״א: אָתָנוּ pour אָתִינוּ (*nous venons*) Jér. 3, 22; תִּכְלָה (*elle sera achevée*) 1 Rois 17, 14; dans d'autres cas, un peu plus fréquents, ils adoptent le א comme 3e *radicale*: רָצְאתִי (*j'ai plaisir*) Ezéch. 43, 27; מְרַפֵּא (*rendant las*) Jér. 38, 4.

9. **Sur les verbes** לּ״ה.

§ 263. Il y a un petit nombre de verbes dont la 3e *radicale* est un ה *non-quiescent*, mais qui porte un *mappiq* et se prononce comme consonne; par ex. גָּבַהּ (*être haut*). Ils suivent à tous égards la flexion des verbes 3e gutturale (§ 173 et suiv.).

Art. IX.

Formations exceptionnelles.

A. Conjugaisons peu usitées.

§ 264. Nous avons dit plus haut (§ 198) qu'au lieu de former un *piél* avec ses conjugaisons dérivées, les verbes ע״ע préfèrent former un **poél**, et les verbes ע״ו un **pilél** (§ 229), comme סוֹבֵב, סוֹבַב, הִתְגַּלֵּל, קוֹמֵם etc.

Ces dernières conjugaisons se trouvent aussi dans quelques verbes qui ne sont ni ע״ע ni ע״ו. — Ex. *poél*: partic. מְשֹׁפְטִי (*qui entre en jugement avec moi*) Job 9, 15; שֹׁרֵשׁ, dénomin. de שֹׁרֶשׁ, (*il a pris racine*) Es. 40, 24 (*pual*: שֹׁרְשׁוּ, pour שֹׁרָשׁוּ, Jér. 12, 2);

pilêl: שַׁאֲנַן [שׁאן] (*il est tranquille*) Jér. 30, 10; רַעֲנָנָה [רען] (*elle est verte*) Job 15, 32; *pulal:* אֻמְלַל [אמל] (*il languit*) Es. 16, 8.

§ **265.** Les deux classes de verbes ע״ע et ע״ו forment quelquefois un **pilpel** au lieu du *piêl*, en redoublant les deux *radicales*. — Ex. וְגִלְגַּלְתִּיךָ [גלל] (*et je te roulerai*) Jér. 51, 25; לְכַלְכֵּל [כול] (*à soutenir*) Ruth 4, 15; passif: כָּלְכַּל (1 Rois 20, 27); יְסַכְסֵךְ [סכך] (*il instiguera*) Es. 9, 10; סַלְסְלֶהָ [סלל] (*exalte-la*) Prov. 4, 8; מְצַפְצֵף [צפף] (*sifflant faiblement*) Es. 10, 14.

§ **266.** La conjugaison **pealal**, qui provient de la répétition des deux dernières *radicales*, est destinée à exprimer l'idée de mouvements qui se suivent rapidement. — Ex.: לִבִּי סְחַרְחַר (*mon cœur est agité*) Ps. 38, 11; מֵעַי חֳמַרְמָרוּ (*mes entrailles bouillonnent*) Lament. 1, 20.

§ **267.** Dans quelques cas très peu nombreux on trouve une conjugaison **tiphél**, au lieu du *hiphil*. — Ex.: תִרְגַּלְתִּי [de רָגַל] (*j'ai enseigné à marcher*) Os. 11, 3; תְּתַחֲרֶה [de חָרָה] (*tu lutteras*) Jér. 12, 5.

Il y a en outre quelques formations isolées:

1. une conjugaison *shaphél*, qui se rencontre en syriaque: שַׁלְהֵב de לָהַב, d'où le substantif שַׁלְהֶבֶת (*flamme*) Job 15, 30; comp. שַׁבְּלוּל [*daguesh euphonique*, § 63, 2] (*limace*) Ps. 58, 9; שְׁקַעֲרוּרֹת (*cavités*) Lév. 14, 37;

2. une espèce de *niphal* du *hitpaël:* נִוַּסְּרוּ pour נִתְוַסְּרוּ (*elles recevront la correction*) Ezéch. 23, 48; נִכַּפֵּר pour נִתְכַּפֵּר (*il sera expié*) Deut. 21, 8. (Comp. § 126, V, b, 2.)

B. Verbes quadrilittères.

§ **268.** Un petit nombre de formes verbales, qu'on ne peut pas regarder comme conjugaison normale d'une racine de *trois lettres*, sont ramenées ordinairement à une racine **quadrilittère.**

Les racines quadrilittères sont assez fréquentes dans la formation du *nom* (§ 289, D); elles proviennent de l'apposition d'une quatrième consonne à une racine trilittère; c'est surtout un ר et parfois un ל qui est inséré entre la 1re et la 2e *radicale*; par ex. שַׁרְבִיט (*sceptre*) de שֵׁבֶט, זַלְעָפָה et זִלְעָפָה (*braise*) de זָעַף. Le verbe ne présente que les exemples suivants, qui prennent les voyelles caractéristiques du *pilél* et de sa voix passive:

יְכַרְסְמֶנָּה (*il la ronge*) Ps. 80, 14, aor. de כִּרְסֵם, de כסם (racine inusitée);

מְכֻרְבָּל (*revêtu*) 1 Chron. 15, 27, de כבל (racine inusitée);

רֻטֲפַשׁ (*il reprend la fraîcheur*) Job 33, 25, de רטף = רָטַב (pour le ֲ voy. § 20, *a*);

פַּרְשֵׁז (*il déploie*) Job 26, 9, de פָּרַשׂ, doit plutôt être regardé comme un *pilél* avec permutation du שׂ en ז;

אַשְׂמְאִילָה (*j'irai à gauche*) Gen. 13, 9, est formé à l'analogie du *hiph.*, de שְׂמֹאל (*gauche*).

C. Verbes défectifs.

§ **269**. Il se trouve quelques cas où deux verbes *faibles* de racine semblable sont **défectifs** tous les deux, c'est à dire que chacun d'eux ne se rencontre que dans certaines formes; mais presque toujours les formes qui manquent à l'un sont fournies par l'autre, de sorte qu'ils constituent, pour ainsi dire, à eux deux un verbe complet (à peu près comme en latin *fero*, *tuli*, *latum* etc.). — Voici les plus usités:

בּוֹשׁ (*avoir honte*) fait le *hiphil* régulier הֵבִישׁ; mais on trouve aussi הוֹבִישׁ (de יָבֵשׁ);

טוֹב (*être bon*) ne fait que le parf. et l'infin. *qal*; l'aor. *qal* et le *hiphil* sont de la racine יָטַב: יִיטַב, הֵיטִיב;

יָגֹר (*craindre*), aor. יָגוּר (de גּוּר);

יָקַץ (*s'éveiller*) ne fait que l'aor. יִיקַץ; au lieu du parf. *qal* on emploie le parf. *hiph.* de קוּץ: הֵקִיץ;

נָפַץ (*briser*) forme le parf., l'infin. *abs.* et le partic. *qal*, de même que le *piél* (נִפֵּץ); mais l'impér. et l'aor. *qal*, le *niph.*, *hiph.* etc. sont pris de la racine פּוּץ: יָפוּץ, נָפוֹץ, פּוֹצֵץ, הֵפִיץ etc.;

נָצַב (*poser*) forme son *hitpaêl* de יָצַב: הִתְיַצֵּב;

שָׁתָה (*boire*) forme le *hiphil* d'une racine inusitée au *qal* שָׁקָה: הִשְׁקָה.

Quant au verbe הָלַךְ, voy. § 219.

§ **270**. Par un procédé semblable quelques verbes substituent les *temps* ou *modes* d'une conjugaison à ceux d'une autre. Exemples:

יָסַף (*ajouter*) se sert toujours de l'infin. et de l'aor. *hiphil* dans le sens du *qal*: הוֹסִיף, יוֹסִיף, וַיּוֹסֶף;

נָגַשׁ (*s'approcher*) se sert du parf. *niphal* pour le *qal*: נִגַּשׁ;

נָחָה (*diriger*) prend pour l'aor. la forme du *hiphil*: יַנְחֶה;

עוּר (*s'éveiller*) emploie le parf. et l'aor. du *niphal* נֵעוֹר, יֵעוֹר; mais à l'impér., par ex., il fait עוּר, עוּרָה.

D. Verbes doublement faibles.

§ **271**. Il y a des verbes dont la racine renferme à la fois *deux* des lettres qui établissent la *faiblesse* d'un verbe.

Dans ces cas c'est tantôt l'une tantôt l'autre de ces particularités qui prévaut pour déterminer la formation, dont il faut apprendre à connaître le détail par l'usage. Le verbe נָדַד (*fuire*), par ex., fait au parf. *qal*: נָדְדוּ (Ps. 31, 12) comme le verbe *fort*; à l'aor. *qal*: יִדֹּד et יִדַּד (Nah. 3, 7 et Gen. 31, 40) comme les פ״נ; au *hiph.*: [הֵנֵד] יְנִדֻהוּ (Job. 18, 18), et à l'aor. *hoph.* יֻדַּד (Job. 20, 8) comme les ע״ע.

§ **272**. Il est évident que les formes qui résultent d'une double faiblesse doivent présenter des difficultés pour les commençants; c'est pourquoi nous donnons un aperçu des formes difficiles qui se rencontrent le plus souvent.

a) פ״נ et ל״ה : נָטָה (*incliner, étendre*); *qal*, aor. יִטֶּה ; *jussif* יֵט Soph. 2, 13; *narratif* וַיֵּט Gen. 12, 8, וַיֶּט־ Gen. 26, 25; *hiph.*, impér. abrégé הַט Ps. 17, 6; aor. *juss.* אַט (1re pers., ַ à cause de la *pause*) Job 23, 11; תַּט Ps. 27, 9.

נָכָה (*frapper*); *hiph.*, impér. הַכֵּה, abrégé הַךְ Exode 8, 12; aor. יַכֶּה ; *juss.* יַךְ Os. 14, 6; *narrat.* (1e pers.) וָאַךְ Exode 9, 15; avec suff. וַיַּכּוּ 2 Sam. 14, 6.

b) פ״א et ל״ה ; אָתָה (*venir*); *qal*, impér. אֵתָיוּ pour אֱתוּ (§ 104, 5) Es. 21, 12; aor. *narrat.* וַיֵּתֵא pour וַיֶּאֱתֶה Deut. 33, 21, et וַיֵּאת Es. 41, 25; *hiph.*, impér. הֵתָיוּ pour הַאֲתוּ Es. 21, 14.

c) פ״י et ל״ה : יָדָה (*jeter*, hiph. *confesser, louer*); *piêl* וַיַּדּוּ pour וַיְיַדּוּ (§ 217) Lament. 3, 53; *hiph.*, aor. יוֹדֶה ; avec suff. אוֹדְךָ Ps. 35, 18; יְהוֹדוּךָ (§ 216, 2) Ps. 45, 18.

יָרָה (*jeter, enseigner*); *qal*, aor. *narrat.* avec suff. וַנִּירָם Nomb. 21, 30; *hiph.*, parf. הוֹרָה ; infin. הוֹרוֹת ; aor. יוֹרֶה ; *narrat.* וַיּוֹר 2 Rois 13, 17; avec suff. אוֹרְךָ Ps. 32, 8.

d) ע״ו et ל״א : בּוֹא (*venir*); *qal*, parf. בָּאתָ etc.; בָּנוּ pour בָּאנוּ (§ 79, 4, *β*) 1 Sam. 25, 8; *hiph.*, parf. הֵבִיא, הֵבֵאתָ (§ 228, 2); avec suff. הֲבִיאֹתַנִי 2 Sam. 7, 18; impér. הָבִי pour הָבִיא Ruth 3, 15; aor. אָבִי pour אָבִיא 1 Rois 21, 29; *narrat.* וָאָבִא Exode 19, 4. — יָנִי pour יָנִיא, de נוּא (*refuser*) Ps. 141, 5.

e) Le verbe חָיָה (*vivre*), à côté de sa flexion comme verbe ל״ה, présente aussi quelques formes comme verbe ע״ע (חיי), mais seulement au parf. *qal* : 3e pers. masc. sing. חַי Gen. 5, 5; forme contractée (dans le sens *jussif*) חֵי Lév. 25, 36; à la *pause* (avec ו *conséc.*, § 144, a) וָחָי Nomb. 21, 8; וָחָיָה pour וְחָיְתָה Exode 1, 16 (§ 96, b).

E. Rapport des verbes faibles entre eux.

§ **273.** Nous avons déjà fait remarquer l'affinité que les verbes *faibles* ont entre eux à plus d'un égard. Il nous reste encore un rapport semblable à signaler. Il y a des verbes *faibles* de différentes classes qui ont la même signification et dont, en même temps, les deux *radicales fortes* sont identiques, en sorte qu'elles ne diffèrent que par leur *radicale faible*; en d'autres termes: il y a des racines bilittères (§ 106, 2) qui, tout en conservant leur signification, sont devenues trilittères en ajoutant des lettres *faibles* différentes, et ont formé ainsi de nouvelles racines synonymes.

Cela s'applique en particulier aux classes suivantes:

1. La lettre *faible* insérée entre les deux *radicales* primitives:

ע״ו et ע״א: רום et רָאַם (*être haut*);

ע״ו et ע״ע: גוד et גָּדַד (*attaquer*); לוּץ et לָצַץ (*railler*); נוד et נָדַד (*fuir*).

2. La lettre *faible* placée devant la racine bilittère:

פ״י et פ״נ: יָצַב et נָצַב (*poser*): יָאָה et נָאָה (*il sied*); on peut ajouter: פ״ה et פ״י: הָלַךְ et יָלַךְ (§ 219).

3. Rapport entre les verbes classés sous 1 et 2:

ע״ו et פ״י: גוּר et יָגֹר (*craindre*); טוֹב et יָטַב (*être bon*); צוּק et יָצַק (*fondre*);

ע״ו et פ״נ: פוּחַ et נָפַח (*souffler*); פוּץ et נָפַץ (*briser*); סוּךְ et נָסַךְ (*oindre*);

ע״ע et פ״י: חָמַם et יָחַם (*être chaud*); שָׁמֵם et יָשַׁם et (פ״א) אָשַׁם (*être* (*détruit*, *s'endetter*).

4. La lettre *faible* placée à la fin de la racine bilittère:

ל״א et ל״ה: קָרָא et קָרָה (*rencontrer*); נָשָׁא et נָשָׁה (*prêter*); comp. § 262, b.

5. Les verbes ל״ה (rarement les ל״א) ont aussi des rapports avec les autres classes, surtout:

ל״ה et ע״ע: מָסָה et מָסַס (*se fondre*); רָבָה et רָבַב (*être nombreux*); שָׁגָה et שָׁגַג (*errer*);

ל״ה et plusieurs autres classes: דּוּךְ, דָּכַךְ, דָּכָא, דָּכָה (*broyer*); שׁוּחַ, שָׁחַח, שָׁחָה (*se baisser*).

CHAPITRE SECOND.

LE NOM.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

---

§ **274.** Ainsi que nous l'avons déjà dit (§ 106, b), on fait dériver le **nom** (substantif et adjectif) d'une racine verbale analogue.

§ **275.** Le nom *adjectif*, quant à la forme, ne se distingue pas du nom *substantif*. Il n'a pas non plus de formes particulières pour exprimer les degrés du *comparatif* et du *superlatif*. La syntaxe indique comment la langue hébraïque y supplée. (Voy. § 563 et suiv.)

§ **276.** Les différents *cas* du substantif ne s'expriment pas, à une exception près, par des modifications de la forme, comme en grec ou en latin; on y supplée, comme en français ou en anglais, par des prépositions. (Voy. § 537; 552 et suiv. — Sur les faibles traces d'anciens *cas* que l'on trouve, voy. § 310.)

§ **277.** Le *génitif* seul s'exprime par un changement de la forme; mais cette modification ne s'opère pas, comme dans les langues occidentales, sur le substantif *régi*, mais sur celui dont il dépend. Ainsi l'on dit דָּבָר, *parole*, et אֱלֹהִים, *Dieu*; mais on dira דְּבַר אֱלֹהִים, *verbum Dei.*

En terme de grammaire, le nom régissant, qui a subi cette modification, est dit à l'*état construit.* (Pour les différentes règles, voy. § 307 et suiv.)

§ **278.** Il n'y a donc en hébreu pas de déclinaisons dans le sens qu'on donne à ce mot dans la grammaire grecque, latine etc. Cependant les *noms* subissent différents changements de lettres et de voyelles, suivant qu'ils sont au *pluriel*, ou au *duel*, ou à l'*état construit*, avec ou sans *suffixes*; l'aperçu que la grammaire doit donner de ces modifications présentera donc une sorte de *déclinaison.* Nous nous servirons en conséquence de ce terme, après avoir bien fait observer dans quelle acception la grammaire hébraïque le comporte. (Comparez ce que nous avons dit au sujet des conjugaisons, § 109.)

Nous traitons des déclinaisons § 327 et suiv.

ARTICLE PREMIER.

De la dérivation des noms.

§ **279.** Les *noms* sont pour la plupart des noms *verbaux*, c'est à dire que leur racine est représentée par un verbe hébreu, dont on les fait dériver.

§ **280.** Outre cette catégorie principale on en distingue les noms *primitifs*, c'est à dire ceux pour lesquels la langue ne présente pas de verbe correspondant. D'ailleurs ils suivent en tout point l'analogie des noms *verbaux*; et la langue elle-même les considère comme appartenant à une racine verbale, quoique inusitée (comp. § 106, 1). Le mot אֵם (*mère*), par ex., subit les mêmes modifications que s'il dérivait d'une racine אָמַם: אִמִּי (*ma mère*) comme צִלִּי (*mon ombre*) de צֵל, qui vient de צָלַל, etc.

§ **281.** Les noms *dénominatifs* (§ 288) remontent à un autre nom, donc en définitive aussi à une racine verbale, usitée ou non.

Les noms *composés* ne se rencontrent guère que parmi les noms *propres*, mais là très fréquemment; par ex. אַבְשָׁלוֹם (*père de la paix*), יְהוֹשָׁפָט (*l'Eternel juge*) etc. — Exemple d'un nom *commun* composé בְּלִיַּעַל (*perversité*).

§ **282**. Il y a des formes du verbe qui représentent des substantifs et des adjectifs déjà tout faits; ce sont les infinitifs et les participes. Mais ces formes ne sont que des membres isolés de tout un système de dérivation, dont voici les principes.

Pour l'application de ces principes en détail, voyez l'aperçu § 289.

§ **283**. La formation du *nom verbal* peut se borner à la racine (c'est ce qui produit ce que les anciens grammairiens appelaient les *formes nues*), ou bien elle peut ajouter à la racine une consonne accessoire (*formes augmentées*). D'autre part les diverses voyelles nécessaires à la prononciation amènent une grande variété de formes.

Les anciens grammairiens énuméraient comme lettres ainsi employées: א, ה, ו, י, מ, נ, ת, réunies dans le mot mnémotechnique הֶאֱמַנְתִּיו; de là l'expression: lettre, nom *hèèmantique*.

§ **284**. A. Le nom peut dériver de la racine simple.

I. La racine peut se prononcer avec une seule voyelle.

1. Cette voyelle suit ordinairement la 1re *radicale*.

a. *1)* Les noms de racines *fortes*, dont les trois *radicales* sont *mobiles* (§ 111), ne présentent que très rarement une formation absolument monosyllabe; par ex. נֵרְדְּ (*nard*), קֹשְׁטְ (*vérité*).

La règle est qu'ils prennent une *voyelle auxiliaire* (§ 95), qui est d'une prononciation très brève et *ne prend jamais le ton*, de sorte que ces noms sont tous *milêl* et se caractérisent ainsi comme étant primitivement monosyllabes. — Cette voyelle auxiliaire est *segol*; c'est pourquoi ces noms sont appelés *segolés*[1]). Devant une

1) Ordinairement on étend ce terme jusqu'aux formes comme עַ֫יִן et פְּרִי; mais les formes comme צוּר, חֹק sont de la même catégorie; on peut donc les comprendre aussi sous le même terme, ainsi que le fait, par ex., *Kautzsch* (§ 93).

gutturale ou sous une gutturale ce ◌ֶ est remplacé presque toujours par un ◌ַ.

2) La racine se prononçait originairement avec une des trois voyelles brèves *a*, *i*, *o*. Mais cette forme primitive, qui reparaît dans la déclinaison (§ 331), a subi quelques modifications; le *a* prend une prononciation plus tenue: ◌ֶ (§ 10, I, 3); le *i* et le *o* deviennent des voyelles longues: ◌ֵ et ◌ֹ (§ 10, II, 2, et III, 2); seulement, si la 2e *radicale* est une gutturale, le ◌ַ primitif (suivi du ◌ַ auxiliaire) se conserve. Ainsi:

a) *malk* est devenu מֶ֫לֶךְ; *zabḥ*, זֶ֫בַח; *naḥl*, נַ֫חַל;

β) *sifr* » » סֵ֫פֶר; *niçḥ*, נֵ֫צַח;

γ) *qodsh* » » קֹ֫דֶשׁ; *orḥ*, אֹ֫רַח; *ṭohr*, טֹ֫הַר.

b. Les noms de racines *faibles* se forment de la manière suivante:

1) Les dérivés des verbes ע״ו, en prenant le ◌ֶ auxiliaire, allongent le ◌ַ en ◌ָ: מָ֫וֶת (*mort*). Ceux des verbes ע״י demandent un ◌ִ: עַ֫יִן (*œil*). Plus souvent encore leurs consonnes *faibles* deviennent *quiescentes*, et il se forme un mot entièrement monosyllabe, soit par contraction: שׁוֹט (*fouet*), pour שַׁ֫וְט, soit immédiatement: שִׁיר (*cantique*), צוּר (*rocher*).

2) Les dérivés des verbes ע״ע contractent naturellement les deux dernières *radicales* en une seule: גַּן (*jardin*), de גָּנַן; חֵץ (*flèche*), de חָצַץ; חֹק (*statut*), de חָקַק.

3) Les dérivés des verbes ל״ה ont leur troisième *radicale* (י ou ו primitif, § 247) *quiescente* en sa voyelle homogène; par ex. פְּרִי (*fruit*), de פָּרָה, selon § 82, 3; תֹּ֫הוּ (*informité*), de תָּהָה, selon § 81, 3.

2. Dans des cas moins fréquents la voyelle suit la 2e *radicale*: דְּבַשׁ (*miel*), בְּאֵר (*puits*), בְּאשׁ (*mauvaise odeur*). C'est ainsi que se forme l'infinitif *construit qal*: פְּקֹד.

§ **285.** A. II. La racine peut se prononcer avec deux voyelles.

La seconde de ces deux voyelles a toujours le ton. — Elles peuvent être variables ou non; un tel nom peut donc avoir:

a) les deux voyelles variables: דָּבָר (*parole*); זָקֵן (*vieillard*); שָׂדֶה (*champ*);

b) seulement la première variable: פָּקִיד (*surveillant*); c'est la forme de l'infin. *abs.*: פָּקוֹד, et du partic. passif *qal*: פָּקוּד;

c) seulement la seconde variable: עוֹלָם (*éternité*); c'est la forme du partic. act. *qal*: שֹׁפֵט (*juge*); רֹעֶה (*berger*);

d) les deux voyelles invariables: קִיטוֹר (*fumée*).

§ **286.** B. La racine simple peut être renforcée:

a) par un *daguesh* (§ 62, a), à la manière du *piél*: טַבָּח (*boucher*); צַדִּיק (*juste*);

b) par la répétition d'une ou de deux *radicales*: אֻמְלַל [de אָמַל] (*défaillant*), גַּלְגַּל [de גָּלַל] (*roue*).

§ **287.** C. La racine peut être augmentée d'une lettre:

a) avant la racine; par ex. ה__: c'est la forme de l'infinitif *hiphil* הַפְקִיד; מ__: מִדְבָּר (*désert*); c'est la forme des participes *piél*, *hiphil* etc.: מְפַקֵּד, מַפְקִיד (§ 147, III);

b) après la racine; par ex. ָן__: שֻׁלְחָן (*table*).

§ **288.** D. Les noms peuvent dériver d'autres noms; ce sont les noms dits *dénominatifs* (peu nombreux); par ex. כֹּרֵם (*vigneron*), de כֶּרֶם; מוֹאָבִי (*Moabite*), de מוֹאָב.

§ **289.** **Aperçu de la dérivation des noms.**

Pour se rendre compte en détail de l'application de ces principes, il faut se rappeler que la langue ne disposait primitivement que des sons *a*, *i*, *ou* (§ 8). En combinant ces sons primitifs avec les diverses classes de formation que nous venons d'établir, on arrive à une assez grande abondance de formes, surtout pour les

noms à deux voyelles, où les différents sons peuvent se suivre dans un ordre très varié.

Mais ces formes ne sont pas restées dans leur état originaire. Les voyelles brèves, employées de préférence, en subissant l'influence du ton ou en le précédant en syllabe ouverte, ont été allongées, et ceci conformément aux normes qu'établit notre § 10.

Dans le tableau suivant nous marquons donc à chaque numéro, premièrement et comme base, la *forme primitive*, qui appartient à une période antérieure au langage du texte sacré, en appliquant les sons originaux à la racine **pqd**; puis nous donnons la forme telle qu'elle s'est transformée par le changement des voyelles et qu'elle existe dans la prononciation du texte actuel, en appliquant également ces voyelles aux *radicales* פקד; cette forme servira de *type* pour tous les noms de la même formation, dont nous ajoutons quelques exemples. Toutefois nous omettons les formations isolées ou douteuses, en renvoyant le lecteur, pour l'étude plus complète de ce sujet, à *Gesenius-Kautzsch* (§ 84 etc.)et à *Stade* (§ 183 etc).

Nous marquons les sons brefs par **a**, **i**, **u**, les sons primitivement longs par **â**, **î**, **ou**.

A. NOMS DÉRIVÉS DE LA RACINE SIMPLE.

I. Noms formés avec une seule voyelle (§ 284).

1. La voyelle sous la première *radicale*.

Forme primitive *α) paqd*, *β) piqd*, *γ) puqd*,
type *α)* פֶּ֫קֶד, *β)* פֵּ֫קֶד, *γ)* פֹּ֫קֶד.

a. *Noms dérivés du verbe fort:*

1) de racines *fortes* proprement dites: *α)* דֶּ֫רֶךְ (*chemin*), מֶ֫לֶךְ (*roi*); — fém. מַלְכָּה; *β)* (חֵטְא, *péché*), סֵ֫פֶר (*livre*), סֵ֫תֶר (*abri*); — fém. סִתְרָה; *γ)* (קֹשְׁטְ, *vérité*), קֹ֫דֶשׁ (*sainteté*), אֹ֫כֶל (*nourriture*); — fém. אָכְלָה;

2) avec une gutturale à la fin: *α)* זֶ֫רַע (*semence*); *β)* נֵ֫צַח (*durée*); *γ)* אֹ֫רַח (*sentier*);

mais pourtant avec ◌ֶ: de ל״א: פֶּ֫סֶא (*pleine lune*), פֶּ֫רֶא (*onagre*); de ל״ה: בֶּ֫כֶה (*pleurs*), הֶ֫גֶה (*murmure*); נֵ֫דֶה (*largesse*);

3) avec une gutturale au milieu: *α)* לַחַץ (*oppression*), נַעַר (*garçon*); — fém. נַעֲרָה; *β)* ne se forme pas; *γ)* אֹהֶל (*tente*); טֹהַר (*pureté*); — fém. טָהֳרָה;

mais avec ֶ: לֶחֶם (*pain*), רֶחֶם (*uterus*).

b. ***Noms dérivés des verbes faibles:***

1) de עע: *α)* גַּן (*jardin*), עַם, avec l'art. הָעָם (*peuple*); יָם (*mer*); adj.: דַּל (*faible*), רַב (*nombreux*); — fém. חַיָּה (*vie*); מִדָּה (*mesure*), de מַד (ַ atténué en ִ); *β)* גֵּז (*tonte*), שֵׁן (*dent*); nom prim. אֵם (*mère*);—fém. גִּזָּה; *γ)* חֹק (*statut*), כֹּל (*tout*); — fém. חֻקָּה.

Remarque. La même réduction à deux lettres a lieu pour les noms dont la 2e *radicale* est un נ: *α)* אַף (*colère*) [*anp*; avec suff. אַפִּי]; *β)* fém. חִטָּה (*froment*), d'un masculin inusité חֵט [*hint*].

2) de עו: *α)* (שָׁוְא, *vain*), מָוֶת (*mort*), תָּוֶךְ (*milieu*), אָוֶן (*peine*); forme contractée: אוֹן (*force*), שׁוֹט (*fouet*) [pour *shavt*, § 10, III, 1, *α*]; — fém. עַוְלָה et (une fois) עוֹלָה (*perversité*); *β)* ne se forme pas; *γ)* avec *u* le ו devient immédiatement *quiescent*: צוּר [pour *çuvr*] (*rocher*); רוּחַ (*esprit*); — fém. סוּפָה (*tempête*);

3) de עי: *α)* צַיִד (*gibier*); — fém. צֵידָה; forme contractée שֵׂיב et fém. שֵׂיבָה (*cheveux gris*); *β)* avec *i* le י devient immédiatement *quiescent*: שִׁיר (*cantique*) [pour *shiyr*], שִׂיחַ (*propos*); — fém. בִּינָה (*entendement*);

4) de לה, avec י primitif devenant *quiescent* (§ 82, 3): *α)* בְּכִי [pour בֶּכֶי] (*pleurs*), אֲרִי (= אַרְיֵה, *lion*); — fém. אַלְיָה (*queue*); שִׁבְיָה (*a* atténué en *i*) et שְׁבִית (*captivité*); *β)* חֲצִי (*moitié*); *γ)* אֳנִי (*flotte*); — fém. אֳנִיָּה (*vaisseau*);

avec ו primitif (§ 81, 3): *α)* שָׂחוּ (*natation*); — fém. גַּאֲוָה (*majesté*), שַׁלְוָה (*tranquillité*); *β)* ne se forme pas; *γ)* בֹּהוּ (*vide*);

5) de לה, en retranchant la 3e *radicale*: דַּל (*porte*); — fém. דֶּלֶת; בַּת (*fille*) [pour בַּנְתְּ, de בָּנָה].

2. La voyelle sous la deuxième *radicale*.

Forme primitive *α) peqad*, *β) peqid*, *γ) pequd*

type *α)* פְּקַד, *β)* פְּקֵד, *γ)* פְּקֹד:

α) גֶּבֶר (*homme*), דְּבַשׁ (*miel*); — fém. הֲדַסָּה (*myrthe*); en ת: גְּבֶרֶת (*maîtresse*); — avec ֶ pour ַ: שְׁכֶם (*épaule*), à la *pause*: שֶׁכֶם;

β) בְּאֵר (*puits*), זְאֵב (*loup*); — fém. בְּרֵכָה (*étang*), שְׁאֵלָה (*demande*);
γ) בְּאֹשׁ (*mauvaise odeur*), et l'infinitif *construit qal.*

II. **Noms formés avec deux voyelles** (§ 285).

a. ***Les deux voyelles primitivement brèves (variables).***

3. Forme primitive *paqad*, type פָּקָד (§ 10, I, 2):

1) du verbe *fort*: subst. דָּבָר (*parole*); adj. חָכָם (*sage*); — fém. (forme prim. *paqadat*) צְדָקָה (*justice*), אֲדָמָה (*sol*); en ת: עֲתֶרֶת (*abondance*);

2) de verbes *faibles*: *α)* ל״ה: שָׁמַי sing. inusité du plur. שָׁמַיִם (*cieux*), voy. § 305, 2; שָׂדַי (*champ*), ord. forme contractée שָׂדֶה (comp. § 346, 1); עָלֶה (*feuillage*), יָפֶה (*beau*), רָוֶה (*abreuvé*); même (en retranchant le ־ֶה): יָד (*main*); — fém. רָפָה (*lasse*); רְוָיָה (*abondance*); מְנָת (*portion*) [pour מְנָוֶת]; *β)* c'est le moment de nommer aussi le participe actif *qal* des verbes ע״ו: קָם, selon § 225, I, b, 1; — fém. נַחַת [pour נָחַת] (*repos*), שַׁחַת (*fosse*).

4. Forme primitive *paqid*, type פָּקֵד (§ 10, II, 2):

1) du verbe *fort*: גָּדֵר (*mur*), כָּתֵף (*épaule*); cette forme s'emploie de préférence pour les participes et les adjectifs des verbes en **e**, en sens intransitif (§ 146, c): זָקֵן (*vieux*), שָׁכֵן (*habitant*), כָּבֵד (*pesant*), שָׁלֵו (*tranquille*); — fém. שְׁכֵנָה, בְּהֵמָה (*bétail*); גְּדֶרֶת (*mur*);

2) de verbes ע״ו: גֵּר (*étranger*), de גור [prim. *gavir*]; מֵת (*mort*), de מות [*mavit*]; — fém. מֵתָה.

5. Forme primitive *paqud*, type פָּקֹד (פָּקוֹד) (§ 10, III, 2):

La plupart de ces formes sont des adjectifs: אָדֹם (*rouge*), קָטֹן (*petit*), עָגֹל (*rond*), עָמֹק (*profond*); — fém., en prenant en aide un *daguesh* pour conserver le *u* primitif (§ 62, b): עֲגֻלָּה, עֲמֻקָּה; en ת: נְחֹשֶׁת (*airain*).

[Il ne faut pas confondre ces formes, qui ont un ֹ variable, avec celles du nº 7, dont le ֹ est invariable.]

6. Forme primitive *piqad*, type פְּקָד:

נֵכָר (*étranger*), עֵנָב (*raisin*); de ע״ע: לֵבָב (*cœur*); de ל״ה: קֵצָה [pour *qiçay*] (*fin*).

b. ***La première voyelle primitivement brève (variable), la seconde longue (invariable):***

7. Forme primitive *paqâd*, type פָּקוֹד (פָּקֹד):

C'est la forme de l'infinitif *absolu*: הָלוֹךְ; de là des substantifs de signification abstraite: כָּבוֹד (*honneur*), שָׁלוֹם (*paix*); adj.: גָּדוֹל (*grand*), קָדוֹשׁ (*saint*); — fém. גְּדוֹלָה.

[Ne pas confondre ces formes avec celles du nº 5.]

8. Forme primitive *paqîd*, type פָּקִיד:

Adjectifs et substantifs surtout de signification passive et intransitive: אָסִיר (*captif*), מָשִׁיחַ (*oint*), נָבִיא (*prophète*); — fém. יְמִינָה (*droite*), חֲסִידָה (*la pieuse = cigogne*); de ל״ה: נָקִי (*pur*), שָׁנִי (*cramoisi*).

9. Forme primitive *paqoud*, type פָּקוּד:

C'est la forme du partic. passif *qal*: בָּחוּר (*élu = jeune homme*) יָקוּשׁ (*oiseleur*), עָצוּם (*fort*); — fém. אֲרוּרָה (*maudite*), בְּתוּלָה (*vierge*).

10. Forme primitive *piqâd*, type פְּקָד et פְּקוֹד:

Ces formes suppriment le *i* bref primitif au lieu de l'allonger; de même les formes 11 et 12. — Ce sont des substantifs surtout de signification abstraite: כְּתָב (*écriture*) [en arabe *kitâb*], קְרָב (*guerre*); le ָ assourdi en ֹ בְּכוֹר (*premier-né*), חֲמוֹר (*âne*), זְרוֹעַ (*bras*), אֱלוֹהַּ (*dieu*); — fém. בְּשׂרָה (*bonne nouvelle*); כְּתֹבֶת (*écriture*).

11. Forme primitive *piqîd*, type פְּקִיד:

בְּדִיל (*plomb*), גְּבִיר (*maître*), חֲזִיר (*porc*) [le nom propre חֵזִיר dérive de la même forme primitive, mais en allongeant le *i* en ֵ]; — fém. גְּבִירָה [les féminins de cette classe ne se distinguent pas de ceux du nº 8].

12. Forme primitive *piqoud*, type פְּקוּד:

גְּבוּל (*frontière*), לְבוּשׁ (*vêtement*); — fém. גְּבוּרָה (*force*) [comme ceux du nº 9]; אֱמוּנָה (*fidélité*).

c. ***La première voyelle longue (invar.), la seconde primitivement brève (variable).***

13. Forme primitive *pâqad*, type פּוֹקָד (פֹּקָד):

עוֹלָם (*éternité*), חוֹתָם (*cachet*). — C'est la forme que doit avoir eu le partic. act. *qal* des verbes transitifs (en **a**, voy. § 146, a, 2); elle

s'est conservée dans le partic. des verbes ל״ה: חֹזֶה (*voyant, prophète*) [pour חוֹזִי, forme qui se trouve encore comme nom propre], רֹעֶה (*berger*); — fém. רֹעָה;

et c'est à elle que remonte le féminin ordinaire en ־ֶ־ֶת du partic. au verbe *fort*: יֹשֶׁבֶת [pour *yôshabt*], בֹּרַחַת (*fuyante*) (§ 371).

14. Forme primitive *pâqid*, type פָּקִד:

Partic. act. *qal* (§ 146, a, 2) שֹׁמֵר (*gardien*), שֹׁפֵט (*juge*), כֹּהֵן (*sacrificateur*); — fém. יֹשְׁבָה, שֹׁפְטָה; dans les participes employés comme substantifs: בֹּגֵדָה (*trompeuse*); ordinairement יֹשֶׁבֶת (no 13); de ל״ה: בּוֹכִיָּה [§ 369, 3] (*pleurante*).

15. Forme primitive *pouqad*, type פּוּקָד:

עוּגָב (*chalumeau*); très rarement avec ־ַ: סוּגַר (*cage*).

d. *Les deux voyelles longues (invariables).*

16. Forme primitive *pîqâd*, type פִּיקוֹד:

קִיטוֹר (*fumée*); formation rare.

B. **NOMS DÉRIVÉS DE LA RACINE RENFORCÉE** (§ 286).

I. **Noms formés en redoublant la 2e radicale.**

De même que dans le verbe, ces formations expriment une action énergique ou répétée, une occupation, un état permanent.

a. *La seconde voyelle brève (variable).*

17. Forme primitive *paqqad*, type פַּקָּד:

Substantifs désignant un métier: טַבָּח (*boucher*), גַּנָּב (*voleur*), חָרָשׁ [pour חַרָּשׁ] (*sculpteur*); — fém. יַבָּשָׁה (*le sec*), אַיָּלָה (*biche*); et יַבֶּשֶׁת, טַבַּעַת (*cachet*); adjectifs: נַגָּח (*enclin à frapper*), קַנָּא (*jaloux*); inf. *piél* des verbes 3e gutturale: שַׁלַּח (*congédier*) [avec ־ַ].

18. Forme primitive *piqqad* (type פִּקָּד):

Noms masculins seulement de ל״ה: גֵּאֶה (*fier*) [־ֵ pour le *daguesh* refusé, ־ֶה pour ־ִי]; — fém. גֵּאָה (*fierté*); אִוֶּלֶת (*folie*).

19. Forme primitive *puqqad*, type פֻּקָּד:

Ancien partic. *pual* (sans מ, § 147, III, 1): לֻקָּח (*pris*); מוֹרָט (*poli*); — fém. כֻּסֶּמֶת (*blé*).

20. Forme primitive *paqqid*, type פַּקֵּד:
Infinitif *piél* דַּבֵּר (*parler*).

21. Forme primitive *piqqid*, type פִּקֵּד:
Adjectifs exprimant surtout des défauts: אִלֵּם (*muet*), עִוֵּר (*aveugle*); חֵרֵשׁ [§ 74, a] (*sourd*).

b. ***La seconde voyelle longue (invariable):***

22. Forme primitive *paqqîd*, type פַּקִּיד:
צַדִּיק (*juste*); עָרִיץ (*violent*).

23. Forme primitive *paqqôd*, type פַּקּוֹד:
Infin. *abs. piél* קַנֹּא (*être jaloux*); adj.: קַנּוֹא (*jaloux*).

24. Forme primitive *paqqoud*, type פַּקּוּד:
חַנּוּן (*clément*); חָרוּץ (*diligent*).

25. Forme primitive *piqqâd*, type פִּקָּד:
אִכָּר (*laboureur*).

26. Forme primitive *piqqôd*, type פִּקּוֹד:
גִּבּוֹר (*héros*); שִׁכּוֹר (*ivre*).

27. Forme primitive *piqqoud*, type פִּקּוּד:
שִׁקּוּץ (*abomination*), פִּתּוּחַ (*sculpture*); נִחֻמִים (*pitié*).

II. **Noms formés en répétant la 3e radicale.**

28. Forme primitive *paqdad*, type פַּקְדָד:
רַעֲנָן (*vert*); שַׁאֲנָן (*tranquille*) [en conservant le ־ֲ]; de עוּ: רוֹמָם [*ravmam*] (*louange*); — fém. שַׁאֲנַנָּה [avec *daguesh*, selon § 62, b].

29. Forme primitive *paqdid*, type פַּקְדֵד:
Infin. *pilêl* de עוּ: רוֹמֵם [*ravmim*]; — fém. רוֹמֵמָה.

30. Forme primitive *paqdîd*, type פַּקְדִיד:
סַגְרִיר (*pluie à verse*).

31. Forme primitive *paqdoud*, type פַּקְדוּד:
שַׁפְרוּר, *qeri* שַׁפְרִיר (*tapis*); פָּארוּר (*splendeur*).

III. **Noms formés en répétant les deux dernières radicales.**

32. Forme primitive *peqadqad*, type פְּקַדְקַד:
אֲדַמְדָּם (*rougeâtre*).

33. Forme primitive *peqadqud*, type פְּקַדְקֻד:
שְׁחַרְחֹר (*noirâtre*).

34. Forme primitive *peqadqoud*, type פְּקַדְקוּד:
אֲסַפְסֻף (*ramassis*).

IV. **Noms formés en répétant la racine entière (bilittère).**

Formations rares de verbes ע״ו et ע״ע:

35. גַּלְגַּל (*roue*) et גִּלְגָּל (*a* atténué en *i*), de גָּלַל; כּוֹכָב (*étoile*) [de *kavkâb* pour כַּבְכָּב].

36. כַּלְכֵּל (*contenir*) inf. *pilpél* de כּוּל; — fém. טַלְטֵלָה (*lancer*), de טוּל.

37. קָדְקֹד [*qudqud*] (*vertex*), de קָדַד; — fém. גֻּלְגֹּלֶת [*gulgult*] (*crâne*), de גָּלַל.

38. זַרְזִיר (*ceint*), de זָרַר; בַּקְבּוּק (*vase*), de בָּקַק; תַּעְתֻּעִים (*dérision*), de תָּעָה.

C. **NOMS FORMÉS EN AJOUTANT UNE CONSONNE** (§ 287).

I. **Avec une lettre placée avant la racine:**

39. Avec א:
אַכְזָב (*mensonger*), אֵיתָן (*durée*) [*aytan*]; אֶזְרָח (*indigène*), אֶזְרוֹעַ (*bras*; comp. nº 10).

40. Avec ה:
Infin. *hiph.* הַפְקֵד, הַפְקִיד; — fém. הַכָּרָה (*aspect*) [de נָכַר].

41. Avec י:
יַלְקוּט (*gibecière*); יִצְהָר (*huile*); יָרִיב (*adversaire*); יְקוּם (*existence*).

42. Avec מ:
Ce מ est d'un emploi fréquent et varié. Il sert particulièrement à désigner *a)* la *réalisation* de l'idée du verbe (מִרְמָה *tromperie*, de רִמָּה, piél *tromper*); *b)* le *sujet* qui exerce ou subit l'action du verbe (formation de participes); *c)* le *moyen* d'exercer cette action (מַפְתֵּחַ *clef*, de פָּתַח *ouvrir*); *d)* l'*endroit* de l'action (מַטְמוֹן *magasin*, de טָמַן *cacher*) etc.

Quant à sa voyelle, c'est primitivement un ַ, lequel s'atténue souvent en ִ s'il est en syllabe fermée ; en syllabe ouverte et précédant le ton, la voyelle s'allonge, savoir ַ en ָ, ִ en ֵ; mais si la syllabe ouverte n'est pas suivie du ton, la voyelle disparaît. Ainsi :

1) Le מ portant *sheva* sert principalement à former les participes *piél* et *pual*: מְפַקֵּד, מְפֻקָּד, et les participes *hiphil* etc. (en absorbant la *préformante* § 147, III): מַפְקִיד pour מְהַפְקִיד etc.

2) Si le מ porte une voyelle, il faut distinguer:

a. *La racine portant* a:

α) Forme primitive *mapqad*, type מַפְקָד:

מַלְאָךְ (*messager*); de פו״: מוֹצָא [*mavça*] (*sortie*); de פי״: מֵיטָב [*maytab*] (*premier choix*); de עע״: מָסָךְ (*couverture*) ; de לה״: מַעֲשֶׂה [*maăsay*] (*œuvre*) ; מַטֶּה (*verge*), de נָטָה; — fém. מַמְלָכָה (*royaume*), מַאֲכֶלֶת (*couteau*); de עע״: fém. מְשַׁמָּה (*dévastation*).

β) Forme primitive *mipqad*, type מִפְקָד:

מִדְבָּר (*désert*); de עע״: מֵצַר (*angoisse*) [*i* allongé en *é* à cause de la syllabe ouverte]; de לה״: מִקְנֶה (*possession*); — fém. מִלְחָמָה (*guerre*), מִשְׁמֶרֶת (*garde*); de לה״: מִצְוָה (*commandement*), מִטָּה [de נָטָה] (*couche*); parfois le מ prend ֶ: מֶרְקָח (*plante odorante*); — fém. מֶרְקָחָה, מֶרְכָּבָה (*char*).

b. *La racine portant* i:

α) Forme primitive *mapqid*, type מַפְקִד:

מַרְפֵּא (*guérison*); de עע״: מָגֵן (*bouclier*); de פו״: מוֹקֵשׁ (*piège*); — fém. מַכְשֵׁלָה (*ruine*); de פנ״: מַגֵּפָה (*déroute*); de עע״: מְגִלָּה (*rouleau*).

β) Forme primitive *mipqid*, type מִפְקֵד:

מִסְפֵּד (*lamentation*), מִזְבֵּחַ (*autel*).

c. *La racine portant* u:

Forme primitive *mapqud*, type מַפְקֻד:

de עו״: מָעוֹז (*fortification*); — fém. מַאֲכֹלֶת (*nourriture*); de עע״: מְסֻכָּה (*couverture*).

d. *La racine portant* â:

α) Forme primitive *mapqâd*, type מַפְקוֹד:

מַטְמוֹן (*magasin*), מַלְקוֹחַ (*butin*); de עו״: מָקוֹם (*endroit*), מָנוֹחַ (*repos*); — fém. מְנוּחָה; מְגוֹרָה et מְגוּרָה (*crainte*).

β) Forme primitive *mipqâd*, type מִפְקוֹד:

מִכְשׁוֹל (*achoppement*).

e. *La racine portant* ou:

מַלְבּוּשׁ (*vêtement*).

Remarque. Le ◌ָ sous le מ est variable selon § 10, I, 2, de même que le ◌ֳ selon § 10, II, 2; ainsi: מָקוֹם, מְקוֹמִי; מֵרֵעַ, מְרֵעִים. Mais dans les noms dérivés de verbes ע״ע, où la voyelle de la racine est aussi variable, le ◌ָ du מ devient invariable pour la déclinaison: מָגֵן, מָגִנִּי; מָעוֹז, מָעֻזִּים. (Pour la dérivation du fém. il reste variable: מְסִבָּה.)

43. Avec נ:

Partic. *niph.*: נִפְקָד, et infin. *niph.* (§ 129, II, a) נִפְקֹד; — fém. נִמְצָאָה, plur. נִמְצָאוֹת.

44. Avec ת; formation très fréquente pour פ״ו et ע״ו:

a) Forme primitive *tapqad* (type תַּפְקָד):

De פ״ו: תּוֹשָׁב (*hôte*); de פ״י: תֵּימָן (*midi*) [*tayman*]; — fém., de פ״ו: תּוֹחֶלֶת (*espoir*), תּוֹלֵעָה et תּוֹלַעַת (*ver*); de פ״ו et ל״ה: תּוֹדָה (*louange*), תּוֹרָה (*loi*).

b) Forme primitive *tipqad* (type תִּפְקָד):

Fém. תִּפְאָרָה et תִּפְאֶרֶת (*ornement*); de ל״ה: תִּקְוָה (*attente*).

c) Forme primitive *tapqid*, type תַּפְקֵד:

תַּשְׁבֵּץ (*tissus en mailles*); — fém. תַּרְדֵּמָה (*sommeil profond*); souvent de ע״ע: תְּהִלָּה (*louange*), תְּפִלָּה (*prière*).

d) Forme primitive *tipqâd*, type תִּפְקוֹד:

De פ״י: תִּירוֹשׁ (*moût*); de ע״ו: תְּהוֹם (*océan*) [*tihâm*].

e) Forme primitive *tapqîd*, type תַּפְקִיד:

תַּלְמִיד (*écolier*); — fém., de ל״ה: תַּבְנִית (*modèle*).

f) Forme primitive *tapqoud*, type תַּפְקוּד:

תַּגְמוּל (*bienfait*); souvent au plur., avec un sens abstrait: תַּנְחוּמִים et תַּנְחוּמוֹת (*consolation*); de פ״נ: תַּפּוּחַ (*pomme*); de ע״ו, fém.: תְּבוּנָה (*intelligence*).

II. **Avec une lettre placée après la racine:**

45. Avec ל:

עֲרָפֶל (*nuages sombres*).

46. Avec מ:

De ע״ו: אוּלָם (*parvis*); de ע״ע: סֻלָּם (*échelle*); de ל״ה: פִּדְיוֹם (*rançon*).

47. Avec נ:

a) — *an*; sans le ton: ָ ן ou ַ ן: כְּנַעַן (*Canaan*), צִפֹּרֶן (*ongle*); avec le ton: ָ ן: אַלְמָן (*veuf*), שֻׁלְחָן (*table*), קָרְבָּן (*offrande*); de ל״ה: בִּנְיָן (*édifice*); une fois ַ ן: גַּרְזֶן (*hache*); — fém. אַלְמָנָה.

b) — *ân*: ָ ן ou ־וֹן; דָּרְבָן et דָּרְבוֹן (*aiguillon*); פִּתְרוֹן (*explication*); de ל״ה: חָזוֹן (*vision*), אֶבְיוֹן (*pauvre*); פִּדְיוֹן (*rançon*); avec redoublement de la 2e *radicale*: זִכָּרוֹן (*mémoire*), הֵרָיוֹן (*grossesse*).

Remarque. Dans les noms propres le ן est souvent retranché: מְגִדּוֹן et מְגִדּוֹ; le ֹ peut alors être suivi d'un ה orthographique: שִׁילוֹ et שִׁילֹה, שְׁלֹמֹה. Le נ reparaît dans les noms patronymiques qui dérivent de ces noms propres: שִׁילֹנִי.

48. *a)* Avec ִ י:

Formation de noms *dénominatifs* marquant une certaine classe de gens, surtout à l'égard de l'ordre (des nombres), de l'origine (noms *patronymiques*): שִׁשִּׁי (*sixième*), de שֵׁשׁ; רַגְלִי (*piéton*), de רֶגֶל; נָכְרִי (*étranger*), de נֵכָר = נֹכֶר; יִשְׂרְאֵלִי (*Israélite*) de יִשְׂרָאֵל; בֵּית־הַשִּׁמְשִׁי (*le Bethshémite*), de בֵּית־שֶׁמֶשׁ; souvent avec décomposition des noms propres composés: בֶּן־יְמִינִי, de בִּנְיָמִין; — fém. en ִ ה (avec redoublement euphonique du י) et en ־ת: מוֹאֲבִיָּה et מוֹאָבִית.

b) Avec ַ י:

Forme parallèle à ִ י, rare: כִּילַי (*trompeur*); אִשֶּׁה [pour אִשַּׁי] (*destiné au feu, sacrifice*).

49. Avec ִ ית et וּת:

Terminaisons *dénominatives*, employées pour donner à des substantifs concrets un sens abstrait:

a) ִ ית, forme assez rare: רֵאשִׁית (*commencement*), de רֵאשׁ = רֹאשׁ; אַחֲרִית (*issue*), de אַחַר.

b) ות—: מַלְכוּת (*royauté*), de מֶלֶךְ; אַלְמָנוּת (*veuvage*), de אַלְמָן; — sans masculin correspondant: גַּבְהוּת (*fierté*), de גָּבֵהַּ; de לה״: גָּלוּת (*exil*) de גָּלָה.

D. NOMS DÉNOMINATIFS (§ 288).

50. Les noms qui dérivent d'autres noms se forment:

a) en prenant la forme du partic. *qal*: actif (nº 14) בֹּקֵר (*pâtre*), de בָּקָר; שֹׁעֵר (*portier*), de שַׁעַר; — passif (nº 9): שָׁבוּעַ (*semaine*), de שֶׁבַע;

b) en redoublant la 2e *radicale* (nº 17): מַלָּח (*marin*), de מֶלַח; קַשָּׁת (*archer*), de קֶשֶׁת;

c) en préfixant un מ (nº 42): מַעְיָן (*endroit où est la source*), de עַיִן; מַרְגְּלוֹת (*endroit où sont les pieds*), de רֶגֶל; מְרַאֲשׁוֹת (*endroit où est la tête*), de ראשׁ;

d) en attachant une terminaison, savoir: ־ֶל (nº 45): כַּרְמֶל (*verger*), de כֶּרֶם; ־ָם (nº 46): חִנָּם (*gratis*), de חֵן; אָמְנָם (*en vérité*), de אָמֵן; ־ָן, ־וֹן (nº 47): לִוְיָתָן (*crocodile*), de לִוְיָה; נְחֻשְׁתָּן (*d'airain*), de נְחשֶׁת; תַּחְתּוֹן (*inférieur*), de תַּחַת; אַחֲרוֹן (*postérieur*), de אַחַר; diminutif: אִישׁוֹן (*prunelle*), de אִישׁ; avec וּ: יְשֻׁרוּן. Pour ־ִי, ־ִית, ־וּת, voy. nº 48 et 49.

E. QUADRILITTÈRES.

51. Quant aux noms qui ont plus de trois *radicales*, nous nous bornons à en citer quelques exemples, en renvoyant au dictionnaire. (Comp. § 268.) A quatre *radicales*: גַּלְמוּד (*stérile*), חַלָּמִישׁ (*caillou*), חַרְגֹּל (*sauterelle*), סְנַפִּיר (*nageoire*), עַכָּבִישׁ (*araignée*), עַקְרָב (*scorpion*); à cinq *radicales*: צְפַרְדֵּעַ (*grenouille*).

ART. II.

Du genre des noms.

§ 290. La langue hébraïque ne connaît que deux genres, le *masculin* et le *féminin*. Le *neutre* est rendu par la forme féminine. — Ex. זֶה *celui-ci*, זאֹת *celle-ci* et *ceci*.

§ 291. Pour le genre *masculin* il n'y a pas de forme particulière.

§ 292. La terminaison caractérisant le genre *féminin* était primitivement תַ (comp. § 411, *rem.*); elle s'est conservée à l'*état construit* (§ 309, a) et devant les suffixes; mais à part ces cas elle a subi des changements plus ou moins forts, de sorte qu'elle ne se rencontre que par exception à l'*état absolu.*

On trouve תַ ou תָ (le ַ allongé en ָ) par ex. dans le mot מָחֳרָת [*mohŏrât*] (*lendemain*), et surtout dans quelques passages poétiques, comme חַיַּת (*bête*) Ps. 74, 19; שְׁנָת (*sommeil*) Ps. 132, 4.

a. La terminaison ordinaire du féminin est הָ, portant le ton: שִׁיר (*cantique*), שִׁירָה (*id.*).

1. C'est à dire que, comme à la 3e pers. fém. sing. du parfait, le ת a été négligé et retranché, et que la voyelle devenue longue (ָ) a été indiquée par un ה orthographique, selon § 8, 2, *a*, *note.*

2. Dans quelques peu de cas ce ה est remplacé par un א (§ 80, 3): חָגָּא (*terreur*) Es. 19, 17.

3. Sur la terminaison הָ non accentuée voy. § 311.

b. Moins souvent elle consiste en un simple ת. Ce ת s'attache de préférence à des formes qui se terminent par une voyelle: עִבְרִי (*Hébreu*), עִבְרִית.

Si la forme se termine par une consonne, une voyelle auxiliaire est insérée (§ 95), savoir ֶ, après une gutturale ַ; il en résulte la terminaison *segolée* ֶ ֶת, ַ ֶת, ַ ַת, qui suit sous tous les rapports les règles des formes *segolées*. Ainsi: גְּבֶרֶת (*maîtresse*) se forme pour גְּבֶרְתּ; קָרַחַת (*calvitie*), pour קָרַחְתּ; קְטֹרֶת (*encens*), pour קְטֹרְתּ, tout comme מֶלֶךְ pour מַלְךְ etc. (§ 284, 1, a, 2).

La terminaison ֶ ֶת est particulièrement employée à l'infin. *qal* des verbes פ״נ et פ״י (§ 184 et 213, a): גֶּשֶׁת, שֶׁבֶת, et au fém. du partic. *qal*, פֹּקֶדֶת (§ 289, 13, 14).

§ 293. Il se trouve aussi une forme amplifiée de ce ת, où il est précédé d'une voyelle longue, de manière à former des



substantifs en ִית__ et en וּת__ (§ 289, 49), qui sont d'une signification abstraite. Ceux en ִית__ (à distinguer des dérivations patronymiques comme עִבְרִית, § 292, b) sont assez rares; par ex. שְׁאֵרִית (*reste*), de שְׁאָר = שְׁאֵר; ceux en וּת__ sont plus fréquents, mais d'une origine plus jeune; par ex. פְּקֻדּוֹת (*surveillance*).

§ **294**. Cependant la terminaison ne correspond pas toujours au genre du nom.

a. Il y a des noms qui sont du genre féminin sans porter une terminaison caractéristique ; ce sont principalement ceux qui désignent une femme, une femelle, les pays et les villes, les membres du corps. — Ex. אֵם (*mère*), רָחֵל (*brebis*), עִיר (*ville*), צוֹר (*Tyr*), רֶגֶל (*pied*); mais aussi חֶרֶב (*glaive*), כּוֹס (*coupe*) etc.

b. D'autre part on rencontre des noms et des noms propres qui portent une terminaison féminine tout en désignant des hommes. Ce sont ordinairement des substantifs qui expriment originairement une idée abstraite. — Ex. עָמִית (*prochain*, proprement: *société*); יְהוּדָה (*Juda*, propr.: *louange*); קֹהֶלֶת (*Ecclésiaste*) fém. du partic. de קָהַל (propr.: *un être prêchant*).

c. Plusieurs noms sont de genre commun sans avoir aucune terminaison. — Ex. נֶפֶשׁ (*âme*), רוּחַ (*vent*) etc., ordinairement féminins ; מַטֶּה (*verge*), עֶרֶב (*soir*) etc., ordinairement masculins.

§ **295**. Mais aux adjectifs et aux participes le genre féminin est toujours exprimé par la terminaison: טוֹב *bon*, טוֹבָה *bonne*; יֹשֵׁב *habitant*, יֹשְׁבָה et יֹשֶׁבֶת *habitante*.

§ **296**. Quant à l'influence de la terminaison féminine sur les voyelles du nom, voy. § 363 et suiv.

Art. III.

Du nombre des noms.

A. Du pluriel.

§ **297**. Le *pluriel* des noms **masculins** s'exprime par la syllabe ים ִ (orthogr. défective ם ִ) ajoutée au singulier: שִׁיר (*cantique*), plur. שִׁירִים.

Elle n'a pas d'influence sur les *consonnes* du mot, excepté dans les deux cas suivants:

a. Les noms qui se terminent en י ִ renforcent ce י par un *daguesh*; אִי (*île*), אִיִּים; ou bien ils contractent le י avec la terminaison: נָכְרִי (*étranger*), נָכְרִים; עִבְרִי, עִבְרִיִּים et עִבְרִים.

b. Ceux qui se terminent en ה ֶ (dérivés de racines ל״ה) retranchent le ה avec sa voyelle en prenant la terminaison du pluriel: רֹעֶה (*berger*), רֹעִים (§ 346, 350).

Quant à l'influence de la terminaison du pluriel sur les *voyelles* du mot, voy. § 328 et suiv.

§ **298**. On rencontre parfois des terminaisons exceptionnelles du plur. masc., au lieu de ים ִ:

a) ין ִ, à l'instar du pluriel araméen; par ex. רָצִין (*coureurs*) 2 Rois 11, 13; חִטִּין (*froment*) Ezéch. 4, 9; עִיִּין (*ruines*) Mich. 3, 12; חַיִּין (*vie*) Job 24, 22; אַחֲרִין (*d'autres*) Job 31, 10.

b) י ִ, le ם étant retranché; par ex. חִצִּי (*flèches*) 1 Sam. 20, 38 [*ketib*]; מִנִּי (*cordes*) Ps. 45, 9; עַמִּי (*peuples*) Ps. 144, 2.

Cette terminaison est contestée; comp. *Gesenius*, *Lehrgebäude der hebr. Spr.* § 124, 2, *Anm.* 3.

c) י ַ, terminaison rare et contestée; par ex. שָׂרַי (*princes*) Juges 5, 15; חַלּוֹנַי (*fenêtres*) Jér. 22, 14.

1. גּוֹבַי (*sauterelle*) est plutôt un singulier (collectif) de גֵּבָה, formé comme שָׂדַי (§ 289, 3); שַׁדַּי (*tout-puissant*) est formé de שָׁדַד selon § 289, 48, *b*.

2. אֲדֹנָי (*Seigneur*) n'est pas non plus un pluriel exceptionnel de אָדוֹן; c'est le pluriel אֲדֹנִים avec le suffixe de la 1re pers. sing.: אֲדֹנַי (*mes seigneurs*). Le pluriel est employé ici au lieu du sing., comme *pluriel de majesté*, pour exprimer le respect (voy. § 526, b), et le ַ est allongé en ָ pour indiquer l'emploi solennel de ce mot. Dans cette forme אֲדֹנָי le sens du suffixe s'est totalement perdu, et le mot signifie *Seigneur* tout court.

Ce sont les voyelles de ce mot que, dans le *qeri perpétuel* יְהוָֹה (§ 51, *d*), les masorètes ont substituées au nom ineffable יהוה, en demandant qu'on lise *ădônây*.

§ **299.** Le pluriel du **féminin** est exprimé par la terminaison וֹת_ (orthogr. défect. ֹת_); elle prend la place de celle du sing. en ָה_ ou en ֶת_; si le mot n'a pas de terminaison fém., elle s'y ajoute immédiatement. (Quant à son influence sur les voyelles du mot, voy. § 373 et suiv.) — Ex. חֻקָּה (*statut*), חֻקּוֹת; אִגֶּרֶת (*lettre*), אִגְּרוֹת; קוֹל (*voix*), קוֹלוֹת.

Primitivement, pour former le pluriel, la terminaison du sing., *at*, a été allongée en *ât*, et ce *â* primitif est devenu *ô* (§ 10, III, 1, *β*).

§ **300. a.** Il y a un nombre assez considérable de noms *masculins* qui prennent au pluriel la terminaison du fém. en וֹת_, sans cependant changer de genre. — Ex. אָב (*père*), אָבוֹת; עוֹר (*peau*), עוֹרוֹת; שׁוֹפָר (*trompette*), שׁוֹפָרוֹת.

b. De même, plusieurs noms *féminins* prennent la terminaison ִים_. — Ex. רָחֵל (*brebis*), רְחֵלִים; מִלָּה (*parole*), מִלִּים et מִלִּין [§ 298, *a*]; יוֹנָה (*colombe*), יוֹנִים.

Dans quelques peu de cas on trouve une terminaison de *pluriel masculin* ou de *duel* ajoutée à la terminaison *féminine*; par ex. בָּמוֹתֵי [*qeri* toujours בָּמֳתֵי *bâmŏtê*], *état construit* de בָּמוֹת (*hauts-lieux*); הַחֹמֹתַיִם *duel* de חוֹמוֹת, sing. חוֹמָה (*les deux murailles*).

§ **301. a.** Parmi les noms qui sont de genre *commun* il y

en a qui prennent au pluriel tantôt ◌ִים tantôt ◌וֹת. — Ex. נֶפֶשׁ (*âme*), נְפָשׁוֹת et נְפָשִׁים Ezéch. 13, 20.

Mais il n'est pas dit qu'ils se construisent alors avec le genre qu'indique la terminaison; dans ce même passage de Ezéch. 13, 20, par ex., נְפָשִׁים est suivi du partic. fém. לְפֹרְחוֹת (*à [ce qu'elles soient] volantes*).

b. Même des noms qui ne sont que d'un genre, prennent les deux formes du pluriel, tout en gardant leur genre. — Ex. אֲרִי (*lion*), masc., אֲרָיִים, mais aussi אֲרָיוֹת שֹׁאֲגִים (*des lions rugissants*) Soph. 3, 3; דּוֹר (*génération*), masc., דּוֹרִים et יֵדְעוּ דֹרֹתֵיכֶם (*que vos générations sachent*) Lév. 23, 43; שָׁנָה (*an*), fém., poét. שָׁנוֹת, mais שָׁנִים רַבּוֹת (*beaucoup d'années*) Eccl. 6, 3.

Remarque. Pour les adjectifs et les participes il faut que la terminaison s'accorde avec le genre: טוֹבִים *bons*; טוֹבוֹת *bonnes* etc., voy. § 295.

§ **302**. Quelques substantifs ne se rencontrent qu'au singulier, ordinairement avec un sens collectif (§ 525); par ex. אָדָם *homme* et *les hommes*; souvent un autre mot y supplée l'idée du sing.; par ex. צֹאן *petit bétail*, שֶׂה *brebis* ou *chèvre*; בָּקָר *bétail*, שׁוֹר *bœuf*; עוֹף *oiseaux*, צִפּוֹר *petit oiseau*.

D'autres ne se rencontrent que dans la forme du pluriel; par ex. מְתִים (*hommes*), פָּנִים (*face*).

Quelques mots de cette dernière classe s'emploient aussi pour le pluriel réel: פָּנִים *visages* (Joël 2, 6), אֱלֹהִים *Dieu* et *dieux* (Ps. 86, 8).

B. Du duel.

§ **303**. Le *duel* est une modification du pluriel, destinée à exprimer l'idée d'une paire. Seul le *substantif* forme un *duel*; l'adjectif et le pronom n'en ont pas plus que le verbe.

§ **304**. Il se forme en ajoutant au singulier la terminaison ◌ַיִם. Il n'y a que cette forme pour les deux genres. (Quant aux

modifications qui en résultent pour les voyelles, voy. § 332; 343 etc.) — Ex. יָד *main*, יָדַיִם *les deux mains*; יוֹם [masc.] *jour*, יוֹמַיִם *un temps de deux jours*; כַּף [fém.] *paume*, כַּפַּיִם *les deux paumes*.

§ **305**. Si le mot porte la terminaison du fém. ה ָ, elle est remplacée, comme devant les suffixes (§ 326, b), par l'ancienne terminaison ת ַ, dont le ַ devient ָ parce qu'il se trouve placé en syllabe ouverte (§ 88, *a*); ainsi: שָׂפָה (*lèvre*), שְׂפָתַיִם.

1. La terminaison ת ֶ perd sa voyelle: נְחֻשְׁתַּיִם ,נְחֹשֶׁת (*paire de chaînes*).

2. Les mots מַיִם (*eau*), שָׁמַיִם (*cieux*) n'ont que l'apparence du *duel*; en réalité c'est le pluriel, avec rétraction du ton, des mots מַי et שָׁמַי, qui ne sont plus usités au singulier.

3. יְרוּשָׁלַיִם n'est pas non plus un *duel*, mais la prononciation dilatée de l'ancienne forme יְרוּשָׁלֵם (comp. § 51, *c*).

§ **306**. Le *duel* s'emploie de préférence pour des choses qui par leur nature impliquent l'idée de la dualité. Cela ne s'applique pas seulement aux membres du corps, comme אָזְנַיִם (*oreilles*), מָתְנַיִם (*reins*), mais aussi à des choses inanimées qui forment une paire ou se composent de deux parties égales, comme נַעֲלַיִם (*paire de souliers*), מֹאזְנַיִם (*balance*), ou que l'on pense comme unité: שְׁנָתַיִם (*biennium*).

1. Combiné avec un nom de nombre, le *duel* ne prétend pas ajouter l'idée de redoublement au chiffre indiqué: שֵׁשׁ כְּנָפַיִם (Es. 6, 2), par ex., ne sont pas *six paires d'ailes*, mais *six ailes*; on n'emploie le *duel*, en pareil cas, que parce que les ailes se présentent naturellement à deux. Même avec un nombre impair: שִׁבְעָה עֵינַיִם (*sept yeux*) Zach. 3, 9; comp. כָּל־בִּרְכַּיִם (*tous les genoux*) et כָּל־הַיָּדַיִם (*toutes les mains*) Ezéch. 7, 17.

2. Les noms qui désignent les parties paires du corps forment quelquefois, à côté du *duel*, qui a le sens propre, un *pluriel*, qui

s'emploie au sens figuré ou dans un sens particulier. — Ex. יָדוֹת *bras* du fauteuil (1 Rois 10, 19), et *portions* (Gen. 47, 24); עֲיָנוֹת *sources* (Deut. 8, 7); קְרָנַיִם *cornes*, קְרָנוֹת *cornes* de l'autel (Ezéch. 43, 15), et אַרְבַּע קְרָנוֹת *quatre cornes* détachées (Zach. 2, 1); רַגְלַיִם *pieds*, שָׁלֹשׁ רְגָלִים *trois fois* (Exode 23, 14).

Art. IV.

De l'état construit.

§ **307**. Nous avons déjà fait remarquer (§ 276) que la langue hébraïque n'exprime pas les rapports des noms par des *cas*, mais par des prépositions, et qu'il n'y a que le rapport du *génitif* qui soit exprimé par une forme à part. Encore cette forme présente-t-elle une particularité étrangère à nos langues, savoir que ce n'est pas le nom *régi* qui subit la modification, mais bien le nom *régissant*.

§ **308**. Le rapport entre ces deux noms est si étroit que le premier d'entre eux se prononce aussi rapidement que possible, le ton s'inclinant sensiblement vers le mot suivant, si bien que souvent les deux mots sont liés par un *maqqeph*, c'est à dire que le ton passe entièrement au nom régi. (Comp. § 539.)

Il s'en suit que le nom *régissant*, que l'on dit être à l'*état construit*, prend la forme la plus brève dont il est susceptible, (§ 87, *a*), tandis que le nom régi (qui en grec ou en latin serait au génitif) n'est aucunement altéré. — Tant qu'un nom n'a subi aucun changement, il est, en terme de grammaire, à l'*état absolu*.

§ **309**. Quant à l'abrégement que l'*état construit* fait subir aux voyelles du nom, voy. § 341, 343, b etc. Voici les changements qu'il produit sur les *terminaisons*.

a. La terminaison du fém. sing., ָה, est remplacée par l'ancienne forme ַת (§ 292): שִׁירָה (*cantique*), שִׁירַת דּוֹדִי (*cantique de mon bien-aimé*) Es. 5, 1. — La terminaison ֶת reste telle quelle.

b. La terminaison masc. du pluriel, ים ִ, et celle du duel, ַיִם, perd le ם, et la voyelle devient ֵ; il en résulte pour l'*état construit* du pluriel et du duel la terminaison commune ֵי: גִּבֹּרִים (*héros*), גִּבֹּרֵי בָבֶל (*les héros de Babylone*); עֵינַיִם (*yeux*), עֵינֵי מֶלֶךְ (*les yeux d'un roi*).

La terminaison féminine וֹת reste invariable.

1. On comprend facilement que le ַי du duel, devant s'abréger, se contracte en ֵי; mais on n'a pas d'explication suffisante pour le changement du ִים en ֵי, qui paraît également provenir d'une contraction de *ay* en *é*. (Comp. *Ewald*, *Lehrb. d. hebr. Spr.* § 211, c.)

2. L'*état construit* du plur. fém. ne se distingue que par les voyelles; voy. § 373 etc.

Art. V.

Des lettres paragogiques.

§ **310.** Les lettres ה, י, ו, chacune quiescente en sa voyelle homogène (*a*, *i*, *o*), se trouvent, dans certaines circonstances, ajoutées au nom. L'ancienne grammaire les appelait *lettres paragogiques*. Il est probable qu'elles représentent les débris d'anciennes terminaisons destinées jadis à marquer ce que nous appelons les *cas* du nom (comp. § 276).

§ **311.** La terminaison ָה (ה *paragogique*) est la plus fréquente des trois. Elle *n'a pas le ton*, ce qui la distingue de la terminaison du féminin ָה. En s'attachant à une forme *segolée*, elle provoque la restitution de la forme primitive (§ 284, 1, a): חֶרֶס [*ḥars*], חַרְסָה (*soleil*); בַּיְתָה (*à la maison*); de même la terminaison fém. ָה, en prenant le ה *parag.*, revient à son ancienne forme avec ת: יְשׁוּעָה (*salut*), יְשׁוּעָתָה.

§ **312.** Elle représente l'ancienne forme de l'*accusatif*, non seulement dans le sens du régime direct, mais dans l'emploi bien plus étendu de l'accusatif dans les langues classiques; comp. § 555.

§ **313. a.** Les traces les plus distinctes pour reconnaître encore dans le ה *parag.* la terminaison de l'accusatif se trouvent dans un petit nombre de passages, comme Es. 8, 23: הֵקַל אַרְצָה זְבֻלוּן וְאַרְצָה נַפְתָּלִי (*il a humilié la terre de Zabulon et la terre de Nephtali*); ou (acc. de la direction) Ps. 44, 27: קוּמָה עֶזְרָתָה לָּנוּ (*lève-toi en secours pour nous*); comp. Job. 34, 13. De même pour le mot לַיְלָה (*nuit*), qui est toujours masculin et *milêl*, il est assez évident que c'est originairement l'accusatif de לַיִל (*la nuit = pendant la nuit*); comp. par ex. Deut. 28, 66: לַיְלָה וְיוֹמָם (*nuit et jour*).

b. Mais en général cette signification primitive s'est effacée, et, dans la plupart des cas, le ה *parag.* proprement dit ne sert plus qu'à produire une diction emphatique, surtout en poésie; par ex. נַחְלָה (*un torrent*) Ps. 124, 4; הַמָּוְתָה (*la mort*) Ps. 116, 15; אֵימָתָה (*terreur*) Exode 15, 16.

1. Formation pareille a celle de לַיְלָה: עַתָּה [*milra* contre la règle] de עֵת (*temps*): *dans le temps = à présent.*

2. Dans plusieurs cas cette terminaison ָה est peut-être réellement la termin. du fém., privée du ton dans l'accentuation de nos textes pour des raisons particulières des masorètes; par ex. רָחָמָה (*vautour*) Deut. 14, 17; תַּנּוּר בֹּעֵרָה (*four ardent*) Os. 7, 4.

§ **314.** Il y a cependant encore un autre emploi, plus fréquent et plus précis, de l'ancien accusatif ou du ה *paragogique*, c'est lorsqu'il est ce qu'on appelle ה *local.* L'emploi de la terminaison ָה non accentuée, dans ce sens, remonte sans doute à son caractère primaire de signe de l'accusatif, ainsi que cela se voit par le détail suivant.

§ **315. a.** Le ה *local* (*quiescent* en ָ non accentué) sert à indiquer la *direction* vers un endroit. — Ex. צָפֹנָה וָנֶגְבָּה וָקֵדְמָה וָיָמָּה (*vers le nord et le sud et l'orient et la mer*) Gen. 13, 14;

עַזָּתָה (*à Gaza*) [comme en latin: *Romam*] Juges 16, 1; avec l'article : הַשָּׁמַיְמָה (*vers le ciel*) Gen. 15, 5; הָהָרָה (*vers la montagne*) Gen. 12, 8; à l'*état construit*: בֵּיתָה יוֹסֵף. (*à la maison de Joseph*) Gen. 43, 17; avec un nom propre composé: בְּאֵרָה שָּׁבַע (*à Bersaba*) Gen. 46, 1.

b. Par une sorte de négligence on s'en sert aussi pour indiquer tout simplement l'*endroit* où une chose se trouve. — Ex. הַמִּזְבֵּחָה (*sur l'autel*) Lév. 1, 9; שָׁמָּה (*là*, *ibi*, ordinairement *illuc*) Jér. 18, 2.

1. Très rarement le ָ est remplacé par ֶ; par ex. נֹבֶה (*à Nob*) 1 Sam. 21, 2; אָנֶה וָאָנֶה (*ça et là*), 1 Rois 2, 36.

2. Le ה *loçal* se combine parfois avec des prépositions; par ex. עַד־אֲפֵקָה (*jusqu'à Aphek*) Jos. 13, 4; לִשְׁאוֹלָה (*vers les enfers*) Ps. 9, 18; בַּחֹרְשָׁה (*dans le taillis*) 1 Sam. 23, 15; même מִצָּפוֹנָה (*du côté du nord*) Jos. 15, 10.

3. Il s'emploie même parfois par rapport au *temps*: מִיָּמִים יָמִימָה (*de jours en jours*) Exode 13, 10.

§ **316.** La terminaison ִי (י *paragogique*) s'attache de préférence à l'*état construit*, en prenant ordinairement le *ton*. Elle paraît avoir été l'ancienne terminaison du génitif; mais la langue semble en avoir perdu le sentiment, et ce crément n'apparaît plus que comme un ornement pour le style poétique ou solennel. — Ex. בְּנִי אֲתֹנוֹ (*le fils de son ânesse*) Gen. 49, 11; עַל־דִּבְרָתִי מַלְכִּי־צֶדֶק (*selon l'ordre de Melchisédec*) Ps. 110, 4; מְלֵאֲתִי מִשְׁפָּט (*pleine de droit*) Es. 1, 21; souvent joint à un participe: שֹׁכְנִי סְנֶה (*habitant du buisson*) Deut. 33, 16; הַהֹפְכִי הַצּוּר (*qui transforme le rocher*) Ps. 114, 8; même avec une préposition: אֹסְרִי לַגֶּפֶן (*attachant à la vigne*) Gen. 49, 11.

Cette terminaison se rencontre aussi dans quelques particules qui sont originairement des noms à l'*état construit* (§ 436, 1): בִּלְתִּי (*sans*), זוּלָתִי (*hors*), מִנִּי = מִן (*de*), et dans plusieurs noms propres, comme מַלְכִּי־צֶדֶק (*roi de la justice*), חַנִּיאֵל (*grâce de Dieu*).

§ **317.** La terminaison וֹ— (ו *paragogique*) est rare et sans influence saisissable sur le sens. Elle est particulière au style élevé, comme le י *parag.*, et ne se trouve qu'avec trois mots: בְּנוֹ בְעֹר (*fils de Beor*), Nomb. 24, 3. 15; מַעְיְנוֹ־מָיִם (*source d'eau*) Ps. 114, 8; חַיְתוֹ־אֶרֶץ (*animaux de la terre*) Gen. 1, 24; Ps. 50, 10 etc.

1. Dans quelques noms propres on trouve וּ au lieu de וֹ; par ex. מְתוּשָׁלַח (*homme du dard*); פְּנוּאֵל (*face de Dieu*), à côté de פְּנִיאֵל.

2. On pense que ce וֹ— était jadis la terminaison du nominatif, en comparant ces terminaisons וֹ—, י—ִ, ה—ָ avec le nom., le gén. et l'acc. arabe en *ou*, *î*, *â*.

3. Le י et le ו *paragogique* portent en commun le nom de *literæ compaginis (lettres de jonction)*.

Art. VI.

Du nom avec des suffixes.

§ **318.** Le *pronom personnel*, en s'attachant au nom comme *pronom suffixe*, prend la signification du pronom *possessif* de nos langues (§ 406, *b*; 550), c'est à dire qu'il entre dans le rapport d'un *génitif* avec ce nom (§ 578); aussi la règle est-elle que le suffixe s'attache à l'*état construit.*

Les modifications produites sur le nom par cette composition sont exposées dans l'article qui traite des déclinaisons (§ 328 etc.); ici nous nous occuperons de la forme que prennent les *suffixes* eux-mêmes en s'ajoutant au nom.

§ **319.** Suffixes ajoutés au *singulier* des noms.

	singulier		**pluriel**
3e masc.	־הוּ, ־וֹ; ־וּ; ־ֵהוּ	3e masc.	־הֶם, ־ָם
3e fém.	־הָ, ־ָהּ; ־ֶהָ	3e fém.	־הֶן, ־ָן
2e masc.	־ךָ, ־ְךָ	2e masc.	־כֶם, ־ְכֶם
2e fém.	־ךְ, ־ֵךְ	2e fém.	־כֶן, ־ְכֶן
1e comm.	־ִי	1e comm.	־נוּ, ־ֵנוּ

Remarque. On appelle suffixes *graves* les suffixes ־הֶם, ־הֶן, ־כֶם, ־כֶן, parce qu'ils exercent une influence plus forte sur les voyelles du nom; les autres sont nommés suffixes *légers.*

§ **320.** De même que dans le verbe, les suffixes qui ont ce qu'on appelle une *voyelle de liaison* (§ 150) s'attachent aux mots terminés par une consonne, ceux qui n'en ont pas, aux formes (peu nombreuses) terminées par une voyelle: שִׁירוֹ (*son cantique*), אָבִ֫יהוּ (*son père*), אֲבִיהֶם etc.

§ **321. a.** Les suffixes ־ֵ֫הוּ et ־ֵ֫הָ (3e pers. sing.) ne s'attachent qu'aux noms dérivés de verbes לה (§ 346; 350); par ex. שָׂדֶה (*champ*), שָׂדֵ֫הוּ; עָלֶה (*feuillage*), עָלֵ֫הָ.

D'autres noms ne les portent que par rare exception; par ex. לְמִינֵ֫הוּ (*selon son espèce*) Gen. 1, 12.

b. Le suffixe ־וֹ (contracté de ־ֵ֫הוּ) s'écrit quelquefois ־ֹה; par ex. אָהֳלֹה (*sa tente*) Gen. 9, 21. (§ 80, 2. 3.)

c. Pour ־ָם, 3e pers. masc. plur. (contracté de ־ָהֶם, comp. כֻּלָּ֫הֶם 2 Sam. 23, 6) il se trouve une forme poétique ־ָ֫מוֹ et ־ֵ֫מוֹ: חֶלְבָּ֫מוֹ (*leur graisse*), פִּ֫ימוֹ (*leur bouche*) Ps. 17, 10.

Formes rares pour la 3e pers. fém. plur., au lieu de ־ָן: *α)* ־ָ֫הֵנָּה: לְכֻלָּ֫הֵנָּה (*à elles toutes*) 1 Rois 7, 37; *β)* ־ָ֫נָה: לְבַדְּ֫נָה (*elles seules*) Gen. 21, 29; *γ)* ־הֵן surtout avec des prépos.; par ex. בָּהֵן (*en elles*) Gen. 19, 29; לָהֵן (*pour cela*) Ruth 1, 13. (Comp. Paradigmes, P.)

§ **322.** Les suffixes ־ךָ, ־כֶם, ־כֶן, s'ils ne s'attachent pas à un mot terminé par une voyelle (אָבִ֫יךָ), sont toujours précédés d'un *sheva mobile*, qui devient ־ֲ sous une gutturale: שִׁירְךָ, רוּחֲךָ (*ton esprit*). — A la *pause* ce *sheva* devient *segol*: יָדְךָ (*ta main*), יָדֶ֫ךָ. (Comp. § 104.)

1. ־כֶם et ־כֶן ont toujours le ton, ־ךָ seulement après un *sheva* (simple ou composé): רֵֽעֲךָ֫ (*ton ami*), mais רֵעֲךָ, אָחִ֫יךָ (*ton frère*).

2. Ce *sheva* est le dernier reste d'un *a* bref primitif. Il paraît que cet *a* formait la terminaison tout à fait primitive du nom, mais qu'il s'est entièrement perdu, sauf dans ce cas, où il était devenu une partie intégrante du suffixe. (Comp. *Stade*, § 341, *a.*) — C'est cet *a* qui reparaît à la *pause*, en prononciation plus aiguë, comme ָךְ (§ 104, 3).

3. Formes rares. *α)* ְכָה (orthogr. pleine) pour ְךָ: יָדְכָה Exode 13, 16; כֹּחֲכָה (*ta vigueur*) Prov. 24, 10. *β)* ֵכִי, forme poét. pour ֵךְ: עֲוֹנֵכִי (*ton iniquité*) Ps. 103, 3. (Comp. § 149, 3, *α* et *β*; 402, 1.)

§ 323. Suffixes ajoutés au *pluriel* des noms.

singulier				pluriel			
3e pers.		masc.	ָיו	3e pers.		masc.	ֵיהֶם
		poét.	ֵיהוּ			poét.	ֵימוֹ
3e pers.		fém.	ֶיהָ	3e pers.		fém.	ֵיהֶן
2e	»	masc.	ֶיךָ	2e	»	masc.	ֵיכֶם
2e	»	fém.	ַיִךְ	2e	»	fém.	ֵיכֶן
1e	»	comm.	ַי	1e	»	comm.	ֵינוּ

§ **324.** Les suffixes sont les mêmes pour le *duel* que pour le *pluriel*.

1. Les suffixes ajoutés à un *pluriel* ou à un *duel* s'attachent toujours à la forme de l'*état construit* (§ 318). Cependant cette forme ne reste intacte qu'en prenant le *pluriel* des suffixes; par ex. מַלְכֵיכֶם (*vos rois*), דִּבְרֵיהֶם (*leurs paroles*) [§ 335, 344 etc.]. Cela s'applique aussi à la forme poétique ֵימוֹ (3e pers. masc., pour ֵיהֶם); par ex. אֱלֹהֵימוֹ (*leurs dieux*) Deut. 32, 37; מוֹסְרוֹתֵימוֹ (*leurs liens*) Ps. 2, 3.

2. Mais lorsque c'est le *singulier* des suffixes qui s'attache à l'*état construit pluriel*, ce dernier subit certaines modifications (voy. § 323), pour l'explication desquelles il faut partir de l'idée que la terminaison ֵי de l'*état construit* est contractée de ַי (§ 309, b, 1). Voici ce qui en résulte:

α) Dans la forme ָיו (3e pers. masc.) le י a été absorbé (quoique conservé presque partout dans l'écriture par raison d'orthographe) et le ַ allongé en ָ, apparemment sous l'influence du ו caractéristique; on obtient ainsi la terminaison *âv* (§ 82, 4, *α*), qui, sans doute, se prononçait comme *aou*.

β) Dans ־ֶיהָ (3e pers. fém.) et ־ֶיךָ (2e pers. masc.) le ־ֵי est contracté en ê, au lieu du ־ַי qui serait la voyelle normale selon § 10, II, 1. (Comp. § 252, 2.)

γ) Dans ־ַיִךְ (2e pers. fém.) le י a un ḥireq auxiliaire pour se maintenir comme consonne. Forme amplifiée: ־ָיְכִי (§ 402, 1); par ex. [en *pause*] נְעוּרָיְכִי (*ta jeunesse*) Ps. 103, 5.

δ) Dans ־ַי (1re pers.) le î du suffixe s'est confondu avec le י de la terminaison.

ε) Il n'y a que la forme poétique ־ֵיהוּ, pour ־ָיו, qui conserve le ־ֵי (comme les suff. plur., no 1); par ex. עֵינֵיהוּ (*ses yeux*) Job 24, 23.

3. Parfois le י est omis (orthogr. défect.). — Ex., après ־ֵ: רֵעֵהוּ (*ses amis*), Job 42, 10; après ־ֶ: דְּרָכֶךָ (*tes voies*), Exode 33, 13; dans ־ָיו: לְחָיו (*ses joues*) Cant. 5, 13, et ordinairemant dans יַחְדָּו (*ensemble*) Gen. 13, 6 etc.

§ **325.** Le *pluriel féminin* ajoute à sa terminaison ־וֹת les suffixes tels que nous les avons indiqués au tableau du § 323, quoique le י qui fait partie de ces suffixes appartienne proprement à la terminaison du pluriel des noms masculins.

Il y a cependant des cas où la forme simple du suffixe (telle qu'elle se joint au *singulier* du nom) s'attache à la terminaison ־וֹת; c'est principalement le cas pour le suff. de la 3e pers. plur.; par ex. toujours דּוֹרֹתָם (*leurs générations*) Gen. 17, 7 etc.; ordinairement אֲבוֹתָם (*leurs pères*) Nomb. 1, 16 etc. [אֲבוֹתֵיהֶם de préférence dans les Chroniques etc.]; חַרְבוֹתָם (*leurs épées*) Es. 2, 4, pour חַרְבוֹתֵיהֶם Mich. 4, 3.

§ **326. a.** Le tableau suivant donne un aperçu du nom avec les suffixes, en y ajoutant les formes du pluriel et de l'état construit. Le nom choisi pour ce but a une voyelle invariable, de manière à laisser hors de question les changements que peuvent produire ces augments sur les voyelles, sujet traité dans l'article suivant.

b. Pour le *féminin*, on se rappellera que, les suffixes s'attachant à l'*état construit* (§ 318), le nom féminin doit porter la terminaison ־ַת (§ 309, a), dont le ־ַ devient ־ָ en syllabe ouverte (§ 88, α; comp. § 305).

SINGULIER.

	nom masculin		nom féminin
état absolu	שִׁיר	*cantique*	שִׁירָה
état construit	שִׁיר	*cantique de...*	שִׁירַת
suffixe sing. 3e masc.	שִׁירוֹ	*son cantique* masc.	שִׁירָתוֹ
3e fém.	שִׁירָהּ	*son cantique* fém.	שִׁירָתָהּ
2e masc.	שִׁירְךָ	*ton cantique* masc.	שִׁירָתְךָ
2e fém.	שִׁירֵךְ	*ton cantique* fém.	שִׁירָתֵךְ
1e comm.	שִׁירִי	*mon cantique*	שִׁירָתִי
plur. 3e masc.	שִׁירָם	*leur cantique* masc.	שִׁירָתָם
3e fém.	שִׁירָן	*leur cantique* fém.	שִׁירָתָן
2e masc.	שִׁירְכֶם	*votre cantique* masc.	שִׁירַתְכֶם
2e fém.	שִׁירְכֶן	*votre cantique* fém.	שִׁירַתְכֶן
1e comm.	שִׁירֵנוּ	*notre cantique*	שִׁירָתֵנוּ

PLURIEL.

état absolu (duel שִׁירַיִם)	שִׁירִים	*cantiques*	שִׁירוֹת
état construit	שִׁירֵי	*cantiques de...*	שִׁירוֹת
suffixe sing. 3e masc.	שִׁירָיו	*ses cantiques* masc.	שִׁירוֹתָיו
3e fém.	שִׁירֶיהָ	*ses cantiques* fém.	שִׁירוֹתֶיהָ
2e masc.	שִׁירֶיךָ	*tes cantiques* masc.	שִׁירוֹתֶיךָ
2e fém.	שִׁירַיִךְ	*tes cantiques* fém.	שִׁירוֹתַיִךְ
1e comm.	שִׁירַי	*nos cantiques*	שִׁירוֹתַי
plur. 3e masc.	שִׁירֵיהֶם	*leurs cantiques* masc.	שִׁירוֹתֵיהֶם
3e fém.	שִׁירֵיהֶן	*leurs cantiques* fém.	שִׁירוֹתֵיהֶן
2e masc.	שִׁירֵיכֶם	*vos cantiques* masc.	שִׁירוֹתֵיכֶם
2e fém.	שִׁירֵיכֶן	*vos cantiques* fém.	שִׁירוֹתֵיכֶן
1e comm.	שִׁירֵינוּ	*nos cantiques*	שִׁירוֹתֵינוּ

Quant au ַ— suivi du *sheva moyen* devant les suffixes *graves* dans les terminaisons ַתְכֶם—, ַתְכֶן—, voy. §§ 322, 342, b.

ART. VII.

Des déclinaisons.

(PARADIGMES: N.)

§ **327**. En parlant de *déclinaison* nous rappelons d'abord ce que nous avons dit sur l'acception dans laquelle seule ce terme peut être employé dans la grammaire hébraïque, § 278.

Les modifications du *nom* comprises sous ce terme sont produites *a)* par l'*état construit*, *b)* par la formation du *pluriel* et du *duel*, *c)* par les *pronoms suffixes* ajoutés au nom.

Nous venons de traiter de ces modifications et d'en donner l'aperçu en tant qu'elles ajoutent au nom différentes terminaisons. Sous ce point de vue elles constituent *la* déclinaison au sens général. Mais en même temps elles exercent nécessairement une influence caractéristique sur les *voyelles* du nom; et ce sont ces changements opérés sur la vocalisation des lettres radicales du nom qui nous obligent à distinguer diverses catégories, qui constituent donc *les déclinaisons* au sens particulier.

Nous aurons d'abord et principalement à traiter du nom *masculin*, et en seconde ligne du nom *féminin*, qui n'existe que sous la forme d'une dérivation du masculin.

A. NOMS MASCULINS.

§ **328**. Dès qui'l s'agit des voyelles du nom, nous devons nous reporter à la question de sa dérivation, tant pour le nombre que pour la valeur de ses voyelles. Cela nous amène immédiatement à distinguer les deux grandes classes qui constituent en effet nos deux déclinaisons: I. les noms de formation monosyllabe; II. les noms formés avec deux ou plusieurs voyelles.

Ire DÉCLINAISON.

§ **329**. La **première déclinaison** comprend les noms formés avec *une seule voyelle*, lesquels se subdivisent en noms *segolés* pro-

prement dits, qui prennent une voyelle auxiliaire et dont les trois *radicales* sont mobiles, et en noms *monosyllabes* proprement dits, dérivés de racines faibles.

a. *Noms segolés proprement dits.*

Formes מֶ֫לֶךְ, סֵ֫פֶר etc. (§ 284, 1, a; 289, 1, a).

Singulier.

§ **330.** L'*état construit* est identique à l'*état absolu*, vu qu'à l'*état construit* la voyelle auxiliaire, qu'il faudrait retrancher pour abréger la forme, est tout aussi nécessaire pour la prononciation qu'à l'*état absolu.*

§ **331.** En prenant des *suffixes* le mot s'abrége de manière à rentrer dans sa forme primitive; la voyelle auxiliaire devient *sheva*, sous une gutturale *sheva composé.* Ainsi: מֶ֫לֶךְ, מַלְכִּי (*mon roi*); סֵ֫פֶר, סִפְרוֹ (*son livre*); קֹ֫דֶשׁ, קָדְשְׁכֶם (*votre sanctuaire*); נַ֫עַר, נַעֲרוֹ (*son garçon*); פֹּ֫עַל, פָּעֳלָהּ [*poŏlâhh*] (*son œuvre*); mais נַעַרְךָ, פָּעָלְכֶם [*poolekèm*] selon § 92, 1.

C'est de cette manière que les noms *segolés*, au sing., se conforment à la règle du § 318, puisque la forme de leur *état construit* ne peut pas se distinguer de l'*état absolu.*

Pluriel et duel.

§ **332.** L'*état absolu* du plur. prend sous la 2ᵉ *radicale* un ָ; en conséquence de cet allongement la voyelle de la 1ʳᵉ *radicale* devient *sheva*: מְלָכִים, סְפָרִים, נְעָרִים, פְּעָלִים. — Ce *sheva* est *composé* sous une gutturale: אֶ֫בֶן (*pierre*), אֲבָנִים (comp. § 355).

1. L'insertion du ָ se fonde sur la règle d'après laquelle le nom à voyelles variables aime à avoir une voyelle longue devant la syllabe accentuée. (Comp. § 340, b.)

2. L'*état absolu* pluriel de ces noms *segolés* ne se distingue pas de celui de la forme דָּבָר (§ 343, a).

§ **333.** Au *duel* le mot reprend sa forme primitive: רֶ֫גֶל (*pied*), רַגְלַ֫יִם; אֹ֫זֶן (*oreille*), אָזְנַ֫יִם; שַׁ֫עַר (*porte*), שַׁעֲרַ֫יִם.



§ **334**. De même, la voyelle de la forme primitive reparaît à l'*état construit* (qui est toujours le même pour le pluriel et le duel, § 309, *b*) : מַלְכֵי, סִפְרֵי, נַעֲרֵי etc.

Remarquez que מַלְכֵי n'a pas de *daguesh léger* au כ, parce que le ְ qui précède est un *sheva moyen*, remplaçant le ָ de l'*état absolu* (§ 72, 1). Comp. § 343, 2.

§ **335**. Avec les *suffixes légers* (§ 319, *rem.*) la forme paraît s'écarter de la règle du § 318, car elle prend les points-voyelles que porte l'*état absolu* (ָ ְ) : מְלָכַי, סְפָרֶיךָ, פְּעָלֶיךָ, נְעָרָיו.

Avec les *suffixes graves* elle se conforme entièrement à l'*état construit* (§ 324, 1) : מַלְכֵיכֶם, קָדְשֵׁיהֶם etc.

L'anomalie, par laquelle les suffixes *légers* paraissent s'attacher à l'*état absolu*, provient de ce que le ָ, inséré devant la syllabe accentuée, maintient sa place, par la même raison qu'au § 332, 1.

b. *Noms monosyllabes de racines faibles* (§ 284, 1, b).

§ **336**. Les noms dérivés de racines עו״ et עי״ qui ont une voyelle auxiliaire perdent cette dernière déjà à l'*état construit* par contraction et sont dès lors invariables. Ainsi : מָוֶת (*mort*), מוֹת, מוֹתִי etc. ; אָוֶן (*peine*), אוֹנִים ; עַיִן (*œil*), עֵין, עֵינְךָ, עֵינַיִם etc.

Il y en a qui sont déjà contractés à l'*état absolu*, comme אוֹן (*force*), צוֹם (*jeûne*), et d'autres dont la 2e *radicale* est immédiatement *quiescente*, comme גּוּר (*lionceau*), רוּחַ (*esprit*), דִּין (*jugement*). Tous sont naturellement invariables et suivent le paradigme de שִׁיר, § 326.

§ **337**. Les noms dérivés de racines עע״ ne subissent pas de changement à *l'état construit*. (Voy. cependant § 357, 2.)

Lorsque la forme s'augmente, soit par un suffixe, soit par la terminaison du pluriel etc., la 2e *radicale* prend un *daguesh* (compensatif pour la 3e *radicale*), et la voyelle, si elle était longue, devient brève. Cette voyelle brève, placée en syllabe fermée et non accentuée (§ 86, *b*), est dès lors invariable. — Ex. גַּן (*jardin*), גַּנִּים, גַּנֵּי ; חֵץ (*flèche*), חִצְּךָ ; חֹק (*statut*), חֻקָּיו etc.

Sur les noms dérivés de racines ל״ה, voy. § 358; sur ceux qui ont la voyelle sous la 2e *radicale*, § 356.

IIe DÉCLINAISON.

§ **338**. La **seconde déclinaison** comprend les noms formés avec *deux* ou plusieurs *voyelles*. Si un nom a plus de deux voyelles, les deux dernières seules doivent nous occuper, savoir celle *qui porte le ton* et celle *qui le précède*. Toute syllabe antérieure à ces deux-là est invariable.

§ **339**. Cette déclinaison se subdivise naturellement d'après la valeur de ses voyelles (§ 285) de la manière suivante:

a) les *deux* voyelles *variables*;

b) la *première variable*, la seconde invariable;

c) la *seconde variable*, la première invariable.

Le quatrième cas, où les *deux* voyelles sont *invariables*, n'a pas à nous occuper; ces noms suivent simplement le paradigme de שִׁיר, § 326.

a. *Noms dont les* **deux voyelles** *(longues)* *sont* **variables** (§ 289, 3-6).

§ **340**. La loi qui préside aux changements des voyelles dans cette classe est la suivante:

a. L'*état construit* demande la forme du nom la plus brève possible.

b. Dans tous les autres cas la voyelle *qui précède* immédiatement *le ton* se maintient (longue en syllabe ouverte); mais celle qui en est éloignée de deux syllabes devient *sheva* (*composé*, sous une gutturale). — Si donc le mot s'augmente, par un suffixe ou une terminaison (plur., duel), et que par conséquent le ton *descend* sur cette nouvelle syllabe, la seconde voyelle du mot restera, la première disparaîtra.

L'application de ces règles se voit dans les paragraphes suivants.

Ce principe de la ***voyelle qui précède le ton*** s'observe déjà dans la formation du nom à l'***état absolu.*** Là, c'est à la première voyelle qu'il s'applique; avec un augment, c'est la 2e voyelle qui entre dans cette position avec toutes ses conséquences.

Forme דָּבָר.

Singulier.

§ **341.** *État construit*: דְּבַר; חָכָם (*sage*), חֲכַם; de même si la première voyelle est ֵ: לֵבָב (*cœur*), לְבַב.

§ **342. a.** Avec des ***suffixes légers***: דְּבָרִי, דְּבָרְךָ; חֲכָמוֹ etc.

b. Les ***suffixes graves*** causent un abrégement de la voyelle qui précède: דְּבַרְכֶם.

Toutefois la syllabe du ַ n'est qu'à demi fermée, le ְ du suffixe de la 2e pers. restant toujours mobile, son כ ne prenant donc jamais un ***daguesh léger*** (§ 322 et 72, 2).

Pluriel et duel.

§ **343. a.** *État absolu* plur.: דְּבָרִים, חֲכָמִים.

Au *duel* la vocalisation ne correspond pas à celle de l'*état construit* comme dans les formes *segolées* (§ 333), mais à celle de l'*état absolu* plur.: כָּנָף (*aile*), כְּנָפַיִם.

b. *État construit.* L'*état absolu* du pluriel ne peut être abrégé qu'en supprimant le ָ; il en résulte la forme דְּבְרֵי, et alors le premier *sheva* devient *ḥireq* (§ 90, a): דִּבְרֵי; sous une gutturale le *sheva composé* devient voyelle brève (§ 91): חַכְמֵי.

1. Ce ִ représente, en prononciation atténuée, le *a* primitif de la première syllabe, qui était remplacé par le ***sheva*** (voy. § 87, I, 2, ***rem.***). — Sous les gutturales le *a* se restitue en plein, ailleurs seulement par exception: כַּנְפֵי.

2. Le ***shevá*** de la 2e ***radicale*** est ***moyen***, aussi bien que celui de מַלְכֵי etc. (§ 334).

§ **344.** Avec les *suffixes légers* le ָ est conservé devant la syllabe accentuée; le mot prend donc les mêmes points-voyelles que l'*état absolu*, par un procédé analogue à celui que nous avons signalé pour les formes *segolées* (§ 335).

Avec les *suff. graves* la forme a les voyelles de l'*état construit.* Ainsi: דְּבָרִי, חֲכָמָיו ; mais דִּבְרֵיהֶם, חַכְמֵיכֶם etc.

§ **345.** *Forme* זָקֵן. Si la seconde voyelle est un ֵ, cela n'altère en aucune façon la règle; il faut cependant remarquer que ce ֵ ne s'abrége pas en ֶ, mais en ַ (§ 87, I, 3, β). Ainsi: sing., *état construit* זְקַן ; חֲצַר (*parvis*), חֲצַר ; avec suff.: זְקֵנִי, חֲצֵרוֹ; plur. זְקֵנִים, זִקְנֵי ; חֲצֵרִים, חַצְרֵי; avec suff. זְקֵנֵינוּ, זְקֵנֵיכֶם ; חֲצֵרֶיךָ, חַצְרֵיהֶם etc.

Les suffixes *graves* au singulier de ces noms ne se rencontrent pas; ils feraient sans doute זְקַנְכֶם, חֲצַרְכֶם.

§ **346.** *Forme* שָׂדֶה. **a.** Les noms à deux voyelles (longues) qui dérivent de racines לה, ont à l'*état construit* singulier le ה *quiescent* en ֵ, en supprimant le ָ de la première syllabe comme dans דְּבַר : שְׂדֵה.

b. Dès que le mot s'augmente, le ה avec sa voyelle disparaît, l'augment s'attache à la racine devenue bilittère, et la première voyelle fonctionne comme *voyelle qui précède le ton* (§ 340, b). Ainsi: שָׂדִי (*mon champ*), שָׂדְךָ (*ton champ*); שְׂדֵי (*champs de*), שָׂדֶיךָ (*tes champs*) etc. Comp. § 351.

c. Le suffixe de la 3e pers. sing. s'attache au singulier de ces noms sous la forme ֵהוּ (masc.) et ֶהָ (fém.), qui, hors ce cas, est particulière au verbe (comp. § 321, a): שָׂדֵהוּ (*son champ*), Gen. 23, 9; מַרְאֶהָ (*son aspect*) Lév. 13, 4.

Le suffixe féminin se rencontre aussi dans la forme ordinaire ָהּ: שָׂדָהּ 2 Rois 8, 3.

1. Le ה‑ֶ de l'*état absolu* paraît être contracté de ‑ֶי (de la forme prim. שָׂדַי), avec ה pour י *quiescent* (comp. § 247, 3).

2. Le ה‑ֵ de l'*état construit* est sans doute aussi contracté de ‑ֵי. Il paraît que cette prononciation (normale) de la contraction a été choisie pour l'*état construit* comme étant moins saillante que celle de l'*état absolu* en ‑ֶ. (Comp. *König* p. 529. et suiv.)

b. ***Noms dont la* première voyelle *est* variable** (§ 289, 7-9).

§ **347.** *Forme* פָּקִיד. La voyelle variable disparaît dès que le mot quitte la forme de l'*état absolu* singulier. Ainsi: פָּקִיד, פְּקִידוֹ, פְּקִידִים; שָׁלוֹם (*paix*), שְׁלוֹמְךָ etc.; de même les participes passifs *qal*: בָּרוּךְ (*béni*), בְּרוּכִים; עֲצוּמִים (*puissants*) etc.

Il y a des noms de cette classe où la première voyelle est remplacée par un *sheva* déjà à l'*état absolu*; par ex. כְּתָב (*écrit*), אֱלוֹהַּ (*dieu*), לְבוּשׁ (*vêtement*); ils suivent le paradigme de שִׁיר, § 326.

c. ***Noms dont la* seconde voyelle *est* variable** (§ 289, 13. 14).

§ **348.** *Forme* עוֹלָם. Le ‑ָ variable suit entièrement les normes établies pour la seconde voyelle de la classe **a** (דָּבָר etc., § 340 et suiv.): il s'abrége en ‑ַ à l'*état construit*; et lorsque le mot s'augmente, il fonctionne comme la *voyelle qui précède le ton*. Ainsi: sing., *état constr.* עוֹלַם; avec suff. עוֹלָמוֹ; plur. עוֹלָמִים, עוֹלְמֵי etc.

§ **349.** *Forme* שֹׁפֵט. C'est la forme du participe actif *qal*, ordinairement avec orthographe défective quoique le *ḥolem* soit invariable.

a. A l'*état construit* le ‑ֵ se maintient: שֹׁפֵט (*juge de*).

b. Dès que le mot s'augmente, le ‑ֵ devient *sheva* (*composé*, sous une gutturale): שֹׁפְטִים, שֹׁפְטֵי; אֹהֵב (*aimant*), אֹהֲבֵי etc.

Si ce ‑ְ vient à être suivi d'un autre ‑ְ, il devient ‑ִ: שֹׁפִטְךָ; le *sheva composé*, dans ce cas, devient voyelle brève: אֹהַבְךָ (§ 90, a; 91).

Ce ֵ représente le ֶ, qui reparaît en prononciation brève; aussi est-il parfois remplacé par ְ: יֹצֶרְךָ (*ton créateur*) Es. 43, 1.

§ **350.** *Forme* רֹעֶה. La seconde syllabe, ֶה, suit les normes établies au § 346. Ainsi: sing., *état constr.* רֹעֵה, avec suff. רֹעִי, רֹעֵהוּ; plur. רֹעִים, רֹעֵי, רֹעֵיהֶם etc.

On ne trouve que très rarement un suffixe *grave* au singulier de ces formes; par ex. אֹפֵהֶם (*leur boulanger*) Os. 7, 6.

REMARQUES.

§ **351.** Les noms dits **primitifs** (§ 280), qui sont de formation monosyllabe, se classent dans les déclinaisons que nous venons d'indiquer. Ainsi: יָם (*mer*), אֵם (*mère*), s'accordent au paradigme des noms dérivés de racines ע״ע (§ 337) comme גַּן, חֵץ; le ָ de דָּם (*sang*), יָד (*main*) suit les règles du ָ de שָׂדֶה (§ 346). Comp. du reste § 379. Seulement ils ont nécessairement une voyelle brève à l'*état construit*: דַּם, יַד, et ils ne prennent pas le suffixe ֵהוּ, mais וֹ: דָּמוֹ, יָדוֹ.

Ces derniers noms dérivent de racines ל״ה, de même que שָׂדֶה; mais ils ont perdu le ֶה déjà à l'*état absolu* (יָד pour יָדֶה etc.). — On peut conclure des formes דִּמְכֶם, יֶדְכֶם que שָׂדֶה, en prenant le suffixe de la 2e pers. masc. plur., doit avoir abrégé de même son ָ; mais une telle forme ne se rencontre pas. Le ְ que présente le paradigme n'est formé que par analogie, selon § 342, b.

§ **352.** Les substantifs du *genre féminin* qui n'ont pas de terminaison féminine et se déclinent par conséquent comme les masculins, aiment cependant à former leur *pluriel* en וֹת, et attachent alors les suffixes à cette terminaison féminine, selon § 325. — Ex. חֶרֶב (*épée*), חַרְבִּי etc.; mais plur. חֲרָבוֹת, חַרְבוֹתָיו etc.

Les substantifs de *genre commun* font souvent de même; par ex. אֹרַח (*sentier*), אֳרָחוֹת; אֶרֶץ, אֲרָצוֹת; חָצֵר (*parvis*), חֲצֵרִים, חֲצֵרֶיךָ et חֲצֵרוֹת, חַצְרוֹתָיו; שָׂדֶה (*champ*), שְׂדֵי, שָׂדֶיךָ et שָׂדוֹת, שְׂדוֹתֶיהָ.



Sur la 1re déclinaison.

a. *Noms segolés proprement dits* (§ 330 etc.).

§ **353.** Sur les changements de la voyelle primitive (§ 284, a).

a. En *pause* le *a* de la forme primitive *malk* devient ◌ָ (comp. § 103, 1): רֶ֫גֶל (*pied*), רָ֫גֶל; נַ֫עַר, נָ֫עַר.

b. Le mot אֶ֫רֶץ prend toujours ◌ָ lorsqu'il a l'article, qu'il soit en *pause* ou non: הָאָ֫רֶץ.

1. Il y a des noms qui conservent leur ◌ֶ malgré la *pause*; par ex. מֶ֫לֶךְ fait toujours: הַמֶּ֫לֶךְ Gen. 14, 17 etc.; תֶּ֫בֶן (*paille*) Exode 5, 10.

2. A l'*état construit* la voyelle est quelquefois transposée, à l'instar de la forme גְּבַר (§ 289, 2). — Ex. זְרַע (*semence de*) pour זֶ֫רַע [= זֶ֫רַע] Nomb. 11, 7; נְטַע (*plantation de*) Es. 5, 7; שְׁבַע (*sept*), שֶׁ֫בַע Gen. 37, 2.

§ **354.** Sur la restitution de la voyelle primitive (§ 331 etc.)

Le *a* primitif est assez souvent restitué comme ◌ִ bref; par ex. קֶ֫בֶר (*tombeau*), קִבְרִי; זֶ֫בַח (*sacrifice*), זִבְחִי, זִבְחֵי (mais en *pause:* קָ֫בֶר, זָ֫בַח); בֶּ֫רֶךְ (*genou*), בִּרְכַּ֫יִם, avec suff. בִּרְכַּי Gen. 30, 3.

1. Les formes avec ◌ֵ s'abrégent en ◌ֶ au lieu de ◌ִ si la première *radicale* est une gutturale: חֵ֫פֶץ (*plaisir*), חֶפְצִי Ps. 16, 3; עֵ֫דֶר (*troupeau*), עֶדְרוֹ Es. 40, 11.

2. Le *ḥolem* s'abrége quelquefois en ◌ָ: גָּדְלוֹ (*sa grandeur*) Ps. 150, 2.

§ **355.** Sur le pluriel.

Le pluriel des noms *segolés* en ◌ֹ a ordinairement la vocalisation normale ◌ְ◌ָ (§ 332): בֹּ֫קֶר (*matin*), בְּקָרִים; le ◌ְ se change en ◌ֲ sous une gutturale: חֹ֫דֶשׁ (*mois*), חֳדָשִׁים; même sous une lettre non gutturale (§ 21, b): קֳדָשִׁים Lév. 22, 4.

1. Au lieu du ◌ֳ on trouve même un *qameç-ḥatouph* sous la première *radicale*: קָֽדָשִׁים *qodâshîm* Exode 29, 37 etc. [avec *mèteg*, selon § 46, a]. C'est toujours le cas au pluriel de שֹׁ֫רֶשׁ (*racine*), qui

d'ailleurs ne se rencontre qu'avec des suffixes: שָׁרָשָׁיו *shorâshâv* (§ 54, c) Job 8, 17 etc.

2. Le *pluriel* de quelques noms *segolés* prend par exception la vocalisation du *duel*. — Ex. פִּשְׁתִּים (*lin*); שִׁקְמִים (*sycomores*); רַחֲמִים (*miséricorde*); עֶשְׂרִים, שִׁבְעִים (*vingt*, *septante*) etc.

3. Par contre le *duel* se trouve avoir par exception le ְֶ du *pluriel*; par ex. קְרָנַיִם (*cornes*) Dan. 8, 3.

§ **356.** Les noms *segolés* de la forme גֶּבֶר (§ 284, 2) se déclinent en général comme ceux de la forme קֶבֶר (§ 284, 1, *a*, 2; 354): דְּבַשׁ (*miel*), דִּבְשִׁי Cant. 5, 1; שְׁכֶם [pour שֶׁכֶם] (*nuque*), שִׁכְמוֹ Gen. 49, 15; et ainsi les infin. *qal* (en o); כְּתֹב, בִּכְתֹבוֹ (*lorsqu'il écrivait*) Jér. 45, 1.

1. A la *pause*: שֶׁכֶם Ps. 21, 13.

2. Au pluriel ils ont, au lieu du ְ, leur voyelle brève soutenue par un *daguesh*: מְעַט (*peu*), מְעַטִּים Ps. 109, 8; לְאֹם (*nation*) a déjà au sing. (avec suffixes) לְאֻמִּי, au plur. לְאֻמִּים. (Comp. § 62, b; 359, b.)

b. *Noms monosyllabes de racines faibles* (§ 336 et suiv.).

§ **357.** Les noms dérivés de racines ע״ע qui sont formés avec *a* ont les uns ַ, comme כַּף (*paume*), les autres ָ, comme יָם (*mer*).

1. עַם (*peuple*) a toujours ָ avec l'article: הָעָם.

2. L'*état construit* de יָם n'a ַ que dans la formule יַם־סוּף (*Mer Rouge*) Exode 13, 18 etc., ailleurs toujours ָ, même devant *maqqeph* (et alors soutenu par *mèteg* selon § 46, c): יָם־כִּנֶּרֶת Jos. 13, 27.

3. Le *daguesh compensatif* de la 2e *radicale* est quelquefois remplacé, dans le style poétique, par la répétition de la consonne; par ex. הַרְרֵי (*montagnes de*) Deut. 33, 15, pour הָרֵי. (Sur le ֳ comp. § 20, *a*.)

4. Les noms dérivés de racines פ״נ suivent aussi cette flexion: אַף (*colère*) [de אָנַף], אַפִּי etc. De même les dérivés de racines ע״ע avec un מ préformatif, dont la voyelle est invariable (§ 289, 42, *rem.*), comme מָגֵן (*bouclier*), מָגִנִּי; מָעוֹז (*fortification*), מָעֻזִּי.



§ **358.** Les noms dérivés de racines ל״ה, comme פְּרִי (*fruit*), חֲצִי (*moitié*), חֳלִי (*maladie*), se conforment en général à la déclinaison des noms de racines *fortes* (§ 330 etc.): l'*état construit* ne diffère pas de l'*état absolu*; avec des *suffixes* au sing. ils font פִּרְיוֹ Ps. 1, 3; פֶּרְיְךָ [ֶ pour ִ, § 10, I, 3] Os. 14, 9; חֶצְיוֹ [§ 354, 1] Exode 38, 4; חָלְיוֹ 1 Rois 17, 17; — au *plur.*: שְׁפִי (*colline*), שְׁפָיִים Jér. 4, 11; אֲרִי (*lion*), אֲרָיִים 1 Rois 10, 20.

1. A la *pause*: פֶּרִי Jér. 12, 2; חֵצִי 1 Rois 10, 7; חֹלִי Es. 53, 3 (§ 104, 2). Ces formes présentent du reste plus d'une irrégularité, principalement les suivantes.

2. Avec des *suffixes*: פֶּרְיְכֶם Ezéch. 36, 8 etc.; mais aussi פְּרִיהֶם Amos 9, 14; פְּרִיהֶן Jér. 29, 28. Et au pluriel du nom: לְחָיֵיהֶם (*leurs joues*) Os. 11, 4.

3. Après le ָ du *pluriel* le י passe facilement en א; par ex. פְּתִי (*simple*), פְּתָאִים Ps. 116, 6, pour פְּתָיִים Ps. 119, 130; לְבִי (*lion*), לְבָאִים Ps. 57, 5.

4. Au *duel*: לְחָיַיִם (avec le ָ du plur., comp. § 355, 3) Deut. 18, 3; et à l'*état construit* לְחָיֵי Es. 30, 28, de même que גְּדָיֵי (*chevreaux de*) Gen. 27, 9.

Sur la 2e déclinaison (§ 338 et suiv.).

§ **359. a.** Les noms dérivés de racines ל״א ne peuvent pas abréger leur seconde syllabe à l'*état construit.* — Ex. צָבָא (*armée*), צְבָא; מָלֵא (*plein*), מְלֵא.

b. Quelques noms, lorsque la forme s'augmente, prennent à la seconde syllabe leur voyelle brève primitive, suivie d'un *daguesh* pour la soutenir, au lieu de la voyelle longue (comp. § 62, b; 356, 2; 366). — Ex. גָּמָל (*chameau*), גְּמַלִּים; קָטָן (*petit*), קְטַנָּם Jon. 3, 5. De même les adjectifs avec *o* variable (§ 289, 5), comme עָמֹק (*profond*), עֲמֻקִּים.

1. Quelques noms de la forme זָקֵן (§ 345) prennent à l'*état construit* deux *segol*; par ex. יָרֵךְ (*hanche*), יֶרֶךְ; כָּתֵף (*épaule*), כֶּתֶף. — La langue paraît avoir transposé dans ce cas la voyelle brève de

l'*état construit*, ce qui mène directement à la forme *segolée*: יְרֵךְ, יֶרֶךְ, יֶ֫רֶךְ, tout comme גֶּבֶר est parallèle à גְּבַר, גֶּ֫בֶר.

2. α) Les noms de la forme פָּקִיד (§ 347) conservent la première voyelle longue dans quelques cas exceptionnels; par ex. שָׁבוּעַ (*semaine*) fait au plur. שָׁבֻעִים et שָׁבֻעוֹת (mais: שְׁבֻעַ, שִׁבְעִ֫ים etc.).

β) Les dérivés de racines ל״ה, en prenant un augment, soutiennent leur י par un *daguesh*: עָנִי (*affligé*), עֲנִיִּים (comp. § 297, a).

3. Le paradigme de עוֹלָם (§ 348) est suivi aussi par les noms comme מַלְאָךְ (*messager*) etc. § 289, nº 42; תּוֹשָׁב (*hôte*) nº 44; קָרְבָּן (*offrande*) nº 47, *a* etc.; celui de שֹׁפֵט (§ 349) par les participes actifs *qal*, § 289, nº 14, et par les formes comme גַּנָּב (*voleur*), עִוֵּר (*aveugle*) nº 17 etc.

B. NOMS FÉMININS.

FORMATION.

§ 360. Tout nom de forme féminine est censé dériver d'un nom masculin, lors même qu'en réalité la langue n'en présente pas un tel.

Il faut donc, pour se rendre compte d'un nom à terminaison féminine, remonter au masculin réel ou fictif, et de là à la forme primitive selon § 289, où la formation du féminin est ajoutée aux diverses formes masculines.

§ 361. Il s'en suit que les déclinaisons féminines se rattachent à celles des noms masculins et se divisent en deux: I. les féminins dérivés de noms (primitivement) monosyllabes; II. les féminins dérivés de noms à deux voyelles (longues).

§ 362. Mais en même temps chacune de ces déclinaisons se divise en deux classes, selon les deux formes que peut avoir la terminaison féminine au singulier (§ 292):

a) en ָה; c'est la terminaison ordinaire; elle *prend le ton*; à l'*état construit* elle devient ַת (§ 309, a), au plur. וֹת (§ 299);

b) en ֶת, terminaison moins usitée.

(Sur la terminaison amplifiée ִית et וּת, voy. § 373, *b*.)

§ **363**. Ces terminaisons ont l'une comme l'autre pour effet d'abréger le mot, si les voyelles le permettent; on peut formuler leur influence en ces termes:

ָה produit l'effet d'un suffixe *léger*;

ת produit un effet encore plus fort, qui, dans la 2e déclinaison, correspond à celui d'un suffixe *grave*.

I. *FORMES FÉMININES DE MASCULINS SEGOLÉS.*

a. ***Terminaison*** ָה.

§ **364**. De racines *fortes* (comp § 331): 1) מֶלֶךְ, מַלְכָּה (*reine*), et (§ 354) רֶצֶף, רִצְפָּה (*charbon ardent*); avec une gutturale: נַעַר, נַעֲרָה (*jeune fille*); 2) סֵתֶר, סִתְרָה (*abri*), et (§ 354, 1) עֵגֶל, עֶגְלָה (*génisse*); 3) חֹרֶב, חָרְבָּה (*dévastation*).

De racines *faibles* (§ 336 et suiv.): 1) de ע״י: צַיִד, צֵידָה (*gibier*); 2) de ע״ע: רַב, רַבָּה (*grande*), et מַד, מִדָּה (*mesure*); זַם (inus.), זִמָּה (*plan*); חֹק, חֻקָּה (*statut*); 3) de ל״ה (en soutenant le י primitif par un *daguesh*): אֳנִי, אֳנִיָּה (*vaisseau*); mais aussi שְׁבִי, שִׁבְיָה (*exil*).

b. ***Terminaison*** ת.

§ **365**. Le ת attaché à une consonne produit (selon § 292, b) la terminaison *segolée* ֶ ֶת, moins souvent ֵ ֶת, ou, avec une gutturale, ַ ַת (comme § 284, 1, a, 2). Ainsi: גְּבַר, (גְּבַרְתְּ) גְּבֶרֶת (*maîtresse*); מֶלֶךְ, (מַלְךְ) transposé en מְלַךְ: (מְלַכְתְּ) מְלֶכֶת.

1. D'une racine ע״ו: בּוֹשׁ, בֹּשֶׁת (*honte*).

2. Les infinitifs des verbes פ״נ et des verbes פ״י primitivement פ״ו: גֶּשֶׁת; שֶׁבֶת, דַּעַת (§ 184; 213, a).

3. Aux noms dérivés de ל״ה, comme פְּרִי, le ת peut s'attacher immédiatement: שְׁבִי, שְׁבִית (*exil*); בְּרִי (inus.), בְּרִית (*alliance*).
De ל״ה selon § 289, 1, b, 5: דַּל, דֶּלֶת (*porte*).

4. D'une racine ל״נ: אָמֵן (inus.), אֱמֶת (pour אֱמֶנֶת, le נ s'assimilant au ת et se faisant sentir comme *daguesh* devant un augment: אֲמִתְּךָ, אֲמִתּוֹ).

II. *FORMES FÉMININES DE MASCULINS A DEUX VOYELLES.*

a. ***Terminaison*** ָה.

§ **366.** Les noms de la forme דָּבָר et זָקֵן (deux voyelles longues et variables, § 341 ; 345) suivent la loi du § 340, b. Le ton *descendant* sur la terminaison ָה (§ 362, *a*), la première voyelle s'en trouve éloignée de deux syllabes et devient en conséquence *sheva* ; la seconde voyelle, *précédant le ton*, se maintient comme devant les suffixes *légers*. Ainsi : נָקָם, נְקָמָה (*vengeance*) ; בָּרָךְ (inus.), בְּרָכָה (*bénédiction*) ; חָזָק (*fort*), חֲזָקָה ; גָּדֵר (*mur*), גְּדֵרָה ; בָּהָם (inus.), בְּהֵמָה (*bétail*) ; גָּבֹהַּ (*haut*), גְּבֹהָה ; mais ceux dont la seconde voyelle est *ḥolem* (variable) suivent ordinairement la norme du § 359, b : סָגֹל (inus.), סְגֻלָּה (*propriété*) ; אָדֹם (*rouge*), אֲדֻמָּה.

Le ֵ est invariable devant א (§ 359, a) : טְמֵאַת (*état constr.* de טְמֵאָה, de טָמֵא, *impur*) Ezéch. 22, 5 ; il se maintient même parfois devant des consonnes *fortes* ; par ex. גְּזֵלַת (*la dépouille de*) Es. 3, 14.

§ **367.** Les noms de la forme שָׂדֶה (dérivés de ל״ה, § 346) retranchent le ה avec son ֶ en prenant la terminaison ָה : יָפֶה (*beau*), יָפָה ; שָׁנֶה (inus., du verbe שָׁנָה), שָׁנָה (*année*).

C'est à cette classe qu'appartiennent les infinitifs de verbes פ״י primitivement פ״ו, terminés en ָה (§ 213, a), comme לֵדָה [= לֶדֶת] (*enfanter*), דֵּעָה (*savoir*), dont plusieurs sont devenus des substantifs ; par ex. עֵצָה (*conseil*), de יָעַץ ; שֵׁנָה (*sommeil*), de יָשֵׁן.

§ **368.** Les noms de la forme פָּקִיד (première voyelle variable, § 347) suppriment la voyelle variable (et suivent par conséquent le paradigme de שִׁירָה, § 326). — Ex. נָבִיא (*prophète*), נְבִיאָה ; גָּדוֹל (*grand*), גְּדוֹלָה ; מָנוֹחַ (*repos*), מְנוּחָה (§ 87, II, 1) ; c'est à cette classe qu'appartiennent les participes passifs *qal* de racines *fortes* : בָּרוּךְ (*béni*), בְּרוּכָה.

§ **369. a.** Les noms de la forme שֹׁפֵט (seconde voyelle variable, § 349) suppriment le —ֵ devant la terminaison —ָה : שֹׁפְטָה (*jugeante*); mais généralement ils préfèrent la terminaison en —ת (§ 371).

b. Ceux de la forme רֹעֶה (dérivés de ל״ה, § 350) retranchent le ה et son —ֶ: רֹעָה (*bergère*); עֹלֶה (inus.), עֹלָה (*holocauste*).

1. Les masculins qui ont *a* comme seconde voyelle (variable, forme עוֹלָם) ne prennent que rarement la terminaison en —ָה; ils conservent alors le —ָ (§ 289, nº 42, a); par ex. מִלְחָם (inus.), מִלְחָמָה (*guerre*); מֶרְכָּב, מֶרְכָּבָה (*chariot*).

2. Parfois le —ֵ se maintient: בֹּגֵדָה (*perfide*) Jér. 3, 8; cela a toujours lieu en *pause* (sans que le —ֵ prenne le ton): אֹכֵלָה Es. 29, 6.

3. Le participe des verbes ל״ה restitue dans quelques formes le י primitif en le soutenant par un *daguesh* (§ 259, a); par ex. הֹמִיָּה [de הֹמָה] (*bruyante*) Prov. 7, 11 pour הוֹמָה 1 Rois 1, 41.

b. ***Terminaison*** **—ת.**

§ **370.** Les noms de la forme דָּבָר et זָקֵן prennent rarement la terminaison ת, qui devient —ֶ—ֶת selon § 365. — Ex. עָתָר (*parfum*), (עֲתַרְתְּ:) עֲתֶרֶת (*abondance*); גָּדֵר (*mur*), (גְּדַרְתְּ:) גְּדֶרֶת.

§ **371.** Les noms des formes עוֹלָם et שֹׁפֵט prennent de préférence ת (voy. § 369); par ex. חוֹתָם (*cachet*), חוֹתֶמֶת; principalement les partic. act. *qal* de racines *fortes*: יֹשֵׁב (*habitant*), יֹשֶׁבֶת; יוֹנֵק (*rejeton*), יוֹנֶקֶת; avec une gutturale: שֹׁמֵעַ (*entendant*), שֹׁמַעַת. A la *pause*: יֹשָׁבֶת; שֹׁמָעַת.

1. Selon חוֹתֶמֶת se forment les féminins des noms analogues avec le מ préformatif, comme מַאֲכָל (*nourriture*), מַאֲכֶלֶת (*couteau*); מִסְגָּר (inus.), מִסְגֶּרֶת (*enclos*). Comp. § 289, nº 42, *a*.

2. La forme יֹשֶׁבֶת s'est développée, cela va sans dire, de יֹשְׁבְתְּ; quant à l'origine de ce —ֶ, voy. § 289, nº 13.

§ **372.** Nous résumons dans le tableau suivant les dérivations principales exposées dans les paragraphes précédents:

	masc.	av. suff. lég.	term. ָה	§	term. ֶת	§
I. a.	מֶלֶךְ (*roi*)	מַלְכִּי	מַלְכָּה	364	מֶלֶכֶת	365
	אֹמֶר (*parole*)	אִמְרִי	אִמְרָה	»		
	אֹכֶל (*nourriture*)	אָכְלִי	אָכְלָה	»		
	נַעַר (*jeune homme*)	נַעֲרִי	נַעֲרָה	»		
b.	צַיִד (*gibier*)	צֵידִי	צֵידָה	»		
	גַּן (*jardin*)	גַּנִּי	גַּנָּה	»		
	[זַם] (*plan*)	[זַמִּי]	זִמָּה	»		
	חֹק (*statut*)	חֻקִּי	חֻקָּה	»		
	אֳנִי (*vaisseau*)	[אֳנִיִּי]	אֳנִיָּה	»	שְׁבִית	365,3
	שְׁבִי (*exil*)	שִׁבְיִי	שִׁבְיָה			
II. a.	נָקָם (*vengeance*)	נִקְמִי	נְקָמָה	366		
	זָקֵן (*vieillard*)	זְקֵנִי	זְקֵנָה	»		
	יָפֶה (*beau*)	[יָפִי]	יָפָה	367		
b.	קָרוֹב (*voisin*)	קְרוֹבִי	קְרוֹבָה	368		
c.	יֹשֵׁב (*habitant*)	יֹשְׁבִי	יֹשְׁבָה	369	יֹשֶׁבֶת	371
	רֹעֶה (*berger*)	רֹעִי	רֹעָה	»		

Ire DÉCLINAISON.

NOMS FÉMININS DÉRIVÉS DE MASCULINS SEGOLÉS.

§ **373.** **a.** ***Terminaison*** ָה.

Forme מַלְכָּה, סִתְרָה, חָרְבָּה, נַעֲרָה (§ 364).

État construit: מַלְכַּת, סִתְרַת, חָרְבַּת, נַעֲרַת (§ 362, *a*).

Comme toutes ces formes ont une voyelle invariable (§ 86, *a*, 1) devant la terminaison, il ne peut point y avoir de changement par l'adjonction des *suffixes*, pas plus que par la formation de l'*état construit*. Ainsi (§ 326, b): מַלְכָּתִי, סִתְרָתְךָ, חָרְבָּתָם, נַעֲרַתְכֶם etc.

A l'*état absolu du pluriel*, dont la terminaison est וֹת‎ֽ (§ 299), l'origine de la forme *segolée* se fait sentir par l'insertion d'un ָ (§ 332): מְלָכוֹת; חֶרְפָּה, חֲרָפוֹת (*outrages*); חֲרָבוֹת; נְעָרוֹת. — Mais à l'*état construit*: מַלְכוֹת, חֶרְפּוֹת (Ps. 69, 10), חָרְבוֹת [*ḥorebôt*], נַעֲרוֹת. — Il suffit du paradigme de מַלְכָּה pour indiquer cette particularité.

1. Le ְ de la 2e *radicale* est *moyen*, comme celui de מַלְכֵי etc., § 334. Le *daguesh léger* dans חֶרְפּוֹת est donc exceptionnel.

2. Les féminins dérivés de masculins de racines *faibles*, ayant une voyelle invariable devant la terminaison, suivent le paradigme de שִׁירָה (§ 326); par ex. בָּבַת, זִמָּתֵךְ, חֻקָּתוֹ, אֳנִיּוֹת etc.

b. *Terminaison* תֽ.

Pour la forme גְּבֶרֶת (§ 365) voy. le paradig. de יֹשֶׁבֶת § 378.

Les noms féminins terminés en וּת et ית ִ (§ 293; 289, nº 49) forment ordinairement le plur. en יּוֹת ֻ et en יּוֹת ִ, comme si le sing. avait eu une forme en יָּה ֻ et en יָּה ִ; par ex. מַלְכוּת (*royaume*), מַלְכֻיּוֹת Dan. 8, 22; עִבְרִית (*femme hébreue*), עִבְרִיּוֹת Exode 1, 15.

1. Il y en a cependant qui, en négligeant entièrement le caractère de la terminaison, ajoutent ים ִ ou וֹת sans rien retrancher. — Ex. כְּרִיתוּת (*divorce*), [כְּרִיתֻתִים] כְּרִיתֻתֶיהָ Jér. 3, 8; חֲנִית (*lance*), חֲנִיתִים 2 Chron. 23, 9, et [חֲנִיתוֹת] חֲנִיתוֹתֵיהֶם Es. 2, 4; שְׁחִית (*fosse*), [שְׁחִיתוֹת] שְׁחִיתוֹתָם Ps. 107, 20.

2. Le mot עֵדוּת (*témoignage*) fait עֵדְוֹת [*é-devôt*] en faisant entendre le ו; par ex. עֵדְוֹתֶיךָ Ps. 119, 14.

IIe DÉCLINAISON.

NOMS FÉMININS DÉRIVÉS DE MASCULINS A DEUX VOYELLES.

a. *Terminaison* ה ָ.

§ 374. *Forme* בְּהֵמָה, בְּרָכָה (§ 366).

L'*état construit* demandant que la forme soit abrégée, la voyelle devant le ton devient *sheva* (*composé* sous une gutturale),

ce qui fait que le *sheva* précédent devient voyelle brève, selon § 90 et 91 (comp. § 343, *b*). Ainsi au sing.: בִּרְכַּת; אֲדָמָה (*sol*), אַדְמַת; בַּהֲמַת; זְעָקָה (*cris*), זַעֲקַת.

Plur. (§ 299), *état abs.*: בְּרָכוֹת, בְּהֵמוֹת, זְעָקוֹת; *état constr.*: בִּרְכוֹת, בַּהֲמוֹת, זַעֲקוֹת.

Les *suffixes* s'ajoutent à l'*état construit*, selon § 318.

Ainsi, *sing.*: בִּרְכָתִי, אַדְמָתְךָ, זַעֲקָתָם; avec un abrégement des voyelles: בְּהֶמְתּוֹ, בְּהֶמְתֵּנוּ; *plur.*: בִּרְכוֹתֵיהֶם etc.

1. L'*état construit* se forme quelquefois en ־ֶ־ֶת au lieu de ־ַת; par ex. עֲטָרָה (*couronne*) ne fait pas עֲטֶרֶת, mais [עַטְרַת] עֲטֶרֶת. Comp. § 376.

2. Remarquez que le כ de בְּרָכָה n'a pas de *daguesh léger* (selon § 72, 1), excepté à l'*état construit* sing., qui est formé comme de בִּרְכָּה (qui dériverait de בֶּרֶךְ).

§ **375.** *Forme* שָׁנָה (§ 367). Le ָ de la racine devient *sheva* à l'*état construit*, et suit du reste en tout point la loi de la *voyelle qui précède le ton* (§ 340, b), comme le ָ de שָׂדֶה. Ainsi: sing., *état constr.*: שְׁנַת; avec suff.: שְׁנָתוֹ; plur. שָׁנוֹת; *duel* שְׁנָתַיִם; *état constr.* שְׁנוֹת; avec suff.: שְׁנוֹתֵיהֶם etc.

1. Le plur. שָׁנוֹת n'est formé que par analogie. En réalité le mot a deux pluriels: l'un שָׁנִים (comme d'un masculin שָׁנֶה), שְׁנֵי, שָׁנֵינוּ, שָׁנָיו; l'autre de forme fém., mais qui ne se trouve qu'à l'*état construit* et avec des suffixes.

2. Les noms de la forme עֵצָה se déclinent comme שָׁנָה: עֲצַת, עֲצָתְךָ, עֵצוֹת.

3. Les fém. des participes actifs *qal* des verbes ע״וּ, comme עָלָה [de עוּל] (*allaitante*), Es. 40, 11, ont un ָ invariable et suivent donc le paradigme de שִׁירָה (§ 326). — Le pluriel de בָּמָה (*hauteur*), בָּמוֹת, fait à l'*état construit* בָּמוֹתֵי, forme qui se trouve toujours abrégée en בָּמֳתֵי [*bâmŏté*]; avec suff. בָּמֳתֵיכֶם.

§ **376.** Les féminins en ־ָה des formes שֹׁפֵט et רֹעֶה (§ 369), שֹׁפְטָה et רֹעָה, ayant perdu la voyelle variable (ֵ, ֶ), n'ont



plus que leur *holem* invariable devant la terminaison ; ils se classent donc sous le paradigme de שִׁירָה (§ 326): עֹלָֽתְךָ (*ton holocauste*), עֹלוֹת etc.

Mais les fém. de la forme מֶרְכָּבָה (§ 369, 1) ont conservé le ֶ devant la terminaison; ils devraient donc former l'*état construit*: מֶרְכֶּבֶת etc. Ils préfèrent cependant pour l'*état construit* sing. la terminaison ֶ ֶת (§ 374, 1): מַמְלָכָה (*royauté*), מַמְלֶכֶת Exode 19, 6; מִרְכֶּבֶת Gen. 41, 43; מִלְחֶמֶת 1 Sam. 13, 22; de même avec des *suffixes* au sing. מַמְלַכְתְּךָ 1 Sam. 13, 13; מֶרְכַּבְתּוֹ Gen. 46, 29. Le plur. se forme régulièrement : מַרְכָּבוֹת, מִלְחָמוֹת ; *état construit* מַרְכְּבוֹת, מִלְחֲמוֹת. (Quant au changement fréquent entre ַ, ֶ, ִ sous le מ, voy. § 10, I, 3; II, 3 et § 87, I, 2.)

§ **377.** Les féminins dérivés de la forme פָּקִיד (§ 368), נְבִיאָה, בְּרוּכָה etc., se rangent également sous שִׁירָה.

b. ***Terminaison*** ֶת.

§ **378.** *Forme* חֹתֶמֶת, יֹשֶׁבֶת (§ 371). C'est le paradigme aussi des formes גְּבֶרֶת (§ 365), גְּדֶרֶת (§ 370).

La voyelle devant la terminaison est invariable (§ 348; 349). La terminaison elle-même se décline au sing. comme les formes masculines à deux *segol*, c'est à dire qu'à l'*état construit* elle ne subit aucun changement, et qu'elle prend les *suffixes* en restituant le ַ primitif: יוֹנַקְתּוֹ (*son rejeton*) etc.

L'*état absolu* du pluriel n'insère pas de ָ, c'est à dire qu'il se forme comme d'un sing. en ָה: on ne dit pas יֹשָׁבוֹת (*habitantes*), mais יֹשְׁבוֹת (comme de יֹשְׁבָה, § 376) 1 Rois 3, 17; עֹמְדוֹת Ps. 122, 2; avec *suffixes*: יוֹנְקוֹתֶיהָ (*ses jets*) Ps. 80, 12 etc.

1. Les formes comme מִסְגֶּרֶת (§ 371, 1) suivent entièrement ces normes ; par ex. מִסְגַּרְתּוֹ, plur. מִסְגְּרוֹת etc. — Par exception on trouve מִשְׁמֶרֶת (*garde*) avec un ָ inséré au plur.: מִשְׁמָרוֹת 1 Chron 26, 12; *état constr.* מִשְׁמְרוֹת; avec un suff. מִשְׁמְרוֹתָם 2 Chron. 7, 6.

2. Les formes en ֹ ֶת suivent l'analogie de קֹדֶשׁ, avec un *qameç-hatouph* ou un ֻ. Ainsi: בֹּשֶׁת (§ 365, 1), לְבָשְׁתֶּךָ 1 Sam. 20, 30; בְּבָשְׁתֵּנוּ Jér. 3, 25; גֻּלְגֹּלֶת (*crâne*, § 289, no 37), גֻּלְגָּלְתּוֹ 1 Chron. 10, 10 (mais

גִּלְגָּלְתּוֹ Juges 9, 53); נְחֹשֶׁת (*airain*), נְחֻשְׁתַּי Lam. 3, 7; נְחֻשְׁתָּהּ Ezéch. 24, 11; נְחֻשְׁתַּיִם Juges 16, 21; כְּתֹנֶת et כֻּתֹּנֶת (*tunique*), כֻּתָּנְתּוֹ Gen. 37, 23; plur. *abs.* כֻּתֳּנוֹת Exode 28, 40; *état constr.* כָּתְנוֹת Gen. 3, 21; avec suff. בְּכֻתֳּנֹתָם Lév. 10, 5.

Formes anomales du nom.

§ **379**. Plusieurs noms des plus usités présentent ou paraissent présenter des formes exceptionnelles. Nous en donnons un aperçu en faisant remarquer au lecteur que, dans la plupart des cas, ces anomalies sont plutôt apparentes que réelles, et s'adaptent aux règles grammaticales si l'on saisit bien l'origine des formes.

אָב, *père*. Etat constr. אֲבִי; avec suff. אָבִי *mon père*, אָבִיו *son père*, אָבִיךָ *ton père*; אֲבִיכֶם *votre père*; plur. **אָבוֹת**, état constr. אֲבוֹת; avec suff. אֲבוֹתֵינוּ *nos pères*.

La racine est אָבָה; אָב forme abrégée de אָבָה, comp, § 351. — Le plur. אָבוֹת paraît dériver d'une forme fém. אָבָה, destinée à exprimer l'idée abstraite ou la dignité de la *paternité*.

אָח, *frère*. État constr. אֲחִי; avec suff. אָחִי *mon frère*, אָחִיו *son frère*, אָחִיךָ *ton frère*; plur. אַחִים, état constr. אֲחֵי; avec suff. אַחַי et en *pause* אֶחָי *mes frères*, אַחֶיךָ *tes frères*, אֶחָיו *ses frères*, אֲחֵיכֶם *vos frères*.

Le ַ dans אַחִים, אַחַי etc. fait supposer que le ח a un *daguesh fort implicite* (§ 74, b) pour soutenir la voyelle brève (comp. § 359, b). Les formes אֲחֵי etc. remontent à un état absolu plur. אֲחִים; celles de אֶחָיו, אֶחָי, ont ֶ selon § 87, I, 1.

אָחוֹת, *sœur*. État constr. אֲחוֹת; avec suff. אֲחוֹתִי *ma sœur* etc.; plur. avec suff. אַחְיֹתָיו *ses sœurs*, אַחְיֹתֵיהֶם *leurs sœurs* et אַחְוֹתַיִךְ *tes sœurs*, אַחְוֹתֵיכֶם *vos sœurs*.

Dérivation: *ahayat* ou *ahavat* contracté en *ahât*, avec prononciation du *â* comme *holem* selon § 10, III, 1, *β*. — Le plur. serait אֲחָיוֹת, mais il ne se trouve qu'avec des suffixes. Les formes sans י, אַחְוֹתַיִךְ etc., paraissent remonter à un sing. אַחְוָה, si ce n'est pas une prononciation abrégée.

אִישׁ, *homme*. Plur. trois fois אִישִׁים (Es. 53, 3; Ps. 141, 4; Prov. 8, 4), ailleurs toujours אֲנָשִׁים; état constr. אַנְשֵׁי; avec suff. אֲנָשַׁי etc.

Forme contractée de אִנְשׁ, pour אֱנָשׁ. C'est donc au fond le plur. אִישִׁים qui est exceptionnel.

אִשָּׁה, *femme*. État constr. אֵשֶׁת; avec suff. אִשְׁתִּי, אִשְׁתְּךָ etc. Plur. נָשִׁים, état constr. נְשֵׁי; avec suff. נָשֶׁיךָ, נְשֵׁיכֶם etc.

אִשָּׁה est pour אִנְשָׁה, fém. de אֱנָשׁ; אֵשֶׁת pour אִנְשֶׁת, en allongeant le ֶ au lieu de redoubler le שׁ. — Le plur. dérive de אֱנָשׁ, en retranchant le א. Pour la terminaison masc. ־ִים comp. § 300, b. On trouve une fois אִשֹּׁת, Ezéch. 23, 44.

אָמָה, *servante*. Plur. אֲמָהוֹת, état constr. אַמְהוֹת; avec suff. אַמְהוֹתֵיכֶם *vos servantes*.

La prononciation du ה comme consonne donne à la racine un aspect trilittère. On trouve des cas analogues dans les autres dialectes; par ex. en aram.: אֲבָהָן (*pères*).

בַּיִת, *maison*. État constr. בֵּית. Plur. בָּתִּים [*bâttîm*, § 53], état constr. בָּתֵּי; avec suff. בָּתֵּיכֶם *vos maisons* etc.

Dérivation contestée; voy. le dictionnaire. Le ת est originairement une terminaison fém., mais il est devenu ici une sorte de lettre *radicale*.

בֵּן, *fils*. État constr. בֶּן־, moins souvent בִּן־; avec suff. בְּנִי, בִּנְךָ. Plur. בָּנִים, état constr. בְּנֵי; avec suff. בָּנַי, בָּנֶיךָ, בְּנֵיכֶם.

בֵּן pour בְּנֶה (primit. בְּנַי), de בָּנָה (*bâtir*); de là בַּת pour בִּנְתְּ, בִּתִּי pour בִּנְתִּי = בִּנְתִּי (§ 87, I, 2, *β*).

בַּת, *fille*. Avec suff. בִּתִּי. Plur. בָּנוֹת, état constr. בְּנוֹת; avec suff. בְּנֹתַי etc.

גַּיְא, *vallée*, se trouve aussi écrit גַּי et par exception גֵּיא et גֵּיא (racine inus. גוה). État constr. גֵּיא et גֵּי; plur. גיאות [*ketib*, à lire: גֵּאָיוֹת ou גֵּיאוֹת] 2 Rois 2, 16, ailleurs גֵּאָיוֹת (avec transposition du א et du י).

חָם, *beau-père*. Avec suff. חָמִיךְ (comme d'une racine חמה) *ton beau-père*; חָמוֹת *belle-mère*.

יוֹם, *jour*. Duel יוֹמַיִם; plur. יָמִים, état constr. יְמֵי, poét. יְמוֹת Deut. 32, 7; avec suff. יָמָיו *ses jours*, יְמֵיכֶם *vos jours*.

La forme יוֹם est contractée de *yavm*; le plur. est formé en supprimant le ו de יְוָמִים.

כְּלִי, *vase*. Plur. כֵּלִים (comme de כֶּלֶה), état constr. כְּלֵי ; avec suff. כֵּלַי, כְּלֵיהֶם.

מַיִם, *eau*. État constr. מֵי (du sing. inus. מַי, de la racine inus. מיה) et מֵימֵי ; avec suff. מֵימַי, מֵימָיו, מֵימֶיךָ, מֵימֵינוּ, מֵימֵיהֶם.

מְנָת, *portion* (pour מְנָוֹת, § 289, nº 3, 2, *a*, racine מָנָה). Plur. מְנָיוֹת et מְנָאוֹת (comp. § 358, 3).

עִיר, *ville*. Plur. עָרִים, état constr. עָרֵי ; avec suff. עָרֶיךָ, עָרֵיכֶם.

Ce plur. dérive d'un sing. עָר (racine inus. עור), ou bien il est contracté de עֲיָרִים, qu'on trouve Juges 10, 4.

עַם, *peuple*, a quelquefois le plur. non contracté עֲמָמִים.

פֶּה, *bouche*. État constr. פִּי ; avec suff. פִּי *ma bouche*, פִּיךָ *ta bouche*, פִּיו et פִּיהוּ *sa bouche*, פִּיהֶם *leur bouche*.

La racine est sans doute פָּוָה ou פָּיָה, et פֶּה pour פֶּיֶה, l'*état construit* contracté de פְּיִי. Pour le plur. on trouve פִּים (de פִּיִים) 1 Sam. 13, 21, פֵּיוֹת Juges 3, 16, פִּיּוֹת Prov. 5, 4.

קְשָׂת, *fiole* (racine inus. קָשָׂה; comp. מְנָת), seulement au plur.: קְשָׂווֹת, état constr. קְשׂוֹת.

רֹאשׁ, *tête*. Plur. רָאשִׁים, état construit רָאשֵׁי ; avec suff. רָאשֵׁיכֶם etc.

Primitivement : רָאְשׁ, contracté en רָאשׁ, et le *â* assombri en *ô* (§ 10, III, 1, *β*): רֹאשׁ. Le plur. רָאשִׁים est contracté de רְאָשִׁים.

שֶׂה (racine inus. שׂוה), *brebis*. État constr. שֵׂה ; avec suff. שֵׂיוֹ Deut. 22, 1, et שֵׂיֵהוּ 1 Sam. 14, 34, *sa brebis*.

Art. VIII.

Des noms de nombres.

A. Nombres cardinaux.

§ 380.		masc.		fém.	
1.	état abs.	אֶחָד	*un*	אַחַת	*une*
	» constr.	אַחַד		אַחַת	
2.	état abs.	שְׁנַיִם		שְׁתַּיִם	*deux*
	» constr.	שְׁנֵי		שְׁתֵּי	
3.	état abs.	שָׁלֹשׁ		שְׁלֹשָׁה	*trois*
	» constr.	שְׁלֹשׁ		שְׁלֹשֶׁת	
4.	état abs.	אַרְבַּע		אַרְבָּעָה	*quatre*
	» constr.	אַרְבַּע		אַרְבַּעַת	
5.	état abs.	חָמֵשׁ		חֲמִשָּׁה	*cinq*
	» constr.	חֲמֵשׁ		חֲמֵשֶׁת	
6.	état abs.	שֵׁשׁ		שִׁשָּׁה	*six*
	» constr.	שֵׁשׁ		שֵׁשֶׁת	
7.	état abs.	שֶׁבַע		שִׁבְעָה	*sept*
	» constr.	שְׁבַע		שִׁבְעַת	
8.	état abs.	שְׁמֹנֶה		שְׁמֹנָה	*huit*
	» constr.			שְׁמֹנַת	
9.	état abs.	תֵּשַׁע		תִּשְׁעָה	*neuf*
	» constr.	תְּשַׁע		תִּשְׁעַת	
10.	état abs.	עֶשֶׂר		עֲשָׂרָה	*dix*
	» constr.	עֶשֶׂר		עֲשֶׂרֶת	

1. Le premier ֲ dans אֲחַד et אֲחַת est censé être suivi d'un *daguesh fort implicite*; ce ne sont pas des formes *segolées.* — En *pause* אַחַת devient אֶחָת (Jos. 6, 3 etc.); comp. אָחִיךָ § 379.

2. Sur le *daguesh léger* du ת dans שְׁתַּיִם, qui paraît correspondre à une prononciation אֶשְׁתַּיִם au lieu de la forme primitive שְׁתַּיִם (pour שְׁנְתַּיִם), voy. *Gesenius*, *Thesaurus* p. 1450.

3. Sur le *daguesh* de חֲמִשָּׁה voy. § 62, b.

4. שֵׁשׁ est contracté de שֵׁדְשׁ; fém. שִׁדְשָׁה, contracté en שִׁשָּׁה.

§ **381.** Le nom pour le nombre *un* est un adjectif et s'accorde avec le genre de son substantif. — Ex. יוֹם אֶחָד (*un jour*) Gen. 1, 5; תּוֹרָה אַחַת (*une loi*) Exode 12, 49.

L'*état construit* de אֶחָד ne peut être employé que lorsque ce mot prend la position d'un substantif; par ex. אַחַד שִׁבְטֵי יִשְׂרָאֵל (*une des tribus d'Israël*) 2 Sam. 7, 7.

§ **382.** Le nom pour le nombre *deux* n'a de l'adjectif que la forme double pour les deux genres, par laquelle il s'accorde avec le genre du nom suivant; mais il doit plutôt être regardé comme un substantif, vu qu'il peut se mettre en rapport de génitif avec le nom de la chose comptée, en prenant la forme de l'*état construit.* On dit donc שְׁנַיִם אֲנָשִׁים [forme d'apposition] (*deux hommes*) Jos. 2, 1, et שְׁנֵי־אֲנָשִׁים [*état construit*] Exode 2, 13; שְׁתַּיִם דְּלָתוֹת et שְׁתֵּי דְלָתוֹת (*deux battants de porte*) Ezéch. 41, 24.

§ **383.** Les noms de nombres de 3 à 10 sont des substantifs qui expriment l'idée abstraite du nombre, comme on dit en latin *trias*, *decas*, en français *dizaine*, *trentaine* etc. Ils se lient au nom qui désigne la chose comptée soit en se mettant à l'*état construit*, soit simplement comme apposition (§ 534).

§ **384.** Ces noms de nombres de 3 à 10, exprimant des idées abstraites, prennent la forme féminine, soit à l'*état constr.*,



soit en apposition ; on dit שְׁלֹשֶׁת יָמִים (*trois jours*) ou שְׁלֹשָׁה יָמִים.

Mais cette forme féminine ne s'emploie que lorsque le substantif suivant est un masculin. Il en résulte la règle bizarre que dans les noms de nombre de 3 à 10 la forme *féminine* doit être employée avec les substantifs *masculins*, et la forme *masculine* avec les noms *féminins*. — Ex. שִׁבְעָה בָנִים וְשָׁלֹשׁ בָּנוֹת (*sept fils et trois filles*) Job 1, 2.

Il n'y avait sans doute primitivement que la forme masculine; et il paraît que, la forme féminine une fois produite et adoptée pour la liaison avec les substantifs masculins, on s'en tint à l'ancienne forme masculine pour la liaison avec les substantifs féminins afin d'avoir une forme bien distincte.

§ 385. Les nombres de 11 à 19 se forment en plaçant le nom de l'unité devant le nom de la dizaine (sans le ו *copul.*). — Dans tous ces cas le nom de la *dizaine* s'accorde avec le genre du substantif suivant ; ainsi on place devant les masculins : עָשָׂר (toujours à l'*état abs.*), devant les féminins : עֶשְׂרֵה, forme qui est particulière à ces chiffres de 11 à 19 pour remplacer la forme normale (*état abs.*, fém.) עֲשָׂרָה [1]). — Quant aux noms des *unités* devant la dizaine, il faut distinguer :

§ 386. Dans les nombres 11 et 12 :

Le nom pour *un* se met toujours à l'*état construit*; et au lieu de אַחַד ou אַחַת on peut aussi se servir du mot עַשְׁתֵּי, qui ne se trouve que dans cette locution [2]).

Le nom pour *deux* peut être pris à l'*état absolu* ou à l'*état construit* ; son *état absolu* subit cependant, dans ce cas, la contraction de שְׁנַיִם, שְׁתַּיִם en שְׁנֵים, שְׁתֵּים.

---

1) L'origine de cette terminaison en ה‍ֵ‍ est incertaine. Comp. *Olshausen, Lehrb.* § 110.

2) Son origine est obscure. Comp. *Gesenius-Kautzsch* § 97, 2, note 2.

Les noms pour *un* et *deux* s'accordent, de même que le nom de la dizaine, avec le genre du substantif suivant (comp. § 381; 382).

Ainsi:	masc.	fém.	
11.	אַחַד עָשָׂר	אַחַת עֶשְׂרֵה	*onze*
	עַשְׁתֵּי עָשָׂר	עַשְׁתֵּי עֶשְׂרֵה	
12.	שְׁנֵים עָשָׂר	שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה	*douze*
	שְׁנֵי עָשָׂר	שְׁתֵּי עֶשְׂרֵה	

Ex. אַחַד עָשָׂר יְלָדָיו (*ses onze enfants*) Gen. 32, 23; אַחַת עֶשְׂרֵה שָׁנָה (*onze ans*) 2 Rois 23, 36; פָּרִים עַשְׁתֵּי עָשָׂר (*onze taureaux*) Nomb. 29, 20; שְׁנֵים עָשָׂר אֲרָיִים (*douze lions*) 1 Rois 10, 20; שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה שָׁנָה (*douze ans*) Gen. 14, 4.

§ **387.** Dans les nombres de 13 à 19:

Les noms des unités prennent le genre opposé au genre de la chose comptée, suivant la règle du § 384 sur la permutation du genre, tandis que la dizaine s'accorde avec le genre de la chose comptée (§ 385).

Il faut remarquer du reste que la forme féminine des unités (qui exprime le genre masculin) se trouve toujours à l'*état absolu*, tandis que la forme masculine (qui exprime le genre féminin) est à l'*état construit*.

Ainsi:

13.	masc.	שְׁלשָׁה עָשָׂר	*treize* (hommes)
	fém.	שְׁלשׁ עֶשְׂרֵה	*treize* (femmes)
14.	masc.	אַרְבָּעָה עָשָׂר	*quatorze* (hommes)
	fém.	אַרְבַּע עֶשְׂרֵה	*quatorze* (femmes)
15.	masc.	חֲמִשָּׁה עָשָׂר	*quinze* (hommes)
	fém.	חֲמֵשׁ עֶשְׂרֵה	*quinze* (femmes)

et ainsi de suite. — Ex. שְׁלֹשָׁה עָשָׂר פָּרִים (*treize taureaux*) Nomb. 29, 14; עָרִים שְׁלֹשׁ־עֶשְׂרֵה (*treize villes*) Jos. 19, 6.

§ **388**. Les *dizaines* se forment par le pluriel des unités, à l'exception du nombre 20 qui s'exprime par le pluriel de *dix*. Ainsi:

20 עֶשְׂרִים, **30** שְׁלֹשִׁים, **40** אַרְבָּעִים, **50** חֲמִשִּׁים,
60 שִׁשִּׁים, **70** שִׁבְעִים, **80** שְׁמֹנִים, **90** תִּשְׁעִים.

1. Le mot pour *deux*, שְׁנַיִם, étant lui-même un *duel*, ne pouvait guère se transformer en pluriel.

2. Pour le *daguesh* dans חֲמִשִּׁים et שִׁשִּׁים, voy. § 380, 3. 4.

3. Pour les formes עֶשְׂרִים, שִׁבְעִים, תִּשְׁעִים, voy. § 355, 2.

§ **389**. Ces dizaines n'admettent ni *état constr.* ni différence de genre. — Les unités avec lesquelles elles se composent peuvent les précéder ou les suivre, mais toujours les deux mots sont liés par le ו *copulatif*. Ordinairement c'est l'unité qui précède. — Ex. שָׁלֹשׁ וְעֶשְׂרִים שָׁנָה (*vingt-trois ans*) Jér. 25, 3; עֶשְׂרִים וְחָמֵשׁ שָׁנָה (*vingt-cinq ans*) 2 Rois 23, 36. Ou bien l'on répète la chose comptée: שְׁלֹשִׁים יוֹם וּשְׁלֹשֶׁת יָמִים (*trente-trois jours*) Lév. 12, 4.

§ **390**. Les *centaines* se rendent par מֵאָה, *cent*. Lorsque מֵאָה précède le substantif, il peut se mettre à l'*état construit*; on trouve מֵאָה שָׁנָה Gen. 23, 1, et מְאַת שָׁנָה [*état constr.*] Gen. 5, 3.

Deux cents: מָאתַיִם (pour מְאָתַיִם, § 79, 1). Pour les centaines suivantes on emploie le plur. מֵאוֹת précédé du nombre de l'unité, lequel s'applique dans sa forme masculine (puisque מֵאָה est fém.), et se met en même temps à l'*état construit*; par ex. שְׁלֹשׁ מֵאוֹת, תְּשַׁע מֵאוֹת Gen. 5, 22. 11 etc.

Pour les *milliers* on a les expressions suivantes:

a) אֶלֶף *mille*, אַלְפַּיִם *deux mille*; pour les nombres suivants:

le plur. אֲלָפִים précédé du nombre de l'unité dans sa forme féminine et à l'*état constr.*: שְׁלֹשֶׁת אֲלָפִים Exode 38, 26 ; שֵׁשֶׁת־אֲלָפִים Nomb. 2, 9 etc.; précédé d'un nombre au-dessus de *dix* אֶלֶף reste toujours au sing.: שְׁמֹנָה־עָשָׂר אֶלֶף (*dix-huit mille*) Juges 20, 44; 1 Chron. 5, 21;

b) רְבָבָה *myriade*, plur. רְבָבוֹת; dans les livres postérieurs on trouve aussi רִבּוֹא, plur. רִבּוֹאוֹת, רִבּוֹת; duel: רִבּוֹתַיִם.

REMARQUES.

§ **391. a.** L'idée de la *multiplication* (deux, trois *fois* etc.) s'exprime par le mot פַּעַם [fém.] (proprement: *pas*): פַּעַם אַחַת (*une fois*) Jos. 6, 3; פַּעֲמַיִם (*deux fois*) Gen. 27, 36; שֶׁבַע פְּעָמִים (*sept fois*) Gen. 33, 3. — Pour l'idée de la *distribution*, voy. § 574.

1. Le même sens se trouve aussi rendu par le plur. d'un sing. inusité מֹנֶה (*part*): עֲשֶׂרֶת מֹנִים (*dix fois*) Gen. 31, 7; ou par le plur. de רֶגֶל (*pied*): שָׁלֹשׁ רְגָלִים (*trois fois*) Nomb. 22, 33.

2. On se sert même, pour ce but, du simple nombre cardinal: שֶׁבַע בַּיּוֹם (*sept fois par jour*) Ps. 119, 164; עֹשֶׂה רַע מְאַת (*faisant le mal cent fois*) Eccl. 8, 12.

b. Le *duel* des nombres cardinaux, qui se rencontre quelquefois, sert à former des noms de nombres *multiples*: אַרְבַּעְתַּיִם (*quadruple*) 2 Sam. 12, 6; שִׁבְעָתַיִם (*septuple*) Gen. 4, 15.

Le nombre *multiple* se trouve aussi exprimé par le plur. de שַׁעַר (dans l'acception de *valeur*, *mesure*): וַיִּמְצָא ... מֵאָה שְׁעָרִים (*et il recueillit ... le centuple*) Gen. 26, 12.

§ **392.** Les *suffixes*, peu fréquents d'ailleurs, ajoutés aux noms de nombres ont la signification de pronoms possessifs ajoutés à l'idée du chiffre, ce que nous exprimons par le pronom personnel en apposition au chiffre; par ex. שְׁנֵינוּ (*notre duo*: *nous deux*) Gen. 31, 37; שְׁלָשְׁתְּכֶם (*votre trio*: *vous trois*) Nomb. 12, 4; אַרְבַּעְתָּם (*eux quatre*) Dan. 1, 17.

B. **Nombres ordinaux.**

§ **393.** Les noms de nombres *ordinaux* sont des adjectifs dérivés des nombres cardinaux, à l'exception de רִאשׁוֹן, qui vient de רֹאשׁ (*tête*).

רִאשׁוֹן	*premier*	שִׁשִּׁי	*sixième*
שֵׁנִי	*deuxième*	שְׁבִיעִי	*septième*
שְׁלִישִׁי	*troisième*	שְׁמִינִי	*huitième*
רְבִיעִי	*quatrième*	תְּשִׁיעִי	*neuvième*
חֲמִישִׁי / חֲמִשִּׁי	*cinquième*	עֲשִׂירִי	*dixième*

Les nombres ordinaux de 2 à 10 sont formés en attachant la terminaison ִי (§ 289, nº 48, *a*). Mais il n'y a que les formes שֵׁנִי, חֲמִשִּׁי et שִׁשִּׁי qui dérivent ainsi directement du nombre cardinal correspondant. Dans tous les autres cas il faut supposer que la racine est d'abord réduite à la forme פְּקִיד (§ 289, nº 8). Cette forme supposée se rencontre en effet dans le mot שָׁלִישׁ (*tiers* d'une mesure). אַרְבַּע a dû de plus retrancher le א préformatif.

§ **394.** Les nombres ordinaux ne vont que jusqu'à *dix*; pour les suivants, on y supplée au moyen des nombres cardinaux. — Ex. בְּשִׁבְעָה־עָשָׂר יוֹם (*au dix-septième jour*) Gen. 7, 11.

§ **395.** Le *féminin* de ces nombres se forme avec la terminaison ִית, rarement ִיָּה avec un *daguesh* dans le י précédent (comp. § 289, nº 48, *a*), à l'exception de רִאשׁוֹן, רִאשֹׁנָה; par ex. שֵׁנִית, שְׁלִישִׁית etc.; comp. les exemples du § suivant.

§ **396.** Cette forme féminine sert à exprimer les fractions des nombres (en sous-entendant מָנָה ou חֶלְקָה, *partie*). — Ex. רְבִיעִית (*un quart*), עֲשִׂירִית et עֲשִׂירִיָּה (*un dixième*).

§ **397.** Il nous reste à dire quelques mots sur la manière dont en hébreu, à défaut de chiffres, on écrit les nombres au moyen de lettres, pratique qui, du reste, ne se rencontre pas dans le texte sacré lui-même.

Le tableau du § 2 indique la valeur numérique des lettres jusqu'à 400. Pour exprimer les autres centaines, les masorètes se servent des cinq lettres finales (§ 4); mais les rabbins préfèrent ajouter à ת (= 400) les autres lettres qui indiquent les centaines, de manière à former une addition. On écrit donc 500: תק (400 + 100) ou ך; 600: תר (400 + 200) ou ם; 700: תש ou ן; 800: תת ou ף; 900: תתק (400 + 400 + 100) ou ץ.

Dans les nombres composés, le plus grand précède: יא 11; יד 14. Mais au lieu de יה (15) les Juifs mettent טו (9 + 6) pour ne pas profaner les deux premières lettres de יהוה.

Les milliers s'expriment en recommençant l'alphabet et en plaçant deux points sur la lettre: א̈ 1000, ב̈ 2000 etc. Ces points peuvent être omis dans les nombres à plusieurs chiffres.

Pour faire sentir qu'une lettre ne sert que de signe ou de chiffre on la munit de traits en guillemets ("); comp. § 181, 1. — On exprimera donc, par ex., 1837 par א"תתלז, 5597 par ה"תתקצז, 1883 par א"תתפג, 5643 par ה"תרמג.

CHAPITRE TROISIÈME.

DU PRONOM.

ARTICLE PREMIER.

Du pronom personnel.

§ **398**. Le **pronom personnel**, comme les pronoms en général, est une des parties les plus primitives de la langue hébraïque.

Il ne se présente en un mot séparé que sous la forme qu'on appellerait en latin le nominatif. Les autres cas s'expriment par le pronom *suffixe*, voy. § 405 et suiv.

§ **399**. La première personne est de genre commun ; la deuxième et la troisième ont une forme à part pour le féminin ; toutes les trois personnes distinguent le singulier et le pluriel.

	singulier	pluriel
3e pers. masc.	הוּא *lui*	הֵמָּה, הֵם *eux*
fém.	הִיא *elle*	הֵנָּה *elles*
2e pers. masc.	אַתָּה *toi*	אַתֶּם *vous*
fém.	אַתְּ »	אַתֵּנָה »
1e pers. comm.	אֲנִי, אָנֹכִי *moi*	אֲנַחְנוּ *nous*

§ **400**. Le *pronom de la 3e personne sing.* est exprimé dans tout le *Pentateuque* par la seule forme הוא pour les deux genres (à l'exception de onze passages); mais dans tous les cas où il s'agit du féminin les masorètes ont appliqué le *qeri perpétuel* הִוא, voy. § 51, *a*.

1. On en a conclu que ce n'est que dans une époque postérieure que la langue a commencé à distinguer entre *lui* et *elle*. Cependant les savants ne sont pas d'accord sur cette question. (*König* la traite d'une manière détaillée, *Lehrgeb.* I, p. 124.)

2. Le plur. הֵם, de même que sa forme fém. הֵן (cette dernière ne se rencontre pas comme mot séparé), paraît être formé du sing. הוּא avec le ם (ן) du plur. et une prononciation moins sourde. (L'arabe a encore le *u*: *hum, hunna.*) — Les formes הֵמָּה, הֵנָּה sont augmentées du ה *paragogique* (§ 311) en sens démonstratif.

§ **401**. Le pronom personnel de la 3e pers., sing. et plur., peut aussi se rapporter à des choses et servir de pron. *démonstratif*, en prenant l'article (§ 423, a); par ex. הַמָּקוֹם הַהוּא (*cet endroit-là*) Gen. 22, 14 ; בָּעֵת הַהִיא (*en ce temps-là*) Jos. 5, 2 ; הַיָּמִים הָהֵם (*ces jours-là*) Jér. 31, 33.

Le neutre s'exprime ordinairement par le féminin הִיא, *cela*; comp. § 581, *b*.

§ **402**. Le *pronom de la 2e pers.* porte un *daguesh compensatif* (§ 61), אַתָּה étant contracté de אַנְתָּה, אַתְּ de אַנְתְּ etc.

C'est en effet la forme qu'on trouve dans les autres dialectes sémitiques. — A la *pause* אַתָּה fait reculer le ton et allonge en conséquence le ַ: אָתָּה (§ 105, a).

1. La 2e pers. fém. sing., אַתְּ, doit avoir eu primitivement la terminaison ִי: אַתִּי, forme qui se rencontre encore dans sept passages au *ketib*; par ex. Juges 17, 2; cette terminaison se retrouve au verbe (§ 125, b, 3, β), surtout devant les suffixes (§ 153, *b*), par ex. יְלִדְתִּנִי (*tu m'as enfantė*) Jér. 15, 10, et dans les formes poétiques du suff., ֵכִי et ָכִי (§ 322, 3; 324, 2, γ).

2. Le plur. paraît avoir eu primitivement, du moins au masc., la voyelle *ou*: אַתּוּם, à l'analogie de l'araméen אַנְתּוּן. Comp. le ו dans la forme פְּקַדְתּוּנִי, selon § 153, *c*; par ex. הֶעֱלִיתֻנוּ (*vous nous avez fait monter*) Nomb. 20, 5. — Le fém. est très rare; une fois אַתֵּן Ezéch. 34, 31, quatre fois אַתֵּנָה Gen. 31, 6 etc.

§ **403.** Il paraît qu'il existait originairement pour le pronom de la 2e pers. encore une autre forme, avec un כ au lieu du ת, qui doit avoir été אַכָּה, אַךְ, אַכֶּם. C'est dans le suffixe que la trace de cette ancienne forme s'est conservée (§ 407).

§ **404.** Le pluriel du pronom de la 1re pers., אֲנַחְנוּ, se présente six fois sous la forme abrégée נַחְנוּ, par ex. Exode 16, 7. 8, et une fois sous la forme אֲנוּ (Jér. 42, 6, *ketib*), à laquelle se rattache le suffixe ֵנוּ (§ 407).

A la *pause* on dit: אָנֹכִי, אָנִי, Gen. 4, 9; 31, 52 (§ 105, a); אֲנָחְנוּ, נָחְנוּ Gen. 13, 8; 42, 11.

Art. II.

Du pronom suffixe.

§ **405.** Le pronom personnel, lorsqu'il se présente sous les formes citées dans l'article précédent, est appelé *pronom séparé*; mais il prend le nom de *pronom* **suffixe**, ou de *suffixe* tout court, quand il se lie avec les mots de manière à ce qu'il n'en résulte qu'un seul mot.

§ **406.** Il peut se lier avec toutes les parties principales du discours.

a) Avec un *verbe.* Il exprime alors le *régime direct* (rarement le régime indirect) du verbe (§ 148); par ex פְּקָדַנִי *il m'a visité.*

b) Avec un *substantif.* Il exprime alors ce qu'on appelle en grammaire grecque le génitif du pronom personnel (*πατήρ μου*), c'est à dire le *pronom possessif* (§ 318); par ex שִׁירוֹ *cantique de lui: son cantique.*

c) Avec des *particules.* Dans ce cas la signification du suffixe dépend de la nature de la particule.

1) Avec des *prépositions* il lie simplement la personne du pronom qu'il exprime à la préposition: בְּךָ *en toi,* עִמִּי *avec moi* etc. Donc avec לְ il représente ce qu'on appelle le *datif* du pronom: לְךָ *à toi* (§ 443); avec אֵת il représente le pronom comme régime direct (à l'*accusatif,* § 437, *b*): אֹתִי *me.*

2) Avec un *adverbe* il demande ordinairement qu'on supplée le verbe auxiliaire *être,* et joue le rôle de *sujet*; par ex. אֵי *où?,* אַיּוֹ *où lui=où est-il?* voy. § 432.

3) Avec l'*interjection* הִנֵּה (*voilà*) il représente le *régime direct,* comme avec un verbe; par ex. הִנְנִי *me voilà.*

§ **407.** Le pronom *séparé* s'abrége et passe en pronom *suffixe* dans les formes suivantes:

singulier

3e pers.	masc.	הוּא	*lui*	devient	־הוּ
»	»	fém.	הִיא	*elle*	»	־הָ
2e	»	masc.	אַתָּה (אַנְתָּה)	*toi*	»	־ךָ
»	»	fém.	אַתְּ (אַנְתְּ)	»	»	־ךְ
1e	»	comm.	אֲנִי	*moi*	»	־נִי

pluriel

3e pers.		masc.	הֵם	*eux*	devient	־ֵהֶם
»	»	fém.	(הֵן) הֵנָּה	*elles*	»	־ֵהֶן
2e	»	masc.	(אֲכֶם) אַתֶּם	*vous*	»	־ֶכֶם
»	»	fém.	(אֲכֶן) אַתֶּן	»	»	־ֶכֶן
1e	»	comm.	אֲנוּ	*nous*	»	־נוּ

Cependant ces *formes pures* du suffixe sont sujettes à des altérations assez considérables. Dans beaucoup de cas elles s'*abrègent* encore davantage, dans d'autres elles s'*augmentent*; voy. § 409.

§ **408**. Les suffixes s'ajoutent en général sous les mêmes formes soit au verbe soit au nom; il n'y a que les formes ־נִי et ־ִי (1re pers. sing.) qui s'attachent exclusivement la première au verbe, la seconde au nom.

Ajoutons que le suffixe de la 3e pers. fém. plur. ne se rencontre pas souvent, et ceci d'autant moins qu'il est souvent remplacé par le suffixe masc.; par ex. וַיְגָרְשׁוּם (*et ils les chassèrent*) Exode 2, 17.

§ **409**. Toutefois, quant aux formes abrégées ou augmentées que les suffixes adoptent, il y a certaines particularités à remarquer qui dépendent du caractère des mots auxquels ils doivent s'attacher. Il en est question dans les articles qui traitent des suffixes ajoutés au *verbe* (§ 149 et suiv.), des suffixes ajoutés au *nom* (§ 319 et suiv.) et des suffixes ajoutés aux *particules* (§ 432, 447, 454). Nous renvoyons le lecteur à ces paragraphes et au *tableau général* de l'appendice (lettre O).

§ **410**. Ces mêmes pronoms, dont nous venons d'indiquer les formes abrégées en *suffixes*, se sont prêtés aussi, sous des formes encore plus brèves, à désigner, en partie du moins, les *personnes* dans la flexion du verbe. Comp. § 124 et 132.

§ **411**. Le *parfait* en tire la plupart de ses *afformantes*.

14*

a. La 3e pers. plur. (וּ__) avait originairement une terminaison plus complète en וּן__ (qui se trouve encore par ex. dans l'araméen; comp. § 402, 2). Cette terminaison complète s'est conservée dans quelques passages; par ex. יָדְעוּן (*ils ont connu*) Deut. 8, 3.

b. Pour la 2e pers., sing. et plur., il est évident que les *afformantes* תָּ__, תְּ__; תֶּם__, תֶּן__ dérivent de אַתָּה, אַתְּ etc.

c. De même il est clair que l'*afformante* נוּ__ de la 1re pers. plur. dérive de אֲנוּ pour אֲנַחְנוּ.

Le ת de la 1re pers. sing. תִּי__ correspond probablement au כ du pronom אָנֹכִי, par une permutation entre ת et כ analogue, mais en sens inverse, à celle que nous avons signalée dans אַתָּה et אַכָּה (§ 403). D'ailleurs l'analogie du ת de la 2e pers. peut avoir exercé quelque influence.

Remarque. La terminaison de la 3e pers. fém. sing., ה__ָ, est la seule *afformante* qui ne se rattache pas immédiatement au pronom personnel abrégé. C'est la forme amollie de l'ancienne terminaison ת__, ת__ destinée à marquer le genre féminin tant au verbe qu'au nom (§ 124, *a*; 292).

Cette forme plus brève et plus dure, régulière en araméen (קִטְלַת), ne se trouve telle quelle que très rarement en hébreu; par ex. שָׁבַת pour שָׁבָה (*elle retourne*) Ezéch. 46, 17; mais elle se présente lorsqu'un suffixe s'attache (§ 153, *a*) et dans la flexion des verbes ל״ה (§ 250).

§ **412.** A l'*aoriste* les *préformantes* ont subi des altérations plus sérieuses, et leur étymologie présente en conséquence plus de difficultés. Cependant la plupart d'entre elles, aussi bien que des *afformantes*, laissent encore entrevoir leur dérivation du pronom personnel.

I. **Les préformantes.**

a. L'origine des *préformantes* de la 3e pers., sing. et plur., des deux genres (י et ת) est encore obscure.

1. D'après une ancienne opinion le י de יִפְקֹד représenterait le ו du pronom הוּא, changé en י par une permutation assez fréquente. Il faut alors supposer que le י du sing. a été répété au plur. (יִפְקְדוּ), et qu'on a ajouté l'afformante וּ pour distinguer ces deux formes.

2. Le ת de la 3e pers. fém. sing. (תִּפְקֹד) provient peut-être de la term. fém. ת dont il a été question au parfait (§ 411, *rem.*).

b. La *préformante* ת de la 2e pers., sing. et plur., (תִּפְקֹד etc.) dérive évidemment du pronom correspondant.

c. Les *préformantes* de la 1re pers. (א et נ) présentent clairement les lettres initiales du pronom: אֲנִי et נַחְנוּ.

II. Les **afformantes** de l'impératif et de l'aoriste.

a. Il n'y a de dérivation bien sûre que pour l'*afformante* וּ__ (3e pers. masc. plur.) qui est la même qu'au parfait, mais réservée ici pour le masculin. D'ailleurs il faut remarquer que sa forme complète וּן_ se rencontre plus souvent à l'aoriste qu'au parfait.

La terminaison נָה_ pour le fém. rappelle le pronom הֵנָּה.

b. Quant aux autres *afformantes*, voici ce qu'on peut avancer:

1) le ִי__ de תִּפְקְדִי (2e pers. fém. sing.) se rattache à la forme antique אַתִּי (§ 402, 1);

2) le וּ__ de תִּפְקְדוּ (2e pers. masc. plur.) paraît remonter à une ancienne forme du pronom: אַתּוּם (§ 402, 2);

3) le נָה__ de תִּפְקֹדְנָה (2e pers. fém. plur.) rappelle la forme amplifiée אַתֵּנָה (§ 399).

Art. III.

De l'article.

§ **413.** L'**article**, bien qu'il soit par sa nature une espèce de pronom démonstratif (§ 527, a, 2), ne forme pas en hébreu un mot à part.

§ **414.** Il est le même pour le singulier et le pluriel, pour le masculin et le féminin.

§ **415**. Il consiste en un ה, qui se place devant le substantif en prenant un ◌ַ suivi d'un *daguesh fort*. — Ex. הַמֶּלֶךְ (*le roi*), הַשָּׁנָה (*l'année*), הַיָּמִים (*les jours*).

Ce *daguesh* est *compensatif* (§ 60), la forme primitive étant הַל, et le ל s'assimilant à la consonne suivante.

§ **416**. Le ◌ַ de l'article se change en ◌ָ lorsque le mot commence par une *gutturale* ou par un ר (selon § 74 et 77), pourvu que cette gutturale ne porte pas elle-même un ◌ָ: הָאֵשׁ (*le feu*), הָעוֹלָם (*l'éternité*), הָרֹאשׁ (*la tête*).

Exception. Le ה et le ח préfèrent presque toujours avoir le *daguesh fort implicite* (§ 74, b): הַהוּא (*celui-là*), הַחֹדֶשׁ (*le mois*).

§ **417**. Si le mot commence par une *gutturale portant un* ◌ָ, il faut distinguer:

a) Le ה de l'article prend un ◌ֶ; cela est toujours le cas devant ח: הֶחָלָב (*le lait*); devant ה et ע seulement si leur ◌ָ n'a pas le ton: הֶהָרִים (*les montagnes*), הֶעָפָר (*la poussière*); mais הָהָר (*la montagne*), הָעֶרֶב (*le soir*).

b) Le ה de l'article garde le ◌ָ devant un א: הָאָדָם (*l'homme*), הָאָדוֹן (*le seigneur*). — Comp. § 87, I, 1.

§ **418**. Lorsque la première lettre porte un *sheva simple*, le *daguesh* de l'article est souvent omis (redoublement *virtuel*, § 66): הַיְאֹר (*le fleuve*), הַצְפַרְדְּעִים (*les grenouilles*).

§ **419**. Lorsqu'une des prépositions בְּ, כְּ, לְ (§ 442) est *préfixée* à un mot muni de l'article, la lettre préfixe absorbe le ה et en prend les points-voyelles (§ 80, *a*). — Ex. בַּמָּקוֹם pour בְּהַמָּקוֹם (*en l'endroit*); כָּאֶבֶן pour כְּהָאֶבֶן (*comme la pierre*); לֶעָפָר pour לְהֶעָפָר (*à la poussière*).

Par exception le ה s'est conservé, mais assez rarement et surtout dans les livres postérieurs. On trouve, par ex., בְּהַשָּׂדֶה [*ketib*] (*au champ*) 2 Rois 7, 12; huit fois כְּהַיּוֹם (*ce jour*) Gen. 39, 11 etc.; בְּהַדֶּרֶךְ (*dans le chemin*) Néh. 9, 19.

Art. IV.

Des autres pronoms.

I. Pronom dèmonstratif.

§ **420.** Le pronom **démonstratif** n'a deux formes pour les deux genres qu'au singulier. La forme plurielle est commune au masc. et au fém.; elle est d'une autre racine, sans rapport étymologique avec le singulier. En voici les formes:

sing. masc. זֶה *celui.* plur. comm. אֵלֶּה *ceux, celles.*
» . fém. זֹאת *celle.*

זאת dérive probablement d'un sing. זָא = זֶה, moyennant la terminaison fém. ת et prononciation sourde du ָ en ֹ (§ 10, III, 1, *β*).

§ **421.** Le fém. זֹאת sert aussi à exprimer le genre *neutre*; par ex. מַה־זֹּאת עָשִׂית (*pourquoi as-tu fait cela?*) Gen. 3, 13.

§ **422.** Au lieu de זֹאת on trouve par exception זֹו et זֹה, et moins rarement זוּ, forme qui s'emploie ordinairement comme pronom *relatif* (§ 428, b), et cela pour les deux genres, tant au pluriel qu'au singulier.

§ **423.** **a.** Les formes זֶה, זֹאת et אֵלֶּה ne prennent l'article que dans un cas particulier: voy. § 531, *b*. Dans ce cas elles peuvent être remplacées par le pronom personnel הַהוּא, הַהִיא, הָהֵם; voy. § 401.

b. Les formes augmentées הַלָּזֶה (*celui-là*, Gen. 24, 65) et הַלָּז (*celui-là*, Juges 6, 20, une fois: *celle-là*, 2 Rois 4, 25) résultent peut-être d'une composition avec l'article, qui, dans ce cas, se présenterait dans sa forme complète הַל.

§ **424.** Au lieu de אֵלֶּה on trouve plusieurs fois dans le Pentateuque la forme abrégée אֵל avec l'article: הָאֵל Gen. 19, 8 etc.

II. Pronom interrogatif.

§ **425**. Le pronom **interrogatif** n'admet aucun changement ni pour le genre ni pour le nombre. Les deux formes qui l'expriment s'emploient l'une pour les *personnes*, l'autre pour les *choses*: מִי *qui?* מָה *quoi?*

§ **426**. La vocalisation de מָה est assez compliquée. Il se trouve sous les trois formes מָה, מַה־ et מֶה, pour lesquelles on peut établir en général les règles suivantes, qui d'ailleurs sont çà et là sujettes à exception pour cause d'euphonie.

a. La forme מָה (souvent מָה־) est employée devant les lettres א et ר; par ex. מָה־אֲדַבֵּר (*que dirai-je?*) Es. 38, 15; מָה־אַתָּה רֹאֶה (*que vois-tu?*) Amos 7, 8; מָה־אֵלֶּה (*que sont ceux-là?*) Zach. 1, 9; וּמָה־יְהוָה [§ 51, d] Mich. 6, 8; מָה רָאִית (*que vois-tu?*) 1 Sam. 28, 13; Prov. 30, 13.

Le ָ se trouve également:

1) à la *pause*: וְנַחְנוּ מָה (*et que sommes-nous?*) Exode 16, 7; וְלֹא יָדַעְתִּי מָה (*et je ne sais pas quoi* [*c'était*]) 2 Sam. 18, 29;

2) avec un accent *distinctif* devant un ה: עַל־מָה הִכִּיתָ (*pourquoi as-tu frappé?*) Nomb. 22, 32; מָה הֶעָרִים הָאֵלֶּה (*qu'est-ce que ces villes-là?*) 1 Rois 9, 13; et cela lors même que ce ה porte un ָ (comp. c): מָה הָאֲבָנִים הָאֵלֶּה (*qu'est-ce que ces pierres-là?*) Jos. 4, 6. — Il y a en outre des cas où מָה se trouve devant ה, même devant ה avec ָ, en ne portant qu'un accent *conjonctif* ou un *maqqeph*: מָה הַדָּבָר (*quelle est la parole...?*) 1 Sam. 3, 17; מָה הָאָשָׁם (*quel est le sacrifice de coulpe?*) 1 Sam. 6, 4; מָה־הֵמָּה (*ce que sont...*) Zach. 1, 9.

b. La forme מַה־ est beaucoup plus fréquente, car lorsque מָה est étroitement lié avec le mot suivant, il se joint ordinairement à ce mot par le *maqqeph*, en *perdant le ton* et en prenant un ַ suivi d'un *daguesh fort*. C'est la règle pour tous les cas où le mot suivant commence par une lettre non gutturale. — Ex. מַה־מָּצָאתָ (*qu'as-tu trouvé?*) Gen. 31, 37.

1. Cette jonction peut même devenir une fusion complète, le ה étant absorbé et le מ attaché au mot suivant: מֶזֶּה pour מַה־זֶּה (*qu'est-ce que cela?*) Exode 4, 2; מַלָּכֶם (*qu'avez-vous?*) Es. 3, 15.

2. Dans quelques passages on trouve מַה־ devant une gutturale (avec *daguesh fort implicite*): מַה־הוּא (*qu'est-il?*) Nomb. 16, 11; מַה־חֶפְצוֹ (*quel est son plaisir?*) Job 21, 21.

3. Le *daguesh* après מַה־ doit être regardé comme *euphonique.* (Voy. § 63, 1.)

c. La forme מָה s'emploie en liaison étroite (par le *maqqeph* ou un accent *conjonctif*) avec les *gutturales* ה, ח et ע portant ָ (comp. § 87, I, 1). — Ex. מֶה־הָיָה לָנוּ (*ce qui nous est arrivé*) Lam. 5, 1; מֶה הָאָדָם (*qu'est-ce que l'homme...?*) Eccl. 2, 12; מֶה־חָלֶד (*quelle est la durée...?*) Ps. 89, 48; מֶה־עָצְמוּ (*qu'ils sont forts!*) Ps. 139, 17; Gen, 4, 10.

1. Pour les lettres ח et ע cette règle s'étend ordinairement aussi aux cas où elles portent quelque autre voyelle; par ex. מֶה חֳרִי (*qu'est-ce que l'ardeur de...?*) Deut. 29, 23; מֶה־עֲוֹנִי וּמֶה־חַטָּאתִי (*quelle est mon iniquité et quel est mon péché?*) 1 Sam. 20, 1; מֶה עַז מֵאֲרִי (*quoi de plus fort qu'un lion?*) Juges 14, 18.

2. Parfois מֶה se trouve même devant des lettres non-gutturales, au commencement d'une phrase, et alors ordinairement avec un accent *distinctif*: מֶה קוֹל (*qu'est-ce que la voix de...?*) 1 Sam. 4, 14; 1 Rois 14, 14; Job 7, 21; 31, 2; avec un accent *conj.*: מֶה לִידִידִי (*qu'a mon ami?*) Jér. 11, 15.

REMARQUES.

a) Le pronom מָה ou מֶה peut s'unir avec les prépositions בְּ, כְּ, לְ, qui prennent alors ַ ou ָ suivi d'un *daguesh* (§ 445, 1), et c'est ainsi qu'il se forme de nouveaux mots d'interrogation: בַּמֶּה, בַּמָּה (*en quoi?*); כַּמָּה, כַּמֶּה (*comme quoi = de quelle qualité, quantité?*); לָמָּה, forme qui s'emploie ordinairement devant une gutturale, et לָמָּה [*milêl*] (*pourquoi?*).

b) Le pronom interrogatif *quel*, *quelle* se rend par la combinaison de זֶה avec la particule אֵי, qui signifie *où*, mais qui, placée devant le pronom démonstratif, lui donne le sens *interrogatif*. — Ex. אֵי־זֶה הַדֶּרֶךְ (*quel chemin...?*) 2 Rois 3, 8; וְאֵי־מִזֶּה עַם אָתָּה (*et de quel peuple es-tu?*) Jonas 1, 8.

III. Pronom relatif.

§ **427.** Le pronom **relatif** ne présente qu'une seule forme, la même pour tous les genres et tous les nombres: אֲשֶׁר *qui*, *que* etc. — Pour sa construction, voy. la syntaxe, § 584 et suiv.

§ **428. a.** On trouve quelquefois, surtout dans les livres postérieurs, une forme abrégée de ce pronom: le א est retranché, le ר s'assimile à la consonne suivante au moyen d'un *daguesh*, et le שׁ, seule lettre qui reste, se joint au mot qui suit et devient par là une *lettre préfixe*, (§ 439, *rem.*), en gardant son ֶ: שֶׁיֹּרֵד pour אֲשֶׁר יֹרֵד (*qui descend*) Ps. 133, 3; très rarement le שׁ préfixe a un ַ: שַׁקַּמְתִּי (*que je me suis levée*) Jug. 5, 7; une fois un ְ (Eccl. 3, 18).

b. Dans quelques passages, surtout en style poétique, זוּ (§ 422) sert de pronom relatif, pour les deux genres ainsi que pour le sing. et le plur. — Ex. עַם־זוּ גָּאָלְתָּ (*le peuple que tu as sauvé*) Exode 15, 13; רְשָׁעִים זוּ שַׁדּוּנִי (*les méchants qui me dévastent*) Ps. 17, 9; 9, 16; 10, 2.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES PARTICULES.

---

§ **429.** Les **particules**, c'est à dire les *adverbes*, les *prépositions*, les *conjonctions* et les *interjections*, sont, pour la plupart, des formes du nom (rarement du verbe), ou bien des mots dérivés de pareilles formes, qui, par leur emploi fréquent, ont perdu insensiblement leur signification primitive.

Il y en a même qui ne forment plus un mot par elles-mêmes, mais qui, réduites à une seule lettre, s'attachent au mot suivant comme *préfixes*.



ARTICLE PREMIER.

Des adverbes.

§ **430.** On désigne comme *primitifs* les **adverbes** dont l'origine, quoique dérivant probablement d'un nom, n'est plus reconnaissable; par ex. אָז (*alors*); אַיֵּה, אֵי (*où?*); אַךְ (*seulement*); כֹּה, כֵּן (*ainsi*); לֹא (*ne...pas*); שָׁם (*là*).

§ **431.** Les autres adverbes sont presque tous originairement des *noms*.

Ce sont en particulier:

1. Des ***substantifs*** ordinaires (que l'on dirait, en grammaire grecque, se trouver à l'accusatif absolu); par ex. אֶפֶס (*cessation*) ***ne... plus***; יַחַד (*union*) ***ensemble***; יֵשׁ (*subsistance*) ***il y a***; מְאֹד (*force*) ***très***; עוֹד (*durée*) ***encore***; de cette classe est aussi אֵין ***il n'y a pas*** (proprement ***état constr.*** de אַיִן, mot de négation qui s'emploie assez rarement à l'***état absolu***); — exemple d'un pronom: הֵנָּה (*elles*) ***ici***, Gen. 21, 23 etc.

2. Des ***substantifs*** avec des prépositions; par ex. לְבַד (de בַּד, ***part***) ***à part, seul***; מִבַּיִת (*de la maison*) ***en dedans.***

3. Des ***substantifs*** dénominatifs (§ 289, 50, *d*), mais dont la signification substantive n'est plus en usage: אָמְנָם (de אֹמֶן, ***vérité***) ***en vérité***); חִנָּם (de חֵן, ***grâce***) ***gratis***; יוֹמָם ***durant le jour***; רֵיקָם ***en vain***; שִׁלְשׁוֹם ***avant-hier.***

4. Des ***adjectifs*** dont la forme féminine exprime le genre neutre: רַבָּה et רַבַּת ***beaucoup, très***; יְהוּדִית ***en [langue] judaïque.***

5. Des ***infinitifs absolus***, surtout du ***hiphil*** (employés comme les substantifs sous 1): הַרְבֵּה (de רָבָה, ***être nombreux***) ***en quantité.***

§ **432.** Beaucoup de ces adverbes prennent des suffixes, très souvent avec le נ *épenthétique* (§ 151). L'idée générale de l'adverbe est alors déterminée par la personne qu'exprime le suffixe; pour la traduction il faut ordinairement suppléer le verbe *être* (comp. § 458, 2 et 3). — Ex. לְבַדִּי (*à part moi*) *moi seul*; אֵין

(de אַיֵּה, *où lui?*) *où est-il?*; אֵינֶנּוּ (de אַיִן) *il n'est pas*; יֶשְׁךָ (de יֵשׁ) *tu es réellement*, יֶשְׁנוֹ, *il est*; עוֹדֶנִּי *je suis encore.*

Ces adverbes, conformément à leur origine, prennent ordinairement les suffixes sous la forme avec laquelle ces derniers s'attachent au *nom* (§ 319), mais l'idée verbale qu'ils contiennent explique comment ils peuvent aussi prendre des suffixes *verbaux* (§ 149) et le נ épenthétique.

§ **433**. Le ה *interrogatif* se range, par sa signification, dans la classe des adverbes. Il est une de ces particules qui sont réduites à une seule lettre préfixe (§ 439, *rem.*). Sa fonction est d'indiquer que le mot auquel il s'attache ou la phrase qu'il commence a le sens et le ton d'une interrogation.

§ **434**. Quant aux points-voyelles, le ה *interrogatif* prend ordinairement –ֲ: הֲשָׁלוֹם ([*y a-t-il*] *de la paix?*) Gen. 29, 6.

Mais il faut remarquer les modifications suivantes:

a) Devant une *gutturale* il prend un –ַ: הַאַף (*aussi?*) Gen. 18, 23; הַאֵלֵךְ (*irai-je?*) Exode 2, 7; הַאֱנוֹשׁ (*un homme...?*) Job 4, 17.

b) Devant une gutturale portant –ָ il prend –ֶ (comp. § 87, I, 1) הֶהָיְתָה (*arriva-t-il?*) Joël 1, 2; הֶחָכָם (*un sage...?*) Job 15, 2.

c) Devant un –ְ simple il prend un –ַ, qui est quelquefois suivi d'un *daguesh fort*: הַמְקַנֵּא אַתָּה (*es-tu jaloux?*) Nomb. 11, 29; הַכְזוֹנָה (*comme une prostituée?*) Gen. 34, 31; הַלְּבֶן (*à un fils de...?*) Gen. 17, 17; on trouve même הַיִּיטַב (*est-il bon?*) Lév. 10, 19.

On regarde ordinairement le ה interrogatif comme une forme abrégée de l'article. Les particularités que nous venons d'exposer semblent parler en faveur de cette explication. Le *pataḥ* (*a*) engage à la supposition d'un *daguesh fort implicite*; le *segol* (*b*) rappelle la règle du § 417; le *daguesh* (*c*), à moins qu'on ne le regarde comme *euphonique*, rappelle celui de l'article, et son absence pourrait s'expliquer selon § 66.

Art. II.

Des prépositions.

§ **435.** Les **prépositions** se divisent en prépositions *séparées*, qui sont des mots distincts (comp. § 405), et en prépositions *préfixes*, dont chacune ne consiste qu'en une seule lettre (voy. § 439).

I. Prépositions séparées.

§ **436.** Les *prépositions* **séparées** sont toutes originairement des substantifs, dont quelques-uns se rencontrent encore dans leur signification substantive. Ils deviennent des prépositions au moyen de leur construction grammaticale. Le substantif עַד (*durée*), par ex., employé à l'*état construit*, signifie: *jusqu'à.*

Ce sont en particulier:

1. Des substantifs à l'*état construit*, qui se trouvent en même temps dans la position de l'*accusatif absolu* (§ 431, 1); par ex. אַחַר (*partie postérieure*) *derrière, après*; בֵּין (de בַּיִן, *intervalle*) *entre*; בְּעַד (בַּעַד, *distance*) *derrière, autour de*; יַעַן (inus.: *intention*) *à cause de*; מִן (מֵן, *partie*) *de*; נֶגֶד (inus.: *ce qui fait saillie*) *vis-à-vis de*; עַד (*durée*) *jusqu'à*; עַל (*le dessus*) *sur*; עִם (inus.: *union*) *avec*; תַּחַת (*partie inférieure*) *sous.*

2. Des substantifs à l'*état construit* et en même temps régis eux-mêmes par une préposition; par ex. לְמַעַן (*à l'intention de*) *à cause de*; כְּפִי, לְפִי (*comme la bouche de, à la bouche de*) *selon*; לִפְנֵי (*à la face de*) *devant.*

3. Des substantifs devenus des adverbes, qui sont unis à des prépositions; par ex. (de דַּי *besoin*) בְּדֵי *pour*, כְּדֵי *selon*; (de לֹא, בְּלִי, *négation*) בְּלֹא, בִּבְלִי *hors, sans.*

§ **437.** Le mot אֵת, ordinairement avec un *maqqeph*: אֶת־, représente deux prépositions de signification toute différente, qui d'ailleurs se distinguent aussi par la forme aussitôt qu'elles prennent des suffixes (voy. § 448).

a. L'un de ces deux אֵת (אֶת־, avec suff. אִתִּי etc., § 448, *a*) signifie *avec.*

b. L'autre אֵת (אֶת־, avec suff. אוֹתִי etc., § 448, *b*) indique que le mot qu'il précède est *régime direct* (comp. § 276). Il est, en terme de grammaire, le *signe de l'accusatif*. — Ex. אָבִי *pater meus*, אֶת־אָבִי *patrem meum*.

§ **438**. Quelques prépositions se rencontrent aussi sous la forme de l'*état construit* du *pluriel*, soit en prose, comme אַחֲרֵי pour אַחַר (*derrière, après*), 1 Sam. 14, 37; Gen. 5, 4 etc., soit seulement en style poétique, comme עֲלֵי pour עַל (*sur*) Job 18, 10; אֱלֵי pour אֶל־ (*vers*) Job 3, 22. — Sur la manière dont ils prennent des suffixes, voy. § 450.

Pour les unes de ces prépositions, comme אַחֲרֵי (propr.: *parties postérieures de*...), il s'agit réellement de la forme du *plur.*, qu'aiment à prendre les substantifs désignant l'espace ou le temps (§ 526, a). Mais pour d'autres la forme en ֵי ne présente que l'apparence du plur., tandis que son origine est toute autre; עַל, par ex., est au fond la forme abrégée de עֲלַי (comme שָׂדַי, d'une racine לה״, § 289, nº 3, 2), et le ֵי n'est que la contraction de ce ַי primitif. Il en est de même pour les prépositions אֶל־ et עַד; comp. § 450.

II. Prépositions préfixes.

§ **439**. Les *prépositions* **préfixes** sont: *a)* la préposition מִן abrégée en un מ qui prend ִ suivi d'un *daguesh* (voy. § 441); *b)* les lettres préfixes ב, כ, ל, prenant un *sheva simple* (§ 442).

Remarque. Comme il y a encore d'autres particules réduites à une lettre, savoir le שׁ de אֲשֶׁר (§ 428), le ה de l'article et de l'interrogation (§ 415; 433), et le ו *copulatif* (§ 453), les anciens grammairiens ont réuni ces *lettres préfixes* dans les mots mnémotechniques מֹשֶׁה וְכָלֵב (*Moïse et Caleb*), dont le premier renferme les préfixes qui prennent une voyelle suivie d'un *daguesh*, le second ceux qui prennent un *sheva simple*.

§ **440**. La préposition מִן (*de*, en latin: *ex*) ne se maintient comme mot séparé que devant l'article, pas ailleurs, à très peu d'exceptions près; elle n'a jamais d'accent, mais elle

se lie toujours au mot suivant par le *maqqeph*: מִן־הָאָדָם (*de l'homme*).

§ **441.** Dès que le mot suivant n'a pas l'article, cette préposition s'y attache comme מ *préfixe*, lequel, vu son origine, prend ◌ִ suivi d'un *daguesh fort compensatif*. Ce ◌ִ devient ◌ֵ devant une gutturale (§ 88, *b*). — Ex. עֶצֶם מֵעֲצָמַי וּבָשָׂר מִבְּשָׂרִי (*os de mes os et chair de ma chair*) Gen. 2, 23.

1. Souvent le ◌ִ n'est pas allongé devant ה ou ח (*daguesh fort implicite*): מִהְיוֹת (*à ne pas être*) Lév. 26, 13; מִחוּץ (*de la rue*) Jér. 37, 21.

2. Si le mot commence par יְ, le י devient *quiescent* en ◌ִ (§ 90, b): מִיהוּדָה (*de Juda*) Gen. 49, 10; מִימֵי הַשֹּׁפְטִים (*depuis les jours des juges*) 2 Rois 23, 22; מִימִין יִשְׂרָאֵל (*à la droite d'Israël*) Gen. 48, 13.

3. Dans quelques passages on trouve le מ préfixe aussi devant l'article; par ex. מֵהַנְּעָרִים (*d'entre les garçons*) 1 Sam. 9, 3; מֵהַיּוֹם הַהוּא (*dès ce jour-là*) 1 Sam. 16, 13.

§ **442.** Trois prépositions n'ont pas de forme séparée; elles ne consistent qu'en une seule lettre portant *sheva simple* et s'attachent toujours comme *préfixes* au mot régi. Ce sont: בְּ (*en*), כְּ (*comme*), לְ (*à*).

1. Leur origine est incertaine; voy. le dictionnaire.

2. En style poétique elles peuvent former des mots séparés en s'augmentant de la syllabe מוֹ (= מָה, *quoi*): בְּמוֹ (Ps. 11, 2), כְּמוֹ (Exode 15, 5), לְמוֹ (Job 27, 14). Cette forme pléonastique n'a aucune influence sur leur signification.

§ **443.** Le לְ préfixe sert à désigner le régime indirect; il est le *signe du datif* (§ 552): לְאָבִי *à mon père.*

Sur לָהֶן et לָהֵן, voy. § 447, 3.

§ **444.** Pour la ponctuation de ces préfixes lorsqu'ils sont placés devant l'*article*, voy. § 419.

§ **445.** Le *sheva mobile* qu'ils portent devient ◌ִ bref devant un autre ◌ְ (§ 90, a): כִּדְבַר (*selon la parole de*);

devant un י avec *sheva* le *sheva* du préfixe devient ִ long, le י perdant alors son *sheva* et devenant *quiescent* (§ 90, b): בִּירוּשָׁלַ֫ם (*en Jérusalem*);

devant un *sheva composé* il se change en la voyelle brève analogue (§ 92, a): לַעֲבֹד (*à servir*).

Sur la contraction dans לֵאמֹר et avec אֱלֹהִים (בֵּאלֹהִים etc.), voy. § 92, c.

1. Ce *sheva mobile* doit être regardé comme le dernier reste d'un *a* primitif, qui reparaît dans ces voyelles brèves devant les gutturales, et qui est soutenu par un *daguesh* (§ 62, b) dans les formes בַּמֶּה, כַּמֶּה etc. (§ 426, *rem. a.*) Il devient même *â* dans certains cas; comp. § 446.

2. Le *sheva simple* qui suit le préfixe בְּ ou כְּ est *sheva moyen*, mais après לְ il devient ordinairement *quiescent* (voy. § 72, 3). — Ex. בְּלְבָבִי (*en mon cœur*) Ps. 13, 3; Ps. 27, 2; כִּשְׁתִלֵי (*comme des plants*) Ps. 128, 3; לִשְׁפֹּט (*pour juger*) Ps. 10, 18.

§ **446**. Le *sheva* de ces préfixes se change en ָ:

a) souvent devant une syllabe accentuée; par ex. כָּהֵ֫מָּה (*comme eux*) Jér. 36, 32;

b) toujours lorsque le ton s'attache au préfixe; par ex. לָ֫נוּ Gen. 11, 4.

Cela se rencontre principalement dans les cas suivants:

1. Le préfixe précédant le ton:

α) lorsque לְ s'attache à un infinitif monosyllabe ou *milêl*: לָתֵת (*à donner*) Gen. 34, 14; לָשֶׁ֫בֶת (*à demeurer*) Gen. 13, 6;

β) lorsqu'un préfixe s'attache à un pronom monosyllabe ou *milêl*, ou qu'il prend un suffixe de plus d'une lettre: בָּזֶה (*en cet* [*endroit*], *ici*) Gen. 38, 21; כָּאֵ֫לֶּה (*comme ceux-là*); לָהֶם (*à eux*);

γ) dans les liaisons étroites, surtout à la *pause*: בֵּין מַ֫יִם לָמָ֫יִם (*entre eaux et eaux*) Gen. 1, 6 (comp. § 96, b);

δ) devant des substantifs qui, par l'usage fréquent, forment avec la préposition une locution adverbiale: לָעַד (*à toujours*), לָבֶ֫טַח (*en sûreté*) etc.

2. Le préfixe devant porter le ton:

α) avec les suff. ךָ— et נוּ—: בָּךְ, לָךְ; בָּנוּ, לָנוּ;

β) à la *pause* selon § 104, 4: בָּךְ. לָךְ;

γ) par suite de la rétraction du ton (§ 101, *b*): לָתֵת [§ 187, b] (*pour donner*) Gen. 15, 7.

Remarque. Devant יְהוָה les préfixes prennent les points-voyelles qu'ils auraient devant אֲדֹנָי (§ 51, *d*; 79, 2): בַּיהוָה [à prononcer: *badônây*], לַיהוָה.

III. Prépositions avec des suffixes.

(PARADIGMES: P.)

§ **447.** Toutes les prépositions, séparées ou préfixes (§ 435), si elles doivent régir un pronom personnel, le prennent comme *suffixe*: עִמּוֹ (*avec lui*), בְּךָ (*en toi*) etc.

1. Elles prennent naturellement (§ 436) les suffixes à la manière des noms (§ 319); ce n'est que rarement qu'elles ont un suffixe verbal; par ex. כָּמוֹנִי (*comme moi*); מִמֶּנּוּ (*de lui*); תַּחְתֵּנִי (*sous moi*) 2 Sam. 22, 37, pour תַּחְתַּי Ps. 18, 37.

2. A la *pause* les formes בְּךָ, לְךָ, אִתְּךָ, אוֹתְךָ, עִמְּךָ deviennent בָּךְ, לָךְ, אִתָּךְ, אוֹתָךְ, עִמָּךְ, selon § 104, 4.

3. Pour le ל avec le suffixe de la 3e pers. fém. plur. on emploie la forme לָהֶן dans le sens de *à elles* (Exode 1, 18 etc.), mais לָהֵן dans celui de *à cause de cela* (Ruth 1, 13).

§ **448. a.** La préposition אֵת־ *avec* (§ 437), munie d'un suffixe, prend un ִ suivi d'un *daguesh*: אִתּוֹ, אִתְּכֶם etc.

b. Le אֵת־ du *régime direct* se change en אוֹת (orth. déf. אֹת): אוֹתְךָ (*te*), אוֹתָם (*les*). Ce n'est qu'avec les suffixes *graves* qu'il garde sa forme brève avec le ֶ: אֶתְכֶם (*vous*).

1. Le premier אֵת־ (*avec*) paraît être contracté d'une forme primitive אִנְת; de là le *daguesh fort compensatif*. — L'étymologie de l'autre אֵת־ (accusatif) est assez obscure; il paraît être contracté de אָוַת ou אָיַת. Voy. le dictionnaire. *Böttcher* suppose une forme primitive כְּוַת. (*Lehrb.* § 512).

2. Formes rares: אוֹתְכֶם pour אֶתְכֶם Jos. 23, 15; אֶתְהֶם pour אוֹתָם Gen. 32, 1 etc.; אֹתָנָה pour אוֹתָן Exode 35, 26.

3. Parfois, surtout dans les livres postérieurs, il se trouve une négligence du langage en confondant les deux formations; par ex. אוֹתִי (*avec moi*) Jos. 14, 12; אוֹתָךְ (*avec toi*) Jér. 19, 10.

§ **449.** Les prépositions, surtout celles qui sont très brèves, ont la tendance, en prenant un suffixe, d'ajouter une voyelle ou une syllabe complémentaire pour se donner plus de consistence (comp. § 442, 2).

Cela se voit surtout dans les cas suivants:

1. Les préfixes בְּ, כְּ et לְ prennent un ◌ָ selon § 446, 2: בָּכֶם, לָנוּ, כָּהֶם.

Remarque. Pour לָהֶם il y a une forme poétique לָמוֹ (Ps. 2, 4; Hab. 2, 7), qui dans quelques passages (par ex. Es. 53, 8) s'emploie aussi pour לוֹ. (Comp. *Gesenius-Kautzsch* § 103, 2, note 2.)

2. La préposition עִם (de la racine עמם) insère un ◌ָ devant ◌ָכֶם— et ◌ָהֶם— (עִמָּכֶם) et devant le ד pléonastique de la forme עִמָּדִי pour עִמִּי.

3. La préposition מִן répète ses consonnes et prend, dans plusieurs personnes, le suffixe renforcé par le נ *épenthétique* (suffixe verbal, § 151); par ex. pour מִנִּי, qui ne s'emploie qu'en diction poétique: מִמֶּנִּי (de מִנְמֶּנִּי). La forme מִמֶּנּוּ représente la 3e pers. masc. sing. (pour מִמֶּנְהוּ) et la 1re pers. plur. (pour מִמֶּנְנוּ).

4. La syllabe מוֹ (§ 442, 2) sert à former plusieurs suffixes du כ préfixe, qui prend en même temps ◌ָ (§ 446, a); par ex. כָּמוֹךָ, כָּמֹנוּ.

§ **450.** Les prépositions qui ont la forme du *pluriel* (§ 438) prennent les suffixes sous la même forme avec laquelle ces derniers s'attachent au pluriel des noms (§ 323); par ex. אַחֲרָיו (*derrière lui*), אֵלַי (*vers moi*); de même le suffixe poétique עָלֵימוֹ [comp. § 324, 1] (*sur eux*).

Outre אַחַר, אֶל־, עַד et עַל il faut encore nommer les suivants:

1. תַּחַת (*sous*) se rencontre fréquemment au pluriel: תַּחְתַּי, תַּחְתֵּינוּ, תַּחְתֵּיהֶם, mais aussi תַּחְתָּם etc.

2. בֵּין (*entre*; originairement *état construit* de בַּיִן, *intervalle*) reste au singulier lorsqu'il prend les suffixes qui expriment le singulier; mais lorsqu'il prend les suffixes qui expriment le pluriel, il prend

lui-même aussi la forme du pluriel, soit celle du pluriel masculin: בֵּינֵינוּ, בֵּינֵיכֶם, בֵּינֵיהֶם, soit celle du pluriel féminin: בֵּינוֹתֵינוּ, בֵּינוֹתָם (§ 325, al. 2).

Il faut d'ailleurs remarquer que dans trois passages (Jos. 3, 4 etc.) le *qeri* demande בֵּינָיו pour בֵּינוֹ (Gen. 30, 36).

3. סָבִיב (*autour de*), pour s'attacher des suffixes, prend toujours la forme du pluriel, parfois celle du pluriel masculin: סְבִיבֶיךָ, סְבִיבַיִךְ, סְבִיבָיו, סְבִיבֶיהָ; plus souvent celle du pluriel féminin: סְבִיבוֹתַי, סְבִיבוֹתֶיךָ etc., סְבִיבוֹתָם et סְבִיבוֹתֵיהֶם etc.

§ **451.** Le *tableau* que présentent les paradigmes (P) donne un aperçu des prépositions les plus importantes avec leurs suffixes, auquel sont ajoutées les formes de deux autres particules des plus fréquemment employées: אֵיךְ (§ 432) et הִנֵּה (§ 454).

1. Pour ne pas surcharger le tableau nous y omettons quelques formes isolées, comme אוֹתְכֶם, אֹתָנָה etc. (§ 448, 2), de même les formes בָּהֵמָּה, בָּהֵנָּה, כָּהֵמָּה etc., qu'on ne saurait guère désigner comme des prépositions munies de suffixes, mais plutôt comme des pronoms portant des prépositions préfixes (§ 446, 1, β).

2. La forme לָכֵנָה ne se trouve qu'une fois (Ezéch. 13, 18), mais לָכֶן ne se rencontre pas du tout, pas plus que בָּכֶן etc.

Art. III.

Des conjonctions.

§ **452.** Les **conjonctions** sont originairement ou des pronoms, comme כִּי (*que*), ou des substantifs, précédés parfois d'une préposition préfixe; par ex. אוֹ (*ou*), אַל־ (*que...ne*), פֶּן־ (*afin que...ne*), בְּטֶרֶם (*avant que*); ou bien des prépositions jointes à כִּי ou אֲשֶׁר, ce qui leur donne le sens relatif d'une conjonction (comp. § 589, 1); par ex. יַעַן כִּי, יַעַן אֲשֶׁר (*parce que*); כַּאֲשֶׁר (*comme*) etc.; plusieurs enfin sont d'une origine obscure, comme אִם (*si*), אַף (*aussi*).

Pour l'étymologie de ces conjonctions, voy. le dictionnaire. De même, pour les compositions dont les conjonctions sont susceptibles entre elles et par lesquelles il se forme de nouvelles nuances de signification.

§ **453.** La seule conjonction *préfixe* est le ו *copulatif* (*et*). En général il a les mêmes points-voyelles que les préfixes בְּ, כְּ, לְ, toutefois sans qu'il absorbe jamais le ה de l'article. (On dit וְהַנָּחָשׁ *et le serpent*, וְהָאָרֶץ *et la terre* etc.) Quant à certaines modifications qui tiennent à sa nature de consonne faible, voy. § 96.

1. Ordinairement il a un *sheva simple*: וְהָאָרֶץ.

2. Devant un *sheva composé* il prend la voyelle brève analogue: וַאֲנִי (*et moi*); seulement on dit toujours וֵאלֹהִים, selon § 92, *c*.

3. Devant un *sheva simple* ou une des *lettres labiales* ב, מ, פ il devient וּ (§ 96, a): וּרְדוּ (*et dominez*), וּמִלְאוּ (*et remplissez*). — Il faut cependant excepter les deux cas suivants:

α) Devant יְ il prend ִ long (§ 96, a, 1): וִידֵי (*et les mains de*) Exode 17, 12.

β) Devant le הְ et חְ des verbes הָיָה et חָיָה il prend ַ bref (§ 96, a, 2): וִהְיוּ (*et soyez*) 1 Sam. 4, 9; וִחְיִיתֶם (*et vous vivrez*) Ezéch. 37, 5; mais ֶ devant l'impér. masc. sing. de ces verbes: וֶהְיֵה et וֶחְיֵה (§ 92, b, 2; comp. § 168).

4. Devant la *syllabe accentuée*, munie d'un accent *distinctif*, surtout entre deux mots qui se complètent l'un l'autre, il prend ָ: תֹהוּ וָבֹהוּ (*désolé et désert*) Gen. 1, 2; même עֶרֶב וָבֹקֶר (*soir et matin*) Ps. 55, 18.

Art. IV.

Des interjections.

§ **454.** Les **interjections** proprement dites sont formées par des exclamations naturelles, comme אֲהָהּ, אָח, הֶאָח, הוֹי. Mais il y a encore divers mots qui par l'usage sont devenus des interjections. Ce sont en particulier:

a) נָא (particule ajoutée au mot pour appuyer une demande), הֵן et הִנֵּה (propr. adverbe: *ici*) *voici*;

b) des impératifs, comme רְאֵה (*vois*) *voici*; הָבָה (*donne*, de יָהַב, § 213, b); לְכָה [§ 219, 1] et לְכוּ (*va*, *allez*, de הָלַךְ) *eh bien*;

c) un substantif primitif: בִּי (de בְּעִי, *demande*) *je t'en prie*. — Ex. רְאֵה Gen. 27, 27; הָבָה Gen. 11, 3. 4. 7; לְכָה Gen. 31, 44; 1 Sam. 9, 10; לְכוּ suivi du ו *copulatif* Es. 2, 5; Jonas 1, 7; בִּי toujours avec אֲדֹנִי, Gen. 43, 20, ou avec אֲדֹנָי Jos. 7, 8.

Par la nature de sa signification et de son origine הִנֵּה peut prendre des suffixes: הִנְּךָ (*te voici*); voy. le détail au tableau, paradigmes: P.

TROISIÈME PARTIE.

SYNTAXE.

CHAPITRE PREMIER.

CONSTRUCTION DE LA PHRASE.

ARTICLE PREMIER.

De la phrase en général.

§ **455.** La syntaxe traite des mots en tant qu'ils sont réunis pour former une *phrase*, et de la manière dont les phrases sont liées entre elles. La syntaxe hébraïque se distingue par une grande simplicité quant à la construction de la phrase, de même qu'elle lie les phrases entre elles de préférence par le moyen le plus simple en les coordonnant et les joignant l'une à l'autre par le mot *et*.

La phrase, en hébreu comme dans nos langues, peut être *simple* ou *composée*.

a. La phrase *simple* est celle qui ne contient qu'une seule proposition.

La *proposition* renferme au moins un *sujet* et un *attribut.* Cependant il n'est pas absolument nécessaire que le sujet et l'attribut soient toujours exprimés par deux mots distincts; ils peuvent être réunis dans la forme du verbe.

b. La phrase *composée* est celle qui contient deux propositions qui dépendent tellement l'une de l'autre, que le sens de la première resterait suspendu, si l'on n'ajoutait pas la seconde; par ex. *je sais que tu crains Dieu.*

Art. II.

De la phrase simple.

I. Du sujet.

§ **456.** Le mot qui exprime le **sujet** d'une proposition peut être représenté:

a) par un *substantif* ou un *nom propre*; par ex. יְהוָה רֹעִי (*l'Eternel est mon berger*);

b) par un *pronom*; par ex. אֲנִי פַרְעֹה (*je suis Pharaon*);

c) par un autre mot tenant lieu d'un substantif, par exemple une forme adverbiale; par ex. הַרְבֵּה נָפַל מִן הָעָם (litt.: *beaucoup tomba du peuple*) 2 Sam. 1, 4.

Mais le sujet n'est pas toujours exprimé par un mot distinct; il peut aussi être renfermé dans la forme du verbe, comme en grec etc. (voy. § 457).

II. De l'attribut.

§ **457.** L'**attribut** peut être exprimé de deux manières: par un *nom* (proposition **nominale**) ou par un *verbe* (proposition **verbale**).

a. Le *nom*, substantif ou adjectif (y compris le participe), qui

sert d'attribut, se joint au sujet sans aucune liaison verbale; pour la traduction il nous faut suppléer le verbe copulatif *être.* — Ex. יְהוָה אֱלֹהָי (*l'Eternel* est *mon Dieu*) Ps. 30, 13; וַאדֹנִי חָכָם (*et mon seigneur* est *sage*) 2 Sam. 14, 20; וְהַשָּׂטָן עֹמֵד עַל־יְמִינוֹ (*et et le Satan* était *se tenant à sa droite*) Zach. 3, 1.

1. Dans les propositions de ce genre l'attribut proprement dit peut être remplacé par une tournure adverbiale; par ex. לְעוֹלָם חַסְדּוֹ (*sa grâce* est *à toujours*) Ps. 106, 1.

2. Il se peut même que l'attribut ne soit pas exprimé du tout, de sorte que le sujet représente à lui seul la proposition; c'est le cas lorsqu'il n'y a que l'idée du verbe *être* à suppléer comme attribut. — Ex. אִם־תֵּיטִיב שְׂאֵת (*si tu fais bien*, il est [= il y a] *élévation* [de la face]) Gen. 4, 7; וַיֹּאמְרוּ שָׁלוֹם (*et ils dirent:* il est [= il y a] *le bien être*) Gen. 29, 6.

b. Le *verbe* qui énonce l'attribut renferme le sujet dans sa forme même. Cela ne s'applique pas seulement aux formes dans lesquelles une lettre afformante ou préformante représente expressément le pronom personnel (§ 410), comme dans פָּקַדְתָּ, אֶפְקֹד (**tu** *as visité*, **je** *visiterai*), mais aussi aux formes qui ne présentent que la racine, comme פָּקַד, פְּקֹד (**il** *a visité*, *visite!*). — Pour la construction où le sujet est exprimé par un mot distinct, voy. § 462.

Quant au pronom impersonnel (*il pleut*) et au pronom indéfini (*on*), voy. § 596; 597.

§ **458.** **a.** Pour suppléer en quelque sorte au défaut du verbe copulatif on répète parfois le sujet sous la forme du pronom personnel de la 3e pers.: הוּא, הִיא etc. — Ex. הַדָּם הוּא הַנָּפֶשׁ (*le sang est la vie*) Deut. 12, 23; דָּוִד הוּא הַקָּטָן (*David était le cadet*) 1 Sam. 17, 14; שֶׁבַע פָּרֹת הַטֹּבֹת שֶׁבַע שָׁנִים הֵנָּה (*les sept bonnes vaches sont sept années*) Gen. 41, 26.

1. Le pronom de la 3e pers. s'emploie dans ce sens même en rapport avec la 1re et la 2e pers. — Ex. גַּם־אַתֶּם כּוּשִׁים חַלְלֵי חַרְבִּי הֵמָּה (*vous aussi, Cushéens, vous serez blessés à mort par mon épée*) Soph. 2, 12;



אַתָּה־הוּא הָאֱלֹהִים (*c'est toi qui es Dieu*) 2 Sam. 7, 28; Néh. 9, 6. 7; [le texte araméen transposé en hébreu:] אֲנַחְנוּ הֵמָּה עַבְדֵי אֱלֹהֵי הַשָּׁמַיִם (*nous sommes les serviteurs du Dieu des cieux*) Esdr. 5, 11; אָנֹכִי אָנֹכִי הוּא מְנַחֶמְכֶם (*c'est moi, moi qui suis votre consolateur*) Es. 51, 12; 43, 25.

Dans d'autres cas semblables הוּא doit plutôt être regardé comme attribut que comme répétition du sujet; par ex. אֲנִי־הוּא אֲנִי רִאשׁוֹן (*je suis lui = je le suis, moi le premier* etc.) Es. 48, 12; Deut. 32, 39; וְאַתָּה הוּא (*et toi tu es lui = tu es le même*) Ps. 102, 28.

2. Dans plusieurs cas il sert à introduire une nouvelle idée pour déterminer avec plus de précision le sujet; par ex. אַבְרָם הוּא אַבְרָהָם 1 Chron. 1, 27; בְּדֶרֶךְ אֶפְרָתָה הִוא בֵּית לָחֶם Gen. 35, 19. Il forme alors proprement le sujet d'une petite proposition parenthétique (construite selon § 456, *b*), qui est ajoutée comme apposition et que dans nos langues nous exprimons par une proposition relative: ***Abram**, **c'est*** (qui est) ***Abraham***; ***sur le chemin d'Ephrat**, **c'est*** (qui est) ***Bethléhem.***

b. On emploie aussi, pour exprimer l'idée du verbe copulatif, le verbe הָיָה (*être*) et les particules יֵשׁ (*il est=il y a*), הִנֵּה (*voici*). La négation est ordinairement exprimée par אֵין (*il n'est pas=il n'y a pas*). Comp. § 431, 1.

Il faut cependant faire les observations suivantes:

1. Le verbe הָיָה signifie proprement ***devenir*** (***arriver***) ou ***être devenu**, **exister***, et c'est ainsi qu'il s'emploie ordinairement; par ex. הָיָה דְבַר־יְהוָה אֶל־ (*la parole de l'Eternel fut adressée à…*) 2 Chron. 12, 7; וַיְהִי (*et il arriva*); וְהָאָרֶץ הָיְתָה תֹהוּ וָבֹהוּ (*et la terre se trouvait être désolée et déserte*) Gen. 1, 2; אִישׁ הָיָה (*il existait un homme*) Job 1, 1. Mais on le trouve aussi dans un sens affaibli, où il n'a plus guère que la valeur du verbe copulatif; toujours est-il que même dans beaucoup de ces cas il conserve encore une nuance de son sens intensif. — Ex. הָאֶבֶן הַזֹּאת תִּהְיֶה־בָּנוּ לְעֵדָה…וְהָיְתָה בָכֶם לְעֵדָה (*cette pierre sera en témoignage contre nous … et elle sera en témoignage contre vous*) Jos. 24, 27.

2. יֵשׁ et אֵין (§ 600) désignent originairement l'***existence*** et la ***non-existence***; par ex. יֵשׁ לֶחֶם קֹדֶשׁ (*il y a du pain sacré*) 1 Sam. 21, 5; אֵין לֶחֶם וְאֵין מַיִם (*il n'y a ni pain ni eau*) Nomb. 21, 5; souvent en construction avec le ל préfixe (***est mihi = habeo***, § 552): כָּל־אֲשֶׁר יֶשׁ־לוֹ (*tout ce qu'il avait*) Gen. 39, 5; אֵין שָׁלוֹם… לָרְשָׁעִים (*les méchants n'ont point de paix*) Es. 48, 22.



Cependant יֵשׁ, surtout avec un suffixe, s'emploie facilement dans un sens affaibli où il ne fait que représenter le verbe *être*; אֵין sert même régulièrement à exprimer ce verbe avec le sens négatif. — Ex. אֶת־אֲשֶׁר יֶשְׁנוֹ פֹּה...וְאֵת אֲשֶׁר אֵינֶנּוּ פֹּה [pour יֶשְׁנוֹ voy. § 432] (*avec celui qui est ici... et avec celui qui n'est pas ici*) Deut. 29, 14; אֵין־יוֹסֵף בַּבּוֹר (*Joseph n'était pas dans la citerne*) Gen. 37, 29; תֶּבֶן אֵין נִתָּן (*de la paille n'est pas donnée*) Exode 5, 16.

β. הִנֵּה, surtout avec un suffixe, sert souvent à remplacer le verbe *être*, tout en gardant d'ailleurs sa signification de *voici*: הִנְנִי (*me voici*) 1 Sam. 3, 4 etc. Il s'accorde alors de préférence avec le participe; par ex. וְהִנֵּה יְהוָה עֹבֵר (*et voici, l'Eternel passait*) 1 Rois 19, 11; et, en vertu de son sens démonstratif, on aime à s'en servir pour faire mieux sentir que le participe est entendu en sens *futur* (§ 515, *c*); par ex. הִנְנִי קֹרֵא (*voici j'appellerai*) Jér. 1, 15 etc.; même en sous-entendant le participe du verbe *être* lui-même: הִנְנִי עַל־הַנְּבִיאִים (*voici je serai contre les prophètes*) Jér. 23, 30.

§ **459. a.** La proposition *nominale* se distingue d'une manière très précise de la proposition *verbale* (§ 457).

1) Quant à la forme: La proposition *nominale* commence par un *nom*, la proposition *verbale* par une *forme verbale* (qui renferme le sujet).

2) Quant au sens: La proposition *nominale* n'énonce pas le passage d'une action à une autre, mais elle sert à décrire un état des choses, une circonstance; par ex. יְהוָה רֹעִי (*l'Eternel est mon berger*) Ps. 23, 1. Dans le cours de la narration elle exprime une action coordonnée ou subordonnée à l'action de la proposition principale, à laquelle elle se joint alors ordinairement par le ו *copulatif*. Elle ne peut donc pas représenter le *temps historique*, et nous ne la traduisons jamais par le passé défini, mais par le présent ou par l'imparfait — Ex. וַיֵּרָא אֵלָיו יְהוָה...וְהוּא יֹשֵׁב פֶּתַח־הָאֹהֶל (*et l'Eternel lui apparut... et il était assis à l'entrée de la tente*) Gen. 18, 1; הֵמָּה בָּאִים...וְהִנֵּה שְׁמוּאֵל יֹצֵא (*comme ils entraient... voici que Samuel sortait*) 1 Sam. 9, 14.

b. Il y a une classe particulière de propositions *nominales*, qu'on peut désigner comme propositions nominales *étendues*. Ce

qui les caractérise, c'est que l'attribut, au lieu d'être représenté par un nom, est remplacé par une proposition entière.

1) Cette proposition peut être en elle-même une proposition *nominale*; par ex. גַּם־זֶה הֶבֶל הוּא (*cela aussi, c'est vanité*) Eccl. 2, 23; חֲסִידָה בְּרוֹשִׁים בֵּיתָהּ (*la cigogne, les cyprès sont sa demeure*) Ps. 104, 17. (Voy. § 464, 1.)

2) Mais elle peut même être une proposition *verbale*, c'est à dire qu'elle peut consister en une forme verbale, laquelle est suffisante pour former à elle seule une proposition, puisque elle renferme le sujet; par ex. וַאֲנִי אֵצֵא (*et moi, je sortirai*) 1 Sam. 19, 3; וּרְחַבְעָם ... מָלַךְ בִּיהוּדָה (*et Roboam ... il régna sur Juda*) 1 Rois 14, 21.

Même dans ce dernier cas, malgré la forme *verbale*, la phrase est rangée sous les propositions *nominales*, par la raison qu'elle commence par un nom (a, 1). Car ceci posé, on doit s'attendre à ce que l'attribut soit également un nom; or, quoique ce nom se trouve être remplacé par une forme verbale, la phrase n'en est pas moins *censée* avoir un nom pour attribut. (Voy. § 462, b.)

III. De la disposition des mots dans la phrase.

§ **460**. L'ordre dans lequel les mots se succèdent dans la phrase est un ordre tout naturel. Le mot principal occupe la première place; les autres le suivent dans l'ordre de la valeur qu'ils ont pour le sens. Les particules, qui par leur signification sont étroitement liées à certaines parties du discours, prennent la place qui leur est ainsi assignée.

Ces principes trouvent leur application dans les règles suivantes.

§ **461**. Le *sujet* est naturellement la tête de la proposition; aussi est-il de règle qu'il occupe la première place dans les propositions *nominales* (comp. § 459, a); par ex. שִׁמְעוֹן וְלֵוִי אַחִים

(*Siméon et Lévi sont frères*) Gen. 49, 5; אַתָּה סֵתֶר לִי (*tu es un asile pour moi*) Ps. 32, 7.

1. Mais si c'est un *adjectif* qui forme l'attribut, c'est lui qui précède, étant regardé comme exprimant l'idée dominante. Cela sert en même temps à distinguer son emploi comme attribut de son emploi ordinaire à côté d'un substantif. — Ex. רַחוּם וְחַנּוּן יְהוָה (*l'Eternel est compatissant et miséricordieux*) Ps. 103, 8; טוֹב שֵׁם מִשֶּׁמֶן טוֹב (*renom vaut mieux que bonne huile*) Eccl. 7, 1.

2. Par la même raison l'attribut précède souvent le pronom personnel qui exprime le sujet; par ex. מְרַגְּלִים אַתֶּם (*vous êtes des espions*) Gen. 42, 9; אִשָּׁה קְשַׁת־רוּחַ אָנֹכִי (*je suis une femme d'un esprit attristé*) 1 Sam. 1, 15.

§ **462.** Pour les propositions *verbales* la règle est la même en principe. Mais ici l'hébreu présente une particularité.

a. Comme chaque personne du verbe porte l'idée d'un sujet dans sa forme même (§ 457, b), c'est ordinairement le *verbe* qui se trouve placé en tête, et le nom qui exprime le sujet le suit comme apposition explicative: תָּגֵל הָאָרֶץ (Ps. 97, 1) *qu'elle tressaille* savoir *la terre=que la terre tressaille.* En théorie c'est donc toujours l'ordre normal des membres de la proposition; mais pour l'analyse pratique on arrive à la disposition suivante; *verbe*, *sujet*, puis *régime* et *autres parties accessoires* du discours: וַיִּתֵּן אַבְרָהָם אֶת־כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ לְיִצְחָק (*et Abraham donna tout ce qu'il avait à Isaac*) Gen. 25, 5.

b. Par la même raison, lorsqu'un sujet précède le verbe, position qu'on lui donne pour le mettre en relief, il ne doit pas être regardé comme correspondant strictement au sujet de nos phrases; au point de vue de la grammaire hébraïque il a plutôt la position de ce qu'on appelle un nominatif absolu (§ 464), et la proposition se construit selon § 459, b, 2. — Ex. וְהָאָרֶץ הָיְתָה (Gen. 1, 2) *et la terre, elle fut = et la terre fut*; וְחָרָשׁ לֹא יִמָּצֵא (1 Sam. 13, 19) *et un forgeron, il ne s'*[*en*] *trouvait*

point; Jos. 10, 13; Amos 3, 8; אַתָּה תָּאִיר נֵרִי (*toi, tu fais briller ma lumière*) Ps. 18, 29.

§ **463**. D'ailleurs chaque membre de la phrase peut être placé en tête, si c'est lui qu'on veut mettre en relief; en particulier :

a) le *régime direct*; par ex. וְעָפָר תֹּאכַל (*et* c'est *de la poussière* que *tu mangeras*) Gen. 3, 14; וְאֶת־כָּל־אֶחָיו נָתַתִּי לוֹ לַעֲבָדִים (*et je lui ai donné* même *tous ses frères pour serviteurs*) Gen. 27, 37; Deut. 18, 15;

b) un *complément adverbial*: [1]) בְּרֵאשִׁית בָּרָא אֱלֹהִים וגו' (*au commencement Dieu créa* etc.) Gen. 1, 1.

Le style poétique ou emphatique présente encore d'autres inversions, où les membres de la proposition se suivent ainsi : *régime, sujet, verbe*; par ex. דָּבָר גָּדוֹל הַנָּבִיא דִּבֶּר אֵלֶיךָ (si c'était *une grande chose* que *le prophète t'eût dite*) 2 Rois 5, 13; ou bien: *sujet, régime, verbe*; par ex. גָּמוּל יָדוֹ הָדָה (*le sevré étend sa main*) Es. 11, 8; ou bien: *verbe, régime, sujet*; par ex. תְּמוֹתֵת רָשָׁע רָעָה (*le mal fait mourir le méchant*) Ps. 34, 22.

§ **464**. Pour faire ressortir encore davantage un mot, on le place souvent en tête à la manière de ce que nous appelons en grammaire latine un *nominatif, accusatif absolu* (§ 538, b), pour le répéter dans la suite de la phrase sous la forme d'un pronom, ordinairement d'un pronom *suffixe*. — Ex. בִּרְכַּת יְהוָה הִיא תַעֲשִׁיר (*la bénédiction de l'Eternel*, c'est *elle* qui *enrichit*) Prov. 10, 22; אֲנִי הִנֵּה בְרִיתִי אִתָּךְ (quant à *moi*, *voici mon alliance est avec toi*) Gen. 17, 4.

a. La proposition qui suit s'attache souvent à ce substantif séparé au moyen du ו *copulatif* ou du ו *consécutif* (§ 469, b, 2). —

---

1) וגו' est une abréviation usitée chez les écrivains juifs (de וְגוֹמֵר ou וְגוֹמָר *et le complétant* ou *et le complément*) pour: *et cetera*.

Ex. [§ 522] וְגַם אֶת־מַעֲכָה אִמּוֹ וַיְסִרֶהָ מִגְּבִירָה (*et même Maaca sa mère, il la déposa de sa dignité*) 1 Rois 15, 13.

b. Le suffixe qui doit répéter le mot séparé est parfois omis. — Ex. יָתוֹם אַתָּה הָיִיתָ עוֹזֵר (*l'orphelin*, c'est *toi* qui *es* son *aide*) Ps. 10, 14; avec le ו *copulatif*: מִסְפַּר שָׁנָיו וְלֹא־חֵקֶר (*le nombre de ses années*, il n'y en a *pas de sondation*) Job 36, 26.

1. Le mot séparé, placé en tête, est souvent le ***sujet*** de la phrase qu'il commence; par ex. וַאֲנִי הִנְנִי מֵקִים וגו' (*et moi, voici, j'établis* etc. Gen. 9, 9. — Il l'est aussi, logiquement et de fait, dans les cas fréquents où la phrase qui le suit renferme, formellement, un autre sujet (comp. § 538, b). — Ex. יְהוָה בַּשָּׁמַיִם כִּסְאוֹ (*l'Eternel, dans les cieux est son trône*) Ps. 11, 4; אָנֹכִי בַּדֶּרֶךְ נָחַנִי יְהוָה (*moi, l'Eternel m'a conduit ce chemin*) Gen. 24, 27; קַיִץ וָחֹרֶף אַתָּה יְצַרְתָּם (*l'été et l'hiver, tu les as formés*) Ps. 74, 17. — Il arrive même que cette phrase se rattache au moyen du ו *consécutif*; par ex. וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הַיֹּשְׁבִים...וַיִּמְלֹךְ עֲלֵיהֶם רְחַבְעָם (*et quant aux fils d'Israël qui habitaient..., Roboam régna sur eux*) 1 Rois 12, 17. (Comp. 3.)

Pour se rendre compte de cette construction, il faut se rappeler la règle du § 459, b, et envisager le mot séparé comme le sujet d'une proposition commencée, mais dont l'attribut, au lieu d'être formé par un nom, consiste en une proposition complète. En effet, dans la phrase: ***Dieu**, son trône est aux cieux*, c'est *Dieu* qui est le sujet dont on veut parler; et ce qu'on veut lui attribuer, c'est *qu'il siége aux cieux*. Ou bien, dans la phrase: *moi, l'Eternel m'a conduit* etc., l'idée dominante est: *moi, je viens de faire l'expérience* etc. Il s'agit donc dans ces cas d'un sujet non pas formellement, mais logiquement parlant.

2. Moins souvent c'est le ***régime*** qui est placé séparément (§ 555, 2). — Ex. (comp. *a*) וְאֶת־הָעָם הֶעֱבִיר אֹתוֹ (*et le peuple, il le fit passer*) Gen. 47, 21; אֶת־יְהוָה צְבָאוֹת אֹתוֹ תַקְדִּישׁוּ (*l'Eternel des armées, sanctifiez-le*) Es. 8, 13.

3. Enfin, c'est encore un ***complément adverbial*** qui peut être placé en tête; c'est dans ce cas de préférence que la proposition continue par le ו *copulatif* ou *consécutif* (comp. 1 et § 469, 2, b). — Ex. בְּיוֹם אֲכָלְכֶם מִמֶּנּוּ וְנִפְקְחוּ עֵינֵיכֶם (*le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront*) Gen. 3, 5; כִּשְׁמֹעַ עֵשָׂו ... וַיִּצְעַק (*lorsqu'Esaü entendit ..., il cria*) Gen. 27, 34; וּכְעֵת מוּתָהּ וַתְּדַבֵּרְנָה הַנִּצָּבוֹת וגו' (*et au moment de sa mort celles qui se tenaient là dirent* etc.) 1 Sam. 4, 20. (Comp. § 539, b, 1.)

IV. De l'accord de l'attribut avec le sujet.

§ **465.** La règle générale et naturelle est, en hébreu comme dans nos langues, que l'attribut s'accorde, autant que les formes le permettent, avec le sujet en nombre et en genre.

Il y a cependant quelques remarques à faire sur l'application de ce principe :

a. Lorsqu'un pronom démonstratif, étant sujet, a un substantif pour attribut, c'est lui qui s'accorde avec ce substantif (comme en latin : *hæ sunt generationes*) ; par ex. אֵלֶּה תּוֹלְדֹת נֹחַ (*celles-ci sont les générations de Noé*) Gen. 6, 9.

Mais il se trouve aussi des constructions moins exactes, comme : אִשֵּׁי יְהוָה... הוּא נַחֲלָתוֹ (*les sacrifices de l'Eternel... tel est son héritage*) Jos. 13, 14.

b. L'attribut d'un sujet au *duel* se met au pluriel, le verbe, l'adjectif et le pronom n'ayant pas d'autre forme. — Ex. מַה־נָּאווּ... רַגְלֵי מְבַשֵּׂר (*combien sont beaux les pieds... du messager de bonnes nouvelles*) Es. 52, 7 ; וְעֵינֵי לֵאָה רַכּוֹת (*et les yeux de Léa étaient délicats*) Gen. 29, 17.

c. Avec un sujet *féminin* l'accord est facilement négligé ; par ex. וּרְחֹבוֹת הָעִיר יִמָּלְאוּ (*et les places de la ville seront remplies*) Zach. 8, 5.

Surtout si le sujet n'est pas exprimé à part mais renfermé dans le verbe, il peut arriver que la forme verbale, quoique se rapportant à un sujet du genre féminin, emploie le masculin. — Ex. עֲשִׂיתֶם [pour עֲשִׂיתֶן] (*vous avez fait*) Ruth 1, 8 ; וַיֹּאמֶר אֵלֶיהָ עֲמֹד [pour עִמְדִי] (*et il lui dit : tiens-toi*) Juges 4, 20.

d. D'ailleurs cette règle générale est sujette à plusieurs exceptions, pour deux causes plus ou moins particulières à la langue hébraïque.

La première de ces particularités est que l'hébreu néglige facilement le rapport strictement grammatical en faveur du rapport logique, lorsque l'un n'est pas identique avec l'autre (*con-*

structio ad sensum). La seconde consiste en ce que l'attribut a souvent sa position assignée au commencement de la proposition (§ 462).

§ **466.** La construction *plutôt logique que formelle* se présente dans les cas suivants:

a. Un substantif singulier, mais dont la signification ou l'emploi implique un sens collectif, est souvent joint à un attribut pluriel.— Ex. וַיְשִׁבֻהוּ הָעָם דָּבָר (*et le peuple lui répondit*) 1 Sam. 17, 30; וּבֵית שֶׁמֶשׁ קֹצְרִים (*et les hommes de Bethshémès moissonnaient*) 1 Sam. 6, 13; וַיֹּאמְרוּ אִישׁ יְהוּדָה (*et les hommes de Juda dirent*) Juges 15, 10; même avec un substantif féminin désignant une pluralité d'hommes: וְכָל־הָאָרֶץ בּוֹכִים וְכָל־הָעָם עֹבְרִים (*et tout le pays pleurait et tout le peuple passait*) 2 Sam. 15, 23; מִפְּנֵי הַמִּלְחָמָה אֲשֶׁר סְבָבֻהוּ (*à cause de la guerre* [= *des ennemis*] *qui l'entourèrent*) 1 Rois 5, 17; sing. et plur.: וַיַּרְא יִשְׂרָאֵל ... וַיִּירְאוּ הָעָם (*et Israël vit ..., et le peuple craignit*) Exode 14, 31.

b. Un substantif pluriel peut être joint à un attribut au singulier.

Cela se rencontre le plus souvent lorsque la forme du pluriel est destinée à exprimer la dignité (§ 526, b), ainsi toujours avec אֱלֹהִים[1]), de même avec le plur. de אָדוֹן (*seigneur*) et de בַּעַל (*maître*); par ex. אֲדֹנֵיהֶם נֹפֵל אַרְצָה מֵת (*leur seigneur était tombé à terre mort*) Juges 3, 25; וְלָקַח בְּעָלָיו (*et son maître l'acceptera*) Exode 22, 10.

1. Les pluriels qui désignent des animaux, des membres du corps, des choses, ou des idées abstraites ont parfois leur attribut dans la forme féminine du singulier, le féminin servant à exprimer le sens neutre.—Ex. בַּהֲמוֹת שָׂדֶה תַּעֲרוֹג (*les bêtes du champ brament*)

1) L'explication des motifs pour lesquels אֱלֹהִים est construit avec le pluriel dans quelques passages, comme Gen. 20, 13; 35, 7, est du ressort de l'exégèse.

Joël 1, 20; וְנִחֲתָה קֶשֶׁת־נְחוּשָׁה זְרוֹעֹתָי (*et mes bras bandent un arc d'airain*) Ps. 18, 35; לֹא תִמְעַד אֲשֻׁרָיו (*ses pas ne chancellent pas*) Ps. 37, 31.

2. Quelquefois l'attribut se met au singulier dans un sens distributif pour s'appliquer à chaque individu qui est contenu dans le sujet pluriel; par ex. מְבָרֲכֶיךָ בָרוּךְ וְאֹרְרֶיךָ אָרוּר (chacun de *ceux qui te bénissent est béni*, *et* de *ceux qui te maudissent*, *maudit*) Nomb. 24, 9.

c. L'expression du sujet comme celle du régime passe quelquefois, surtout en style poétique, d'une personne grammaticale à l'autre, d'un genre ou nombre à l'autre, tout en se rapportant à la même personne ou chose. — Ex. וַיִּשְׁמַן יְשֻׁרוּן וַיִּבְעָט שָׁמַנְתָּ עָבִיתָ כָּשִׂיתָ וַיִּטֹּשׁ וגו׳ (*et Yeshouroun s'est engraissé et il a regimbé*; *tu es devenu gras*, *épais*, *replet*; *et il a délaissé* etc.) Deut. 32, 15; כִּי־מַשְׁחִתִים אֲנַחְנוּ אֶת־הַמָּקוֹם הַזֶּה כִּי־גָדְלָה צַעֲקָתָם... וַיְשַׁלְּחֵנוּ יְהוָה לְשַׁחֲתָהּ (*car nous allons détruire ce lieu*, *car* **leur** *cri est devenu grand*..., *et l'Eternel nous a envoyés pour* **la** *détruire*) Gen. 19, 13; Deut. 33, 3. (Comp. § 580.)

§ 467. L'attribut *placé au commencement* de la proposition se présente souvent sous la forme du masc. sing., comme étant la forme primaire et la plus usitée, lors même que le sujet qui suit est un pluriel ou un féminin. Cela s'applique au nom aussi bien qu'au verbe. — Ex. לֹא נִתַּן לָהֶם נַחֲלָה (*il ne leur fut point donné d'héritage*) Nomb. 26, 62; עַד יַעֲבֹר הַוּוֹת (*jusqu'à ce que les calamités soient passées*) Ps. 57, 2; רָחוֹק... יְשׁוּעָה (*loin*... *est le salut*) Ps. 119, 155. — Exode 16, 20; 1 Sam. 6, 12; Ps. 119, 103.

1. Mais s'il y a d'autres attributs, qui *suivent* le même sujet, il faut qu'ils s'accordent avec lui; par ex. יְהִי מְאֹרֹת... וְהָיוּ לְאֹתֹת וגו׳ *qu'il soit des luminaires...et qu'ils soient pour des signes* etc.) Gen. 1, 14; avec un nom *collectif* (§ 466, a): וַיִּרֶב הָעָם וַיַּעַצְמוּ מְאֹד (*et le peuple multiplia et devint très puissant*) Exode 1, 20. — Cependant avec un sujet féminin l'accord est facilement négligé; par ex. וּרְחֹבוֹת הָעִיר יִמָּלְאוּ (*et les places de la ville seront remplies*) Zach. 8, 5; s'il y a plusieurs attributs, il suffit que l'attribut placé le plus près du sujet soit au fém. (comp. § 556, 2); par ex. אָבַל אֻמְלְלָה אָרֶץ (*la terre est en deuil*; *elle languit*) Es. 33, 9; comp. 1 Rois 19, 11; Gen. 32, 9. —

Dans d'autres cas l'attribut, placé après le sujet, se trouve au masculin par une espèce de *constructio ad sensum* (§ 465, d); par ex. לַפֶּתַח חַטָּאת רֹבֵץ (*le péché est couché à la porte* [comme un lion au guet]) Gen. 4, 7.

2. Une pareille licence se rencontre dans les cas où la proposition ne présente pas de sujet à part, le sujet étant renfermé dans la forme verbale (§ 457, b). Alors il peut arriver que la forme du verbe exprime le masculin, tandis que le sujet auquel elle se rapporte est du genre féminin. — Ex. עֲשִׂיתֶם (*vous avez fait*) pour עֲשִׂיתֶן, Ruth 1, 8; וַיֹּאמֶר אֵלֶיהָ עֲמֹד (*et il lui dit: tiens toi*) pour עִמְדִי, Juges 4, 20.

§ **468. a.** Si le *sujet* est *composé* d'un substantif à l'*état construit* suivi d'un autre substantif (qui occupe la place du génitif), l'attribut doit s'accorder avec le premier (celui qui est à l'*état construit*); par ex. וַיַּעֲנוּ בְנֵי יַעֲקֹב (*et les fils de Jacob répondirent*) Gen. 34, 13.

Mais la construction logique prévaut assez souvent sur la construction strictement grammaticale, de sorte que l'attribut s'accorde avec le second substantif (le substantif régi), lorsque c'est celui-ci qui contient de fait l'idée du sujet; ainsi toujours avec כֹּל, à peu d'exceptions près; par ex. וְרָאוּ כָל־הָעַמִּים כְּבוֹדוֹ (*et tous les peuples voient sa gloire*) Ps. 97, 6. — Du reste cette construction se trouve surtout en style poétique: וּמִבְחַר שָׁלִשָׁיו טֻבְּעוּ (*et l'élite de ses guerriers ont été engloutis*) Exode 15, 4.

b. Si *plusieurs sujets* se suivent, unis par le ו *copulatif*, l'attribut se met ordinairement au pluriel, surtout quand il suit les sujets; par ex. יִגְאָלֻהוּ חֹשֶׁךְ וְצַלְמָוֶת (*que l'ombre et les ténèbres le réclament*) Job 3, 5; וְאַבְרָהָם וְשָׂרָה זְקֵנִים (*et Abraham et Sara étaient vieux*) Gen. 18, 11.

Si l'attribut précède les sujets, il peut s'accorder avec le premier d'entre eux ou bien se mettre au pluriel; par ex. וַיָּמָת יוֹסֵף וְכָל־אֶחָיו (*et Joseph et tous ses frères moururent*) Exode 1, 6; וְכִי־מֵתוּ שָׁאוּל וּבָנָיו (*et que Saül et ses fils étaient morts*) 1 Sam. 31, 7.

Art. III.

De la phrase composée.

§ **469**. **a**. Dans la phrase *composée* la proposition subordonnée peut remplacer:

1) le sujet (§ 606, 3, *α*): טוֹב כִּי־תִהְיֶה־לָּנוּ לַעְזוֹר (*il est bon que tu nous sois en secours*) 2 Sam. 18, 3;

2) le régime direct (§ 606, 3, *β*): מִי הִגִּיד לְךָ כִּי עֵירֹם אָתָּה (*qui t'a appris que tu es nu?*) Gen 3, 11;

3) un adverbe; c'est le cas pour les propositions qui expriment la cause, l'intention, la conséquence, une condition, une définition de temps etc. (§ 607, 4-9): וַיַּכֵּהוּ עַל אֲשֶׁר־שָׁלַח יָדוֹ (*et il le frappa parce qu'il avait étendu sa main*) 1 Chron. 13, 10; וְאֹכְלָה ... לְמַעַן תְּבָרֶכְךָ נַפְשִׁי (*et je veux manger ..., afin que mon âme te bénisse*) Gen. 27, 25; מָה־אֱנוֹשׁ כִּי־תִזְכְּרֶנּוּ (*qu'est-ce que l'homme, que tu te souviennes de lui?*) Ps. 8, 5;

4) un adjectif (servant à déterminer le sujet, le régime etc.; § 585 et suiv.): אָרוּר הַגֶּבֶר אֲשֶׁר יִבְטַח וגו' (*maudit soit l'homme qui se confie* etc.) Jér. 17, 5; אֶמְחֶה אֶת־הָאָדָם אֲשֶׁר־בָּרָאתִי (*j'exterminerai l'homme que j'ai créé*) Gen. 6, 7.

b. La proposition subordonnée se place ordinairement après la proposition principale (ou, si elle remplace un adjectif, après le substantif) dont elle dépend, en s'y rattachant par la conjonction qui répond au caractère de la phrase (ou par le pronom relatif); voy. les exemples ci-dessus.

Mais il y a des cas où la proposition subordonnée se place à la tête de la phrase composée; cette construction se rencontre souvent avec des propositions qui expriment la cause, le motif; elle est de règle pour celles qui expriment une condition ou une définition de temps. Dans ces cas il y a deux manières de faire suivre la proposition principale:

1) elle suit immédiatement, sans aucun moyen de liaison: יַעַן כִּי מָרִיתָ...לֹא־תָבוֹא נִבְלָתְךָ (*parce que tu as été rebelle..., ton cadavre n'entrera pas...*) 1 Rois 13, 21. 22; וְאִם אָב אָנִי אַיֵּה כְבוֹדִי (*et si je suis père, où est mon honneur?*) Mal. 1, 6; Ps. 27, 3; וְהָיָה כִּי תֵלֵכוּן לֹא תֵלְכוּ רֵיקָם (*et il arrivera que lorsque vous vous en irez, vous n'irez pas à vide*) Exode 3, 21;

2) elle se joint à la proposition qui précède par le ו *copulatif* ou, selon le sens du discours, par le ו *consécutif*; cela se rencontre très souvent: כִּי בְכִיתֶם...וְנָתַן יְהוָה (*parce que vous avez pleuré..., l'Eternel donnera*) Nomb. 11, 18; אִם־אֶמְצָא בִסְדֹם... וְנָשָׂאתִי (*si je trouve dans Sodome..., je pardonnerai*) Gen. 18, 26; אִם הֲרָגָם וּדְרָשׁוּהוּ (*quand il les faisait mourir, ils le recherchaient*) Ps. 78, 34; כִּי יִפְגָּשְׁךָ עֵשָׂו...וְאָמַרְתָּ (*quand Esaü te rencontrera... tu diras*) Gen. 32, 18. 19.

Il en est de même pour les phrases qui contiennent un cas absolu, voy. § 464, a; b, 3.

CHAPITRE SECOND.

SYNTAXE DU VERBE.

ARTICLE PREMIER.

Des temps.

§ **470.** Les temps que nous appelons *parfait* et *aoriste* désignent, selon § 110, l'un l'action comme accomplie, l'autre comme en train de s'accomplir.

Pour nous rendre compte de leur emploi respectif il faut

d'abord distinguer le parfait et l'aoriste simples du parfait et de l'aoriste unis au ו *consécutif*, ainsi que de l'aoriste modifié en cohortatif et en jussif.

Le parfait et l'aoriste simples se rapprochent en général de notre passé et de notre futur, comme par ex. dans la phrase suivante: כַּאֲשֶׁר הָיִיתִי עִם־מֹשֶׁה אֶהְיֶה עִמָּךְ (*ainsi que j'ai été avec Moïse, je serai avec toi*) Jos. 1, 5. Néanmoins ils sont loin de coïncider exactement avec nos temps, et il faut encore distinguer diverses manières dont la langue hébraïque les emploie, pour nous représenter leur valeur comparée à notre manière de penser et à nos formes grammaticales.

Art. II.

Du parfait.

A. Du parfait simple.

§ **471.** Le **parfait** est la forme naturelle pour exprimer le *temps passé*, en particulier pour désigner l'action comme accomplie, quant à son idée, et comme ne durant plus, quant au temps; par ex. דְּעִי מֶה עָשִׂית (*reconnais ce que tu as fait*) Jér. 2, 23.

Il est donc particulièrement propre:

a) à constater un fait accompli, comme notre *parfait*; par ex. הָאֱלֹהִים מָצָא אֶת־עֲוֹן עֲבָדֶיךָ (*Dieu a trouvé l'iniquité de tes serviteurs*) Gen. 44, 16; עָזְבוּ אֶת־יְהוָה (*ils ont quitté l'Eternel*) Es. 1, 4;

b) à faire le récit plus ou moins détaché d'un fait, comme: אֶל־הָאִשָּׁה אָמַר...וּלְאָדָם אָמַר ([*quant*] *à la femme il* [*lui*] *dit*; *et* [*quant*] *à l'homme il* [*lui*] *dit*) Gen. 3, 16. 17; ou à commencer le cours d'une narration (qui sera continuée selon § 489); par ex. בְּרֵאשִׁית בָּרָא אֱלֹהִים (*au commencement Dieu créa*) Gen.

1, 1; בָּעֵת הַהִיא שָׁלַח מְרֹאדַךְ בַּלְאֲדָן (*en ce temps-là Merodac-Baladan envoya*) Es. 39, 1.

§ **472.** Lorsque le passé qu'exprime le parfait est antérieur, selon le sens du discours, à un autre temps passé lui-même, nous le traduisons par le *plus-que-parfait.* — Ex. וַיָּלֶן שָׁם כִּי־בָא הַשֶּׁמֶשׁ (*et il y passa la nuit, car le soleil s'était couché*) Gen. 28, 11; וַיִּרְאוּ אֹתוֹ כַּאֲשֶׁר יָרְאוּ אֶת־מֹשֶׁה (*et ils le craignirent comme ils avaient craint Moïse*) Jos. 4, 14; Gen. 24, 1 (בֵּרַךְ *il avait béni*); 1 Sam. 14, 3 (הָלַךְ *il était allé*).

§ **473.** Le parfait hébreu correspond dans certains cas à notre *présent.*

a. Il s'emploie pour exprimer une action accomplie en elle-même, mais qui constitue en même temps un *état durable.* — Ex. אָהַבְתָּ צֶּדֶק (*tu aimes la justice*) Ps. 45, 8; שָׂנֵאתִי (*je hais*) Ps. 31, 7; יָדַעְתָּ (*tu connais*) Gen. 30, 26; זָכַרְתִּי (*je me rappelle*) Ps. 119, 55. (Comp.: *novi*, *memini*, *oîδa* etc.)

Cela fait qu'il se rapproche dans certains cas du sens *descriptif* de notre présent, qui s'exprime ailleurs au moyen du participe. — Ex. לְפָנָיו אָכְלָה אֵשׁ (*un feu dévore devant lui*) Joël 2, 3; בָּטַח בָּהּ לֵב בַּעְלָהּ (*le cœur de son mari se confie en elle*); Prov. 31, 11 et suiv.

b. Il exprime une action accomplie mais qui se répète toujours (ce qui s'est fait et se fait toujours), qui constitue ainsi une *règle constante.* On s'en sert donc pour des sentences d'expérience (souvent parallèlement à l'aoriste). — Ex. כְּפִירִים רָשׁוּ וְרָעֵבוּ (*les lionceaux souffrent disette et ont faim*) Ps. 34, 11; מִשָּׁמַיִם הִבִּיט יְהוָה רָאָה וגו' (*l'Eternel regarde des cieux; il voit etc.*) Ps. 33, 13; 1, 1. 3; 139, 1 et suiv.

c. Il sert à *constater* solennellement un acte ou un fait du moment présent. — Ex. הֲרִמֹתִי יָדִי (*j'élève ma main*) Gen. 14, 22; בִּי נִשְׁבַּעְתִּי (*je jure par moi-même*) Gen. 22, 16.

§ **474**. Le parfait peut même servir à énoncer une action dont l'exécution est encore *à venir*, si l'on veut faire sentir que celui qui parle regarde la chose comme décidément résolue ou certaine, comme un fait accompli dans son idée. On l'emploie donc dans le sens de notre *futur* pour prononcer une *attente* ou une *intention* bien décidée; par ex. מְלָכִים יִרְאוּ וָקָמוּ (*des rois le verront et se lèveront*) Es. 49, 7; אִשְּׁרוּנִי בָּנוֹת (*les filles me diront bienheureuse*) Gen. 30, 13; נָתַתִּי כֶּסֶף הַשָּׂדֶה (*je veux donner l'argent pour le champ*) Gen. 23, 13. — C'est pourquoi il s'applique particulièrement au style prophétique; par ex. לָכֵן גָּלָה עַמִּי (*c'est pourquoi mon peuple sera emmené captif*) Es. 5, 13.

1. Par la même raison le parfait peut servir à poser une *condition* avec une certaine énergie. — Ex. מָצָא אִשָּׁה מָצָא טוֹב (*il a* [*= si quelqu'un a*] *trouvé une femme, il a trouvé le bien*) Prov. 18, 22; Amos 3, 8.

L'effet de la condition peut être introduit par ו (comp. § 478, 1); par ex. וְעָזַב אֶת־אָבִיו וָמֵת (*et* [*s'*]*il quitte son père, il mourra*) Gen. 44, 22.

2. Si le passé exprimé par le parfait est antérieur à un temps futur, le parfait hébreu répond à notre *futur antérieur*, ce qui se rencontre surtout dans des propositions conditionnelles. — Ex. אִם רָחַץ אֲדֹנָי (*quand le Seigneur aura lavé*) Es. 4, 4; comp. Gen. 43, 9.

§ **475**. La langue hébraïque ne possédant pas de formes distinctes pour le *conditionnel* et le *subjonctif*, ces modes s'expriment par le parf. ou par l'aor. selon l'idée du temps dont il s'agit dans le discours en question (comp. § 478,3). — Ex. du parfait: לוּלֵי יְהוָה... הוֹתִיר לָנוּ שָׂרִיד... כִּסְדֹם הָיִינוּ לַעֲמֹרָה דָּמִינוּ (*si l'Eternel... ne nous eût pas laissé un reste..., nous serions comme Sodome, nous ressemblerions à Gomore*) Es. 1, 9; לֹא הֶאֱמִינוּ מַלְכֵי־אֶרֶץ (*les rois de la terre n'eussent pas cru*) Lament. 4, 12; כִּי עַתָּה הֵכִין יְהוָה אֶת־מַמְלַכְתְּךָ (*car maintenant l'Eternel aurait affermi ton règne*) 1 Sam. 13, 13; Ezéch. 14, 13 et suiv. (Pour les exemples de l'aoriste, voy. § 482, 2.)

B. Du parfait avec le ו consécutif.

§ 476. La langue hébraïque présente la particularité suivante: lorsque deux ou plusieurs verbes dont le premier se trouve à l'aoriste se suivent, les autres se mettent ordinairement au parfait (§ 142) en se rattachant au premier verbe par le ו dit *consécutif*; par ex. יָבֹאוּ...וְהָלְכוּ (*ils viendront...et ils iront*) Zach. 8, 20. 21.

De même, une phrase commencée par un parfait se continue de préférence par des aoristes avec le ו *consécutif* (§ 489). — La notion dominante, quant au temps, étant suffisamment marquée par le premier verbe, ceux qui suivent se subordonnent pour le sens à cette direction première et générale, et ajoutent en outre à la diction la modification de leur caractère particulier. Cela prête au langage hébreu une variété des nuances de la diction et une énergie de l'expression très efficaces.

§ 477. Ce ו a le sens et l'effet de ne pas seulement enfiler ces verbes en les attachant l'un à l'autre, mais d'établir entre eux une *consécution*, c'est à dire un rapport logique d'antécédent et de conséquent. De là son nom de ו *consécutif*.

Ce rapport peut être celui d'une stricte *conséquence*, rapport de l'effet à la cause ou à la condition dont il dépend; mais il peut aussi être envisagé dans le sens plus général d'une *consécution* d'actions qui découlent l'une de l'autre d'une manière quelconque jusqu'à indiquer le lien logique plus ou moins étroit de la suite historique, marquant des faits qui se suivent l'un l'autre dans le temps.

§ 478. Le parfait *consécutif* (§ 144) exprime donc en premier lieu une *action* ou un *fait futur* qui doit se réaliser en conséquence ou comme suite d'une autre action future, annoncée par l'aoriste qui vient de précéder. Dans ce cas nous le rendons par notre *futur*. — Ex. יַעֲזָב־אִישׁ אֶת־אָבִיו וְאֶת־אִמּוֹ וְדָבַק בְּאִשְׁתּוֹ (*l'homme quittera son père et sa mère et sera attaché à sa femme*) Gen. 2, 24.

1. Le parfait *consécutif* peut être lié avec l'aoriste précédent de manière à constituer avec celui-ci une proposition composée, dont

l'aoriste forme la protase et le parfait l'apodose. C'est le cas lorsque l'aoriste dépend d'une conjonction conditionnelle, comme אִם, לוּ. Le ו *consécutif* sert alors à introduire l'apodose. — Ex. אִם אֶמְצָא . . . וְנָשָׂאתִי (*si je trouve . . . , je pardonnerai*) Gen. 18, 26.

Comp. sur cet emploi du ו *conséc.* § 464, a et 3. — D'ailleurs il ne faut pas oublier que dans beaucoup de cas le ו *consécutif* du parfait ne se distingue pas, quant à la forme, du ו *copulatif.* Comp. § 144, surtout b et 2.

2. α) Le sens de l'aoriste précédent peut être exprimé par un autre temps ou mode, sans que l'influence sur le parfait *consécutif* en soit altérée; par ex. (partic.:) הִנֵּה יָמִים בָּאִים וְגָדַעְתִּי (*voici, les jours viennent que je couperai*) 1 Sam. 2, 31; (impér.:) הַרְאֵנוּ נָא . . . וְעָשִׂינוּ עִמְּךָ חָסֶד (*fais nous voir . . . , et nous userons de grâce envers toi*) Juges 1, 24; ou même par une détermination adverbiale, par ex. בְּלֶכְתְּךָ... וּמָצָאתָ (*en allant... tu trouveras*) 1 Sam. 10, 2; Joël 4, 1. 2; עֶרֶב וִידַעְתֶּם... וּבֹקֶר וּרְאִיתֶם (*le soir, vous connaîtrez . . . et le matin, vous verrez*) Exode 16, 6. 7.

β) Le parfait *consécutif* peut même dépendre d'un autre parfait, pourvu que celui-ci contienne la cause de ce que le parfait *consécutif* énonce comme futur. — Ex. הִרְחִיב יְהוָה לָנוּ וּפָרִינוּ בָאָרֶץ (*l'Eternel nous a mis au large, et nous fructifierons sur la terre*) Gen. 26, 22.

De même en style prophétique on emploie fréquemment la formule וְהָיָה (*et il arrivera*) pour rattacher d'une manière générale la suite à ce qui précède.

3. Si l'aoriste précédent contient une supposition, dans le sens de notre conditionnel, ou une intention, ce qui demande notre subjonctif, nous rendons le parfait *consécutif* par le *conditionnel* ou le *subjonctif* (comp. § 475). — Ex. אוּלַי יְמֻשֵּׁנִי אָבִי וְהָיִיתִי . . . וְהֵבֵאתִי וגו' (*peut-être mon père me tâterait-il, et je serais . . . et je ferais venir* etc.) Gen. 27, 12; לְמַעַן יִיטַב לִי...וְחָיְתָה נַפְשִׁי (*afin qu'il m'arrive du bien...et que mon âme vive*) Gen. 12, 13; Gen. 3, 22.

4. Si l'aoriste précédent est employé dans le sens de notre *imparfait*, il en est de même pour le parfait *consécutif*; par ex. וְאֵד יַעֲלֶה...וְהִשְׁקָה (*et une vapeur montait...et arrosait*) Gen. 2, 6; (l'aor. rendu par un partic.:) הַכֹּהֲנִים . . . הֹלְכִים . . . וְתָקְעוּ בַּשּׁוֹפָרוֹת (*les sacrificateurs... marchaient . . . et sonnaient des trompettes*) Jos. 6, 13.

§ **479.** De même le parfait *consécutif* sert à exprimer un *ordre* ou une *demande* qui forme la conséquence, soit le complément, de ce que l'aoriste précédent vient de demander. Cet



aoriste se trouve parfois au mode *cohortatif* ou *jussif*, ou même il est remplacé par un impératif. Nous rendons alors le parfait par l'*impératif* (ou par notre *futur* dans le sens de ce dernier). — Ex. ... תֵּלֵךְ... וְלָקַחְתָּ (*tu iras... et tu prendras*) Gen. 24, 4; יְהִי מְאֹרֹת... וְהָיוּ לְאֹתֹת (*qu'il soit des luminaires... et qu'ils soient pour des signes*) Gen. 1, 14; לֵךְ וְאָמַרְתָּ (*va et dis*) 2 Sam. 7, 5.

Le parfait *consécutif*, dans le sens *jussif*, peut aussi dépendre d'un autre temps ou d'une autre proposition contenant le motif. — Ex. לָקוֹחַ... וּבָאתָ [§ 500, b, 3] (*prends... et entre*) Zach. 6, 10; וְהוּא אֱלֹהֶיךָ... וְעַתָּה שָׂמְךָ... וְאָהַבְתָּ... וְשָׁמַרְתָּ וגו' (*et lui, il est ton Dieu,... et maintenant il t'a fait... et* [en conséquence] *tu aimeras... et tu observeras* etc.) Deut. 10, 21; 11, 1; אָנֹכִי רוּת... וּפָרַשְׂתָּ וגו' (*je suis Ruth... étends donc* etc) Ruth 3, 9.

Art. III.

De l'aoriste.

A. De l'aoriste simple.

§ **480.** L'**aoriste**, exprimant l'idée non accomplie, est la forme naturelle pour notre *futur*. — Ex. ...כָּל־אֲשֶׁר עָשָׂה יְהוָה... כֵּן יַעֲשֶׂה (*tout ce qu'a fait l'Eternel... ainsi il fera*) Deut. 3, 21; וְעַד־שֵׂיבָה אֲנִי אֶסְבֹּל (*et jusqu'à la vieillesse moi je porterai*) Es. 46, 4.

§ **481. a.** De même que le futur de nos langues, l'aoriste s'emploie pour exprimer un *ordre*, une *permission*, tournure que nous rendons par le *futur* ou directement par l'*impératif*. — Ex. מִזְבַּח אֲדָמָה תַּעֲשֶׂה (*tu feras un autel de terre*) Exode 20, 24; מִכֹּל עֵץ... אָכֹל תֹּאכֵל (*tu mangeras de tout arbre...*) Gen. 2, 16.

1. Pour la négation simple on emploie לֹא: לֹא יִשְׁמַע (*il n'entendra point*) Exode 7, 4.

2. Pour la défense on se sert:

a) de אַל: אַל־תַּעֲשֵׂה (*ne fais pas*) 2 Sam. 13, 12; d'ailleurs אַל se construit ordinairement avec le *cohortatif* et le *jussif*; voy. § 485; 486, c;



β) de לֹא, pour exprimer une défense catégorique: לֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ (*tu n'en mangeras point*) Gen. 2, 17. Comp. § 601, 2.

b. Par une nuance de cette signification l'aoriste sert aussi à exprimer:

1) (pour la 1re pers.) une *résolution*; par ex. נַעֲשֶׂה (*faisons*) Gen. 1, 26; אֶמְחֶה (*je vais effacer*) Gen. 6, 7;

2) un *désir*, une *demande*; par ex. וְתֵרָאֶה (*et que... paraisse*) Gen. 1, 9.

Ce sens *optatif* est ordinairement indiqué par le *cohortatif* (§ 485) et le *jussif* (§ 486).

§ **482**. L'aoriste, comme indiquant le temps à venir, s'emploie enfin pour exprimer des actions qui ne constituent pas un fait ou un acte nettement déterminé, mais qui sont regardées comme *possibles*, *probables*, *supposées*, ou bien comme *voulues*, *intentionnées*, dont dépend une autre action, ou bien qui dépendent elles-mêmes, soit logiquement de telle phrase qui précède, soit grammaticalement de tel mot régissant. Nous rendons alors l'aoriste en nous servant d'un verbe auxiliaire comme *pouvoir*, *devoir*, *vouloir*, ou bien par le *conditionnel* ou le *subjonctif*.

Il est naturel que l'application de cette règle présente plus d'une nuance; voici les principales.

1. L'aoriste exprime une *possibilité*: הֲיִתְפָּאֵר הַגַּרְזֶן עַל הַחֹצֵב בּוֹ אִם־יִתְגַּדֵּל הַמַּשּׂוֹר עַל־מְנִיפוֹ (*la hache se glorifiera-t-elle contre celui qui taille avec elle, ou la scie s'élèvera-t-elle contre celui qui la manie?*) Es. 10, 15; Job 4, 17; même par rapport à un temps antérieur (comp. § 484, *b*): הֲיָדוֹעַ נֵדַע (*pouvions-nous donc savoir...?*) Gen. 43, 7.

2. L'aoriste exprime une *condition* ou une *supposition*: אִם־יִהְיֶה אֱלֹהִים עִמָּדִי (*si Dieu est avec moi*) Gen. 28, 20; לוּ אַעֲבִיר (*si je faisais passer*) Ezéch. 14, 15;

ou la *conséquence* supposée: הֵמָּה...יְנַצְּלוּ (*ceux-là sauveraient*) Ezéch. 14, 14; הֲלָהֵן תְּשַׂבֵּרְנָה (*voudriez-vous, pour cela, attendre?*) Ruth 1, 13; אֵיךְ אֶעֱלֶה אֶל־אָבִי (*comment monterais-je vers mon père?*) Gen. 44, 34; cette conséquence introduite par le ו *copulatif* (§ 606, 1, *δ*): (*que ne m'établit-on juge*) וְעָלַי יָבֹא כָּל־אִישׁ אֲשֶׁר־יִהְיֶה־לּוֹ רִיב...וְהִצְדַּקְתִּיו (*et* [*alors*] *à moi viendrait tout homme qui aurait un procès... et je lui ren-*

drais justice) 2 Sam. 15, 4; לֹא אִישׁ אֵל וִיכַזֵּב *(Dieu n'est pas homme, qu'il mente)* Nomb. 23, 19. (Comp. § 475.)

3. L'aoriste exprime une action qui doit ou peut se faire, dépendant d'un verbe du sens: *dire*, *entendre*, *savoir* etc.; par ex. וְהוֹדַעְתִּי לְךָ אֵת אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה *(et je te ferai savoir ce que tu auras à faire)* 1 Sam. 10, 8; דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְיִקְחוּ *(parle aux enfants d'Israël, qu'on prenne)* Exode 25, 2; וַיְהִי מוֹרֶה אֹתָם אֵיךְ יִירְאוּ אֶת־יְהוָה *(et il leur enseignait comment ils devaient craindre l'Eternel)* 2 Rois 17, 28; שָׁמְעוּ כִּי שָׁם יֹאכְלוּ *(ils avaient entendu qu'ils mangeraient là)* Gen. 43, 25; *(pouvions-nous savoir)* כִּי יֹאמַר *(qu'il dirait)* Gen. 43, 7.

4. L'aoriste exprime un *but*, une *crainte*, en dépendant des conjonctions אֲשֶׁר, לְמַעַן, פֶּן etc.; par ex. אֲשֶׁר יִיטַב לְךָ *(afin qu'il t'arrive du bien)* Deut. 4, 40; לְמַעַן יִכָּרֵת *(afin qu'il soit exterminé)* Osée 8, 4; פֶּן אֶרְאֶה בָרָע אֲשֶׁר יִמְצָא אֶת־אָבִי *(que je ne voie pas le malheur qui atteindrait mon père)* Gen. 44, 34.

§ **483.** Lorsque l'aoriste exprime une action comme non accomplie mais étant en train de s'accomplir au moment où il en est question, il correspond à notre *présent*: לָמָּה תַעֲשֶׂה כֹה *(pourquoi fais-tu ainsi?)* Exode 5, 15; en particulier à notre présent descriptif: אֱלֹהִים... אֲשֶׁר לֹא־יִרְאוּן וְלֹא יִשְׁמְעוּן וגו' *(des dieux... qui ne voient ni n'entendent etc.)* Deut. 4, 28; Ps. 23, 2. 3.

De même lorsqu'il énonce des vérités générales (choses qui se répètent toujours), ou bien des mœurs et coutumes, des habitudes, actions qui ne sont jamais des faits accomplis mais dans chaque moment en train de s'accomplir. — Ex. רְצוֹן־יְרֵאָיו יַעֲשֶׂה *(il accomplit le souhait de ceux qui le craignent)* Ps. 145, 19; לֹא־יֵעָשֶׂה כֵן *(on n'a pas coutume d'agir ainsi)* Gen. 29, 26 etc.; עַל־כֵּן יֵאָמַר *(c'est pourquoi on a coutume de dire)* Gen. 10, 9.

Dans ce cas, comme dans quelques autres, les limites de l'aoriste et du parfait se touchent (comp. § 473); on trouve, quoique toujours avec une certaine nuance, לֹא אֵדַע *(je ne sais pas)* 1 Rois 3, 7; לֹא אוּכַל *(je ne peux pas)* Gen. 19, 19, aussi bien que לֹא־יָדַעְתִּי Gen. 4, 9; וְלֹא־יָכֹלְתִּי Ps. 40, 13.

§ **484.** L'aoriste peut même exprimer le *temps passé*, savoir

notre *imparfait*; c'est le cas lorsqu'il s'agit de représenter une action passée sous les points de vue suivants:

a) comme ayant eu lieu parallèlement à une autre; par ex. וַיָּבֹא חוּשַׁי...הָעִיר וְאַבְשָׁלוֹם יָבוֹא יְרוּשָׁלִָם (*et Houshaï...entra dans la ville, tandis que Absalom entrait à Jérusalem*) 2 Sam. 15, 37; בַּצַּר־לִי אֶקְרָא...אֲשַׁוֵּעַ (*dans mon angoisse j'invoquais ... je criais*) Ps. 18, 7;

b) comme ayant eu une certaine durée ou s'étant répétée habituellement, actions qu'on ne pouvait exprimer comme accomplies puisqu'elles avaient le caractère de durer ou de se reproduire (comp. § 483); par ex. (*un fleuve sortait d'Eden*) וּמִשָּׁם יִפָּרֵד (*et de là il se divisait*) Gen. 2, 10; הַדָּגָה אֲשֶׁר־נֹאכַל (*le poisson que nous mangions*) Nomb. 11, 5; אִישׁ הַיָּשָׁר בְּעֵינָיו יַעֲשֶׂה (*chacun faisait ce qui lui semblait être droit*) Juges 17, 6; וְאֵד יַעֲלֶה מִן־הָאָרֶץ (*et une vapeur s'élevait de la terre*) Gen. 2, 6; וּמָרְדֳּכַי לֹא יִכְרַע וְלֹא יִשְׁתַּחֲוֶה (*et Mardochée ne s'inclinait point ni ne se prosternait*) Esth. 3, 2; 1 Sam. 13, 19.

1. Les particules אָז (*alors*), טֶרֶם (*pas encore, avant que*) et בְּטֶרֶם (*avant que*) se construisent avec l'aoriste, malgré le temps passé qu'implique leur signification; cela se fait par rapport au terme qu'elles marquent et dont l'action est censée *dépendre*. — Ex. אָז יָשִׁיר־מֹשֶׁה (*alors Moïse chanta*) Exode 15, 1; טֶרֶם יִהְיֶה...טֶרֶם יִצְמָח (*n'était pas encore devenu ..., n'avait pas encore germé*) Gen. 2, 5; וַיָּלִינוּ שָׁם טֶרֶם יַעֲבֹרוּ (*et ils couchèrent là avant qu'ils passassent*) Jos. 3, 1. — Cependant on trouve aussi le parfait, surtout avec אָז; par ex. אָז אָמַר שְׁלֹמֹה (*alors Salomon dit*) 1 Rois 8, 12; בְּטֶרֶם הָרִים יֻלָּדוּ (*avant que les montagnes fussent nées*) Ps. 90, 2.

2. En style poétique l'aoriste remplace quelquefois le parfait, pour produire une diction plus animée; par ex. הָפַךְ יָם...יַעַבְרוּ בְרָגֶל (*il changea la mer...on passa à pied*) Ps. 66, 6; תְּהֹמֹת יְכַסְיֻמוּ (*les flots les ont couverts*) Exode 15, 5; Ps. 18, 11-14 [§ 486, 3]; Es. 63, 3; (en sous-entendant אֲשֶׁר:) וַיִּפֹּל בְּשַׁחַת יִפְעָל (*et il tomba dans la fosse qu'il avait faite*) Ps. 7, 16.

B. Du cohortatif et du jussif.

§ 485. Le mode **cohortatif** (§ 137) de l'aoriste, qui ne s'applique qu'à la 1re pers., exprime:

a) une *résolution* ou une *exhortation*: אָעִירָה (*je veux m'éveiller*) Ps. 57, 9; אֲדַבְּרָה...אָשִׂיחָה (*je veux parler... je veux me plaindre*) Job 7, 11; נֵלְכָה (*allons*) Deut. 13, 3;

b) un *souhait*, la demande d'une permission: אָמוּתָה (*que je meure*) Gen. 46, 30; אֶעְבְּרָה (*qu'il me soit permis de passer*) Deut. 2, 27; נִפְּלָה־נָּא בְיַד־יְהוָה (*que nous tombions entre les mains de l'Eternel*) 2 Sam. 24, 14.

La négation s'exprime par אַל (§ 601, *b*): וּבְיַד אָדָם אַל־אֶפֹּלָה (*et que je ne tombe pas entre les mains des hommes*) 2 Sam. 24, 14; אַל־אֵבוֹשָׁה (*que je ne sois pas rendu honteux*) Ps. 25, 2.

1. Lorsque le cohortatif est rattaché par le ו *copulatif* à un verbe qui représente lui-même un mode analogue (impér., cohort. ou juss.), il exprime le *but* de la première demande (comp. § 488, *rem.*; 606, 1, b, δ): אֵלְכָה־נָּא ... וַאֲלַקֳּטָה (*que je puisse aller...pour glaner*) Ruth 2, 2; אֶעֱלֶה־נָּא וְאֶקְבְּרָה אֶת־אָבִי (*que je puisse monter afin d'ensevelir mon père*) Gen. 50, 5; וְנִשְׁמְעָה (*afin que nous entendions*) 2 Sam. 17, 6; Gen. 27, 4; Jér. 9, 1.

2. C'est par un emploi semblable qu'il sert à rappeler l'expression d'une condition: אִם אֶסַּק...וְאַצִּיעָה...אֶשָּׂא...אֶשְׁכְּנָה (*si je montais:.. et [si] je faisais ma couche... [si] je prenais... [si] je demeurais*) Ps. 139, 8. 9.

§ 486. Le mode **jussif** exprime un *ordre* ou une *demande*, un *souhait* etc. — Ex. יְהִי אוֹר (*qu'il y ait de la lumière*) Gen. 1, 3; וְהָעוֹף יִרֶב (*et que les oiseaux multiplient*) Gen. 1, 22; יָגֵל לִבִּי [§ 67, note] (*que mon cœur tressaille*) Ps. 13, 6; וְיֹסֵף יְהוָה (*et que l'Eternel ajoute*) 2 Sam. 24, 3.

1. Le jussif s'emploie quelquefois pour former des propositions conditionnelles, tant à la protase qu'à l'apodose; par ex. תָּשֶׁת־

חֹשֶׁךְ וִיהִי לָיְלָה (*si tu amènes les ténèbres, il y a la nuit*) Ps. 104, 20. (§ 474, 1.)

2. Avec le ו *copulatif* il sert à indiquer le *but*, comme le cohortatif (§ 485, 1): יִשְׂאוּ...וְיִמְרְחוּ...וְיֶחִי (*qu'on prenne... et qu'on en fasse un emplâtre... afin qu'il guérisse*) Es. 38, 21.

3. Dans plusieurs cas il remplace simplement l'aoriste ordinaire, surtout en style poétique; par ex. יַמְטֵר (*il fait pleuvoir*) Ps. 11, 6; יַךְ (*il a frappé*) Os. 6, 1; יָשֶׁת (*il fait*) Ps. 18, 12.

§ **487. a.** On ajoute נָא au *cohortatif* et au *jussif* pour renforcer la demande ou lui ajouter un ton suppliant (comp. § 493); par ex. אֵלְכָה נָּא (*permets que j'aille*) Exode 4, 18; יֵשֶׁב־נָא עַבְדְּךָ (*que ton serviteur puisse demeurer*) Gen. 44, 33.

b. Dans beaucoup de cas il n'y a pas de forme distincte pour marquer le jussif, quoique l'aoriste en question, par son sens, doive être regardé comme représentant ce mode; par ex. ...יִשְׁלַח יִזְכֹּר וגו' (*qu'il envoie... qu'il se souvienne* etc.) Ps. 20, 3. 4; יִגַּשׁ (*qu'il s'approche*) Exode 24, 14; יְשַׁלֶּמְךָ (*qu'il te rende*) 1 Sam. 24, 20. L'adjonction de נָא sert parfois à suppléer à ce défaut; par ex. יְדַבֶּר־נָא אֲדֹנִי הַמֶּלֶךְ (*que mon seigneur le roi parle*) 2 Sam. 14, 18.

c. La négation s'exprime par אַל (§ 481, a, 2): אַל־יְהִי־לוֹ (*qu'il n'ait pas*) Ps. 109, 12; יְחִי רְאוּבֵן וְאַל־יָמֹת (*que Ruben vive et ne meure point*) Deut. 33, 6; אַל־נָא יִחַר לַאדֹנָי וַאֲדַבֵּרָה (*que le Seigneur ne s'irrite pas, et que je puisse parler*) Gen. 18, 32; Gen. 49, 6. — לֹא est exceptionnel (comp. § 481, a, 2, β); par ex. לֹא תָשֵׁב (*tu ne feras pas retourner*) Gen. 24, 8.

§ **488.** Pour mieux faire sentir le sens *optatif* on se sert de deux moyens, savoir:

a) On emploie les conjonctions אִם, לוּ (*si*): אִם־תִּקְטֹל אֱלוֹהַּ רָשָׁע (*si tu tuais, o Dieu, le méchant!*) Ps. 139, 19: לוּ יִשְׁמָעֵאל יִחְיֶה (*si Ismaël devait vivre!*) Gen. 17, 18.

Pour un souhait regardant le temps passé on met le parfait: לוּ־מַתְנוּ (*que nous fussions morts !*) Nomb. 14, 2.

b) On exprime le souhait par une question; מִי־יְשִׂמֵנִי שֹׁפֵט (*qui m'établira juge ?*) 2 Sam. 15, 4; מִי־יִתֶּן־לִי אֵבֶר (*qui me donnera des ailes*) Ps. 55, 7.

Remarque. La locution מִי יִתֵּן a conservé dans certains cas un reste de sa signification primitive. Dans quelques-uns de ces cas elle a encore un régime direct; par ex. וּמִי יִתֵּן כָּל־עַם יְהוָה נְבִיאִים (*ah ! que tout le peuple de l'Eternel fussent des prophètes !*) Nomb. 11, 29; מִי־יִתֵּן מוּתִי (*que je fusse mort !*) 2 Sam. 19, 1; en forme d'un suffixe: מִי־יִתְּנֵנִי כְיַרְחֵי־קֶדֶם [§ 555, 1] (*que je fusse comme aux mois d'autrefois*) Job 29, 2; מִי יִתֶּנְךָ כְּאָח לִי (*que tu fusses comme un frère pour moi !*) Cant. 8, 1. Dans d'autres cas elle est suivie du ו *copulatif* indiquant l'intention du souhait (comp. § 485, 1): מִי־יִתֵּן . . . וְיִכָּתְבוּן מִלָּי (*que mes paroles fussent écrites !*) Job 19, 23.

Mais le plus souvent son sens primitif s'est effacé par l'usage fréquent, et elle n'a plus que la valeur d'une particule servant à exprimer un souhait, à peu près dans le sens de notre *plût à Dieu* (= *utinam*); par ex. מִי־יִתֵּן תָּבוֹא שֶׁאֱלָתִי (*que ma demande fût exaucée !*) Job 6, 8; avec un parfait (§ 473, a) מִי־יִתֵּן יָדַעְתִּי וְאֶמְצָאֵהוּ (*que je susse le trouver !*) Job 23, 3.

C. De l'aoriste avec le ו consécutif.

De 489 à 492 [handwritten margin note, partly illegible]

§ 489. Le ו *consécutif* rattache l'*aoriste* à un *parfait* qui précède. C'est là la valeur fondamentale de l'aoriste *consécutif*, si bien qu'il est censé se rapporter au temps parfait lors même que, dans ce qui précède, la notion du *passé* est exprimée seulement par un équivalent du parfait, comme un participe, un aoriste etc. (comp. § 478, 2), ou qu'elle n'est pas indiquée du tout par une forme verbale explicite, mais seulement d'une manière générale, par le sens du discours. Ainsi il se trouve employé après un grand intervalle logique, même au commencement d'un nouveau livre, alors ordinairement avec la formule וַיְהִי (*et il arriva*) Gen. 6, 1 etc.; Jos. 1, 1.

Ainsi l'*aoriste* indique que l'action du verbe n'est pas un fait absolu, mais qu'elle se trouve en *relation* essentielle avec ce qui

précède et ce qui suit. Le ו *consécutif* de son côté, se rattachant au parfait qui précède (en forme ou en idée), assigne à l'action le *temps passé* comme la sphère dans laquelle elle a lieu. En même temps ce ו indique que l'action de l'aoriste est, d'une manière quelconque, une *conséquence* de ce qui précède. Cette conséquence peut être entendue dans un sens plus ou moins strict; ordinairement, pour l'aoriste *consécutif*, elle se réduit à la connexion, parfois peu serrée, constituée par la simple suite chronologique des actions ou des évènements. (Comp. § 476; 477.)

§ **490.** L'*aoriste consécutif* (§ 143) est donc la forme particulière pour le *temps historique*. — Ex. אִישׁ הָיָה...וַיִּוָּלְדוּ לוֹ... (*il fut un homme...et il lui naquit...*) Job 1, 1. 2; וְאַבְרָהָם זָקֵן... וַיהוָה בֵּרַךְ אֶת־אַבְרָהָם...וַיֹּאמֶר (*et Abraham était vieux... et l'Eternel avait béni Abraham..., et il dit*) Gen. 24, 1. 2.

1. En style poétique la narration se sert parfois du simple aoriste, surtout à la suite de quelques aoristes *consécutifs* ou lorsque le sens se rapproche de l'emploi signalé au § 484; par ex. פְּעָמִים רַבּוֹת יַצִּילֵם וְהֵמָּה יַמְרוּ ... וַיָּמֹכּוּ (*bien des fois il les délivra; mais eux, ils se révoltaient... et se perdaient*) Ps. 106, 43.

2. Dépendant d'un parfait dans le sens du plus-que-parfait (§ 472), l'aoriste *consécutif* se traduit par ce dernier temps: וַיִּשְׁמַע כִּי חָלָה וַיֶּחֱזָק (*parce qu'il apprit qu'il avait été malade et s'était remis*) Es. 39, 1.

§ **491. a.** L'*aoriste consécutif* peut se rapporter au *présent*, si le parfait (ou son équivalent, § 489) dont il dépend se rapporte à ce temps (§ 473). — Ex. בּוֹר כָּרָה וַיַּחְפְּרֵהוּ וַיִּפֹּל (*il creuse une fosse et la rend profonde, et tombe*) Ps. 7, 16; קוֹלִי אֶל־יְהוָה אֶקְרָא וַיַּעֲנֵנִי (*de ma voix je crie à l'Eternel et il me répond*) Ps. 3, 5; 2 Sam. 19, 2; Es. 40, 24.

b. Il peut même se rapporter au *futur*, si le parfait (ou son équivalent) dont il dépend s'y rapporte (§ 474), c'est à dire si le discours qui précède se caractérise comme une narration ou description *prophétique* dont l'*aoriste consécutif* forme la suite. — Ex. כִּי־יֶלֶד יֻלַּד־לָנוּ... וַתְּהִי הַמִּשְׂרָה עַל־שִׁכְמוֹ... וַיִּקְרָא (*car un enfant nous sera né... et l'empire sera sur son épaule... et l'on*

appellera) Es. 9, 5; נֹצְרִים בָּאִים...וַיִּתְּנוּ...קוֹלָם (*il viendra des assiégeants... et ils feront entendre leur voix*) Jér. 4, 16.

§ **492**. Enfin, l'*aoriste consécutif* sert aussi à indiquer la *conséquence logique* de l'idée exprimée par le parfait qui précède ou par son équivalent, surtout en style prophétique. — Ex. יַעַן מָאַסְתָּ אֶת־דְּבַר יְהוָה וַיִּמְאָסְךָ (*puisque tu as rejeté la parole de l'Eternel, il t'a* aussi *rejeté*) 1 Sam. 15, 23; חָרָה אַף־יְהוָה בְּעַמּוֹ וַיֵּט יָדוֹ עָלָיו וַיַּכֵּהוּ (*la colère de l'Eternel s'enflamme contre son peuple, et il étend* donc *contre lui sa main et le frappe*) Es. 5, 25; אֲרָם מִקֶּדֶם וּפְלִשְׁתִּים מֵאָחוֹר וַיֹּאכְלוּ אֶת־יִשְׂרָאֵל (*Aram par devant et les Philistins par derrière, et* ainsi *ils dévorent Israël*) Es. 9, 11.

1. Dans beaucoup de passages l'aoriste *consécutif* exprime le temps historique et la conséquence logique à la fois; par ex. וַיָּקָם הַשָּׂדֶה ... לְאַבְרָהָם לַאֲחֻזַּת־קָבֶר (*et ainsi le champ demeura à Abraham comme propriété de sépulture*) Gen. 23, 20.

2. Quant au *temps* qu'exprime l'aoriste lorsqu'il indique la conséquence logique, il se rapporte au temps voulu par le parfait (ou l'équivalent du parfait) dont il dépend (comp. § 491). Il peut donc se rapporter:

α) au passé: וְלֹא־הִגַּדְתָּ לִּי וָאֲשַׁלֵּחֲךָ (*...et ne me l'as-tu pas fait savoir? que je t'eusse congédié*) Gen. 31, 27; אֶת־מִי נוֹעָץ וַיְבִינֵהוּ וַיְלַמְּדֵהוּ (*avec qui s'est-il consulté pour qu'il lui donnât l'intelligence et l'enseignât?*) Es. 40, 14;

β) au présent: מָה־אָדָם וַתֵּדָעֵהוּ (*...qu'est-ce que l'homme, pour que tu le connaisses?*) Ps. 144, 3;

γ) au futur: מָלְאוּ ... וַתִּמָּלֵא אַרְצוֹ ... וַיִּשַּׁח אָדָם וַיִּשְׁפַּל־אִישׁ (*ils sont pleins... et son pays est plein... c'est pourquoi l'homme sera humilié et le grand sera abaissé*) Es. 2, 6-9; לוּא הִקְשַׁבְתָּ...וַיְהִי כַנָּהָר שְׁלוֹמֶךָ (*si tu étais attentif..., alors ta paix serait comme le fleuve*) Es. 48, 18.

3. Cette *conséquence* s'entend dans un sens affaibli lorsque l'aoriste *consécutif* prend une signification *explicative* en exposant de plus près l'expression précédente; par ex. לְמַעַן יְהוָה אֲשֶׁר נֶאֱמָן קְדֹשׁ יִשְׂרָאֵל וַיִּבְחָרֶךָּ (*à cause de l'Eternel, qui est fidèle, du saint d'Israël,* [*qui*] *t'a choisi*) Es. 49, 7; מֶה עָשִׂיתָ וַתִּגְנֹב (*qu'as-tu fait, d'avoir volé...*) Gen. 31, 26; אִשָּׁה־אַלְמָנָה אָנִי וַיָּמָת אִישִׁי (*je suis une femme veuve, et mon mari est mort*) 2 Sam. 14, 5.

Art. IV.

De l'impératif.

§ **493.** L'**impératif** désigne, comme dans toutes les langues, un *ordre*, une *demande*; par ex. Gen. 6, 14; 18, 6; Ps. 4, 2 etc. — Le ה *paragogique* (§ 139) y ajoute une nuance d'encouragement ou d'exhortation; il en est de même pour la particule נָא, laquelle cependant prête à l'impératif, selon les circonstances, un ton suppliant (§ 487, *a*); par ex. Ps. 6, 5; 2 Rois 5, 22 etc.

La négation se sert de l'aoriste (*jussif* si la forme le permet), selon § 487, c; par ex. Exode 3, 5; 1 Sam. 9, 20.

§ **494.** De même que l'aoriste par sa nature peut tenir lieu de l'impératif (§ 481, *a*), celui-ci de son côté peut être employé dans le sens du *futur*:

a) pour énoncer une promesse d'une manière très positive; par ex. וָאֹמַר לָךְ...חֲיִי (*et je te dis...: sois vivante*) Ezéch. 16, 6;

b) s'il se rattache par le ו *copulatif* à un autre impératif ou à un aoriste (jussif) dont il indique l'effet (comp. § 485, 1); par ex. זֹאת עֲשׂוּ וִחְיוּ (*faites ceci, et vous vivrez*) Gen. 42, 18; סוּר מֵרָע וַעֲשֵׂה טוֹב וּשְׁכֹן לְעוֹלָם (*retire-toi du mal et fais le bien, et tu demeureras à jamais*) Ps. 37, 27; אֲבָרֶכְךָ... וֶהְיֵה בְּרָכָה (*je te bénirai... et tu seras une bénédiction*) Gen. 12, 2; יִתֵּן יְהוָה לָכֶם וּמְצֶאןָ מְנוּחָה (*que l'Eternel vous accorde que vous trouviez le repos*) Ruth 1, 9; Ps. 128, 5; Gen. 45, 18.

Il y a d'ailleurs des passages où ce ו entre deux impératifs a simplement le sens additionnel (comp. Ps. 37, 27); par ex. בָּרֵךְ אֱלֹהִים וָמֻת (*bénis Dieu et meurs!*) Job 2, 9; הָחֵל רָשׁ וְהִתְגָּר בּוֹ מִלְחָמָה (*commence, prends possession et fais-lui la guerre*) Deut. 2, 24. Dans ce cas le second des impératifs peut être remplacé par un parfait *consécutif* (§ 479).

Art. V.

De l'infinitif.

§ **495.** L'**infinitif** en général exprime l'idée du verbe sans y ajouter ni celle du temps ni celle de la personne. Il représente donc le verbe sous la forme d'un substantif: il est un *substantif verbal.* On distingue l'infinitif *absolu* et l'infinitif *construit* (§ 127).

Aussi la *formation* de l'infinitif suit-elle les règles établies pour le *nom* (comp. § 289, nº 2, γ; nº 7 etc.).

A. Infinitif absolu.

§ **496.** L'*infinitif absolu* exprime l'idée du verbe représentée isolément, sans liaison grammaticale avec le reste de la phrase.

1. Ce n'est que dans peu de passages qu'il tient la place d'un regime direct; par ex. לְדַעְתּוֹ מָאוֹס בָּרָע וּבָחוֹר בַּטּוֹב (*jusqu'à ce qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien*) Es. 7, 15; הַשְׁקֵט לֹא יוּכָל (*il ne peut pas se calmer*) Es. 57, 20. Comp. Es. 5, 5.

2. Il peut cependant avoir lui-même un régime direct; par ex. הַחֲרֵם כָּל־עִיר (*vouer à l'anathème toute ville*) Deut. 3, 6; Es. 22, 13.

3. Sur les cas exceptionnels où il est suivi d'un substantif sujet, voy. § 500, *rem.*

§ **497.** L'infinitif absolu s'ajoute au parfait ou à l'aoriste, moins souvent à l'impératif, du même verbe pour en mieux faire ressortir l'idée. Il en résulte une construction que nous ne pouvons rendre que par un adverbe ou une tournure adverbiale.

§ **498.** **a.** Lorsqu'il *précède* le verbe personnel, il indique que le verbe doit être pris dans toute la force de sa signification, pour lui donner plus de sévérité ou d'urgence, plus d'aplomb, le mettre en contraste avec un autre verbe etc. — Ex. מוֹת תָּמוּת (*tu mourras certainement*) Gen. 2, 17; נִשְׁאֹל נִשְׁאַל (*il a demandé instamment*) 1 Sam. 20, 6; הָלֹךְ הָלַכְתָּ כִּי־נִכְסֹף נִכְסַפְתָּה לְבֵית אָבִיךָ (*le fait est que tu es parti, car tu languissais de désir après*

la maison de ton père) Gen. 31, 30; הָיָדוֹעַ נֵדַע (*pouvions-nous savoir?*) Gen. 43, 7; לֹא הַשְׁמֵיד אַשְׁמִיד (*je n'abolirai point entièrement*) Amos 9, 8; Juges 15, 13.

1. Parfois il a ce sens même en étant placé *après* le verbe personnel; par ex וַיֹּאכַל גַּם־אָכוֹל (*et il a même mangé aussi*) Gen. 31, 15; הָרְגֵנִי נָא הָרֹג (*tue-moi plutôt, je te prie*) Nomb. 11, 15.

2. Par une certaine inexactitude il arrive que l'infinitif *absolu* est au *qal* tandis que son verbe est à une autre conjugaison; par ex., au *hophal*: מוֹת יוּמַת (*il sera mis à mort*) Nomb. 15, 35 etc.; au *pual*: טָרֹף טֹרָף (*il a certainement été déchiré*) Gen. 44, 28.

b. Lorsqu'il *suit* le verbe personnel il exprime ordinairement la *continuation* ou la *durée* de l'action. Dans ce cas il y a souvent encore un second infinitif *absolu* qui complète l'idée du premier. — Ex. וַיִּשְׁפֹּט שָׁפוֹט (*et il fait toujours le juge*) Gen. 19, 9; עָלוּ עָלֹה וּבָכֹה (*ils montaient toujours et pleuraient*) 2 Sam. 15, 30; וַיֵּצֵא יָצוֹא וָשׁוֹב (*et il sortit, allant et venant*) Gen. 8, 7; הָלוֹךְ יֵלֵךְ וּבָכֹה (*il marche toujours en pleurant*) Ps. 126, 6.

Remarque. Dans la tournure הָלוֹךְ וְ׳ la signification de ce verbe est ordinairement élargie au sens de *continuer*; le second infinitif est alors parfois remplacé par un participe ou un adjectif. — Ex. וַיָּשֻׁבוּ הַמַּיִם... הָלוֹךְ וָשׁוֹב (*et les eaux se retirèrent... se retirant toujours*) Gen. 8, 3; הֹלֵךְ הָלֹךְ וּבֹכֶה (*marchant et pleurant toujours*) Jér. 41, 6; וַיֵּלֶךְ דָּוִד הָלוֹךְ וְגָדוֹל (*et David allait toujours croissant*) 2 Sam. 5, 10. Comp. 1 Sam. 2, 26 etc.

§ **499.** Combiné avec un autre verbe pour en compléter le sens, l'infinitif *absolu* occupe entièrement la place d'un *adverbe* (emploi qu'on pourrait comparer à celui de l'*accusatif absolu* des langues anciennes). — Ex. אַחְאָב עָבַד אֶת־הַבַּעַל מְעָט יֵהוּא יַעַבְדֶנּוּ הַרְבֵּה (*Achab a peu servi Baal; Jéhu le servira davantage*) 2 Rois 10, 18; הַהֵיטֵב חָרָה־לְךָ (*fais-tu bien de t'irriter?*) Jon. 4, 9; אָקִים... אֵת כָּל־אֲשֶׁר דִּבַּרְתִּי אֶל־בֵּיתוֹ הָחֵל וְכַלֵּה (*j'effectuerai... tout ce que j'ai dit touchant sa maison, en commençant et en achevant* [c'est à dire: *complétement*]) 1 Sam. 3, 12;

הַשְׁכֵּם וְהַעֲרֵב (*le matin et le soir*) 1 Sam. 17, 16. (Sur הַרְבֵּה comp. § 255, 2.)

§ **500.** Dans le discours animé il s'emploie au lieu des autres temps ou modes pour mieux mettre en saillie l'idée du verbe.

a. S'il est employé à la suite d'une autre forme verbale, c'est le temps ou le mode de cette dernière qu'il exprime. — Ex. ... נִגְלֵיתִי ... וּבָחֹר ... (*je me suis révélé... et j'ai choisi*) 1 Sam. 2, 27. 28; Gen. 41, 43; זֹאת נַעֲשֶׂה לָהֶם וְהַחֲיֵה אֹתָם (*faisons leur ceci, que nous les laissions vivre*) Jos. 9, 20; צַמְתֶּם וְסָפוֹד (*vous avez jeûné et vous vous êtes lamentés*) Zach. 7, 5; 3, 4; Aggée 1, 6.

Par exception l'infinitif *construit* remplace l'infinitif *absolu* dans ce sens: הֶהָמוֹן נָמוֹג וַיֵּלֶךְ וַהֲלֹם [comp. § 498, b, *rem.*] (*la foule se fondait et se dissipait de plus en plus*) 1 Sam. 14, 16.

b. S'il n'y a pas de direction pareille, c'est le discours en général qui fait voir quel temps l'infinitif *absolu* est censé représenter. Il s'emploie principalement:

1) pour la description vive, poétique[1]): בָּטוֹחַ עַל־תֹּהוּ וְדַבֶּר־שָׁוְא (*on se confie dans le néant et l'on parle faussement*) Es. 59, 4; אָלֹה וְכַחֵשׁ וְרָצֹחַ וְגָנֹב וְנָאֹף ([*on ne fait que*] *jurer et mentir et tuer et voler et commettre adultère*) Osée 4, 2;

2) pour une promesse que l'on veut souligner: אָכוֹל וְהוֹתֵר (*manger et laisser de reste* [voilà ce qu'on fera]) 2 Rois 4, 43;

3) pour un commandement ou une exhortation: שָׁמוֹר אֶת־יוֹם הַשַּׁבָּת (*observez le jour du sabbat!*) Deut. 5, 12; אָכֹל וְשָׁתוֹ [§ 255] (*mangeons et buvons!*) Es. 22, 13.

Remarque. L'infinitif *absolu* tenant lieu d'un autre temps ou mode peut même, par exception, être suivi d'un substantif qui lui sert de sujet. (Comp. § 509, *a.*) — Ex. רָגוֹם אֹתוֹ בָאֲבָנִים כָּל־הָעֵדָה (*toute l'assemblée le lapidera*) Nomb. 15, 35; תָּמֹךְ אֲשֻׁרַי בְּמַעְגְּלוֹתֶיךָ (*mes pas s'en sont tenus à tes ornières*) Ps. 17, 5.

1) Comp. l'infinitif latin et la tournure française: *et la foule d'applaudir, de crier.*

B. Infinitif construit.

§ **501.** L'*infinitif construit* est cette autre forme de l'infinitif qui est susceptible d'être liée grammaticalement avec les membres de la phrase dont elle fait partie.

1. C'est ainsi qu'il se lie particulièrement comme complément aux verbes qui ont le sens de *commencer*, *continuer*, *cesser*, *pouvoir*, *vouloir* etc. — Ex. אָחֵל תֵּת (*je commencerai à donner*) Deut. 2, 25. 31; לֹא־תֹסֵף תֵּת (*elle ne donnera plus*) Gen. 4, 12; 37, 5; חִדְלוּ הָרֵעַ (*cessez de faire le mal*) Es. 1, 16; וְלֹא יָכְלָה עוֹד הַצְּפִינוֹ (*et elle ne pouvait plus le cacher*) Exode 2, 3; 18, 23; הֲיֹאבֶה רֵים עָבְדֶךָ (*le buffle voudra-il te servir ?*) Job 39, 9; Es. 1, 14. Au fond ces infinitifs doivent être regardés comme des régimes directs de ces verbes, selon § 502, a. Comp. d'ailleurs § 505, 2, *β*.

2. L'infinitif hébreu ne représentant que l'*idée* du verbe, sans définir aucunement le *temps* de l'action, il peut, en vertu de cette neutralité même, se lier avec toute forme du verbe, qu'elle se rapporte au passé, au présent ou au futur. — Ex. כִּשְׁמֹעַ עֵשָׂו...וַיִּצְעַק (*lorsqu'Esaü entendit..., il cria*) Gen. 27, 34; לֹא יָדַעְתִּי דַּבֵּר (*je ne sais pas parler*) Jér. 1, 6; הָרָעָה אֲשֶׁר אָנֹכִי חֹשֵׁב לַעֲשׂוֹת (*le mal que j'ai l'intention de faire*) Jér. 26, 3.

§ **502.** Grâce à sa qualité de *substantif* (§ 495), l'infinitif *construit* peut entrer dans des constructions que nous ne pouvons rendre que par une périphrase, soit par le choix d'un substantif analogue, soit au moyen d'une conjonction. Il peut se trouver:

a) à l'*état absolu*, soit comme sujet soit comme régime direct de la proposition: וְשַׁבְתִּי בְּבֵית יְהוָה (*et mon demeurer sera dans la maison de l'Eternel*) Ps. 23, 6; צְחֹק עָשָׂה לִי אֱלֹהִים (*Dieu m'a fait un* [*sujet de*] *rire*) Gen. 21, 6; וְשִׁבְתְּךָ וְצֵאתְךָ וּבֹאֲךָ יָדָעְתִּי (*et je sais ton demeurer et ton sortir et ton entrer*) 2 Rois 19, 27;

b) à l'*état construit* בְּחֶמְלַת יְהוָה עָלָיו [*état construit* de la forme fém. de l'infin., § 128, 3] (*par le compatir de l'Eternel à son égard*) Gen. 19, 16; בְּשִׂנְאַת יְהוָה אֹתָנוּ (*parce que l'Eternel nous hait*) Deut. 1, 27.

§ **503**. Puisqu'il peut se trouver à l'*état construit*, il peut aussi prendre des *suffixes* (§ 318): עָזְבֵךְ (*ton* [*action de*] *quitter*) Jér. 2, 17; דַּבְּרִי (*mon* [*action de*] *parler*) Job 21, 3; Es. 29, 13.

Quant aux suffixes exprimant le régime direct, voy. § 508.

§ **504**. L'infinitif *construit* peut non seulement se trouver à l'*état construit*, mais peut aussi de son côté dépendre d'un *état construit* (occuper la place du génitif) par ex. בְּיוֹם הִבָּרְאָם (*au jour de leur être créés*) Gen. 5, 2; כְּיוֹם הִוָּלְדָהּ (*comme au jour de son être née*) Os. 2, 5; il peut même se trouver dans ces deux positions à la fois; par ex. בְּיוֹם עֲשׂוֹת יְהוָה וגו' (*au jour du faire de l'Eternel* etc. = *au jour où l'Eternel fit*) Gen. 2, 4; לְעֵת צֵאת הַשֹּׁאֲבוֹת (*au temps du sortir de celles qui vont puiser*) Gen. 24, 11; Gen. 29, 7.

§ **505**. Comme substantif il peut enfin dépendre de *prépositions*, séparées ou préfixes; on le traduit alors ordinairement par le temps personnel avec une conjonction.—Ex. אַחֲרֵי קָבְרוֹ (*après qu'il eut enseveli*) Gen. 50, 14; לְבַעֲבוּר נַסּוֹת (*afin de mettre à l'épreuve*) Exode 20, 20; עַד־שׁוּבֶךָ (*jusqu'à ce que tu reviennes*) Juges 6, 18; בְּלֶכְתְּךָ (*quand tu t'en iras*) 1 Sam. 10, 2; Jér. 2, 35; Es. 60, 15.

L'emploi et la signification des prépositions préfixes jointes à l'infinitif exigent quelques observations. (Comp. § 603, 1 et suiv.)

1. Les prépositions בְּ (*en*) et כְּ (*comme*) servent à marquer le temps ou le moment d'une action; en général בְּ exprime plutôt une certaine durée (*lorsque, pendant que*), כְּ plutôt le moment d'une action (*au moment où, dès que*). — Ex. בְּהִבָּרְאָם (*dans le temps où ils furent créés*) Gen. 2, 4; גַּם בִּשְׂחֹק יִכְאַב־לֵב (*même pendant le rire le cœur souffre*) Prov. 14, 13; וַיְהִי כִרְאוֹת הַמֶּלֶךְ אֶת־אֶסְתֵּר (*et il arriva, au moment où le roi vit Esther*) Esth. 5, 2; כְּבֹאִי... כִּרְאוֹתוֹ (*quand je viendrai... quand il verra*) Gen. 44, 30. 31.

2. a) La préposition לְ exprime en premier lieu l'*intention*, la *direction* de l'idée: וַיֵּרֶד יְהוָה לִרְאֹת אֶת־הָעִיר (*et l'Eternel descendit pour voir la ville*) Gen. 11, 5; לֹא אָדָם הוּא לְהִנָּחֵם (*il n'est pas un homme pour se repentir*) 1 Sam. 15, 29; Es. 61, 1.

β) C'est dans ce sens que l'infinitif avec לְ est étroitement lié au verbe précédent pour en déterminer le sens. Cela se rencontre particulièrement avec des verbes qui expriment l'idée de *commencer*, *continuer*, *cesser* ou celle de *vouloir (consentir à)*, *ordonner*, *pouvoir (être capable de)*, *tâcher*. — Ex. כִּי הֵחֵל הָאָדָם לָרֹב (*lorsque les hommes eurent commencé à se multiplier*) Gen. 6, 1; וַיֹּסֶף לַחֲטֹא (*et il continua à pécher*) Exode 9, 34; וַיַּחְדְּלוּ לִבְנֹות הָעִיר (*et ils cessèrent de bâtir la ville*) Gen. 11, 8; וְלֹא אָבָה לְשַׁלְּחָם (*et il ne voulut point les laisser aller*) Exode 10, 27; אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה לַעֲשֹׂת (*que l'Eternel a ordonné de faire*) Exode 35, 1; לֹא־יוּכַל לְהַצִּיל אֶתְכֶם (*il ne peut pas vous délivrer*) Es. 36, 14; וַיְבַקֵּשׁ לַהֲרֹג אֶת־מֹשֶׁה (*et il chercha à tuer Moïse*) Exode 2, 15. — D'ailleurs ces verbes peuvent aussi être complétés par un infinitif sans לְ; voy. § 501, 1.

γ) Par une liaison semblable l'infinitif avec לְ se joint au verbe précédent à la manière et dans le sens d'un complément adverbial. Nous le rendons alors par le participe avec *en* ou par une tournure adverbiale. — Ex. וַיְנַסּוּ־אֵל... לִשְׁאָל־אֹכֶל (*et ils tentèrent Dieu... en demandant de la nourriture*) Ps. 78, 18; אֲשֶׁר־בָּרָא אֱלֹהִים לַעֲשׂוֹת (*que Dieu avait créée en faisant = faite en créateur*) Gen. 2, 3; הֵיטַבְתָּ לִרְאוֹת (*tu as bien vu*) Jér. 1, 12; הִגְדִּיל לַעֲשׂוֹת (*il a fait de grandes choses*); עָשָׂה... לְהַפְלִיא (*il agit miraculeusement*) Joël 2, 20. 26. — La locution la plus fréquente de ce genre est לֵאמֹר (§ 92, c), dont la signification (*en disant*) est souvent réduite à celle d'un adverbe servant à introduire la parole de quelqu'un: וַיֹּאמֶר לֵאמֹר (*et il dit ainsi*).

δ) Lorsque l'infinitif avec לְ est précédé du verbe הָיָה, לְ exprime le sens de *prêt à*, *propre à*, *appliqué à*. — Ex. וַיְהִי הַשֶּׁמֶשׁ לָבוֹא (*et le soleil allait se coucher*) Gen. 15, 12; וַיְהִי הַשַּׁעַר לִסְגּוֹר (*et la porte était à fermer = on allait fermer la porte*) Jos. 2, 5; וַיְהִי לִדְרֹשׁ אֱלֹהִים (*et il s'appliquait à chercher Dieu*) 2 Chron. 26, 5. — Avec יֵשׁ [§ 515, 3]: 2 Rois 4, 13.

Le verbe הָיָה est parfois omis: מֶה לַעֲשׂוֹת לָהּ (*qu'y a-t-il à faire pour elle?*) 2 Rois 4, 14. Dans ce cas nous traduisons souvent la tournure comme une simple périphrase du temps personnel: לִכְרָת־לוֹ אֲרָזִים (*il se coupe des cèdres*) Es. 44, 14; Es. 21, 1; 1 Sam. 14, 21.

3. Le מ préfixe (§ 441) renferme le sens *privatif* et indique que l'action du verbe ne peut ou ne doit pas avoir lieu. — Ex. סֻגַּר כָּל־בַּיִת מִבּוֹא (*toute maison est fermée, qu'on n'y entre pas*) Es. 24, 10; אֹטֵם אָזְנוֹ מִשְּׁמֹעַ... וְעֹצֵם עֵינָיו מֵרְאוֹת (*qui bouche son oreille pour ne pas entendre... et qui ferme ses yeux pour ne pas voir*) Es. 33, 15. 19.

Quelquefois l'infinitif du verbe הָיָה est omis, et, au lieu de dire מִהְיוֹת (comp. Jér. 31, 36), le מ est ajouté immédiatement au subs-

tantif suivant. Il en résulte une construction encore plus elliptique (comp. § 522), comme וַיִּמְאָסְךָ מִמֶּלֶךְ (*il t'a rejeté d'être roi*, *τοῦ μὴ εἶναι βασιλέα*) 1 Sam. 15, 23; נַכְרִיתֶנָּה מִגּוֹי (*exterminons-la de [l'existence comme] peuple*) Jér. 48, 2.

4. Une phrase commencée par un infinitif avec une préposition se continue très souvent par le temps personnel; nous rendons cette construction en intercalant une conjonction. — Ex. עַל־עָזְבָם...וְלֹא־שָׁמְעוּ (*parce qu'ils ont abandonné... et [qu']ils n'ont pas écouté*) Jér. 9, 12; כֶּאֱכֹל קַשׁ לְשׁוֹן אֵשׁ וַחֲשַׁשׁ לֶהָבָה יִרְפֶּה (*comme la langue de feu dévore le chaume et [comme] l'herbe sèche s'affaisse dans la flamme*) Es. 5, 24.

§ **506.** Mais l'infinitif *construit*, tout substantif qu'il est, n'en conserve pas moins son caractère *verbal*, grâce auquel il peut être accompagné de son *régime* et de son *sujet*.

§ **507.** L'infinitif est suivi de son régime, direct ou indirect, comme toute autre forme verbale: שְׁתוֹת־יַיִן (*boire du vin*) Jér. 35, 8; לָתֵת לָהֶם נַחֲלַת גּוֹיִם (*en leur donnant l'héritage des nations*) Ps. 111, 6; Gen. 24, 30.

1. L'infinitif ne prend pas seulement des prépositions (comme substantif) en même temps qu'il est suivi (comme verbe) d'un régime direct, mais il peut aussi se trouver à l'*état construit* ou porter un suffixe tout en ayant un régime; par ex. בְּאַהֲבַת יְהוָה אֶת־יִשְׂרָאֵל (*parce que l'Eternel aime Israël*) 1 Rois 10, 9; שְׂאֵתִי עָלֶיךָ חֶרְפָּה (*que je porte de l'opprobre à cause de toi*) Jér. 15, 15; Deut. 7, 8.

2. Cette faculté de prendre un régime direct se trouve encore avec des formes qui sont entièrement devenues des substantifs, mais dont l'origine est celle d'un infinitif; par ex. עֵץ הַדַּעַת טוֹב וָרָע (*l'arbre de la connaissance* le *bien et* le *mal*) Gen. 2, 9; Jér. 22, 16; לְיִרְאָה אֹתִי (*à me craindre*) Deut. 4, 10.

§ **508.** Le *régime direct* peut s'attacher à l'infinitif comme suffixe: לְעָבְדָהּ וּלְשָׁמְרָהּ (*pour la cultiver et la garder*) Gen. 2, 15; תְּהִי־יָדְךָ לְעָזְרֵנִי [§ 505, 2, *δ*] (*que ta main soit* prête *à me secourir*) Ps. 119, 173; Ps. 19, 12.

1. L'infinitif peut donc prendre un suffixe soit comme substantif, le suffixe exprimant alors le pronom possessif (§ 503), soit comme verbe, le suffixe exprimant son régime direct.

2. Ordinairement c'est la 1e pers. du sing. qui s'attache ainsi comme régime à l'infinitif, tandis que les autres personnes préfèrent la liaison avec אֶת־; cette 1re pers. sing. prend alors la forme du suffixe *verbal* ־ֵנִי (§ 157), tandis que le suffixe comme pronom possessif revêt la forme qui s'attache au *nom* (־ִי); ainsi: עָזְרֵנִי *me secourir*, mais קָרְאִי (Ps. 4, 2) *mon* action de *crier*.

§ **509**. Le *sujet* de l'action qu'exprime l'infinitif, lorsqu'il est indiqué, se met:

a) au nominatif (comp. § 500, *rem.*): בְּהָנִיחַ יְהוָה ... לְךָ [1]) (*quand l'Eternel... t'aura donné du repos*) Deut. 25, 19; לְהִמּוֹל לָכֶם כָּל־זָכָר (*que chez vous tout mâle se fasse circoncire*) Gen. 34, 15;

b) au génitif (l'infinitif étant à l'*état construit*); ce sont les cas des § 502, *b* et 503.

1. Dans beaucoup de cas la forme de l'infinitif et la disposition des mots n'offrent pas d'indices décisifs pour distinguer si le sujet est censé se trouver au nominatif ou au génitif; par ex. מַה־טּוֹב...שֶׁבֶת אַחִים גַּם־יָחַד (*qu'il est bon... que des frères demeurent ensemble*) Ps. 133, 1; לֹא־טוֹב הֱיוֹת הָאָדָם לְבַדּוֹ (*il n'est pas bon que l'homme soit seul*) Gen. 2, 18; וְאֵין מַיִם לִשְׁתֹּת הָעָם (*et il n'y avait pas d'eau pour que le peuple pût boire*) Exode 17, 1.

2. Si l'infinitif est suivi et du sujet et du régime, c'est le sujet qui précède: בְּיוֹם עֲשׂוֹת יְהוָה אֱלֹהִים אֶרֶץ וְשָׁמָיִם (*au jour où l'Eternel Dieu fit la terre et les cieux*) Gen. 2, 4; Es. 10, 15; 13, 19; le sujet comme suffixe: טוֹב תִּתִּי אֹתָהּ לָךְ מִתִּתִּי אֹתָהּ לְאִישׁ אַחֵר (*il vaut mieux que je te la donne que de la donner à un autre homme*) Gen. 29, 19.

Art. VI.

Du participe.

§ **510**. Le **participe** exprime l'idée du verbe non pas comme mouvement, comme *se passant* (ce qui est la fonction du temps personnel), mais comme état tranquille, comme *durant* plus ou moins longtemps, sans y ajouter ni l'idée du temps, ni celle de

1) Si l'infinitif était à l'*état construit* (יְהוָה au génitif), il faudrait qu'il y eût בְּהָנִיחַ.

la personne. Il exprime donc l'action comme formant une *qualité* (passagère ou perpétuelle) du sujet, et se rapproche par conséquent de très près de l'*adjectif* verbal (comp. § 146, 2) et du *substantif*.

1. Pour ce qui regarde le *temps*, le participe se rapporte, selon le sens de la phrase:

α) au présent: הַסֹּלֵחַ, הָרֹפֵא (*qui pardonne, qui guérit*) Ps. 103, 3;

β) au passé: הַמּוֹצִיא (*qui avait fait sortir*) Juges 2, 12;

γ) au futur: כָּל־הַשֹּׁמֵעַ (*quiconque l'entendra*) Gen. 21, 6; futur antér.: אָבִיו וְאִמּוֹ יֹלְדָיו (*son père et sa mère qui l'auront mis au monde*) Zach. 13, 3. — Comp. § 515.

2. Le participe passif par sa nature se rapporte ordinairement au passé; cependant il peut viser le futur, dans le sens d'un vœu: בָּרוּךְ (*béni soit*) Ps. 28, 6 etc.; אָרוּר (*maudit soit*) Gen. 3, 14 etc., ou bien pour exprimer *ce qui doit se faire*: נוֹרָא (*à craindre*) Deut. 7, 21 etc.; מְהֻלָּל (*digne de louanges*) Ps. 18, 4; נֶחְשָׁב (*à estimer*) Es. 2, 22.

§ 511. Le participe a donc, comme l'infinitif, une position double: il est à tous égards un *nom*, tout en conservant un certain caractère *verbal*.

§ 512. Comme *nom* (subst.) il peut se mettre à l'*état construit*, sing. et plur.: כֹּהֵן יְהוָה (*sacrificateur de l'Eternel*) 1 Sam. 14, 3; רֹעֵי יִצְחָק (*les bergers d'Isaac*) Gen. 26, 20; לְאֹהֲבֵי תוֹרָתֶךָ (*à ceux qui aiment ta loi*) Ps. 119, 165.

C'est là l'une des deux manières dont l'*objet* de l'action se joint au participe; par ex. רֹעֵה צֹאן (*berger de* [qui fait paître le] *menu bétail*) Gen. 4, 2; מְשִׁיבַת נָפֶשׁ (*restaurant l'âme*) Ps. 19, 8.

Ainsi on dit même יוֹרְדֵי בוֹר (*qui descendent à la fosse*) Prov. 1, 12; נְשֻׂא עָוֹן (*pardonné quant au péché*) Es. 33, 24.

§ 513. Mais le participe peut aussi, grâce à son caractère *verbal*, être suivi d'un régime direct ou être lié à son objet par une préposition: אֹהֵב...אֹיֵב אֶת־דָּוִד (*aimant..., haïssant David*) 1 Sam. 18, 16. 29; מְשָׁרֵת אֶת־יְהוָה (*servant l'Eternel*) 1 Sam.

2, 11; הָרֹדִים בָּעָם הָעֹשִׂים בַּמְּלָאכָה (*qui surveillaient ceux qui travaillaient à l'œuvre*) 1 Rois 9, 23.

§ **514**. Quant aux *suffixes*, conformément aux deux paragraphes précédents, ils s'attachent au participe des deux manières suivantes:

a) comme à un substantif (dans le sens du pronom possessif): רֹעִי (*mon berger*) Ps. 23, 1; מְשָׁרְתָי (*mes serviteurs*) Jér. 33, 21; מְבָרְכֶיךָ (*ceux qui te bénissent*) Gen. 12, 3; עֹבְדָיו (*ses serviteurs*) 2 Rois 10, 19;

b) comme à un verbe (en régime direct): עֹשֵׂנִי (*qui m'a fait*) Job 31, 15; הַמַּעֲלֵם (*qui les fit monter*) Es. 63, 11.

§ **515**. Quant à la *construction*, le participe a souvent la position de l'attribut, dans des propositions qui renferment l'idée du verbe *être* (§ 457, a). Il exprime alors:

a) le *présent*; c'est ce qui se rencontre le plus souvent, surtout pour énoncer une vérité, constater un fait, un état des choses: חֹנֶה מַלְאַךְ־יְהוָה וגו' (*l'ange de l'Eternel campe* etc.) Ps. 34, 8; יֹדֵעַ אֱלֹהִים (*Dieu sait*) Gen. 3, 5; 1 Sam. 2, 8;

b) le *passé*; וַאֲדֹנִיָּה...מִתְנַשֵּׂא (*et Adonia...s'éleva*) 1 Rois 1, 5; surtout pour des actions d'une certaine durée ou simultanées à d'autres, de manière à correspondre à notre *imparfait*: וְהוּא יֹשֵׁב (*et il était assis*) Gen. 18, 1; כִּי־הֹלֵךְ הוּא...וְהוּא רֹכֵב עַל־ אֲתֹנוֹ (*parce qu'il allait... et il était monté sur son ânesse*) Nomb. 22, 22,; 1 Sam. 5, 3;

c) le *futur*: מַשְׁחִתִים אֲנַחְנוּ (*nous allons détruire*) Gen. 19, 13; surtout en style poétique, avec הִנֵּה (§ 458, b, 3): הִנֵּה...יְהוָה... מֵסִיר (*voici... l'Eternel... va ôter*) Es. 3, 1; הִנֵּה אָנֹכִי עֹשֶׂה דָבָר (*voici, je vais faire une chose*) 1 Sam. 3, 11; הִנְנִי קֹרֵא (*voici, j'appellerai*) Jér. 1, 15.



1. Si le sujet d'une phrase semblable est un pronom personnel, surtout celui de la 3e pers., il n'est pas toujours exprimé; par ex. כִּי מְבַקֵּשׁ (*qu'il cherche*) 1 Sam. 20, 1; וּמֹשֵׁל (*et il domine*) Ps. 22, 29; 66, 7.

2. Le verbe הָיָה se trouve parfois ajouté, surtout pour exprimer notre *imparfait* (voy. *b*): מַקְצִפִים הֱיִיתֶם אֶת־יְהוָֹה (*vous avez* [constamment, à plusieurs reprises] *irrité l'Eternel*) Deut. 9, 22; וַיְהִי בֹּנֶה עִיר (*et il se mit à bâtir une ville*) Gen. 4, 17; וְהַנַּעַר הָיָה מְשָׁרֵת (*et le jeune garçon était au service*) 1 Sam. 2, 11. — C'est surtout dans l'hébreu d'une date plus récente et dans les écrits des rabbins que cette manière d'employer הָיָה est fréquente, de manière à former simplement une périphrase du verbe personnel.

3. Le verbe הָיָה est quelquefois remplacé par יֵשׁ, auquel le sujet, si c'est un pronom personnel, s'attache en suffixe, comme à הִנֵּה: הֲיִשְׁכֶם אֹהֲבִים אֶת־יְהוָֹה (*si vous aimez l'Eternel*) Deut. 13, 4.

4. La négation, dans les phrases de ce genre, s'exprime par אֵין; par ex. תֶּבֶן אֵין נִתָּן (*de la paille n'est pas donnée*) Exode 5, 16; אֵינֶנִּי שֹׁמֵעַ (*je n'écouterai pas*) Jér. 7, 16. (Comp. § 458, b, 2.)

5. Lorsqu'une phrase commencée par un participe se continue par un parfait ou un aoriste, il nous faut en traduisant insérer le pronom relatif; par ex. הַמְאַזְּרֵנִי חָיִל וַיִּתֵּן וגו' (*qui me ceint de force, et* [*qui*] *rend* etc.) Ps. 18, 33.

Art. VII.

Du régime direct.

A. Du régime direct simple.

§ 516. Les *verbes transitifs* ont le *régime direct* (l'*accusatif*, § 553): בָּרָא אֵת הַשָּׁמַיִם (*il créa les cieux*).

1. Cependant tous les verbes qui sont transitifs dans une langue ne le sont pas nécessairement dans telle autre. Ainsi il y a en hébreu des verbes demandant le régime direct, qui en français se construisent avec une préposition (comp. § 517); par ex. עָנָה *répondre à* (Gen. 23, 14 etc.), בִּשֵּׂר *porter bonne nouvelle à* (2 Sam. 18, 19), לָבַשׁ *se revêtir de* (Ps. 104, 1), עָרַב *être garant pour* (Gen. 43, 9), נָאַף *commettre adultère avec* (Jér. 3, 9); comme d'autre part il y a des verbes, transitifs en français, qui en hébreu prennent de préférence une préposition; par ex. *choisir*: בָּחַר בְּ' (Nomb. 16, 5); *baiser*: נָשַׁק לְ' (Gen. 27, 27).



2. Il y a en outre quelques verbes qui, originairement neutres, subissent une légère modification de signification en même temps qu'ils prennent un régime direct; par ex. בָּכָה ***pleurer*** et ***pleurer quelqu'un*** (Gen. 23, 2); רִיב ***avoir querelle*** et ***défendre la cause de*** (Es. 1, 17); יָשַׁב, שָׁכַן ***demeurer*** et ***habiter***. Encore les verbes de cette dernière signification prennent-ils le régime direct dans un sens bien plus étendu que ne l'admettent nos langues; on ne trouve pas seulement, par ex., יִשְׁכְּנוּ־אָרֶץ (*ils habiteront la terre*) Prov. 2, 21, mais aussi יֹשֵׁב הַכְּרוּבִים (*siégeant sur les chérubins*) Ps. 80, 2; לֹא יְגֻרְךָ (*il n'aura pas son séjour auprès de toi*) Ps. 5, 5.

§ 517. Mais en hébreu on se sert aussi du régime direct pour ajouter au verbe un complément ou un rapport qui pour nous s'exprime par des prépositions, surtout par *de*. Cela se rencontre de préférence avec des verbes ordinairement intransitifs. — Ex. בּוֹכִים קוֹל גָּדוֹל (*pleurant d'une grande voix = à haute voix*) 2 Sam. 15, 23.

Cet emploi particulier du régime direct se rencontre principalement dans les cas suivants:

1. Quelquefois, pour faire ressortir avec plus d'énergie l'idée du verbe, on ajoute à celui-ci un substantif de la même racine, servant de régime direct, et qu'on aime à appuyer par un adjectif. (Comp.: *gravem pugnam pugnare*, *vitam jucundam vivere*.) — Ex. קָצַף יְהוָה קָצֶף (*l'Eternel a été très irrité*) Zach. 1, 2. 14; Ps. 14, 5; וַיִּירְאוּ הָאֲנָשִׁים יִרְאָה גְדוֹלָה (*et les hommes eurent une grande frayeur*) Jon. 1, 10; וַיֶּחֱרַד יִצְחָק חֲרָדָה גְּדֹלָה (*et Isaac fut saisi d'un grand tremblement*) Gen. 27, 33; וַיִּצְעַק צְעָקָה גְּדֹלָה וּמָרָה עַד־מְאֹד (*et il poussa un cri très grand et amer*) Gen. 27, 34; 2 Sam. 13, 36; 1 Chron. 29, 9.

C'est le même principe qui régit la construction de l'infinitif ***absolu*** (§ 497), de même que des tournures analogues, comme: הָלַךְ דֶּרֶךְ (*il a marché un chemin = il a fait un voyage*) Nomb. 20, 17; וְחֵמָה גְדֹלָה קִנֵּאתִי (*et j'ai été jaloux avec une grande ferveur*) Zach. 8, 2.

2. Avec les verbes qui indiquent l'abondance ou le défaut, comme ***être plein***, ***regorger***, ***couler***, ***manquer*** etc., l'***objet*** dans lequel le sujet abonde ou dont il manque s'exprime ordinairement par un régime direct. — Ex. וּמָלְאוּ הַגֳּרָנוֹת בָּר וְהֵשִׁיקוּ הַיְקָבִים תִּירוֹשׁ וְיִצְהָר (*et les aires sont pleines de blé, et les cuves regorgent de moût et d'huile*) Joël 2, 24; יִטְּפוּ הֶהָרִים עָסִיס וְהַגְּבָעוֹת תֵּלַכְנָה חָלָב (*les montagnes ruisselleront de moût, et les collines couleront de lait*) Joël 4, 18; תִּשְׂבְּעוּ־לָחֶם

(*vous serez rassasiés de pain*) Exode 16, 12 ; שָׁרַץ אַרְצָם צְפַרְדְּעִים (*leur pays fourmilla de grenouilles*) Ps. 105, 30; לֹא יַחְסְרוּ כָל־טוֹב (*ils ne manqueront d'aucun bien*) Ps. 34, 11.

3. Pour compléter l'idée du verbe on ajoute quelquefois, surtout en style poétique, un régime direct, qui indique la *manière* dont cette idée se réalise, le *moyen* (instrument, organe du corps etc.) par lequel elle s'accomplit. Les anciens grammairiens appelaient ce régime: *accusativus instrumenti*. Cette construction s'emploie le plus fréquemment avec les verbes qui signifient *parler* ou *crier*, et l'on aime à appuyer ce régime par un adjectif ou un nom régi (génitif.) — Ex. קוֹלִי אֶל־יְהוָה אֶקְרָא (*de ma voix je crie à l'Eternel*) Ps. 3, 5; פִּימוֹ דִּבְּרוּ (*de leur bouche ils parlent*) Ps. 17, 10; הוֹשִׁיעָה יְמִינְךָ (*sauve par ta droite*) Ps. 60, 7; יִרְחֲצוּ־מַיִם (*ils se laveront avec de l'eau*) Ex. 30, 20; שְׂפַת חֲלָקוֹת ... יְדַבֵּרוּ (*ils parlent d'une lèvre flatteuse*) Ps. 12, 3.

4. Les verbes יָצָא et בּוֹא (*sortir* et *entrer*, *venir*) peuvent de même être suivis du régime direct au lieu d'une préposition (comp. *egredi*, *intrare urbem*). — Ex. יָצְאוּ אֶת־הָעִיר (*ils sortirent de la ville*) Gen. 44, 4; בָּאוּ הָעִיר (*ils sont venus jusqu'à la ville*) Jér. 32, 24. — Comp. § 555, I, a.

B. Du régime direct double.

§ **518.** Le même verbe peut avoir, dans certains cas, deux régimes directs à la fois. (Comp. *docere aliquem aliquid* etc.) — Ex. אֹרְחוֹתֶיךָ לַמְּדֵנִי (*enseigne-moi tes sentiers*) Ps. 25, 4.

Cela s'applique en particulier:

1. Aux verbes transitifs (§ 516) lorsqu'ils prennent la forme d'une conjugaison causative, du *piél* ou du *hiphil* (§ 117, 3; 120); ils ont alors, outre le régime ordinaire qu'ils ont au *qal*, le régime annoncé par la conjugaison causative; par ex. וַיַּרְא אֹתָם אֶת־בֶּן־הַמֶּלֶךְ (*et il leur fit voir le fils du roi*) 2 Rois 11, 4; הַלֶּחֶם אֲשֶׁר הֶאֱכַלְתִּי אֶתְכֶם (*le pain que je vous ai fait manger*) Exode 16, 32; וְתוֹרְךָ נוֹרָאוֹת יְמִינֶךָ (*et que ta droite t'enseigne des choses terribles*) Ps. 45, 5.

2. Aux verbes qui prennent un régime direct à la manière du § 517, s'ils ont en même temps un sens transitif ou causatif; par ex. וַיַּכֵּם מַכָּה גְדוֹלָה (*et il les battit d'une grande bataille*) Jos. 10, 10; וַיִּרְגְּמוּ אֹתוֹ אָבֶן (*et ils l'assommèrent de pierres*) Lév. 24, 23; מִלֵּא אֹתָם חָכְמַת־לֵב (*il les a remplis de sagesse de cœur*) Exode 35, 35; אֶבְיוֹנֶיהָ אַשְׂבִּיעַ לָחֶם (*je rassasierai de pain ses pauvres*) Ps. 132, 15; Ps. 8, 6; 1 Rois 8, 55.



3. A certains verbes dont la signification réclame un double complément, comme *nommer*, *imputer*, *accorder*, *changer*, *faire*, *priver*, *revêtir* etc.; par ex. קָרָא שְׁמוֹ יַעֲקֹב (*on a appelé son nom Jacob*) Gen. 27, 36; וַיַּחְשְׁבֶהָ לּוֹ צְדָקָה (*et il le lui imputa à justice*) Gen. 15, 6; הַיְלָדִים אֲשֶׁר־חָנַן אֱלֹהִים אֶת־עַבְדֶּךָ (*les enfants que Dieu a accordés à ton serviteur*) Gen. 33, 5; הַהֹפְכִי הַצּוּר אֲגַם־מָיִם [§ 316] (*qui transforme le rocher en étangs d'eau*) Ps. 114, 8; וַיִּבְנֶה אֶת־הָאֲבָנִים מִזְבֵּחַ (*et il bâtit les pierres en autel*) 1 Rois 18, 32; וְקָבַע אֶת־קֹבְעֵיהֶם נָפֶשׁ (*et il dépouillera de la vie ceux qui les auront dépouillés*) Prov. 22, 23; Exode 30, 25.

Remarque. On trouve, dépendant du même verbe, deux accusatifs, mais dont l'un seulement est un régime direct, dans les cas où un accusatif *adverbial* (§ 555, c) s'ajoute à un verbe avec son régime; par ex. הִכִּיתָ אֶת־כָּל־אֹיְבַי לֶחִי (*tu frappes tous mes ennemis à la joue*) Ps. 3, 8; Gen. 37, 21; 2 Sam. 3, 27.

Art. VIII.

De la construction du passif.

§ 519. Dans la construction du verbe **passif** le régime direct de la proposition *active* se change en *sujet* (nominatif); le sujet de l'actif (l'auteur de l'action du verbe) est désigné par לְ (datif), rarement par מִן. — Ex. אַךְ אֲשֶׁר יֵאָכֵל לְכָל־נֶפֶשׁ הוּא לְבַדּוֹ יֵעָשֶׂה לָכֶם (*seulement ce qui sera mangé par chaque personne, cela seul sera préparé par vous*) Exode 12, 16; דְּרוּשִׁים לְכָל־חֶפְצֵיהֶם (*recherchés de tous ceux qui y prennent plaisir*) Ps. 111, 2; Ps. 115, 15; מֵיְהוָה מִצְעֲדֵי־גֶבֶר כּוֹנָנוּ (*les pas de l'homme sont affermis de par l'Eternel*) Ps. 37, 23.

Le passif est construit quelquefois comme s'il remplaçait l'actif en sens impersonnel (*il est dit*, pour: *on dit*). Cela a les deux conséquences suivantes:

1. La forme du passif est parfois suivie de la note de l'accusatif אֶת־, comme si elle avait un régime direct; par ex. יֻחַלֵּק אֶת־הָאָרֶץ (*qu'on partage le pays*) Nomb. 26, 55 pour תֵּחָלֵק הָאָרֶץ vers. 53; וְלֹא־יִקָּרֵא עוֹד אֶת־שִׁמְךָ אַבְרָם (*et ton nom ne sera plus appelé Abram*) Gen. 17, 5; יִשָּׂרֵף בָּאֵשׁ אֹתוֹ וְאֶת־כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ (*il sera brûlé* [on le brûlera], *lui et*

tout ce qui est à lui) Jos. 7, 15; Jér. 38, 4; même, dans plusieurs passages, avec יֻלַּד: וַיִּוָּלֵד לַחֲנוֹךְ אֶת־עִירָד (*et Irad naquit à Hénoc*) Gen. 4, 18; 21, 5 etc (Comp. § 553, 3.)

2. La forme du passif ne s'accorde pas toujours en genre et en nombre avec son sujet; par ex. בְּנֵי יַעֲקֹב אֲשֶׁר יֻלַּד־לוֹ (*les fils de Jacob qui lui naquirent*) Gen. 35, 26; יֻתַּן אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת (*que ce pays soit donné*) Nomb. 32, 5.

§ 520. Lorsqu'un verbe *actif* qui a deux régimes directs (§ 518) prend la forme *passive*, le régime qui dépend immédiatement du verbe devient *sujet* (nominatif), tandis que le régime secondaire reste à l'accusatif (de même que l'accusatif adverbial). — Ex. לְבֻשׁ בְּגָדִים צוֹאִים (*vêtu de vêtements sales*) Zach. 3, 3; וְהָרְאָה אֶת־הַכֹּהֵן (*et il sera montré au sacrificateur*) Lév. 13, 49; וְלֹא תָעָבְדֵם (*et tu ne les serviras point*) Exode 20, 5; קְבוּרַת חֲמוֹר יִקָּבֵר (*il sera enseveli de la sépulture d'un âne*) Jér. 22, 19; כָּסּוּ הָרִים צִלָּהּ (*les montagnes furent couvertes de son ombre*) Ps. 80, 11; וּלְשׁוֹנִי מֻדְבָּק מַלְקוֹחָי (*et ma langue est collée à mon palais*) Ps. 22, 16.

Art. IX.

Constructions particulières.

A. Apposition du verbe.

§ 521. En hébreu deux verbes, paraissant former deux propositions et exprimer deux idées distinctes, peuvent être liés si intimément pour le sens que seule la combinaison des deux verbes rend l'idée voulue, ce que nous exprimons au moyen d'une tournure adverbiale ou en intercalant une conjonction. Par ex. la phrase וָאָשׁוּב וָאֶשָּׂא עֵינַי (Zach. 5, 1) ne signifie pas: *et je me retournai et je levai mes yeux*, mais: *et je levai de nouveau mes yeux.*

Cette **apposition** s'applique dans les formes suivantes:

1. Les deux verbes sont coordonnés, c'est à dire qu'ils sont au même temps ou mode; alors le second se joint au premier:

α) immédiatement, surtout en style poétique: הִשְׁכִּימוּ הִשְׁחִיתוּ (*ils se sont hâtés de pervertir*) Soph. 3, 7; מִהֲרוּ שָׁכְחוּ (*ils eurent bientôt oublié*) Ps. 106, 13; comp. Es. 47, 1;

β) avec le ו *copul.*: מַהֲרוּ וַעֲלוּ (*hâtez-vous de monter*) Gen. 45, 9; בְּצִלּוֹ חִמַּדְתִּי וְיָשַׁבְתִּי (*je désire m'asseoir à son ombre*) Cant. 2, 3; Job 23, 3.

2. Le second verbe est subordonné au premier, qu'il suit immédiatement, en prenant la forme de l'aoriste ou du participe: לֹא יָדַעְתִּי אֲכַנֶּה (*je ne sais pas flatter*) Job 32, 22; כַּהֲתִמְךָ שׁוֹדֵד [*hiph.* de תָּמַם] (*quand tu auras achevé de dévaster*) Es. 33, 1.

Quant à la construction de l'infinitif complétant le verbe précédent, voy. § 501, 1; 505, 2, *β*.

B. Construction prégnante.

§ **522.** Nous avons déjà fait remarquer (§ 466; 468 etc.) que les membres du discours, en s'accordant entre eux, suivent assez souvent plutôt le rapport logique que les exigences formelles de la grammaire. Un phénomène analogue se montre dans la manière dont certaines parties de la proposition dépendent du verbe. Ce sont les cas dans lesquels le régime ou le complément adverbial ne répond pas à la signification du verbe, de sorte qu'il faut suppléer par la pensée un second verbe qui réponde au sens réclamé par le complément. C'est ce qu'on appelle en terme de grammaire: **construction prégnante.** — Ex. וַיִּמְאָסְךָ מִמֶּלֶךְ (*il t'a rejeté pour ne pas être roi*) [§ 505, 3] 1 Sam. 15, 23, pour מִהְיוֹת מֶלֶךְ v. 26; וַיַּהֲפָךְ־לוֹ אֱלֹהִים לֵב אַחֵר (*et Dieu lui changea* [*le cœur en lui donnant*] *un autre cœur*) 1 Sam. 10, 9; עָנָנִי בַמֶּרְחָב יָהּ (*l'Eternel m'a répondu* [*en me mettant*] *au large*) Ps. 118, 5; וַיֶּחֶרְדוּ זִקְנֵי הָעִיר לִקְרָאתוֹ (*et les anciens de la ville allèrent tremblants à sa rencontre*) 1 Sam. 16, 4.

Cette construction se rencontre sous plus d'une forme; ordinairement c'est une préposition exprimant un mouvement, ou bien le ה *local* (§ 314), qui se rapporte à un verbe dont la signification

n'implique pas l'idée du mouvement; par ex. אֶל־אֱלוֹהַּ דָּלְפָה עֵינִי (*c'est vers Dieu que mon œil pleure*) Job 16,20; Gen. 42,28; לָאָרֶץ חִלְּלוּ מִשְׁכַּן־שְׁמֶךָ (*ils ont profané à terre la demeure de ton nom*) Ps. 47,7; יִרְגְּזוּ מִמִּסְגְּרֹתֵיהֶם (*ils trembleront hors de leurs forteresses*) Mich. 7,17; Ps. 22,22; אֲסִירָיו לֹא־פָתַח בָּיְתָה (*il n'a pas lâché ses captifs à la maison*) Es. 14,17; חָשַׁקְתָּ נַפְשִׁי מִשַּׁחַת בְּלִי (*tu as aimé mon âme [en me retirant] de la fosse de destruction*) Es. 38,17. — Comp. אֶל־אֱלֹהִים דּוּמִיָּה נַפְשִׁי (*c'est vers Dieu que mon âme est silencieuse*) Ps. 62,2.

CHAPITRE TROISIÈME.

SYNTAXE DU NOM.

ARTICLE PREMIER.

Du genre.

§ **523.** La langue hébraïque ne distingue que deux genres, le *masculin* et le *féminin.*

Le *masculin* n'est pas marqué par une terminaison ou forme particulière. Pour le *féminin* il y a une terminaison caractéristique, mais tous les noms de ce genre ne la portent pas; il y en a beaucoup dont le genre féminin ne se reconnaît que par leur signification ou leur construction.

§ **524.** On peut établir en général quelques classes de noms qui appartiennent au genre *féminin.* Ce sont:

a) les noms qui désignent le *sexe* féminin, tant pour les hommes que pour les animaux, soit que le féminin s'exprime par un mot à part, soit qu'il ne se distingue du masculin que



par la terminaison; par ex. אֵם (*mère*, אָב *père*); בַּת (*fille*, בֵּן *fils*); רָחֵל (*brebis*, אַיִל *bélier*); סוּסָה (*jument*, סוּס *cheval*);

b) plusieurs noms de *membres* du corps et plusieurs noms d'*outils*: יָד et כַּף (*main*), רֶגֶל (*pied*), אֹזֶן (*oreille*) etc.; חֶרֶב (*épée*), יָתֵד (*pieu*) etc.;

c) les noms de *pays* et de *villes*: וְהָיְתָה אֱדוֹם (*et l'Idumée devient*) Jér. 49, 17; מְבַשֶּׂרֶת צִיּוֹן... מְבַשֶּׂרֶת יְרוּשָׁלָםִ (*Sion...*, *Jérusalem*, *messagère de bonnes nouvelles*) Es. 40, 9;

d) beaucoup de noms qui désignent des *idées abstraites*, comme יְשׁוּעָה (*salut*), נְקָמָה (*vengeance*), צְדָקָה (*justice*) etc.;

e) les noms exprimant les idées qui sont rendues par le *neutre* dans les langues qui possèdent ce genre; par ex. אֵין בְּפִיהוּ נְכוֹנָה (*il n'y a rien de droit* [nihil justi] *dans sa bouche*) Ps. 5, 10; אַחַת שָׁאַלְתִּי (*j'ai demandé une chose* [ἕν]) Ps. 27, 4; הַטּוֹבָה, הָרָעָה (*le bien*, *le mal*) 1 Sam. 24, 18; cela s'applique aussi au *pronom personnel*, voy. § 581, *b*.

1. Plusieurs noms sont de genre commun; par ex. חֲמִשָּׁה בָקָר (*cinq bœufs*) Exode 21, 37, et הַבָּקָר הָיוּ חֹרְשׁוֹת (*les bœufs étaient à labourer*) Job 1, 14; וְהִנֵּה גְמַלִּים בָּאִים (*et voici venir des chameaux*) Gen. 24, 63, et גְּמַלִּים מֵינִיקוֹת (*des chamelles à lait*) Gen. 32, 16.

Dans le Pentateuque נַעַר se dit des deux sexes; par ex. נַעַר בֹּכֶה (*un petit garçon pleurant*) Exode 2, 6 etc., et וַתָּרָץ הַנַּעַר (*et la jeune fille courut*) Gen. 24, 28 etc. — Dans les autres livres le féminin est distingué par la terminaison: נַעֲרָה (Juges 19, 4 etc.), forme que les masorètes mettent comme *qeri* dans les passages du Pentateuque.

2. On regardait évidemment les membres (et de là les outils), vu leurs fonctions de serviteurs, comme occupant une position inférieure, à laquelle convenait le genre féminin; comp. les mots pour des choses élémentaires, comme אֵשׁ (*feu*), רוּחַ (*vent*).

3. La patrie, pays ou ville, est regardée comme mère de ses habitants, les villes comme filles du pays ou de la métropole, sœurs entre elles etc. — Mais le même nom propre, féminin comme nom du pays, peut aussi être construit comme masculin s'il dé-



signe le peuple; par ex. וַיֵּצֵא אֱדוֹם (*et Edom sortit*) Nomb. 20, 20; comp. Lament. 1, 3 avec Es. 3, 8.

4. Le féminin, dans le sens du *neutre*, sert assez souvent à exprimer des idées collectives; par ex. הַצֹּלֵעָה, הַנִּדָּחָה, הַנַּהֲלָאָה (*ce qui est boiteux*, *chassé*, *éloigné*) Mich. 4, 6. 7; עֲנָנָה (*nuages compactes*) Job 3, 5; מַשְׁעֵן וּמַשְׁעֵנָה (*toute sorte d'appui*) Es. 3, 1.

Art. II.

Du nombre.

A. Singulier.

§ **525.** Les substantifs de signification *collective* ou qui désignent une *matière*, somme צֹאן (*petit bétail*), עָלֶה (*feuillage*), זָהָב (*or*) etc., ne se présentent qu'au **singulier** (§ 302). — Il en est de même, dans la plupart des cas, pour les noms de peuples avec l'article (§ 528, 4); par ex. הַכְּנַעֲנִי (*les Cananéens*) Gen. 12, 6 etc.

Cependant plusieurs de ces substantifs se mettent au pluriel lorsqu'il s'agit d'envisager l'ensemble dans ses détails, d'indiquer les parties dont se compose la totalité, les pièces formées de la matière, les effets divers dans lesquels l'idée du substantif se produit. — Ex. שְׂעֹרָה (*orge*), אֵיפָה שְׂעֹרִים (*un épha d'orge*) Ruth 2, 17 (comp.: *frumentum* et *frumenta*); זָרְעוּ חִטִּים (*ils ont semé du froment*) Jér. 12, 13; כַּסְפֵּיהֶם (*leurs pièces d'argent*) Gen. 42, 25; עֵצִים (*morceaux de bois*) Gen. 22, 6. 7; (*poutres*) 1 Rois 5, 32; Néh. 8, 15; דָּמִים (*sang versé*) Es. 9, 4; (*coulpe de meurtre*) 2 Sam. 21, 1; Lév. 20, 9; צְדָקוֹת (*des allures droites*) Ps. 11, 7.

B. Pluriel.

§ **526.** Le **pluriel** en hébreu n'indique pas seulement, comme dans toutes les langues, la pluralité, mais il sert aussi à exprimer la *grandeur*; savoir:

a) Le pluriel sert à indiquer l'*étendue*, soit dans l'espace, soit surtout dans le temps. Beaucoup de mots de ce genre ne se ren-

contrent pas au singulier (§ 302). — Ex. שָׁמַיִם (*cieux*), מַיִם (*eau*), פָּנִים (*face*), חַיִּים (*vie*), נְעוּרִים (*jeunesse*), זְקֻנִים (*vieillesse*).

Cette notion du pluriel va quelquefois jusqu'à celle d'une idée abstraite désignant un état durable, se répétant ou ayant atteint son plus haut degré; par ex. בְּתוּלִים (*état de vierge*); סַנְוֵרִים (*éblouissement*); אֱמוּנִים (*fidélité*); אֲהָבִים (*amours*); תּוֹעֵבוֹת (*extrême abomination*) Ps. 88, 9; נְקָמוֹת (*vengeance entière*) 2 Sam. 4, 8.

b) Le pluriel s'emploie comme forme de distinction, pour exprimer l'idée de la *dignité*, *hauteur*, *puissance* (*pluralis majestaticus*, *excellentiæ*).

Ainsi אֱלֹהִים, plur. de אֱלוֹהַּ, ne désigne pas seulement les *dieux* des païens, mais c'est aussi la forme ordinaire pour parler du vrai *Dieu*. — Le pluriel de אָדוֹן ne désigne pas seulement *les seigneurs* (par ex. אֲדֹנִים זוּלָתֶךָ *des seigneurs autres que toi*, Es. 26, 13), mais il s'emploie fréquemment dans le sens du singulier; par ex. אֲדֹנִים קָשֶׁה (*un seigneur dur*) Es. 19, 4 ; הָאִישׁ אֲדֹנֵי הָאָרֶץ (*l'homme seigneur du pays*) Gen. 42, 30. — Sur la forme אֲדֹנָי (*Seigneur*), voy. § 298, 2.

1. Ce pluriel emphatique s'applique aussi à d'autres mots, par ex. קְדוֹשִׁים נֶאֱמָן (*le Saint fidèle*) Os. 12, 1; avec des suff.: אֵבוּס בְּעָלָיו (*la crèche de son maître*) Es. 1, 3; אֱלוֹהַּ עֹשָׂי (*Dieu mon créateur*) Job 35, 10; בֹּעֲלַיִךְ עֹשַׂיִךְ (*ton époux est ton créateur*) Es. 54, 5.

2. Quant au pluriel de deux substantifs liés par l'*état construit*, voy. § 543.

Art. III.

De l'article.

§ **527. a. L'article** hébreu (§ 413 et suiv.) est exclusivement article *défini*.

1. Notre article *indéfini* ne s'exprime pas; par ex. אִישׁ הָיָה (*il était un homme*) Job 1, 1. — Il y a cependant quelques passages où l'on y a suppléé par אֶחָד; par ex. וַיְהִי אִישׁ אֶחָד (*et il était un* [*certain*] *homme*) 1 Sam. 1, 1. — Quelques cas isolés où l'article (défini)

peut paraître le remplacer sont douteux et contestés; par ex. הָאֲרִי, הַדּוֹב (*le lion, l'ours*) 1 Sam. 17, 34 peut s'expliquer à l'analogie du § 528, 5; הַנַּעַר Nomb. 11, 27 peut se traduire par *le valet*. Comp. les commentaires sur Exode 2, 15, 1 Sam. 1, 4 etc.

2. Il paraît que l'article avait originairement la valeur d'un pronom démonstratif (*ce*, *cette*), qui dans l'usage fréquent aurait perdu une partie de sa force et de son individualité comme mot à part. Les traces s'en retrouvent encore dans les locutions הַיּוֹם, הַלַּיְלָה, הַפַּעַם (*ce jour*, *cette nuit*, *cette fois*) Gen. 4, 14; 19, 5; Exode 9, 27 etc.; de même dans quelques passages où l'article remplit la fonction d'un pronom relatif, destiné à souligner le mot auquel il est joint: *lui qui* (comp. § 529, *c*, *exc.*); par ex. הַנֶּחֱמָדִים (*ceux qui sont désirables*) Ps. 19, 11; בֶּן־הַנֵּכָר הַנִּלְוָה אֶל־יְהוָֹה (*le fils de l'étranger, qui est attaché à l'Eternel*) Es. 56, 3; même avec le verbe personnel: עַמְּךָ הַנִּמְצְאוּ־פֹה (*ton peuple, eux qui se trouvent ici*) 1 Chron. 29, 17; Esdr. 8, 25.

b. Les mots qui peuvent prendre l'article sont: les *noms*, substantifs et adjectifs, et les *participes*.

L'infinitif ne le prend pas; le pronom démonstratif, seulement dans un cas particulier, voy. § 531, *b*.

§ 528. L'article *s'applique* en général dans les mêmes cas que dans nos langues pour déterminer un nom. En style poétique cependant il est souvent omis.

L'aperçu suivant sur l'usage de l'article en hébreu servira en même temps à marquer quelques cas où son emploi est spécial à cette langue. L'article hébreu s'applique dans les cas suivants:

1. Ainsi que dans nos langues, aux mots qui désignent une certaine personne ou chose dont la notion est définie soit par le discours précédent ou suivant, soit par le fait qu'elle est la seule de son genre; par ex. תָּבִיא אֶל־הַתֵּבָה (*tu feras entrer dans l'arche*) Gen. 6, 19; אַשְׁרֵי הָאִישׁ אֲשֶׁר (*heureux l'homme qui*) Ps. 1, 1; הַמֶּלֶךְ, הַשֶּׁמֶשׁ (*le roi, le soleil*) etc.

2. De même aux mots qui sont définis par la nature même de leur signification, en ce qu'ils expriment:

a) une *idée abstraite* (comp. § 524, *d. e*); par ex. הָרָעָה (*la méchanceté*) Es. 57, 1; עִם־יְהוָֹה הַחֶסֶד (*auprès de l'Eternel est la grâce*) Ps. 130, 7; עֵץ הַחַיִּים (*l'arbre de la vie*) Gen. 2, 9; même אַנְשֵׁי הַשֵּׁם (*gens de renom*) Gen. 6, 4;



β) un *élément*, une *matière*; par ex. יִפֹּל הַטָּל (*la rosée tombe*) 2 Sam. 17, 12; וְהִפִּילוּ עַל־הָאֵשׁ (*et ils jetteront au feu*) Jér. 22, 7; הֲרִימֹתִיךָ מִן־הֶעָפָר (*je t'ai élevé de la poussière*) 1 Rois 16, 2; Aggée 2, 8; mais aussi au-delà des limites de notre usage: כַּד הַקֶּמַח, צַפַּחַת הַשֶּׁמֶן (*le pot de farine, la cruche d'huile*) 1 Rois 17, 14; כּוֹס הַיַּיִן (*coupe de vin*) Jér. 25, 15; וְאַבְרָם כָּבֵד מְאֹד בַּמִּקְנֶה בַּכֶּסֶף וּבַזָּהָב (*et Abram était très riche en bétail, en argent et en or*) Gen. 13, 2.

3. Dans les *comparaisons*, même dans les cas fréquents où nous mettons l'article *indéfini*; par ex. כַּשָּׁנִים, כַּשֶּׁלֶג, כַּתּוֹלָע, כַּצֶּמֶר (*comme le cramoisi*, *comme la neige*, *comme l'écarlate*, *comme la laine*) Es. 1, 18; כֶּחָצִיר (*comme l'herbe*) Ps. 90, 5; יָבֹאוּ כַּגַּנָּב (*ils entrent... comme le voleur*) Joël 2, 9; כַּשֶּׂה לַטֶּבַח יוּבָל (*comme un agneau qui est mené à la boucherie*) Es. 53, 7.

Exception. L'article ne s'applique pas si le mot comparé est déjà défini d'une autre manière (comp. § 529), savoir: par l'*état construit*: כְּטַל חֶרְמוֹן (*comme la rosée d'Hermon*) Ps. 133, 3; Ps. 78, 57; par un suffixe: כַּאֲבוֹתָם (*comme leurs pères*) Ps. 78, 57; par un adjectif ou un participe: כְּאֶזְרָח רַעֲנָן (*comme un arbre verdoyant*) Ps. 37, 35; כְּעֵץ שָׁתוּל (*comme un arbre planté*) Ps. 1, 3; comp. כְּאֶרֶז בַּלְּבָנוֹן (*comme un cèdre au Liban*) Ps. 92, 13.

4. Lorsqu'un mot au singulier est pris dans un sens *collectif*: הַצַּדִּיק (*le juste*) Es. 57, 1; לָרָשָׁע (*au méchant*) Ps. 32, 10; הָאָדָם (*les hommes*) Gen. 6, 1; en particulier les noms de peuples: הַיְבוּסִי, הָאֱמֹרִי (*les Jébusites, les Amoréens*) etc. (§ 525).

5. Lorsqu'un mot se dit d'un individu comme du représentant *par excellence* de tout son genre; par ex. הָרֹאֶה, הַנָּבִיא (*le voyant, le prophète*) 1 Sam. 9, 9; הָאָדָם (*l'homme*: Adam).

Cela s'applique à un assez grand nombre de mots concernant la géographie ou la religion, qui sont devenus plus ou moins des noms propres; par ex. הַנָּהָר (*le fleuve*: l'Euphrate), הַגָּלִיל (*l'arrondissement*: la Galilée), הָעֲרָבָה (*la plaine* du Jourdain); הָאֱלֹהִים (le vrai *Dieu*), הַשָּׂטָן (*l'adversaire*: Satan), הַבַּעַל (*le maître*: Baal).

6. Pour relever le mot, si toutefois c'est un nom appellatif, par lequel on s'adresse à quelqu'un (expression du *vocatif*, § 537, *a*): הַאֲזִינוּ הַשָּׁמַיִם (*écoutez, ô cieux*) Deut. 32, 1; הַזְּקֵנִים (*ô vieillards*) Joël 1, 2; Juges 3, 19; Zach. 3, 2. — Ce n'est que par exception que l'article est omis dans ce cas; par ex. שֶׁמֶשׁ (*ô soleil*) Jos. 10, 12; אֶרֶץ Job 16, 18. — Les noms propres au contraire ne prennent jamais l'article pour marquer le vocatif (§ 529, *a*).

§ **529.** L'article *ne s'applique pas* aux noms qui sont déjà déterminés (comp. § 554), c'est à dire:

a) Aux *noms propres*: יְהוָה, אַבְרָהָם, יְרוּשָׁלַםִ.

Exceptions: *1.* Les noms, surtout géographiques, dont la signification appellative prédomine (§ 528, 5) conservent l'article: הַכַּרְמֶל (*le verger*), הַיַּרְדֵּן (*le courant*) etc.

2. De même, les noms patronymiques (§ 528, 4): הַגִּרְגָּשִׁי, הָעִבְרִים etc.

b) Aux noms qui se trouvent à l'*état construit* (comp § 530): יַד יוֹסֵף (*la main de Joseph*).

Exceptions. Dans quelques cas peu nombreux l'article paraît avoir été attaché à un nom à l'*état construit*; cela se rencontre:

1. Lorsque ce nom est suivi d'un nom propre, qui ne peut pas prendre l'article; par ex. הַמֶּלֶךְ אַשּׁוּר (*le roi d'Assur*) Es. 36, 8.

2. Pour relever le mot avec une certaine intention démonstrative (en parlant d'une chose déjà connue, ou pour marquer une certaine opposition etc.); par ex. הַלַּעַג הַשַּׁאֲנַנִּים (*cette moquerie des orgueilleux*) Ps. 123, 4; שְׁתֵּי הָעֲבֹתֹת הַזָּהָב (*les deux cordons d'or*) Exode 39, 17; וְאֶת הַמִּזְבַּח הַנְּחֹשֶׁת (*mais l'autel* [légitime] *d'airain*) 2 Rois 16, 14; וַיִּסַּע אֶת־הַיְתַד הָאֶרֶג (*et il arracha* même *la cheville du tissu*) Juges 16, 14.

D'ailleurs l'explication de ces constructions est sujette à controverse. Comp. § 534, 4.

c) Aux noms qui sont liés avec un pronom possessif (*suffixe*): בֵּיתְךָ (*ta maison*).

Exceptions. Il se trouve quelques passages où un nom muni d'un suffixe porte l'article. Si c'est un substantif (avec le pronom possessif), l'emploi de l'article s'explique de la même manière que dans *b*, *exc.* 2: וְהֶחֶצְיוֹ (*et son* autre *moitié*) Jos. 8, 33; בְּתוֹךְ הָאָהֳלִי (*au milieu de ma tente* [que voici]) Jos. 7, 21; כַּגְּבִרְתָּהּ (*comme sa maîtresse*) Es. 24, 2. Mais si c'est un participe, le suffixe est suffixe verbal (exprimant le régime direct) et l'article se rapproche du sens d'un pronom relatif (§ 527, a, 2); par ex. הַמְאַזְּרֵנִי (*qui me ceint*) Ps. 18, 33; הַמְעַטְּרֵכִי [§ 149, 3, β] (*qui te couronne*) Ps. 103, 4.

Remarque. L'article ne peut pas s'appliquer non plus aux noms (surtout adjectifs) qui forment l'*attribut* d'une proposition (§ 457, a), cet attribut exprimant naturellement une idée non déterminée; par ex. כִּי־הַיְלָדִים רַכִּים (*que les enfants sont délicats*)

Gen. 33, 13; וְזַהַב הָאָרֶץ הַהִוא טוֹב (*et l'or de ce pays est bon*) Gen. 2, 12.

1. Les cas qui font exception sont très rares, comme וְהַחַיִל הַיֹּצֵא (*et l'armée sortait*) 1 Sam. 17, 20.

2. Il faut cependant bien distinguer les cas où la pensée à exprimer réclame l'article; par ex. וְיוֹסֵף הוּא הַשַּׁלִּיט (*et Joseph était le gouverneur*) Gen. 42, 6; וְדָוִד הוּא הַקָּטָן (*et David était le cadet*) 1 Sam. 17, 14; אַתָּה הָאִישׁ (*tu es cet homme*) 2 Sam. 12, 7; יְהוָֹה הַצַּדִּיק וַאֲנִי וְעַמִּי הָרְשָׁעִים (*c'est l'Eternel qui est le juste, et moi et mon peuple sommes les méchants*) Exode 9, 27.

§ **530.** L'article *refusé par l'état construit* s'attache au mot suivant (qui représente le génitif); ainsi: אִישׁ מִלְחָמָה *un homme de guerre* (Jos. 17, 1), mais avec l'article: אַנְשֵׁי הַמִּלְחָמָה *les hommes de guerre* (Nomb. 31, 49); כְּלֵי כֶסֶף *des objets d'argent* (Gen. 24, 53), mais כְּלֵי הַכֶּסֶף *les objets d'argent* (1 Chron. 28, 14).

1. C'est cette règle qui préside à l'emploi de כָּל־ (forme ordinaire du substantif כֹּל, *totalité*). Il signifie : *tout*, et ceci en sens *indéfini* si le mot suivant n'a pas l'article, mais en sens *défini* si le mot suivant en est muni; par ex. בְּכָל־יוֹם *en tout temps* (Ps. 7, 12); mais כָּל־הַיּוֹם *tout le jour* (Es. 65, 2). Comp. § 548, 14.

2. Elle s'applique même aux noms patronymiques composés : בֶּן־הַיְמִינִי (*le Benjaminite*) Juges 3, 15 ; בֵּית־הַלַּחְמִי (*le Bethléhémite*) 1 Sam. 16, 1.

§ **531.** L'article *se répète* lorsque le substantif auquel il est joint se trouve suivi:

a) d'un *adjectif*: הַנָּהָר הַגָּדֹל (*le grand fleuve*) Gen. 15, 18 ; ou d'un *participe*: הַמַּלְאָךְ הַדֹּבֵר (*l'ange qui parlait*) Zach. 1, 14 ;

b) d'un *pronom démonstratif* (§ 423, a) : הַגְּזָרִים הָאֵלֶּה, הָאָרֶץ הַזֹּאת (*ces portions, ce pays*) Gen. 15, 17. 18 ; הַנַּעַר הַלָּז (*ce jeune homme-là*) Zach. 2, 8.

On trouve par exception des cas

1. où c'est l'adjectif seul qui porte l'article; par ex. בּוֹר הַגָּדוֹל (*la grande citerne*) 1 Sam. 19, 22; גְּבָעוֹת הַגְּבֹהוֹת (*les hautes collines*) Jér. 17, 2; le participe: חֶרֶב הַיּוֹנָה (*le glaive destructeur*) Jér. 46, 16; (נָגִיד הַבָּא, Dan. 9, 26, peut se traduire: un *prince qui vient*, selon § 527, a, 2;)

2. où le substantif seul a l'article, ce qui est très rare; par ex. הָעֲגָלָה חֲדָשָׁה (*le chariot neuf*) 2 Sam. 6, 3; כָּל־הָעָם אֵלֶּה (*tout ce peuple*) 1 Sam. 2, 23.

§ **532.** Par un effet analogue l'article s'attache à l'adjectif ou au pronom démonstratif lorsque le substantif qu'ils définissent porte un *suffixe* ou se trouve à l'*état construit* (comp. § 529, *b. c*; 540). — Ex. אֲחִיכֶם הַקָּטֹן (*votre frère cadet*) Gen. 42, 15; יָדְךָ הַחֲזָקָה (*ta main forte*) Deut. 3, 24; מַחֲמַדַּי הַטֹּבִים (*mes joyaux précieux*) Joël 4, 5; עָרֵי יְהוּדָה הַבְּצֻרוֹת (*les villes fortifiées de Juda*) Es. 36, 1; אַחַד עַבְדֵי אֲדֹנִי הַקְּטַנִּים (*un des moindres serviteurs de mon maître*) Es. 36, 9.

Les exceptions sont assez rares. — Ex. מֵאֹיְבִי עָז (*de mon ennemi puissant*) Ps. 18, 18; רוּחֲךָ טוֹבָה (*ton bon esprit*) Ps. 143, 10; אֹתֹתַי אֵלֶּה (*mes signes que voilà*) Exode 10, 1.

§ **533.** Lorsque, dans un des cas mentionnés aux deux paragraphes précédents, le substantif porte en outre une *préposition préfixe*, l'adjectif ou le pronom qui suit ne prend que l'article; la préposition ne se répète pas. — Ex. בַּשַּׂלְמָה הַחֲדָשָׁה (*au vêtement neuf*); בַּיּוֹם הַהוּא (*en ce jour-là*) Gen. 15, 18; לָעָם הַזֶּה (*à ce peuple*) Exode 5, 22; מִדַּרְכּוֹ הָרָעָה (*de sa mauvaise voie*) Jonas 3, 8.

Art. IV.

De l'apposition.

§ **534.** Deux substantifs peuvent être placés à la suite l'un de l'autre sans que le premier soit à l'*état construit*; c'est alors ordinairement le second qui sert à déterminer le premier. C'est l'**apposition** proprement dite. — Ex. אֲנָשִׁים אַחִים אֲנַחְנוּ (*nous sommes des hommes frères*) Gen. 13, 8; בֶּן־אִשָּׁה אַלְמָנָה (*fils d'une femme veuve*) 1 Rois 7, 14; דְּבָרִים נִחֻמִים (*des paroles* [*de*]

consolations) Zach. 1, 13; שְׁנַיִם אֲנָשִׁים [§ 382; 383] (*deux hommes*) Jos. 2, 2.

1. Cependant lorsqu'un mot d'un emploi fréquent, comme מֶלֶךְ (*roi*), אֶרֶץ (*pays*), עִיר (*ville*), sert à déterminer un nom propre, il précède parfois le nom déterminé; par ex. הַמֶּלֶךְ שְׁלֹמֹה (1 Rois 2, 19); הָאָרֶץ כְּנַעַן (Nomb. 34, 2); הָעִיר שׁוּשָׁן (Esth. 3, 15). — Dans d'autres cas c'est par inversion que le nom déterminant précède; par ex. פְּרָזוֹת תֵּשֵׁב יְרוּשָׁלַםִ (*Jérusalem sera habitée comme place ouverte*) Zach. 2, 8.

2. Un substantif peut même être mis en apposition avec un pronom suffixe ou un pronom renfermé dans le verbe qui précède. — Ex. וַתִּרְאֵהוּ אֶת־הַיֶּלֶד (*et elle le vit, l'enfant*) Exode 2, 6; וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־רֵעֵהוּ (*et ils se dirent l'un à l'autre*) Gen. 11, 3; Es. 53, 6.

3. Les *prépositions préfixes* avec l'article, attachées au premier substantif, se répètent au second; בַּשָּׂדֶה בַּמִּדְבָּר (*dans les champs, dans le désert*) Jos. 8, 24.

4. Dans d'autres cas semblables, où le second substantif porte l'article, on fera mieux de présumer l'ellipse d'un *état construit*. On trouve הַמִּשְׁכָּן מִשְׁכַּן הָעֵדֻת (*la demeure, la demeure du témoignage*) Exode 38, 21; עַל־הַזָּקָן זְקַן־אַהֲרֹן (*sur la barbe, la barbe d'Aaron*) Ps. 133, 2; et c'est à l'analogie de ces tournures qu'on peut suppléer un *état construit* dans des passages comme הַבָּקָר הַנְּחֹשֶׁת (*le bœuf d'airain*), pour הַבָּקָר בְּקַר הַנְּחֹשֶׁת, 2 Rois 16, 17; הָאָרוֹן הַבְּרִית (*l'arche de l'alliance*) Jos. 3, 14. Comp. l'expression fréquente יְהוָֹה צְבָאוֹת, אֱלֹהִים צְבָאוֹת, § 544, 1.

§ **535.** On peut regarder comme une espèce d'apposition les cas où le premier substantif exprime le *poids*, la *mesure*, la *forme*, le second la *matière* d'un objet. — Ex. אַרְבַּע מֵאוֹת שֶׁקֶל־כֶּסֶף (*quatre cents sicles d'argent*) Gen. 23, 15; סְאָה־סֹלֶת... וְסָאתַיִם שְׂעֹרִים (*une mesure de fine farine... et deux mesures d'orge*) 2 Rois 7, 1; אַרְבָּעָה טוּרִים אָבֶן (*quatre rangées de pierres*) Exode 28, 17; Gen. 6, 17; même en omettant l'expression de la mesure, du poids: אֶלֶף כֶּסֶף (*mille [pièces] d'argent*) Gen. 20, 16.

§ **536.** La langue hébraïque possède encore une construction qui se rapproche de l'apposition proprement dite, c'est la *répétition* du même substantif. Elle sert à exprimer:



a) une *grande quantité*; par ex. וְעֵמֶק הַשִּׂדִּים בֶּאֱרֹת בֶּאֱרֹת חֵמָר (*et la vallée de Siddim était pleine de puits de bitume*) Gen. 14, 10; הֲמֹנִים הֲמֹנִים (*grandes multitudes*) Joël 4, 14;

b) la *totalité*, avec l'idée d'une série continue, ce que nous rendons par *chaque*, *tous* etc.; par ex. שָׁנָה שָׁנָה (*année par année*) Deut. 14, 22; בַּבֹּקֶר בַּבֹּקֶר (*chaque matin*) Exode 30, 7; Ps. 61, 9; וַיִּהְיוּ עֹשִׂים גּוֹי גּוֹי אֱלֹהָיו... גּוֹי גּוֹי בְּעָרֵיהֶם (*et chaque nation faisait ses dieux... chaque nation dans ses villes*) 2 Rois 17, 29; בַּדֶּרֶךְ בַּדֶּרֶךְ אֵלֵךְ (*j'irai continuellement sur le chemin*) Deut. 2, 27;

dans ce cas on insère parfois le ו *copul.*: אֶל־מְדִינָה וּמְדִינָה... וְאֶל־עַם וָעָם (*à chaque province... et à chaque peuple*) Esth. 1, 22;

c) la *distribution* (comp. § 574); par ex. קַח מֵאִתָּם מַטֶּה מַטֶּה (*prends de chacun d'eux une verge*) Nomb. 17, 17; שִׁבְעָה שִׁבְעָה (*sept par sept*), שְׁנַיִם שְׁנַיִם בָּאוּ (*ils entrèrent deux à deux*) Gen. 7, 2. 9;

d) la *différence*, en tant que le même objet se trouve être de qualité différente; dans ce cas le second mot a toujours le ו *copulatif*; par ex. אֶבֶן וָאָבֶן... אֵיפָה וְאֵיפָה (*deux sortes de pierre* [*à peser*],... *d'épha*) Deut. 25, 13. 14; בְּלֵב וָלֵב יְדַבֵּרוּ (*ils parlent avec un cœur double*) Ps. 12, 3.

Art. V.

Des cas.

§ 537. Quoique dans la langue hébraïque, telle qu'elle se présente dans le texte sacré, le *nom* n'ait pas de **cas** proprement dits (§ 276), le besoin pratique nous oblige à nous servir des termes grammaticaux convenus, pour désigner d'une manière simple et précise les fonctions du nom dans la proposition, fonctions qui, en grec, en latin etc., sont indiquées par les formes de la déclinaison nommées *nominatif*, *génitif*, *datif*, *accusatif*.

Nous n'aurons pas besoin cependant de parler en particulier

a) du *vocatif*, qui ne se caractérise par aucune forme particulière, si ce n'est que, aux noms appellatifs, il est marqué par l'article (voy. § 528, 6);

b) de l'*ablatif*, qui s'exprime par la préposition מִן (*de*) pour indiquer la séparation, par la préposition בְּ (*en*, *au moyen de*) dans la plupart des cas où il s'agit d'indiquer l'instrument ou l'endroit.

A. Du nominatif.

§ **538**. **a**. Le nom qui forme le sujet d'une proposition est dit être au **nominatif**.

b. Un nom est dit être au *nominatif absolu* dans le cas où il se trouve placé à la tête d'une proposition dont il forme le sujet logique, tandis que cette proposition a formellement un autre mot pour sujet. Pour la traduction nous insérons dans ce cas une tournure comme *quant à*. (Comp. § 464.) — Ex. שְׁכֶם בְּנִי חָשְׁקָה נַפְשׁוֹ בְּבִתְּכֶם (*quant à Sichem mon fils, son âme s'est attachée à votre fille*) Gen. 34, 8; הָאֵל תָּמִים דַּרְכּוֹ (*quant à Dieu, sa voie est parfaite*) Ps. 18, 31.

1. Par une certaine inexactitude d'expression il arrive que l'usage grammatical se sert du même terme de *nominatif absolu* pour les cas où le nom placé en tête a plutôt le caractère d'un complément adverbial (§ 464, 3) ou d'une anacoluthe; par ex. הַבַּיִת הַזֶּה אֲשֶׁר־אַתָּה בֹנֶה אִם תֵּלֵךְ וגו' (*quant à cette maison que tu bâtis, si tu marches* etc.) 1 Rois 6, 12; Zach. 3, 9.

2. Quant à l'*accusatif absolu*, voy. § 555, 2.

B. De l'état construit.

(*DU GÉNITIF*)

I. *Emploi de l'état construit quant à la forme.*

§ **539**. Le rapport établi entre deux noms par l'*état construit* est si intime que l'un de ces noms doit être suivi immédiatement de l'autre (comp. § 308).

1. Dans un petit nombre de passages un suffixe ou un petit mot paraît s'être glissé entre le substantif à l'*état construit* et le



substantif régi (qui occupe la place du génitif); par ex. שִׁכְרַת וְלֹא מִיָּיִן (*enivrée, mais non de vin*) Es. 51, 21; dans d'autres cas on pourrait aussi supposer une construction par apposition; par ex. מַחֲסִי־עֹז (*mon refuge de force = mon fort refuge*) Ps. 71, 7; מִדַּרְכֵּךְ זִמָּה (*de ta voie de vice*) Ezéch. 16, 27; כָּל־עוֹד נַפְשִׁי בִּי (*toute mon âme est encore en moi*) 2 Sam. 1, 9. (Comp. § 561, 3.)

2. Dans quelques autres cas un mot est inséré parce qu'il est nécessaire pour compléter l'idée du substantif à l'*état construit*; par ex. יְמֵי־עוֹלָם מֹשֶׁה (*les jours d'autrefois de Moïse*) Es. 63, 11; 28, 1.

§ **540**. Cette règle a pour conséquence qu'un adjectif ou telle autre détermination (par ex. un suffixe, § 579, a) qui regarde le substantif placé à l'*état construit*, ne peut être exprimé qu'après le substantif régi (génitif; comp. § 532). — Ex. מַעֲשֵׂה יְהוָה הַגָּדֹל (*la grande œuvre de l'Eternel*) Deut. 11, 7; Esdr. 7, 9; כְּלֵי מִלְחַמְתּוֹ (*ses armes de guerre*) Deut. 1, 41.

§ **541**. Ce rapport intime entre les deux noms explique encore les règles suivantes:

a. Un substantif régi (génitif) ne peut pas dépendre de deux *états construits* parallèles: on ne peut pas dire רֶכֶב וּפָרָשֵׁי יִשְׂרָאֵל (*char et cavalerie d'Israël*), mais il faut répéter la construction en appliquant un suffixe: רֶכֶב יִשְׂרָאֵל וּפָרָשָׁיו 2 Rois 2, 12.

Les exceptions sont très rares; par ex. דַּעַת וְיִרְאַת יְהוָה (*connaissance et crainte de l'Eternel*) Es. 11, 2.

b. Un *état construit* ne peut pas être suivi de deux substantifs régis (régir deux génitifs) parallèles: on ne peut pas dire אֱלֹהֵי הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ (*le Dieu des cieux et de la terre*), mais il faut répéter l'*état construit*: אֱלֹהֵי הַשָּׁמַיִם וֵאלֹהֵי הָאָרֶץ Gen. 24, 3.

Dans ce cas aussi les exceptions sont rares; par ex. עֹשֵׂה שָׁמַיִם וָאָרֶץ (*le créateur des cieux et de la terre*) Ps. 115, 15.

§ **542**. Mais ce rapport intime n'empêche pas plusieurs *états construits* de se suivre, pourvu qu'ils dépendent l'un de l'autre; assez souvent on en trouve ainsi deux et même trois de suite. —

Ex. קְצִינֵי אַנְשֵׁי הַמִּלְחָמָה (*les capitaines des gens de guerre*) Jos. 10, 24; יְמֵי שְׁנֵי חַיֵּי אֲבֹתַי (*les jours des années de la vie de mes pères*) Gen. 47, 9.

Dans quelques cas il y a jusqu'à quatre et cinq *états construits* précédant un nom régi; mais en général on évite de pareilles séries en les interrompant par le ל du datif; voy. § 546, 2.

§ **543.** Lorsque l'idée rendue par deux substantifs liés par l'*état construit* doit être exprimée au *pluriel*, il y a trois manières de faire:

a) Le pluriel s'exprime par le substantif qui est à l'*état construit*: אַנְשֵׁי הַמִּלְחָמָה (*les gens de guerre*) Jos. 10, 24.

b) Les deux substantifs prennent la forme du pluriel: וּבְבָתֵּי כְלָאִים (*et dans des maisons de prison*) Es. 42, 22.

c) Le pluriel s'exprime par le substantif régi (qui occupe la place du génitif): בֵּית עֲצַבֵּיהֶם (*leurs maisons des idoles*) 1 Sam. 31, 9. — Dans cette dernière catégorie les deux noms liés par l'*état construit* sont traités comme une unité, comme un *nom composé.*

§ **544.** L'*état construit ne peut pas être appliqué* à un nom qui est déjà déterminé, soit comme nom propre, soit par l'article ou par un suffixe. (Comp. § 529.)

1. On trouve cependant dans quelques cas un *nom propre* suivi d'un nom régi (génitif), lequel se rapporte au *sens appellatif* renfermé dans le nom propre; par ex. אוּר כַּשְׂדִּים (*Our* ville *des Chaldéens*) Gen. 11, 28; בֵּית לֶחֶם יְהוּדָה (*Bethléhem* ville *de Juda*, à distinguer du Bethléhem de Zabulon) Juges 17, 7; יְהוָֹה צְבָאוֹת (*l'Eternel* le dieu *des armées*) Es. 14, 23 etc. Une ellipse pareille a lieu dans la locution אֱלֹהִים צְבָאוֹת (*Dieu* le dieu *des armées*) Ps. 80, 8 etc. (Comp. § 534, 4.)

2. Quant à l'*article* et aux *suffixes* en concurrence avec l'*état construit*, voy. § 529, *b* et 579, a.

§ **545.** Le nom régi (génitif) qui devrait suivre l'*état construit* est parfois remplacé par un ou plusieurs mots qui expriment le *sens* du génitif sous une forme moins stricte (*constructio ad sensum*). Les mots qui remplacent ainsi le nom régi sont:

a) un *nom* avec une *préposition*: יֹשְׁבֵי עַל־מִדִּין וְהֹלְכֵי עַל־דֶּרֶךְ (*vous qui êtes assis sur des nattes et vous qui marchez sur le chemin*) Juges 5, 10; Ezéch. 13, 2; כָּל־חוֹסֵי בוֹ (*tous ceux qui se confient en lui*) Ps. 2, 12; שִׁכְּרַת וְלֹא מִיָּיִן (*ivre, mais non pas de vin*) Es. 51, 21;

b) rarement un *régime direct* (*accusatif*): מְשָׁרְתֵי אֹתִי (*qui font mon service*) Jér. 33, 22.

c) une *proposition* qui dépend du nom à l'*état construit* comme ferait un nom régi: שְׁנוֹת רָאִינוּ רָעָה (*les années où nous avons vu le malheur*) Ps. 90, 15; Ps. 16, 3; — surtout si elle commence par le pronom relatif: כָּל־יְמֵי אֲשֶׁר הַנֶּגַע בּוֹ (*tout le temps qu'il aura cette plaie*) Lév. 13, 46; מְקוֹם אֲשֶׁר (*l'endroit où*) Gen. 39, 20;

Remarque. On emploie de même אַחַד pour אֶחָד, non seulement devant une préposition (comp. *a*), comme כְּאַחַד מִמֶּנּוּ (*comme l'un de nous*) Gen. 3, 22, mais aussi dans des liaisons beaucoup plus vagues, comme לְאַחַד קָרָאתִי נֹעַם (*j'appelai l'un: grâce* etc.) Zach. 11, 7; 2 Sam. 17, 22.

§ **546.** La construction du *génitif* au moyen de l'*état construit* est parfois remplacée par celle du *datif*, au moyen de la préposition לְ (§ 551). — Ex. הַצֹּפִים לְשָׁאוּל (*les sentinelles de Saül*) 1 Sam. 14, 16; תְּפִלָּה לְמֹשֶׁה (*prière de Moïse*) Ps. 90, 1. (Comp. notre locution archaïque: la barque *à* Charon; et nos locutions populaires: le fils *à* Jean etc.)

Cela se rencontre surtout dans les cas suivants:

1. Lorsque le nom qui devrait se mettre à l'*état construit* doit rester indéterminé: בֵּן לְיִשַׁי (*un fils d'Isaï*) 1 Sam 16, 18; כֹּהֵן לְאֵל עֶלְיוֹן (*sacrificateur du dieu très haut*) Gen. 14, 18; וְאַתֶּם עֲבָדִים לְשָׁאוּל (*et vous êtes des serviteurs de Saül*) 1 Sam. 17, 8. Dans les cas de ce genre l'emploi de l'*état construit* donnerait plutôt le sens déterminé: *le* sacrificateur de..., *les* serviteurs de...

L'emploi le plus fréquent de cette sorte de périphrase s'applique au cas où l'on veut désigner l'*auteur* auquel on attribue un ouvrage: מִזְמוֹר לְדָוִד (*cantique de David*) Ps. 23, 1. Ce לְ, nommé ***lamed auctoris***, se place quelquefois tout seul, en demandant qu'on supplée un mot comme מִזְמוֹר etc.; par ex. Ps. 25, 1.

2. Pour éviter un trop grand nombre d'*états construits* dépendant l'un de l'autre, on les interrompt au moyen de ce לְ attributif (§ 603, 3, b): פֶּתַח־הַבַּיִת לֶאֱלִישָׁע (*la porte de la maison d'Elisée*) 2 Rois 5, 9; סֵפֶר דִּבְרֵי הַיָּמִים לְמַלְכֵי יִשְׂרָאֵל (*le livre des chroniques des rois d'Israël*) 1 Rois 15, 31; ou bien par אֲשֶׁר לְ (§ 552, b): אַבִּיר הָרֹעִים אֲשֶׁר לְשָׁאוּל (*le chef des bergers de Saül*) 1 Sam. 21, 8.

3. Dans la construction des ***noms de nombres ordinaux*** on aime à employer le לְ pour l'*état construit* (§ 573, 3): בִּשְׁנַת שְׁתַּיִם לְדָרְיָוֶשׁ... בְּיוֹם אֶחָד לַחֹדֶשׁ (*dans la seconde année de Darius... au premier jour du mois*) Aggée 1, 1; Gen. 7, 11; 8, 14; 2 Rois 25, 8.

II. *Emploi de l'état construit quant au sens.*

§ **547.** Le rapport établi par l'*état construit* entre deux *substantifs* répond en général à celui du *génitif* des langues grecque, latine, etc. (§ 307). Dans le principe il exprime toujours une détermination du substantif qui se trouve à l'*état construit* par le substantif qui le suit; mais cette détermination peut être fondée sur une infinité de rapports différents. On peut cependant obtenir un aperçu de ces rapports si variés en les rangeant dans quelques groupes plus ou moins en analogie à la théorie usitée du génitif.

L'idée d'une *corrélation* entre deux substantifs, qui est exprimée par le génitif, peut être envisagée sous deux points de vue principaux, dont nous allons parler.

§ **548. A.** Le génitif exprime les rapports résultant d'un *état* permanent ou passager de *connexité* entre deux substantifs, c'est à dire qu'il indique qu'une chose (ou une personne) *appartient* d'une manière quelconque à telle autre chose (ou personne). Cette classe comprend en particulier les groupes suivants:

a) le génitif *possessif*, qui exprime l'idée de la propriété dans diverses nuances plus ou moins strictes, toujours en désignant



celui auquel appartient telle chose (ou personne); par ex. בֵּית יְהוָה (*la maison de l'Eternel*) 1 Rois 9, 1; עֶבֶד אַבְרָהָם (*un serviteur d'Abraham*) Gen. 24, 34;

b) le génitif de la *modalité* (de la *qualité*), qui indique de quelle qualité est une chose (ou personne), en quoi elle consiste, à quoi elle est destinée etc.; par ex. רוּחַ זִלְעָפוֹת (*vent de brasier=embrasé*) Ps. 11, 6; אִישׁ מָוֶת (*homme [digne] de mort*) 1 Rois 2, 26;

c) le génitif *partitif*, qui indique le tout dont on spécifie une partie; par ex. חֲצִי הָאַמָּה (*une moitié de la coudée=une demi-coudée*) 1 Rois 7, 35.

B. Le génitif exprime les rapports résultant d'un *mouvement*, soit mental et intérieur (constituant un *sentiment*, une *passion* etc.), soit extérieur et physique (constituant une *action*). La personne (ou chose) désignée par le mot qui est au génitif (qui dépend de l'*état construit*) peut se trouver dans les deux conditions suivantes:

a) elle peut être le *sujet* qui a le sentiment, qui produit l'action en question; le génitif est alors appelé génitif *subjectif* ou *actif*; par ex. רְצוֹן־מֶלֶךְ (*la faveur d'un roi*) Prov. 14, 35; חֲמַס כָּל־הַיֹּשְׁבִים (*la violence de tous les habitants*) Ezéch. 12, 19;

b) elle peut être l'*objet* sur lequel se dirige le sentiment ou qui subit l'action en question; le génitif est alors appelé génitif *objectif* ou *passif*; par ex. רְצוֹן עַמֶּךָ (*la faveur envers ton peuple*) Ps. 106, 4; חֲמַס בְּנֵי יְהוּדָה (*la violence contre les fils de Juda*) Joël 4, 19.

Les groupes que nous venons d'indiquer sommairement servant à nous orienter sur les directions essentielles, nous allons répartir entre eux les rapports si divers que le génitif (ou l'*état construit*) établit entre deux substantifs. Il est bien entendu qu'il ne peut être question que des relations les plus importantes et les plus fréquentes; et il faut ajouter que souvent les limites se touchent

de si près que plusieurs sortes d'exemples peuvent être mises presque indifféremment soit dans une classe soit dans une autre.

Voici donc les rapports principaux qu'exprime l'*état construit* hébreu :

I. Génitif possessif.

1. Le rapport de la chose possédée au possesseur; par ex. בִּגְדֵי עֵשָׂו (*les vêtements d'Esaü*) Gen. 27, 15.

2. Le rapport de la personne (ou chose) subordonnée au maître; par ex. נַעַר אֱלִישָׁע אִישׁ הָאֱלֹהִים (*le serviteur d'Elisée*, *de l'homme de Dieu*) 2 Rois 5, 20.

3. Le rapport du possesseur à la chose possédée, du maître à la personne (ou chose) subordonnée, dans les cas où cette personne (ou chose) est envisagée comme possédant un maître, le peuple comme possédant un roi etc.; par ex. בַּעַל הַשּׁוֹר (*le propriétaire du taureau*) Exode 21, 28; מַלְכֵי עַמִּים (*des rois de peuples*) Gen. 17, 16; שָׂרֵי הַמְּדִינוֹת (*les préfets des provinces*) 1 Rois 20, 15.

4. Le rapport des parties intégrantes à l'ensemble (comme des membres au corps etc.); par ex. רַגְלֵי מְבַשֵּׂר (*les pieds du messager*) Es. 52, 7; גַּג הַמִּגְדָּל (*le toit de la tour*) Juges 9, 51; רָאשֵׁי הֶהָרִים (*les sommets des montagnes*) Gen. 8, 5. — Il est facile de constater l'affinité de cette catégorie avec le génitif *partitif* (nº 14).

5. Le rapport de la qualité à la personne (ou chose) qui la possède (comp. nº 9); par ex. חָכְמַת שְׁלֹמֹה (*la sagesse de Salomon*) 1 Rois 5, 10; כֹּחַ אֲבָנִים (*force des pierres*) Job 6, 12.

6. Le rapport de la matière à la chose qui en est faite (comp. nº 10); par ex. זְהַב הַכַּפּוֹת (*l'or des coupes*) Nomb. 7, 86.

7. Le rapport de l'habitant au domicile, de la chose au vase, cadre etc. qui la contient; par ex. עַם־הָאָרֶץ (*le peuple du pays*) Gen. 23, 12; דְּגַת הַיָּם, עוֹף הַשָּׁמַיִם (*les poissons de la mer*, *les oiseaux des cieux*) Gen. 1, 26; עֵץ הַגָּן (*les arbres du jardin*) Gen. 3, 1; מֵי בְאֵר (*l'eau d'un puits*) Nomb. 20, 17.

8. Les rapports de famille; par ex. בְּנֵי יַעֲקֹב (*les fils de Jacob*) etc.; אֵשֶׁת יָרָבְעָם (*la femme de Jéroboam*) 1 Rois 14, 4.

II. Génitif de la modalité (de la qualité).

9. Le rapport d'une personne (ou chose) à sa qualité (§ 561); par ex. גִּבּוֹר חַיִל (*un héros* [*doué*] *de force*) 1 Sam. 16, 18; אֵשֶׁת חֵן (*une femme* [*douée*] *de grâce*) Prov. 11, 16; דְּבַר־שָׁקֶר (*la parole de mensonge*)

Prov. 29, 12; dans un sens plus vague: כּוֹס הַתַּרְעֵלָה (*la coupe d'étourdissement*) Es. 51, 17.

10. Le rapport d'une chose à sa matière (à la substance dont elle est faite; comp. § 561); par ex. שֵׁבֶט בַּרְזֶל (*un sceptre de fer*) Ps. 2, 9.

11. Le rapport d'une chose à son emploi, à sa destination; par ex. נֹאוד הֶחָלָב (*l'outre du lait*) Juges 4, 19; כַּד הַקֶּמַח, צַפַּחַת הַשֶּׁמֶן (*le vase à farine, la cruche à huile*) 1 Rois 17, 16; aussi: כֶּסֶף הַשָּׂדֶה (*l'argent du champ*) Gen. 23, 13.

12. Le rapport d'une chose à sa valeur (*génitif du prix*); par ex. אֶרֶץ אַרְבַּע מֵאֹת שֶׁקֶל (*une terre de quatre cents sicles*) Gen. 23, 15.

13. Une classe particulière du génitif de la *modalité* est le génitif *explicatif*, exprimant un rapport qui, dans nos langues classiques, est rendu de préférence par l'apposition. Il s'applique aux cas où le mot régi (qui en latin serait au génitif) désigne le même objet que le mot régissant (qui est à l'*état construit*), mais sert à en donner une définition plus précise. Le génitif *explicatif* exprime donc:

α) le rapport du genre à l'espèce, de l'idée générale à l'individu ou exemplaire particulier; par ex. בְּתוּלַת בַּת־עַמִּי pour בְּתוּלָה בַת־עַמִּי (*la vierge, fille de mon peuple*) Jér. 14, 17; אַנְשֵׁי בְנֵי בְלִיַּעַל pour אֲנָשִׁים בְּנֵי בְלִיַּעַל (*des hommes, enfants d'iniquité*) Juges 19, 22; אֲחֻזַּת־קֶבֶר (*une propriété de tombeau = un tombeau comme propriété*) Gen. 23, 4; מֵי הַמַּבּוּל (*les eaux du déluge*) Gen. 7, 7; surtout avec des noms propres (comme en français): נְהַר־פְּרָת (*le fleuve d'Euphrate*) Gen. 15, 18; הָרֵי אֲרָרָט (*les montagnes de l'Ararat*) Gen. 8, 4;

β) parfois même le rapport de l'espèce au genre; par ex. פֶּרֶא אָדָם (*un onagre d'homme = un homme féroce*) Gen. 16, 12; כְּסִיל אָדָם (*un insensé d'homme*) Prov. 15, 20.

Cependant on peut aussi employer l'apposition (§ 534); par ex. הַנָּהָר פְּרָת 1 Chron. 5, 9.

Pour les rapports analogues à מִסְפַּר הַיָּמִים voy. nº 14, al. 2.

III. Génitif partitif.

14. Le rapport de la partie au tout; par ex. רְבִעִית... שְׁלִשִׁית הַהִין (*un quart... un tiers du hin*) Nomb. 15, 4. 6; Exode 16, 36; מְעַט־מַיִם [§ 599, 1, *a*] (*un peu d'eau*) Gen. 18, 4; יַרְכְּתֵי הַמְּעָרָה (*le fond de la caverne*) 1 Sam. 24, 4; רֵאשִׁית חָכְמָה (*le commencement de la sagesse*) Ps. 111, 10.

Souvent le mot qui, en raison de sa position grammaticale, est censé indiquer une partie du tout renferme de fait dans sa significa-

tion la somme entière de toutes les parties (de sorte que cette catégorie de l'*état construit* pourrait aussi être classée sous nº 13, comme génitif *explicatif*); par ex. מִסְפַּר הַיָּמִים (*le nombre des jours*) 1 Sam. 27, 7; רֹב דְּבָרִים (*la multitude des paroles*) Prov. 10, 19; קְהַל מְרֵעִים (*la congrégagation des malfaiteurs*) Ps. 26, 5. — C'est sur ce principe que repose la construction de כָּל־ (§ 530, 1): כָּל־הַגּוֹיִם (*tous les peuples*) Es. 2, 2 etc.

Pour le rapport des parties à l'ensemble, voy. nº 4.

15. Le rapport des pièces comptées au total; par ex. אַחַת הַכְּהֻנּוֹת (*une des fonctions du sacerdoce*) 1 Sam. 2, 36; שְׁתֵּי פָרוֹת (*deux vaches*) [§ 382] 1 Sam. 6, 10. C'est sur ce principe que repose la construction particulière des noms de nombres de 3 à 10 (§ 383 et suiv.). Il est vrai que l'*état construit* du nombre *deux* et des nombres de 3 à 10 pourrait aussi être classé sous nº 13.

16. Le rapport de la mesure à la matière mesurée; par ex. אֵיפַת קֶמַח (*un épha de farine*) Juges 6, 19; même חֲמוֹר לֶחֶם (*un âne* [=ce qu'un âne peut porter] *de pain*) 1 Sam. 16, 20.

On peut classer ici, dans un sens plus étendu, le rapport du vase à son contenu; par ex. שְׁנַיִם נִבְלֵי־יַיִן (*deux outres de vin*) 1 Sam. 25, 18. Remarquez la différence de signification entre צַפַּחַת מַיִם (1 Rois 19, 6) *une cruche d'eau* et צַפַּחַת הַמַּיִם (1 Sam. 26, 12) *la cruche à eau* (nº 11).

IV. Génitif subjectif ou actif (génitif de l'auteur).

17. Le rapport de l'action au sujet de l'action (à l'agent); par ex. בְּרֹא אֱלֹהִים (*l'acte créateur de Dieu*) Gen. 5, 1; מוּסַר אָב (*la discipline d'un père*) Prov. 4, 1; אַף מֹשֶׁה (*la colère de Moïse*) Exode 32, 19.

18. Le rapport du produit à l'auteur, de l'effet à la cause; par ex. דְּבַר יְהוָֹה (*la parole de l'Eternel*) 1 Sam. 15, 23; חֶרְדַּת אֱלֹהִים (*une frayeur* envoyée *de Dieu*) 1 Sam. 14, 15; צַעֲקַת־שֶׁבֶר (*des cris* poussés à cause *de la destruction*) Jér. 48, 5; Jér. 14, 18.

19. Des rapports plus vagues, mais analogues au génitif *actif*; par ex. חֶרְפַּת מִצְרַיִם (*l'opprobre* datant *de l'Egypte*) Jos. 5, 9; שִׁקּוּצֵי עֵינָיו (*les abominations de ses yeux* [sur lesquelles se dirigent ses regards]) Ezéch. 20, 7; 34, 29. — Comp. Ps. 42, 6, et d'autre part v. 12.

V. Génitif objectif ou passif.

20. Le rapport de l'action à son objet; par ex. יִרְאַת יְהוָֹה (*la crainte de l'Eternel*) Es. 11, 2; מַכַּת מִדְיָן (*la défaite de Madian*) Es. 10, 26; קִנְאַת־עָם (*la jalousie pour le peuple*) Es. 26, 11.



21. Le rapport du sujet de l'action (de l'agent) à l'objet de l'action, de l'auteur au produit, de la cause à l'effet; par ex. עֹשֵׂה שָׁמַיִם וָאָרֶץ (*le créateur des cieux et de la terre*) Ps. 115, 15; 77, 15.

22. Des rapports plus vagues, mais analogues au génitif *passif*; par ex. שְׁמֻעַת שָׁאוּל (*la nouvelle touchant Saül*) 2 Sam. 4, 4; שְׁבֻעַת יְהוָה (*un serment* prêté en face *de l'Eternel*) Exode 22, 10; נִקְמַת הֵיכָלוֹ (*la vengeance pour son temple*) Jér. 50, 28; לַעֲגֵי מָעוֹג (*les plaisanteurs* pour l'amour *du gâteau* = les parasites) Ps. 35, 16.

§ **549.** Les *suffixes* ajoutés au nom expriment en général le *génitif possessif* du pronom personnel (§ 318); mais ils indiquent aussi, selon le cas, les autres rapports du génitif; par ex. le génitif *partitif*: חֶצְיוֹ (*sa moitié*) Exode 38, 4; le génitif *actif* (*subjectif*): חֲמָסוֹ (*l'outrage* venant *de lui*) Ps. 7, 17; le génitif *passif* (*objectif*): חֲמָסִי (*l'outrage contre moi*) Gen. 16, 5; נְדָרֶיךָ (*les vœux envers toi*) Ps. 56, 13.

§ **550.** Lorsque le *substantif* qui occupe la place du génitif est précédé d'un *adjectif* à l'*état construit* (§ 559), il exprime une détermination qui répond:

a) au génitif de la *modalité* (§ 548, A, *b*), c'est à dire qu'il indique dans quel sens ou à quoi l'idée de l'adjectif s'applique dans ce cas particulier (comme en latin: *integer vitæ*); par ex. יְפַת־תֹּאַר וִיפַת מַרְאֶה (*belle de taille et belle d'aspect*) Gen. 29, 17; 1 Sam. 16, 12; 25, 3; נְכֵה רַגְלַיִם (*perclus des pieds*) 2 Sam. 4, 4; לְבֶן־שִׁנַּיִם (*ayant les dents blanches*) Gen. 49, 12; avec un participe: אֶרֶץ זָבַת חָלָב וּדְבָשׁ (*un pays découlant de lait et de miel*) Exode 3, 8; נְשׂוּי־פֶּשַׁע, כְּסוּי חֲטָאָה (*pardonné quant à la transgression, couvert quant au péché*) Ps. 32, 1;

b) au génitif *partitif*; c'est une périphrase du simple adjectif, principalement employée en style poétique, lorsque le substantif est au pluriel ou de sens collectif; par ex. וּפְרִיץ חַיּוֹת (*et une*



féroce d'entre les bêtes) Es. 35, 9; חֲמִשָּׁה חַלֻּקֵי אֲבָנִים (*cinq polies d'entre les pierres*) 1 Sam. 17, 40.

Cette tournure se prête naturellement pour donner à l'adjectif un sens analogue à notre superlatif; voy. § 565, *b*.

C. Du datif.

§ **551**. Le *régime indirect* (**datif**) s'exprime par la préposition לְ (*à*); voy. § 443; 603, 3. — Quant à l'emploi de ce לְ au lieu de l'*état construit*, et au lieu de אֶת־, voy. § 546 et 554, 3.

§ **552**. Il y a deux particularités à noter relativement à l'emploi de la préposition לְ comme signe du datif:

a. Le *datif* du *pronom personnel* est ajouté quelquefois par pléonasme au verbe, surtout si celui-ci exprime un *ordre* (avec une intention d'encouragement) ou l'idée d'une *possession*, d'un *avantage* en quelque manière. (Comp. en grammaire latine le *dativus ethicus* et le *dativus commodi*: *quid tibi vis?* etc.). — Ex. לֶךְ־לְךָ (*va*) Gen. 12, 1; הִשָּׁמֶר לְךָ (*garde-toi*) Gen. 24, 6; קַח־לְךָ (*prends*), וַיִּקַּח־לוֹ (*et il prit*) Gen. 6, 21; 4, 19; אִם־לֹא תֵדְעִי לָךְ (*si tu ne le sais pas*) Cant. 1, 8; 1 Sam. 10, 7; même וַתֵּשֶׁב לָהּ (*et elle s'assit*) Gen. 21, 16.

b. L'hébreu n'ayant pas le verbe *avoir*, on y supplée par le *datif* précédé du verbe *être* (הָיָה; comp.: *est mihi* etc.) ou de יֵשׁ (*il y a*), et pour la négation, de אֵין (*il n'y a pas*). Comp. § 458, b, 2. — Ex. וַיְהִי לִשְׁלֹמֹה (*et Salomon avait...*) 1 Rois 5, 6; הֲיֵשׁ לָכֶם אָח (*avez-vous un frère?*) Gen. 43, 7; אֵין מִרְעֶה לָהֶם (*ils n'ont point de pâturage*) Joël 1, 18.

Le verbe הָיָה est souvent omis (§ 457, a, 2); par ex. וּלְלָבָן שְׁתֵּי בָנוֹת (*et Laban avait deux filles*) Gen. 29, 16; surtout après אֲשֶׁר: כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ (*tout ce qu'il avait*) Gen. 12, 20 etc.

D. De l'accusatif.

§ **553.** L'**accusatif** ne s'exprime pas par une forme spéciale du mot; dans certains cas (§ 554) on l'indique par la préposition אֵת ou אֶת־ (§ 437, b), dans d'autres il n'y a que le contexte qui le fasse connaître.

1. Quant à l'ancienne terminaison de l'accusatif, ה ָ—, voy. § 311 et suiv.

2. Il est probable que אֵת a été originairement un *nom* ou un *pronom démonstratif*, de la signification de: *l'être* ou: *même (ipse)*, lequel, perdant insensiblement sa valeur primitive, est devenu une particule, dont on est parvenu à se servir spécialement pour distinguer le régime direct du sujet. (Comp. le dictionnaire.)

3. En conséquence de cette origine, אֶת־ a peut-être pu se placer non seulement devant un accusatif, mais aussi devant un *nominatif*, pour mettre en relief l'idée d'un substantif ou d'un pronom. Dans quelques cas un tel emploi est assez évident; par ex. וְאֵין־אֶתְכֶם אֵלַי (*et vous, vous n'êtes pas retournés vers moi*) Aggée 2, 17.

Cependant dans la plupart des passages on peut expliquer la construction de manière à maintenir l'idée de l'*accusatif*, soit en présumant ce qu'on appelle une *constructio ad sensum*; par ex. אַל־יֵרַע בְּעֵינֶיךָ אֶת־הַדָּבָר הַזֶּה (*que cette affaire ne soit pas mauvaise à tes yeux* = *ne regarde pas comme mauvaise cette affaire*) 2 Sam. 11, 25 (comp. § 519, 1); soit qu'on constate un *accusatif absolu* (§ 555, 2, β); par ex. וְאֶת־הַבַּרְזֶל נָפַל (*et le fer, il tomba*) 2 Rois 6, 5; אֶת־עַמּוּד הֶעָנָן לֹא־סָר (*la colonne de la nuée, elle ne s'éloigna point...*) Néh. 9, 19; Aggée 2, 5. Dans tel autre cas enfin אֶת־ peut être traduit par *avec*; par ex. וּבָא הָאֲרִי וְאֶת־הַדּוֹב (*et il vint le lion, et* même *avec l'ours*) 1 Sam. 17, 34.

§ **554.** La préposition אֶת־, pour marquer l'accusatif, ne peut se placer que devant un nom *déterminé*; on regarde comme déterminé (comp. § 529):

a) le *nom propre*: אֶת־מֹשֶׁה *(Μωϋσῆν)*;

b) le *nom* muni de l'*article*: אֶת־הָאָדָם *(τὸν ἄνθρωπον)*;

c) le *nom* qui aurait l'article s'il ne se trouvait pas à l'*état construit*: אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל *(τοὺς υἱοὺς Ἰσραήλ)*;

d) le *nom* muni d'un *suffixe*: אֶת־יָדִי *(τήν χεῖρά μου)*.

1. Il n'est pas absolument nécessaire que ־אֶת précède l'accusatif, même dans les cas nommés ci-dessus; c'est principalement en style poétique qu'il est souvent omis; par ex. וּשְׁמַע תְּפִלָּתִי (*et entends ma prière*) Ps. 4, 2.

2. Dans quelques cas ־אֶת se trouve placé devant des mots qui ne sont pas déterminés formellement, mais dont la signification ou le contexte implique une certaine détermination. — Ex. אֶת־זֹאת (*celle-ci*) 2 Sam. 13, 17; וְאֶת־קַשׁ יָבֵשׁ תִּרְדֹּף (*et poursuis-tu le chaume desséché?*) Job 13, 25; וַיַּצֶּב־לוֹ...אֶת־מַצֶּבֶת אֲשֶׁר וגו' (*et il s'était fait ériger... le monument qui* etc.) 2 Sam. 18, 18; de même on le place devant ־כָּל, lors même que ce mot n'est pas suivi de l'article, puisqu'il porte en lui-même l'idée d'une certaine détermination: וְאֵת כָּל־עוֹף כָּנָף (*et tout volatile*) Gen. 1, 21.

3. Quelquefois ־אֶת est remplacé par le לְ du *datif*. Il est vrai que dans quelquesuns de ces cas on peut maintenir la signification du datif (comme *dat. commodi*, comp. § 552, a), tout en avouant que cette manière de parler se rapproche de très près de l'idiome araméen qui emploie le לְ soit pour le régime direct soit pour l'indirect; par ex. פִּתַּחְתָּ לְמוֹסֵרָי (*tu as fait l'ouverture à mes liens*) Ps. 116, 16; יַצְדִּיק לָרַבִּים (*il procurera la justice à beaucoup de gens*) Es. 53, 11. Mais dans d'autres cas il faut décidément constater l'accusatif; par ex. לֶאֱוִיל יַהֲרָג־כָּעַשׂ (*le chagrin tue l'insensé*) Job 5, 2; 2 Chron. 17, 7.

§ 555. Quant à l'*emploi* de l'accusatif, il exprime en premier lieu le régime direct; voy. § 516. Mais en outre il s'emploie pour déterminer l'attribut sous plusieurs autres rapports, savoir:

I. Il sert à indiquer l'*endroit* (accusatif *local*, comp. § 314):

a) avec des verbes qui impliquent l'idée du mouvement et de la *direction* vers un but; par ex. וַיִּבְרַח מִצְרַיִם (*et il s'enfuit en Egypte*) 1 Rois 11, 40; וַיֵּרְדוּ כָל־יִשְׂרָאֵל הַפְּלִשְׁתִּים (*et tout Israël descendait vers les Philistins*) 1 Sam. 13, 20; וַתַּשְׁלִיכֵנִי מְצוּלָה (*et tu m'as jeté dans le gouffre*) Jon. 2, 4; Jér. 37, 15; Es. 28, 15;

b) moins souvent avec des verbes qui renferment l'idée de *se tenir*, *se trouver*, *rester* etc. *à* telle place; par ex. יֹשֵׁב פֶּתַח־הָאֹהֶל (*assis à l'entrée de la tente*) Gen. 18, 1; même וְאַתָּה תִּשְׁמַע הַשָּׁמַיִם (*et toi, entends dans les cieux*) 1 Rois 8, 32;

c) par rapport à l'étendue (mesure), en répondant à la question:

de quelle longueur, hauteur? etc.; par ex. הָלַךְ בַּמִּדְבָּר דֶּרֶךְ יוֹם (*il alla au désert, le chemin d'un jour*) 1 Rois 19, 4; עֵץ גָּבֹהַּ חֲמִשִּׁים אַמָּה (*un arbre haut de cinquante coudées*) Esth. 5, 14.

II. Il sert à marquer le *temps*:

a) en indiquant le *moment* de l'action (en réponse à la question: *quand?*); par ex. גֵּרַשְׁתָּ אֹתִי הַיּוֹם (*tu m'as chassé aujourd'hui*) Gen. 4, 14; [§ 464, 3] וּבֹקֶר וּרְאִיתֶם (*et le matin, vous verrez*) Exode 16, 7; וַיַּעַשׂ לָיְלָה (*et il le fit de nuit*) Juges 6, 27; הַפַּעַם אוֹדֶה אֶת־יְהוָה (*cette fois je louerai l'Eternel*) Gen. 29, 35; [§ 573] וּשְׁלֹשׁ־עֶשְׂרֵה שָׁנָה מָרָדוּ (*et la treizième année ils s'étaient révoltés*) Gen. 14, 4;

b) en indiquant la *durée*; par ex. שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה שָׁנָה עָבְדוּ (*pendant douze ans ils avaient servi*) Gen. 14, 4; וַיִּגְבְּרוּ הַמַּיִם... חֲמִשִּׁים וּמְאַת יוֹם (*et les eaux se renforcèrent... pendant cent cinquante jours*) Gen. 7, 24; מִדֹּר דֹּר (*de génération en génération*) Exode 17, 16.

III. Il sert de complément au verbe en exprimant une modalité relative à l'action, dans le sens de *quant à*, *relativement à*, *en proportion de* etc. C'est cet accusatif qu'on appelle tout spécialement *accusatif adverbial*. — Ex. וְהִתְפַּלְלוּ אֵלֶיךָ דֶּרֶךְ אַרְצָם (*et qu'ils prient vers toi* [*en rapport avec*] *le chemin de leur pays* [= en se tournant du côté de leur pays]) 1 Rois 8, 48; וַיִּשְׁתַּחוּ אַפַּיִם אָרְצָה (*et il se prosterna, la face contre terre*) Gen. 19, 1; חָלָה אֶת־רַגְלָיו (*il fut malade aux pieds*) 1 Rois 15, 23; רַק הַכִּסֵּא אֶגְדַּל מִמֶּךָּ (*je serai plus grand que toi seulement quant au trône*) Gen. 41, 40; גָּבְרוּ חָיִל (*ils croissent en puissance*) Job 21, 7; וִישַׁבְתֶּם־בֶּטַח (*et vous demeurerez en sûreté*) Deut. 12, 10.

Souvent l'accusatif *adverbial* se trouve employé en même temps que de celui du régime direct (§ 518, *rem.*); par ex. וְהֶעֱלָה עֹלוֹת מִסְפַּר כֻּלָּם (*et il offrait des holocaustes selon le nombre d'eux*

tous) Job 1, 5; Exode 16, 16; תִּשְׁפֹּט עַמִּים מִישֹׁר (*tu juges les peuples en équité*) Ps. 67, 5; שֶׁקֶר עִוְּתוּנִי (*ils me suppriment sans cause* [litt.: *par rapport à ce qui trompe*]) Ps. 119, 78; Job 21, 34.

1. Une application particulière de l'accusatif *adverbial* se rencontre dans les cas où un substantif est précédé de la préposition כְּ, dans le sens de: *selon, à la manière de*; par ex. וַיַּעַשׂ כִּדְבַר יוֹסֵף (*et il fit selon la parole de Joseph*) Gen. 44, 2; כַּיּוֹם הַזֶּה (*à la manière de ce jour = ainsi qu'il en est aujourd'hui*) Gen. 50, 21; כִּימֵי נְעוּרֶיהָ (*à la manière des* [= *comme aux*] *jours de sa jeunesse*) Os. 2, 17; Os. 2, 5. — Pour se rendre compte de cet hébraïsme il faut se rappeler que la préposition כְּ a originairement le caractère d'un substantif exprimant la *similitude* (comp. § 603, 2); dans les phrases ci-dessus il est censé se trouver à l'accusatif (adverbial) et en même temps à l'*état construit*, et doit donc se traduire littéralement: *par rapport à la similitude de*. Ainsi: כִּי כְהַר־פְּרָצִים יָקוּם יְהוָה (Es. 28, 21) *car l'Eternel se lèvera par rapport à la similitude du mont Peraçim = comme sur le mont Peraçim*; עוּרִי כִּימֵי קֶדֶם (Es. 51, 9) *réveille-toi par rapport à la similitude des jours anciens = comme aux jours anciens.* — Ce n'est que très rarement qu'une préposition est intercalée; par ex. כְּבָרִאשֹׁנָה... כְּבַתְּחִלָּה (*comme la première fois ... comme au commencement*) Es. 1, 26.

2. L'accusatif peut être placé à la tête de la proposition en position isolée (comme accusatif *absolu*).

α) Il exprime alors ordinairement le *régime direct*, répété dans la proposition par un suffixe; voy. § 464, 2.

β) Quelquefois il sert à annoncer le *sujet* de la proposition; par ex. וְאֶת־מַעֲשַׂיִךְ וְלֹא יוֹעִילוּךְ׃ (*et quant à tes œuvres, elles ne te profiteront pas*) Es. 57, 12. (Comp. § 553, 3.)

3. Pour la construction de l'accusatif avec des verbes intransitifs, voy. § 517.

Art. VI.

De l'adjectif.

I. Construction de l'adjectif.

§ **556.** L'**adjectif**, et par conséquent aussi le *participe* (§ 510), suit son substantif, avec lequel il s'accorde en genre et en nombre. (Sur les cas où il prend l'article, voy. § 531; 532.)

1. Presque tous les cas, peu nombreux d'ailleurs, où l'adjectif précède le substantif, rentrent plutôt dans la catégorie de l'apposition (§ 534), l'adjectif fonctionnant comme substantif; par ex. יַצְדִּיק צַדִּיק עַבְדִּי (*le juste, mon serviteur, justifiera*) Es. 53, 11.

2. De deux adjectifs suivant un substantif féminin, il n'y a souvent que le premier qui prenne la forme du féminin (comp. § 467, 1); par ex. וְרוּחַ גְּדוֹלָה וְחָזָק (*et un vent grand et violent*) 1 Rois 19, 11; בְּאֶרֶץ־צִיָּה וְעָיֵף (*dans un pays aride et languissant*) Ps. 63, 2.

3. *α)* L'adjectif attaché à un *pluriel d'excellence* ou à un pluriel désignant l'*étendue* (§ 526) reste ordinairement au singulier (§ 466, b): כִּתְהֹמוֹת רַבָּה (*comme par des flots abondants*) Ps. 78, 15.

β) L'adjectif après un singulier *collectif* se met de préférence au pluriel (comp. § 466, a): צֹאן אֹבְדוֹת (*des brebis perdues*) Jér. 50, 6; même avec un substantif féminin désignant des hommes: כָּל־גָּלוּת יְהוּדָה הַבָּאִים (*tous les déportés de Juda qui sont allés...*) Jér. 28, 4; הָעֵדָה הָרָעָה הַזֹּאת הַנּוֹעָדִים עָלָי (*cette méchante assemblée-là, qui s'est assemblée contre moi*) Nomb. 14, 35. Exemple instructif: 1 Sam. 13, 15. 16.

4. L'adjectif (ou le participe) qui se rapporte à deux substantifs de genres différents préfère le masculin: יְלָדִים וִילָדוֹת מְשַׂחֲקִים (*des garçons et des filles, jouant*) Zach. 8, 5.

§ 557. L'adjectif ajouté à un substantif au *duel* se met au *pluriel* (§ 303): עֵינַיִם רָמוֹת (*des yeux fiers*) Ps. 18, 28; יָדַיִם רָפוֹת וּבִרְכַּיִם כֹּשְׁלוֹת (*les mains lâches et les genoux chancelants*) Es. 35, 3.

§ 558. L'adjectif qui se rapporte à un substantif à l'*état construit* se place après le nom régi (§ 540) mais reste lui-même à l'*état absolu*: חִצֵּי גִבּוֹר שְׁנוּנִים (*des flèches aiguisées du héros*) Ps. 120, 4.

§ 559. Si un adjectif est déterminé par un substantif, il se met à l'*état construit*: עַם־קְשֵׁה־עֹרֶף (*un peuple raide de cou*) Deut. 9, 6. — Voy. § 550.

II. Manière de remplacer l'adjectif.

§ 560. La langue hébraïque a peu d'adjectifs; on supplée à cette pénurie au moyen de substantifs. Ces substantifs sont de préférence de signification *abstraite* lorsque l'adjectif qu'ils rem-

placent doit former l'*attribut* d'une proposition. — Ex. וְהָאָרֶץ הָיְתָה תֹהוּ וָבֹהוּ (*et la terre fut désolation et désert*) Gen. 1, 2; כּוֹסִי רְוָיָה (*ma coupe est abondance*) Ps. 23, 5.

§ **561.** Le substantif qui indique la nature ou la qualité d'une personne ou d'une chose (qui est donc destiné à remplacer l'adjectif qualificatif) prend la position du nom régi (*génitif*; comp. § 548, 9. 13). — Ex. מַלְכֵי חֶסֶד (*des rois miséricordieux*) 1 Rois 20, 31; אֲחֻזַּת עוֹלָם (*propriété perpétuelle*) Gen. 18, 8.

On se sert toujours de cette tournure pour indiquer la *matière*, pour laquelle l'hébreu (comme le français) n'a pas d'adjectifs du tout (§ 548, 10): שַׁרְבִיט הַזָּהָב (*le sceptre d'or*) Esth. 4, 11; אֲרוֹן עֵץ (*une arche de bois*) Deut. 10, 1.

1. Parfois la périphrase au moyen d'un substantif est employée alors même qu'un adjectif serait à disposition: מֹאזְנֵי צֶדֶק (*des balances justes*) Lév. 19, 36; ou bien on construit l'adjectif comme un substantif: מֵי מָלֵא (*des eaux abondantes*) Ps. 73, 10; אֵשֶׁת רָע (*une mauvaise femme*) Prov. 6, 24.

2. Ce n'est que rarement que le substantif qui indique la qualité précède, étant à l'*état construit*: קוֹמַת אֲרָזָיו מִבְחַר בְּרוֹשָׁיו (*ses plus hauts cèdres, l'élite de ses cyprès*) Es. 37, 24.

3. On trouve quelquefois לֹא inseré entre le mot à l'*état construit* et le mot régi (comp. § 539, 1); par ex. בְּתֹהוּ לֹא־דָרֶךְ (*dans un désert sans chemin*) Job 12, 24. (Comp. d'ailleurs § 592, al. 2.)

§ **562.** La personne qui possède une chose, une qualité inhérente, qui participe à un rapport particulier, est désignée par les mots אִישׁ (*homme*), בַּעַל (*maître*) et בֵּן (*fils*), lesquels, mis à l'*état construit*, sont suivis du substantif (occupant la place du *génitif*) qui exprime la qualité, le rapport etc. en question. (§ 548, 3. 9. 11. Comp. l'expression française: *homme de bien* etc.) — Ex. אִישׁ דְּבָרִים (*homme qui a la parole aisée*) Exode 4, 10; אִישׁ הָאֲדָמָה (*laboureur*) Gen. 9, 20; — בַּעַל הַחֲלֹמוֹת (*le songeur*)

Gen. 37, 19; בַּעֲלֵי בְרִית (*alliés*) Gen. 14, 13; en diction poétique: בַּעַל כְּנָפַיִם (*l'oiseau*) Eccl. 10, 20; — בְּנֵי־חַיִל (*hommes vaillants*) Deut. 3, 18; בְּנֵי בְלִיַּעַל (*hommes pervers*) 1 Sam. 10, 27; וְאַבְרָהָם בֶּן־מְאַת שָׁנָה (*et Abraham avait cent ans*) Gen. 21, 5; בֶּן־מָוֶת (*digne de mort; destiné à la mort*) 2 Sam. 12, 5; 1 Sam. 20, 31; שְׁנֵי בְנֵי־הַיִּצְהָר (*les deux oints*) Zach. 4, 14.

III. Manière d'exprimer le comparatif et le superlatif.

§ **563**. L'adjectif, en hébreu comme en français, n'a pas de formes particulières pour les différents degrés de *comparaison*. Il reste toujours, comme s'expriment nos grammaires occidentales, au *positif*; pour exprimer le *comparatif* et le *superlatif* la langue a recours à d'autres tournures, moins précises, il est vrai, dans quelques cas.

§ **564**. Le **comparatif** se forme, sans rien changer à la forme de l'adjectif, en plaçant la préposition מִן (ou le מ préfixe, § 441) devant le substantif (ou le pronom personnel) qui sert de terme de comparaison. — Ex. מַה־מָּתוֹק מִדְּבַשׁ וּמֶה עַז מֵאֲרִי (*qu'y a-t-il de plus doux que le miel et qu'y a-t-il de plus fort que le lion?*) Juges 14, 18; תּוֹעֵבוֹת גְּדֹלוֹת מֵאֵלֶּה (*des abominations plus grandes que celles-ci*) Ezéch. 8, 15; חָכָם אַתָּה מִדָּנִאֵל (*tu es plus sage que Daniel*) Ezéch. 28, 3; טוֹב לַחֲסוֹת בַּיהוָה מִבְּטֹחַ בָּאָדָם (*mieux vaut se confier en l'Eternel que de se confier en l'homme*) Ps. 118, 8; le substantif remplacé par un pronom personnel (suffixe): לְרֵעֲךָ הַטּוֹב מִמֶּךָּ (*à ton prochain qui est meilleur que toi*) 1 Sam. 15, 28. (Comp. § 603, 4, b, δ.)

Remarque. Cela s'applique de même aux comparaisons exprimées par un verbe: הַאֱנוֹשׁ מֵאֱלוֹהַּ יִצְדָּק (*l'homme serait-il plus juste que Dieu?*) Job 4, 17; וַתְּכַבֵּד אֶת־בָּנֶיךָ מִמֶּנִּי (*et tu as honoré tes fils plus que moi*) 1 Sam. 2, 29; Gen. 26, 16; 41, 40.

1. Quelquefois il n'y a que le substantif avec מִן qui soit exprimé, l'adjectif se devinant facilement par le sens du terme de comparaison: וּמִצָּהֳרַיִם יָקוּם חָלֶד (*et la vie se lèvera* plus brillante *que le midi*) Job 11, 17; יָשָׁר מִמְּסוּכָה (*le* [*plus*] *droit est* pire *qu'une haie de ronces*) Mich. 7, 4; Es. 10, 10. — Sur l'emploi de מִן, voy. § 603, 4, b, *δ*.

2. D'autre part, si l'adjectif prend l'article, le terme de comparaison, qui alors s'entend de soi-même, est supprimé; cela s'applique en particulier aux adjectifs גָּדוֹל et קָטוֹן (*grand* et *petit*); par ex. שֵׁם הַגְּדֹלָה לֵאָה וְשֵׁם הַקְּטַנָּה רָחֵל (*le nom de l'aînée était Léa et le nom de la cadette était Rachel*) Gen. 29, 16. Dans ce cas le comparatif ne se distingue pas du superlatif (comp. § 565, *a*).

§ **565.** Pour le **superlatif**, il y a trois manières de l'exprimer: La première et principale consiste à donner à l'*adjectif* (qui ne change pas de forme) un sens *exclusif*, en le *déterminant*:

a) par l'*article* (*le bon* par excellence = *le meilleur*): הַטּוֹבִים (*les meilleurs*) 1 Sam. 8, 14; אַלְפִּי הַדַּל בִּמְנַשֶּׁה וְאָנֹכִי הַצָּעִיר בְּבֵית אָבִי (*ma famille est la* plus *faible en Manassé et je suis le* plus *petit dans la maison de mon père*) Juges 6, 15; הַיָּפָה בַּנָּשִׁים (*la* plus *belle parmi les femmes*) Cant. 1, 8;

b) par un *nom régi* (*génitif* partitif, comp. § 548, A, *c*), l'*adjectif* se mettant à l'*état construit* (*le bon* des objets = *le meilleur* des objets), קְטַן בָּנָיו (*le* plus *petit de ses fils*) 2 Chron. 21, 17;

c) par un *suffixe* (*sa bonne* qualité = *sa meilleure* qualité): טוֹבָם כְּחֵדֶק (*leur bon* [= le meilleur d'entre eux] *est comme une ronce*) Mich. 7, 4; מִגְּדוֹלָם וְעַד־קְטַנָּם (*depuis le plus grand jusqu'au plus petit d'entre eux*) Jon. 3, 5.

§ **566.** Ou bien on a recours à l'expression du *comparatif*, mais on lui empreint un sens exclusif en ajoutant le mot כֹּל à la préposition מִן. — Ex. וְהַנָּחָשׁ הָיָה עָרוּם מִכֹּל חַיַּת הַשָּׂדֶה (*et le serpent était plus rusé que tous les animaux des champs*) Gen. 3, 1; גָּדוֹל מִכָּל־בְּנֵי־קֶדֶם (*le plus grand de tous les fils de l'Orient*) Job 1, 3; avec un verbe (§ 564, *rem.*): וַיִּגְבַּהּ מִכָּל־הָעָם (*et il était le plus grand de tout le peuple*) 1 Sam. 10, 23 (comp. 9, 2).

§ 567. On indique enfin l'idée du *superlatif* en assignant une signification exclusive au substantif comparé, moyennant sa *répétition*, de manière à donner au mot répété la forme du pluriel et la position du génitif, et en sous-entendant l'adjectif qualificatif voulu: עֶבֶד עֲבָדִים (*le serviteur des serviteurs = le serviteur le plus vil*) Gen. 9, 25; הֲבֵל הֲבָלִים (*la plus grande vanité*) Eccl. 1, 2; שְׁמֵי הַשָּׁמַיִם (*les cieux les plus élevés*) 1 Rois 8, 27; Exode 29, 37; Cant. 1, 1.

Art. VII.

Des noms de nombres.

A. Noms cardinaux.

§ 568. Nous avons déjà parlé (§ 381 et suiv.) de l'accord du **nom de nombre** avec le substantif. Il nous reste à traiter de la construction du substantif accompagné d'un nom de nombre. Sous ce rapport il s'agit de savoir si le substantif compté se met au singulier ou au pluriel, ce qui dépend en partie de sa position avant ou après le nom de nombre.

En général le substantif se met *toujours* au *pluriel* lorsqu'il *précède* le nom de nombre.

Pour l'application de ce principe et pour les cas où le substantif *suit* le nom de nombre, on peut établir les règles suivantes.

§ 569. Avec les nombres de 2 à 10 le substantif se met au *pluriel*, qu'il les précède ou qu'il les suive; ordinairement il les suit. — Ex. חָמֵשׁ שָׁנִים... חֲמִשָּׁה שְׁקָלִים... שְׁלֹשֶׁת שְׁקָלִים (*cinq ans... cinq sicles... trois sicles*) Lév. 27, 6; עֲשָׂרָה גְמַלִּים (*dix chameaux*) Gen. 24, 10; 8, 10; 47, 2; יָמִים שְׁלוֹשָׁה (*trois jours*) 1 Chron. 12, 39.

Il y a cependant des cas exceptionnels, où le substantif est au singulier; par ex. חֲמִשָּׁה־לֶחֶם (*cinq pains*) 1 Sam. 21, 4; עֲשָׂרָה לֶחֶם (*dix pains*) 1 Rois 14, 3; שְׁמֹנֶה שָׁנָה (*huit ans*) 2 Rois 22, 1; avec un substantif collectif (comp. § 570, *c*): חָמֵשׁ צֹאן (*cinq moutons*) 1 Sam. 25, 18.

§ **570.** Avec les nombres de 11 à 99 (§ 386 et suiv.), voici ce qu'il y a à observer:

a) Le substantif, s'il précède le nom de nombre, se met *presque toujours* au pluriel: עָרִים שֵׁשׁ־עֶשְׂרֵה (*seize villes*) Jos. 15, 41; גְּמַלִּים ... שְׁלֹשִׁים פָּרוֹת אַרְבָּעִים וּפָרִים עֲשָׂרָה אֲתֹנֹת עֶשְׂרִים (*trente chameaux...*, *quarante vaches et dix taureaux*, *vingt ânesses*) Gen. 32, 16.

Il n'y a que les substantifs *collectifs* qui, dans des cas rares, précèdent le nombre tout en restant au singulier (comp. *c*); par ex. בָּקָר שִׁבְעִים (*soixante et dix bœufs*) 2 Chron. 29, 32.

b) S'il *suit* le nom de nombre, il se met *ordinairement* au pluriel: חֲמִשָּׁה עָשָׂר בָּנִים (*quinze fils*) 2 Sam. 9, 10; שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה עֵינֹת מַיִם וְשִׁבְעִים תְּמָרִים (*douze sources d'eau et soixante et dix palmiers*) Exode 15, 27.

c) Pour ce dernier cas il y a des exceptions assez fréquentes. On préfère principalement le *singulier* pour certains substantifs qu'il faut souvent mettre en rapport avec des nombres et qui indiquent une *mesure*, un *poids*, comme יוֹם (*jour*), שָׁנָה (*an*), שֶׁקֶל (*sicle*) etc., ou qui s'emploient dans un sens *collectif*, comme אִישׁ (*homme*), בָּקָר (*bœuf*), צֹאן (*petit bétail*). — Ex. אַרְבָּעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לָיְלָה (*quarante jours et quarante nuits*) Exode 24, 18; שְׁנֵים עָשָׂר חֹדֶשׁ (*douze mois*) Esth. 2, 12; עֶשְׂרִים וְשָׁלֹשׁ שָׁנָה (*vingt-trois ans*) 2 Rois 23, 31; חֲמִשָּׁה עָשָׂר שָׁקֶל (*quinze sicles*) Lév. 27, 7; שְׁנֵים עָשָׂר אִישׁ (*douze hommes*) Nomb. 1, 44; même אַרְבָּעִים וּשְׁתַּיִם עִיר (*quarante-deux villes*) Nomb. 35, 6.

1. Sur l'omission de ces substantifs, voy. § 572, a.

2. Avec les nombres composés le substantif est quelquefois répété; dans ces cas il se met au pluriel après le nombre de l'unité (jusqu'à 10), mais il reste au singulier après la dizaine, de même après la centaine etc.: חָמֵשׁ שָׁנִים וְשִׁבְעִים שָׁנָה (*soixante-quinze ans*) Gen. 12, 4; עֶשֶׂר שָׁנִים וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה (*neuf cent-dix ans*) Gen. 5, 14; מֵאָה שָׁנָה וְעֶשְׂרִים שָׁנָה וְשֶׁבַע שָׁנִים (*cent vingt-sept ans*) Gen. 23, 1.

§ **571. a.** Avec מֵאָה (*cent*) et ses composés (§ 389) le substantif peut se mettre soit au singulier soit au pluriel, pourvu qu'il *suive* le nombre; s'il le *précède*, il est toujours au pluriel. — Ex. מֵאָה אַמּוֹת (*cent coudées*) Ezéch. 40, 27; מְאַת כִּכָּר (*cent talents*) Exode 38, 25; אַרְבַּע־מֵאוֹת אִישׁ ... מָאתַיִם אִישׁ (*quatre cents hommes... deux cents hommes*) 1 Sam. 30, 10; שְׁבַע מֵאוֹת רֶכֶב (*sept cents chars*) 2 Sam. 10, 18; רִמּוֹנִים מֵאָה (*cent grenades*) 2 Chron. 3, 16; 29, 32.

b. Avec אֶלֶף (*mille*) et ses composés (§ 390) le substantif est le plus souvent au singulier, rarement au pluriel, en *suivant* le nombre. — Ex. אֶלֶף גֶּפֶן (*mille vignes*) Es. 7, 23; אֶלֶף אִישׁ (*mille hommes*) Juges 15, 16; שֵׁשׁ מֵאוֹת אֶלֶף רַגְלִי (*six cent mille hommes de pied*) Nomb. 11, 21; אֶלֶף פְּעָמִים (*mille fois*) Deut. 1, 11; אַרְבָּעִים אֶלֶף פָּרָשִׁים (*quarante mille cavaliers*) 2 Sam. 10, 18.

Dans les cas moins fréquents où le substantif *précède* le nombre, il est au pluriel. — Ex. פָּרִים אֶלֶף אֵילִים אֶלֶף כְּבָשִׂים אֶלֶף (*mille jeunes taureaux*, *mille béliers*, *mille agneaux*) 1 Chron. 29, 21.

Autres exemples instructifs: אַלְפַּיִם אִישׁ (*deux mille hommes*) Juges 20, 45; אַלְפַּיִם סוּסִים (*deux mille chevaux*) Es. 36, 8; וַחֲמוֹרִים אַלְפָּיִם (*et deux mille ânes*) 1 Chron. 5, 21; חֲמֵשֶׁת אֲלָפִים אִישׁ (*cinq mille hommes*) Juges 20, 45; וְצֹאן מָאתַיִם וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף...וְנֶפֶשׁ אָדָם מֵאָה אָלֶף [comp. § 570, *a*, al. 2] (*et deux cent cinquante mille* [*têtes*] *de menu bétail... et en hommes cent mille âmes*) 1 Chron. 5, 21.

§ **572.** Il y a encore deux remarques à faire qui regardent tous les noms de nombres.

a. Les substantifs qui indiquent une *mesure*, un *poids*, un *temps* etc., sont ordinairement omis si le contexte permet de les sous-entendre. — Ex. שְׁתֵּי־לֶחֶם (*deux* miches *de pain*) 1 Sam. 10, 4; בְּעֶשְׂרִים כָּסֶף (*pour vingt* sicles *d'argent*) Gen. 37, 28.

Avec אַמָּה on insère parfois la préposition בְּ: מֵאָה בָּאַמָּה (*cent* [*quant*] *à la coudée*) Exode 27, 18.

b. Lorsque le nom de nombre devrait avoir l'*article*, c'est le substantif qui le prend. — Ex. שְׁנֵי הַמְּאֹרֹת (*les deux luminaires*) Gen. 1, 16; חֲמִשִּׁים הַצַּדִּיקִם (*les cinquante justes*) Gen. 18, 24; avec deux *états construits*: שְׁנֵי צַנְתְּרוֹת הַזָּהָב (*les deux tuyaux d'or*) Zach. 4, 12. — Par exception: שְׁנֵים הֶעָשָׂר אִישׁ (*les douze hommes*) Jos. 4, 4.

Seulement, si le substantif est omis parce qu'il s'agit d'un objet connu, le nom de nombre prend lui-même l'article. — Ex. הָאַרְבָּעִים (*les quarante*) Gen. 18, 29; הַשְּׁלֹשָׁה וְהַשִּׁבְעִים וְהַמָּאתָיִם (*les deux cent soixante-treize*) Nomb. 3, 46.

B. Nombres ordinaux et distributifs.

§ **573.** La langue hébraïque n'ayant de formes pour les **noms ordinaux** que jusqu'à *dix* (§ 393 et suiv.), on se sert des noms *cardinaux* pour les nombres au-dessus de dix. — Le substantif peut les précéder ou les suivre.

Il n'est pas difficile d'ailleurs de reconnaître s'il s'agit d'un nom *ordinal*, puisque l'article ou la préposition בְּ s'attachera toujours soit au nom de nombre soit au substantif, selon que l'un ou l'autre précède; par ex בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי (*au septième jour*) Exode 20, 11; עַד יוֹם הָאֶחָד וְעֶשְׂרִים (*jusqu'au vingt-et-unième jour*) Exode 12, 18; בִּשְׁנַת עֶשְׂרִים וָשֶׁבַע (*à la vingt-septième année*) 1 Rois 16, 10; בַּחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם (*au quinzième jour*) Exode 16, 1; avec répétition du substantif (comp. § 570, 2): בִּשְׁמוֹנִים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה (*dans la quatre cent quatre-vingtième année*) 1 Rois 6, 1.

1. Quelquefois cependant la lettre préfixe fait défaut; alors c'est le contexte qui indique que le nom de nombre doit être pris pour un nom *ordinal*: אֵת יוֹם אַרְבָּעָה עָשָׂר (*le quatorzième jour*) Esth. 9, 19.

2. Dans l'indication des *années* et des *jours des mois* on se sert même souvent des noms *cardinaux* au-dessous de dix; par ex.

בִּשְׁנַת אַרְבַּע (*dans la quatrième année*) Zach. 7, 1; בְּיוֹם אֶחָד (*au premier jour*) Esdr. 10, 16.

3. Lorsque le nom ordinal est remplacé par un nom cardinal, le substantif compté, s'il précède, se met à l'*état construit*; par ex. בִּשְׁנַת־שֶׁבַע (*dans la septième année*) Jér. 52, 28. Cet *état construit* s'explique par les passages qui présentent la tournure complète, comme שְׁנַת הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה (*l'an des cinquante ans* = l'an qui forme le terme des cinquante ans = *le cinquantième an*) Lév. 25, 10; בִּשְׁנַת הָאַרְבָּעִים (*dans l'an* [*dernier*] *des quarante* [*ans*]) Nomb. 33, 38. — La répétition du substantif compté se rencontre de préférence à la fin des nombres composés (soit que le chiffre lui-même soit composé, comme *vingt et un*, soit que le nom de nombre se compose de plus d'un mot, comme *trois cents*); par ex. בִּשְׁנַת שְׁלֹשִׁים וָשֶׁבַע שָׁנָה (*dans la trente-septième année*) 2 Rois 13, 10; בִּשְׁנַת שֵׁשׁ־מֵאוֹת שָׁנָה (*dans la six centième année*) Gen. 7, 11. (Comp. 1 Rois 6, 1.)

Dans les cas où cet *état construit* devrait être déterminé par un second *état construit*, ce dernier est remplacé par le לְ *attributif* (§ 546, 3): בִּשְׁנַת שְׁתַּיִם לְאָסָא (*dans la seconde année d'Asa*) 1 Rois 15, 25.

4. Dans l'indication des *jours des mois* le mot יוֹם est souvent omis devant les nombres au-dessous de dix; par ex. בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ (*au premier du mois*) Gen. 8, 5; בְּשִׁבְעָה לַחֹדֶשׁ (*au septième du mois*) 2 Rois 25, 8. Même le mot חֹדֶשׁ se trouve omis: בָּרִאשׁוֹן (*au premier* mois) Gen. 8, 13.

5. D'une manière semblable le mot פַּעַם (§ 391, a) est sous-entendu avec le nom de nombre ordinal (fém.): שֵׁנִית (*une seconde* fois) Gen. 22, 15; Jér. 13, 3.

§ **574.** Les noms **distributifs** sont exprimés par la simple répétition des noms cardinaux; par ex. שִׁבְעָה שִׁבְעָה (*sept par sept*), שְׁנַיִם שְׁנַיִם (*deux à deux*) Gen. 7, 2. 9; avec le וְ *copulatif*: וְאֶצְבְּעוֹת רַגְלָיו שֵׁשׁ וָשֵׁשׁ (*et les doigts de ses pieds étaient six à chacun*) 2 Sam. 21, 20. Ou bien on exprime le sens distributif par la préposition לְ: אִישׁ אֶחָד לַשָּׁבֶט (*un homme par tribu*) Deut. 1, 23; comp. Es. 6, 2. — Sur les nombres multipliés, voy. § 391.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SYNTAXE DU PRONOM.

ARTICLE PREMIER.

Du pronom personnel.

A. Pronom séparé.

§ 575. Le **pronom personnel** *séparé* (§ 398 et suiv.) ne peut se trouver qu'au *nominatif*. Pour exprimer les autres cas il devient pronom *suffixe* (§ 577 et suiv.).

Quant à sa position dans la phrase, il y a à faire les observations suivantes :

a) Lorsque l'attribut de la proposition est un *verbe*, le pronom, vu qu'il est renfermé déjà dans la forme verbale (§ 457, b), n'est exprimé à part que lorsqu'il s'agit de faire ressortir l'idée de la personne. — Ex. וַאֲנִי נָסַכְתִּי (*et moi, j'ai oint*) Ps. 2, 6; אַתָּה תְּבָרֵךְ (*toi, tu béniras*) Ps. 5, 13; Deut. 9, 2.

b) Mais si l'attribut est un *nom* (§ 457, a), il faut bien que le sujet soit expressément énoncé par le pronom. — Ex. אָנֹכִי אֱלֹהֵי אָבִיךָ (*je suis le Dieu de ton père*) Exode 3, 6; ou bien [§ 461, 2] אָרוּר אַתָּה (*tu es maudit*) Gen. 3, 14.

1. Sur la position du pronom personnel en *nominatif absolu*, voy. § 464, 1.

2. Sur son emploi pour remplacer le verbe *être*, voy. § 458, a.

3. Sur son emploi comme pronom *démonstratif*, voy. § 401.

4. Sur le pronom personnel renforcé par *même* (*lui-même* etc.), voy. § 594.

§ **576.** Dans certains cas le pronom personnel est inséré isolément dans le discours, d'une manière asyndétique particulière à la syntaxe hébraïque. Cela a lieu lorsqu'un pronom suffixe doit être mis en relief de manière à attirer l'attention. Pour cela le pronom séparé suit le pronom suffixe, sans cependant s'y joindre par aucune liaison grammaticale.

Dans ces cas le pronom séparé sert à renforcer :

a) le suffixe régi par un *état construit* (tenant la place du génitif); c'est le cas lorsqu'il répète le pronom suffixe attaché à un *nom* (§ 318); par ex. ופגריכם אתם יפלו במדבר הזה (litt.: *et vos cadavres, vous, tomberont dans ce désert*) Nomb. 14, 32; מי־יתן מותי אני תחתיך (litt.: *plût à Dieu mon mourir, moi, à ta place*) 2 Sam. 19, 1; ילקו הכלבים את־דמך גם־אתה (*les chiens lécheront ton sang, oui toi*) 1 Rois 21, 19; Ps. 9, 7; ונשמעה מה־בפיו גם־הוא (*afin que nous entendions ce qu'il a à dire, lui aussi*) 2 Sam. 17, 5;

b) le suffixe qui est régime direct (à l'accusatif); c'est le cas lorsqu'il répète le pronom suffixe attaché à un *verbe* (§ 148); par ex. ברכני גם־אני (*bénis moi, aussi moi*) Gen. 27, 34; הודעתיך היום אף־אתה (*je t'ai instruit aujourd'hui, oui toi*) Prov. 22, 19.

1. Le pronom séparé est également censé renforcer un suffixe régi par un *état construit* (voy. *a*) dans les cas où il répète un suffixe attaché à une préposition (ce qui implique de même le rapport de l'*état construit*, soit du génitif, selon § 578, 1); par ex. אתנו אנחנו (*avec nous, nous*) Deut. 5, 3; עליו גם־הוא (*sur lui, lui aussi*) 1 Sam. 19, 23; בי־אני אדני העון (*à moi, moi, mon Seigneur, l'iniquité*) 1 Sam. 25, 24.

2. Dans quelques passages le pronom séparé se traduit par le *datif* latin; mais au point de vue de la grammaire hébraïque ces constructions rentrent également dans les cadres que nous venons d'établir. Savoir:

a) Si le suffixe que répète le pronom séparé se trouve attaché à la préposition לְ, il est censé être régi par un *état construit*, selon *a* et 1; par ex. העת לכם אתם לשבת (*num tempus vobis, vobis* [*inquam*], *ut habitetis...?*) Agg. 1, 4.



Remarque. C'est en analogie avec cette construction que le pronom séparé renforce même, dans un passage, un substantif (nom propre) régi par לְ: וּלְשֵׁת גַּם־הוּא יֻלַּד־בֵּן (*et Setho, ipsi quoque, natus est filius*) Gen. 4, 24.

β) Si le suffixe que répète le pronom séparé se trouve attaché à un verbe, il se trouve formellement dans la position d'un régime direct, selon *b* et § 577, 2; par ex. הֲצוֹם צַמְתֻּנִי אָנִי (*num jejunium jejunastis mihi, mihi* [*inquam*] ?) Zach. 7, 5.

3. Il y a des passages où le pronom séparé précède le suffixe qui lui correspond; par ex. יְהוּדָה אַתָּה יוֹדוּךָ אַחֶיךָ (*Juda, toi, tes frères te loueront*) Gen. 49, 8; גַּם־אֲנִי יִקְרֵנִי (*moi aussi, il m'arrivera*) Eccl. 2, 15. Ces phrases ne rentrent pas dans la règle de ce paragraphe; elles se construisent plutôt selon § 464, 1.

4. Le pronom séparé, dans tous les passages auxquels s'applique ce paragraphe, ne doit pas être regardé comme dépendant de l'*état construit* ou du verbe (comme représentant le génitif ou l'accusatif de nos langues classiques) ce qui est le cas du suffixe qu'il répète; il représente plutôt un nominatif entièrement détaché (asyndétique). Pour expliquer la position isolée de ce nominatif, *Kautzsch* (§ 121, 3) suppose une ellipse, en le regardant comme le sujet d'une proposition non achevée, dont il faudrait suppléer l'attribut en raison du contexte. Il y a en effet des passages auxquels cette explication s'adapte très facilement; par ex. (*a*) 2 Sam. 17, 5: *afin que nous entendions ce qui est dans sa bouche, lui aussi* [doit parler, ou: doit être écouté]); dans d'autres cas il y a plus de difficulté à l'appliquer; par ex. (2, *α*) Agg. 1, 4: *est-il temps pour vous, vous* [devriez habiter ?] *d'habiter...* ?

B. Pronom suffixe.

§ **577.** Lorsque le pronom *personnel* est régime direct, devant par conséquent se trouver à l'*accusatif*, il s'abrége en *suffixe* (§ 148) et s'attache comme tel soit immédiatement au verbe qui le régit, soit à la préposition אֵת. — Ex. וַיְשַׁלְּחוּם (*et ils les renvoyèrent*) 1 Sam. 6, 6, et וַיְשַׁלְּחוּ אוֹתָם Nomb. 5, 4. (Comp. § 586, b.)

1. Le choix entre la préposition אֵת et l'adjonction directe au verbe est dans beaucoup de cas une affaire de goût et d'euphonie; on peut cependant établir quelques règles générales:



α) On préfère l'emploi de אֵת pour éviter des formes trop lourdes ou pour souligner le pronom; par ex. וַיָּשֶׂם אֹתָם (*et il les mit*) 1 Sam. 17, 40; וּרְאִיתֶם אותו (*quand vous le verrez*) Nomb. 15, 39; de même ordinairement avec l'infinitif *construit*, pour distinguer le suffixe *verbal* du suffixe nominal (§ 503) לְבִלְתִּי תֶת־אותו (*pour ne pas le donner*) Jér. 26, 24; לְמַעַן הָבִיא אֹתָנוּ (*afin de nous amener*) Deut. 6, 23.

β) Il est décidément nécessaire:

avec l'infinitif *absolu*: וּבָחֹר אותו (*et je l'ai choisi*) 1 Sam. 2, 28;

lorsque le verbe a un régime direct double (§ 518) exprimé par deux pronoms personnels: וְהִרְאַנִי אותו (*et il me le fera voir*) 2 Sam. 15, 25;

lorsque le régime précède le verbe: אֹתְכָה הָרַגְתִּי וְאוֹתָהּ הֶחֱיֵיתִי (*c'est toi que j'aurais tué et c'est à elle que j'aurais conservé la vie*) Nomb. 22, 33.

2. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que le suffixe du verbe, par une certaine négligence de l'expression, a le sens du *datif*: אֶרֶץ הַנֶּגֶב נְתַתָּנִי (*tu m'as donné une terre du midi*) Jos. 15, 19; הֲצוֹם צַמְתֻּנִי אָנִי (*est-ce pour moi que vous avez jeûné?*) Zach. 7, 5.

3. Le suffixe est parfois omis, s'il se supplée très facilement grâce au contexte: וַיִּתֵּן אֶל־הַנַּעַר (*et il le donna au garçon*) Gen. 18, 7.

§ 578. De même, lorsque le pronom *personnel* doit occuper la place du *génitif*, rapport que nous exprimons par le pronom possessif, il s'abrége en *suffixe* ajouté au nom régissant (qui se trouve à l'*état construit*, § 318). Sur le genre et nombre du suffixe voy. § 580 et suiv.

1. En principe le suffixe attaché à une *préposition* (séparée ou préfixe, § 447) se trouve dans ce même rapport du génitif, la préposition étant censée représenter le nom à l'*état construit*.

2. Quelquefois le suffixe forme un *pléonasme*, en représentant un mot qui se trouve lui-même dans la phrase. — Ex. וַתִּרְאֵהוּ אֶת־הַיֶּלֶד (*et elle le vit*, savoir *l'enfant*) Exode 2, 6; וַיְשַׁנּוֹ אֶת־טַעְמוֹ (*et il le changea*, savoir *son bon sens*) 1 Sam. 21, 14; וְאַחֲרִיתָהּ שִׂמְחָה תוּגָה (*et sa fin*, savoir celle de *la joie*, *c'est le chagrin*) Prov. 14, 13.

§ 579. a. Lorsque le suffixe est régi par un nom qui se trouve à l'*état construit*, et auquel il ne peut donc pas s'attacher, il se joint au mot suivant (qui occupe la place du génitif). Cela se rencontre dans les cas où un substantif sert à exprimer l'idée

d'un adjectif (§ 560). — Ex. אֱלִילֵי כַסְפּוֹ (*ses idoles d'argent*) Es. 2, 20; עִיר קָדְשֶׁךָ (*ta sainte ville*) Dan. 9, 24.

Si la construction ne permet pas cette tournure, on se sert d'une périphrase (comp. § 546, 2); par ex. בִּכְלִי הָרֹעִים אֲשֶׁר לוֹ (*dans sa gibecière de berger*) 1 Sam. 17, 40.

b. De même que le substantif qui suit un *état construit*, le suffixe peut être employé dans le sens d'un génitif *objectif* (§ 548, B, *b*). — Ex. מוֹרַאֲכֶם וְחִתְּכֶם (*la crainte et la terreur que vous inspirerez*) Gen. 9, 2; חֲמָסִי (*la violence qui m'est faite*) Jér. 51, 35.

C. Genre et nombre.

§ 580. Le pronom personnel, surtout le pronom suffixe, ne se trouve pas toujours employé dans un accord strictement grammatical avec le nom auquel il se rapporte, tant pour le *nombre* que pour le *genre.* (Comp. § 466, c.) C'est principalement le masculin qui se trouve employé pour le féminin. (Comp. § 556, 2.) — Ex. אָנָה הֵמָּה מוֹלִכוֹת וגו' (*où emmènent-elles* etc.) Zach. 5, 10; וַיִּרְאוּ הַמְיַלְּדֹת אֶת־הָאֱלֹהִים וַיַּעַשׂ לָהֶם בָּתִּים (*les sages-femmes craignirent Dieu, et il leur fit des maisons*) Exode 1, 21; וַתִּקַּח הָאִשָּׁה אֶת־שְׁנֵי הָאֲנָשִׁים וַתִּצְפְּנוֹ (*et la femme prit les deux hommes et* le *cacha*) Jos. 2, 4; טַפְּכֶם נְשֵׁיכֶם וְגֵרְךָ (*vos petits enfants, vos femmes et ton étranger*) Deut. 29, 10.

§ 581. Pour exprimer le *genre neutre* du pronom personnel on emploie:

a) le masculin: כִּי־נוֹרָא הוּא אֲשֶׁר אֲנִי עֹשֶׂה (*car ce que je vais faire sera [quelque chose de] terrible*) Exode 34, 10; אֲשֶׁר־יְדַבֵּר יְהוָֹה אֹתוֹ אֲדַבֵּר (*ce que l'Eternel dira, je le dirai*) Nomb. 24, 13;

b) plus souvent le féminin (§ 524, *e*): הֲלֹא־הִיא כְתוּבָה (*ceci n'est-il pas écrit...?*) Jos. 10, 13; וּבָהּ אֵדַע (*et à cela je reconnaîtrai*) Gen. 24, 14; וַיָּשֶׂם אֹתָהּ יוֹסֵף לְחֹק (*et Joseph fit de cela un statut*) Gen. 47, 26.

Art. II.

Du pronom démonstratif.

§ 582. **a.** Le *pronom* **démonstratif** (§ 420 et suiv.) désigne un objet qui se trouve, ou est censé se trouver, en présence de celui qui parle.

Son *genre neutre* s'exprime par le féminin (comp. § 581, *b*): זֹאת עֲשׂוּ (*faites ceci*) Gen. 45, 17.

b. S'il précède un substantif, il n'a pas l'article; mais s'il suit un substantif muni de l'article, il le prend aussi (§ 531, *b*); par ex. זֶה הַבַּיִת (*cette maison*) Esdr. 3, 12; זֶה הַיּוֹם (*ce jour*) 1 Rois 14, 14; mais הַנַּעַר הַזֶּה (*ce garçon*) 1 Sam. 1, 27.

c. Lorsqu'il se trouve répété, il signifie *l'un, l'autre*: וְלֹא־קָרַב זֶה אֶל־זֶה (*et l'un ne s'approcha pas de l'autre*) Exode 14, 20; עוֹד זֶה מְדַבֵּר וְזֶה בָּא (*celui-ci parlait encore, et un autre arriva*) Job 1, 16; אֵלֶּה מִזֶּה וְאֵלֶּה מִזֶּה (*les uns de-çà, les autres de-là*) Jos. 8, 22; 2 Sam. 2, 13.

d. Dans le style poétique il remplace parfois le pronom *relatif* אֲשֶׁר: שְׁמַע לְאָבִיךָ זֶה יְלָדֶךָ (*écoute ton père, qui t'a engendré*) Prov. 23, 22; אֱלֹהֵינוּ זֶה קִוִּינוּ לוֹ (*notre Dieu, que nous avons attendu*) Es. 25, 9. Comp. § 428, b.

1. Assez souvent זֶה est employé dans le sens d'un *adverbe* démonstratif; par ex. עֲלוּ זֶה (*montez là*) Nomb. 13, 17; Gen. 28, 17; אֲדֹנִי זֶה (*mon seigneur-là*) Dan. 10, 17; וְהִנֵּה־זֶה (*et voici*) 1 Rois 19, 5; עַתָּה זֶה (*maintenant*) 1 Rois 17, 24; זֶה עֶשְׂרִים שָׁנָה (*voilà vingt ans que*) Gen. 31, 38. — Surtout pour renforcer l'interrogation: מַה־זֶּה (*comment donc...?*) Gen. 27, 20; לָמָּה זֶּה (*pourquoi donc...?*) Gen. 18, 13 (§ 583, 4).

2. Sur les nuances de signification qu'il subit en se composant avec une préposition, voy. le dictionnaire. — Sur הוּא, הִיא remplaçant le pronom démonstratif, voy. § 401.

Art. III.

Du pronom interrogatif.

§ **583.** Le *pronom* **interrogatif** (§ 425 et suiv.) occupe ordinairement la place du sujet ou bien du régime direct; mais il se rencontre aussi après un *état construit* (comme génitif) et avec des prépositions; par ex. בֶּן־מִי (*fils de qui?*) 1 Sam. 17, 55 ; 12, 3; עַל־מָה (*pourquoi?*) Mal. 2, 14; לְמִי (*à qui?*) Gen. 32, 18 etc.; בַּמָּה [§ 426, *rem. a*] Juges 6, 15 etc.

Il s'accorde avec le singulier et le pluriel; sa forme personnelle מִי se rapporte au féminin comme au masculin. — Ex. מִי־אֵלֶּה (*qui sont ceux-là...?*) Gen. 33, 5; מָה־אֵלֶּה Zach. 2, 2; מִי זֹאת (*qui est celle-ci?*) Cant. 3, 6 etc.

1. Comme régime direct מִי est toujours précédé de אֶת־, מָה jamais; par ex. אֶת־מִי אַעֲלֶה־לָּךְ (*qui te ferai-je monter?*) 1 Sam. 28, 11; מֶה עָשִׂיתָ (*qu'as-tu fait?*) Gen. 4, 10.

2. Le pronom interrogatif est quelquefois pris dans un sens *indéfini* pour: *qui* (*quoi*) *que ce soit*; par ex. שִׁמְרוּ־מִי בַּנַּעַר בְּאַבְשָׁלוֹם (*prenez garde chacun au jeune homme, à Absalom*) 2 Sam. 18, 12; וְיַעֲבֹר עָלַי מָה (*quoiqu'il m'en arrive*) Job 13, 13; ou bien, par un emploi analogue, dans le sens de: *celui qui, ce qui*; par ex. מִי יִמְצָא (*celui qui trouve*) Prov. 31, 10; מַה־בְּפִיו (*ce qu'il y a dans sa bouche*) 2 Sam. 17, 5; même suivi du שׁ préfixe (par pléonasme): מַה־שֶּׁהָיָה (*ce qui a été*), מַה־שֶּׁיִּהְיֶה (*ce qui sera*) Eccl. 7, 24; 8, 7.

3. La forme impersonnelle מָה, lorsqu'elle prend la place d'un adverbe, se traduit pour nous par *que, comment, combien, pourquoi*; par ex. מַה־יָּקְרוּ... מֶה עָצְמוּ (*qu'ils sont précieux..., qu'ils sont forts!*) Ps. 139, 17; מַה־תִּשְׁתּוֹחֲחִי נַפְשִׁי וּמַה־תֶּהֱמִי (*pourquoi t'abats-tu, mon âme, et pourquoi frémis-tu?*) Ps. 42, 12; Juges 18, 24.

4. Pour prêter plus d'emphase au pronom interrogatif on ajoute parfois זֶה (pronom démonstratif, § 582, 1) ou אֵפוֹא (*donc*); par ex. מַה־זֶּה מִהַרְתָּ לִמְצֹא (*comment as-tu trouvé si tôt?*) Gen. 27, 20; מַה־לָּךְ אֵפוֹא (*qu'as-tu donc?*) Es. 22, 1. Comp. § 602, 3.



Art. IV.

Du pronom relatif.

(PROPOSITIONS RELATIVES.)

§ **584.** Le terme de **pronom relatif** (§ 427), par lequel on a l'habitude de désigner le mot אֲשֶׁר, est une expression inexacte. Ce mot (sur l'origine duquel voy. le dictionnaire) ne doit pas être regardé comme un pronom proprement dit, mais plutôt comme une *particule* qui exprime l'idée de la *relation* (*nota relationis*). Le pronom personnel, ou l'adverbe qui est mis en rapport syntactique avec אֲשֶׁר devient par ce fait *pronom* ou *adverbe relatif.*

Sur אֲשֶׁר comme conjonction, voy. § 606, 2.

I. אֲשֶׁר avec le pronom personnel.

§ **585.** D'après ce que nous venons de dire, lorsqu'il s'agit d'exprimer notre *pronom relatif*, il faut que, dans la phrase complétement développée, אֲשֶׁר soit suivi du pronom *personnel*, qui lui sert de complément, et qui a ordinairement la forme de *suffixe.*

Mais il importe de bien remarquer que ce *suffixe* ne s'attache jamais au mot אֲשֶׁר lui-même, mais toujours au mot (substantif, préposition, verbe) qu'il sert à déterminer immédiatement; par ex. אֲשֶׁר שְׁלָחוֹ (*lequel il a envoyé*); אֲשֶׁר est donc toujours séparé par un ou plusieurs mots du suffixe qui le complète.

De même, lorsque אֲשֶׁר a pour complément un mot à part, il en est ordinairement séparé par un ou plusieurs autres mots de la phrase; par ex., pour אֲשֶׁר שָׁם : אֲשֶׁר־הָיָה שָׁם (*où avait été*) Gen. 13, 3. — Voy. d'ailleurs pour l'application de cette règle les exemples des paragraphes suivants.

§ **586**. C'est ainsi que se forment ce qu'on appelle les différents *cas* du pronom *relatif* et sa construction avec des *prépositions*.

a. Lorsque le pronom relatif est le *sujet* d'une proposition (au *nominatif*), אֲשֶׁר a pour complément le pronom personnel séparé (qui peut s'ajouter immédiatement à אֲשֶׁר): אֲשֶׁר הוּא, אֲשֶׁר הִיא, *lequel*, *laquelle* etc. — Ex. כָּל־רֶמֶשׂ אֲשֶׁר־הוּא חַי (*tout être mouvant qui est vivant*) Gen. 9, 3; אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר־הוּא מוֹשִׁיעַ לָכֶם (*votre Dieu, qui vous a sauvés*) 1 Sam. 10, 19; plus souvent avec la négation: בֶּן־נֵכָר אֲשֶׁר לֹא מִזַּרְעֲךָ הוּא (*fils de l'étranger, qui n'est pas de ta postérité*) Gen. 17, 12; הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר לֹא טְהֹרָה הוּא (*les animaux qui ne sont pas purs*) Gen. 7, 2; Nomb. 17, 5; 1 Rois 8, 41.

b. Lorsque le pronom relatif sert de *régime direct* (est à l'*accusatif*), ordinairement le pronom personnel (complément de אֲשֶׁר) devient suffixe en s'attachant immédiatement à la forme verbale; ainsi: ־וֹ אֲשֶׁר *lequel* (*quem*) etc. — Ex. הַנָּבִיא אֲשֶׁר־שְׁלָחוֹ יְהוָה (*le prophète que l'Eternel a envoyé*) Jér. 28, 9; כַּמֹּץ אֲשֶׁר־תִּדְּפֶנּוּ רוּחַ (*comme la balle que dissipe le vent*) Ps. 1, 4; הַמִּשְׁפָּחָה אֲשֶׁר־יִלְכְּדֶנָּה יְהוָה (*la famille que prendra l'Eternel*) Jos. 7, 14. — Moins souvent, surtout pour éviter des formes trop lourdes, le verbe est suivi de la préposition אֵת (note de l'accusatif), à laquelle s'attache alors le suffixe. — Ex. לַמּוֹעֵד אֲשֶׁר־דִּבֶּר אֹתוֹ אֱלֹהִים (*au temps fixé que Dieu avait dit*) Gen. 21, 2; אֲשֶׁר הֶחֱרַמְתֶּם אוֹתָם (*lesquels vous avez mis en anathème*) Jos. 2, 10; Lév. 18, 5. (Comp. § 577, 1.)

c. Lorsque le pronom relatif devrait être régi par un *état construit* (se trouver au *génitif*: *duquel*, *de laquelle*), ce n'est pas אֲשֶׁר qui prend la place du nom régi, mais bien le pronom personnel

qui lui sert de complément, lequel s'attache comme suffixe au nom régissant (§ 318), tandis que אֲשֶׁר précède ce nom; ainsi: ־וֹ אֲשֶׁר, ־ָהּ אֲשֶׁר, *duquel*, *de laquelle* etc. — Ex. הַגּוֹי אֲשֶׁר־יְהוָה אֱלֹהָיו (litt.: *la nation le dieu de laquelle est l'Eternel*) Ps. 33, 12; הַכְּנַעֲנִי אֲשֶׁר אָנֹכִי יֹשֵׁב בְּאַרְצוֹ (*le Cananéen, dans le pays duquel je suis habitant*) Gen. 24, 37. 40.

d. Pour exprimer le pronom relatif régi par une *préposition*, c'est le même principe de construction qui est appliqué. Dans ces cas ce n'est pas, comme dans nos langues, la préposition, mais bien toujours אֲשֶׁר qui précède; la préposition le suit, munie du pronom suffixe qui sert de complément à אֲשֶׁר. (Il en est ainsi pour la construction de אֵת avec אֲשֶׁר, dont il a déjà été question; voy. les exemples sous lettre b.)

C'est d'après cette règle que se forme le *datif* du pronom relatif, au moyen de la préposition לְ; et il en est de même pour toutes les autres prépositions, tant séparées que préfixes, comme בְּ, מִן, עַל etc.; ainsi: אֲשֶׁר לוֹ, אֲשֶׁר בּוֹ, אֲשֶׁר אִתּוֹ, *auquel*, *en qui*, *avec lequel* etc. — Ex. avec לְ (*datif*): כֹּל אֲשֶׁר־לוֹ סְנַפִּיר (*tout auquel sont* [= *tout ce qui a*] *des nageoires*) Deut. 14, 9; הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־לָהֶם הָרִיב (*les hommes auxquels est* [= *qui ont*] *le procès*) Deut. 19, 17. (Sur l'emploi de אֲשֶׁר לוֹ comme périphrase de l'*état construit*, voy. § 546, 2.)

Exemples avec d'autres prépositions: הֶעָרִים אֲשֶׁר־יָשַׁב בָּהֵן לוֹט (*les villes dans lesquelles Lot habitait*) Gen. 19, 29; 21, 23; רָעָה אֲשֶׁר לֹא־יוּכְלוּ לָצֵאת מִמֶּנָּה (*une calamité dont ils ne pourront pas sortir*) Jér. 11, 11; הַנָּבִיא אֲשֶׁר־אִתּוֹ חֲלוֹם (*le prophète avec lequel est un songe*) Jér. 23, 28; דַּרְכִּי אֲשֶׁר אָנֹכִי הֹלֵךְ עָלֶיהָ (*mon chemin sur lequel je marche*) Gen. 24, 42; Am. 2, 4.

1. Exemples selon § 428, a et b: הַיּוֹם שֶׁקִּוִּינֻהוּ (*le jour que nous attendions*) Lament. 2, 16; יְהוָה זוּ חָטָאנוּ לוֹ (*l'Eternel, contre lequel nous avons péché*) Es. 42, 24.

2. Si c'est à la 1re ou à la 2e personne que le pronom relatif se rapporte, le suffixe s'accorde avec cette personne. — Ex. אֲנִי יוֹסֵף אֲחִיכֶם אֲשֶׁר־מְכַרְתֶּם אֹתִי (*je suis Joseph, votre frère, que vous avez vendu*) Gen. 45, 4; הֲלוֹא אָנֹכִי אֲתֹנְךָ אֲשֶׁר־רָכַבְתָּ עָלַי (*ne suis-je pas ton ânesse, que tu montes?*) Nomb. 22, 30; וְאַתָּה יִשְׂרָאֵל ... אֲשֶׁר בְּחַרְתִּיךָ ... אֲשֶׁר הֶחֱזַקְתִּיךָ (*et toi, Israël,... que j'ai choisi..., que j'ai pris*) Es. 41, 8. 9; Eccl. 10, 16. 17.

3. Lorsque le complément de אֲשֶׁר dépend d'un *état construit* (occupe la place d'un génitif) il peut être exprimé par un *nom*, facilité que n'offrent pas nos langues; par ex. לַמְיַלְּדֹת ... אֲשֶׁר שֵׁם הָאַחַת שִׁפְרָה (*aux sages-femmes... dont le nom de l'une était Shiphrah*) Exode 1, 15.

§ **587**. Cependant la construction développée et complète de אֲשֶׁר comme pronom relatif n'est pas toujours employée; elle est au contraire sujette à des ellipses fréquentes, régulières même.

§ **588**. On omet souvent le complément formé par le pronom personnel.

a) Lorsque le pronom relatif est sujet (au *nominatif*), le complément הוּא, הִיא etc. est presque toujours supprimé; c'est même la règle lorsque c'est un verbe qui énonce l'attribut de la proposition, la forme verbale contenant déjà l'idée du pronom (§ 457, b). — Ex. הָעִיר אֲשֶׁר בְּתוֹךְ־הַנַּחַל (*la ville qui est au milieu de la vallée*) 2 Sam. 24, 5; Gen. 3, 3; וְלַפִּיד אֵשׁ אֲשֶׁר עָבַר (*et une torche de feu qui passa*) Gen. 15, 17; 19, 5.

b) Lorsque le pronom relatif est régime direct (à l'*accusatif*), le pronom suffixe est sous-entendu bien plus souvent qu'il n'est exprimé. — Ex. הַמִּזְבֵּחַ אֲשֶׁר־עָשָׂה (*l'autel qu'il avait fait*) Gen. 13, 4; וְהָעָם אֲשֶׁר הֶעֱלִיתָ (*et le peuple que tu as fait monter*) Exode 33, 1.

§ **589**. **a.** Dans les cas où dans nos langues le pronom *relatif* suit immédiatement le pronom *démonstratif*, ce dernier ne s'exprime pas en hébreu; אֲשֶׁר, sans être précédé d'un mot auquel

il se rattache, signifie à lui seul: *celui* (ou *celle*) *qui*, *ce qui*. — Ex. אֲשֶׁר = *is qui*: אֲשֶׁר יֵצֵא מִמֵּעֶיךָ הוּא יִירָשֶׁךָ (*celui qui sortira de tes entrailles, lui héritera de toi*) Gen. 15, 4; de même pour le genre neutre: אֲשֶׁר הָיָה דְבַר־יְהוָֹה (*ce qui fut* [*adressé comme*] *parole de l'Eternel*) Jér. 46, 1; אֲשֶׁר = *is quem*: אֵת אֲשֶׁר־תְּבָרֵךְ מְבֹרָךְ וַאֲשֶׁר תָּאֹר יוּאָר (*celui que tu bénis est béni, et celui que tu maudis est maudit*) Nomb. 22, 6; de même pour le genre neutre: וַיֵּרַע בְּעֵינֵי יְהוָֹה אֲשֶׁר עָשָׂה (*et ce qu'il fit fut mauvais aux yeux de l'Eternel*) Gen. 38, 10; avec un complément: אֲשֶׁר יִמָּצֵא אִתּוֹ מֵעֲבָדֶיךָ וָמֵת (*celui de tes serviteurs chez lequel il se trouvera, qu'il meure*) Gen. 44, 9; אֲשֶׁר = *eum quem*: וְחַנֹּתִי אֶת־אֲשֶׁר אָחֹן וְרִחַמְתִּי אֶת־אֲשֶׁר אֲרַחֵם (*et je fais grâce à qui je fais grâce, et j'ai compassion de qui j'ai compassion*) Exode 33, 19; pour le genre neutre: לְמַעַן הָבִיא יְהוָֹה... אֵת אֲשֶׁר־דִּבֶּר (*afin que l'Eternel fasse venir ce qu'il a prononcé*) Gen. 18, 19; תִּרְאֶה אֲשֶׁר אֶעֱשֶׂה (*tu verras ce que je ferai*) Exode 6, 1.

b. Lorsque אֲשֶׁר est employé dans ce sens de *celui qui*, *ce qui*, il peut être *régi par une préposition* (ce qui ne peut avoir lieu dans aucune autre circonstance). C'est le cas avec le signe de l'accusatif: אֵת אֲשֶׁר (*is quem*, *eum quem*; Nomb. 22, 6; Gen. 18, 19; Exode 33, 19). Il en est de même pour toutes les autres prépositions, comme לְ, מִן, עַל etc. Lorsque l'une d'elles régit אֲשֶׁר, il nous faut, pour la traduction, insérer le pronom démonstratif entre la préposition et le pronom relatif. — Ex. וַיֹּאמֶר לַאֲשֶׁר עַל־בֵּיתוֹ (*et il dit à celui qui* [*présidait*] *sur sa maison*) Gen. 43, 16; לַאֲשֶׁר אֲנִי מְצַוָּה אֹתָךְ (*à l'égard de ce que je te commande*) Gen. 27, 8; Es. 2, 8; וּמֵאֲשֶׁר לְאָבִינוּ (*et de ce qui est à notre père*) Gen. 31, 1; מֵאֲשֶׁר יָבֹאוּ (latin: *de eis quæ sint ventura*) Es. 47, 13; עַל אֲשֶׁר־עָשָׂה (*pour ce qu'il a fait*) Jér. 15, 4; אֶל אֲשֶׁר־דִּבַּרְתִּי

(*vers* [*l'endroit*] *que j'ai dit*) Exode 32, 34. (Voy. d'ailleurs plus bas : 2.)

c. Suivant le même principe אֲשֶׁר peut même être régi par un nom à l'*état construit*: בְּיַד אֲשֶׁר שָׂנֵאת (*dans la main de celui* (ou: *de ceux*) *que tu hais*) Ez. 23, 28. (Il ne faut pas confondre cependant cette construction, assez rare d'ailleurs, avec celle du § 545, *c*.)

1. La signification de אֲשֶׁר composé avec des prépositions devient facilement celle d'un adverbe relatif ou d'une conjonction (comp. § 452; 607): בַּאֲשֶׁר *en ce* [*lieu*] *où, là où*; ou bien: *en ce qui* = *parce que*; כַּאֲשֶׁר *comme ce qui* = *comme* etc. — Ex. בַּאֲשֶׁר תָּמוּתִי אָמוּת (*là où tu mourras je mourrai*) Ruth 1, 17; וַיִּתְהַלְּכוּ בַּאֲשֶׁר יִתְהַלָּכוּ (*et ils s'en allèrent où ils purent*) 1 Sam. 23, 13; בַּאֲשֶׁר יְהוָה אִתּוֹ (*parce que l'Eternel était avec lui*) Gen. 39, 23; כַּאֲשֶׁר צִוָּה אֱלֹהִים (*comme Dieu avait commandé*) Gen. 7, 9; עַל אֲשֶׁר עָזְבוּ (*sur ce* [= *parce*] *qu'ils ont abandonné*) Deut. 29, 24. — Pour le détail, voy. le dictionnaire.

2. Il faudra bien se garder de traduire בַּאֲשֶׁר, לַאֲשֶׁר etc. par *en lequel*, *auquel* etc., ce qui est exprimé par אֲשֶׁר בּוֹ, אֲשֶׁר לוֹ etc. (§ 586, d). Il y a cependant quelques exceptions isolées: Es. 47, 12: בַּאֲשֶׁר *dans lesquels*; Gen. 31, 32: עִם אֲשֶׁר *celui avec lequel*.

§ **590.** On peut même omettre אֲשֶׁר lui-même (comme en anglais : *the noise I hear*, *le bruit* que *j'entends*), surtout si le substantif auquel אֲשֶׁר se rapporte n'est pas déterminé. Cela se rencontre, surtout en style poétique:

1) dans les cas du § 586: (**a**) עַיִן תִּלְעַג לְאָב (*un œil* qui *se moque du père*) Prov. 30, 17; Deut. 32, 15; (**b**) בְּדֶרֶךְ לֹא יָדָעוּ (*dans un chemin* qu'*ils ne connaissent pas*) Es. 42, 16; (**c**) גּוֹי לֹא־תֵדַע לְשֹׁנוֹ (*une nation dont tu ne sais pas la langue*) Jér. 5, 15; (**d**) הַדֶּרֶךְ יֵלְכוּ בָהּ (*le chemin dans lequel ils doivent marcher*) Exode 18, 20; Ps. 32, 2;

2) dans les cas du § 589: (**a**) הָיִינוּ מֵעוֹלָם לֹא־מָשַׁלְתָּ בָּם (*nous sommes devenus* ceux *sur lesquels tu n'as jamais dominé*) Es. 63, 19; (**b**) וְאַחֲרֵי לֹא־יוֹעִלוּ הָלָכוּ (*et ils ont marché après*

ceux qui *ne sont d'aucun secours*) Jér. 2, 8; אֶל־יִדְרֹךְ... וְאֶל־יִתְעַל (*contre* celui qui *tend* [*l'arc*]... *et contre* celui qui *s'élève*) Jér. 51, 3; Es. 65, 1; (c) מְקוֹם לֹא־יָדַע אֵל (*le lieu de* celui qui *ne connaît pas Dieu*) Job 18, 21.

Par une double ellipse on supprime אֲשֶׁר et le substantif auquel il se rapporte, tout en conservant la préposition et même l'article qui doivent déterminer ce substantif sous-entendu: אֶל־הֲכִינוֹתִי (*à* l'endroit que *j'ai préparé*) 1 Chron. 15, 12; בַּהֵכִין (*dans* le lieu qu'*il avait préparé*) 2 Chron. 1, 4.

II. אֲשֶׁר avec un adverbe.

§ **591.** De même que le pronom personnel, un *adverbe* peut servir de complément à אֲשֶׁר. Son sens démonstratif se change alors en sens *relatif*: שָׁם *là*, אֲשֶׁר שָׁם *où* etc. — Ex. הַמָּקוֹם אֲשֶׁר־שָׁם אֲשֶׁר עָמַד שָׁם (*le lieu où il s'était tenu*) Gen. 19, 27; אֲשֶׁר־שָׁם הָאֱלֹהִים (*où Dieu était*) Exode 20, 21; כָּל־הַמָּקוֹם אֲשֶׁר נָבוֹא שָׁמָּה (*tout lieu où nous viendrons*) Gen. 20, 13; הָאָרֶץ אֲשֶׁר־יָצָאתָ מִשָּׁם (*le pays d'où tu es sorti*) Gen. 24, 5; Deut. 9, 28.

§ **592.** On peut omettre l'adverbe qui sert de complément (comp. § 588); par ex. בַּמָּקוֹם אֲשֶׁר דִּבֶּר אִתּוֹ (*à l'endroit où il avait parlé avec lui*) Gen. 35, 14; Nomb. 13, 27; בְּמִצְרַיִם אֲשֶׁר בָּרַח (*en Egypte*, *où il s'était enfui*) 1 Rois 12, 2; אֲשֶׁר הִלְלוּךָ (*où... t'ont célébré*) Es. 64, 10.

On rencontre même la double ellipse de אֲשֶׁר et de שָׁם: הַדֶּרֶךְ יֵחָלֶק אוֹר (*le chemin* où *se divise la lumière*) Job 38, 24.

Art. V.

Des pronoms inconnus à la langue hébraïque.

§ **593.** Nos langues possèdent plusieurs pronoms pour lesquels l'hébreu ne fournit point de formes correspondantes. Nous allons indiquer de quelle manière on y supplée :



Le pronom *réfléchi* s'exprime:

a) par le niphal et le hitpaél du verbe (§ 115, a et 1; 123);

b) par le pronom *personnel*, attaché comme suffixe à des prépositions; par ex. כִּי־גָמְלוּ לָהֶם רָעָה (*car ils s'attirent du mal*) Es. 3, 9; וַיִּפֶן בִּנְיָמִין אַחֲרָיו (*et Benjamin se tourna derrière soi* [=se retourna]) Juges 20, 40; (mais jamais par le suffixe attaché au verbe, § 148);

c) par un substantif, en particulier נֶפֶשׁ (*âme*), לֵב (*cœur*), קֶרֶב (*intérieur*), surtout pour donner plus de relief à l'idée du pronom réfléchi; par ex. תְּעַנּוּ אֶת־נַפְשֹׁתֵיכֶם (*mortifiez-vous*) Lév. 16, 29; וַיֹּאמֶר בְּלִבּוֹ (*et il dit en lui-même*) Gen. 17, 17; וַתִּצְחַק שָׂרָה בְּקִרְבָּהּ (*et Sara rit en elle-même*) Gen. 18, 12.

§ **594**. Le mot *même* s'exprime, pour des personnes (*lui-même* etc.), par la forme séparée du pronom personnel. — Ex. יִתֵּן אֲדֹנָי הוּא לָכֶם אוֹת (*le Seigneur lui-*même *vous donnera un signe*) Es. 7, 14; הֵם יֵלְכוּ וְקֹשְׁשׁוּ לָהֶם תֶּבֶן (*qu'ils aillent eux-*mêmes *et se* [§ 552, a] *ramassent de la paille*) Exode 5, 7. — S'il s'agit de choses, l'idée du mot *même* est représentée par עֶצֶם (propr.: *os*); par ex. בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה (*en ce jour même*) Exode 12, 17; כְּעֶצֶם הַשָּׁמַיִם (*comme le ciel même*) Exode 24, 10.

§ **595**. Pronom *indéfini*. **a**. *Quelqu'un* s'exprime par אִישׁ; par ex. אִם יוּכַל אִישׁ לִמְנוֹת (*si quelqu'un peut compter*) Gen. 13, 16; Es. 7, 21; avec une nuance plus forte: אִישׁ אִישׁ (*qui que ce soit*) Nomb. 9, 10. — Pour dire: *personne* on ajoute la négation: אִישׁ ...מִמֶּנּוּ [§ 262, a, 3] לֹא יִכְלֶה (*personne d'entre nous... n'interdira*) Gen. 23, 6. — Pour dire: *quelque chose* on emploie דָּבָר, surtout avec la négation; par ex. הֲיִפָּלֵא מֵיְהוָה דָּבָר (*quelque chose serait-il* [*trop*] *difficile à l'Eternel?*) Gen. 18, 14; אַל־תַּעֲשׂוּ דָבָר (*ne faites pas quelque chose*) Gen. 19, 8.

1. On remplace aussi אִישׁ par אָדָם ou נֶפֶשׁ; par ex. אָדָם כִּי־יַקְרִיב (*si quelqu'un offre*) Lév. 1, 2; נֶפֶשׁ כִּי־תֶחֱטָא (*si quelqu'un a péché*) Lév. 4, 2. Dans d'autres cas on se sert d'une périphrase par un participe; par ex. וְכִי־יָמוּת מֵת (*et si quelqu'un meurt*) Nomb. 6, 9; כִּי־יִפֹּל הַנֹּפֵל (*si quelqu'un tombe*) Deut. 22, 8.

2. Pour dire *quelques* on se sert souvent du simple pluriel; par ex. יָמִים אוֹ עָשׂוֹר (*quelques jours ou* [*au moins*] *dix*) Gen. 24, 55.

b. *Chacun* s'exprime de même par אִישׁ ou par אִישׁ אִישׁ; par ex. מָכְרוּ... אִישׁ שָׂדֵהוּ (*ils vendirent... chacun son champ*) Gen. 47, 20; וַיָּבֹאוּ... אִישׁ אִישׁ מִמְּלַאכְתּוֹ (*et ils vinrent... chacun de son ouvrage*) Exode 36, 4; Lév. 20, 9.

Pour *chaque* on se sert, tant pour les personnes que pour les choses, ordinairement de כֹּל, mais alors sans l'article; par ex. כָּל־עָם (*chaque peuple*) Esth. 3, 8; כָּל־עִיר (*chaque ville*) Jér. 48, 8; moins souvent de אִישׁ: לְאִישׁ עֵשֶׂב (*à chaque herbe*) Zach. 10, 1. — Comp. d'ailleurs § 536, *b*. — Avec la négation (*aucun*): לֹא־יַחְסְרוּ כָל־טוֹב (*... ne manquent d'aucun bien*) Ps. 34, 11; voy. § 601. 1.

c. *L'un...l'autre* s'exprime par אִישׁ lié avec אָח (*frère*) ou רֵעַ (*compagnon*); pour les noms féminins (personnes ou choses), par אִשָּׁה avec אָחוֹת (*sœur*) ou רְעוּת (*compagne*). — Ex. וַיִּפָּרְדוּ אִישׁ מֵעַל אָחִיו (*et ils se séparèrent l'un de l'autre*) Gen. 13, 11; וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־רֵעֵהוּ (*et ils dirent l'un à l'autre*) Juges 6, 29; חֲמֵשׁ הַיְרִיעֹת... חֹבְרֹת אִשָּׁה אֶל־אֲחֹתָהּ (*les cinq tapis... attachés l'un à l'autre*) Exode 26, 3; שָׁם נִקְבְּצוּ דַיּוֹת אִשָּׁה רְעוּתָהּ (*là s'assembleront les vautours l'un avec l'autre*) Es. 34, 15. — Comp. § 582, c.

§ **596**. Le pronom *impersonnel* (*neutre*, comme: **il** pleut) s'exprime par la 3[e] pers. sing. du verbe, ordinairement au masc., quelquefois au fém. — Ex. וַיְהִי (*et il arriva*); יִיטַב לָךְ (*il sera bien à toi = tu te trouveras bien*) Jér. 38, 20; וַיִּחַר לְיַעֲקֹב (*et il*



s'embrasa [= et la colère monta] *à Jacob*) Gen. 31, 36; תַּמְטִיר (*il pleuvait*) Amos 4, 7; נִשְׂעֲרָה (*il y a tempête*) Ps. 50, 3.

§ **597**. Le pronom indéfini collectif **on** s'exprime:

a) par la 3e pers. masc. sing. du verbe: קָרָא שְׁמָהּ בָּבֶל (*on la nomma Babel*) Gen. 11, 9; וַיֹּאמֶר לְיוֹסֵף (*et l'on dit à Joseph*) Gen. 48, 1; יִמְשַׁח (*on aura oint*) Lév. 16, 32;

b) par la 3e pers. masc. plur.: מֵעוֹלָם לֹא־שָׁמְעוּ לֹא הֶאֱזִינוּ (*jamais on n'a entendu*, [*jamais*] *on n'a vu*) Es. 64, 3; יַשְׁקוּ (*on abreuvait*) Gen. 29, 2; Ps. 126, 2; Mal. 2, 7;

c) rarement par le *passif*: אָז הוּחַל (*alors on commença*) Gen. 4, 26. Comp. d'ailleurs § 519, 1 et 2.

Dans la tournure עַד־בּוֹאֲךָ ou simplement בֹּאֲכָה [§ 322, 3, *a*] (*ton venir* = *on vient*) c'est le suffixe de la 2e personne qui exprime le *on*; par ex. Juges 6, 4; Gen. 10, 19.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SYNTAXE DES PARTICULES.

Observation préliminaire.

§ **598**. Nous avons vu que les particules sont pour la plupart originairement des noms (§ 429 etc.), et qu'elles conservent ce caractère sous plusieurs rapports; ainsi la possibilité de recevoir des suffixes, de prendre la forme du pluriel ou celle de l'état *construit*; en outre elles ont, par la même raison, beaucoup de facilité à se lier avec d'autres particules, comme avec le ה local, avec des prépositions etc. Il en résulte naturellement

une grande variété de nuances quant à la signification; comparez par ex. l'emploi de אַחַר comme adverbe (Exode 5, 1), comme préposition (Gen. 15, 1), comme préposition composée (2 Sam. 7, 8); ou bien celui de שָׁם (*là, ibi*), שָׁמָּה (*là, illuc*), מִשָּׁם (*d'où*), אֲשֶׁר שָׁם (*où, ubi*), אֲשֶׁר שָׁמָּה (*où, quo*), אֲשֶׁר מִשָּׁם (*d'où*) etc.

Cette flexibilité des particules donne à la langue hébraïque une grande richesse d'expression et beaucoup d'énergie. Pour leurs significations particulières ainsi que pour les nuances de leurs compositions, nous renvoyons au dictionnaire. Ici nous avons à nous occuper de leur construction.

ARTICLE PREMIER.

Des adverbes.

§ **599.** Les **adverbes** (§ 430 et suiv.) ne s'emploient pas seulement avec des *verbes*, mais aussi avec des *adjectifs* et même avec des *substantifs*. — Ex. וַיִּשְׂמַח מְאֹד (*et il se réjouit fort*) 1 Rois 5, 21; כָּבֵד מְאֹד (*très lourd*) Exode 9, 3; Gen. 1, 31; מְעַט־מַיִם (*un peu d'eau*) Gen. 18, 4.

1. L'emploi d'un adverbe joint à un substantif repose sur la la nature primitive de l'adverbe comme *nom*; une telle construction peut se présenter sous trois formes:

α) L'adverbe prend la position de l'*état construit* (§ 548, 14): מְעַט מַיִם; וְדֵי חֲלֵב עִזִּים (*et assez de lait de chèvres*) Prov. 27, 27.

β) Il est régi par un *état construit* (occupe la place du génitif): מְתֵי מְעָט (*gens en petit nombre*) Deut. 26, 5; דְּמֵי חִנָּם (*le sang* [*versé*] *sans cause*) 1 Rois 2, 31.

γ) Il suit le substantif comme apposition: אֲנָשִׁים מְעַט (*hommes en petit nombre*) Néh. 2, 12; חֲבָרַיִךְ מְאֹד (*tes sorcelleries* [*exercées*] *très* [*fréquemment*]) Es. 47, 9.

2. On répète l'adverbe pour le renforcer ou pour y ajouter l'idée d'un progrès croissant: מְאֹד מְאֹד (*excessivement*) Gen. 7, 19; מְעַט מְעַט (*peu à peu*) Exode 23, 30.

3. Sur les adverbes composés avec אֲשֶׁר (adv. relatifs), voy. § 591.

§ **600.** Deux adverbes ont un caractère particulier. Ce sont יֵשׁ et אַיִן (moins souvent אֵין; voy. § 431, 1), qui expriment l'*existence* et la *non-existence*, mais qui, outre leur signification adverbiale, renferment l'idée du verbe *être* dans tous les *temps* exigés par le contexte, de sorte que dans l'usage ils représentent une espèce de verbe impersonnel: יֵשׁ *il y a*, אַיִן *il n'y a pas*. — Ex. יֵשׁ יְהוָה בַּמָּקוֹם הַזֶּה (*l'Eternel est en ce lieu-ci*) Gen. 28, 16; וְאָדָם אַיִן (*et il n'y avait pas d'homme*) Gen. 2, 5; אֵין מֶלֶךְ (*il n'y avait pas de roi*) Juges 17, 6.

Il y a des constructions elliptiques où אֵין répond, seulement pour la traduction, à notre préposition *sans*; par ex. וְיָצְאָה חִנָּם אֵין כָּסֶף (*et elle sortira gratuitement, sans [qu'il y ait de l'] argent [à payer]*) Exode 21, 11.

a. Si le *pronom personnel* est sujet d'une phrase dont l'idée verbale est exprimée par יֵשׁ ou אַיִן, il s'attache à ces mots sous la forme d'un *suffixe*. (Comp. § 515, 3. 4.) — Ex. אִם־יֶשְׁנוֹ בָאָרֶץ (*s'il est dans le pays*) 1 Sam. 23, 23; כִּי רוּחַ עָבְרָה־בּוֹ וְאֵינֶנּוּ (*quand le vent a passé dessus, il n'est plus*) Ps. 103, 16.

b. Si יֵשׁ ou אַיִן se lient à un *verbe*, ce dernier se met au participe, l'idée du verbe *être* se trouvant renfermée dans l'adverbe. — Ex. אִם־יֵשׁ עֹשֶׂה מִשְׁפָּט (*s'il y a quelqu'un qui exerce la justice*) Jér. 5, 1; וְאֵין־פּוֹתֵר אוֹתָם (*et il n'y avait personne qui les interprétât*) Gen. 41, 8.

On aime même à appliquer cette tournure, surtout dans le sens négatif, à des phrases qui, selon notre mode de construction, se formeraient au moyen du verbe personnel. Le sujet est alors exprimé par un suffixe (voy. **a**), et le participe représente l'attribut. — Ex. אִם־יֶשְׁךָ מוֹשִׁיעַ (*si tu vas délivrer*) Juges 6, 36; וְאִם־אֵינְךָ מֵשִׁיב (*et si tu ne ramènes pas*) Gen. 20, 7; אֵינְכֶם מַאֲמִינִם (*vous n'eûtes point confiance*) Deut. 1, 32.

§ **601. Adverbes de négation.** (*Propositions négatives*).

La proposition *négative* se forme:

a) avec אֵין, selon § 600;

b) avec לֹא et אַל, qui se distinguent en ce que לֹא exprime simplement le contraire de l'assertion positive (parallèlement à l'emploi de אֵין), tandis que אַל empreint à la négation le sens d'un souhait, d'un ordre. (Comp. en latin *non* et *ne*, en grec *οὐκ* et *μή*.) C'est pourquoi לֹא se construit avec le parfait et l'aoriste, אַל avec l'aoriste, en particulier avec le *cohortatif* et le *jussif*. (Comp. § 481, 1 et 2.) — Ex. לֹא יָדַעְתִּי (*je ne sais pas*) Gen. 4, 9; לֹא יִמּוֹט (*il ne sera point ébranlé*) Ps. 15, 5; אַל־תַּבִּיט (*ne regarde point*) Gen. 19, 17; אַל־נָא תְהִי מְרִיבָה (*qu'il n'y ait point de dispute, je te prie...*) Gen. 13, 8.

1. La négation jointe à כֹּל (sans l'article) sert à exprimer l'idée de: *aucun, rien* (comp. § 595, b); par ex. לֹא תֹאכְלוּ מִכֹּל עֵץ הַגָּן (*vous ne mangerez d'aucun arbre du jardin*) Gen. 3, 1; וְלֹא־נוֹתַר כָּל־יֶרֶק (*et il ne resta aucune verdure*) Exode 10, 15; וְלָרָשׁ אֵין־כֹּל (*et le pauvre n'avait rien du tout*) 2 Sam. 12, 3.

2. Dans certains cas אַל est remplacé par לֹא avec l'aoriste pour rendre le commandement plus péremptoire (§ 481, a, 2); par ex. לֹא־יִהְיֶה לְךָ (*tu n'auras point*) Exode 20, 3 etc.

3. Parfois on emploie לֹא et אַל en construction elliptique, en sous-entendant le verbe que suggère le contexte; ils répondent alors à notre *non*; par ex. וַיֹּאמֶר לֹא (*et il dit: non*) Jos. 5, 14; 1 Rois 2, 30; אַל בְּנֹתַי (*non, mes filles*) Ruth 1, 13. — Comp. § 602, *rem.*

4. La négation de l'*infinitif* précédé de la préposition לְ s'exprime par לְבִלְתִּי; par ex. צִוִּיתִי ... לְבִלְתִּי נָגְעֵךְ (*j'ai commandé... de ne point te toucher*) Ruth 2, 9.

5. Le style poétique présente encore les mots de négation בַּל et בְּלִי; par ex. בַּל־רָאָה (*il ne voit point*) Ps. 10, 11; בַּל־יִמּוֹט (*il ne sera point ébranlé*) Prov. 10, 30; בְּלִי תָקוּם (*elle n'a point d'effet*) Job 41, 17.

6. בַּל s'emploie aussi comme *conjonction* (*afin que... ne... pas*): בַּל־יָקֻמוּ (*afin qu'ils ne se relèvent pas*) Es. 14, 21.

En prose on exprime ce sens par la conjonction פֶּן־ (§ 607, 6); par ex. פֶּן־נָפוּץ (*de peur que nous ne soyons dispersés*) Gen. 11, 4; en

construction elliptique: וְעַתָּה פֶּן־יִשְׁלַח יָדוֹ (*et maintenant* [*empêchons-le*], *qu'il n'étende sa main*) Gen. 3, 22.

7. Lorsque deux négations se suivent, elles ne produisent pas le sens positif, mais elles s'appuient l'une l'autre; par ex. הֲמִבְּלִי אֵין־קְבָרִים בְּמִצְרַיִם (*est-ce parce qu'il n'y avait pas de sépulcres en Egypte, que... ?*) Exode 14, 11; בְּטֶרֶם לֹא־יָבוֹא (*avant que vienne*) Soph. 2, 2; מֵאֵין יוֹשֵׁב (litt.: *sine nullo habitante*) Es. 5, 9; 6, 11.

8. Quand deux phrases négatives se suivent, ce n'est souvent que dans la première que la négation se trouve exprimée, surtout en style poétique; par ex. אַל־בְּקֶצְפְּךָ תוֹכִיחֵנִי וּבַחֲמָתְךָ תְיַסְּרֵנִי (*ne me reprends pas dans ton courroux et* ne *me châtie* pas *dans ta fureur*) Ps. 38, 2.

§ **602. Adverbes d'interrogation.** (*Propositions interrogatives.*)

a. L'*interrogation* simple et directe est ordinairement marquée par le ה *interrogatif* (§ 433); par ex. הֲתוֹרִדֵנִי (*me feras-tu descendre ?*) 1 Sam. 30, 15.

Cependant cette marque de l'interrogation n'est pas toujours employée; dans beaucoup de cas il n'y a que le ton de celui qui parle qui fasse sentir le sens interrogatif de la phrase; par ex. אַתָּה זֶה בְּנִי עֵשָׂו (*est-ce toi, mon fils Esaü ?*) Gen. 27, 24. Cela se rencontre surtout dans des cas où la question est liée à la phrase précédente par le ו *copulatif*, ou bien quand elle a un sens négatif; par ex. וְאַתָּה תִּירָשֶׁנּוּ (*et toi, tu en aurais la possession ?*) Juges 11, 23; וְלֹא יִסְקְלֻנוּ (*et ils ne nous lapideraient pas ?*) Exode 8, 22; וַאֲנִי לֹא אָחוּס (*et moi je n'épargnerais pas ?*) Jon. 4, 11.

Les adverbes d'interrogation (אַיֵּה *où ?*, אֵיךְ *comment ?*, לָמָּה, מַדּוּעַ *pourquoi ?* etc.) se placent toujours, ainsi que le ה *interrogatif*, en tête de la proposition.

b. L'interrogation *disjonctive* (en latin: *utrum...an*) se forme en introduisant le premier membre par le ה *interrogatif*, le second membre s'y joignant par אִם ou וְאִם; par ex. הֲלָנוּ אַתָּה אִם־לְצָרֵינוּ (*es-tu des nôtres ou de nos ennemis?*) Jos. 5, 13; 2 Sam.



24, 13; ...וְאִם ... הַאַף Job 34, 17. — La même construction s'emploie, sans qu'il y ait une antithèse, pour joindre deux questions parallèles; par ex. הֲמָלֹךְ תִּמְלֹךְ עָלֵינוּ אִם־מָשׁוֹל תִּמְשֹׁל בָּנוּ (*dois-tu régner sur nous ou dois-tu nous gouverner?*) Gen. 37, 8; Es. 10, 15; Jér. 3, 5.

c. L'interrogation *indirecte* s'exprime:

a) par la même forme que l'interrogation directe, c'est à dire par le ה *interrogatif*; par ex. לִרְאוֹת הֲקַלּוּ הַמַּיִם (*pour voir si les eaux étaient diminuées*) Gen. 8, 8;

de même, pour l'interrogation indirecte en sens disjonctif, par le ה *interrogatif* et אִם; par ex. וַאֲמֻשְׁךָ... הַאַתָּה זֶה בְּנִי עֵשָׂו אִם־לֹא (*que je te tâte,... si tu es bien mon fils Esaü ou non*) Gen. 27, 21; Nomb. 13, 20;

b) par אִם; par ex. נִרְאֶה אִם־פָּרְחָה הַגֶּפֶן (*voyons si la vigne a bourgeonné*) Cant. 7, 13.

1. Souvent la question insinue déjà la réponse négative qu'on attend; par ex. הֲשֹׁמֵר אָחִי אָנֹכִי (*suis-je le gardien de mon frère?*) Gen. 4, 9. Cela fait que parfois l'interrogation prend effectivement le caractère d'une assertion négative; par ex. הַאַתָּה תִּבְנֶה־לִּי בַיִת (*ce n'est pas toi qui me bâtiras une maison*) 2 Sam. 7, 5.

2. Pour indiquer qu'on attend une réponse affirmative on emploie הֲלֹא (le latin *nonne: n'est-il pas vrai que?*); par ex. הֲלֹא־אֶרְחַץ (*ne pourrais-je pas me laver?*) 2 Rois 5, 12; et cette tournure sert également d'équivalent à une assertion positive; par ex. הֲלֹא צִוִּיתִי (*voici, j'ai commandé*) Ruth 2, 9; 1 Sam. 23, 19. — Dans quelques cas c'est même la simple interrogation, sans לֹא, qui exprime ce sens affirmatif; par ex. הֲנִגְלֹה נִגְלֵיתִי ([*ne*] *me suis-je* [*pas*] *clairement manifesté?*) 1 Sam. 2, 27; Job 20, 4.

3. Pour poser la question avec plus d'emphase on ajoute parfois זֶה (pronom démonstratif) ou אֵפוֹא (*donc*); par ex. הַאַתָּה זֶה בְּנִי עֵשָׂו [interr. indir.] (*si tu es bien mon fils Esaü*) Gen. 27, 21. 24; אַיֵּה אֵפוֹ (*où donc?*) Job 17, 15. Comp. § 583, 4.

4. Sur la construction du pronom interrogatif, voy. § 583. — Pour le sens *optatif* exprimé par מִי, voy. § 488, *b*, *rem.*

Remarque. Quant à la *réponse*, l'hébreu n'a pas de mot pour *oui.* (אֲבָל, qui se traduit parfois ainsi, signifie: *certainement.*) On y supplée par un mot, pronom, substantif ou verbe, qui correspond au mot principal de l'interrogation. — Ex. *Es-tu Asaël?* réponse: אָנֹכִי (*moi*) 2 Sam. 2, 20; *Es-tu Çiba?* rép.: עַבְדֶּךָ (*ton serviteur*) 2 Sam. 9, 2; הֲיֵרֵד שָׁאוּל (*Saül descendra-t-il?*) rép.: יֵרֵד 1 Sam. 23, 11, et v. 12: הֲיַסְגִּרוּ... אֹתִי (*me livreront-ils?*) rép.: יַסְגִּירוּ.

La réponse *négative* s'exprime par לֹא; par ex. *Es-tu Ephratien?* וַיֹּאמֶר לֹא (*et il disait: non*) Juges 12, 5. Comp. § 601, 3.

Art. II.

Des prépositions.

§ **603.** Pour la plupart des **prépositions**, leur signification porte originairement un caractère matériel (local), en désignant soit l'état de repos, soit le mouvement d'une chose par rapport à un endroit; puis elle s'applique à l'idée du temps, de la modalité, au rapport entre la cause et l'effet, et à beaucoup d'autres rapports.

C'est la tâche du dictionnaire de développer les diverses significations d'un mot. Cependant, pour orienter quelque peu dans le vaste domaine des prépositions, il sera bon de donner quelques renseignements sur celles qui se rencontrent le plus fréquemment. Mais nous devrons nous contenter d'indiquer les lignes principales. (Sur l'emploi des prépositions préfixes devant l'infinitif *construit* en particulier, comp. § 505, 1 et suiv.)

1. La préposition בְּ (§ 442) est celle dont l'emploi est le plus varié.

a. Elle signifie en premier lieu: *en*, *dans*; *α)* en sens *local* et par rapport au *temps* et à l'*état*: בַּבַּיִת (*dans la maison*); בַּיּוֹם הַהוּא (*en ce jour-là*); בְּשָׁלוֹם (*en paix*); ainsi on dit aussi שָׁתָה בְּ' (*boire dans...*); *β)* par rapport au *nombre*, au *cadre*, à la *sphère*: הַיָּפָה בַּנָּשִׁים (*ô! la*



[*plus*] *belle parmi les femmes*) Cant. 1, 8; Gen. 7, 21; בְּצַלְמֵנוּ (*selon notre image*) Gen. 1, 26; c'est ainsi que s'explique l'emploi de בְּ dans le sens de *comme* (ב *essentiæ*): וָאֵרָא...בְּאֵל שַׁדָּי (*et j'apparus... comme Dieu tout-puissant*) Exode 6, 3; בְּחָזָק יָבוֹא (*il vient comme un puissant*) Es. 40, 10. *γ)* Du rapport de la sphère la signification passe facilement à celui du *moyen*: (ב *instrumenti*) et du *prix* (ב *pretii*): לֹא בְחַיִל וְלֹא בְכֹחַ (*ni par puissance, ni par force*) Zach. 4, 6; וְהַיַּלְדָּה מָכְרוּ בַיַּיִן (*et ils ont vendu la jeune fille pour du vin*) Joël 4, 3; et de là au rapport de la *cause*: בְּדַם עֲשָׂהאֵל (*à cause du sang d'Asaël*) 2 Sam. 3, 27.

b. Souvent בְּ s'emploie dans le sens un peu affaibli de *à* (en parlant de deux choses qui se touchent de tout près); *α)* en sens local: בָּעַיִן (*près de la source*) 1 Sam. 29, 1; וְראֹשׁוֹ בַשָּׁמַיִם (*et son sommet* [*touchant*] *au ciel*) Gen. 11, 4; avec une autre nuance: וַיֵּשֶׁב בָּהָר (*et il demeura à la montagne*) Gen. 19, 30; souvent avec des verbes transitifs qui expriment la direction vers un but, comme *toucher, atteindre, saisir* etc.: וּפָגַע בִּירִיחוֹ (*et il touche à Jéricho*) Jos. 16, 7; וֶאֱחֹז בִּזְנָבוֹ (*et saisis sa queue*) Exode 4, 4; et même dans un sens *partitif*: יֹאכַל בּוֹ (*il en mangera*) Exode 12, 43; *β)* en sens *figuré*, en impliquant le sens de l'*intérêt* qu'on prend *à* une chose: יִרְאוּ־בִי (*ils me regardent* [*avec plaisir*]) Ps. 22, 18; et avec des verbes qui expriment l'idée de *se réjouir de, se confier en* etc.: עָלַץ לִבִּי בַיהוָה (*mon cœur se réjouit de l'Eternel*) 1 Sam. 2, 1; כָּל־חוֹסֵי בוֹ (*tous ceux qui se réfugient en lui*) Ps. 2, 12.

c. De la signification *à* découle celle de *avec (en compagnie de)*: יֵצְאוּ בִּרְכֻשׁ גָּדוֹל (*ils sortiront avec de grandes richesses*) Gen. 15, 14.

2. La préposition כְּ est proprement un substantif non développé, signifiant *la mesure, la quantité* ou *qualité* d'une chose, et de là, *l'image, la similitude*, à l'analogie du mot latin *instar*. (Sur כְּ comme accusatif *adverbial*, voy. § 555, 1.)

a. C'est la préposition qui exprime la comparaison: *comme*. (Assez souvent sa construction n'est pas strictement développée: שָׂמַח לִבָּם כְּמוֹ־יָיִן (*leur cœur se réjouira comme* [*par*] *le vin*) Zach. 10, 7. — Comp. § 522.) Il s'en développe plusieurs nuances de signification dont voici les principales: *α)* כְּ peut désigner la *norme* (notre: *selon*): כִּדְמוּתֵנוּ (*selon notre ressemblance*) Gen. 1, 26 (comp. 1, a, *β*). *β)* Dans une acception plus vague il sert à rendre le sens de *environ*; כְּאֵיפָה (*environ un épha*) Ruth 2, 17; כְּדֶרֶךְ יוֹם (*environ le chemin d'une journée*) Nomb. 11, 31 [proprement: *la quantité d'un épha; l'espace du chemin d'une journée*]. *γ)* La répétition de כְּ exprime la parfaite égalité (*comme—ainsi, tel—quel*): כִּי כָמוֹךָ כְּפַרְעֹה

(propr.: *car ta similitude est la similitude de Pharaon = car tu es tout à fait comme Pharaon*) Gen. 44, 18. *δ)* Grâce à sa signification originaire כְּ peut indiquer la mesure ou qualité accomplie, c'est à dire la *perfection* ou le *plus haut degré*, par rapport au mot qu'il précède: כִּי־הוּא כְּאִישׁ אֱמֶת (*car il était entièrement un homme de vérité*) [propr.: *l'image d'un h...*] Néh. 7, 2; כִּמְעַט (*en nombre minime*) Ps. 105, 12. — C'est ce que les grammairiens ont appelé כ *veritatis*.

b. Appliqué à l'idée du *temps*, כְּ sert à désigner une certaine *période*, un *terme*: כְּהַיּוֹם הַזֶּה (*en ce temps-là*) Gen. 39, 11; כַּחֲצֹת הַלַּיְלָה (*à minuit*) Exode 11, 4. (Sur la tournure כַּיּוֹם הַזֶּה, voy. § 555, 1). — Dans ce sens il s'attache souvent à un infinitif; nous le traduisons alors par *lorsque*, *quand* (avec le verbe personnel): כִּשְׁמֹעַ אֲדֹנָיו (*lorsque son maître entendit*) Gen. 39, 19; כְּצֵאתִי (*quand je sortirai*) Exode 9, 29.

3. La préposition לְ (§ 443) est abrégée de אֶל־ (mot qui indique le mouvement *vers* un but) et signifie: *vers*, *à*.

a. Elle désigne originairement la *direction*, *α)* en sens *local* (assez rarement): וַיִּתְהַפְּכוּ...לְדַרְכָּם (*et...se retournèrent vers leur chemin*) 1 Sam. 25, 12; Gen. 24, 54; וַתִּקְרַב לַשַּׁחַת נַפְשׁוֹ (*et son âme s'approche de la fosse*) Job 33, 22; *β)* en sens *figuré* (transition d'un état à l'autre), avec des verbes comme *créer*, *instituer*, *changer*, *devenir*: וַיִּמְשְׁחוּ אֶת־דָּוִד לְמֶלֶךְ (*et ils oignirent David pour roi*) 2 Sam. 5, 3; הַשֶּׁמֶשׁ יֵהָפֵךְ לְחֹשֶׁךְ (*le soleil sera changé en ténèbres*) Joël 3, 4; וִהְיוּ לַאֲנָשִׁים (*et devenez des hommes*) 1 Sam. 4, 9.

b. L'emploi le plus fréquent de לְ est celui d'exprimer l'*attribution*, et ceci en premier lieu en servant de signe du *datif* (§ 551). Des phrases comme la suivante tiennent le milieu et font entrevoir la correspondance entre la signification ordinaire et celle du datif: וַיַּעַשׂ מָסָךְ לְפֶתַח הָאֹהֶל (*et il fit un voile à la porte de la tente*) Exode 36, 37. — Sur l'emploi de לְ au lieu de l'*état construit* et au lieu de אֶת־, voy. § 546; 554, 3.

c. De cette manière d'employer לְ dans un sens attributif découlent encore plusieurs nuances de signification, dont voici les principales: *α) pour*: יְהוָה לִי (*l'Eternel est pour moi*) Ps. 118, 6; Os. 1, 9; לָמָּה (*pour quoi ?*); לָכֵן (*pour ainsi = pour cela*); la transition à l'emploi de לְ pour le génitif (§ 546) est représentée par des expressions comme: הֲדֹם לְרַגְלֶיךָ (*marche-pied à tes pieds*) Ps. 110, 2; אֵין קֵץ לְכָל־ (*il n'y a point de fin à*) Eccl. 4, 8; *β) par rapport à, quant à*: וּלְיִשְׁמָעֵאל שְׁמַעְתִּיךָ (*et quant à Ismaël, je t'ai exaucé*) Gen. 17, 20; אִמְרֵי־



אֱמָרִי לִי אָחִי הוּא (*dis de moi: c'est mon frère*) Gen. 20, 13; avec des verbes synonymes de *dire*, *sentir* etc.: יְסֻפַּר לַאדֹנָי (*on racontera du Seigneur*) Ps. 22, 31; יִצְחַק־לִי (*...rira de moi*) Gen. 21, 6; *γ) selon*: לְמִינוֹ (*selon son espèce*) Gen. 1, 11; וְלֹא לְמַרְאֵה עֵינָיו יִשְׁפּוֹט (*et il ne jugera pas selon le regard de ses yeux*) Es. 11, 3; *δ)* לְ sert souvent à mettre un infinitif en rapport avec le verbe qui le précède; nous le traduisons alors par diverses prépositions: *pour*, *à*, *de* etc.: ... הוֹצֵאתִיךָ לָתֶת לְךָ (*je t'ai fait sortir pour te donner*) Gen. 15, 7; הוֹאַלְתִּי לְדַבֵּר (*je m'enhardis à parler*) Gen. 18, 31. — De même on peut rattacher au sens attributif de לְ: *ε)* le sens *distributif*: לַבְּקָרִים (*matin par matin*) Ps. 73, 14; et *ζ)* l'emploi de לְ dans la construction du passif (§ 519): בָּרוּךְ אַתָּה לַיהוָֹה (*sois béni de l'Eternel*) 1 Sam. 15, 13.

d. Souvent la notion de la direction (*vers*) est négligée, et לְ est simplement synonyme de בְּ (1, a): *à*, *en*. Des locutions comme לַבֹּקֶר (*vers le matin, au matin*) montrent la transition. *α)* En sens *local*: לְפֶתַח אָהֳלוֹ (*à la porte de sa tente*) Nomb. 11, 10; *β)* par rapport au *temps*: לְיוֹם פְּקֻדָּה (*au jour de la visitation*) Es. 10, 3; *γ)* par rapport à un *état*: לָבֶטַח [§ 446, 1, *δ*] (*en sûreté*) Ps. 16, 9.

4. La préposition מִן, *de* (§ 440), est proprement l'*état construit* de מֵן, *partie*.

a. Sa signification primitive est: *de*, en sens partitif: וַחֲמִשִּׁים אִישׁ מִבְּנֵי הַנְּבִיאִים (*et cinquante hommes d'entre les fils des prophètes*) 2 Rois 2, 7; כִּי־יַשֶּׁה לְךָ אֱלוֹהַּ מֵעֲוֹנֶךָ (*que Dieu livre à l'oubli* [*une partie*] *de ton iniquité*) Job 11, 6; de là son emploi pour indiquer: *α)* la *matière*: עֶצֶם מֵעֲצָמַי וּבָשָׂר מִבְּשָׂרִי (*os de mes os et chair de ma chair*) Gen. 2, 23; même avec le nombre de l'unité: מֵאַחַד אַחֶיךָ ([quelque chose] *d'un de tes frères* = *un quelconque de tes frères*) Deut. 15, 7; *β)* l'*origine*: גּוֹי וּקְהַל גּוֹיִם יִהְיֶה מִמֶּךָּ (*une nation, même une congrégation de nations, proviendra de toi*) Gen. 35, 11.

b. Plus fréquemment encore מִן exprime la *séparation*. Il en découle: *α)* le sens de l'*éloignement* (local), et de là le sens *privatif*; שֶׁבֶת מֵרִיב (*demeurer loin de la querelle*) Prov. 20, 3; מִשְּׁמוֹעַ (*loin de l'entendre* = *pour ne pas entendre*) Zach. 7, 11; שָׁלוֹם מִפָּחַד (*paix sans peur*) Job 21, 9; *β)* la construction avec des verbes comme *fuir*, *avoir peur*, *cacher*, *protéger*, *sauver*: לֹא־אִירָא מֵרִבְבוֹת עָם (*je n'ai pas crainte des myriades du peuple*) Ps. 3, 7; יְהוָֹה יִשְׁמָרְךָ מִכָּל־רָע (*l'Eternel te gardera de tout mal*) Ps. 121, 7; *γ)* l'emploi de מִן pour indiquer le *point de départ*; en sens *local*: מִשָּׁמַיִם הִבִּיט יְהוָֹה (*l'Eternel regarde du ciel*) Ps. 33, 13; quant au *temps*: מִקֵּץ יָמִים (*depuis la fin de* [plusieurs] *jours* = *après que... jours furent écoulés*) Gen. 3, 3; en

sens *figuré*, pour indiquer l'*auteur*, la *cause*: תַּנּוּר בֹּעֵרָה מֵאֹפֶה (*un four brûlant du fait du boulanger*) Os. 7, 4; מְחֹלָל מִפְּשָׁעֵינוּ (*blessé à cause de nos rebellions*) Es. 53, 5; מִגַּעֲרָתְךָ (*par l'effet de ta menace*) Ps. 76, 7; מֵאֵין מַיִם (*à cause de la non-existence d'eau = faute d'eau*) Es. 50, 2; *δ)* l'emploi *comparatif* de מִן (qui indique une distance entre les objets comparés), sur lequel voy. § 564; *ε)* un hébraïsme, selon lequel une chose qui se trouve *à* un endroit est censée (pour l'aspect) sortir, monter, descendre *de* cet endroit: וַיַּעַמְדוּ מִנֶּגֶד מֵרָחוֹק (*et ils se tinrent vis-à-vis, à distance*) 2 Rois 2, 7; מִבַּיִת וּמִחוּץ (*de la maison* [= de dedans] *et de l'extérieur*, pour: *en dedans et en dehors*) Gen. 6, 14; 2 Rois 6, 30; מִמַּעַל (*au-dessus*) Gen. 22, 9 etc.

5. עַל dérive de עָלָה: *ce qui est en haut.*

a. Il s'applique premièrement au sens *local.* *α)* Sous ce rapport il sert à désigner l'endroit *sur* lequel, ou *au-dessus* duquel, une chose se trouve: עַל־רֹאשִׁי ([*trois corbeilles...*] *sur ma tête*) Gen. 40, 16; קוֹל יְהוָה עַל־הַמָּיִם (*la voix de l'Eternel* [*retentit*] *au-dessus des eaux*) Ps. 29, 3; Jon. 4, 6; cela s'applique naturellement à l'idée de *couvrir*; ainsi le vêtement est dit se trouver *sur* la personne (Gen. 37, 23); de même עַל se construit avec les verbes qui expriment ce sens: סֹכְכִים... עַל־הַכַּפֹּרֶת (*couvrant le propitiatoire*) Exode 25, 20. *β)* Mais en hébreu il s'applique aussi dans des cas où une chose est proéminente, ou penchée etc., sur une autre: שָׁתוּל עַל־פַּלְגֵי מָיִם (*planté sur des courants d'eau*) Ps. 1, 3; עַל־הַיָּיִן (*auprès du vin*) Prov. 23, 30. — Et de là il s'emploie même en général pour *près de*: עַל־יְמִינוֹ (*à sa droite*) Zach. 3, 1. La transition se voit dans des passages comme Gen. 18, 8: וְהוּא עֹמֵד עֲלֵיהֶם (*et il se tint lui-même auprès d'eux*). *γ)* De même il indique le mouvement dirigé *sur* quelque chose: soit en descendant de plus haut: הִמְטִיר עַל־סְדֹם (*il fit pleuvoir sur Sodome*) Gen. 19, 24; soit en montant d'en bas: עַל הַר־גָּבֹהַּ עֲלִי־לָךְ (*monte sur une haute montagne*) Es. 40, 9; soit en général dans le sens de *vers*: וְאֶפְנֶה עַל־יָמִין (*et je me tournerai à droite*) Gen. 24, 49.

b. De ces significations primitives découlent diverses nuances au sens figuré. *α)* A l'analogie de lettre **a**, *α*, עַל se construit avec des verbes qui expriment l'idée de *protéger*, *expier* etc.: וְתָסֵךְ עָלֵימוֹ (*et tu les protéges*) Ps. 5, 12; surtout כִּפֶּר עַל Exode 30, 10; Lév. 4, 20 etc. *β)* Il désigne le *devoir* qui est imposé: וְעָלַי לָתֵת (*et c'eût été à moi de donner*) 2 Sam. 18, 11; *γ)* le *domaine* de quelqu'un: אֲשֶׁר־מָלַךְ עֲלֵיכֶם (*qui règne sur vous*) 1 Sam. 12, 14; אֲשֶׁר עַל־הַבָּיִת (*qui était* [*préposé*] *sur la maison*) 1 Rois 18, 3; *δ)* la *cause* (la base

sur laquelle repose un effet): עָלֶיךָ הֹרַגְנוּ (*à cause de toi nous sommes tués*) Ps. 44, 23; ainsi עַל (*au sujet de*) se construit avec des verbes qui expriment l'idée de *s'apitoyer*, *se confier*, *se réjouir*, *se plaindre* etc., ou en général celle de *parler*, *avoir connaissance de* etc.: וְעָלָיו יִשְׂחָקוּ (*et ils se riront de lui*) Ps. 52, 8; כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה...עַל־הַלְוִיִּם (*ainsi que l'Eternel avait ordonné au sujet des Lévites*) Nomb. 8, 22; *ε)* le *modèle*: עַל־דִּבְרָתִי מַלְכִּי־צֶדֶק (*selon l'ordre de Melchisédec*) Ps. 110, 4; souvent pour indiquer la norme musicale (Ps. 6, 1 etc.). *ζ)* L'idée du mouvement dirigé vers un objet se retrouve dans les expressions qui parlent d'un ennemi, d'un évènement qui vient, d'un arrêt (en bien ou en mal) qui est prononcé sur quelqu'un: רַבִּים קָמִים עָלָי (*beaucoup* [*d'ennemis*] *s'élèvent contre moi*) Ps. 3, 2; יְהוָה דִּבֶּר־טוֹב עַל־יִשְׂרָאֵל (*l'Eternel a prononcé du bien sur Israël*) Nomb. 10, 29; et dans des locutions comme: דִּבֵּר עַל־לֵב (*parler au cœur de...*) Es. 40, 2; שִׂים עַל־לֵב (*prendre à cœur*) Mal. 2, 2 etc. *η)* Enfin l'idée physique de *par-dessus* et celle de *au-dessus* ou *au-delà de* s'appliquent aussi au sens *figuré*: וַיִּקַּח אֶת־מָחֲלַת... עַל־נָשָׁיו (*et il prit Mahalat... outre ses femmes*) Gen. 28, 9; אִם־לֹא אַעֲלֶה אֶת־יְרוּשָׁלִַם עַל רֹאשׁ שִׂמְחָתִי (*si je ne mets Jérusalem au-dessus de la première de mes joies*) Ps. 137, 6.

§ **604**. Ce qui prête au discours hébreu beaucoup de précision et une grande richesse de nuances dans l'emploi des prépositions, c'est la facilité qu'il possède d'en joindre deux pour former un terme composé; par ex. avec מִן (*de*): מֵעַל (*de dessus*), מִתַּחַת (*de dessous*), מֵעִם (*d'avec*), מִבֵּין (*d'entre*) etc. — Pour le détail, voy. le dictionnaire.

§ **605**. En style poétique on remarque la licence d'après laquelle une préposition, se trouvant devant un mot de la première partie d'un verset, est parfois sous-entendue devant le mot parallèle du second hémistiche. — Ex. לֵאמֹר לִירוּשָׁלִַם תִּבָּנֶה וְהֵיכָל תִּוָּסֵד [pour וּלְהֵיכָל] (*disant à Jérusalem: tu seras rebâtie, et* [*au*] *temple: tu seras fondé*) Es. 44, 28; יַעֲשֶׂה חֶפְצוֹ בְּבָבֶל וּזְרֹעוֹ כַּשְׂדִּים [pour בְּכַשְׂדִּים] (*il exécutera son bon plaisir contre Babel, et son bras sera* [*contre*] *les Chaldéens*) Es. 48, 14; même: יָרִיעוּ עָלֵימוֹ כַּגַּנָּב [pour כְּעַל הַגַּנָּב] (*on crie après eux comme* [*après*] *le voleur*) Job 30, 5.

Art. III.

Des conjonctions.

§ **606.** Les **conjonctions**, destinées à exprimer le rapport de deux propositions entre elles, ne s'emploient pas toujours en hébreu avec la même précision que dans nos langues. Il en résulte que souvent la même conjonction représente, pour notre manière de voir, plus d'une signification. — Les conjonctions les plus fréquentes et dont l'emploi est le plus varié sont: le ו dit *copulatif* (et *consécutif*), אֲשֶׁר et כִּי.

1. Le ו *copulatif* sert à lier des *mots* ou des *phrases* en exprimant l'idée de l'addition, dans le sens de *et*. Il peut être répété dans le sens de *et—et* (Ps. 76, 7); parfois il est omis, par ex. dans la locution תְּמוֹל שִׁלְשֹׁם (*hier et avant-hier*) Deut. 4, 42; 19, 4 etc. Mais cette signification ordinaire est susceptible de différentes applications et nuances.

a. Lorsqu'il lie des *mots*, le ו n'exprime pas toujours l'addition; *α)* il peut servir à *expliquer* ou à *souligner* le premier mot (*et ceci, même*): צַר וּסְבִיב הָאָרֶץ (*l'ennemi! et* [*ceci*] *tout autour du pays*) Amos 3, 11; וַיִּקְבְּרֻהוּ בָרָמָה וּבְעִירוֹ (*et ils l'avaient enseveli à Rama, c'est à dire dans sa ville*) 1 Sam. 28, 3; Gen. 1, 14; הֹלֵךְ דֶּרֶךְ וֶאֱוִילִים לֹא יִתְעוּ (*quiconque marchera dans ce chemin, même les insensés ne s'égareront pas*) Es. 35, 8; 1 Rois 8, 27; *β)* il peut indiquer, en style sententieux, le parallélisme joint à un *progrès de l'idée* (comp. b, *α*): עַל־שְׁלֹשָׁה פִּשְׁעֵי דַמֶּשֶׂק וְעַל־אַרְבָּעָה (*à cause de trois crimes de Damas, même de quatre*) Amos 1, 3. — On peut y rattacher l'emploi *pléonastique* du ו dans des locutions comme: מֵעַתָּה וְעַד עוֹלָם (*dès maintenant et à perpétuité*) Es. 9, 6.

b. Lorsqu'il lie des *propositions*, le ו, outre son emploi copulatif, s'applique dans diverses nuances de signification. *α)* Il indique un *progrès intensif* de l'idée: וְשַׁאֲלִי־לוֹ אֶת־הַמְּלוּכָה (*demande donc pour lui la royauté*) 1 Rois 2, 22. Cet emploi *progressif* du ו aime à se combiner avec l'expression du parallélisme (comp. a, *β*): בְּשֵׁשׁ צָרוֹת יַצִּילֶךָּ וּבְשֶׁבַע לֹא־יִגַּע בְּךָ רָע (*dans six détresses il te délivrera, et dans sept le mal ne te touchera point*) Job 5, 19; Prov. 30, 18. 21 etc. A ce sens se rattache l'emploi *comparatif* du ו; par ex. Job 5, 7; Prov. 17, 3. *β)* Il sert à exprimer une opposition, un sens *adversatif*

(*et* pour *mais*): וְאַיֵּה הַשֶּׂה (*mais où est la brebis?*) Gen. 22, 7; Deut. 15, 3; souvent en introduisant des propositions qui dans notre syntaxe seraient subordonnées, selon § 459, a, 2 (*et* pour *quoique*): וְאָנֹכִי נָכְרִיָּה (*et* cependant *je suis* [= *quoique je sois*] *étrangère*) Ruth 2, 10; Mal. 2, 14. *γ)* Il sert à ajouter la *cause*, le *motif*: [*tu n'opprimeras point l'étranger*] וְאַתֶּם יְדַעְתֶּם אֶת־נֶפֶשׁ הַגֵּר *et* [= *car*] *vous connaissez vous-mêmes le sentiment de l'étranger*) Exode 23, 9. *δ)* Il ajoute le *but*, l'*intention*: גְּשָׁה־נָּא וַאֲמֻשְׁךָ (*approche-toi que je te tâte*) Gen. 27, 21; ou bien l'*effet*, la *conséquence*: וּדְעוּ (*sachez donc*) Ps. 4, 4 (comp. § 482, 2; 485, 1). *ε)* Il s'emploie souvent pour introduire le second membre d'une proposition ou d'une phrase, soit selon § 464, a et 3, soit selon § 469, b, 2.

2. אֲשֶׁר, particule de *relation* (§ 584), *que*, sert à indiquer: *α)* le *régime direct* exprimé par une proposition entière (souvent avec une nuance qui correspond à notre expression: *comme quoi*): וְאַשְׁבִּיעֲךָ...אֲשֶׁר לֹא־תִקַּח (*et je te ferai jurer... que tu ne prendras pas*) Gen. 24, 3; Esth. 3, 4; même avec אֵת (précédant la phrase dans son ensemble, comme si c'était un substantif à l'accusatif): שָׁמַעְנוּ אֵת אֲשֶׁר־הוֹבִישׁ יְהוָה (*nous avons entendu comme quoi l'Eternel a mis à sec*) Jos. 2, 10; *β)* le *temps* (*lorsque, quand*): אֲשֶׁר־עֻשֵּׂיתִי (*lorsque je fus créé*) Ps. 139, 15; en sous-entendant אֲשֶׁר (§ 590): בְּיוֹם קָרָאתִי (*le jour où j'ai crié*) Ps. 138, 3; 2 Sam. 22, 1; cette signification de אֲשֶׁר se rapproche facilement de celle de la condition (*si*): אֶת־הַבְּרָכָה אֲשֶׁר תִּשְׁמְעוּ (*la bénédiction, lorsque vous écouterez*) Deut. 11, 27; Lév. 4, 22; *γ)* le *but* (*afin que*): אֲשֶׁר יִיטַב לְךָ (*afin que tu sois heureux*) Deut. 4, 40; Eccl. 7, 21; *δ)* la *cause* (*parce que*): אֲשֶׁר יֶשׁ־לָהֶם (*parce qu'il y a pour eux*) Eccl. 4, 9; *ε)* la *conséquence* (*de sorte que*): אֲשֶׁר לֹא־יֹאמְרוּ זֹאת אִיזָבֶל (*de sorte qu'on ne dira pas: c'est Jézabel*) 2 Rois 9, 37; Gen. 13, 16; Es. 65, 16; *ζ)* la *comparaison* (*comme*): אֲשֶׁר לֹא־יִסָּפֵר...כֵּן אַרְבֶּה (*de même qu'on ne peut compter..., ainsi je multiplierai*) Jér. 33, 22.

3. כִּי (*que*) est sous beaucoup de rapports parallèle à אֲשֶׁר. Il indique: *α)* le *sujet* exprimé par une proposition entière (§ 469, a, 1): טוֹב לַגֶּבֶר כִּי־יִשָּׂא וגו' (*il est bon à l'homme de porter* etc.) Lam. 3, 27; הֲכִי יֶשׁ־עוֹד (*est-ce qu'il y a encore...?*) 2 Sam. 9, 1; *β)* le *régime direct* exprimé par une proposition entière (*discours indirect*; § 469, a, 2): יָדַעְתִּי כִּי־נָתַן יְהוָה (*je sais que l'Eternel a donné*) Jos. 2, 9; il peut même servir à introduire le *discours direct* (comme ὅτι; dans ce cas nous ne le rendons que par les deux points): וַתֹּאמְרוּ לוֹ כִּי־מֶלֶךְ תָּשִׂים עָלֵינוּ (*et vous lui avez dit: tu mettras un roi sur nous*) 1 Sam. 10, 19; *γ)* le *temps* (*lorsque, quand*): כִּי תֵלֵכוּן (*lorsque vous*

vous en irez) Exode 3, 21; 2 Rois 4, 29; et, de là, la *condition* (comp. § 607, 7): כִּי אָמַרְתִּי (*quand* [*même*] *je dirais*) Ruth 1, 12; *δ*) la *cause* (*parce que* et *car*): כִּי עָשִׂיתָ זֹּאת אָרוּר אַתָּה (*parce que tu as fait cela, tu es maudit*) Gen. 3, 14; כִּי־יוֹדֵעַ יְהוָה (*car l'Eternel connaît*) Ps. 1, 6; *ε*) une forte *affirmation* (= il est certain, *que*), surtout en introduisant le second membre d'une phrase composée: אִם לֹא תַאֲמִינוּ כִּי לֹא תֵאָמֵנוּ (*si vous ne croyez pas, certainement vous ne serez pas affermis*) Es. 7, 9; *ζ*) une idée *adversative* ou d'opposition après une négation (ceci n'est pas, *car* il y a le contraire = *mais*): [*tu ne prendras pas une femme pour mon fils d'entre les filles des Cananéens*] ...כִּי אֶל־אַרְצִי תֵּלֵךְ (*mais tu iras dans mon pays*) Gen. 24, 3. 4; ordinairement dans ce cas on ajoute אִם: לֹא־כֵן הָרְשָׁעִים כִּי אִם־כַּמֹּץ (*les méchants ne sont pas ainsi, mais ils sont comme la paille*) Ps. 1, 4; même sans que la négation soit expressément énoncée (le latin: *sed enim, at enim*): וַתֹּאמַרְנָה־לָּהּ כִּי־אִתָּךְ נָשׁוּב (*et elles lui dirent*: [*non,*] *mais nous retournerons avec toi*) Ruth 1, 10; [*si nous avions oublié..., Dieu ne s'en enquérerait-il pas?*] כִּי־עָלֶיךָ הֹרַגְנוּ (*mais* [*au contraire*:] *c'est à cause de toi que nous sommes tués*) Ps. 44, 23.

§ **607.** Le nombre et la variété des conjonctions sont considérablement augmentés par la facilité que possède l'hébreu à composer des conjonctions simples (comme: וְ, אֲשֶׁר, אַף, גַּם, כִּי etc.) avec des prépositions ou avec d'autres conjonctions, pour former ainsi des conjonctions composées, ce qui s'applique particulièrement à אֲשֶׁר (comp. § 589, 1) et à כִּי; par ex. אַחֲרֵי אֲשֶׁר (*après que*), עַל אֲשֶׁר (*parce que*), כַּאֲשֶׁר (*ainsi que*); עַד כִּי (*jusqu'à ce que*), יַעַן כִּי (*parce que*), כִּי אִם (*mais*) etc.

C'est le dictionnaire qui rend les nombreuses nuances de la signification des conjonctions et de leurs composés. Voici cependant un aperçu des classes principales des conjonctions, rangées selon le caractère des propositions qu'elles servent à introduire. Elles expriment:

1. La *juxtaposition* (conjonction proprement dite): le ו (§ 606, 1); גַּם (*aussi*); אַף (*et même, aussi*): אַף־יְהוָה יִשְׁכֹּן לָנֶצַח (*l'Eternel* [*y*] *demeurera même à toujours*) Ps. 68, 17; אַף כִּי־אָמַר אֱלֹהִים (*est-ce que vraiment Dieu a dit?*) Gen. 3, 1.

2. Le sens *disjonctif*: אוֹ (*ou*); אוֹ–אוֹ, אִם–אִם (*soit—soit*); Job 13, 22; Lév. 5, 1. — Comp. pour l'interrogation § 602, b.

3. L'opposition (sens *adversatif*): כִּי אִם. Il faut distinguer les cas où ces deux mots ont chacun leur signification à part (par ex. 1 Sam. 20, 9: *que, si*), et les cas où ils forment ensemble une seule idée: *mais* (par ex. Ps. 1, 4).

4. Le *temps*: אֲשֶׁר et כִּי (§ 606, 2. 3) et leurs composés, comme עַד כִּי, עַד אֲשֶׁר (*jusqu'à ce que*) etc.; אַחֲרֵי אֲשֶׁר (*après que*); de même בְּטֶרֶם (*avant que*) etc.: 2 Sam. 13, 13; Gen. 26, 13; Jos. 9, 16; Ps. 90, 2.

5. La *cause*: אֲשֶׁר et כִּי (§ 606, 2. 3); יַעַן אֲשֶׁר; תַּחַת אֲשֶׁר; תַּחַת כִּי etc. (*parce que*) 1 Sam. 30, 22; 2 Rois 22, 17; Deut. 4, 37.

6. Le *but*: לְמַעַן et לְמַעַן אֲשֶׁר (*afin que*); Gen. 27, 25; Ps. 51, 6; Jos. 3, 4; פֶּן־ (*de peur que... ne*; § 601, 6).

7. La *condition*: אִם (*si*); — כִּי n'exprime pas si purement la condition; il a toujours une certaine nuance qui rappelle l'idée du *temps* (§ 606, 3, γ); pour la différence entre l'emploi de כִּי et celui de אִם il se trouve une série d'exemples instructifs au chapitre 21 de l'Exode; — לוּ renferme la présomption de la non-réalisation: לוּ חָכְמוּ (*s'ils eussent été sages*) Deut. 32, 29.

Remarque. La construction conditionnelle se prête naturellement à des formules de serment ou de conjuration, dont voici un exemple complet: כֹּה יַעֲשֶׂה־לְּךָ אֱלֹהִים וְכֹה יוֹסִיף אִם־תְּכַחֵד מִמֶּנִּי דָּבָר (*ainsi Dieu te fasse et ainsi il y ajoute, si tu me caches un mot*) 1 Sam. 3, 17. Mais ordinairement la formule est omise et אִם reste seul pour exprimer la protestation, et ceci, comme il va sans dire, en sens inverse pour notre traduction, c'est à dire que אִם exprime la forte négation, אִם לֹא l'affirmation expresse: הִשָּׁבְעָה לִּי...אִם־תְּמִיתֵנִי (*jure-moi... que tu ne me feras point mourir*) 1 Sam. 30, 15; [*je vous adjure*] אִם־תָּעִירוּ (*n'éveillez point*) Cant. 2, 7; [*l'Eternel jure*] אִם־לֹא כַּאֲשֶׁר דִּמִּיתִי כֵּן הָיָתָה (*certes, ainsi que je l'ai pensé, il arrivera*) Es. 14, 24. — Cette locution elliptique une fois reçue, on l'employa même lorsque l'adjuration qui précède ne lui convenait pas proprement: חֵי־נַפְשְׁךָ הַמֶּלֶךְ אִם־יָדָעְתִּי (*par la vie de ton âme, ô roi, je ne sais pas*) 1 Sam. 17, 55.

8. La *concession*: גַּם כִּי, אִם (*quand même*): אִם־יִהְיוּ חֲטָאֵיכֶם (*quand même vos péchés seraient*) Es. 1, 18; גַּם כִּי־אֵלֵךְ (*lors même que je marcherais*) Ps. 23, 4.

9. La *comparaison*: כַּאֲשֶׁר: כַּאֲשֶׁר צִוָּה אֱלֹהִים (*ainsi que Dieu avait ordonné*) Gen. 7, 9.

§ 608. La langue hébraïque peut coordonner deux propositions, même sans aucune conjonction, dans des cas où nous

les subordonnons l'une à l'autre au moyen d'une conjonction. (Comp. § 521.) Cela a lieu en particulier pour les rapports suivants :

a) Pour l'expression de la *condition* (en sous-entendant אִם); par ex. וְצָמֵת וְהָלַכְתְּ [צָמֵת pour צָמִית, de צָמֵא, § 262, a, 3] (*et* [*si*] *tu as soif, tu iras*) Ruth 2, 9; Gen. 33, 13. Comp. § 474, 1.

b) Pour la *comparaison* (en sous-entendant כַּאֲשֶׁר); par ex. כִּי־גָבְהוּ שָׁמַיִם מֵאָרֶץ כֵּן גָּבְהוּ דְרָכַי מִדַּרְכֵיכֶם (*car* [*comme*] *les cieux sont élevés au-dessus de la terre, ainsi mes voies sont élevées au-dessus de vos voies*) Es. 55, 9 (comp. v. 10, où כַּאֲשֶׁר est exprimé); אָכֵן בָּגְדָה אִשָּׁה מֵרֵעָהּ כֵּן בְּגַדְתֶּם בִּי (*certainement,* [*comme*] *une femme est infidèle à son amant, ainsi vous avez été infidèles à moi*) Jér. 3, 20; comp.: אֹכְלֵי עַמִּי אָכְלוּ לֶחֶם (*qui mangent mon peuple* [*comme*] *ils mangent du pain*) Ps. 14, 4.

c) Pour notre construction du discours indirect (*oratio obliqua*, en sous-entendant כִּי); par ex. אִמְרִי־נָא אֲחֹתִי אָתְּ (*dis, je te prie,* [*que*] *tu es ma sœur*) Gen. 12, 13; שָׁמַעְנוּ אֱלֹהִים עִמָּכֶם (*nous avons appris que Dieu est avec vous*) Zach. 8, 23; Ps. 50, 21.

Art. IV.

Des interjections.

§ **609.** Les **interjections** qui expriment la *menace* ou la *douleur* sont ordinairement suivies des prépositions לְ, אֶל־, עַל. — Ex. אוֹי לְךָ (*malheur à toi!*) Nomb. 21, 29; הוֹי אֶל־נְבוֹ (*malheur à Nebo!*) Jér. 48, 1; הוֹי עֲלֵיהֶם (*malheur à eux!*) Jér. 50, 27.

Cependant le substantif peut aussi les suivre sans préposition (comme vocatif ou cas absolu); par ex. אֲהָהּ בִּתִּי (*hélas, ma fille!*) Juges 11, 35; הוֹי אָחִי (*hélas, mon frère!*) 1 Rois 13, 30.

1. Dans les exemples cités ci-dessus, ainsi que dans d'autres passages, l'interjection suivie d'une préposition a le sens d'une *imprécation*, d'une *menace*, tandis que, sans préposition, elle exprime la *plainte*, la *douleur*. Mais cette distinction ne se trouve pas maintenue dans tous les cas. Dans plusieurs passages l'interjection exprime l'imprécation sans être suivie d'une préposition; par ex. הוֹי חֲכָמִים בְּעֵינֵיהֶם (*malheur à ceux qui sont sages à leurs yeux!*) Es. 5, 21; 1, 4; אוֹי עִיר הַדָּמִים (*malheur à la ville sanguinaire!*) Ezéch. 24, 6; dans d'autres elle représente un cri de douleur tout en étant suivie d'une préposition; par ex. אֲהָהּ לַיּוֹם, הָהּ לַיּוֹם (*ah! quel jour!*) Joël 1, 15, Ezéch. 30, 2; אוֹי לָנוּ (*malheur à nous!*) 1 Sam. 4, 8; אַלְלַי לִי (*malheur à moi!*) Mich. 7, 1.

2. Le mot אַשְׁרֵי n'est pas proprement une interjection, mais l'*état construit* pluriel de אֶשֶׁר (*bonheur*); par ex. אַשְׁרֵי הָאִישׁ (*félicités de l'homme = bienheureux l'homme*) Ps. 1, 1. — C'est pourquoi il peut aussi prendre des suffixes; par ex. אַשְׁרֶיךָ (*que tu es heureux!*) Deut. 33, 29.

3. Sur הָבָה, voy. § 454; sur נָא, § 487, a et b.



PARADIGMES

		QAL	NIPHAL	PIÉL
PARF. sing.	3e masc.	פָּקַד	נִפְקַד	פִּקֵּד
	3e fém.	פָּקְדָה	נִפְקְדָה	פִּקְּדָה
	2e masc.	פָּקַדְתָּ	נִפְקַדְתָּ	פִּקַּדְתָּ
	2e fém.	פָּקַדְתְּ	נִפְקַדְתְּ	פִּקַּדְתְּ
	1re com.	פָּקַדְתִּי	נִפְקַדְתִּי	פִּקַּדְתִּי
plur.	3e com.	פָּקְדוּ	נִפְקְדוּ	פִּקְּדוּ
	2e masc.	פְּקַדְתֶּם	נִפְקַדְתֶּם	פִּקַּדְתֶּם
	2e fém.	פְּקַדְתֶּן	נִפְקַדְתֶּן	פִּקַּדְתֶּן
	1re com.	פָּקַדְנוּ	נִפְקַדְנוּ	פִּקַּדְנוּ
INFINITIF	absolu	פָּקוֹד	הִפָּקֹד	פַּקֵּד
	construit	פְּקֹד	הִפָּקֵד	פַּקֵּד
IMPÉR. sing.	masc.	פְּקֹד	הִפָּקֵד	פַּקֵּד
	fém.	פִּקְדִי	הִפָּקְדִי	פַּקְּדִי
plur.	masc.	פִּקְדוּ	הִפָּקְדוּ	פַּקְּדוּ
	fém.	פְּקֹדְנָה	הִפָּקַדְנָה	פַּקֵּדְנָה
AOR. sing.	3e masc.	יִפְקֹד	יִפָּקֵד	יְפַקֵּד
	3e fém.	תִּפְקֹד	תִּפָּקֵד	תְּפַקֵּד
	2e masc.	תִּפְקֹד	תִּפָּקֵד	תְּפַקֵּד
	2e fém.	תִּפְקְדִי	תִּפָּקְדִי	תְּפַקְּדִי
	1re com.	אֶפְקֹד	אֶפָּקֵד	אֲפַקֵּד
plur.	3e masc.	יִפְקְדוּ	יִפָּקְדוּ	יְפַקְּדוּ
	3e fém.	תִּפְקֹדְנָה	תִּפָּקַדְנָה	תְּפַקֵּדְנָה
	2e masc.	תִּפְקְדוּ	תִּפָּקְדוּ	תְּפַקְּדוּ
	2e fém.	תִּפְקֹדְנָה	תִּפָּקַדְנָה	תְּפַקֵּדְנָה
	1re com.	נִפְקֹד	נִפָּקֵד	נְפַקֵּד
PARTICIPE	actif	פֹּקֵד	נִפְקָד	מְפַקֵּד
	passif	פָּקוּד		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAËL
פֻּקַּד	הִפְקִיד	הָפְקַד	הִתְפַּקֵּד
פֻּקְּדָה	הִפְקִידָה	הָפְקְדָה	הִתְפַּקְּדָה
פֻּקַּדְתָּ	הִפְקַדְתָּ	הָפְקַדְתָּ	הִתְפַּקַּדְתָּ
פֻּקַּדְתְּ	הִפְקַדְתְּ	הָפְקַדְתְּ	הִתְפַּקַּדְתְּ
פֻּקַּדְתִּי	הִפְקַדְתִּי	הָפְקַדְתִּי	הִתְפַּקַּדְתִּי
פֻּקְּדוּ	הִפְקִידוּ	הָפְקְדוּ	הִתְפַּקְּדוּ
פֻּקַּדְתֶּם	הִפְקַדְתֶּם	הָפְקַדְתֶּם	הִתְפַּקַּדְתֶּם
פֻּקַּדְתֶּן	הִפְקַדְתֶּן	הָפְקַדְתֶּן	הִתְפַּקַּדְתֶּן
פֻּקַּדְנוּ	הִפְקַדְנוּ	הָפְקַדְנוּ	הִתְפַּקַּדְנוּ
פֻּקֹּד	הַפְקֵד	הָפְקֵד	
	הַפְקִיד		הִתְפַּקֵּד
	הַפְקֵד		הִתְפַּקֵּד
	הַפְקִידִי		הִתְפַּקְּדִי
manque	הַפְקִידוּ	manque	הִתְפַּקְּדוּ
	הַפְקֵדְנָה		הִתְפַּקֵּדְנָה
יְפֻקַּד	יַפְקִיד	יָפְקַד	יִתְפַּקֵּד
תְּפֻקַּד	תַּפְקִיד	תָּפְקַד	תִּתְפַּקֵּד
תְּפֻקַּד	תַּפְקִיד	תָּפְקַד	תִּתְפַּקֵּד
תְּפֻקְּדִי	תַּפְקִידִי	תָּפְקְדִי	תִּתְפַּקְּדִי
אֲפֻקַּד	אַפְקִיד	אָפְקַד	אֶתְפַּקֵּד
יְפֻקְּדוּ	יַפְקִידוּ	יָפְקְדוּ	יִתְפַּקְּדוּ
תְּפֻקַּדְנָה	תַּפְקֵדְנָה	תָּפְקַדְנָה	תִּתְפַּקֵּדְנָה
תְּפֻקְּדוּ	תַּפְקִידוּ	תָּפְקְדוּ	תִּתְפַּקְּדוּ
תְּפֻקַּדְנָה	תַּפְקֵדְנָה	תָּפְקַדְנָה	תִּתְפַּקֵּדְנָה
נְפֻקַּד	נַפְקִיד	נָפְקַד	נִתְפַּקֵּד
מְפֻקָּד	מַפְקִיד	מָפְקָד	מִתְפַּקֵּד

SUFFIXES DE LA IIIe PERSONNE

	SINGULIER masc.	SINGULIER fém.	PLURIEL masc.	PLURIEL fém.
Qal.				
PARF. sing. 3e masc.	פְּקָדָהוּ פְּקָדוֹ	פְּקָדָהּ	פְּקָדָם	פְּקָדָן
3e fém.	פְּקָדַתְהוּ פְּקָדַתּוּ	פְּקָדַתָּה	פְּקָדָתַם	פְּקָדָתַן
2e masc.	פְּקַדְתָּהוּ פְּקַדְתּוֹ	פְּקַדְתָּהּ	פְּקַדְתָּם	פְּקַדְתָּן
2e fém.	פְּקַדְתִּיהוּ פְּקַדְתִּיו	פְּקַדְתִּיהָ	פְּקַדְתִּים	פְּקַדְתִּין
1re com.	פְּקַדְתִּיו	פְּקַדְתִּיהָ	פְּקַדְתִּים	פְּקַדְתִּין
plur. 3e com.	פְּקָדוּהוּ	פְּקָדוּהָ	פְּקָדוּם	פְּקָדוּן
2e masc.	פְּקַדְתּוּהוּ	פְּקַדְתּוּהָ	פְּקַדְתּוּם	פְּקַדְתּוּן
1re com.	פְּקַדְנוּהוּ	פְּקַדְנוּהָ	פְּקַדְנוּם	פְּקַדְנוּן
INFINITIF	פָּקְדוֹ	פָּקְדָהּ	פָּקְדָם	פָּקְדָן
IMPÉRATIF	פָּקְדֵהוּ	פָּקְדֶהָ פָּקְדָהּ	פָּקְדֵם	—
AOR. sing. 3e masc.	יִפְקְדֵהוּ	יִפְקְדֶהָ יִפְקְדָהּ	יִפְקְדֵם	יִפְקְדֵן
3e masc. avec נ épenthét.	יִפְקְדֶנּוּ	יִפְקְדֶנָּה	—	—
plur. 3e masc.	יִפְקְדוּהוּ	יִפְקְדוּהָ	יִפְקְדוּם	יִפְקְדוּן
Piél.				
PARF. sing. 3e masc.	פִּקְּדוֹ	פִּקְּדָהּ	פִּקְּדָם	פִּקְּדָן

IIe PERSONNE SINGULIER masc.	IIe PERSONNE SINGULIER fém.	IIe PERSONNE PLURIEL masc.	IIe PERSONNE PLURIEL fém.	Ire PERSONNE SINGULIER com.	Ire PERSONNE PLURIEL com.
פְּקָדְךָ	פְּקָדֵךְ	פְּקַדְכֶם	[פְּקַדְכֶן]	פְּקָדַנִי	פְּקָדָנוּ
פְּקָדַתְךָ	פְּקָדָתֶךְ	—	—	פְּקָדַתְנִי	פְּקָדַתְנוּ
—	—	—	—	פְּקַדְתַּנִי	פְּקַדְתָּנוּ
—	—	—	—	פְּקַדְתִּינִי	פְּקַדְתִּינוּ
פְּקַדְתִּיךָ	פְּקַדְתִּיךְ	—	—	—	—
פְּקָדוּךָ	פְּקָדוּךְ	—	—	פְּקָדוּנִי	פְּקָדוּנוּ
—	—	—	—	פְּקַדְתּוּנִי	פְּקַדְתּוּנוּ
פְּקַדְנוּךָ	פְּקַדְנוּךְ	פְּקַדְנוּכֶם	—	—	—
פָּקְדְךָ / פְּקָדְךָ	פָּקְדֵךְ	פָּקְדְכֶם / פְּקָדְכֶם	—	פָּקְדִי / פָּקְדֵנִי	פָּקְדֵנוּ
—	—	—	—	פָּקְדֵנִי	פָּקְדֵנוּ
יִפְקָדְךָ	יִפְקְדֵךְ	יִפְקָדְכֶם	—	יִפְקְדֵנִי	יִפְקְדֵנוּ
יִפְקְדֶךָּ	—	—	—	יִפְקְדֶנִּי	יִפְקְדֶנּוּ
יִפְקְדוּךָ	יִפְקְדוּךְ	יִפְקְדוּכֶם	—	יִפְקְדוּנִי	יִפְקְדוּנוּ
פַּקֶּדְךָ	פַּקְּדֵךְ	פַּקֶּדְכֶם	—	פַּקְּדַנִי	פַּקְּדָנוּ

		QAL	NIPHAL	PIÉL
PARF. sing.	3e masc.	עָמַד	נֶעֱמַד	עִמֵּד
	3e fém.	עָמְדָה	נֶעֶמְדָה	עִמְּדָה
	2e masc.	עָמַדְתָּ	נֶעֱמַדְתָּ	עִמַּדְתָּ
	2e fém.	עָמַדְתְּ	נֶעֱמַדְתְּ	עִמַּדְתְּ
	1re com.	עָמַדְתִּי	נֶעֱמַדְתִּי	עִמַּדְתִּי
plur.	3e com.	עָמְדוּ	נֶעֶמְדוּ	עִמְּדוּ
	2e masc.	עֲמַדְתֶּם	נֶעֱמַדְתֶּם	עִמַּדְתֶּם
	2e fém.	עֲמַדְתֶּן	נֶעֱמַדְתֶּן	עִמַּדְתֶּן
	1re com.	עָמַדְנוּ	נֶעֱמַדְנוּ	עִמַּדְנוּ
INFINITIF	absolu	עָמוֹד	נַעֲמוֹד	עַמֵּד
	construit	עֲמֹד	הֵעָמֵד	עַמֵּד
IMPÉR. sing.	masc.	עֲמֹד	הֵעָמֵד	עַמֵּד
	fém.	עִמְדִי	הֵעָמְדִי	עַמְּדִי
plur.	masc.	עִמְדוּ	הֵעָמְדוּ	עַמְּדוּ
	fém.	עֲמֹדְנָה	הֵעָמַדְנָה	עַמֵּדְנָה
AOR. sing.	3e masc.	יַעֲמֹד	יֵעָמֵד	יְעַמֵּד
	3e fém.	תַּעֲמֹד	תֵּעָמֵד	תְּעַמֵּד
	2e masc.	תַּעֲמֹד	תֵּעָמֵד	תְּעַמֵּד
	2e fém.	תַּעַמְדִי	תֵּעָמְדִי	תְּעַמְּדִי
	1re com.	אֶעֱמֹד	אֵעָמֵד	אֲעַמֵּד
plur.	3e masc.	יַעַמְדוּ	יֵעָמְדוּ	יְעַמְּדוּ
	3e fém.	תַּעֲמֹדְנָה	תֵּעָמַדְנָה	תְּעַמֵּדְנָה
	2e masc.	תַּעַמְדוּ	תֵּעָמְדוּ	תְּעַמְּדוּ
	2e fém.	תַּעֲמֹדְנָה	תֵּעָמַדְנָה	תְּעַמֵּדְנָה
	1re com.	נַעֲמֹד	נֵעָמֵד	נְעַמֵּד
PARTICIPE	actif	עֹמֵד	נֶעֱמָד	מְעַמֵּד
	passif	עָמוּד		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAÉL
עֻמַּד	הֶעֱמִיד	הָעֳמַד	הִתְעַמֵּד
עֻמְּדָה	הֶעֱמִידָה	הָעָמְדָה	הִתְעַמְּדָה
עֻמַּדְתָּ	הֶעֱמַדְתָּ	הָעֳמַדְתָּ	הִתְעַמַּדְתָּ
עֻמַּדְתְּ	הֶעֱמַדְתְּ	הָעֳמַדְתְּ	הִתְעַמַּדְתְּ
עֻמַּדְתִּי	הֶעֱמַדְתִּי	הָעֳמַדְתִּי	הִתְעַמַּדְתִּי
עֻמְּדוּ	הֶעֱמִידוּ	הָעָמְדוּ	הִתְעַמְּדוּ
עֻמַּדְתֶּם	הֶעֱמַדְתֶּם	הָעֳמַדְתֶּם	הִתְעַמַּדְתֶּם
עֻמַּדְתֶּן	הֶעֱמַדְתֶּן	הָעֳמַדְתֶּן	הִתְעַמַּדְתֶּן
עֻמַּדְנוּ	הֶעֱמַדְנוּ	הָעֳמַדְנוּ	הִתְעַמַּדְנוּ
manque	הַעֲמֵד הַעֲמִיד	הָעֳמֵד	הִתְעַמֵּד
manque	הַעֲמֵד הַעֲמִידִי הַעֲמִידוּ הַעֲמֵדְנָה	manque	הִתְעַמֵּד הִתְעַמְּדִי הִתְעַמְּדוּ הִתְעַמֵּדְנָה
יְעֻמַּד	יַעֲמִיד	יָעֳמַד	יִתְעַמֵּד
תְּעֻמַּד	תַּעֲמִיד	תָּעֳמַד	תִּתְעַמֵּד
תְּעֻמַּד	תַּעֲמִיד	תָּעֳמַד	תִּתְעַמֵּד
תְּעֻמְּדִי	תַּעֲמִידִי	תָּעָמְדִי	תִּתְעַמְּדִי
אֲעֻמַּד	אַעֲמִיד	אָעֳמַד	אֶתְעַמֵּד
יְעֻמְּדוּ	יַעֲמִידוּ	יָעָמְדוּ	יִתְעַמְּדוּ
תְּעֻמַּדְנָה	תַּעֲמֵדְנָה	תָּעֳמַדְנָה	תִּתְעַמֵּדְנָה
תְּעֻמְּדוּ	תַּעֲמִידוּ	תָּעָמְדוּ	תִּתְעַמְּדוּ
תְּעֻמַּדְנָה	תַּעֲמֵדְנָה	תָּעֳמַדְנָה	תִּתְעַמֵּדְנָה
נְעֻמַּד	נַעֲמִיד	נָעֳמַד	נִתְעַמֵּד
מְעֻמָּד	מַעֲמִיד	מָעֳמָד	מִתְעַמֵּד

		QAL	NIPHAL	PIÊL
Parf. sing.	3e masc.	זָעַק	נִזְעַק	בֵּרֵךְ
	3e fém.	זָעֲקָה	נִזְעֲקָה	בֵּרְכָה
	2e masc.	זָעַקְתָּ	נִזְעַקְתָּ	בֵּרַכְתָּ
	2e fém.	זָעַקְתְּ	נִזְעַקְתְּ	בֵּרַכְתְּ
	1re com.	זָעַקְתִּי	נִזְעַקְתִּי	בֵּרַכְתִּי
plur.	3e com.	זָעֲקוּ	נִזְעֲקוּ	בֵּרְכוּ
	2e masc.	זְעַקְתֶּם	נִזְעַקְתֶּם	בֵּרַכְתֶּם
	2e fém.	זְעַקְתֶּן	נִזְעַקְתֶּן	בֵּרַכְתֶּן
	1re com.	זָעַקְנוּ	נִזְעַקְנוּ	בֵּרַכְנוּ
Infinitif	absolu	זָעוֹק	נִזְעוֹק	בָּרוֹךְ
	construit	זְעַק	הִזָּעֵק	בָּרֵךְ
Impér. sing.	masc.	זְעַק	הִזָּעֵק	בָּרֵךְ
	fém.	זַעֲקִי	הִזָּעֲקִי	בָּרְכִי
plur.	masc.	זַעֲקוּ	הִזָּעֲקוּ	בָּרְכוּ
	fém.	זְעַקְנָה	הִזָּעַקְנָה	בָּרֵכְנָה
Aor. sing.	3e masc.	יִזְעַק	יִזָּעֵק	יְבָרֵךְ
	3e fém.	תִּזְעַק	תִּזָּעֵק	תְּבָרֵךְ
	2e masc.	תִּזְעַק	תִּזָּעֵק	תְּבָרֵךְ
	2e fém.	תִּזְעֲקִי	תִּזָּעֲקִי	תְּבָרְכִי
	1re com.	אֶזְעַק	אֶזָּעֵק	אֲבָרֵךְ
plur.	3e masc.	יִזְעֲקוּ	יִזָּעֲקוּ	יְבָרְכוּ
	3e fém.	תִּזְעַקְנָה	תִּזָּעַקְנָה	תְּבָרֵכְנָה
	2e masc.	תִּזְעֲקוּ	תִּזָּעֲקוּ	תְּבָרְכוּ
	2e fém.	תִּזְעַקְנָה	תִּזָּעַקְנָה	תְּבָרֵכְנָה
	1re com.	נִזְעַק	נִזָּעֵק	נְבָרֵךְ
Participe	actif	זֹעֵק	נִזְעָק	מְבָרֵךְ
	passif	זָעוּק		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAËL
בֹּרַךְ	הִזְעִיק	הָזְעַק	הִתְבָּרֵךְ
בֹּרְכָה	הִזְעִיקָה	הָזְעֲקָה	הִתְבָּרְכָה
בֹּרַכְתָּ	הִזְעַקְתָּ	הָזְעַקְתָּ	הִתְבָּרַכְתָּ
בֹּרַכְתְּ	הִזְעַקְתְּ	הָזְעַקְתְּ	הִתְבָּרַכְתְּ
בֹּרַכְתִּי	הִזְעַקְתִּי	הָזְעַקְתִּי	הִתְבָּרַכְתִּי
בֹּרְכוּ	הִזְעִיקוּ	הָזְעֲקוּ	הִתְבָּרְכוּ
בֹּרַכְתֶּם	הִזְעַקְתֶּם	הָזְעַקְתֶּם	הִתְבָּרַכְתֶּם
בֹּרַכְתֶּן	הִזְעַקְתֶּן	הָזְעַקְתֶּן	הִתְבָּרַכְתֶּן
בֹּרַכְנוּ	הִזְעַקְנוּ	הָזְעַקְנוּ	הִתְבָּרַכְנוּ
manque	הַזְעֵק הַזְעִיק	manque	הִתְבָּרֵךְ
manque	הַזְעֵק הַזְעִיקִי הַזְעִיקוּ הַזְעֵקְנָה	manque	הִתְבָּרֵךְ הִתְבָּרְכִי הִתְבָּרְכוּ הִתְבָּרַכְנָה
יְבֹרַךְ	יַזְעִיק	יָזְעַק	יִתְבָּרֵךְ
תְּבֹרַךְ	תַּזְעִיק	תָּזְעַק	תִּתְבָּרֵךְ
תְּבֹרַךְ	תַּזְעִיק	תָּזְעַק	תִּתְבָּרֵךְ
תְּבֹרְכִי	תַּזְעִיקִי	תָּזְעֲקִי	תִּתְבָּרְכִי
אֲבֹרַךְ	אַזְעִיק	אָזְעַק	אֶתְבָּרֵךְ
יְבֹרְכוּ	יַזְעִיקוּ	יָזְעֲקוּ	יִתְבָּרְכוּ
תְּבֹרַכְנָה	תַּזְעֵקְנָה	תָּזְעַקְנָה	תִּתְבָּרֵכְנָה
תְּבֹרְכוּ	תַּזְעִיקוּ	תָּזְעֲקוּ	תִּתְבָּרְכוּ
תְּבֹרַכְנָה	תַּזְעֵקְנָה	תָּזְעַקְנָה	תִּתְבָּרֵכְנָה
נְבֹרַךְ	נַזְעִיק	נָזְעַק	נִתְבָּרֵךְ
מְבֹרָךְ	מַזְעִיק	מָזְעָק	מִתְבָּרֵךְ

		QAL	NIPHAL	PIÉL
PARF. sing.	3e masc.	שָׁמַע	נִשְׁמַע	שִׁמַּע
	3e fém.	שָׁמְעָה	נִשְׁמְעָה	שִׁמְּעָה
	2e masc.	שָׁמַעְתָּ	נִשְׁמַעְתָּ	שִׁמַּעְתָּ
	2e fém.	שָׁמַעַתְּ	נִשְׁמַעַתְּ	שִׁמַּעַתְּ
	1re com.	שָׁמַעְתִּי	נִשְׁמַעְתִּי	שִׁמַּעְתִּי
plur.	3e com.	שָׁמְעוּ	נִשְׁמְעוּ	שִׁמְּעוּ
	2e masc.	שְׁמַעְתֶּם	נִשְׁמַעְתֶּם	שִׁמַּעְתֶּם
	2e fém.	שְׁמַעְתֶּן	נִשְׁמַעְתֶּן	שִׁמַּעְתֶּן
	1re com.	שָׁמַעְנוּ	נִשְׁמַעְנוּ	שִׁמַּעְנוּ
INFINITIF	absolu	שָׁמוֹעַ	נִשְׁמֹעַ	שַׁמֵּעַ
	construit	שְׁמֹעַ	הִשָּׁמַע	שַׁמַּע
IMPÉR. sing.	masc.	שְׁמַע	הִשָּׁמַע	שַׁמַּע
	fém.	שִׁמְעִי	הִשָּׁמְעִי	שַׁמְּעִי
plur.	masc.	שִׁמְעוּ	הִשָּׁמְעוּ	שַׁמְּעוּ
	fém.	שְׁמַעְנָה	הִשָּׁמַעְנָה	שַׁמַּעְנָה
AOR. sing.	3e masc.	יִשְׁמַע	יִשָּׁמַע	יְשַׁמַּע
	3e fém.	תִּשְׁמַע	תִּשָּׁמַע	תְּשַׁמַּע
	2e masc.	תִּשְׁמַע	תִּשָּׁמַע	תְּשַׁמַּע
	2e fém.	תִּשְׁמְעִי	תִּשָּׁמְעִי	תְּשַׁמְּעִי
	1re com.	אֶשְׁמַע	אֶשָּׁמַע	אֲשַׁמַּע
plur.	3e masc.	יִשְׁמְעוּ	יִשָּׁמְעוּ	יְשַׁמְּעוּ
	3e fém.	תִּשְׁמַעְנָה	תִּשָּׁמַעְנָה	תְּשַׁמַּעְנָה
	2e masc.	תִּשְׁמְעוּ	תִּשָּׁמְעוּ	תְּשַׁמְּעוּ
	2e fém.	תִּשְׁמַעְנָה	תִּשָּׁמַעְנָה	תְּשַׁמַּעְנָה
	1re com.	נִשְׁמַע	נִשָּׁמַע	נְשַׁמַּע
PARTICIPE	actif	שֹׁמֵעַ	נִשְׁמָע	מְשַׁמֵּעַ
	passif	שָׁמוּעַ		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAËL
שֻׁמַּע	הִשְׁמִיעַ	הָשְׁמַע	הִשְׁתַּמַּע
שֻׁמְּעָה	הִשְׁמִיעָה	הָשְׁמְעָה	הִשְׁתַּמְּעָה
שֻׁמַּעְתָּ	הִשְׁמַעְתָּ	הָשְׁמַעְתָּ	הִשְׁתַּמַּעְתָּ
שֻׁמַּעַתְּ	הִשְׁמַעַתְּ	הָשְׁמַעַתְּ	הִשְׁתַּמַּעַתְּ
שֻׁמַּעְתִּי	הִשְׁמַעְתִּי	הָשְׁמַעְתִּי	הִשְׁתַּמַּעְתִּי
שֻׁמְּעוּ	הִשְׁמִיעוּ	הָשְׁמְעוּ	הִשְׁתַּמְּעוּ
שֻׁמַּעְתֶּם	הִשְׁמַעְתֶּם	הָשְׁמַעְתֶּם	הִשְׁתַּמַּעְתֶּם
שֻׁמַּעְתֶּן	הִשְׁמַעְתֶּן	הָשְׁמַעְתֶּן	הִשְׁתַּמַּעְתֶּן
שֻׁמַּעְנוּ	הִשְׁמַעְנוּ	הָשְׁמַעְנוּ	הִשְׁתַּמַּעְנוּ
manque	הַשְׁמֵעַ הַשְׁמִיעַ	הָשְׁמֵעַ	הִשְׁתַּמֵּעַ
manque	הַשְׁמַע הַשְׁמִיעִי הַשְׁמִיעוּ הַשְׁמַעְנָה	manque	הִשְׁתַּמַּע הִשְׁתַּמְּעִי הִשְׁתַּמְּעוּ הִשְׁתַּמַּעְנָה
יְשֻׁמַּע	יַשְׁמִיעַ	יָשְׁמַע	יִשְׁתַּמַּע
תְּשֻׁמַּע	תַּשְׁמִיעַ	תָּשְׁמַע	תִּשְׁתַּמַּע
תְּשֻׁמַּע	תַּשְׁמִיעַ	תָּשְׁמַע	תִּשְׁתַּמַּע
תְּשֻׁמְּעִי	תַּשְׁמִיעִי	תָּשְׁמְעִי	תִּשְׁתַּמְּעִי
אֲשֻׁמַּע	אַשְׁמִיעַ	אָשְׁמַע	אֶשְׁתַּמַּע
יְשֻׁמְּעוּ	יַשְׁמִיעוּ	יָשְׁמְעוּ	יִשְׁתַּמְּעוּ
תְּשֻׁמַּעְנָה	תַּשְׁמַעְנָה	תָּשְׁמַעְנָה	תִּשְׁתַּמַּעְנָה
תְּשֻׁמְּעוּ	תַּשְׁמִיעוּ	תָּשְׁמְעוּ	תִּשְׁתַּמְּעוּ
תְּשֻׁמַּעְנָה	תַּשְׁמַעְנָה	תָּשְׁמַעְנָה	תִּשְׁתַּמַּעְנָה
נְשֻׁמַּע	נַשְׁמִיעַ	נָשְׁמַע	נִשְׁתַּמַּע
מְשֻׁמָּע	מַשְׁמִיעַ	מָשְׁמָע	מִשְׁתַּמֵּעַ

		QAL		NIPHAL
PARF. sing.	3e masc.	סַב		נָסַב
	3e fém.	סַבָּה		נָסַבָּה
	2e masc.	סַבּוֹתָ		נְסַבּוֹתָ
	2e fém.	סַבּוֹת		נְסַבּוֹת
	1re com.	סַבּוֹתִי		נְסַבּוֹתִי
plur.	3e com.	סַבּוּ		נָסַבּוּ
	2e masc.	סַבּוֹתֶם		נְסַבּוֹתֶם
	2e fém.	סַבּוֹתֶן		נְסַבּוֹתֶן
	1re com.	סַבּוֹנוּ		נְסַבּוֹנוּ
INFINITIF	absolu	סָבוֹב		הִסּוֹב
	construit	סֹב		הִסֵּב
IMPÉR. sing.	masc.	סֹב		הִסַּב
	fém.	סֹבִּי		הִסַּבִּי
plur.	masc.	סֹבּוּ		הִסַּבּוּ
	fém.	סֻבֶּינָה		הִסַּבֶּינָה
AOR. sing.	3e masc.	יָסֹב	יִסֹּב	יִסַּב
	3e fém.	תָּסֹב	תִּסֹּב	תִּסַּב
	2e masc.	תָּסֹב	תִּסֹּב	תִּסַּב
	2e fém.	תָּסֹבִּי	תִּסְּבִי	תִּסַּבִּי
	1re com.	אָסֹב	אֶסֹּב	אֶסַּב
plur.	3e masc.	יָסֹבּוּ	יִסְּבוּ	יִסַּבּוּ
	3e fém.	תְּסֻבֶּינָה	תִּסֹּבְנָה	תִּסַּבֶּינָה
	2e masc.	תָּסֹבּוּ	תִּסְּבוּ	תִּסַּבּוּ
	2e fém.	תְּסֻבֶּינָה	תִּסֹּבְנָה	תִּסַּבֶּינָה
	1re com.	נָסֹב	נִסֹּב	נִסַּב
PARTICIPE	actif	סֹבֵב		נָסָב
	passif	סָבוּב		

HIPHIL	HOPHAL	POËL	POAL
הֵסֵב	הוּסַב	סוֹבֵב	סוֹבַב
הֵסֵבָּה	הוּסַבָּה	סֽוֹבְבָה	סֽוֹבְבָה
הֲסִבּוֹתָ	הוּסַבּוֹתָ	סוֹבַבְתָּ	סוֹבַבְתָּ
הֲסִבּוֹת	הוּסַבּוֹת	סוֹבַבְתְּ	סוֹבַבְתְּ
הֲסִבּוֹתִי	הוּסַבּוֹתִי	סוֹבַבְתִּי	סוֹבַבְתִּי
הֵסֵבּוּ	הוּסַבּוּ	סֽוֹבְבוּ	סֽוֹבְבוּ
הֲסִבּוֹתֶם	הוּסַבּוֹתֶם	סוֹבַבְתֶּם	סוֹבַבְתֶּם
הֲסִבּוֹתֶן	הוּסַבּוֹתֶן	סוֹבַבְתֶּן	סוֹבַבְתֶּן
הֲסִבּוֹנוּ	הוּסַבּוֹנוּ	סוֹבַבְנוּ	סוֹבַבְנוּ
הָסֵב		סוֹבֵב	סוֹבַב
הָסֵב		סוֹבֵב	
הָסֵב	manque .	סוֹבֵב	manque
הָסֵבִּי		סֽוֹבְבִי	
הָסֵבּוּ		סֽוֹבְבוּ	
הֲסִבֶּינָה		סוֹבֵבְנָה	
יָסֵב	יוּסַב	יְסוֹבֵב	יְסוֹבַב
תָּסֵב	תּוּסַב	תְּסוֹבֵב	תְּסוֹבַב
תָּסֵב	תּוּסַב	תְּסוֹבֵב	תְּסוֹבַב
תָּסֵבִּי	תּוּסַבִּי	תְּסֽוֹבְבִי	תְּסֽוֹבְבִי
אָסֵב	אוּסַב	אֲסוֹבֵב	אֲסוֹבַב
יָסֵבּוּ	יוּסַבּוּ	יְסֽוֹבְבוּ	יְסֽוֹבְבוּ
תְּסִבֶּינָה	תּוּסַבֶּינָה	תְּסוֹבֵבְנָה	תְּסוֹבַבְנָה
תָּסֵבּוּ	תּוּסַבּוּ	תְּסֽוֹבְבוּ	תְּסֽוֹבְבוּ
תְּסִבֶּינָה	תּוּסַבֶּינָה	תְּסוֹבֵבְנָה	תְּסוֹבַבְנָה
נָסֵב	נוּסַב	נְסוֹבֵב	נְסוֹבַב
מֵסֵב	מוּסָב	מְסוֹבֵב	מְסוֹבָב

			QAL		NIPHAL	HIPHIL	HOPHAL
PARF.	sing.	3e masc.	נָגַשׁ	נָפַל	נִגַּשׁ	הִגִּישׁ	הֻגַּשׁ
		3e fém.	etc.		נִגְּשָׁה	הִגִּישָׁה	הֻגְּשָׁה
		2e masc.	comme		נִגַּשְׁתָּ	הִגַּשְׁתָּ	הֻגַּשְׁתָּ
		2e fém.	le		נִגַּשְׁתְּ	הִגַּשְׁתְּ	הֻגַּשְׁתְּ
		1re com.	verbe		נִגַּשְׁתִּי	הִגַּשְׁתִּי	הֻגַּשְׁתִּי
	plur.	3e com.	fort		נִגְּשׁוּ	הִגִּישׁוּ	הֻגְּשׁוּ
		2e masc.			נִגַּשְׁתֶּם	הִגַּשְׁתֶּם	הֻגַּשְׁתֶּם
		2e fém.			נִגַּשְׁתֶּן	הִגַּשְׁתֶּן	הֻגַּשְׁתֶּן
		1re com.			נִגַּשְׁנוּ	הִגַּשְׁנוּ	הֻגַּשְׁנוּ
INFINITIF		absolu	נָגוֹשׁ		הִנָּגֵשׁ	הַגֵּשׁ	הֻגֵּשׁ
		construit	גֶּשֶׁת	נְפֹל	הִנָּגֵשׁ	הַגִּישׁ	—
IMPÉR.	sing.	masc.	גַּשׁ		הִנָּגֵשׁ	הַגֵּשׁ	manque
		fém.	גְּשִׁי		הִנָּגְשִׁי	הַגִּישִׁי	
	plur.	masc.	גְּשׁוּ		הִנָּגְשׁוּ	הַגִּישׁוּ	
		fém.	גַּשְׁנָה		הִנָּגַשְׁנָה	חַגֵּשְׁנָה	
AOR.	sing.	3e masc.	יִגַּשׁ	יִפֹּל	יִנָּגֵשׁ	יַגִּישׁ	יֻגַּשׁ
		3e fém.	תִּגַּשׁ	תִּפֹּל	etc.	תַּגִּישׁ	תֻּגַּשׁ
		2e masc.	תִּגַּשׁ	תִּפֹּל		תַּגִּישׁ	תֻּגַּשׁ
		2e fém.	תִּגְּשִׁי	תִּפְּלִי		תַּגִּישִׁי	תֻּגְּשִׁי
		1re com.	אֶגַּשׁ	אֶפֹּל		אַגִּישׁ	אֻגַּשׁ
	plur.	3e masc.	יִגְּשׁוּ	יִפְּלוּ		יַגִּישׁוּ	יֻגְּשׁוּ
		3e fém.	תִּגַּשְׁנָה	תִּפֹּלְנָה		תַּגֵּשְׁנָה	תֻּגַּשְׁנָה
		2e masc.	תִּגְּשׁוּ	תִּפְּלוּ		תַּגִּישׁוּ	תֻּגְּשׁוּ
		2e fém.	תִּגַּשְׁנָה	תִּפֹּלְנָה		תַּגֵּשְׁנָה	תֻּגַּשְׁנָה
		1re com.	נִגַּשׁ	נִפֹּל		נַגִּישׁ	נֻגַּשׁ
PARTICIPE		actif	נֹגֵשׁ		נִגָּשׁ	מַגִּישׁ	מֻגָּשׁ
		passif	נָגוּשׁ				

		QAL	NIPHAL	HIPHIL	HOPHAL
PARF.		אָכַל	נֶאֱכַל	הֶאֱכִיל	הָאֳכַל
			Comme les verbes Ire *gutturale.*		
INFINITIF	absolu	אָכוֹל	הֵאָכֹל		
	construit	אֱכֹל	הֵאָכֵל	הַאֲכִיל	
IMPÉR. sing.	masc.	אֱכֹל	הֵאָכֵל	הַאֲכֵל	
	fém.	אִכְלִי	etc.	etc.	manque
plur.	masc.	אִכְלוּ			
	fém.	אֱכֹלְנָה			
AOR. sing.	3e masc.	יֹאכַל	יֵאָכֵל	יַאֲכִיל	יָאֳכַל
	3e fém.	תֹּאכַל	etc.	etc.	etc.
	2e masc.	תֹּאכַל			
	2e fém.	תֹּאכְלִי			
	1re com.	אֹכַל			
plur.	3e masc.	יֹאכְלוּ			
	3e fém.	תֹּאכַלְנָה			
	2e masc.	תֹּאכְלוּ			
	2e fém.	תֹּאכַלְנָה			
	1re com.	נֹאכַל			
PARTICIPE	actif	אֹכֵל	נֶאֱכָל	מַאֲכִיל	מָאֳכָל
	passif	אָכוּל			

		QAL		NIPHAL
Parf. sing.	3e masc.	יָשַׁב		נוֹשַׁב
	3e fém.	יָשְׁבָה		נוֹשְׁבָה
	2e masc.	יָשַׁבְתָּ		נוֹשַׁבְתָּ
	2e fém.	יָשַׁבְתְּ		נוֹשַׁבְתְּ
	1re com.	יָשַׁבְתִּי		נוֹשַׁבְתִּי
plur.	3e com.	יָשְׁבוּ		נוֹשְׁבוּ
	2e masc.	יְשַׁבְתֶּם		נוֹשַׁבְתֶּם
	2e fém.	יְשַׁבְתֶּן		נוֹשַׁבְתֶּן
	1re com.	יָשַׁבְנוּ		נוֹשַׁבְנוּ
Infinitif	absolu	יָשׁוֹב		
	construit	שֶׁבֶת	יְסֹד	הִוָּשֵׁב
Impér. sing.	masc.	שֵׁב	יְרַשׁ	הִוָּשֵׁב
	fém	שְׁבִי	יְרְשִׁי	הִוָּשְׁבִי
plur.	masc.	שְׁבוּ	יְרְשׁוּ	הִוָּשְׁבוּ
	fém.	שֵׁבְנָה	יְרַשְׁנָה	הִוָּשַׁבְנָה
Aor. sing.	3e masc.	יֵשֵׁב	יִירַשׁ	יִוָּשֵׁב
	3e fém.	תֵּשֵׁב	תִּירַשׁ	תִּוָּשֵׁב
	2e masc.	תֵּשֵׁב	תִּירַשׁ	תִּוָּשֵׁב
	2e fém.	תֵּשְׁבִי	תִּירְשִׁי	תִּוָּשְׁבִי
	1re com.	אֵשֵׁב	אִירַשׁ	אִוָּשֵׁב
plur.	3e masc.	יֵשְׁבוּ	יִירְשׁוּ	יִוָּשְׁבוּ
	3e fém.	תֵּשַׁבְנָה	תִּירַשְׁנָה	תִּוָּשַׁבְנָה
	2e masc.	תֵּשְׁבוּ	תִּירְשׁוּ	תִּוָּשְׁבוּ
	2e fém.	תֵּשַׁבְנָה	תִּירַשְׁנָה	תִּוָּשַׁבְנָה
	1re com.	נֵשֵׁב	נִירַשׁ	נִוָּשֵׁב
Participe	actif	יֹשֵׁב		נוֹשָׁב
	passif	יָשׁוּב		

HIPHIL	HOPHAL	QAL	HIPHIL
הוֹשִׁיב	הוּשַׁב	יָטַב	הֵיטִיב
הוֹשִׁיבָה	הֽוּשְׁבָה	etc.	הֵיטִיבָה
הוֹשַׁבְתָּ	הוּשַׁבְתָּ		הֵיטַבְתָּ
הוֹשַׁבְתְּ	הוּשַׁבְתְּ		הֵיטַבְתְּ
הוֹשַׁבְתִּי	הוּשַׁבְתִּי		הֵיטַבְתִּי
הוֹשִׁיבוּ	הֽוּשְׁבוּ		הֵיטִיבוּ
הוֹשַׁבְתֶּם	הוּשַׁבְתֶּם		הֵיטַבְתֶּם
הוֹשַׁבְתֶּן	הוּשַׁבְתֶּן		הֵיטַבְתֶּן
הוֹשַׁבְנוּ	הוּשַׁבְנוּ		הֵיטַבְנוּ
הוֹשֵׁב		יָטוֹב	הֵיטֵב
הוֹשִׁיב	הוּשַׁב	יְטֹב	הֵיטִיב
הוֹשֵׁב		יְטַב	הֵיטֵב
הוֹשִׁיבִי	manque	יִטְבִי	הֵיטִיבִי
הוֹשִׁיבוּ		יִטְבוּ	הֵיטִיבוּ
הוֹשֵׁבְנָה		יְטַבְנָה	הֵיטֵבְנָה
יוֹשִׁיב	יוּשַׁב	יִיטַב	יֵיטִיב
תּוֹשִׁיב	תּוּשַׁב	תִּיטַב	תֵּיטִיב
תּוֹשִׁיב	תּוּשַׁב	תִּיטַב	תֵּיטִיב
תּוֹשִׁיבִי	תּֽוּשְׁבִי	תִּֽיטְבִי	תֵּיטִיבִי
אוֹשִׁיב	אוּשַׁב	אִיטַב	אֵיטִיב
יוֹשִׁיבוּ	יֽוּשְׁבוּ	יִֽיטְבוּ	יֵיטִיבוּ
תּוֹשֵׁבְנָה	תּוּשַׁבְנָה	תִּיטַבְנָה	תֵּיטֵבְנָה
תּוֹשִׁיבוּ	תּֽוּשְׁבוּ	תִּֽיטְבוּ	תֵּיטִיבוּ
תּוֹשֵׁבְנָה	תּוּשַׁבְנָה	תִּיטַבְנָה	תֵּיטֵבְנָה
נוֹשִׁיב	נוּשַׁב	נִיטַב	נֵיטִיב
מוֹשִׁיב	מוּשָׁב	יֹטֵב	מֵיטִיב
		יָטוּב	

		QAL	NIPHAL	HIPHIL	HOPHAL
PARF. sing.	3e masc.	קָם	נָקוֹם	הֵקִים	הוּקַם
	3e fém.	קָמָה	נָקוֹמָה	הֵקִימָה	הוּקְמָה
	2e masc.	קַמְתָּ	נְקוּמוֹתָ	הֲקִימוֹתָ	הוּקַמְתָּ
	2e fém.	קַמְתְּ	נְקוּמוֹת	הֲקִימוֹת	הוּקַמְתְּ
	1re com.	קַמְתִּי	נְקוּמוֹתִי	הֲקִימוֹתִי	הוּקַמְתִּי
plur.	3e com.	קָמוּ	נָקוֹמוּ	הֵקִימוּ	הוּקְמוּ
	2e masc.	קַמְתֶּם	נְקוּמוֹתֶם	הֲקִימוֹתֶם	הוּקַמְתֶּם
	2e fém.	קַמְתֶּן	נְקוּמוֹתֶן	הֲקִימוֹתֶן	הוּקַמְתֶּן
	1re com.	קַמְנוּ	נְקוּמוֹנוּ	הֲקִימוֹנוּ	הוּקַמְנוּ
INFINITIF	absolu	קוֹם	הִקּוֹם	הָקֵם	
	construit	קוּם	הִקּוֹם	הָקִים	הוּקַם
IMPÉR. sing.	masc.	קוּם	הִקּוֹם	הָקֵם	manque
	fém.	קוּמִי	הִקּוֹמִי	הָקִימִי	
plur.	masc.	קוּמוּ	הִקּוֹמוּ	הָקִימוּ	
	fém.	קֹמְנָה	הִקֹּמְנָה	הָקֵמְנָה	
AOR. sing.	3e masc.	יָקוּם	יִקּוֹם	יָקִים	יוּקַם
	3e fém.	תָּקוּם	תִּקּוֹם	תָּקִים	תּוּקַם
	2e masc.	תָּקוּם	תִּקּוֹם	תָּקִים	תּוּקַם
	2e fém.	תָּקוּמִי	תִּקּוֹמִי	תָּקִימִי	תּוּקְמִי
	1re com.	אָקוּם	אֶקּוֹם	אָקִים	אוּקַם
plur.	3e masc.	יָקוּמוּ	יִקּוֹמוּ	יָקִימוּ	יוּקְמוּ
	3e fém.	תְּקוּמֶינָה	תִּקֹּמְנָה	תָּקֵמְנָה	תּוּקַמְנָה
	2e masc.	תָּקוּמוּ	תִּקּוֹמוּ	תָּקִימוּ	תּוּקְמוּ
	2e fém.	תְּקוּמֶינָה	תִּקֹּמְנָה	תָּקֵמְנָה	תּוּקַמְנָה
	1re com.	נָקוּם	נִקּוֹם	נָקִים	נוּקַם
PARTICIPE	actif	קָם	נָקוֹם	מֵקִים	מוּקָם
	passif	קוּם			

PILÊL	PULAL	QAL		NIPHAL
קוֹמֵם	קוֹמַם	בָּן	בִּין	נָבוֹן
קוֹמְמָה	קוֹמְמָה	בָּנָה	בִּינָה	נָבוֹנָה
קוֹמַמְתָּ	קוֹמַמְתָּ	בַּנְתָּ	בִּינוֹתָ	נְבוּנוֹתָ
קוֹמַמְתְּ	קוֹמַמְתְּ	בַּנְתְּ	בִּינוֹת	נְבוּנוֹת
קוֹמַמְתִּי	קוֹמַמְתִּי	בַּנְתִּי	בִּינוֹתִי	נְבוּנוֹתִי
קוֹמְמוּ	קוֹמְמוּ	בָּנוּ	בִּינוּ	נָבוֹנוּ
קוֹמַמְתֶּם	קוֹמַמְתֶּם	בַּנְתֶּם	בִּינוֹתֶם	נְבוּנוֹתֶם
קוֹמַמְתֶּן	קוֹמַמְתֶּן	בַּנְתֶּן	בִּינוֹתֶן	נְבוּנוֹתֶן
קוֹמַמְנוּ	קוֹמַמְנוּ	בַּנּוּ	בִּינוֹנוּ	נְבוּנוֹנוּ
		בּוֹן		הִבּוֹן
קוֹמֵם		בִּין		הִבּוֹן
קוֹמֵם		בִּין		הִבּוֹן
קוֹמְמִי	manque	בִּינִי		etc.
קוֹמְמוּ		בִּינוּ		
קוֹמֵמְנָה		—		
יְקוֹמֵם	יְקוֹמַם	יָבִין		יִבּוֹן
תְּקוֹמֵם	תְּקוֹמַם	תָּבִין		etc.
תְּקוֹמֵם	תְּקוֹמַם	תָּבִין		comme
תְּקוֹמְמִי	תְּקוֹמְמִי	תָּבִינִי		יִקּוֹם
אֲקוֹמֵם	אֲקוֹמַם	אָבִין		
יְקוֹמְמוּ	יְקוֹמְמוּ	יָבִינוּ		
תְּקוֹמֵמְנָה	תְּקוֹמַמְנָה	תְּבִינֶינָה		
תְּקוֹמְמוּ	תְּקוֹמְמוּ	תָּבִינוּ		
תְּקוֹמֵמְנָה	תְּקוֹמַמְנָה	תְּבִינֶינָה		
נְקוֹמֵם	נְקוֹמַם	נָבִין		
מְקוֹמֵם	מְקוֹמָם	בָּן		נָבוֹן
		בּוֹן		

		QAL	NIPHAL	PIÉL
PARF. sing.	3e masc.	מָצָא	נִמְצָא	מִצֵּא
	3e fém.	מָצְאָה	נִמְצְאָה	מִצְּאָה
	2e masc.	מָצָאתָ	נִמְצֵאתָ	מִצֵּאתָ
	2e fém.	מָצָאת	נִמְצֵאת	מִצֵּאת
	1re com.	מָצָאתִי	נִמְצֵאתִי	מִצֵּאתִי
plur.	3e com.	מָצְאוּ	נִמְצְאוּ	מִצְּאוּ
	2e masc.	מְצָאתֶם	נִמְצֵאתֶם	מִצֵּאתֶם
	2e fém.	מְצָאתֶן	נִמְצֵאתֶן	מִצֵּאתֶן
	1re com.	מָצָאנוּ	נִמְצֵאנוּ	מִצֵּאנוּ
INFINITIF	absolu	מָצוֹא	נִמְצֹא	מַצֵּא
	construit	מְצֹא	הִמָּצֵא	מַצֵּא
IMPÉR. sing.	masc.	מְצָא	הִמָּצֵא	מַצֵּא
	fém.	מִצְאִי	הִמָּצְאִי	מַצְּאִי
plur.	masc.	מִצְאוּ	הִמָּצְאוּ	מַצְּאוּ
	fém.	מְצֶאנָה	הִמָּצֶאנָה	מַצֶּאנָה
AOR. sing.	3e masc.	יִמְצָא	יִמָּצֵא	יְמַצֵּא
	3e fém.	תִּמְצָא	תִּמָּצֵא	תְּמַצֵּא
	2e masc.	תִּמְצָא	תִּמָּצֵא	תְּמַצֵּא
	2e fém.	תִּמְצְאִי	תִּמָּצְאִי	תְּמַצְּאִי
	1re com.	אֶמְצָא	אֶמָּצֵא	אֲמַצֵּא
plur.	3e masc.	יִמְצְאוּ	יִמָּצְאוּ	יְמַצְּאוּ
	3e fém.	תִּמְצֶאנָה	תִּמָּצֶאנָה	תְּמַצֶּאנָה
	2e masc.	תִּמְצְאוּ	תִּמָּצְאוּ	תְּמַצְּאוּ
	2e fém.	תִּמְצֶאנָה	תִּמָּצֶאנָה	תְּמַצֶּאנָה
	1re com.	נִמְצָא	נִמָּצֵא	נְמַצֵּא
PARTICIPE	actif	מֹצֵא	נִמְצָא	מְמַצֵּא
	passif	מָצוּא		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAËL
מֻצָּא	הִמְצִיא	הֻמְצָא	הִתְמַצֵּא
מֻצְּאָה	הִמְצִיאָה	הֻמְצְאָה	הִתְמַצְּאָה
מֻצֵּאתָ	הִמְצֵאתָ	הֻמְצֵאתָ	הִתְמַצֵּאתָ
מֻצֵּאת	הִמְצֵאת	הֻמְצֵאת	הִתְמַצֵּאת
מֻצֵּאתִי	הִמְצֵאתִי	הֻמְצֵאתִי	הִתְמַצֵּאתִי
מֻצְּאוּ	הִמְצִיאוּ	הֻמְצְאוּ	הִתְמַצְּאוּ
מֻצֵּאתֶם	הִמְצֵאתֶם	הֻמְצֵאתֶם	הִתְמַצֵּאתֶם
מֻצֵּאתֶן	הִמְצֵאתֶן	הֻמְצֵאתֶן	הִתְמַצֵּאתֶן
מֻצֵּאנוּ	הִמְצֵאנוּ	הֻמְצֵאנוּ	הִתְמַצֵּאנוּ
manque	הַמְצֵא הַמְצִיא	הֻמְצָא	הִתְמַצֵּא
manque	הַמְצֵא הַמְצִיאִי הַמְצִיאוּ הַמְצֶאנָה	manque	הִתְמַצֵּא הִתְמַצְּאִי הִתְמַצְּאוּ הִתְמַצֶּאנָה
יְמֻצָּא	יַמְצִיא	יֻמְצָא	יִתְמַצֵּא
תְּמֻצָּא	תַּמְצִיא	תֻּמְצָא	תִּתְמַצֵּא
תְּמֻצָּא	תַּמְצִיא	תֻּמְצָא	תִּתְמַצֵּא
תְּמֻצְּאִי	תַּמְצִיאִי	תֻּמְצְאִי	תִּתְמַצְּאִי
אֲמֻצָּא	אַמְצִיא	אֻמְצָא	אֶתְמַצֵּא
יְמֻצְּאוּ	יַמְצִיאוּ	יֻמְצְאוּ	יִתְמַצְּאוּ
תְּמֻצֶּאנָה	תַּמְצֶאנָה	תֻּמְצֶאנָה	תִּתְמַצֶּאנָה
תְּמֻצְּאוּ	תַּמְצִיאוּ	תֻּמְצְאוּ	תִּתְמַצְּאוּ
תְּמֻצֶּאנָה	תַּמְצֶאנָה	תֻּמְצֶאנָה	תִּתְמַצֶּאנָה
נְמֻצָּא	נַמְצִיא	נֻמְצָא	נִתְמַצֵּא
מְמֻצָּא	מַמְצִיא	מֻמְצָא	מִתְמַצֵּא

		QAL	NIPHAL	PIÉL
PARF. sing.	3e masc.	גָּלָה	נִגְלָה	גִּלָּה
	3e fém.	גָּלְתָה	נִגְלְתָה	גִּלְּתָה
	2e masc.	גָּלִיתָ	נִגְלֵיתָ, ־ִיתָ	גִּלִּיתָ, ־ֵיתָ
	2e fém.	גָּלִית	נִגְלֵית	גִּלִּית
	1re com.	גָּלִיתִי	נִגְלֵיתִי	גִּלִּיתִי, ־ֵיתִי
plur.	3e com.	גָּלוּ	נִגְלוּ	גִּלּוּ
	2e masc.	גְּלִיתֶם	נִגְלֵיתֶם	גִּלִּיתֶם
	2e fém.	גְּלִיתֶן	נִגְלֵיתֶן	גִּלִּיתֶן
	1re com.	גָּלִינוּ	נִגְלֵינוּ, ־ִינוּ	גִּלִּינוּ, ־ֵינוּ
INFINITIF	absolu	גָּלֹה	נִגְלֹה	גַּלֵּה, גַּלֹּה
	construit	גְּלוֹת	הִגָּלוֹת	גַּלּוֹת
IMPÉR. sing.	masc.	גְּלֵה	הִגָּלֵה	גַּלֵּה
	fém.	גְּלִי	הִגָּלִי	גַּלִּי
plur.	masc.	גְּלוּ	הִגָּלוּ	גַּלּוּ
	fém.	גְּלֶינָה	הִגָּלֶינָה	גַּלֶּינָה
AOR. sing.	3e masc.	יִגְלֶה	יִגָּלֶה	יְגַלֶּה
	3e fém.	תִּגְלֶה	תִּגָּלֶה	תְּגַלֶּה
	2e masc.	תִּגְלֶה	תִּגָּלֶה	תְּגַלֶּה
	2e fém.	תִּגְלִי	תִּגָּלִי	תְּגַלִּי
	1re com.	אֶגְלֶה	אֶגָּלֶה	אֲגַלֶּה
plur.	3e masc.	יִגְלוּ	יִגָּלוּ	יְגַלּוּ
	3e fém.	תִּגְלֶינָה	תִּגָּלֶינָה	תְּגַלֶּינָה
	2e masc.	תִּגְלוּ	תִּגָּלוּ	תְּגַלּוּ
	2e fém.	תִּגְלֶינָה	תִּגָּלֶינָה	תְּגַלֶּינָה
	1re com.	נִגְלֶה	נִגָּלֶה	נְגַלֶּה
PARTICIPE	actif	גֹּלֶה	נִגְלֶה	מְגַלֶּה
	passif	גָּלוּי		

PUAL	HIPHIL	HOPHAL	HITPAËL
גֻּלָּה	הִגְלָה	הָגְלָה	הִתְגַּלָּה
גֻּלְּתָה	הִגְלְתָה	הָגְלְתָה	הִתְגַּלְּתָה
גֻּלֵּיתָ	הִגְלֵיתָ, ־ִיתָ	הָגְלֵיתָ	הִתְגַּלֵּיתָ, ־ִיתָ
גֻּלֵּית	הִגְלֵית, ־ִית	הָגְלֵית	הִתְגַּלֵּית, ־ִית
גֻּלֵּיתִי	הִגְלֵיתִי, ־ִיתִי	הָגְלֵיתִי	הִתְגַּלֵּיתִי
גֻּלּוּ	הִגְלוּ	הָגְלוּ	הִתְגַּלּוּ
גֻּלֵּיתֶם	הִגְלֵיתֶם, ־ִיתֶם	הָגְלֵיתֶם	הִתְגַּלֵּיתֶם, ־ִיתֶם
גֻּלֵּיתֶן	הִגְלֵיתֶן, ־ִיתֶן	הָגְלֵיתֶן	הִתְגַּלֵּיתֶן, ־ִיתֶן
גֻּלֵּינוּ	הִגְלֵינוּ, ־ִינוּ	הָגְלֵינוּ	הִתְגַּלֵּינוּ, ־ִינוּ
	הַגְלֵה	הָגְלֵה	
גֻּלּוֹת	הַגְלוֹת	הָגְלוֹת	הִתְגַּלּוֹת
	הַגְלֵה		הִתְגַּלֵּה
	הַגְלִי		הִתְגַּלִּי
manque	הַגְלוּ	manque	הִתְגַּלּוּ
	הַגְלֶינָה		הִתְגַּלֶּינָה
יְגֻלֶּה	יַגְלֶה	יָגְלֶה	יִתְגַּלֶּה
תְּגֻלֶּה	תַּגְלֶה	תָּגְלֶה	תִּתְגַּלֶּה
תְּגֻלֶּה	תַּגְלֶה	תָּגְלֶה	תִּתְגַּלֶּה
תְּגֻלִּי	תַּגְלִי	תָּגְלִי	תִּתְגַּלִּי
אֲגֻלֶּה	אַגְלֶה	אָגְלֶה	אֶתְגַּלֶּה
יְגֻלּוּ	יַגְלוּ	יָגְלוּ	יִתְגַּלּוּ
תְּגֻלֶּינָה	תַּגְלֶינָה	תָּגְלֶינָה	תִּתְגַּלֶּינָה
תְּגֻלּוּ	תַּגְלוּ	תָּגְלוּ	תִּתְגַּלּוּ
תְּגֻלֶּינָה	תַּגְלֶינָה	תָּגְלֶינָה	תִּתְגַּלֶּינָה
נְגֻלֶּה	נַגְלֶה	נָגְלֶה	נִתְגַּלֶּה
מְגֻלֶּה	מַגְלֶה	מָגְלֶה	מִתְגַּלֶּה

Singulier

NOMS

DÉCLIN.	ÉT. ABS.		ÉT. CONSTR.	AV. SUFF. LÉG.	AV. SUFF. GRAV.
I. a.	מֶ֫לֶךְ	*(roi)*	מֶ֫לֶךְ	מַלְכִּי	מַלְכְּכֶם
	סֵ֫פֶר	*(livre)*	סֵ֫פֶר	סִפְרִי	סִפְרְכֶם
	קֹ֫דֶשׁ	*(sanctuaire)*	קֹ֫דֶשׁ	קָדְשִׁי	קָדְשְׁכֶם
	נַ֫עַר	*(jeune homme)*	נַ֫עַר	נַעֲרִי	נַעַרְכֶם
» b.	מָ֫וֶת	*(mort)*	מוֹת	מוֹתִי	מוֹתְכֶם
	עַ֫יִן	*(œil)*	עֵין	עֵינִי	עֵינְכֶם
	גַּן	*(jardin)*	גַּן	גַּנִּי	גַּנְּכֶם
	חֵץ	*(flèche)*	חֵץ	חִצִּי	חִצְּכֶם
	חֹק	*(statut)*	חֹק	חֻקִּי	חֻקְּכֶם
II. a.	דָּבָר	*(parole)*	דְּבַר	דְּבָרִי	דְּבַרְכֶם
	זָקֵן	*(vieillard)*	זְקַן	זְקֵנִי	זְקַנְכֶם
	שָׂדֶה	*(champ)*	שְׂדֵה	שָׂדִי	שַׂדְכֶם
» b.	פָּקִיד	*(surveillant)*	פְּקִיד	פְּקִידִי	פְּקִידְכֶם
» c.	עוֹלָם	*(éternité)*	עוֹלַם	עוֹלָמִי	עוֹלַמְכֶם
	שֹׁפֵט	*(juge)*	שֹׁפֵט	שֹׁפְטִי	שֹׁפֶטְכֶם
	רֹעֶה	*(berger)*	רֹעֵה	רֹעִי	רֹעֲכֶם

NOMS

I.	מַלְכָּה	*(reine)*	מַלְכַּת	מַלְכָּתִי	מַלְכַּתְכֶם
II. a.	בְּרָכָה	*(bénédiction)*	בִּרְכַּת	בִּרְכָתִי	בִּרְכַּתְכֶם
	שָׁנָה	*(année)*	שְׁנַת	שְׁנָתִי	שְׁנַתְכֶם
» b.	יֹשֶׁ֫בֶת	*(habitante)*	יֹשֶׁ֫בֶת	יֹשַׁבְתִּי	יֹשַׁבְתְּכֶם

MASCULINS **Pluriel**

ÉT. ABS.	ÉT. CONSTR.	AV. SUFF. LÉG.	AV. SUFF. GRAV.	§
מְלָכִים	מַלְכֵי	מְלָכַי	מַלְכֵיכֶם	330. et s.
סְפָרִים	סִפְרֵי	סְפָרַי	סִפְרֵיכֶם	»
קֳדָשִׁים	קָדְשֵׁי	קֳדָשַׁי	קָדְשֵׁיכֶם	»
נְעָרִים	נַעֲרֵי	נְעָרַי	נַעֲרֵיכֶם	»
מוֹתִים	מוֹתֵי	מוֹתַי	מוֹתֵיכֶם	336.
עֵינִים	עֵינֵי	עֵינַי	עֵינֵיכֶם	»
גַּנִּים	גַּנֵּי	גַּנַּי	גַּנֵּיכֶם	337.
חִצִּים	חִצֵּי	חִצַּי	חִצֵּיכֶם	»
חֻקִּים	חֻקֵּי	חֻקַּי	חֻקֵּיכֶם	»
דְּבָרִים	דִּבְרֵי	דְּבָרַי	דִּבְרֵיכֶם	341.
זְקֵנִים	זִקְנֵי	זְקֵנַי	זִקְנֵיכֶם	345.
שָׂדִים	שְׂדֵי	שָׂדַי	שְׂדֵיכֶם	346.
פְּקִידִים	פְּקִידֵי	פְּקִידַי	פְּקִידֵיכֶם	347.
עוֹלָמִים	עוֹלְמֵי	עוֹלָמַי	עוֹלְמֵיכֶם	348.
שֹׁפְטִים	שֹׁפְטֵי	שֹׁפְטַי	שֹׁפְטֵיכֶם	349.
רֹעִים	רֹעֵי	רֹעַי	רֹעֵיכֶם	350.

FÉMININS

מְלָכוֹת	מַלְכוֹת	מַלְכוֹתַי	מַלְכוֹתֵיכֶם	373.
בְּרָכוֹת	בִּרְכוֹת	בִּרְכוֹתַי	בִּרְכוֹתֵיכֶם	374.
שָׁנוֹת	שְׁנוֹת	שְׁנוֹתַי	שְׁנוֹתֵיכֶם	375.
יֹשְׁבוֹת	יֹשְׁבוֹת	יֹשְׁבוֹתַי	יֹשְׁבוֹתֵיכֶם	378.

SINGULIER

		3e masc.	3e fém.	2e masc.	2e fém.	1re com.
בְּ	*(en)*	בּוֹ	בָּהּ	בְּךָ*	בָּךְ	בִּי
לְ	*(à)*	לוֹ	לָהּ	לְךָ*	לָךְ	לִי
כְּ	*(comme)*	כָּמֹהוּ	כָּמוֹהָ	כָּמוֹךָ		כָּמוֹנִי
אֶת־	*(avec)*	אִתּוֹ	אִתָּהּ	אִתְּךָ*	אִתָּךְ	אִתִּי
אֶת־	[acc.]	אוֹתוֹ	אוֹתָהּ	אוֹתְךָ*	אוֹתָךְ	אוֹתִי
עִם	*(avec)*	עִמּוֹ	עִמָּהּ	עִמְּךָ*	עִמָּךְ	עִמִּי, עִמָּדִי
מִן	*(de)*	מִמֶּנּוּ*	מִמֶּנָּה	מִמְּךָ*	מִמֵּךְ	מִמֶּנִּי*
אֶל־	*(vers)*	אֵלָיו	אֵלֶיהָ	אֵלֶיךָ	אֵלַיִךְ	אֵלַי
עַל	*(sur)*	עָלָיו	עָלֶיהָ	עָלֶיךָ	עָלַיִךְ	עָלַי
עַד	*(jusqu'à)*	עָדָיו	עָדֶיהָ	עָדֶיךָ		עָדַי
בֵּין	*(entre)*	בֵּינוֹ, בֵּינָיו		בֵּינְךָ		בֵּינִי
אֵין	[nég.]	אֵינֶנּוּ	אֵינֶנָּה	אֵינְךָ	אֵינֵךְ	אֵינֶנִּי
הִנֵּה	*(voici)*	הִנּוֹ		הִנְּךָ	הִנָּךְ	הִנְנִי**, הִנֶּנִּי

*poét. מֶנְהוּ

*en *p.* לָֽךְ, בָּֽךְ, etc. (§ 447, 2); מִמֶּֽךָּ.

*poét. מֶנִּי, מִנִּי, **en *pause* הִנֶּֽנִּי.

PLURIEL

3e masc.	3e fém.	2e masc.	2e fém.	1re com.
בָּהֶם, בָּם	בָּהֶן, בָּהֵן	בָּכֶם		בָּנוּ
לָהֶם*	לָהֶן, לָהֵן	לָכֶם	לָכֵנָה	לָנוּ
כָּהֶם*, כָּהֵם	כָּהֵן	כָּכֶם*		כָּמֹנוּ
אִתָּם		אִתְּכֶם		אִתָּנוּ
אוֹתָם [אֶתְהֶם]	אוֹתָן [אֶתְהֶן]	אֶתְכֶם		אוֹתָנוּ
עִמָּהֶם, עִמָּם		עִמָּכֶם		עִמָּנוּ
מֵהֶם	מֵהֵן	מִכֶּם		מִמֶּנּוּ
אֲלֵיהֶם*	אֲלֵיהֶן	אֲלֵיכֶם	אֲלֵיכֶן	אֵלֵינוּ
עֲלֵיהֶם*	עֲלֵיהֶן	עֲלֵיכֶם		עָלֵינוּ
[עַד הֵם]		עֲדֵיכֶם		
בֵּינֵיהֶם, בֵּינוֹתָם		בֵּינֵיכֶם		בֵּינֵינוּ, בֵּינוֹתֵינוּ
אֵינָם*		אֵינְכֶם		
הִנָּם		הִנְּכֶם		הִנְנוּ* הִנֶּנּוּ

*poét. כְּמוֹהֶם, לָמוֹ, אֵינֵימוֹ, עָלֵימוֹ, אֱלֵימוֹ (§ 149, 5).

*poét. כְּמוֹכֶם

*en *pause* הִנֶּנּוּ

0. TABLEAU GÉNÉRAL DES SUFFIXES (§ 409.)

FORMES PURES		SUFFIXES AJOUTÉS			
PERSONNES	DU SUFFIXE	AU VERBE	AVEC LE נ ÉPENTH.	AU SING. DU NOM	AU PLUR. DU NOM
Sing. 3e masc.	—הוּ	—ָהוּ, —וֹ; —ֵהוּ, —וֹ [—ה]; —ֵהוּ	—ֶנּוּ, —ֶנְהוּ*	—ָהוּ, —וֹ; —וֹ [—ה]; —ֵהוּ	—ָיו [—ָו] *—ָיהוּ
3e fém.	—הָ	—ָהּ, —ֶהָ; —ֶהָ	—ֶנָּה	—ָהּ, [—ֶהָ]; —ָהּ	—ֶיהָ
2e masc.	—ךָ	—ךָ, —ְךָ, *p* —ֶךָ	[—ֶנְכָה] —ֶךָּ	—ךָ, —ְךָ, *p* —ֶךָ	—ֶיךָ
2e fém.	—ךְ	—ךְ; —ָךְ; —ֵךְ, —ֶךְ		—ךְ; —ֵךְ	—ַיִךְ, *p* —ָיִךְ
1re com.	—נִי	—נִי; —ַנִי, *p* —ָנִי; —ֵנִי	—ֶנִּי, —ֶנִּי	—ִי	—ַי, *p* —ָי
Plur. 3e masc.	—הֶם	[—הֶם] —ם; —ָם, —ֵם; —ֵם; *—מוֹ, *—ֵמוֹ		—הֶם; —ָם; *—ָמוֹ	—ֵיהֶם; *—ֵימוֹ
3e fém.	—הֶן	—ן; —ָן		—הֶן [—הֵן]; —ָן	—ֵיהֶן
2e masc.	—כֶם	—כֶם, —ְכֶם		—כֶם, —ְכֶם	—ֵיכֶם
2e fém.	—כֶן	—כֶן, —ְכֶן		—כֶן, —ְכֶן	—ֵיכֶן
1re com.	—נוּ	—נוּ; —ָנוּ, —ֵנוּ	—ֶנּוּ	—נוּ; —ֵנוּ	—ֵינוּ

* L'astérisque marque les formes poétiques, la parenthèse [ ] les formes rares; *p* signifie: *en pause.*

I. RÉPERTOIRE DES MOTS HÉBREUX

DONT LES FORMES

SONT EXPLIQUÉES DANS LA I[re] ET LA II[e] PARTIE.

(Le ‹ sert à marquer le *ton*, le ‸ la *pause*.)

II. RÉPERTOIRE DES PASSAGES

CITÉS DANS LA SYNTAXE.

III. RÉPERTOIRE DES MATIÈRES.

A. Introduction.

(Les chiffres romains se rapportent aux *pages* de l'Introduction.)

B. Grammaire.

(Les chiffres se rapportent aux *paragraphes*.)

Errata.

page	44	§ 80, *c.*	pour: (abrév. de יְהוָֹה)	lisez:	(forme brève du nom יהוה).
	47	82, 1.	*sheva quiescent*		*sheva simple.*
	89	141.	(*ôte*)		(*ouvre*)
	89	141.	119, 22		119, 18.
	91	144, b, 2.	וְעָלֵינוּ etc.		וּבָנִיתָ מִזְבֵּחַ (*et tu bâtiras un autel*) Juges 6, 26.
	162	289, 51.	אֲכָבִישׁ		עַכָּבִישׁ.
	238	464, 3.	§ 539		§ 538.
	273	518, *rem.*	(§ 555, c)		(§ 555, III).
	301	555, 1.	Gen. 50, 21		Gen. 50, 20.

Notes à ajouter.

A page XL de l'Introduction:

Il vient de paraître: *Lehrbuch der neuhebräischen Sprache und Litteratur* von HERM. L. STRACK und CARL SIEGFRIED, Karlsruhe und Leipzig, 1884. — La première partie de ce petit volume (de *Siegfried*) contient une esquisse de la grammaire du *nouvel-hébreu*, surtout de celui de la Mishna, en tant que ce dialecte diffère de l'hébreu biblique; la seconde partie (de *Strack*) présente un aperçu bibliographique de la littérature de cet idiome et des ouvrages qui servent à son étude. Une troisième partie, qui doit paraître plus tard, donnera une chrestomathie, avec glossaire, et une liste des principales abréviations.

A page LII:

L'édition du texte de la *Massore* par GINSBURG vient d'être complétée par le second volume (ת–כ; Lond. 1884). Un ou deux volumes suivants seront consacrés à des notes.

A page LXII (grammaires hébr. en langue française):

Principes généraux de grammaire hébraïque par GUST. BICKELL, traduits par ELIE PHILIPPE, Paris 1883. — La grammaire de *Bickell*, qui a paru en allemand et en anglais, présente en résumé le système d'*Olshausen*.

Tableau des alphabets. (Introd. II, 6.)

rabb. moy-âge	écr. carrée codex babyl.	écr. carrée inscr. 1^{r}s. av. J-C.	aram. 8e 1^{r}s. av. J-C.	samaritain	cachets et monn^{s}, 8e 4e s. av. J-C.	inscr. de Siloë	stèle de Dhiban	grec archaïque	phénic.
א	א	א							
ב	ב	ב							
ג	ג								
ד	ד	ד							
ה	ה	ה							
ו	ו	ו							
ז	ז	ז							
ח	ח	ח							
ט	ט								
י	י	י							
כ ך	כ ך	כ							
ל	ל	ל							
מ ם	מ ם	מ ם							
נ ן	נ ן	נ							
ס	ס	ס							
ע	ע	ע							
פ ף	פ ף	פ ף							
צ ץ	צ ץ	צ							
ק	ק	ק							
ר	ר	ר							
ש	ש	ש							
ת	ת	ת							

Preiswerk, Gram. hébr.

